S.802

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

11e SESSION. — ANGERS 1843.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE

FRANCE.

ONZIÈME SESSION,

TENUE A ANGERS, EN SEPTEMBRE 1843.

TOME PREMIER.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

BRITISH MUSEUM NATURAL HISTORY

ANGERS,
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA VILLE.
PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

MDCCCXXXXIII.

ANGERS. — IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

CONGRES SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

ONZIÈME SESSION.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ

DU

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE, PRIS LE 8 OCTOBRE 1842, DANS SA DIXIÈME SESSION, TENUE A STRASBOURG.

ARTICLE PREMIER.

« La onzième Session du Congrès scientifique de France se tiendra à Angers en 1843. » Elle commencera ses travaux du 1er au 15 septembre.

Signé DE CAUMONT, *Président.*
G.-B. HEPP, *Secrétaire général.*

CIRCULAIRE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX.

Messieurs,

Le Congrès scientifique de France a choisi, pour sa onzième session, la ville d'Angers, point central de l'Ouest, ce beau pays où l'agriculture est en honneur, où la Loire et trois grandes rivières apportent la fécondité et appellent les progrès de l'industrie, où un vaste bassin houiller garantit ces progrès, en même temps qu'il offre au géologue et au naturaliste les moyens d'y scruter les secrets les plus intimes de la nature.

Les Ardoisières, qui sont en possession de fournir à l'Europe et aux colonies leurs utiles produits, pourront

ses grandes voies, ses municipalités, créations vivaces, recouvertes longtemps par les ruines du moyen-âge, puis poussant en saison favorable leurs tiges vigoureuses sous la protection des institutions de saint Louis, de Louis XI et de Richelieu, pour devenir, en 1789, la forme et la condition d'existence de la nation française.

La période féodale, écrasant Sarrasins et Saxons, qui lui disputent le sein de la France, couvrant le sol de ses forteresses, envoyant de l'Anjou des Rois et des Reines à l'Angleterre et à la Palestine, bâtissant à Dieu les plus vastes et les plus merveilleux temples que l'homme ait consacrés, offre en Anjou ses grandes ruines pleines de souvenirs nationaux.

C'est à ces divers points de vue, Messieurs, que les Secrétaires-Généraux de la onzième session du Congrès scientifique invitent les hommes spéciaux à se placer pour recueillir dans le pays tout ce qui est digne d'intérêt, tout ce qui peut jeter du jour sur les études historiques, hâter le progrès de la science, enrichir le domaine des découvertes utiles, et concourir à l'amélioration morale et physique de la condition humaine.

C'est aussi dans ce but que le programme des questions que nous avons l'honneur de vous adresser a été élaboré.

La session du Congrès scientifiqne où elles seront traitées s'ouvrira le 1er septembre.

Nous venons demander votre adhésion à cette réunion qui établit entre tous les amis des sciences et des arts les rapports de sympathie et de collaboration qui distinguent notre époque.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de notre parfaite considération.

Les Secrétaires-Généraux de la onzième session,

PLANCHENAULT, GUILLORY aîné,

GODARD-FAULTRIER.

PROGRAMME

ARRÊTÉ

PAR LA COMMISSION CENTRALE DE LA ONZIÈME SESSION.

I. Dispositions réglementaires.

Article 1er. La onzième session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Angers le 1er septembre 1843, à midi, dans la grande salle de l'Hôtel de la Préfecture.

Art. 2. Tous ceux qui s'intéressent au progrès des sciences, des lettres et des arts, et plus spécialement les personnes qui ont déjà fait partie du Congrès scientifique dans les sessions précédentes, sont invités à s'associer aux travaux de la onzième session.

Art. 3. Les Académies et les Sociétés savantes de France sont priées de communiquer au Congrès la Statistique de leurs travaux, et de s'y faire représenter par un ou plusieurs de leurs membres.

Art. 4. Les travaux du Congrès sont répartis en six sections :

1re — Sciences naturelles.
2e — Agriculture et Industrie.
3e — Sciences médicales.
4e — Archéologie et Histoire.
5e — Littérature et Beaux-Arts.
6e — Sciences physiques et Mathématiques.

Art. 5. La durée de la session sera de dix à quinze jours.

Art. 6. A l'ouverture de la première séance, on nommera le Président et les trois Vice-Présidents du Congrès,

qui, avec les Secrétaires-Généraux, formeront le Bureau central.

Chaque Secrétaire inscrira dans sa Section tous ceux qui désireront en faire partie. On pourra se faire inscrire dans plusieurs Sections à la fois.

Art. 7. Chaque Section, le lendemain de l'ouverture du Congrès, nommera son Président, ses deux Vice-Présidents, et un ou deux Secrétaires-adjoints.

Art. 8. Les Sections s'assembleront chaque jour. Elles fixeront à la première réunion la durée de leurs séances. Elles pourront, dans l'intérêt de leurs travaux, se distribuer en Sous-Sections. L'ordre d'ouverture des séances des Sections sera indiqué sur une carte particulière, qui sera remise à chaque membre du Congrès.

Art. 9. Chaque jour, à trois heures précises après-midi, il y aura assemblée générale de toutes les Sections. Un des Secrétaires-Généraux lira le procès-verbal de la séance de la veille; les Secrétaires des Sections donneront lecture des procès-verbaux des séances particulières tenues dans la matinée. La lecture des procès-verbaux des Sous-Sections aura lieu dans les Sections dont elles dépendent. La séance de l'assemblée générale sera ensuite consacrée à des lectures de Mémoires et à des communications verbales.

Art. 10. Nul ne pourra prendre la parole à une séance sans l'autorisation du Président.

Art. 11. Aucune délibération ne sera prise, soit dans les Sections, soit en assemblée générale, à moins que le tiers des membres inscrits ne soit présent.

Art. 12. Toute discussion sur la religion ou la politique est interdite.

Art. 13. Aucun travail ne sera lu en séance générale qu'après qu'il aura été approuvé par la Section à laquelle il ressortit.

Art. 14. Les membres ont, outre le droit de commu-

niquer des travaux, celui de présenter des questions autres que celles du Programme, mais ces questions devront être préalablement déposées sur le bureau en séance générale. Elles seront examinées le soir même par la commission permanente qui jugera si elles peuvent être admises. Le résultat de la délibération sera communiqué le lendemain aux Sections compétentes.

Art. 15. La commission permanente est composée des membres du Bureau central et des Présidents de chaque Section.

Art. 16. Des excursions scientifiques pourront avoir lieu pendant et après la tenue du Congrès.

Art. 17. Tous les membres régnicoles s'engagent à verser entre les mains du Trésorier une somme de dix francs, qui leur donne droit à un exemplaire du Compte-rendu des travaux de la Session.

Art. 18. Ce Compte-rendu sera publié par les soins des Secrétaires-Généraux et des Secrétaires de chaque Section.

Art. 19. Les personnes empêchées de se rendre au Congrès, pourront, de même que celles qui y assistent, présenter des Mémoires sur les diverses questions contenues dans le Programme, ou sur tout autre sujet relatif aux travaux de l'une des Sections, sauf, dans ce dernier cas, à se conformer à l'art. 14 ci-dessus.

Art. 20. Avant de se séparer, le Congrès fixera la date et le lieu de la douzième Session.

Art. 21. Toute difficulté non prévue par les présentes dispositions, sera soumise à la commission permanente.

Art. 22. Chaque membre du Congrès signera le présent Règlement en retirant sa carte d'entrée.

Les Secrétaires-Généraux,

Signé Planchenault, Guillory aîné,
Godard-Faultrier, Guinoyseau-Joubert.

II. Administration et organisation.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

MM. Planchenault, président du Tribunal civil et de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Guillory aîné, adjoint au maire de la ville d'Angers, président de la Société industrielle.

Godard-Faultrier, conservateur des Monuments et du Musée d'antiquités, et Membre des deux Sociétés académiques d'Angers.

Guinoyseau-Joubert, négociant manufacturier, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, trésorier-archiviste du Congrès.

SECRÉTAIRES DES SECTIONS.

1re Section. — MM. Guépin, docteur-médecin, directeur de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

— — Béraud, conseiller à la Cour royale.

— — Boreau, directeur du Jardin-des-Plantes.

— — Millet, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

2e Section. — MM. de Beauregard, président de chambre à la Cour royale et membre des deux Sociétés académiques d'Angers.

— — Giraud (Charles), membre du conseil-général.

— — Comte de Quatrebarbes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

— — BOUTTON-LEVÊQUE, membre du conseil d'arrondissement.

— — SÉBILLE-AUGER, président du Comice agricole et industriel de Saumur.

— — JUBIN (Théodore), avocat, membre de la Société industrielle.

3e Section. — MM. MIRAULT, docteur-médecin, professeur à l'École de Médecine.

— — CASTONNET, docteur-méd., professeur adjoint à l'École de Médecine.

— — OUVRARD, docteur-médecin, professeur à l'École de Médecine.

— — LAROCHE-TALBOT, doct.-méd., professeur adjoint à l'École de Médecine.

4e Section. — MM. MARCHEGAY, archiviste du département.

— — DE LENS, professeur de philosophie au Collége royal.

— — COSNIER (Léon), imprimeur, membre de la Société industrielle.

5e Section. — MM. J. SORIN, proviseur du Collége royal, membre des deux Sociétés académiques d'Angers.

— — TALBOT (Eugène), substitut du procureur du roi.

— — Marquis DE SENONNES, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

— — PAVIE (Victor), imprimeur, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

— — ROUSSEAU, membre de la Société industrielle.

— — PEAUGER, rédacteur en chef du *Précurseur de l'Ouest.*

6e Section. — MM. Fourrier, ingénieur de la Sarthe et de la Mayenne.

— — Bayan, inspecteur de l'Académie, membre de la Société industrielle.

— — Trouessard, professeur de physique, membre de la Société industrielle.

— — Godfroi, professeur de chimie à l'École de Médecine, membre de la Société industrielle.

— — A. Menière, membre de la Société industrielle.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE SECTION.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES NATURELLES.

Géologie, Botanique et Zoologie.

1° Dans l'hypothèse d'une disposition linéaire des êtres organisés, doit-elle constituer une série unique partant de l'animal le plus parfait pour descendre aux *Infusoires* et passant par les *Chaodinées* pour arriver aux Dicotylédones, ce qui ferait concorder la marche descendante de Cuvier avec le point de départ choisi par de Jussieu et Lamarck?

2° Cette série ne constituerait-elle pas plutôt deux lignes distinctes, ascendantes et divergentes, partant de points ou communs ou très rapprochés, et quelles données, à l'appui de cette dernière hypothèse, la géologie a-t-elle fournies, quant à la coexistence ou à la préexistence primitives des êtres inférieurs et aux évolutions et perfectionnements des deux formes, animale et végétale?

3° Les Congrès scientifiques ne rendraient-ils pas un éminent service aux sciences naturelles en discutant, posant et définissant les bases nouvelles sur lesquelles doivent désormais s'asseoir les caractères génériques, en ayant égard à leur valeur relative suivant les diverses classes et même selon les familles dans certaines classes?

4° Le système qui tend à isoler les êtres en multipliant indéfiniment les genres, est-il plus favorable à l'étude ou plus conforme à la méthode naturelle que de larges coupes génériques?

5° Existe-t-il des caractères à l'aide desquels on puisse distinguer d'une manière certaine l'espèce de la variété?

6° Quelles sont les circonstances relatives au gisement des houilles dans l'Anjou?

7° De quelle manière le calcaire marbre est-il associé dans le Maine et l'Anjou avec les couches de houille exploitées?

8° Chercher les moyens de reconnaître le développement annuel en grosseur des arbrisseaux et des arbres dans les sols variés, sans avoir recours à l'examen des couches intérieures.

9° Le phénomène connu sous le nom de Tige fasciée, résulte-t-il de la soudure de plusieurs axes en un seul, ou n'est-il dû qu'à une simple dilatation d'un seul axe?

10° Donner un catalogue raisonné des mousses et jongermannes croissant sur les terrains schisteux, pour servir à la géographie botanique.

11° Présenter l'histoire et la synonymie des espèces de rosiers qui croissent spontanément sur le sol de la France.

12° Quels sont les moyens à employer pour obtenir la géographie zoologique de la France?

Pour en faciliter l'étude, ne conviendrait-il pas d'en diviser le travail, soit par provinces, soit par départements, en tenant compte: 1° de la nature du sol et de son influence; 2° de la nature des eaux; 3° de la lumière et de l'obscurité; 4° de l'élévation des lieux comparée au niveau de la mer; 5° de la température et de l'exposition; 6° des stations et des habitations; 7° des époques soit constantes, soit variables de séjour ou d'apparition des animaux, etc.

13° Quels rapports peuvent exister entre la géographie botanique et la géographie entomologique dans l'Ouest de la France?

14° Quels sont les rapports et les différences qui existent dans le mode de production des composés calcaires entre diverses classes d'animaux et spécialement dans les radiaires, mollusques, crustacés et vertébrés?

Quels sont dans les mollusques les organes où s'opèrent les combinaisons chimiques qui forment les sous-carbonate et phosphate et autres sels à base de chaux qui entrent dans la composition du test, et comment s'opèrent ces combinaisons?

La chimie animale a-t-elle, sous le rapport de la production de ces composés, signalé des différences notables dans les éléments des divers liquides et des tissus des mollusques nus et des mollusques testacés?

Comment peut-on expliquer dans les conchyfères la formation des tests lamelleux et surtout des tests fibreux et fibrolamelleux?

15° Quel rôle dans la constitution géologique de l'écorce du globe a pu jouer le règne animal dans la production du calcaire, et à quels caractères, indépendamment de ceux tirés des dépouilles d'animaux fossiles et du gisement relatif, peut-on reconnaître avec certitude le calcaire formé par l'intermédiaire ou sans le concours des animaux?

16° Quel est l'état actuel des études, des travaux et des collections relatives aux sciences naturelles dans le département de Maine et Loire?

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Agriculture.

1° Quel serait en France, et particulièrement dans les départements de l'Ouest, le meilleur mode de fermage pour hâter les progrès de l'agriculture?

2° Quels seraient les moyens d'attacher au sol les habitants des campagnes et de les détourner de cette propension qui les porte à abandonner l'agriculture, pour chercher dans les villes des professions industrielles où ils ne trouvent souvent qu'une existence précaire?

3° Quelles sont les espèces d'animaux domestiques qui pourraient être utilement importées en France? Quelles espèces sauvages pourraient être utilement rendues domestiques?

4° Quels ont été en Anjou les résultats de l'introduction des races étrangères de bétail, spécialement de la race suisse, soit de Berne, soit de Schwitz, de la race hollandaise et de la race anglaise de Durham?

5° Jusqu'à quel point la nourriture et le régime peuvent-ils modifier les formes des animaux domestiques? Les modifications notables qui se manifestent dans les formes des chevaux, des bœufs et des autres animaux, par suite de changement d'habitation et de régime, ne devraient-elles pas donner lieu à des études plus sérieuses que celles auxquelles on s'est livré jusqu'à ce jour (1) ?

6° Quelle influence le Dépôt d'étalons d'Angers a-t-il exercée sur l'amélioration de l'espèce chevaline depuis son organisation dans le département de Maine et Loire, et quels avantages l'éleveur peut-il retirer de l'emploi d'étalon pur sang?

7° Le prix d'achat de remonte est-il en rapport avec le prix de revient?

8° Quelle est des deux races bovines indigènes de l'Anjou, arrondissement de Beaupreau ou arrondissement de Segré, la préférable pour être engraissée dans les pâturages de Normandie?

9° Rechercher les moyens à l'aide desquels on pourrait encourager l'élève des bestiaux sur les terrains de médiocre qualité, afin de donner aux éleveurs une juste concurrence à l'égard de ceux qui sont favorisés par un sol plus généreux.

(1) Une Médaille d'argent sera décernée à celui qui aura le mieux traité la question par écrit ou même verbalement dans le sein de la section d'agriculture.

10° Les tentatives de certains propriétaires à l'effet de remplacer dans nos contrées les bœufs par des chevaux, mules ou mulets, et de substituer les vaches aux bœufs, ont-elles eu et pourraient-elles avoir de bons résultats?

11° Quelles sont les diverses races de bêtes, chevaline, asine, bovine, etc., employées pour l'agriculture, le roulage, etc., dans les différents cantons de nos contrées occidentales? Quels sont les motifs de la préférence donnée *à telle ou telle de ces races*, *en telle ou telle localité?* Ces motifs sont-ils bien fondés?

12° Quels sont les résultats obtenus par les diverses expériences de croisement de races que l'on a successivement tentées?

13° Chercher le moyen d'encourager le repeuplement des bois, de manière à ce que l'Etat et les propriétaires y trouvent également leur avantage.

14° Quels sont les moyens les plus sûrs de perfectionner sans perturbation les méthodes de culture en usage, et d'augmenter ainsi la valeur du sol et la richesse du pays?

15° Quels seraient les meilleurs moyens à employer pour donner le plus de valeur possible aux terrains communaux livrés à la vaine pâture?

16° Indiquer les meilleurs moyens de se procurer des engrais et déterminer leurs effets.

17° Par quelle modification dans la loi du fermage pourrait-on concilier les droits du propriétaire du sol et du cultivateur-fermier et lui donner sécurité, rétribution pour ses travaux d'amélioration?

18° Quels sont les progrès de l'agriculture en Anjou depuis trente ans?

19° Quelles sont les différences de culture entre les divers arrondissements du département de Maine et Loire, et notamment quels sont les assolements usités dans ce pays?

20° Quelles sont les cultures étrangères à l'Anjou qu'on pourrait y introduire avec succès, et en particulier celle du houblon?

21° Quels sont les divers instruments aratoires employés dans le département de Maine et Loire, et quels sont les moyens d'amélioration qu'on pourrait y apporter?

22° Quel est l'état de l'élève du bétail dans le département de Maine et Loire? La race bovine s'est-elle améliorée? Dans quelle proportion s'est-elle accrue depuis dix ans? — Même question pour la race chevaline?

23° La pratique de la greffe sur les vignes prend-elle de l'extension en Anjou et dans les pays voisins? a-t-elle procuré des béné-

fices notables aux propriétaires des vignes greffées, et amélioré sensiblement la qualité des produits?

24° Quels sont les faits observés en Anjou sur l'influence générale exercée par la nature du sol géologique sur la production des vignes? Et en particulier, quelles sont les qualités du vin récolté sur les schistes ardoisiers comparées à celles du vin récolté sur les calcaires secondaires ou tertiaires? Quelle influence l'accumulation des silex dans les terrains plantés en vigne exerce-t-elle sur la qualité des vins? La durée des ceps est-elle plus longue sur le terrain calcaire que sur le terrain schisteux?

25° Quels sont en Anjou les vins les plus riches en alcool? Quelle est la nature des sols qui les produisent?

26° L'emploi de la chaux comme engrais ou stimulant dans les vignobles, est-il sans inconvénients?

27° Quels seraient les moyens à employer pour faire cesser la souffrance vinicole?

28° Quels sont les moyens de perfectionner la culture du chanvre et autres plantes textiles dans le département de Maine et Loire?

29° Quel serait le meilleur procédé à suivre pour obtenir au moyen de semis, de nouvelles et bonnes variétés de fruits? Serait-ce en prenant les semences dans les fruits sauvages ou dans ceux qui sont déjà améliorés par la culture? Les expériences faites jusqu'à ce jour sur d'autres végétaux indiquent-elles une préférence à donner à l'un de ces moyens?

30° L'éducation des abeilles, trop négligée dans le département de Maine et Loire et si peu dispendieuse, ne pourrait-elle pas offrir des résultats avantageux?

31° Quel est en Anjou l'état de la culture du mûrier? Quels sont les avantages qu'elle peut procurer?

32° Y a-t-il une différence notable dans les produits d'un hectare de terre arable assis sur les schistes anciens et ceux d'un hectare de terre de même qualité assis sur les roches calcaires?

Industrie.

1° De l'utilité d'une statistique générale de la France et des moyens de l'obtenir.

2° Histoire de la domesticité dans les sociétés anciennes et modernes.

Quels moyens de moralisation, quels règlements administratifs comporte l'état actuel de la domesticité en France?

3° Ne serait-il pas convenable que les droits et les obligations des domestiques fussent déterminés par un règlement de l'autorité pu-

blique, et notamment en ce qui concerne les livrets auxquels ils pourraient être assujettis, ainsi que les ouvriers des manufactures?

4° Quels ont été l'origine et le régime des banques et le taux de l'intérêt dans le passé? Appliquer cette question à la France et aux états circonvoisins; quels perfectionnements immédiats ce régime comporte-t-il?

5° De l'utilité de l'établissement des banques agricoles en France et des moyens de les créer.

6° Par quels moyens pourrait-on parvenir à établir en Bretagne des colonies agricoles et donner ainsi à la culture de vastes landes restées incultes jusqu'à ce jour, faute de bras et de capitaux!

7° Quels ont été jusqu'à présent et quels seront probablement les principaux effets et conséquences de l'établissement et de la multiplication des chemins de fer, des bateaux à vapeur, et en général, de l'amélioration des différents moyens de communication? Quels sont les principaux avantages procurés à l'agriculture, au commerce et à l'industrie par l'amélioration des voies de communication de toutes sortes?

8° L'agriculture et l'industrie doivent-elles marcher sur deux lignes parallèles, sans se réunir, où doivent-elles au contraire se combiner de manière à ce que certains ouvriers puissent s'appliquer alternativement à l'une et à l'autre?

9° Quels doivent être les résultats probables, pour les départements de l'Ouest, de l'exécution du chemin de fer de Paris à l'Océan par Angers et Nantes?

10° Quels sont les avantages et les inconvénients du morcellement de la propriété; et dans le cas où les inconvénients l'emporteraient, quels moyens employer pour arrêter l'excès de ce morcellement?

11° Indiquer quels pourraient être les meilleurs moyens d'aménagement, de conservation, de conduite et de direction des eaux en général; le tout dans l'intérêt de la navigation, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

12° Quelle est l'importance relative des trois industries, agricole, commerciale, manufacturière dans Maine et Loire? Combien chacune d'elles occupe-t-elle de bras? Combien absorbe-t-elle de capitaux? A quel taux en paye-t-elle l'intérêt moyen?

13° La législation des douanes sur l'introduction des bestiaux étrangers doit-elle être modifiée? Dans le cas de modifications, quelles sont celles qui pourraient être admises, eu égard aux intérêts des populations, de l'agriculture et du commerce? Les droits d'octroi imposés sur les bestiaux doivent-ils être réduits?

14° L'insuffisance de la production indigène en chevaux de troupe, rendant la France tributaire de l'étranger, en cas de guerre, une augmentation des tarifs suffirait-elle pour remédier à cette insuffisance?

15° Quelles seraient les meilleures mesures à prendre pour empêcher les fraudes si préjudiciables qui se commettent de la part des fabricants et marchands de noir-animal et autres stimulants ou engrais d'un prix élevé?

16° Trouver le moyen d'employer le bois blanc à la confection des barriques en le rendant imperméable à l'aide d'un enduit, d'une injection, ou tout autre moyen. Il faudrait que cette préparation ne donnât aucun goût au vin et fût d'un prix assez modique pour qu'il y eût avantage à préférer le bois blanc au chêne?

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Hygiène publique et privée.

1° Les chances de maladies graves et de mortalité sont bien plus grandes pour les soldats en garnison que pour les hommes de même âge qui ne font pas partie des contingents. (D'après les comptes de l'administration de la guerre, session de 1825, le chiffre de mortalité pour les militaires est de 2,72 sur 100 par an; la proportion annuelle des décès chez les hommes de 20 à 30 ans dans la vie civile est de 1,25.)

Rechercher les causes de cette différence dans toutes les conditions hygiéniques du soldat en garnison : la qualité de l'alimentation et la distribution des repas, l'habillement, l'équipement, le casernement, les exercices, etc., et surtout l'acclimatement du jeune soldat au régiment.

2° Rechercher les causes de l'épidémie de méningite cérébro-spinale qui, en 1840 et 1841, a régné dans plusieurs grandes villes de France, et a sévi plus particulièrement chez les jeunes soldats.

3° Rechercher les moyens qui pourraient le plus concourir à l'amélioration physique de la race humaine.

4° Du régime connu sous le nom d'*entraînement* des hommes considéré dans les résultats pratiques qu'on en a obtenus en Angleterre. — Comparer ce régime à celui des anciens athlètes.

5° Quelles sont les causes et les moyens prophylactiques les plus efficaces des scrophules?

6° Le rouissage des chanvres qui a lieu chaque année dans une

grande étendue du département de Maine et Loire, y donne-t-il lieu à des maladies?

7° Quelles sont les affections endémiques du département?

8° Rechercher les causes de la grande fréquence de l'aliénation mentale dans le département de Maine et Loire?

9° Quelles sont les causes de la grande mortalité des enfants dans le premier âge de la vie? — De l'alimentation, du vêtement, du coucher, de la sortie à la promenade des enfants du premier âge.

10° Quels sont les symptômes et les causes de l'indigestion chez les enfants dans les premiers mois de leur existence? Cette maladie ne constitue-t-elle pas ce que l'on appelle dans divers localités, *le mal de l'an*, *le mal de Saint-Séverin*, etc...? Quels sont les moyens préservatifs et curatifs?

11° De l'usage des corsets considéré dans ses résultats hygiéniques sur la santé des femmes et des enfants?

12° Le système d'enseignement adopté par l'Université dans les colléges, n'a-t-il pas le grave inconvénient, en multipliant trop les sujets d'étude, de nuire au développement du jugement et de l'intelligence des jeunes enfants?

13° Déterminer la différence qui existe entre l'infection et la contagion. Les règlements sanitaires existant actuellement en France sont-ils d'accord avec l'observation médicale des faits?

14° Quels sont les meilleurs moyens de préserver les équipages des bâtiments de l'atteinte des maladies graves qui règnent à la côte d'Afrique?

Médecine.

1° Quelle est la meilleure classification des maladies connues autrefois sous le nom de fièvres continues au point de vue actuel de l'observation médicale?

2° De la fièvre typhoïde, telle qu'elle s'est produite dans nos contrées, et quel est le traitement qui a le mieux réussi?

3° Quels sont les différents modes de propagation de l'inflammation?

4° Quelles sont aujourd'hui sur la médecine pratique les influences favorables et nuisibles de la théorie généralement connue sous le nom de médecine physiologique?

5° Les vomitifs et les purgatifs peut-être abusivement employés dans le moyen-âge, ne sont-ils pas trop négligés dans nos temps modernes? abstraction faite des cas où les évacuants sont positivement indiqués, quelles sont les maladies où leur administration peut offrir de grands avantages? Examiner isolément les vomitifs et les purgatifs, afin de donner une solution plus nette et plus positive.

6° Quelle est la meilleure théorie de l'infection purulente et quel est le meilleur traitement à opposer à cette affection?

7° Quels sont les causes et le traitement de l'hépatite chronique?

8° A quelles lésions d'organe faut-il rapporter les symptômes qu'on observe dans la colique des peintres (affection saturnine?)

9° Quelles sont les influences qui produisent le plus souvent la forme adynamique des maladies?

10° De l'usage et de l'abus de la diète dans le traitement des maladies.

11° Comment distinguer les troubles sympathiques du cerveau de ceux qui sont dus à une affection idiopathique de cet organe?

12° Quels sont les signes qui font distinguer au début la manie délirante aiguë, de la fièvre cérébrale maligne?

13° Quelle est la cause de l'intermittence dans certains phénomènes morbides, et notamment dans les fièvres.

14° Quelle est l'influence de la nuit sur l'état des malades dans les diverses maladies, et comment expliquer cette influence?

15° Quelles sont les diverses causes qui produisent l'amaurose, et en quoi l'étude de ces causes peut-elle éclairer le traitement?

16° L'iode et ses préparations méritent-ils la confiance dont ils jouissent dans le traitement des scrophules?

17° A quel état chimique existe le fer dans chacune des nombreuses préparations ferrugineuses préconisées de nos jours? Quel est le degré de stabilité de cet état? Quelle est la quantité relative de fer contenue dans chacune de ces préparations! Quel est l'état d'oxidation du fer qui convient le mieux pour être absorbé par nos organes, et pour son assimilation?

18° Le mercure est-il le meilleur moyen de traitement des symptômes primitifs et consécutifs de la syphilis?

19° Etablir une distinction entre les blennorrhagies syphilitiques et celles qui ne le sont pas. — Y a-t-il identité entre le virus blennorrhagique et le virus syphilitique?

20° De l'emploi du nitrate d'argent dans les maladies du globe de l'œil et de ses dépendances.

21° La méthode abortive doit-elle être préférée à toute autre méthode dans le traitement des muqueuses de peu d'étendue?

22° De l'emploi de la strychnine dans les affections nerveuses.

23° Quels sont les usages de la rate?

24° Quels sont les services que l'application du microscope a rendus à la médecine, et notamment à l'allaitement des enfants?

25° L'étude de la phrénologie peut-elle conduire à reconnaître par l'inspection de la configuration du crâne, les qualités intellectuelles, morales et instinctives de l'homme?

26° Faire l'appréciation des théories et des traitements divers de la folie.

27° Le partage que les spécialités établissent entre les diverses branches de l'art de guérir, a-t-il été un avantage?

28° Quelle est aujourd'hui l'influence médicale théorique et pratique que la capitale exerce sur la province? — Quelle est la part d'influence de celle-ci?

29° La statistique appliquée aux études médicales a-t-elle le degré d'importance qu'on a semblé lui reconnaître dans ces derniers temps?

Chirurgie.

1° Du pronostic et du traitement des diverses espèces de cancer.

2° Du traitement comparatif des rétrécissements de l'urèthre par la dilatation et la cautérisation. — Quels sont les avantages et les inconvénients du cathétérisme forcé?

3° Du traitement comparatif du calcul vésical par la taille et la lithotritie.

4° Les luxations congéniales et les luxations spontanées sont-elles susceptibles de réduction?

5° Quels ont été les résultats obtenus de l'emploi du tartre stibié à haute dose dans le traitement de diverses affections chirurgicales?

6° De l'emploi des irrigations d'eau froide en chirurgie : — préciser l'opportunité de leur application, et indiquer les accidents auxquels elles peuvent donner lieu.

7° Quels sont les résultats obtenus de la myotomie, qui peuvent être considérés comme un véritable progrès de la chirurgie? et en particulier faire connaître les diverses modifications qui peuvent survenir après l'opération du strabisme dans l'exercice de la vision.

8° Quels sont les résultats obtenus de l'autoplastie depuis le commencement du XIXe siècle, qui peuvent être regardés comme un vrai progrès de l'art?

9° Du choix de la méthode pour pratiquer l'opération de la cataracte. L'une des méthodes doit-elle être appliquée dans tous les cas à l'exclusion des autres, ou chacune d'elles n'a-t-elle pas ses applications particulières.

10° Du choix de la méthode et du procédé pour pratiquer la pupille artificielle.

11° Quelles sont les indications thérapeutiques que présentent les plaies pénétrantes des articulations?

12° Quelles sont les lésions anatomiques qui constituent la maladie qu'on appelle tumeur blanche? Quels sont les moyens de la combattre dont l'expérience a le mieux démontré l'efficacité?

13° Du traitement des fractures des extrémités inférieures?

14° Du traitement de la tumeur et de la fistule lacrymales?

Médecine vétérinaire.

1° Quels sont les meilleurs moyens à employer pour produire l'amélioration des diverses races d'animaux domestiques suivant leur destination.

2° Faire connaître les principales épizooties qui ont régné dans le département de Maine et Loire, depuis vingt ans.

3° Dans l'empoisonnement des chevaux par le pain moisi, quelle est la substance vénéneuse?

4° De la morve des chevaux, considérée dans son étiologie, dans ses symptômes, dans ses lésions d'organes, dans son traitement et dans sa contagion aux animaux et aux hommes.

QUATRIÈME SECTION.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire.

1° Connaît-on des documents certains relatifs aux migrations des peuples anciens sur les côtes de la Bretagne et de la Vendée?

2° Quel est le lieu où Dumnacus fut défait par les Romains?

3° Quels ont été les résultats politiques de la domination romaine en Anjou?

4° Existait-il des défenseurs des cités avant leur institution légale? Dans le cas d'affirmative, à quelle époque peut-on faire remonter leur établissement?

5° De quelle époque date l'introduction du christianisme en Anjou? Quels ont été les apôtres de la province? Dans quel lieu le christianisme a-t-il fondé son premier établissement? Dans quels lieux le paganisme a-t-il trouvé son dernier refuge? Quelles ont été les dernières divinités païennes en Anjou?

6° A quelle époque l'Anjou a-t-il été soumis à la domination des Francs?

7° Rechercher les principales traditions qui ont rapport à Roland, le roi Arthur, l'enchanteur Merlin et l'archevêque Turpin. Rechercher l'origine historique de ces traditions et montrer leur influence sur la poésie du moyen-âge.

8° Examiner quelles furent pour la Bretagne les limites de l'invasion germanique; quelle fut l'influence de l'esprit, des habitudes, des institutions germaniques sur ce pays. — La féodalité est-elle née, s'est-elle développée en Bretagne d'après les mêmes causes, dans les mêmes circonstances que dans le reste de la France?

9° Quelles ont été les conséquences de l'adjonction de l'Anjou au royaume d'Aquitaine, formé par Louis-le-Débonnaire, et détruit par Charles-le-Chauve?

10° Quelle a été la part de l'Anjou dans la résistance qui a été opposée aux Normands et dans les calamités qui ont été la conséquence de leur invasion?

11° Déterminer les limites et la situation géographique de l'Anjou à l'époque de l'avénement des premiers Ingelgériens.

12° Comment la dynastie capetienne à son avénement fut-elle accueillie en France, et notamment en Anjou?

13° Quelle a été la part de l'Anjou dans la conquête de l'Angleterre, par Guillaume-le-Bâtard?

14° Quelles ont été, sous Foulques-Nerra et Geoffroy-Martel, les relations de l'Anjou avec les provinces limitrophes?

15° Quels avantages a retirés l'Anjou des mariages des comtes Ingelgériens?

16° Quels furent les principaux promoteurs des croisades dans les provinces de l'Ouest de la France?

17° Quelle part prit l'Anjou dans les guerres de la maison de Blois, contre celle de Montfort?

18° Quel a été le résultat des expéditions françaises en Italie, sous les ducs d'Anjou?

19° Quelles sont les causes qui ont empêché les Anglais de s'établir en France, quoiqu'ils aient gagné toutes les grandes batailles livrées dans les XIVe et XVe siècles?

20° D'après quels faits peut-on établir d'une manière inattaquable que Jeanne d'Arc a sauvé la France?

21° A quelle époque l'imprimerie a-t-elle été introduite en Anjou? Détails historiques à ce sujet.

22° Quelles sont les classes de la société qui ont embrassé avec le plus d'empressement les idées de la réforme, dans les provinces riveraines de la Loire?

23° Quelle a été la part de la politique dans les causes de la Saint-Barthélemy?

24° Quelles furent les principales causes de la destruction de la Ligue en Anjou, et spécialement quelle influence exerça sur ce fait le mariage de César de Vendôme avec la fille du duc de Mercœur?

25° A quelles causes peut-on attribuer le grand nombre et l'importance des événements dont les bords de la Loire ont été le théâtre, depuis Philippe de Valois jusqu'à Louis XIV ?

26° Apprécier la valeur historique actuelle des œuvres de Bernier, voyageur Angevin du XVIIe siècle.

27° Examiner l'influence des coutumes de Bretagne sur l'établissement des premiers règlements maritimes, et principalement sur ceux d'Oléron, si généralement adoptés au moyen-âge.

28° Indiquer les limites anciennes et modernes du pays Angevin, celles du ressort de ses principales juridictions, et surtout de l'empire de sa coutume, particulièrement dans les derniers siècles, et à l'époque qui a précédé la réorganisation des tribunaux.

29° Déterminer les résultats que l'institution des parlements en France a pu avoir sur nos institutions.

30° Quelles sont les améliorations qui ont été produites par les États provinciaux, depuis Louis XI jusqu'à la Révolution française ?

31° Quels sont les ordres monastiques qui ont fondé des établissements dans l'archevêché de Tours, et dans la portion du diocèse de Poitiers qui appartenait à l'Anjou ? Quel a été la part de chacun d'eux dans le développement de la civilisation ?

32° Quels ont été, en France et en Angleterre, les diocèses dans lesquels les abbayes situées en Anjou ont eu des prieurés ou autres dépendances ? Quelles sont les abbayes situées en dehors de l'Anjou qui ont possédé des maisons dans cette province ?

33° Quelles ont été les dépendances de Fontevrault dans les différents diocèses de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne ? Quels sont les archives et les dépôts publics étrangers à l'Anjou dans lesquels on peut trouver des titres et des documents sur cette abbaye ?

34° Quelle a été la conduite du clergé envers les serfs de différentes conditions ?

35° Etudier l'influence des Universités en général sur les affaires politiques et religieuses de l'Europe, et sur les progrès des lettres et des sciences, depuis le XIVe siècle jusqu'au temps de Louis XIV.

36° A quelle époque a-t-on commencé à se servir de la langue vulgaire pour les actes publics dans les provinces de l'Ouest, riveraines de la Loire ? Quels sont les caractères particuliers du dialecte de ces provinces ? En quoi diffère-t-il ou se rapproche-t-il des langues d'*oil* et d'*oc* proprement dites ?

37° Etudier l'influence des écrivains de l'Anjou et des provinces voisines, particulièrement de la Touraine, de l'Orléanais, du Blai-

sois, du Vendômois et du pays Chartrain, sur la langue et la littérature françaises aux XVe et XVIe siècles.

38° Quels sont les ouvrages les plus curieux en langue vulgaire composés dans ces provinces avant le XVe siècle?

39° Rechercher les noms et les ouvrages des artistes Angevins qui se sont distingués, en Anjou ou ailleurs, dans l'architecture, la sculpture, la peinture et la gravure, ou de ceux qui, nés dans une autre province, ont exercé leur talent en Anjou.

40° Rechercher les usages particuliers aux corporations d'arts et métiers dans l'Anjou et dans les autres provinces dépendantes de la généralité de Tours.

41° Quelle était, avant 1789, la part de contribution des différents ordres aux charges de l'État? Expliquer la nature de ces contributions et leur mode de perception.

42° Quelle était l'organisation politique, judiciaire, financière et civile d'une province avant 1789? Quelle était la compétence des diverses autorités et quelles relations existaient entr'elles?

43° Faire ressortir l'élément démocratique contenu dans les municipalités, les consulats, les jurandes, les fabriques, avant 1789.

44° Tracer le plan d'une histoire particulière, telle que l'état actuel de la science le comporte. Parler spécialement des travaux auxquels on peut se livrer sur une province, une ville, une institution, une famille, un établissement ou monument public. Dire quelles qualités chacune de ces monographies réclame. Citer les meilleurs modèles en ayant soin de les apprécier et de les critiquer.

Archéologie.

1° Faire pour l'Anjou la statistique des monuments druidiques, romains et gallo-romains. On devra spécialement s'étendre sur les théâtres et sur les amphithéâtres.

2° Indiquer les moyens de dresser une carte monumentale de chacune des architectures qui se sont succédées sur notre sol?

3° A quelle époque l'art byzantin s'est-il introduit en Anjou?

4° En Anjou, dans les communes de Chambellay et du Plessis-Macé, l'on rencontre dans les bois d'énormes monceaux de mâchefer, si bien qu'il est employé au mac-adam des routes. Il n'y a dans le pays aucun souvenir d'usine. A quelle époque donc remontent ces mâchefers et de quel genre d'usine proviennent-ils?

5° Pourquoi trouve-t-on souvent dans un même lieu quantité de débris de vases romains? Quels sont généralement les sujets représentés en relief sur ces vases, avec des inscriptions?

6° Trouve-t-on des voûtes ou des murs d'église dans lesquels sont placés des vases de terre? Quelle devait être la destination de ces vases?

7° Quelles sont les différences entre les fortifications romaines et celles du moyen-âge?

8° Quelles sont les sculptures qui peuvent être regardées comme symboliques dans les monuments romains de l'Anjou?

9° Comment expliquer l'emblême de la femme à queue de poisson, tenant dans chaque main un poisson?

10° Quel symbole représente un personnage assis sur un nimbe croisé, ayant un autre personnage à genoux à ses pieds?

11° A quelle époque a-t-on cessé de brûler les corps dans les Gaules et particulièrement en Anjou? Détails sur les sépultures.

12° A quelle époque remontent des tombeaux en granit situés à Price, près de Laval, et à Coron en Anjou, sur lesquels on remarque des empreintes représentant des socs de charrue, des fuseaux, des quenouilles, des bourdons, des croix sculptées à la grecque? Comment expliquer ces signes?

13° D'où vient la coutume jusqu'au XVIIe siècle, de placer des vases pleins de charbon dans l'intérieur de certains tombeaux?

14° Le culte des morts considéré sous le rapport de l'art a-t-il toujours suivi, dans certaines parties de la France, les progrès de la civilisation?

15° Décrire du XIIe au XVe siècle inclusivement, les costumes d'hommes et de femmes dans les trois classes des villains, bourgeois et nobles ou seigneurs; faire connaître aussi le costume des gens de guerre à la même époque?

16° Expliquer pourquoi l'on trouve assez fréquemment dans les lieux jadis occupés par les Romains, des vases pleins de leurs médailles et monnaies?

17° Histoire de la monnaie angevine depuis les comtes Ingelgériens, jusqu'à la mort du roi René.

18° Histoire de l'hôtel des Monnaies d'Angers.

19° Quelles mesures a-t-on prises depuis douze ans pour conserver les fragments d'architecture provenant d'anciens édifices; donner une statistique des lieux de dépôt. Indiquer les monuments dignes d'être conservés, afin de prévenir leur destruction imminente?

20° Quelles sont dans le département de Maine et Loire les collections archéologiques les plus dignes d'être signalées; en faire la description autant que possible : s'étendre sur les tapisseries, inscriptions, peintures.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Morale et Philosophie.

1° Qu'est-ce qui constitue le beau esthétique? Y a-t-il une science du beau? Des conditions dans lesquelles on doit le chercher, et des règles qui s'imposent à ses réalisations dans les diverses branches de l'art humain? Quel est l'état de cette science?

2° Rechercher quelles relations existent entre le beau et le bien, et examiner s'il est vrai qu'il y ait chez les peuples entre la moralité et le goût, une liaison tellement intime, que tous deux obéissent dans leur développement simultané à la même loi de progrès et de décadence?

3° Quelle est la nomenclature vraie des genres littéraires qu'affecte la poésie? Quelle est la valeur des nomenclatures suivies et enseignées jusqu'à présent? — Genre épique. — Genre lyrique. — Genre dramatique, etc... — Le genre tient-il à la forme qui lui est plus ou moins ordinaire, ou ne tient-il pas à l'idée même dont son inspiration procède?

4° Les genres littéraires se produisent-ils simultanément, aux mêmes époques et à toutes les époques, ou se produisent-ils, principalement au moins, par voie successive et à des époques spéciales à chacun d'eux? Dans ce dernier cas, quel est l'ordre historique selon lequel ils se produisent, et quel est le genre dominant de l'époque actuelle?

5° Toutes les variétés de l'art humain, peinture, sculpture, architecture, musique, etc... peuvent-elles être comprises dans la nomenclature des genres esthétiques applicable à la poésie proprement dite, ou donnent-elles lieu à une nomenclature à part? Dans tous les cas, quel est l'ordre historique de développement de ces variétés de l'art? Se développent-elles à l'égard l'une de l'autre, simultanément, aux mêmes époques, ou successivement à des époques différentes et alternatives?

6° Quel est le genre littéraire de la Messiade de Klopstoch?

7° Quelle serait l'influence, au point de vue littéraire, de l'étude des Pères de l'Eglise, introduite dans l'enseignement universitaire?

8° Quelle est la valeur comparée des systèmes de philosophie de l'histoire de Vico et de Herder?

9° Quelle est la valeur, comme méthode intellectuelle, du système historique de Niebuhr?

10° Que penser de la méthode historique actuelle, qui veut refondre toute l'histoire des temps passés et révoque souvent en doute les faits qui avaient été jusqu'à présent généralemsnt adoptés comme vrais? L'esprit de doute qui domine cette méthode, ne peut-il pas nous égarer et contribuer à répandre le scepticisme en morale comme en histoire dans toutes les classes de la société?

11° Quelle est la valeur de l'éclectisme, et quelle a été son influence sur les méthodes philosophiques particulièrement?

12° Doit-on admettre que la civilisation moderne arrivée à un certain terme, se corrompra comme les civilisations anciennes, et comme elle disparaîtra du monde pour faire place à une autre?

13° Quels sont les vices de l'éducation et de l'instruction actuelles pour les deux sexes? Quelles sont leurs influences fâcheuses pour l'avenir de l'homme et de la femme? Quels sont les moyens de remédier à ces vices?

14° Toutes les tentatives faites pour assurer aux filles et aux femmes dans les manufactures un travail continu et lucratif, ne seraient-elles pas une atteinte réelle à l'ordre social? Ne devrait-on pas chercher à renfermer la femme dans la famille? A ce point de vue, les salles d'asile qui, dans l'état actuel de nos mœurs, sont une amélioration précieuse, ne devraient-elles pas cependant être considérées comme un remède convenable seulement dans l'état transitoire de la société?

15° Des moyens à employer pour protéger la femme et les enfants contre les vices du mari et du père?

16° Quels sont les différents systèmes pénitentiaires? Dire celui qui paraît le meilleur?

17° Nos lois de répression concernant le vagabondage et la mendicité étant reconnues insuffisantes, rechercher des remèdes plus efficaces contre ces deux plaies de la Société actuelle?

18° Quel est, au point de vue intellectuel particulièrement, l'acception véritable du mot de *centralisation* pour la France, non dans l'intérêt d'une seule ville, mais dans l'intérêt de toutes?

Linguistique.

1° Le langage versifié est-il de l'essence de la poésie, ou n'en est-il qu'une forme facultative et transitoire?

2° La prose tend-elle à l'emporter sur les vers comme forme générale du langage, et particulièrement comme forme de la littérature dramatique à notre époque?

3° Comparer entr'eux les écrits de Joachim du Bellay et de

Ménage, sur la langue française. Ces deux écrivains ont-ils eu quelque influence sur la formation de cette langue?

4° Quel est l'état actuel de la langue française? Doit-on reporter son véritable type au siècle de Louis XIV? Dans ce cas, quels moyens devrait-on employer pour arrêter la corruption du langage? Si elle est au contraire dans un état de transition, que doit-on penser de ses nouvelles destinées?

5° Quelle est l'influence de la littérature actuelle de la Capitale sur les études, le goût et les productions littéraires en province?

6° Quelles sont les qualités fondamentales et permanentes du style soit en prose, soit en vers?

7° Quelle a été, particulièrement depuis un siècle, l'influence exercée sur la langue et sur la littérature de la France et de l'Angleterre, par les relations qui ont existé entre ces deux pays?

8° N'est il pas important pour l'instruction primaire, pour la propagation de la langue française chez les autres peuples et même pour son application à la pratique des sciences, que l'écriture puisse aussi exactement que possible peindre la parole, et qu'alors la prononciation de chaque syllabe soit indépendante de sa position dans les mots qu'elles servent à constituer?

9° Parmi les locutions particulières à l'Anjou qui ont toujours été étrangères à la langue commune, ou qui, après en avoir fait partie, sont tombées en désuétude, en est-il que l'on puisse considérer comme manquant à l'idiôme national, et méritant d'y être introduites par d'habiles écrivains?

10° Les locutions particulières à l'Anjou offrent-elles des traces de la domination anglaise dans ce pays?

11° Déterminer autant que possible les caractères principaux de la langue vulgaire de l'Anjou; fixer ses limites géographiques, indiquer ses nuances diverses en rapport avec les divisions du sol.

12° Quel est l'état de l'instruction publique en France, et dans le département de Maine et Loire en particulier? Quelles sont les améliorations que cet état réclame?

13° Quels sont les avantages ou les inconvénients du système polyglotte dans l'instruction?

14° Y a-t-il plus d'avantages que d'inconvénients à ce que l'État ait des pensionnats d'instruction secondaire ou seulement des externats? Comparer ce qui se pratique à cet égard dans les différentes monarchies de l'Europe. Tout ce que la liberté d'enseignement présente aujourd'hui de difficile, n'est-il pas en réalité dans la solution même de la question des pensionnats?

15° La disparition progressive du caractère local, telle qu'on la remarque aujourd'hui dans toutes les parties de la France, est-elle ou non favorable à l'unité à laquelle les sociétés doivent tendre?

Beaux-Arts.

1° Rechercher la loi historique en vertu de laquelle se sont developpés successivement dans la vie de l'humanité, les beaux-arts, l'architecture, la sculpture, la peinture et la musique?

2° L'art chrétien, placé par la loi même de son développement orthodoxe en dehors de l'influence des mœurs et des besoins, n'offre-t-il pas dans ses phases un point auquel les esprits devraient se rattacher de préférence dans la création d'œuvres nouvelles?

3° Suivant quel ordre les différentes parties de l'art chrétien semblent-elles destinées à opérer leur régénération?

4° L'architecture moderne, prise depuis la renaissance, a-t-elle fourni un élément nouveau qui lui soit propre? Cet élément n'est-il pas la coupole à l'intérieur, et à l'extérieur le dôme? Dans cette hypothèse, peut-on déterminer à quel ordre d'idées philosophiques ou religieuses correspondent la coupole et le dôme?

5° Le type abstrait sur lequel la physionomie des villes tend à se modeler aujourd'hui, doit-il être considéré comme l'idéal moderne? Autrement dit, les lois de régularité et de symétrie doivent-elles présider essentiellement à la forme d'une cité? S'il en existe d'autres, en poser le principe.

6° Pourquoi, tandis que les métiers autrefois aspiraient tous à la dignité de l'art, voit-on les arts aujourd'hui s'abaisser au niveau du métier? et comment arrêter cette tendance?

7° N'est-il pas à remarquer, comme un des caractères distinctifs de notre époque, que la plupart des poètes et des artistes donnent leurs meilleures productions au début? En déduire les motifs, et résoudre en même temps le problême de la co-existence de capacités véritables avec la médiocrité générale des œuvres.

8° Quel est, d'après l'état actuel de nos mœurs, l'avenir probable de l'art dramatique en France? Que doivent faire les auteurs dramatiques pour concilier les exigences de notre époque, avec les prescriptions générales de la morale et du goût?

9° Rechercher quelle a été l'influence générale des femmes sur la culture des arts.

10° Rechercher quels rapports les comédies sociales d'Aristophane pourraient avoir avec nos mœurs actuelles.

11° Quelle est l'origine ou quelles sont les origines de la rime? Est-elle d'origine orientale (hébraïque, arabe, etc.)? Est-elle d'ori-

gine latine ou germanique? Dans quels monuments en trouve-t-on les premières traces? Quelles modifications successives a-t-elle dès-lors reçues.

12° Qu'est-ce que le rhythme en musique et en poésie? Se distingue-t-il du nombre et de la mesure proprement dite?

13° Examiner quelle différence existe entre Rossini et Meyerbeer comme chefs d'école, et déterminer les causes de cette différence.

14° Le plain-chant est-il la seule langue musicale qui doive être parlée dans l'église; et, dans le cas contraire, des différences essentielles et techniques doivent-elles s'interposer entre la musique sacrée et la profane, indépendamment de leurs tendances et de leurs caractères respectifs? L'accompagnement instrumental doit-il être banni des églises? L'accompagnement de l'orgue serait il excepté? L'orgue *expressif* est-il un progrès ou une décadence?

15° Y a-t-il des instruments à clavier qui aient la double propriété de produire les sons et d'en conserver les signes, de manière à être à la fois un instrument ordinaire et une machine sténographique? Quels essais a-t-on faits dans ce genre?

16° Le système actuel de notation musicale est-il le meilleur système? Quel est le mérite des systèmes différents qui ont été proposés et que faut-il attendre des efforts tentés pour innover en cette matière?

17° L'ensemble d'instruments qui compose les orchestres est-il aussi complet qu'il puisse l'être, ou bien y a-t-il des perfectionnements à attendre et à désirer, soit par la création de familles nouvelles d'instruments, soit par l'adjonction de quelques instruments nouveaux dans les familles déjà existantes?

18° Quelle est en musique la valeur relative du chant et de l'instrumentation? Quel est l'avenir de ces deux éléments réunis ou séparés? — Opéra, — Musique vocale et symphonie?

19° Quelle est, comme effet, la valeur relative de la statuaire et de la peinture? S'il y a différence de valeur, à quelles causes l'attribuer?

20° Pourrait-on joindre la peinture à la statuaire et appliquer des couleurs aux statues? A-t-on fait des essais dans ce genre et quel en a été le résultat?

21° Quel est le mérite des procédés découverts et essayés en Allemagne ou ailleurs, pour la reproduction identique des tableaux et des statues?

22° Apprécier à sa juste valeur, et particulièrement dans ses rapports avec l'art et dans son influence sur la peinture, la découverte du daguerréotype?

23° Constater les résultats des expositions d'art en province, et chercher les motifs de la médiocrité de ces résultats, comparativement à ceux des expositions d'industrie?

24° Quelles sont les causes psycologiques du rire, et à quelles conditions esthétiques obtient-on d'impressionner les esprits par des effets de ce genre? En d'autres termes, quels sont les éléments esthétiques constitutifs du grotesque? — Comédie, — vaudeville, — caricature, — satire, etc.

25° Quel doit être et quel peut être l'emploi du grotesque dans l'art? Doit-il se réaliser à part, ou peut-il se combiner avec des éléments sérieux?

La musique, abstraction faite de l'accent humain et de la mimique, et l'architecture, abstraction faite des accessoires de la sculpture, sont-elles susceptibles de réaliser le grotesque?

SIXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1° Discuter les nouvelles théories de la nutrition des plantes et des animaux.

2° Chercher à démontrer directement la décomposition de l'eau par les plantes.

3° Etudier l'absorption des gaz par les liquides et la perméabilité des liquides pour les gaz sous le point de vue des applications à la physiologie et en particulier aux phénomènes de la respiration.

4° La théorie des lentilles rend-t-elle suffisamment compte des apparences que présentent les objets vus en-deçà ou au-delà de la distance de la vision distincte?

5° Faire l'analyse chimique et minéralogique de l'ardoise d'Angers; étudier les altérations que subissent les différentes variétés de cette ardoise au contact de l'air et de l'humidité; essayer de trouver dans les résultats de ces recherches quelques applications utiles à l'industrie et à l'agriculture.

6° Chercher à formuler, dans l'hypothèse d'un seul fluide électrique, une théorie des phénomènes de l'électro-statique et de l'électro-dynamique.

7° Quelle idée doit-on se faire, dans l'état actuel de la science, de l'origine et de la distribution de l'électricité atmosphérique?

8° Recueillir et discuter les observations météréologiques de l'année 1842-1843.

9° Il résulte des observations météréologiques faites à Angers que, dans le cours de l'année dernière et dans les deux premiers mois de

celle-ci, le baromètre a été constamment moins élevé pendant les beaux jours que pendant les jours pluvieux : dans l'état actuel de la science, peut-on assigner les causes qui ont pu produire ces variations du baromètre? N'y aurait-il pas une liaison entre ces indications du baromètre et les doubles courants d'air que l'on a, presque constamment, observés aux mêmes époques?

10° Peut-on trouver aussi dans ces doubles courants l'explication de la température inaccoutumée de cet hiver?

11° Répéter les expériences de M. Moser, de Kœnigsberg, et chercher à donner une théorie de la formation des images qu'il a observées.

12° On sait que les votes recueillis par représentants ne donnent pas en général les mêmes résultats que les votes recueillis par individus : on demande quel est dans la pratique le meilleur mode de scrutin?

13° A quoi tient-il que les principes de la mécanique rationnelle ne puissent pas être établis comme les principes des sciences mathématiques pures, indépendamment de toute donnée de l'expérience?

14° Donner une notice de la vie et des travaux du savant chimiste Proust, d'Angers.

Fêtes à l'occasion de la onzième session du Congrès scientifique de France.

Programme de la commission municipale.

1° La grande salle de la Préfecture et celle du Conseil-général du département, que M. Bellon a si obligeamment offertes, serviront à la tenue du Congrès.

Dans la première, qui est très-vaste, auront lieu les assemblées générales. Le jardin offrira encore ses beaux ombrages aux promeneurs.

Les autres salons seront consacrés aux réunions du soir et aux causeries intimes pendant toute la durée du Congrès. Les commissaires seront chargés d'en faire les honneurs.

2° Fêtes données par la ville.

Mardi 5 septembre, illumination au Jardin botanique. Musique de la garnison et de la garde nationale.

Les dames présentées par un membre du Congrès pourront être admises.

Le Jardin ne sera ouvert qu'à 8 heures, aux personnes ayant droit d'entrer ; c'est-à-dire les membres du Congrès et les personnes invitées par eux.

Le dimanche 3 septembre, illumination du pont suspendu et de deux grands bateaux où seront placées les deux musiques.

Il y aura également six petits canots illuminés, naviguant constamment sur le bassin, entre le pont du centre et le pont suspendu.

Des places seront réservées pour MM. les membres du Congrès sur les terrasses du Château, que M. le commandant de la citadelle s'est empressé de mettre à la disposition de la commission.

Les illuminations commenceront à 8 heures.

Emploi des soirées pendant la tenue du Congrès.

Le 1er septembre. Ouverture du Congrès.
Le 2. Soirée réservée.
Le 3. Naumachie.
Le 4. Soirée réservée.
Le 5. Illumination au Jardin botanique.
Le 6. Soirée réservée.
Le 7. Proposition d'un bal par souscription.
Le 8. Soirée réservée.
Le 9. Voyage à Nantes.

ARRÊTÉ DE M. LE MAIRE DE LA VILLE D'ANGERS.

Le Maire,

Vu les propositions faites par la commission nommée par arrêté de cette Mairie, en date du 21 juillet 1843, pour l'organisation des fêtes votées par délibération du conseil municipal du 16 juin dernier, en l'honneur du Congrès scientifique;

Arrête :

Art. 1er. M. le préfet voulant bien mettre à la disposition du Congrès deux salles de son hôtel, pour servir de centre de réunion aux membres du Congrès ainsi qu'à leurs dames, des mesures seront prises pour que ces salons soient garnis de mobilier, et pour que les hôtes de la ville y trouvent, pendant toute la durée du Congrès, des rafraîchissements et tout ce qui pourra leur être agréable. Des commissaires en feront les honneurs.

Art. 2. Le dimanche 3 septembre au soir, courses et joûtes sur l'eau, dans le bassin situé entre le vieux pont et le pont suspendu. Musique pendant leur durée.

Les bateaux qui contiendront les musiciens et les canots des courses seront illuminés.

A 8 heures, illumination du pont suspendu et des obélisques.

Des places d'où l'on pourra jouir parfaitement de la vue de ce spectacle, seront réservées à MM. les membres du Congrès, sur les terrasses du Château que son commandant s'est empressé d'offrir.

Art. 3. Mardi 5, à 8 heures du soir, le Jardin botanique sera illuminé, et les deux musiques de la garnison et de la garde nationale s'y feront entendre.

L'entrée n'en sera permise qu'à MM. les membres du Congrès, à leurs dames et aux dames présentées par eux.

Fait et arrêté à l'Hôtel-de-Ville d'Angers, le 29 août 1843.

A. Giraud, *maire.*

APERÇU

DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS, MONUMENTS ET COLLECTIONS ACCESSIBLES A MM. LES MEMBRES DU CONGRÈS.

Établissements publics.

1. Le Musée de peinture et sculpture et la galerie David, rue Courte, seront ouverts de 10 heures du matin à 4 heures du soir. (M. Mercier, directeur.)
2. Les Musées d'antiquités, rue Courte et à Toussaint. (M. Godard-Faultrier, directeur.)
3. Le Musée d'histoire naturelle, rue Courte. (Conservateur M. Boreau).
4. La Bibliothèque publique de la ville, au Muséum, rue Courte. (M. Grille, bibliothécaire; M. Blordier-Langlois, bibliothécaire en second.)
5. Le Jardin botanique, rue Botanique. (M. Boreau, directeur.)
6. Le Jardin fruitier, boulevard des Lices, sous la direction de M. Millet.
7. Le Théâtre, place du Ralliement.
8. Le Dépôt royal d'Étalons, boulevard du Haras. (M. Bioche, directeur.)
9. Le Dépôt de Remonte, à l'Académie d'équitation, place de l'Académie.
10. L'Hôtel-Dieu, rue de l'Hôpital-Saint-Jean; l'administration des hospices, parvis Saint-Maurice.

11. L'Hopital-Général, rue Lionnaise.
12. Le Dépôt de Mendicité, établissement communal, rue de l'Abbaye, à Saint-Nicolas. (M. Cherbonnier, directeur.)
13. Le Mont-de-Piété, cour des Tourelles, rue Beaurepaire.
14. L'École royale d'Arts et Métiers, rue du Godet. (M. Dauban, directeur.)
15. Le Collége royal, rue du Collége. (M. Sorin, proviseur.)
16. Les Salles d'Asile, rue du Saint-Esprit, rue de Bouillou, faubourg Bressigny et à l'Hôtel-Dieu.
17. Les Prisons, au Château.

Monuments et curiosités d'architecture.

1. La Cathédrale.
2. Palais de l'Évêché.
3. Hôtel de la Préfecture.
4. Le Château.
5. L'ancienne Académie d'Équitation.
6. L'église Saint-Serge.
7. L'église de la Trinité.
8. La chapelle de l'Esvière.
9. L'hôtel de Pincé, rue Haute-du-Figuier.
10. L'Abattoir.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES ET ATELIERS D'ARTS.

Collections de Tableaux.

M. Bazin, place des Halles.
M. Quelin, rue Basse-du-Figuier.

Collections archéologiques et artistiques.

M. Grille, bibliothécaire-honoraire de la ville, boulevard du Haras.

M. Mordret, administrateur d'établissements de bienfaisance de la ville, rue Saint-Georges.

Collections d'objets d'histoire naturelle.

M. Millet, rue Saint-Blaise.
M. Guitet, rue Beaurepaire.
M. de Baracé, rue Flore.

ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS.

Pépinières de M. André Leroy, rue Châteaugontier.
— de MM. Leroy frères, chemin des Banchais.
— de Mme veuve Lebreton et Lebreton jeune, chemin de Terre.
— de M. Lebreton aîné, aussi chemin de Terre.

Établissement Horticole de M. Vibert, route de Paris.
— de M. Cachet, sur le Mail.
— de M. Rousseau, sur l'Avant-Mail.
— de M. Besnier, sur l'Avant-Mail.

Extrà-muros.

Les Fours à chaux de M. Dugrez.

Les Carrières à ardoises, dont les principales sont la Paperie, les Grands-Carreaux, les Petits-Carreaux, dans la commune de Trelazé.

Promenades.

Les Boulevards qui entourent la ville.
Le Mail.
Le Bout-du-Monde.
La promenade des Fours à chaux.
— de la Baumette.

PROGRAMME DE L'EXCURSION A NANTES.

Article 1er. L'embarquement des membres du Congrès, aura lieu le samedi 9 septembre, sur le nouveau quai Ligny, à cinq heures et demie précises du matin, afin que les bateaux à vapeur puissent quitter l'embarcadère à six heures précises.

Art. 2. Une seule escale sera faite à Saint-Florent-le-Vieil. Les membres du Congrès y visiteront le monument de Bonchamps et la chapelle gothique.

Art. 3. A son arrivée à Nantes, le Congrès sera reçu par la commission nantaise et conduit dans les salles destinées aux séances des sections.

Art. 4. A trois heures du soir le Congrès se réunira dans la salle de la Mairie en séance générale.

Art. 5. Le soir du même jour, la séance solennelle dans laquelle les quatre sociétés nantaises recevront le Congrès, aura lieu à la salle de Spectacle.

Art. 6. La matinée du 10 sera employée à des promenades artistiques, archéologiques et industrielles, dans lesquelles les membres du Congrès seront guidés par les commissaires nantais.

Art. 7. L'après-midi du même jour, les membres du Congrès seront reçus à l'exposition archéologique, préparée pour lui, à la Société des Beaux-Arts.

Angers, le 31 août 1843.

Les secrétaires-généraux,

Signé Planchenault, Guillory aîné, Godard.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

OUVERTURE DE LA ONZIÈME SESSION.

Première séance générale.

1er *septembre* 1843.

A trois heures et quart, les membres du Congrès étant réunis dans la grande salle de l'Hôtel de la Préfecture, M. Planchenault, secrétaire-général, assisté de MM. Guillory aîné, Godard-Faultrier et Guinoyseau-Joûbert, ses collègues, ouvre la séance et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Ce n'est pas en présence d'une assemblée aussi nombreuse et aussi honorable qu'il convient aujourd'hui de rechercher l'utilité du Congrès scientifique de France : dix années l'ont vu grandir et l'ont érigé à l'état d'institution spontanée, vivant de ses propres moyens ; il a partout été appelé avec enthousiasme, aux frontières du pays comme au centre, il a été accueilli par tous les rangs de la société et semble ouvrir une ère nouvelle pour l'histoire des sciences et des arts. Ce phénomène de notre époque, n'est point un produit du hasard ou du caprice : la voix qui se fit entendre, il y a onze ans, au milieu de la Société normande, et qui a trouvé ses échos, sur les bords du Rhône et du Rhin, dans le Midi et dans le Nord, cette voix, à laquelle la savante Allemagne, l'industrieuse et

artiste Belgique, ont répondu avec élan, et qui a réuni sur un même point, il y a un an, plus de mille députés de la science et des arts, cette voix, Messieurs, exprimait un besoin de l'époque. En jetant les yeux sur les siècles passés et en les reportant sur nos jours, nous reconnaissons qu'il est des périodes où l'esprit de l'homme, après avoir éprouvé les fortes commotions des grandes révolutions sociales, où, après s'être élancé dans la sphère d'indépendance plenière, conquise par de longs et généreux efforts dont la vigueur et l'énergie ont pu dépasser les limites du vrai, du beau, s'interroge, compare, étudie les faits et les systèmes, et se demande, pour ainsi dire, comment il réglera cette conquête, et quelle législation il lui demandera pour la conserver, l'embellir et la rendre juste autant qu'elle a été brillante. Isolé, il ne se suffit plus à lui-même, en présence des grands noms qui ont figuré dans la carrière, au milieu des génies qui, dans leur sphère individuelle, ont répandu la lumière, mais subi quelquefois des déclins ou des éclipses, quand ils se sont écartés du foyer de l'éternelle raison, les hommes d'étude et de science se groupent alors et se consultent. Permettez-nous, messieurs, dans un si vaste aspect des travaux de l'esprit, de choisir une date, de la circonscrire, pour ainsi dire, à la contrée où nous nous trouvons réunis, et de la comparer rapidement avec la nôtre. Arrêtons nos regards sur la fin du XVIe siècle, dans le vieil Anjou rajeuni par la sève et la fécondité du règne de François Ier.

» La littérature, cette muse qui court devant toutes les autres, comme leur aimable précurseur, chargée de fleurs et de festons qu'elle jette à profusion, et que chacun cueille avec le plus d'attrait, avait préparé le développement des facultés de l'âme.

» La Germanie, qui autrefois avait arrêté les flots de la domination de la Rome des Césars, venait de se dresser, avec une violence que nous n'avons point à juger ici,

contre la puissance de la Rome d'Alexandre VI et de Jules II, et de proclamer le droit illimité d'examen dans la foi religieuse.

» Les arts, en dégageant la beauté morale des voiles impénétrables et mystiques dont la pensée religieuse l'avait couverte dans les siècles précédents, avaient réveillé en France les inspirations sensuelles de l'antiquité. Une immense révolution morale était faite dans les esprits.

» L'Anjou y prenait une grande part et à tous les points de vue.

» L'art militaire, qui fut toujours en France un objet de culte et d'application, avait fait d'immenses progrès dans les guerres de Piémont et d'Italie, d'où il rapportait les chefs-d'œuvre des arts et quelque chose de plus précieux pour la patrie, la tactique et l'institution libérale de l'infanterie qui devait faire plus tard notre gloire et notre salut.

» Le premier des Brissac, celui-là que François Ier s'honorait de faire boire à sa coupe comme il était fier de s'incliner sous l'épée du chevalier sans peur et sans reproche, avait, avec un dévouement sans borne, organisé cette force nationale inépuisable.

» L'Anjou était alors représenté, non-seulement sur les champs de bataille du Piémont, mais dans les conseils de Rome. Cointreau, cardinal de Saint-Étienne, parti du bourg de Morannes, s'était élevé, par son propre mérite, à cette haute dignité, qui ne lui fit oublier ni sa patrie, ni sa famille.

» Quelques années plus tard, dans la législation, un esprit patient, éclairé, mu par l'amour de son pays, qu'il n'oubliait point sur les siéges du parlement de Paris, René Chopin annotait sa Coutume et y portait cette vive lumière qui en éclaira bientôt la nouvelle rédaction. Cet acte de pur patriotisme fut dignement apprécié alors, et nos fastes municipaux, dans un décret que Ménage célèbre

comme digne de l'ancienne Rome, créèrent ce citoyen échevin perpétuel.

» L'étude des lois est une des bases les plus solides du véritable patriotisme, elle apprend qu'elles seules peuvent fonder les libertés publiques et les conserver, en la préservant des envahissements du pouvoir et des attaques des partis.

» Combien ces principes si chers à notre indépendance étaient étudiés avec ardeur à cette époque d'émancipation sociale ! Qu'on lise la correspondance des hommes du droit, on les voit se transmettant leurs travaux, se consultant sur leurs jugements et sur leurs systèmes, cherchant dans ce Congrès épistolaire à les vérifier à l'aide des matériaux d'une immense érudition, dans laquelle ils plaçaient une foi sans bornes, croyant, dans la naïveté de leur tâche, que la certitude n'était pas une trop grande récompense d'un si immense labeur.

» Voyez Jean Bodin, ce précurseur de Montesquieu, qui semble avoir compilé dans les livres de la République tous les documents de l'esprit des lois, dans ces cinq livres traduits de la langue maternelle dans toutes les langues savantes de l'époque ; Bodin donnant la manière d'étudier l'histoire, et en déduisant dans la vie pratique les grands axiomes du droit public, proclamant aux États de Blois que le pouvoir des rois est limité en France, et faisant ressortir les bienfaits du régime légal ; Jean Bodin, le plus grand publiciste de sa date, l'homme politique, le diplomate à la cour d'Élisabeth, qui profita autant de son érudition variée, qu'elle se joua des prétentions du duc d'Alençon pour lequel notre compatriote dépensa vainement son esprit, Bodin finissant sa laborieuse et vaste carrière au siége de procureur du roi de Laon.

» Et son illustre ami, Pierre Ayrault, ce magistrat si éminemment français, qui croyait profondément à la loi de Dieu et à celle du pays, qui fit entendre à son siècle

les nobles plaintes d'un père auquel une corporation insaisissable, n'ayant de nationalité nulle part, avait ravi son aîné sans que la loi ni l'autorité du roi pussent atteindre ce rapt audacieux, qui toutefois devint un des chefs de l'accusation contre la société que la France expulsa bientôt de son sein.

» Tous ces hommes, messieurs, mettaient en commun leurs études, qui eurent aussitôt leurs grands jours dans les universités, comme aujourd'hui dans les Congrès et dans les communications qui en dérivent.

» Après avoir indiqué si imparfaitement les bases de l'édifice scientifique de cette date, qu'il nous soit permis encore d'en admirer l'ornementation. Nos poètes et les littérateurs ne manquèrent pas à ce délicieux ouvrage, et dans la Pléïade du XVIe siècle ne voyons-nous pas briller le nom de Joachim du Bellay, ce gentilhomme dont la muse, sous les voiles mystiques du spiritualisme, révèle les formes antiques que la nature et l'imitation avaient développées. L'ami de Ronsard et de Dorat, leur émule heureux, inspiré quelquefois comme Horace, souvent comme Anacréon, et sous les cheveux blancs duquel naissaient ces vers :

Voyez, amants, comment ce petit Dieu
Traite nos cœurs; sur la fleur de mon âge,
Amour tout seul régnait en mon courage
Et n'y avait la raison point de lieu;
Puis quand cet âge, augmentant peu à peu,
Vint sur ce point où l'homme est le plus sage,
D'autant qu'en moi croissait sens et usage,
D'autant aussi décroissait ce doux feu;
Ores mes ans tendant sur la vieillesse,
(Voyez comment la raison nous délaisse),
Plus que jamais je sens ce feu d'amour;
L'ombre au matin nous voyons ainsi croître,
Sur le midi plus petite apparaître
Puis s'augmenter devers la fin du jour.

» Le grand siècle est venu polir ce style et modeler ces vers dans les formes savantes de l'art poétique, sans ajouter à sa fraîcheur et à son charme naïf.

» Du Bellay avait foi dans l'avenir de la langue de son cher pays ; il a fait un traité de son illustration, et ses heureux essais ont puissamment recommandé ses préceptes.

» Je voudrais que les moments si rapides et si précieux du Congrès, me permissent de vous révéler toute sa sollicitude dans ses communications littéraires avec ses savants contemporains, à cette époque de recherche et de véritable progrès; mais je sens qu'il est temps que nous nous repliions sur nous-mêmes pour nous retrouver dans des conditions analogues à peu près à celles de cette époque, qui cherchait aussi à constituer sa foi dans les sciences divines et humaines, à l'aide de l'examen, dans lequel toutefois l'érudition ne pût laisser assez de temps et de place pour la critique ; époque affirmative sous les inspirations généreuses de l'esprit accoutumé à croire avec naïveté ce qui lui apparaissait vrai et moral.

» Nous, messieurs, nous succédons à deux dates, dont l'une a tout nié sans nous apprendre bien exactement ce que nous devions croire, fors la liberté et l'égalité des hommes; l'autre qui n'a pu s'occuper que de ce qu'il fallait faire pour soutenir et défendre ces deux principes, qui, dans leur force expansive, ont soulevé le sol de l'Europe, aujourd'hui rassis et commençant à produire les fruits de cette vaste fermentation.

» Aussi voyez-vous les esprits effrayés des doutes et des dénégations du XVIIIe siècle, chercher les faits constants et les traditions de ceux qui l'ont précédé, reprendre les principes constitutifs des sociétés, et guidés par ce sentiment intime autant que naturel, qu'il n'existe pas que des vérités mathématiques, mais que la nature de l'homme et ses destinées sont sous l'empire d'inspirations et de sen-

timents unanimes qui font partie de son être et constituent sa loi, réparer avec ardeur les brèches faites à cette organisation providentielle et rétablir son avenir. Œuvre de conciliation et gage de paix, auxquels, messieurs, vous donnez depuis dix ans dans les Congrès une généreuse et active coopération, les sciences exactes ne nous paraissent plus inconciliables avec la foi de Pascal.

» Qu'on ne dise pas que leur direction imprimée aux intelligences les éloigne des hautes études morales et en amoindrit la portée ; rien au contraire ne les élève, rien ne les rapproche davantage de l'auteur de toutes choses, que la contemplation de ses œuvres, la perception de ses secrets et les conquêtes sur les éléments dont le génie de l'homme fait autant de serviteurs de sa volonté et de ses besoins.

» N'est-ce pas ainsi que par l'agriculture il a dompté la famine, ce fléau des peuples, qui les décimait encore il y a moins d'un siècle, et là où était le désert et l'inondation, appelé la fécondité et les riches campagnes ?

» N'est-ce pas ainsi que la vapeur a effacé les distances et prolongé les heures utiles, si précieuses pour notre rapide existence, en même temps qu'elle est venue en aide à notre faiblesse pour les travaux cyclopéens de notre époque ?

» Oui, plus l'homme acquiert de force intelligente et pratique, et plus il se rapproche de celui sous la main puissante duquel les mondes lancés dans l'espace roulent avec harmonie, de celui par qui les éléments sont animés pour produire dans l'univers la vie incessante.

» Ne semble-t-il pas même que la Providence ait posé des limites que les sciences métaphysiques ont atteintes depuis bien des siècles, sans pouvoir les franchir, tandis que les études physiques étendent chaque jour leur horizon, et reçoivent incessamment, de la nature généreuse

et complaisante, des révélations d'autant plus utiles qu'elles sont publiées à l'instant par toute la terre?

» N'est-ce pas d'ailleurs par les communications des peuples entre eux que se propagent les doctrines civilisatrices? La foi chrétienne n'est-elle pas abordée au Nouveau-Monde sur les vaisseaux de Colomb; et la civilisation américaine n'a-t-elle pas été poussée miraculeusement à travers les forêts primitives de l'Amérique par la vapeur de Watt, vivifiée par Fulton?

» Nous marchons, messieurs, dans un avenir de progrès pour tous, sans haine et sans envie. A la génération qui suit, montrons les bonnes actions de celle qui précède, et avertissons-la de ses erreurs; admirons ceux qui ont brillé dans la marche si solennelle du genre humain.

» L'hommage rendu aux talents et au génie est un devoir pour les générations qu'ils illustrent : il produit aussi les génies et les talents éveillés par ses acclamations.

» N'en soyons pas avares, ô mes concitoyens.

» Célébrer la gloire de nos frères, c'est nous honorer, c'est avancer nos destinées, c'est courir à la tête du progrès civilisateur, et y marquer nos places par d'illustres noms.

» A côté des fleurs variées que le printemps répand autour de nous et des festons splendides des fruits que l'automne prodigue à nos contrées, cultivons aussi l'arbre antique et sacré dont le rameau couronne et féconde la tête du poëte, et ceint également le front du guerrier. Beaurepaire, Desjardins, Delaage, défenseurs de la patrie; Béclard, Billard, nos amis et nos bienfaiteurs, vous reposez sous son ombre tutélaire!

» La terre d'Afrique réclame une de ses palmes pour ce jeune et vaillant fils de Maine et Loire, dont l'épée veut être forte comme la France, et civilisatrice comme la patrie, gloire plus pure que celle de Rome qui traînait à son char l'esclavage et ses douleurs.

» Le chantre d'André Chénier, n'a-t-il pas fait entendre au milieu de nous ces purs et généreux accents qui révèlent que les cordes vibrantes du luth poëtique résonnent avec éclat sous une main habile et inspirée; à lui aussi une palme, à lui dont les chants patriotiques sont pour la vertu et les grandes infortunes.

» Qui a répandu sur la France ce coloris si brillant, si varié, et pourtant si homogène qu'il semble caractériser, dans nos costumes, les enfants d'une même famille, et dans les flots duquel, riche et pauvre, peuvent étancher leur soif d'égalité! qui a conquis pour l'avenir ces sublimes couleurs, qui, sous l'aiguille patiente et habile des Gobelins, transmet aux âges les plus reculés notre histoire et les reproductions des grands maîtres? Sois fier, ô mon pays! Paris et Lyon l'ont nommé avec l'acclamation de millions de voix.

» La palette du peintre, dans ces contrées où la main royale de René l'avait chargée, au XVIe siècle, du trésor de Jean de Bruges, n'a point pâli parmi nous. Voyez-en sortir dans le grand paysage de Rome, la scène profondément religieuse de l'*angelus* du soir, qui vous pénètre de la pensée solennelle et du calme de la nature reconnaissante des bienfaits du jour et acceptant ceux du repos, sous les premiers voiles de la nuit.

» Je ne vous ai pas encore nommé, vous qu'un rayon si éclatant montre incessamment à tous les yeux, vous qui avez dit à cette cité : tu m'as adopté! je t'illustrerai à jamais! mon amour pour toi sera infini. Je n'aurai pas un triomphe que l'objet ne t'en soit consacré. Ouvre, ouvre ton enceinte! je la remplirai de mes œuvres, et la reconnaissance fécondera à ce point mon ciseau que la place lui manquera pour toutes les gloires qu'il se plaît à immortaliser. »

M. Planchenault annonce ensuite qu'on va procéder

à la nomination du président et des quatre vice-présidents du Congrès pour la session actuelle.

Plusieurs personnes demandent qu'un appel nominal ait lieu afin de faire connaître les noms des membres présents, pour qu'il soit plus facile de choisir des candidats.

Cette proposition mise aux voix, par assis et levé, n'est pas adoptée.

En conséquence, M. Guillory aîné, l'un des secrétaires-généraux, procède à l'appel nominal, et chacun des membres présents vient déposer son bulletin.

L'appel et le réappel terminés, avant de procéder au dépouillement du scrutin, M. Planchenault annonce à l'assemblée que la société pour la conservation des monuments historiques de France, se réunira le soir, à six heures et demie, dans la grande salle du Congrès. Il fait ensuite connaître les heures des réunions pour chacune des sections.

Après ces observations, on commence le dépouillement du scrutin qui donne pour résultat les nominations suivantes :

Président :

M. le comte de *Las Cases*, conseiller d'état, membre la chambre des députés.

Vice-présidents :

MM. de *Caumont*, correspondant de l'Institut, à Caen.
le ch^er^ *Bertini*, président de la société Médico-Chirurgicale, et délégué de l'Académie et de la société d'Agriculture de Turin (Sardaigne).
Puvis, correspondant de l'Institut, à Bourg.
Jullien, délégué de la société Phylotechnique de Paris.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Deuxième séance générale.

2 *septembre* 1843.

M. Planchenault, secrétaire-général, assisté de MM. Guillory, Godard-Faultrier et Guinoyseau, ses collègues, procède à l'installation du bureau. MM. de Las Cases, en qualité de président; de Caumont, Bertini, Puvis et Jullien, comme vice-présidents, prennent place au bureau.

M. de Las Cases remercie l'assemblée en ces termes:

« Messieurs,

» Le vote qui m'appelle à ce fauteuil est un honneur auquel je ne m'attendais pas. Si je ne sentais toute mon insuffisance, je vous parlerais, Messieurs, de l'émotion qu'à éprouvée mon cœur, du juste orgueil que doit inspirer un pareil suffrage, enfin de ma profonde reconnaissance. Mais depuis que la carrière politique m'a occupé tout entier, j'ai dû presque abandonner cette délicieuse carrière des sciences, à laquelle je m'étais consacré, à laquelle je dois les plus heureux instants de ma vie, et toute modestie à part, je crois que tous les membres de cette assemblée si distinguée étaient plus dignes que moi d'être appelés à l'honneur de la présider. Aussi je me dirai qu'en m'appelant au fauteuil, vous avez particulièrement compté sur mon zèle; et en cela, Messieurs, vous ne vous serez pas trompés. Mon zèle et mon dévouement seront inaltérables et sans bornes. C'est de cette manière que je m'efforcerai de vous témoigner ma profonde reconnaissance. »

Ces paroles sont accueillies par de vifs applaudissements.

M. le président propose à l'assemblée de voter des remerciements à MM. les secrétaires-généraux. L'assemblée s'empresse de faire droit à cette demande.

Le procès-verbal est lu et adopté sans conteste.

M. le secrétaire-général fait connaître à l'assemblée les sociétés et corporations savantes qui ont adhéré au Congrès. Il donne également communication de la correspondance qui témoigne des sympathies flatteuses de plusieurs d'entre elles, et des vœux qu'elles forment pour que la session d'Angers contribue au rapprochement des hommes d'étude des divers points de la France et des savants étrangers.

Voici l'énumération de ces sociétés et l'indication des délégués chargés de les représenter dans cette solennité scientifique :

Société française pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen. Délégués : M. Gaugain, trésorier. — M. l'abbé Lacurie, de Saintes. — M. E. Thibaud, de Clermont (Puy-de-Dôme).

Association normande séant à Caen. Délégués : M. le général marquis de Chambray, inspecteur à Damville. — M. Godefroy, trésorier. — M. G. de Villers, de Bayeux.

Société linnéenne de Normandie, à Caen. Délégués : M. Deslongchamps, professeur à la faculté des sciences. M. de la Chouquais, président de chambre à la cour royale.

Société philomathique de Verdun, par son président, M. Buvignier.

Société médicale d'Indre-et-Loire, par son secrétaire général, M. Anglada, docteur médecin.

Société royale d'émulation d'Abbeville, par son président, M. Boucher de Perthes.

Société centrale d'agriculture de Rouen, par son secrétaire, M. du Breuil.

Société libre d'émulation de Rouen, par son secrétaire, M. Léon Vivet.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, par son président, M. Pallu. Délégués : M. Etoc-Demazy. — M. Cauvin, directeur de l'Institut des provinces.

Société pour la propagation de la science des comptes, à Paris, par son secrétaire, M. Coffy.

Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, par son secrétaire, M. Brassard.

Société centrale d'horticulture de Rouen, par son président, M. Tougard.

Société de médecine de la Sarthe, représentée par M. Vallée, vice-président, et M. Suhard, secrétaire.

Société pharmaco-technologique du Palatinat, à Kaiserslautern (grand-duché de Bade), par son directeur, le docteur Herberger.

Association bretonne, séant à Quimper, par son secrétaire général, M. Duchatellier.

Société royale de l'Ain, à Bourg, par son président, M. Puvis, ancien député.

Université de Pise (Toscane), par M. le professeur marquis Cosme Ridolfi.

Société médico-chirurgicale de Turin (royaume de Sardaigne). Délégué : M. le Ch^er Bertini, son président.

Institut agricole du Grand-Jouan (Loire-Inférieure), par son directeur, M. Jules Rieffel. Délégué : M. Gustave Heuzé, sous-directeur.

Société d'horticulture de Mayence (Hesse-Darmstadt), par son président, M. Antoine Humann.

Comice agricole de Craon. Délégué : M. Emile Jamet, de Châteaugontier.

Société royale de médecine de Marseille. Délégué : M. le docteur Roux, son ancien président.

Société de statistique de Marseille. Délégué : M. le docteur Roux, son secrétaire perpétuel.

Société philotechnique de Paris. Délégué : M. Jullien, de Paris.

Société des antiquaires de Normandie. Délégués : M. Ed. Lambert, directeur. — M. de Récy, directeur des domaines, président central. — M. Gervais, vice-président.

Société d'agriculture de Caen. Délégués : M. Lesauvage, président. — M. Lecerf, professeur en droit. — M. Lair, secrétaire.

Société de médecine de Nîmes, par son secrétaire général, M. Mutru.

Académie impériale et royale des géorgophiles, à Florence (grand-duché de Toscane). Délégué : M. le docteur V. Balocchi.

Académie des sciences médicales de Palerme (Sicile), par M. le docteur Piccolo.

Société industrielle de Saint-Etienne. Délégués : M. Peyret-Lallier, ancien député, président. — M. Isidore Hedde, trésorier.

Société royale des antiquaires de Londres. Délégué : M. le docteur Bromet.

Société royale académique de la Loire-Inférieure, par son président, M. E. Halgan.

Société industrielle de Nantes, par son président, M. Palois.

Société d'horticulture de la Loire-Inférieure, par M. Neveu-Derotrie, inspecteur d'agriculture, son secrétaire.

Société des beaux-arts de Nantes, par son président, M. Cuissart.

Institut historique de Paris. Délégué : M. de Brière.

Société archéologique de Touraine. Délégués : M. Champoiseau, son vice-président. — M. Boilleau, conservateur du musée de Tours.

Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la Seine-Inférieure. Délégué : M. A. Gaultier, son vice-président, procureur-général à Rouen.

Société des pharmaciens du Mans. Délégué : M. Ed. Guéranger.

Société agraire de Turin (royaume de Sardaigne). Délégué : M. le chevalier Bertini.

Académie royale d'agriculture de Turin. Délégué : M. le chevalier Bertini.

Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, par son secrétaire archiviste, M. Babault de Chaumont.

Société royale et centrale d'agriculture du Nord, à Douai, par M. Parmentier, secrétaire général.

Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, par M. Valadé-Gabel, son secrétaire général.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Délégués : M. Hunault de la Pelterie. — M. Henri de Nerbonne. — M. Allard, capitaine d'état-major.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine et Loire, représentée par les membres de son conseil d'administration, MM. Guillory, Boutton, G. Bordillon, F. Berger, Freslon, Appert aîné, C. de la Tousche.

Société de médecine d'Angers, par son président, M. Victor Laroche et son secrétaire, M. Daviers.

Société des vétérinaires de l'Ouest, par M. Corroy, médecin vétérinaire au dépôt royal d'étalons, à Angers, son président.

M. Planchenault fait savoir qu'on a offert au Congrès : *les Coutumes de Charrour,* par M. de la Fontenelle ; *Recherches sur deux voies romaines,* par le même ; *Idrologia minerale degli stati Sardi,* par Bernadino Bertini.

M. Planchenault lit une lettre de M. le Préfet, par laquelle ce dernier invite les membres du Congrès à passer la soirée du 2 septembre à son hôtel.

Il communique ensuite l'organisation des sections.

Ont été nommés :

Dans la première section (cette section a été réunie à la sixième).

Dans la deuxième section :

Président : M. le Cte *de Quatrebarbes*, d'Angers.

Vice-présidents : M. *de la Fontenelle de Vaudoré*, de Poitiers. — M. *Peyret-Lallier*, de Saint-Etienne. — M. *Sébille-Auger*, de Saumur. — M. le Mis *de Senonnes*, d'Angers.

Secrétaires : M. le Vte *de Falloux*, d'Angers. — M. *Robinet*, de Paris. — M. *P. de Sevret fils*, d'Angers. — M. *Gustave Heuzé*, du Grand-Jouan.

Dans la troisième section :

Président : M. *Roux*, docteur en médecine, de Marseille.

Vice-présidents : M. *Mayor*, docteur en médecine, de Lauzanne. — M. *Lemercier*, idem, de Mayenne. — M. *Lachèse père*, idem, d'Angers. — M. *Gély*, idem, de Nantes.

Secrétaires : M. *Mirault*, docteur en médecine, d'Angers. — M. *Castonnet*, idem, idem. — M. *Laroche-Talbot*, idem, idem. — M. *Ouvrard*, idem, idem.

Vice-secrétaires : M. *Daviers*, docteur en médecine, d'Angers. — M. *Bourjot-St-Hilaire*, idem, de Paris.

Dans la quatrième section :

Président : M. *Cauvin*, du Mans.

Vice-présidents : M. *de Beauregard*, d'Angers. — M. *Richelet*, du Mans. — M. l'abbé *Lacurie*, de Saintes. — M. *de la Sicotière*, d'Alençon.

Secrétaires : M. *Marchegay*, d'Angers. — M. *de Lens*, d'Angers. — M. *L. Cosnier*, idem.

Dans la cinquième section :

Président : M. *Lecerf*, de Caen.

Vice-présidents : M. le Vte *de Cussy*, de Paris. — M. *Taillard*, de Beauvais. — M. *Goguel*, de Strasbourg. — M. *de la Porte*, de Vendôme.

Secrétaires : M. *J. Sorin*, d'Angers, — M. *Eug. Talbot*, idem. — M. *V. Pavie*, idem. — M. *Rousseau*, de Gennes. — M. *Peauger*, d'Angers.

Dans les sixième et première sections réunies :

Président : M. *Robinet*, de Paris.

Vice-présidents : M. *A. Boreau*, d'Angers. — M. *Desvaux*, de Nantes.

Secrétaires : M. *Wolski*, d'Angers. — M. *Trouessard*, idem. — M. *Beraud*, idem. — M. *de Brun*, de la Rochelle. — M. *Heuzé*, du Grand-Jouan. — M. *Godfroi*, d'Angers.

Le secrétaire de la première section donne lecture du procès-verbal. Comme il ne s'élève aucun incident on passe à celle du procès-verbal de la sixième section. Son secrétaire demande à l'assemblée qu'il y ait fusion des deux sections précitées.

Troisième séance générale.

3 *septembre* 1843.

M. de Las Cases, assisté de MM. de Caumont, Bertini, Puvis, Jullien, et de MM. les secrétaires-généraux, ouvre la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Jullien prie le secrétaire de faire une rectification

relative à une proposition qu'il a faite à la précédente séance. Il en sera tenu compte.

M. Heuzé donne lecture du procès-verbal *des sections première et sixième réunies.*

M. Laroche (Edouard) lit le procès-verbal de la section des sciences médicales.

M. Marchegay donne lecture du procès-verbal de la section d'histoire et archéologie.

M. Peauger monte ensuite à la tribune et lit le procès-verbal de la section de littérature et beaux-arts.

On appelle le secrétaire de la deuxième section, qui déclare n'avoir pas encore rédigé son procès-verbal.

Un membre demande que les procès-verbaux des sections ne soient lus à l'assemblée générale qu'après leur admission dans les sections.

MM. Hunault et Richelet demandent l'ordre du jour.

MM. Mirault et Planchenault font encore diverses observations, après quoi l'ordre du jour est adopté.

M. le président invite les personnes qui veulent faire l'excursion de Nantes à se faire inscrire sur une liste spéciale.

On passe à la correspondance qui fournit :

Hommage des discours et compte-rendu des séances du Congrès historique de Paris.

Pépinières de veuve Leroy et fils, école d'arbres fruitiers, catalogue déposé par M. André Leroy.

Prix proposé pour la fabrication des cidres, des poirés et des eaux-de-vie, hommage de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.

Note sur les tombeaux et les cryptes de Jouarre, par M. de Caumont, et déposé par lui.

Grammaire française, par MM. Davau et Alix, instituteurs à Angers.

Statistique routière de Normandie, par M. de Caumont; routes de Caen à Cherbourg et de Caen à Rouen.

Éloge du contre-amiral Dumont-d'Urville, par M. Roberge, de Caen.

Statistique routière de Caen à Rouen, par M. de Caumont.

Revue normande, rédigée sous la direction de M. de Caumont.

Saint-Etienne ancien et moderne, par M. Isidore Hedde.

Rapport sur le concours ouvert pour l'éloge du contre-amiral Dumont-d'Urville, par M. Th. Massot.

Séances générales tenues en 1842 par la Société française pour la conservation des monuments historiques, ouvrage déposé par M. de Caumont.

Extrait des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen, par M. Lemancel.

Rapport sur le *madia*, fait à la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen, et déposé par M. Lecerf (de Caen).

Rapport verbal sur les *Antiquités* de Trèves et de Mayence, par M. de Caumont.

Recherches anatomiques et physiologiques sur les ovaires dans l'espèce humaine, par M. le docteur Négrier; ouvrage mentionné honorablement par l'Académie des sciences.

M. le président invite l'assemblée à voter des remerciements aux corps académiques et aux personnes qui ont bien voulu faire présent de leurs ouvrages.

M. Mayor donne lecture d'un mémoire intitulé : *Contre l'expérience.*

M. Heuzé fait la proposition suivante, dont M. le président donne lecture :

« Je demande que le Congrès scientifique de France mentionne dans ses procès-verbaux l'intérêt qu'il porte à la fondation du Congrès agricole breton, qui tiendra sa première session à Vannes, le 20 septembre 1843. »

M. de Caumont demande qu'il soit bien exprimé que le Congrès agronomique breton est dirigé par une société permanente, qui réunit dans son sein les principaux agronomes de la Bretagne.

La proposition de M. Heuzé est favorablement accueillie.

M. Hedde, secrétaire de la Société industrielle de Saint-Étienne, lit une pièce de vers qui captive l'intérêt de l'assemblée.

M. Heuzé déclare qu'il est prêt à lire le procès-verbal de la deuxième section.

Après cette lecture, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Quatrième séance générale.

4 septembre 1843.

M. le comte de Las Cases, assisté des membres du bureau et des secrétaires-généraux, ouvre la séance.

M. Trouessard donne lecture du procès-verbal des sections première et sixième.

M. le vicomte de Falloux lit le procès-verbal de la deuxième section.

M. Mirault donne lecture de celui de la troisième section.

M. Marchegay lit le procès-verbal de la quatrième section.

M. Daviers donne lecture du procès-verbal de la sous-section de la troisième section, après un vote de l'assemblée à ce sujet.

M. Pavie déclare qu'il n'est pas préparé à lire le procès-verbal de la cinquième section.

M. Planchenault fait part à l'assemblée d'une invita-

tion de M. Giraud, maire, qui prie MM. les membres du Congrès de venir passer la soirée chez lui jeudi 7 septembre.

M. le secrétaire-général donne communication de la correspondance.

Comme les années précédentes, de nombreuses lettres sont venues apporter au Congrès les témoignages de sympathie les plus flatteurs; beaucoup de savants distingués de la France et de l'étranger témoignent de vifs regrets de ne pouvoir assister à ces réunions, auxquelles tous applaudissent, comme à d'heureux efforts pour rapprocher les hommes sur le terrain commun des sciences et des lettres.

Ne pouvant enregistrer ici tous ces témoignages, nous allons seulement en citer quelques extraits.

L'honorable M. Hepp, professeur à la Faculté de droit de Strasbourg, au dévouement duquel la dixième session a dû tant d'éclat, écrivait, quelques mois avant l'ouverture du Congrès d'Angers:

« J'ai été bien sensible, Messieurs, à l'honneur que vous voulez bien me faire de m'inviter à prendre part à la onzième session. L'enthousiasme qui m'anime pour la cause du Congrès, le désir que j'aurais de répondre à votre bienveillant appel, et le bonheur avec lequel je retrouverais à Angers les hommes distingués de l'Ouest qui ont honoré notre Congrès de leur présence, enfin la beauté et l'intérêt historique de vos belles régions, sont des motifs extrêmement puissants à l'action desquels j'aurais de la peine à résister, si la longueur de la distance ne venait s'interposer comme un obstacle bien réel. »

M. Hepp, n'ayant pu assister au Congrès d'Angers, donne mission de l'y représenter à M. E. Goguel, licencié ès-lettres, chef d'institution, et l'un des secrétaires de la dixième session. Voici la lettre dans laquelle l'honorable secrétaire-général de Strasbourg fait savoir au Congrès d'Angers à quel point en est l'impression du compte-rendu de la dixième session :

Strasbourg, le 25 août 1843.

« Messieurs et très-honorés collègues,

» Au milieu du vif et sérieux chagrin que j'éprouve d'être privé du bonheur d'aller m'associer aux travaux de la onzième session, d'y former de précieuses liaisons et de cultiver des relations agréables et flatteuses avec les hommes distingués de vos contrées, qui sont venus honorer notre Congrès de leur présence, je trouve quelque dédommagement dans la pensée que M. Goguel, licencié es-lettres, chef d'institution dans notre ville, auquel me lient d'anciens et bien vifs sentiments d'affection et d'estime, se constituera auprès de vous, Messieurs, l'interprète de mes regrets et des vœux sincères que je forme pour le plein succès de la onzième session, succès si bien préparé par le remarquable programme que vous avez publié.

» Le grand obstacle qui m'interdit de me faire le compagnon de route de M. Goguel, provient des travaux sans fin que me donne l'impression de notre compte-rendu, qui est une opération aussi laborieuse par l'excessive abondance des matières que par la lenteur impardonnable avec laquelle les documents des sections m'ont été fournis. — Il n'y a, certes, pas de ma faute si nos deux volumes ne paraissent que d'ici à un mois au plus tôt. — En attendant, pour n'autoriser aucun doute sur mon empressement à me conformer aux règlements et usages du Congrès, et pour prendre au moins date, auprès de la onzième session, des efforts faits jusqu'à ce moment, je prends le parti de vous adresser les feuilles imprimées jusqu'à ce jour, savoir :

» 1° Vingt-sept feuilles du premier volume, contenant, outre la partie préliminaire, les procès-verbaux des séances générales, et ceux des six premières sections. Ce volume atteindra trente-sept à trente-huit feuilles.

» 2° Quatorze feuilles, impression très-compacte, du deuxième volume, renfermant les mémoires communiqués au Congrès. Ceux de trois sections sont seuls imprimés jusqu'à ce moment. Le volume aura probablement plus de feuilles que le précédent.

» Veuillez agréer, Messieurs, et faire agréer au Congrès la modeste offrande, qu'à force de peines et de soucis je suis dans le cas de vous faire au nom de la dixième session, dont les documents imprimés vous permettront d'apprécier la tendance et les travaux. »

Après le secrétaire-général de Strasbourg, vient celui

de Lyon, non moins dévoué que son collègue. M. Comarmond, directeur des musées archéologiques, écrit le 19 juin 1843 :

« Je fais donc bien sincèrement les mêmes vœux pour le Congrès d'Angers que pour ceux de Lyon et de Strasbourg où j'ai assisté ; je souhaite que cette œuvre grandisse et prospère chaque année ; assez d'envieux et d'esprits mal placés cherchent à dénigrer une institution qni ne laisse après elle que d'heureux souvenirs et de bons résultats.

» Je tremble de ne pouvoir y aller, et cependant je m'en faisais une fête sous tous les rapports.

» Je n'en resterai pas moins l'un des souscripteurs les plus zélés, et je joindrai au vif regret de ne pouvoir assister aux séances du Congrès, celui d'avoir perdu l'heureuse occasion de faire votre connaissance. »

Nous citons avec plaisir l'adhésion de Mgr l'évêque d'Angers :

« Je viens de recevoir le programme de la onzième session du Congrès scientifique de France qui doit avoir lieu prochainement à Angers.

» Je m'empresse de vous envoyer mon acte d'adhésion à cette réunion dont les résultats peuvent être si utiles, et je souscris bien volontiers au volume qui doit être publié pour rendre compte de ses travaux. »

La Société d'agriculture de Turin, qui, organisée depuis un an à peine, compte déjà plus de 2,000 associés, et publie un journal remarquable, donne la délégation suivante à M. le chevalier Bertini, l'un de ses membres les plus distingués :

« La direction de la Société d'agriculture de Turin s'est empressée de profiter de l'occasion qui lui était offerte de se faire représenter dans cette réunion, à laquelle prendront part des hommes dont le savoir et le talent font accepter l'autorité hors de France comme en France même.

» *Le Président*,

» Mis ALFIERI, conseiller d'état.

» Turin, le 16 août 1843. »

Nous ne pouvons mieux faire comprendre l'importance acquise par le Congrès scientifique, qu'en reproduisant cette lettre du rédacteur en chef du *Moniteur* :

Paris, le 25 août 1843.

« Monsieur,

» Depuis trois ans, le *Moniteur* rend compte des séances des Congrès scientifiques ; c'est une tradition que je désire continuer, après en avoir jeté les premiers fondements. Je viens donc mettre notre publicité à votre disposition, et vous offrir les mêmes relations que j'ai eues avec les Congrès de Lyon et de Strasbourg. J'ai reçu jour par jour l'envoi du compte-rendu de chaque séance, et j'ai envoyé les numéros qui le contenaient en autant d'exemplaires qu'il y avait de sections au Congrès. Veuillez me faire savoir si cette marche vous convient : je serai charmé de faire tout ce qui dépendra de moi pour propager la connaissance des travaux de votre Congrès.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» AL. GRÜN, *rédacteur en chef.* »

Voici en quels termes une des principales sociétés de la capitale formule son adhésion :

« La Société philotechnique voulant témoigner, autant qu'il est en elle, l'intérêt qu'elle prend à l'institution des Congrès scientifiques de France, a prié l'un de ses membres, M. Jullien (de Paris), qui a déjà été son délégué dans les trois dernières sessions des Congrès, de la représenter au Congrès d'Angers, où il a l'intention de se rendre.

» *Le Président de la Société*,

» COFFINIÈRES.

» *Le Trésorier, Archiviste intérimaire*,

» ALBERT-MONTÉMONT. »

Enfin, il est consolant de voir avec quelle persévérance d'intérêt les anciens secrétaires-généraux du Congrès en suivent les développements. Celui de la septième session, le savant docteur Bonnet (de Besançon) s'exprime ainsi :

« Croyez, monsieur le secrétaire-général, que j'aurai un regret sincère si je ne puis pas aller partager vos travaux. Il y a tant à gagner en rapport avec les savants qui se dévouent aux sciences et aux lettres, qu'il faudra des raisons majeures pour me retenir. J'engage et j'engagerai, d'ici au moment du départ, toutes les personnes de ma connaissance à faire le voyage dans la patrie des du Bellay, des Bodin, Gilles Ménage, etc. »

Mais il faut s'arrêter dans les extraits de cette volumineuse correspondance, et nous mentionnerons seulement les regrets et les noms de MM. de Longpérier, premier employé au département des médailles de la Bibliothèque royale; Duchesne aîné, conservateur de la bibliothèque du Roi; V. Simon, secrétaire-général de la cinquième session, à Metz; A. Humann, président de la Société d'horticulture de Mayence; Schmuts, banquier à Fribourg (Suisse); le marquis de Ridolfi, président du Congrès scientifique de Florence, professeur d'agriculture à l'Université impériale de Pise (grand-duché de Toscane); Berthold, professeur de médecine à Gœttingue.

La correspondance fournit encore les ouvrages suivants :

1° *Le macarisme ou traité des moyens que l'homme doit employer pour se rendre aussi heureux que le permettent les bornes de ses facultés*, par M. Benoni de Brun.

2° Solution de la huitième question de la *Linguistique*, cinquième section du programme de la onzième session, par M. Ménard.

3° Réponse à cette question proposée par la dixième session du Congrès scientifique de France : « Quelles » sont, indépendamment des formes du style, les diffé- » rences essentielles qui séparent le romantisme du cla- » cissisme? » par le baron Émile de la Cour.

4° *L'Éducation*, poème, par M. Boyer.

5° *Manuel* de morale pratique et religieuse, à l'usage des écoles, par Émile Loubens.

6° *Exposé de la méthode d'éducation* de Pestallozzi, telle qu'elle a été suivie et pratiquée sous sa direction de 1806 à 1816, par M. Marc-Antoine Jullien (de Paris).

7° *Essai général d'éducation physique, morale et intellectuelle, suivi d'un plan d'éducation pratique*, par M. Jullien.

8° *Œuvres complètes* de Mme la princesse Constance de Salm, 4 vol., offert de la part de l'auteur par les mains de M. Jullien.

M. le docteur Bourgeot Saint-Hilaire (de Paris) lit une pièce de vers qu'il a déposée sur le bureau.

M. Pavie lit un mémoire sur le maréchal de Gié.

M. Freslon demande l'impression du travail, qui est adoptée avec un très-vif empressement.

M. Isidore Hedde donne lecture d'une pièce de vers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cinquième séance générale.

5 *septembre* 1843.

M. le comte de Las Cases, assisté des membres du bureau et des secrétaires-généraux, ouvre la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Un membre lit le procès-verbal de la première et de la sixième sections réunies.

M. de Sevret fils donne lecture du procès-verbal de la deuxième section.

M. Castonnet lit le procès-verbal de la section des sciences médicales.

M. L. Cosnier donne lecture du procès-verbal de la section d'histoire et d'archéologie.

M. E. Talbot déclare n'être pas préparé à lire le procès-verbal de la cinquième section.

M. Guillory, l'un des secrétaires-généraux, donne lecture de la correspondance qui fournit :

1° Onze numéros des Annales forestières, années 1842 et 1843.

2° Mémoire concernant les diablintes, par M. Etoc-Demazi, du Mans.

3° Langue musicale ou téléphonie, inventée par M. Sudre.

M. le président fait part à l'assemblée d'une invitation du président de la Société industrielle, à l'effet d'engager MM. les membres du Congrès à assister à la distribution des récompenses, qui aura lieu jeudi à onze heures, par suite de l'exposition d'industrie.

M. Jullien lit l'exposé suivant sur la langue musicale et la téléphonie, inventée par M. Sudre, approuvée par l'Institut de France et par deux commissions spécialement nommées par les ministres de la guerre et de la marine.

« Messieurs,

» Les inventions essentiellement utiles et pratiques sont les hommages les plus dignes de l'attention bienveillante des Congrès scientifiques. Elles ont surtout droit d'être accueillies avec une prédilection marquée, quand leur bonté et leur importance ont déjà été vérifiées par des expériences souvent renouvelées et consacrées par l'approbation unanime des juges les plus compétents.

» Lorsqu'une invention, fruit de vingt années de méditations, de recherches et de travaux persévérants, a pour objet spécial de *procurer aux hommes des moyens nouveaux de communiquer leurs pensées par l'emploi habilement combiné de signes plus simples et plus uni-*

versels que ceux qui sont jusqu'ici en usage chez les différents peuples, alors cette invention paraît mériter l'attention la plus sérieuse d'un Congrès scientifique, puisque l'institution des Congrès n'est elle-même qu'une heureuse innovation destinée à fournir tous les ans aux hommes instruits et amis du bien public l'occasion de se rapprocher et de s'éclairer par des communications mutuelles.

» Parmi ces motifs, Messieurs, la méthode nouvelle dont j'ai à vous entretenir très-sommairement et dont l'inventeur m'a prié de vous offrir en son nom et de déposer sur votre bureau l'exposé analytique, avec les rapports des corps savants et ces commissions qui en ont fait à plusieurs reprises des examens approfondis, obtiendra, sans aucun doute, votre bienveillant intérêt.

» La LANGUE MUSICALE et la TÉLÉPHONIE, inventées par M. SUDRE, l'un des membres de ce Congrès, qui est venu exprès à Angers avec une de ses élèves pour vous mettre à même de voir de vos propres yeux l'application de sa méthode, et d'apprécier les divers emplois dont elle est susceptible, n'étaient point de nature à être envoyées à l'une ou à l'autre des sections particulières dont le Congrès se compose; car leur caractère d'universalité fait qu'elles participent également à plusieurs ordres de sciences.

» Elles appartiennent aux *sciences physiques et mathématiques*, puisqu'elles offrent à l'homme une *télégraphie acoustique perfectionnée*, qui peut même réaliser l'inappréciable avantage d'établir des rapports faciles entre les aveugles et les sourds-muets, ces deux classes intéressantes de la société que leur organisation imparfaite semblait devoir rendre presqu'étrangères l'une à l'autre par le défaut de moyen de communication.

» Les *sciences philosophiques et métaphysiques* voient, dans cette méthode, une solution d'un grand et important problême, la création d'une *langue universelle*, objet

des vœux et des recherches de plusieurs philosophes qui ont reconnu que *l'esprit humain est tout entier dans l'artifice du langage* (1), et qui ont voulu, avec LEIBNITZ, que les membres épars de la grande famille humaine, doués des mêmes organes, des mêmes besoins, pussent avoir un moyen commun et facile de se communiquer leurs idées, comme ils ont déjà des instincts, des sentiments et des intérêts communs.

» Cette méthode enfin pourrait appartenir aussi à notre section de *littérature et beaux-arts*, puisqu'elle emprunte à la musique les sept notes de la gamme pour remplacer, dans la nouvelle langue qu'elle crée, le nombre infini d'intonations que les divers peuples donnent à leurs innombrables syllabes ; car M. Sudre convertit la perception des sons en un langage articulé aussi exact, aussi parfait que le langage ordinaire, avec cette différence que sept syllabes,

Ut, ré, mi, fa, sol, la, si,

remplacent les 25 lettres et les 95 syllabes de notre alphabet.

» Cette méthode simple, naturelle, féconde, qui réunit les trois qualités essentielles de l'originalité, de la simplicité, de la précision, paraît appelée à exercer une salutaire influence dans le monde social. Les sept signes, dont elle fait une application ingénieuse, suffisent pour transmettre et pour faire comprendre aux personnes même qui ne connaissent que leur langue maternelle, des phrases prononcées en anglais, en latin, en grec, même en arabe, en hébreu, en chinois et dans d'autres idiômes.

» La TÉLÉPHONIE qui, avec trois sons seulement, *ut, mi, sol*, et au moyen des clairons qu'on entend à de grandes distances, et portent les sons rendus très-intelligibles, à une et même à deux lieues, devient un puissant auxiliaire

(1) LA ROMIGUIÈRE.

pour la transmission de commandements, soit à la guerre, soit sur mer, sans que la nuit ni les brouillards puissent gêner les communications, et sans que les personnes placées entre ceux qui ont besoin de correspondre puissent en comprendre le sens.

» Trois commissions formées, l'une au sein de l'Institut et composée de membres des cinq Académies, les deux autres nommées par les ministres de la guerre et de la marine, ont été unanimes dans le jugement qu'elles ont posé séparément sur la langue musicale et la téléphonie.

» Qu'il me soit permis, Messieurs, en terminant ce rapide exposé, de vous citer deux passages extraits des rapports de ces commissions :

« La commission de l'Institut a pensé qu'*offrir aux* » *hommes un nouveau moyen de se communiquer leurs* » *idées, de se les transmettre à des distances éloignées, et* » *dans l'obscurité la plus profonde, est un véritable service* » *rendre à la société*, et que, surtout dans l'art de la » guerre, l'emploi de ce langage pourrait, en certains cas, » devenir très-utile et servir de *télégraphe nocturne* dans » les circonstances où souvent les corps militaires ne peu- » vent se communiquer les ordres nécessaires à l'exécution » de tels ou tels mouvements. »

» Les expressions employées par la commission nommée par le ministre de la guerre sont encore plus précises, et donnent une idée plus complète des utiles applications dont la téléphonie est susceptible.

« M. Sudre, disent les commissaires, a su assimiler ce » moyen de communication au télégraphe du gouver- » nement, en lui donnant la faculté d'exprimer toutes les » idées, y compris les noms propres et les noms des villes.

» Dans cette *télégraphie acoustique*, de même que dans » la *télégraphie visuelle*, sauf les signaux réglementaires, » les clairons stationnaires n'ont aucune connaissance de » la valeur des sons qu'ils transmettent, ce qui garantit la

» sûreté dans la transmission. Enfin, la faculté de pouvoir » changer à volonté la clé des signes, garantit également » le secret des dépêches.

» Après un examen approfondi, la commission recon- » naît que ce système de correspondance peut être *utilisé* » *avantageusement* dans le service ordinaire des troupes, » comme dans les opérations d'une armée en campagne. » Elle conseille aussi d'en faire l'application dans la réu- » nion des troupes en cantonnement, comme dans les » camps où se font les grandes manœuvres.

» En conséquence, la commission demande :

» 1° Que le service de correspondance, inventé par » M. Sudre, soit pratiqué pour le *service* de l'armée;

» 2° Qu'une *école de téléphonie* soit créée sous la direc- » tion de M. Sudre;

» 3° Enfin, qu'il soit accordé à l'honorable savant et » artiste qui, pendant de longues années, a consacré son » temps, sa vie entière et le restant de son patrimoine » pour perfectionner une invention dont la France doit » s'honorer, une récompense analogue à celles qui sont » accordées aux auteurs des découvertes importantes pour » la cession qu'ils en font au gouvernement (1). »

M. Jullien propose de renvoyer l'examen de ce système à l'une des sections du Congrès.

M. de Falloux monte à la tribune; avant de lire un mémoire très-remarquable sur la Saint-Barthélemy, il adresse quelques mots à l'assemblée qui sont accueillis avec une faveur marquée. Sa notice est entendue avec non moins d'intérêt. Il termine par des considérations verbales d'un ordre très-élevé.

(1) La commission formée par le ministre de la marine, après avoir assisté à de consciencieuses expériences faites dans la rade de Toulon, et même en dehors et en pleine mer, a fait un rapport entièrement favorable sur la *téléphonie*.

M. Guinoyseau père lit un mémoire sur le même sujet, concluant avec le précédent mémoire que la religion n'est entrée pour rien dans la Saint-Barthélemy.

Une partie de l'ordre du jour est remise à demain.

M. le président indique à l'assemblée que l'exposition de fleurs du comice horticole, sera ouverte demain, sous les auspices de la Société royale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

La séance est levée.

Sixième séance générale.

6 *septembre* 1843.

M. de Las Cases, assisté des membres du bureau et des secrétaires-généraux, ouvre la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La correspondance fournit :

1° Statistique du département de Maine et Loire, publiée sous les auspices de la Société d'agriculture, sciences et arts, offerte par M. de Beauregard ;

2° Quatre numéros d'un travail intitulé : *la Parole*, ou recueil périodique de tous les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne et moderne, par M. A. de Roosmalen, qui accompagne cet hommage de la lettre suivante :

A Monsieur le président du Congrès scientifique de France, à Angers.

Paris, le 3 septembre 1843.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur d'adresser les numéros du journal *la Parole*, qui ont paru jusqu'aujourd'hui. Si le Congrès veut bien agréer cette publication, j'enverrai successivement les autres numéros à la bibliothèque de la ville.

» Si vous vouliez avoir la bonté de me faire connaître le résultat des travaux de ce Congrès, auquel, à mon grand regret, je n'ai pu assister, j'en rendrai compte dans mon prochain numéro.

» Je suis, Monsieur, avec le plus profond respect,

» Votre très-humble et dévoué serviteur,

» A. DE ROOSMALEN.

» A Paris, rue du Cimetière-Saint-André, 15. »

M. Wolski lit le procès-verbal de la première et de la sixième sections réunies.

M. de Sevret fils donne lecture du procès-verbal de la deuxième section.

M. Bourgeot-Saint-Hilaire lit le procès-verbal de la troisième section.

M. Crépon, conseiller à la Cour royale, lit le procès-verbal de la réunion supplémentaire de la quatrième section.

M. de Lens lit le procès-verbal de la quatrième section.

M. Eugène Talbot donne lecture du procès-verbal de la cinquième section (séance du 3 septembre).

M. de Caumont invite l'assemblée à assister ce soir (7 heures) à la séance qui sera tenue par l'Institut des provinces.

Le bureau propose au Congrès de décider :

1° Que demain, à l'heure d'ouverture de la séance générale, il se rende en corps à l'Hôtel-de-Ville, pour y visiter le modèle en plâtre de la statue du bon roi René, due au ciseau de David, et pour l'érection de laquelle l'un des membres de ce Congrès se propose de présenter un projet de souscription.

2° Que la séance générale se tiendra dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où la statue est exposée, afin de ménager les moments du Congrès.

M. de la Saussaye lit un mémoire relatif à la Saint-Barthélemy, ayant pour but de combattre, sur divers points, celui de M. de Falloux ; il conclut qu'il y a eu préméditation dans l'événement de la Saint-Barthélemy.

M. Trouessard prend également la parole contre les conclusions de M. de Falloux ; il fait observer avec beaucoup de convenance que la religion est évidemment hors de cause, car, assure-t-il, l'on peut dire des catholiques qui ont trempé dans le massacre, qu'ils se sont, par là même, éloignés de la véritable voie chrétienne.

Il cite quelques passages tendant à prouver que la papauté ne fut pas entièrement étrangère à la Saint-Barthélemy : divers textes sont cités à cette occasion.

M. de Falloux improvise une réponse que nous n'entreprendrons point d'analyser, dans la crainte de la décolorer. Il nous suffira de dire qu'elle a pour but de démontrer qu'il n'est pas certain qu'il y ait eu préméditation dans le massacre de la Saint-Barthélemy, et il indique divers passages de Hume et de Capefigue, à l'appui de son dire. M. de Falloux ajoute que divers documents relatifs au massacre sont entièrement controuvés ; et il cite comme exemple, une lettre de Thomasseau de Cursay, qui a paru fausse à M. Marchegay, archiviste du département de Maine et Loire. Il termine en disant que beaucoup de faits relatifs au XVIe siècle, sont très-controversables, attendu que certains écrivains du XVIIIe siècle ont altéré quelquefois la vérité.

L'improvisation de l'orateur, vive et chaleureuse, est couverte d'applaudissements.

M. Freslon prend ensuite la parole, et après des considérations générales d'un ordre très-élevé, il cite le noble exemple de saint Ambroise contre l'auteur du massacre de Thessalonique, et il se demande si la papauté du XVIe siècle a suivi le bel exemple d'Ambroise ?

Il lit plusieurs textes tendant à prouver la négative.

M. Freslon termine par un parallèle entre le massacre de la Saint-Barthèlemy et ceux de 1793.

Ce discours est applaudi par l'assemblée.

La séance se termine par une protestation de M. de Falloux, qui déclare que M. Freslon, en portant la discussion sur le dogme, s'est écarté de la question. Il prie l'assemblée de se rappeler que ce n'étaient pas seulement des hérétiques qui se trouvaient en présence du pouvoir à cette époque, mais bien encore des sujets rebelles qui élevaient leurs coups jusqu'à lui.

Septième séance générale.

7 septembre 1843.

Ce jour, une double solennité avait été préparée pour MM. les membres du Congrès.

Le matin, distribution des récompenses décernées par suite de l'exposition industrielle, tenue à Angers au mois de juin dernier.

L'après-midi, visite à la statue du roi René, exposée dans la grande salle de la Mairie.

Les comptes-rendus de ces deux solennités forment le procès-verbal des travaux de cette journée, ainsi qu'il suit :

La première a eu lieu à l'hôtel de la Préfecture, dans la grande salle des séances générales de la onzième session du Congrès scientifique de France, en présence d'un nombreux concours de membres du Congrès, de membres de la Société industrielle et d'exposants.

M. Guillory aîné, président de la Société industrielle, qui occupait le fauteuil de la présidence, avait près de lui, comme présidents honoraires, M. Bellon, préfet de

Maine et Loire, M. A. Giraud, maire de la ville d'Angers, et M. le comte de Las Cases, président du Congrès scientifique de France. Le bureau était en outre composé de MM. de Caumont, vice-président ; Planchenault, Godard, Guinoyseau, secrétaires-généraux dudit Congrès ; Boutton-Levêque, vice-président, et Berger, secrétaire de la Société industrielle.

En face du bureau, avaient été placés des fauteuils pour MM. les principaux fonctionnaires publics, qui avaient été invités à cette solennité, ainsi que MM. les membres du conseil-général de Maine et Loire, et MM. les membres du conseil municipal de la ville d'Angers.

A onze heures précises, M. le président Guillory ouvre la séance.

M. le préfet prend immédiatement la parole, et fait ressortir les avantages qui doivent résulter pour notre contrée des expositions appelées à faire connaître et apprécier les améliorations enfantées journellement par notre industrie.

M. le comte de Las Cases, président du Congrès scientifique, prenant à son tour la parole, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Il me reste peu à dire après le discours que vous venez d'entendre. Cependant, depuis quelques années, devenu, et j'en suis fier, à demi Angevin par l'industrie, puis-je rester muet et insensible au milieu d'une fête industrielle si touchante ? Oui, Messieurs, de pareilles fêtes émeuvent le cœur. Involontairement elles reportent l'esprit sur le passé, et font sentir la différence des temps. Autrefois l'industrie était dédaignée, méprisée, elle faisait déroger ; aujourd'hui on comprend qu'elle fait la principale force d'une nation ; l'industriel occupe dans le pays

le rang qui lui est dû, il y jouit de sa juste part d'influence dans le maniement des affaires, et son travail est honoré. De pareils changements sociaux remplissent de reconnaissance pour le présent et d'espérance pour l'avenir. C'est là le bon et sage progrès que nous devons toujours chercher, qui nous promet le bonheur de notre chère patrie.

» La fête que nous célébrons aujourd'hui nous prouve qu'Angers et les départements qui l'environnent ne sont pas en arrière du reste de la France. Que dis-je, en arrière? n'ont-ils pas tout ce qui peut appeler un pays à une haute prospérité? Les personnes qui se sont occupées d'industrie ont depuis longtemps remarqué que toute prospérité industrielle était fondée sur trois bases principales, le fer, la houille et la facilité des transports. Nos départements possèdent en abondance le fer et la houille, et quant aux transports, voyez la Maine, le Loir, la Mayenne et tous leurs affluents venir s'empresser de porter le tribut de leurs eaux à cette belle Loire qui traverse dans son cours près de la moitié de la France.

» Pendant longtemps, il est vrai, nos départements de l'Ouest avaient été loin d'être aussi favorisés que ceux de l'Est, et nous n'étions pas tout à fait au niveau des Flandres industrieuses et de la féconde Alsace, mais c'était l'effet des circonstances. Nos départements de l'Est étant continuellement exposés aux ravages de la guerre, ont vu se multiplier dans leur sein les routes de toute espèce, et ce qui avait été d'abord conçu pour la destruction, est devenu un élément de création. Après chaque guerre, on s'empressait de réparer les désastres, et le phénix renaissait pour ainsi dire de ses cendres. Mais ce que l'art militaire a fait depuis longtemps pour les provinces de l'Est, les progrès de la civilisation le font faire aujourd'hui pour les départements de l'Ouest. Voyez tout ce qu'on a fait depuis douze ans pour les routes, pour les voies de communication de toute espèce. Aussi, n'en doutez pas, Mes-

sieurs, le moment n'est pas loin où, après avoir rempli les marchés intérieurs, les produits de l'Ouest chercheront d'autres mondes. Voyez le génie de l'industrie vous indiquer du doigt Nantes, et son port, et le vaste Océan, et tous les pays dont il baigne les rivages. Oui, Messieurs, c'est dans cette voie que le destin appelle les provinces de l'Ouest. Leur position géographique, les productions de son sol, l'industrie de ses habitants, tout leur promet une haute prospérité future. C'est à vous, Messieurs, à être égaux à votre destinée; vous le serez, car ce que vous avez déjà fait est un sûr garant de ce que vous pourrez faire un jour. »

M. Guillory, président de la Société industrielle, adresse également à l'assemblée le discours suivant :

« Messieurs,

» Les expositions publiques des produits de l'industrie n'ont pas cessé depuis leur création d'exercer une heureuse influence sur les progrès des arts. Chacune d'elles a été marquée par de beaux et utiles résultats; les efforts que font les hommes industrieux pour y paraître d'une manière qui les mette en honneur, ont souvent produit d'importantes découvertes ou des perfectionnements avantageux. Chacun comparant ses produits et ses moyens d'exécution avec ceux de ses concurrents, sent mieux ce qui lui manque, et de tous les moyens employés pour répandre dans la classe manufacturière les plus utiles ou les meilleurs procédés, c'est sans doute celui qui a donné les plus prompts et les plus heureux résultats.

» Il ne faut pas remonter bien haut dans notre histoire, Messieurs, pour trouver l'origine de ces fécondes institutions. Il n'y a pas longtemps encore, l'industrie enchaînée osait à peine livrer au jour le fruit de ses méditations et de ses recherches; des règlements désastreux, des corpo-

rations privilégiées, des entraves de toute nature, arrêtaient le plus souvent les élans du génie, et le plus souvent aussi, les plus nobles créations ne parvenaient au succès que par la force même qu'elles trouvaient en elles pour s'affranchir des liens dont on les entourait.

» La grande régénération de 89, en commençant pour la France, et je dirai presque pour le monde, une vie nouvelle et riche d'avenir, n'a point oublié les droits de l'industrie : toute injuste oppression a dû disparaître par elle, et l'on a vu tomber aussitôt les entraves sous lesquelles l'industrie gémissait. Elle prit alors un rapide essor : la première exposition publique vint sous le Directoire lui donner un élan nouveau; et depuis cette époque, de plus en plus forte, de plus en plus protégée par nos lois qui défendent les intérêts de tous, l'industrie a grandi avec la liberté.

» Lorsque nous avons vu, Messieurs, les bienfaits des grandes expositions nationales, qui sont une des gloires de la France, nous avons pensé qu'il pouvait être utile de provoquer, par des moyens analogues, l'émulation et le zèle des industriels de nos localités. Déjà d'autres contrées que la nôtre en avaient recueilli les fruits et reconnu l'avantage; il y a huit ans à peine la Société industrielle d'Angers voulut doter le pays de l'une de ces institutions libérales et fécondes; elle fit une double exposition pour l'industrie et les beaux-arts; plus tard, voulant couvrir d'une même protection les différentes industries qui font la richesse des peuples, elle fonda à la fois en 1838 quatre expositions distinctes; les vastes salles de la Préfecture suffirent à peine à contenir les produits industriels; la Mairie s'ouvrit pour les arts; l'horticulture vint étaler au Jardin fruitier ses nombreuses et ravissantes productions, et l'exposition agricole trouva place au Musée, dans la galerie David, alors inachevée.

» Ce fut à cette époque que la réunion de tant de ri-

chesses dut frapper les esprits; le souvenir vous en est encore présent, Messieurs, comme à nous-même, et c'est sous l'impression qu'elle en avait ressentie que notre Société décida qu'elle renouvellerait tous les cinq ans ces imposantes et fécondes solennités.

» Suffisait-il en effet d'avoir créé des institutions utiles, et ne fallait-il pas leur assurer dans l'avenir une existence qui permît d'en obtenir les heureux fruits qu'elles devaient produire?

» Tel fut, Messieurs, l'esprit qui anima la Société industrielle, lorsque ces sages prévisions assurèrent la durée du bien qu'elle avait commencé, et cette institution qui doit contribuer si puissamment à développer en ce pays les sources de la richesse, et par conséquent du bien-être, peut-elle manquer d'être l'un des plus beaux titres de la Société qui l'a fondée?

» Comment s'est-il fait cependant que l'œuvre que nous avions conçue et si complétement exécutée semble se démembrer aujourd'hui? Pourquoi la quadruple exposition ne s'est-elle pas renouvelée cette année, lorsqu'elle s'était montrée si florissante dans son ensemble, il y a cinq ans?

» Permettez-nous, Messieurs, de vous rendre compte des causes qui ont produit ce résultat, et soyez convaincus à l'avance que ce n'est ni le défaut de zèle, ni l'absence des ressources qui ont fait que la seule exposition industrielle se soit reproduite cette année à sa période naturelle. Il a fallu nécessairement obéir à la loi des besoins particuliers observés pour chacune des quatre parties de l'ensemble; et, les uns plus impérieux, les autres moins exigeants, nous ont forcés de les séparer, sans toutefois que les intérêts d'aucun dussent avoir à souffrir de cet isolement.

» Comment eussions-nous pu, par exemple, sans méconnaître leur zèle et leur merveilleuse habileté, ajourner à cinq ans les nombreux horticulteurs de 1838? Chaque

mois, pour ainsi dire, est marqué par une conquête nouvelle dans cette industrie, et tel est l'attrait de la nouveauté, tel est aussi l'avide besoin qu'elle excite, qu'au bout de cinq années sans doute, nous eussions regardé comme déjà surannés des produits obtenus depuis la dernière exposition. Aussi nous avons dû, pour satisfaire aux besoins de cette industrie, rendre annuelles, et parfois plus fréquentes encore, les occasions que nous lui donnions de se produire aux yeux de tous. L'une de ces fêtes, si pleines d'intérêt, vient d'avoir lieu au Jardin botanique d'Angers, et vous avez pu voir, Messieurs, que l'industrie horticole, loin de démériter de ses récents triomphes, poursuit au milieu de nous, avec constance, ses persévérants succès.

» L'agriculture ne peut offrir, on le conçoit, des éléments aussi variés; les instruments qu'elle emploie ne peuvent ni se modifier profondément, ni se multiplier d'une manière suffisante en quelques années, et l'intérêt des expositions agricoles menacerait sans doute de décroître, si elles devaient se renouveler trop souvent. Je laisse au surplus à M. le rapporteur de la première section du jury le soin de développer les motifs qui nous ont forcés de confondre les éléments que nous offrait l'agriculture avec les produits généraux de l'industrie.

» Quant à l'exposition des beaux-arts, il nous eût été facile de la reproduire aujourd'hui, après une période de cinq années; mais les idées heureuses sont promptement adoptées; et nous avons, avec une satisfaction sincère, vu la nôtre mise en honneur par nos émules eux-mêmes : la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers n'a pas voulu nous laisser tous les soins et tous les travaux que nous imposait notre œuvre complète, telle que nous l'avions conçue et d'abord exécutée; et, s'emparant l'année dernière de l'un des éléments de cette œuvre, elle a réalisé pour elle l'un de nos anciens triomphes, en détachant

de notre couronne le brillant fleuron des beaux-arts. Nous n'avons pas voulu lui reprendre cette année l'enfant de nos efforts qu'elle a si généreusement adopté; nous la félicitons avec joie du succès dont il lui a été l'occasion, et nous la remercions aussi de s'être chargée de faire valoir et briller aux yeux de tous une pensée qu'elle a bien voulu prendre au milieu de nous.

» Telles sont, Messieurs, les raisons générales qui ont amené des modifications dans notre institution première; tous les éléments qui la composaient ont dû se diviser, il est vrai, mais tous existent, tous ont en eux une vitalité certaine, tous ont leurs fruits assurés et nombreux.

» Permettez-moi donc, Messieurs, de vous ramener à l'objet spécial de notre réunion d'aujourd'hui, et de vous soumettre quelques aperçus généraux sur l'exposition industrielle qui vient de se produire au milieu de vous.

» Cette solennité a reçu, Messieurs, plus d'un encouragement auquel nous devons rendre hommage. Le conseil général de Maine et Loire et le conseil municipal d'Angers ont compris que le département et la ville devaient principalement recueillir les fruits de cette fête de l'industrie, et tous les deux par les subventions qu'ils ont accordées, ont témoigné l'intérêt puissant qu'ils portaient à son succès.

» M. le préfet, à son tour, s'est associé aux efforts qui devaient produire un si désirable résultat; nous devons le remercier ici d'avoir bien voulu mettre sans réserve à notre disposition les vastes salles de la Préfecture, qui seules pouvaient permettre aux produits exposés de paraître dans tout leur avantage.

» Neuf des départements de l'Ouest, Messieurs, ont pris part à l'exposition dont nous avons à vous entretenir; ces départements sont ceux de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, de la Sarthe, d'Indre-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de Maine

et Loire. La réunion des industriels de ces diverses contrées a produit un ensemble imposant; en 1838, trois seulement des salles de la Préfecture étaient occupées par l'exposition; il nous a fallu cette année consacrer cinq galeries, au lieu de trois, aux nombreux et intéressants produits qui nous ont été présentés.

» Il faut donc le proclamer, Messieurs, notre institution est toujours en faveur, et porte ses fruits de plus en plus heureux; vous le reconnaîtrez mieux encore lorsque vous aurez entendu les rapports qui vont vous être faits, et vous direz avec nous que l'exposition industrielle de 1843 s'est élevée au-dessus des résultats de celle de 1838, où nous avions déjà vu développés si heureusement les germes féconds de la première exposition de 1835.

» Voulez-vous, Messieurs, une autre preuve de cette supériorité que nous vous signalons? Comptez avec nous combien de branches diverses de l'industrie nous ont montré en 1843 les notables progrès conquis depuis cinq années.

» Les ardoisières sont depuis longtemps une des richesses du pays; dans cette dernière période de cinq ans, elles ont multiplié leurs produits, en introduisant des améliorations et des changements dans le mode d'exploitation. Elles ont emprunté les galeries couvertes aux carrières schisteuses des Ardennes, et l'emploi plus généralement répandu des moteurs à la vapeur a rendu plus féconde encore cette source inépuisable de travail et de richesses.

» L'extraction de la houille vient encore de prendre un développement nouveau, au moyen de la plus ingénieuse application de principes depuis longtemps connus. L'air convenablement comprimé dans le puits d'une mine permet désormais d'aller au-dessous du lit même de la Loire chercher une richesse minérale jusqu'alors inexploitée.

» Le puissant encouragement donné par nous à la fa-

brication des vins d'Anjou champanisés a également porté ses fruits, et la consommation qu'il a provoquée, a fait surgir plusieurs nouveaux établissements soit en notre département, soit en celui d'Indre-et-Loire, notre voisin.

» Deux industries nouvelles pour nos contrées sont venues aussi s'établir parmi nous, et les avantages qu'elles nous assurent nous semblent avoir une incalculable portée. Nous voulons parler des deux établissements de filature pour le chanvre et pour le lin, dus à la courageuse et patriotique persévérance de deux de nos compatriotes. Ces industries, Messieurs, sont capitales pour notre pays : espérons que le gouvernement voudra les protéger, et qu'en leur assurant, par des lois protectrices, les bénéfices qui sont nécessaires à leur existence, il rendra durable et complète la conquête ainsi commencée sur une industrie étrangère, par laquelle nous étions opprimés. Combien de fois n'avons-nous pas formé un vœu que nous verrions ainsi réalisé? et quelle source immense de richesse pour la France entière et pour l'agriculture de notre pays en particulier, si, par l'abaissement du prix de fabrication, les chanvres et les lins pouvaient un jour, pour une consommation incalculable, remplacer le coton qui, chaque année, nous force de porter d'immenses capitaux à l'étranger.

» Une récente ordonnance élève à 25 p. °/₀ le droit d'importation sur les fils et les toiles de chanvre et de lin; ainsi fit jadis l'Angleterre, qui dès 1689 frappait les mêmes produits, étrangers à son sol, d'un droit de 40 à 60 p. °/₀. L'Angleterre devint par ce moyen maîtresse de cette branche d'industrie, et nous avons été sous ce rapport longtemps ses tributaires. Aujourd'hui le courage de nos industriels se relève sous la mesure protectrice qui vient d'être prise en leur faveur; si quelques-uns pensent qu'elle est encore insuffisante, ils doivent croire du moins qu'une fois entré dans cette voie d'amélioration, le gouvernement

français ne s'arrêtera pas avant d'avoir complété l'œuvre de régénération qu'il a commencée.

» Une industrie nouvelle encore s'est également révélée depuis peu dans notre département; c'est la fabrication des pointes et des fils métalliques. Elle nous semble marcher vers un succès assuré.

» Ne dois-je pas mentionner aussi les continuels progrès et les nombreuses améliorations obtenues dans nos belles filatures de laines, dans nos manufactures de toiles à voiles, et surtout dans nos fabriques de cordages en chanvre, dont quelques-unes ont en même temps adopté les câbles en fil de fer.

» Proclamons enfin avec quelle rapidité nous voyons grandir chaque jour parmi nous un établissement modèle, dont l'influence pour l'éducation professionnelle sera immense dans la France et surtout dans nos départements de l'Ouest. L'École royale d'arts et métiers, Messieurs, a un avenir dans lequel nous avons foi, et pour lequel chacune de nos expositions nous a sans cesse apporté de nouvelles et plus nombreuses garanties.

» Voilà, Messieurs, quelques-uns des principaux progrès que nous avons eu le bonheur de constater après cinq ans. Tous les efforts se sont soutenus; nulle part le zèle n'a fait défaut, et le pays devra recueillir, sans nul doute, les avantages produits par ce continuel accroissement de l'industrie.

» Un regret, un seul nous reste en ce moment; pourquoi faut-il que nous ayons à l'exprimer! Une des villes les plus industrieuses de notre département n'a pris qu'une faible part à l'exposition de cette année; son importance, ses anciens succès, sa renommée du passé comme ses intérêts de l'avenir, tout semblait lui faire une loi de se produire aujourd'hui d'une manière brillante; qui donc a pu arrêter ses nombreux fabricants, et les faire renoncer à un triomphe qui n'eût pas été sans profit?...

» Nous n'avons pas pu nous expliquer cet oubli de leurs propres intérêts; la concurrence intelligente et féconde se fait au grand jour, et de cette manière seulement apporte ses avantages à ceux qui produisent, comme à ceux qui consomment. Espérons qu'à l'avenir la ville de Cholet saura mieux comprendre cette vérité libérale, et n'oublions pas de louer ici de l'avoir comprise, ceux de ses fabricants qui sont venus apporter leurs riches et utiles produits.

» En reportant nos souvenirs sur les richesses que présentait notre exposition, en appréciant les efforts, le zèle et le talent qu'elles accusent de toutes parts, nous regretterions peut-être, Messieurs, de n'avoir pu nous montrer plus prodigues de récompenses et d'encouragements : aujourd'hui surtout que, par la présence dans cette assemblée de tant d'hommes renommés pour leur science et leur noble caractère, ces distinctions vont prendre un relief nouveau pour ceux qui les vont obtenir. Mais dans le concours où ils ont triomphé, nous avons reconnu bien des mérites que nous sommes obligés de taire; l'avenir, sans doute, et un avenir prochain, viendra mettre à son tour en honneur le fruit de travaux si intelligents et si pleins de persévérance.

» Pour nous, Messieurs, qui, réunis en une société jeune encore, mais pleine de zèle, ne recherchons par nos efforts que la gloire et le bien-être de notre patrie, nous serions heureux, à notre tour, et récompensés au-delà de nos espérances, si vous accordiez à nos travaux le témoignage de la sympathie d'hommes aussi éminents, et l'approbation d'une assemblée aussi distinguée. »

MM. Frédéric Gaultier, Bayan, A. Menière, Trouessard, E. Daviers, Chauvin et A. Boreau, rapporteurs des diverses sections du jury de l'exposition industrielle et de celui de l'exposition horticole, viennent successive-

ment occuper la tribune et rendre compte de l'examen auquel s'étaient livrées ces sections.

M. F. Berger, secrétaire de la Société industrielle, proclame ensuite les noms des industriels jugés dignes de recevoir des récompenses qui leur sont remises par M. le président de la Société industrielle.

A deux heures et demie, la séance est suspendue.

—

Le bureau se transporte, suivi des membres du Congrès, à la Mairie, où la septième séance se continue à l'occasion de l'exposition de la statue du roi René, que M. le comte de Quatrebarbes a bien voulu présenter au Congrès.

Cette magnifique statue, au costume chevaleresque, à la noble stature, est encore l'œuvre de notre illustre David.

M. de Las Cases, assisté des membres du bureau et des secrétaires-généraux, ouvre la séance et donne la parole à M. de Quatrebarbes, qui lit un fragment de la préface de son beau travail sur les œuvres inédites de René.

Il fait observer à l'assemblée que le produit provenant de la vente de cet ouvrage est destiné à l'érection d'une statue en bronze faite sur le modèle qu'il expose.

M. de Quatrebarbes nous fait passer en revue les habitudes et les mœurs de la chevalerie.

Rien n'est aussi gracieux que le fragment qu'il lit des *amours de Regnault et de Jeanneton*, poème composé par René lui-même et que la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg possédait seule, avant que M. de Quatrebarbes, par l'entremise de M. Champollion, n'en eût fait venir une précieuse copie.

M. de la Sicotière prend la parole :

» Messieurs,

» Cette solennité n'est pas une fête seulement pour la ville d'Angers, c'est une fête aussi pour nous tous, étrangers à ses murs, mais non pas aux généreux sentiments qui l'animent. Rien ne pouvait plus dignement consacrer le souvenir du Congrès scientifique que l'inauguration de la statue du bon roi René. Le roi René eût été heureux et fier de nous voir groupés autour de lui. Soyons heureux, soyons fiers d'assister à sa résurrection glorieuse au milieu de cette ville qu'il aima, de cette ville à laquelle il a légué son amour pour les sciences et les arts. René, d'ailleurs, appartient à la France tout entière. Il est à nous tous par sa bonté pour ses peuples, les services qu'il a rendus aux lettres, les ouvrages qu'il a composés, la loyauté chevaleresque de son caractère, la gloire douce et pure qui rayonne autour de son nom.

» C'est une noble et patriotique pensée que celle de publier ses ouvrages inédits ou devenus introuvables; tous offrent un grand intérêt pour l'histoire des mœurs, des arts, de la littérature du XVe siècle. Les parties déjà terminées avec tant de soin et d'éclat, ce que vous venez d'entendre et d'applaudir, prouvent que l'exécution y répondra pleinement. Le projet de consacrer le produit de cette publication à l'érection de la statue de René en est le digne complément. Son image manquait à votre cité, Messieurs, à votre cité que l'immortel ciseau de David a peuplé de tant et si glorieuses figures. Grâce à la générosité de M. de Quatrebarbes, au concours empressé de votre grand artiste, à celui de tous ceux qui aiment l'étude et les arts, bientôt il s'élèvera de bronze sur une de vos places. M. de Quatrebarbes n'aura pas seulement enrichi votre ville d'un monument précieux, il lui aura rendu un grand souvenir; il lui aura légué une bonne action. C'est, permettez-moi de vous le dire, s'associer à la gloire de

ceux qui furent bons, que perpétuer la mémoire de leurs exploits et de leurs vertus.

» Pour nous, Messieurs, nous garderons de cette journée un profond souvenir. Si divers que soient les lieux de notre naissance, si opposées que puissent être nos idées sur certains points, nous n'avons tous qu'un même sentiment pour aimer, pour admirer ce qui est bon, ce qui est bien, ce qui honore le pays. Tous, nous aimons la vieille gloire de votre vieux roi; tous, nous savons qu'elle ne pouvait être mieux comprise que par le noble cœur et la noble intelligence de M. de Quatrebarbes; qu'elle ne pouvait mieux être traduite en traits vivants que par le ciseau de votre David. Tous, nous félicitons une ville qui peut se glorifier de pareils souvenirs, de pareilles vertus, de pareils actes et de pareils citoyens. »

M. de Quatrebarbes se lève aussitôt et dit :

« Messieurs,

» Sous l'émotion inspirée par les éloquentes paroles de M. de la Sicotière, je ne puis que lui exprimer ma profonde reconnaissance, et vous supplier tous de reporter sur la tête du bon roi René des éloges que je ne mérite pas, un hommage que je ne puis accepter; ici, au pied du monument élevé par le génie au courage malheureux, à la bonté et à la gloire, il ne peut y avoir que deux couronnes, — la première pour l'excellent prince dont le souvenir conservé dans le cœur des peuples qu'il avait tant aimés, est venu jusqu'à nous, comme l'expression touchante des vertus chevaleresques, comme le dernier écho de la nationalité angevine et le dernier soupir de la harpe du troubadour; — la seconde, pour le grand statuaire qui éternise sur le bronze et le marbre toutes les gloires de la patrie. Grâces soient rendues à ce noble cœur dont le généreux dévouement n'est égalé que par son amour

pour la terre natale. Un rayon de l'immortelle couronne des grands hommes reproduits par son ciseau est depuis longtemps descendu sur son front. »

Ces paroles sont vivement applaudies.

M. le président met ensuite à l'ordre du jour la vingtième question d'histoire, relative à Jeanne d'Arc.

MM. Guinoyseau père et Goguel prennent part à la discussion. Ils s'attachent à prouver que Jeanne d'Arc fut vraiment inspirée. Pourrait-il en être autrement? Une simple villageoise sans ressources, sans autorité, sans éducation, eût-elle donc pu sauver la patrie?

M. Goguel entre dans des détails historiques d'un haut intérêt. « Charles VII, ajoute-t-il, ne faisait rien, la » France était abattue, les grands se divisaient, une » partie du clergé, lui-même, traitait l'héroïne de sor- » cière; mille obstacles naissent sous ses pas, et cepen- » dant elle sauve la France : ce triomphe n'est-il pas » divin? ne prouve-t-il pas sa mission surhumaine? »

Il cite diverses paroles de Jeanne elle-même, qui montrent la simplicité, la douceur et les vertus de Jeanne d'Arc.

M. Cellier du Fayel, professeur à l'Athénée de Paris, monte à la tribune et entre dans certains détails qui tendent également à prouver son inspiration, mais jusqu'au sacre de Rheims seulement; car, dit-il, après cet événement, l'orgueil l'a gagnée, et depuis lors ses succès ont disparu. Il ajoute que Jeanne d'Arc n'est pas l'unique femme qui ait eu de l'influence sur les peuples. Il conclut même que les femmes ont été inséparables du bien-être de la France. Sa manière piquante de traiter la question est vivement applaudie.

La séance est levée.

Huitième séance générale.

8 *septembre* 1843.

M. de Caumont, remplissant les fonctions de président en l'absence de M. de Las Cases, ouvre la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La correspondance fournit :

1° *Visites pastorales* d'Odon Rigault, archevêque de Rouen, par M. de Caumont.

2° *Encore un mot sur le remboursement et la conversion des* 5 *p.* °/₀ *consolidés*, offert par M. Hunault.

3° *Sur la vaine pâture et sur les biens communaux*, par M. de la Chauvinière, directeur du journal *le Cultivateur*, à Paris.

4° *Statistique horticole de Maine et Loire*, publiée sous les auspices de la société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers.

5° *Mémoires* de la société Philanthropique de Verdun, t. II.

6° *Origine commune de la littérature et de la législation chez tous les peuples*, par M. Cellier du Fayel.

M. Planchenault, l'un des secrétaires-généraux, donne lecture du programme du voyage de Nantes.

PROGRAMME DU VOYAGE A NANTES.

Demain 9 septembre, départ à six heures précises, sur le *Courrier* n° 1er, disposé exclusivement pour les membres du Congrès.

Le bateau sera pavoisé aux couleurs des nations représentées au Congrès.

L'ordre des travaux du Congrès ne sera point interrompu, et les sections tiendront leurs séances dans les deux salons du *Courrier*.

A l'arrivée à Nantes et après la réception, les membres du Congrès prendront possession du local de leurs réunions en section, puis en assemblée générale à trois heures, d'après le règlement.

A sept heures le Congrès recevra à Nantes les honneurs d'une séance solennelle des sociétés académiques de cette ville.

Le lendemain 10, les travaux du Congrès continueront, seulement la section des lettres et des beaux-arts sera reportée de neuf à onze pour faire place de une à trois heures à la visite de l'exposition d'antiquités, préparée par la société des Beaux-Arts et à laquelle succédera la séance générale.

Le lendemain 11, retour à Angers, chacun pourvoira à son retour.

Le Congrès sera clos le 12.

M. Libaudière, médecin à Nantes, invite les membres qui feront le voyage, à visiter son cabinet d'anatomie.

M. Bourjot-Saint-Hilaire appuie cette demande.

L'assemblée y fait droit en remerciant M. Libaudière.

Un membre donne lecture du procès-verbal de la première et de la sixième sections.

M. de Falloux lit le procès-verbal de la deuxième section.

M. Castonnet donne lecture du procès-verbal de la troisième section.

M. Marchegay lit celui de la quatrième section.

M. Sorin déclare qu'il est prêt à lire le procès-verbal de la cinquième section, mais comme il a été entendu dans cette section, à laquelle assistaient la plupart des membres de l'assemblée, il pense qu'il est inutile d'en renouveler la lecture.

M. Pavie lit un procès-verbal arriéré de la cinquième section.

La parole est à M. Lambron de Lignim, qui fait hommage à la ville d'Angers d'un tableau armorial des maires d'Angers.

M. Jullien, l'un des vice-présidents, rappelle que ce soir, à sept heures et demie, M. Sudre donnera une séance de Téléphonie. On entendra également quelques morceaux chantés par Mlle Hugot.

M. Libaudière donne lecture d'un mémoire relatif à l'anatomie mise à la portée des gens du monde.

M. de la Sicotière prend la parole sur la neuvième question intitulée : *De l'influence des femmes sur les beaux-arts.*

M. de la Sicotière étend la question en appliquant leur influence sur la culture des lettres.

Leur influence est *directe*, lorsqu'elles-mêmes s'en occupent.

Elle est *indirecte* autant qu'elles donnent l'impulsion. Les femmes, dit-il, en général, n'ont pas eu à un degré très-élevé *l'influence directe*, et il en attribue les causes à cette charmante insouciance qui est pour ainsi dire un des attributs de leurs grâces; il pense même que les femmes les plus remarquables n'ont que très-peu influé sur les lettres. Elles ne prennent pas généralement l'initiative dans les hauteurs sublimes de l'intelligence; leur influence ne lui paraît être que de second ordre, elles ont beaucoup plus de délicatesse exquise que de grandeur et de génie; elles marchent après l'homme.

M. de la Sicotière transporte les mêmes considérations dans le domaine de l'art. Quel est le genre musical, dit-il, qu'elles aient créé? aucun; elles exécutent mais n'inventent pas; *aux femmes le sentiment, à l'homme la pensée.* Quant à *l'influence indirecte*, elle est immense à ses yeux; cette influence est due au christianisme, qui a moralement doublé l'humanité, en élevant la femme à la hauteur de l'homme, ce qui n'avait pas existé dans

les civilisations antiques, où la femme n'était guère qu'une esclave destinée à ses plaisirs.

M. de la Sicotière appuie ses propositions en citant divers exemples pris dans l'histoire. Par l'élévation des femmes au niveau de l'homme, elles ont acquis une influence personnelle dont il a fait son profit, et c'est en cela que *leur influence indirecte* a été grande dans les lettres et dans les arts.

M. Guinoyseau père fait quelques observations sur cette matière.

M. de Falloux prie M. le président de mettre à l'ordre du jour pour mardi prochain la question des parlements.

M. le président annonce que M. du Fayel fera des conférences spéciales, mercredi, jeudi et vendredi prochain, à trois heures de l'après-midi, sur l'influence des femmes; il invite les membres de l'assemblée à y assister.

EXCURSION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE

A NANTES,

LE 9 SEPTEMBRE 1843.

Le Congrès scientifique de France, ayant à sa tête son président, ses quatre vice-présidents et ses quatre secrétaires-généraux, de même que la majeure partie des présidents et secrétaires des sections, a quitté Angers à six heures du matin, pour faire sa visite à la ville de Nantes, qui partage toujours avec tant de sympathie les mêmes pensées et les mêmes affections.

Le bateau à vapeur *le Courrier* n° 1, gréé spécialement et pavoisé des couleurs des diverses nations représentées au Congrès, portait la savante tribu. Un arc-en-ciel brillant s'élevait à l'horizon, et le ciel, chargé de nuages qui s'accumulaient, présageait un orage qui n'a pas tardé à éclater solennellement.

Déjà les sections du Congrès étaient en séance, et leurs travaux se sont continués au milieu des flots qui les portaient à Nantes.

Arrivé à la hauteur de Saint-Florent, *le Courrier* s'est arrêté, et une heure a été donnée au pèlerinage sur le plateau où le christianisme planta pour la première fois dans nos contrées la croix sous laquelle, en 1793, un de ses enfants, s'absolvant des guerres civiles par l'héroïsme qui pardonne à ses ennemis, mourut en criant : *Grâce aux prisonniers !*

L'immense horizon au milieu duquel coule majestueusement le fleuve a fait une grande impression sur les savants voyageurs, et c'est avec un recueillement profond qu'ils ont rendu hommage aux mânes de Bonchamps et au génie de l'artiste qui a reproduit les traits du général vendéen, et les a élevés à l'expression de son immortelle agonie.

A dix heures, le voyage s'est continué vers Nantes, où le Congrès a abordé à une heure, et a été reçu par des délégués de la Société royale académique, de la Société industrielle, de celle des beaux-arts et de la Société d'horticulture.

Conduites à l'Hôtel-de-Ville, les sections s'y sont installées, et ont continué leurs travaux.

Neuvième séance générale.

9 *septembre* 1843,

TENUE A NANTES, A TROIS HEURES DE L'APRÈS-MIDI, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

M. de Las Cases, assisté de MM. Halgan, Palois, Cuissart et Neveu-Dérotrie, présidents des Sociétés académiques de Nantes, ainsi que des secrétaires-généraux, ouvre la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Ferdinand Favre, maire de Nantes, sur l'invitation du président, prend place au bureau.

La lecture des procès-verbaux des sections est remise.

La correspondance fournit :

1° *Antiquités scandinaves*, par Pierre Victor, 1 vol. suivi d'un appendice.

2° *Essai sur la statistique agricole de la Loire-Inférieure*, 1843.

3° *Statistique des os* au point de vue de la chimie, des arts et de l'agriculture, par M. J. Bertin, chimiste de Nantes.

4° *Du régime cellulaire préventif*, etc., par M. Doublet de Bois-Thibault, ouvrage couronné par la Société de la morale chrétienne.

5° *Agriculture de l'Ouest de la France*, revue trimestrielle, par M. Jules Rieffel, tome 2, janvier, février, mars 1843.

Idem. Mois d'avril, mai et juin.

6° *Agriculture de l'Ouest de la France*, tome 3, par M. Jules Rieffel.

7° *Veillées villageoises* ou *Entretiens de l'agriculture moderne*, par M. E.-J.-A. Neveu-Dérotrie.

8° *Essai historique et statistique de la commune de*

Sautron, canton de la Chapelle-sur-Erdre, arrondissement de Nantes, 1843, par M. Philippe Beaulieu.

9° *Dissertation* sur les jardins anglais et sur l'invention réclamée par l'Italie, traduit de l'italien d'Hippolyte Piodamonte, par M. Philippe Beaulieu.

M. Puvis lit un mémoire tendant à ce qu'un ministère spécial d'agriculture soit créé en France.

Cette lecture est entendue avec beaucoup d'intérêt.

M. Jullien (de Paris) déclare adhérer aux observations de M. Puvis, et s'attache à prouver qu'il serait heureux que le Congrès prît, dans la ville de Nantes même, l'initiative auprès de qui de droit, d'un vœu tendant à la création d'un ministère spécial d'agriculture.

La proposition est adoptée à l'unanimité, sur les observations de MM. Jullien et de Sevret fils.

Diverses questions qui avaient été posées par des membres des académies de Nantes sont à l'ordre du jour. Mais comme personne ne se présente pour les discuter, elles sont remises à demain, sur l'observation de M. Richelet.

M. Charles Ernoult entre en matière sur la 21e question, section des beaux-arts.

« Le daguerréotype, dit-il, est une admirable invention, mais quel que soit son mérite, il lui paraît encore être le premier mot d'une science, qui ne peut manquer d'être féconde en bons résultats. »

Puis examinant successivement les inventions qui ont pour but la reproduction des sculptures et des statues, il mentionne les progrès obtenus depuis *le tour à portraits* jusqu'à *la machine de M. Achille Colas.*

A l'aide de cette ingénieuse machine, on est arrivé à reproduire fidèlement les plus beaux modèles de la sculpture antique, notamment la Vénus de Milo. Il fait judicieusement observer que ces reproductions ne sont pas

de l'art proprement dit, mais il en signale l'utilité pour répandre de beaux modèles dans les salons les plus modestes; le goût, le bon goût régnerait davantage.

Cette improvisation est très-favorablement accueillie. Nous regrettons de ne pouvoir en reproduire tous les développements.

M. Robinet, aux judicieuses observations de M. Ernoult, ajoute que M. Colas emploie des femmes dans ses travaux, ce qui sous ce rapport est un acte continuel de philanthropie.

M. Ernoult fait une proposition qui sera soumise au bureau central avant d'être mise aux voix ; elle est ainsi conçue:

« Le Congrès a entendu avec intérêt l'exposé du procédé de M. Achille Colas, pour la reproduction des statues, et il s'associe à l'opinion émise par M. Ernoult sur le mérite de cette invention. »

M. Goguel prend la parole sur la 14e question, 5e section (linguistique).

Il nous apprend qu'en Allemagne on n'admet généralement pas l'internat, mais il existe en Italie.

En France, la question de l'internat est résolue. Ce mode d'éducation est général ; les colléges épiscopaux admettent également le régime de l'internat.

On a admis la liberté de l'enseignement dans les écoles *d'instruction primaire*, et tout porte à croire qu'il en sera de même pour l'instruction secondaire, suivant les promesses faites en juillet 1830.

Cependant l'État doit conserver sa prérogative et ne pas abandonner l'enseignement ; mais dans quelles limites doit-il placer la liberté de l'enseignement ? ici naît la difficulté ; il faut distinguer l'éducation et l'instruction.

L'Université remplit-elle les devoirs exigés dans ces deux conditions?

Les avis sont partagés.

M. Goguel pense qu'il faut beaucoup accorder à la famille, et ses conclusions sont favorables à l'établissement des externats; par ce moyen, l'éducation reste aux mains des pères de famille et l'instruction demeure à l'Université.

Il entre dans quelques détails sur l'Université napoléonienne qui avait mission de faire uniquement des citoyens; l'unité militaire avait besoin alors de ce genre d'éducation, mais il n'en est plus ainsi de nos jours. Nos habitudes pacifiques s'en éloignent, et voilà pourquoi la liberté de l'enseignement est réclamée de toutes parts.

Cette improvisation est couverte d'applaudissements.

M. Lecerf partage l'opinion de M. Goguel sur divers points, mais il craint de voir des mécomptes dans la suppression des internats.

Il craint aussi de voir tomber l'instruction dans le domaine de la spéculation, si l'on admet la liberté des pensionnats particuliers, et il pense que les colléges universitaires n'ont pas cet inconvénient, au même degré du moins.

M. Legeard monte à la tribune et énonce quelques idées en émettant le vœu que l'instruction religieuse soit développée davantage dans les colléges.

Le secrétaire donne lecture de l'arrêté suivant :

« La commission permanente, réunie, a décidé que les sections des sciences naturelles, physiques et mathématiques, se joindront à la section d'agriculture et industrie, afin de n'en former qu'une seule. En conséquence, M. de la Fontenelle a été chargé de la présidence et M. Robinet de la vice-présidence. »

M. Halgan renouvelle l'invitation faite au Congrès de se rendre, à sept heures, ce soir, à la salle Graslin, où il sera reçu par les quatre académies nantaises. Ensuite

il établit l'ordre du jour du lendemain qui sera affiché à la porte.

La séance est levée.

SÉANCE DE RÉCEPTION

DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE A NANTES.

Le conseil municipal de Nantes, sur la proposition de M. le maire, ayant mis avec empressement à la disposition de la Société académique les fonds nécessaires pour solenniser dignement le séjour du Congrès à Nantes ; dans ce même but, la Société des beaux-arts, la Société industrielle et la Société d'horticulture, ayant réuni leurs efforts à ceux de la Société académique, une séance solennelle de réception avait été préparée à la salle Graslin.

Le samedi 9 novembre, à sept heures du soir, le théâtre, transformé en un magnifique salon, resplendissait de lumière, et un immense et riche bureau y était préparé. Une société d'élite remplissait le parterre et les loges : toutes les classes de la ville de Nantes y étaient représentées. Bientôt MM. les délégués des sociétés nantaises, suivis des membres du bureau central du Congrès, et accompagnés de M. le président de la cour d'assises, de M. le maréchal-de-camp commandant le département, de M. le maire de Nantes et d'autres fonctionnaires, ont pris place, et une musique militaire, remarquable par son inspiration et l'exécution la plus parfaite, a fait entendre les airs de nos grands maîtres.

M. Halgan, président de la Société royale académique, ayant à sa droite M. le comte de Las Cases, président du Congrès scientifique, a ouvert la séance par le discours suivant :

« Messieurs,

» Deux lois parallèles l'une à l'autre gouvernent le monde : l'une d'elles est la loi de concentration, l'autre la loi d'expansion.

» Ces lois sont reconnues par le chimiste et le naturaliste, dans la composition des corps ; elles sont écrites en traits de feu dans la voûte céleste, où la force encore incalculée qui pousse les astres dans l'espace, est balancée par l'attraction qui les retient dans le même orbite sans cesse parcouru.

» Cette double loi se reproduit dans les phénomènes de la vie; chaque souffle qui sort de notre poitrine, chaque battement de notre cœur en apporte avec lui une nouvelle preuve.

» Et si nous nous élevons jusqu'à l'examen de l'homme considéré comme intelligence, nous verrons cette duplicité se reproduire ; l'homme a reçu, en effet, du créateur de son être deux dons principaux : la pensée et l'action.

» Il a semblé jusqu'à présent que chacun ait voulu prendre sa part distincte dans cet héritage commun de l'humanité : à l'homme d'état, au guerrier, à l'industriel enfin, semblait appartenir tout ce qui est mouvement, résultat actuel, action extérieure d'un homme sur les autres. A l'ami de la science étaient réservées la réflexion solitaire, la contemplation du vrai en lui-même, et quelquefois ces illuminations soudaines qui en sont la plus sublime récompense, ces découvertes d'un seul esprit qui honorent le genre humain tout entier, et qui immortalisent le nom de leur auteur.

» Plus nous remontons à travers les âges, plus nous voyons cette séparation marquée entre les hommes de science et les hommes d'action. Qu'était, en effet, la science dans les premiers temps historiques ? Des débris

plus ou moins confus des traditions primitives, conservés au fond des sanctuaires, et révélés seulement à quelques élus, sous le sceau des épreuves de l'initiation et sous l'engagement d'un silence absolu. Il en était de même chez nos ancêtres : les monuments de la science druidique consistaient en de longs poëmes qu'il n'était permis de confier qu'à la mémoire seule des aspirants au ministère sacré.

» Puis, en nous rapprochant de nos temps, nous voyons la science se mêler de plus en plus aux affaires et au mouvement du monde extérieur. La statue d'Isis cesse d'être éternellement voilée ; la même main manie tour à tour l'épée et la plume; et enfin, aujourd'hui plus que jamais, la science et l'action tendent à se réunir, j'allais presque dire à se confondre. Tous les arts utiles, même les plus humbles, se pratiquent maintenant non d'après une aveugle routine, mais d'après des théories habilement calculées; la science, de son côté, est avide de faits et de réalisation, elle est surtout avide de communication. Celui qui a eu le bonheur de lui faire faire quelques pas, de découvrir quelque vérité nouvelle, croirait n'avoir rien fait, s'il se complaisait solitairement dans son œuvre. Dans le champ de la science, du moins, l'esprit de fraternité règne : rien n'est à un seul, tout est à tous.

» C'est vous surtout, Messieurs, qui donnez une noble preuve de cette vérité : vous avez des occupations habituelles et douces, vous les avez abandonnées ; votre famille, vos amis, vous pressaient sans doute de demeurer au foyer accoutumé, vous avez résisté à leurs instances ; vous avez dit un adieu non moins pénible à ces livres souvent relus et compagnons si chers de vos études et de vos veilles, empressés que vous étiez de faire jouir les autres du fruit de ces veilles et de ces études. En donnant, il est vrai, vous recevrez, et chacun a apporté son tribut à ce trésor commun où tous viennent s'enrichir; admi-

rable échange d'intelligence à intelligence auquel vous vous êtes livrés avec l'activité du commerçant qui, dans l'ardeur du gain, ne s'arrête ni devant les distances ni devant les fatigues.

Que l'institution des Congrès scientifiques soit appréciée par ceux qui en profitent directement, cela ne peut étonner personne; mais il n'en est pas seulement ainsi : votre présence est considérée par les populations comme un événement de haute importance. Les pays que vous devez traverser en les étudiant, s'émeuvent et se préoccupent; ils sentent qu'ils ont quelque chose à gagner à être mieux connus, et je n'en voudrais d'autres preuves que ce qui s'est passé parmi nous. Votre session était fixée à Angers, ville d'intérieur, ville d'études calmes et sérieuses; votre session eût été incomplète, si vous n'eussiez pas visité la capitale commerciale de l'ouest de la France, la ville de Nantes, sœur industrieuse de la savante ville d'Angers. Nous, membres de la Société royale académique, en vous conviant à venir dans nos murs, nous nous sommes portés fort, hardiment, pour nos concitoyens. L'empressement de nos concitoyens a répondu à notre attente : la libéralité intelligente de notre administration municipale a pourvu en même temps aux honneurs à rendre aux princes de la famille qui gouverne l'État, et à la réception à faire aux princes de la science. Les sociétés de notre ville, qui se réunissent dans des buts différents, mais tous utiles, se sont empressées autour de nous, et successivement vont nous entretenir de leurs travaux : ainsi, la Société industrielle va vous dire quels ont été ses efforts et ses succès pour l'amélioration de la classe ouvrière; la Société des beaux-arts vous apprendra quelle influence artistique ses réunions ont eue dans notre pays, elle vous conviera à une exposition préparée par ses soins pour solenniser votre présence dans nos murs; enfin la Société d'horticulture appellera votre attention

sur une des branches de l'histoire naturelle de nos contrées qui excite le plus sûrement l'intérêt de tous.

» C'était un vœu depuis longtemps émis par quelques-uns d'entre nous, de voir ces sociétés diverses se réunir un jour dans une séance unique, et former une sorte d'*Institut nantais;* votre présence ici, Messieurs, a amené la réalisation de ce désir, et ce rapprochement, que nous désirons voir se renouveler, ne peut que maintenir entre nos sociétés une union bien désirable, et donnera sans doute une nouvelle impulsion aux études dont chacune d'elles s'occupe.

» D'honorables organes vont s'empresser de mettre successivement sous vos yeux le but et la direction des travaux de ces réunions diverses.

» La Société académique est la première appelée à l'accomplissement de ce devoir : fondée en 1798, sous le titre d'Institut départemental, elle a toujours continué ses travaux, sauf une assez courte interruption, due à une persécution mesquine; elle a, dis-je, toujours continué ses travaux dans un esprit de noble indépendance également éloignée de la servilité et de la sédition.

» Dans son organisation actuelle, elle est divisée en trois sections.

» La première a pour triple objet de ses recherches et de ses études l'agriculture, le commerce et l'industrie : tout ce qui peut contribuer à la prospérité et à la richesse du pays, rentre donc dans ses attributions. De nombreux mémoires, la création de la ferme-modèle de Grand-Jouan, de nombreuses améliorations pratiques, dont on ne pourrait bien reconnaître l'importance qu'en visitant tous les points de notre département, témoignent hautement du soin intelligent avec lequel nos collègues de cette section étudient les diverses parties de la science agricole : par leurs soins, les portions de ce pays si heureusement disposées pour toute espèce de culture, acquièrent une

valeur nouvelle ; et en même temps ces landes nombreuses, qui faisaient à côté des terres cultivées une si choquante disparate, se métamorphosent chaque jour, et viennent prouver qu'il n'y a de terres ingrates que pour les mains inhabiles. Le commerce et l'industrie attirent en même temps et à un degré égal les préoccupations de nos collègues ; ce n'est pas sans raison : Nantes a toujours vécu par le commerce ; le plus ancien monument que vous apercevrez dans notre ville, est une inscription votive au nom de nos marchands et de nos navigateurs.

» Nantes doit donc son origine comme son existence au commerce. En 1789, celui de la riche colonie de Saint-Domingue lui était presque exclusivement dévolu. Depuis 1814, elle prend une part principale dans la navigation française au-delà du cap de Bonne-Espérance, à Bourbon et dans l'Inde. Toutefois Nantes, subissant la loi du mouvement actuel, tend à devenir industriel en même temps que commerçant ; et qui peut prévoir jusqu'à quel point va se porter ce développement au moment où notre ville va se trouver placée à la tête de cette grande transversale destinée à unir, par une voie rapide, l'est à l'ouest de la France, et qui, se prolongeant près des bords de la Loire, jusqu'à Saint-Nazaire, se terminera là par un vaste port ouvert aux communications transatlantiques ?

» Cet exposé rapide vous indique assez quel vaste champ est ouvert aux méditations de nos collègues de la première section de la Société académique.

» Les études auxquelles se livrent les membres de notre seconde section, sont toutes spéciales (1) ; leur objet est

(1) La Section de médecine de notre Société avait déjà provoqué la tenue à Nantes d'un Congrès scientifique, sur une question dans le domaine de ses études habituelles. Cette question, du plus haut intérêt pratique, tenait les esprits divisés. En 1835, la Section invita toutes les Sociétés de médecine et tous les médecins de France à se

la médecine et les sciences accessoires qui s'y rattachent. Si partout la nature humaine est en proie à la souffrance, partout aussi une lutte énergique s'établit entre cette souffrance et la science qui se voue à la combattre. Nantes, par des circonstances diverses, et notamment par ses communications maritimes, offre à l'attention des médecins un vaste champ d'observations. Une école primaire de médecine est établie dans ses murs, et de nombreux élèves suivent avec succès le cours de savants professeurs, que nous comptons tous parmi nos collègues.

» L'Hôtel-Dieu de notre ville laisse à désirer, quant à la disposition des localités; mais cet inconvénient grave, auquel remède sera porté un jour, est combattu, du moins autant que possible, par les soins éclairés donnés aux malades. Nous appellerons, d'un autre côté, avec un juste orgueil, vos regards sur le monument que nous avons élevé, aux portes de notre ville, à l'humanité souffrante: l'asile des vieillards et des aliénés, dit *l'Hôpital-Général.* Nous aimerons à vous faire parcourir ces constructions grandioses, ces salles si propres et si bien aérées; et, par dessus tout, à vous faire remarquer cette sagesse de direction qui semble là tout animer, et qui, sans terreur et sans contrainte, dirige toutes les actions de ces pauvres déshérités de l'intelligence que des efforts prudents et longtemps prolongés rendent chaque jour à leurs familles et à la vie intellectuelle.

faire représenter en un Congrès, soit par des délégués, soit par des mémoires sur l'objet en discussion. Cet appel fut entendu: un Congrès, dont les longues séances se continuèrent pendant cinq jours, fut ouvert à Nantes, dans le mois de juillet, et la Section eut l'honneur et le mérite de décider l'opinion dans le sens de ses propres convictions. Toujours active et persévérante, elle publie, depuis dix-huit ans, un journal exclusivement alimenté par ses membres. On y trouvera un jour de précieux documents pour la statistique médicale de notre ville.

» Notre troisième section est celle dite des Lettres, Sciences et Arts. Son domaine est vaste et sa part est grande. Ainsi, dans cette circonstance, si notre première et notre seconde section se trouvent en relation d'objets d'études avec la deuxième et la troisième section du Congrès, c'est dans cette section des lettres, sciences et arts de notre Société que tous les autres membres du Congrès trouveront cette sympathie que tend à établir la conformité des études habituelles.

» Quelques-uns d'entre nous feront connaître aux membres de votre première section les richesses minéralogiques de notre Musée d'histoire naturelle et les collections particulières ouvertes à leurs intelligentes investigations. D'autres s'empareront des membres de votre section d'histoire, et les conduiront sous les voûtes de notre ancienne cathédrale, auprès du tombeau de notre dernier duc, et dans les murs de notre vieux château. Ceux d'entre vous qui se sont inscrits dans la section de littérature et beaux-arts, seront entraînés et vers notre Bibliothèque et vers notre Musée de peinture.

» Enfin un observatoire nautique pourra attirer l'attention des savants membres de votre sixième section, et ils aimeront à étudier cette application si utile de la science astronomique, la navigation, art indispensable pour les communications lointaines, et qui, comme par un sublime symbole, enseigne à l'homme que c'est en regardant le ciel qu'il peut apprendre à bien diriger sa route sur la terre.

» Tel est, Messieurs, l'ensemble de nos études : il ne m'appartient pas de vous prouver combien nous cherchons à remplir la tâche que nous nous sommes imposée, en vous citant les travaux et les noms des membres qui peuvent assister à cette séance : leur modestie s'y opposerait, et m'imposerait la loi du silence ; mais du moins la liste des membres que la mort nous a enlevés ne m'est

point interdite, et, en y prenant au hasard quelques noms, parmi d'autres non moins recommandables, je rappellerai aux théologiens le nom de notre illustre évêque, M. Duvoisin; aux philosophes et économistes, ceux de Richer, Sicard, Bigot de Morogues, Daru, Athenas, Dobrée, Thomine, Soubzmain et Louis Say; aux jurisconsultes, ceux de Gédouin, Auguste Lorieux, Saulnier de la Pinelais et Boulay-Paty; les mathématiciens, les médecins, trouveront sur ces mêmes listes les noms de Fourcroy, Monge, Le Boyer, Bacqua, Freteau, Laënnec et Esquirol; enfin les antiquaires, les littérateurs, les artistes, y rencontreront des auteurs souvent relus ou consultés par eux : de Penhouët, Richard jeune, Dejoux, Kerivalant, Blanchard de la Musse, Français (de Nantes), Alexandre Duval, Parny, Le Cadre, Élisa Mercœur, Mosneron, Peccot, Lemot et Cacault.

» Voilà, Messieurs, quelques-uns des écrivains ou hommes illustres que la Société royale académique de la Loire-Inférieure s'honore d'avoir comptés dans son sein. Hélas! pourquoi faut-il qu'un événement récent et déplorable me donne le droit d'ajouter un nom de plus à cette liste de noms regrettés? Il y a un mois à peine que nous comptions parmi nous un de ces hommes dont l'activité incessante suffit pour animer une société tout entière, dont l'intelligence est assez vaste pour ne rester étrangère à la science sous aucun de ses aspects, et dont le cœur, plus grand encore, répandait sans cesse autour de lui une affection qu'il savait si bien inspirer. L'un des fondateurs du *Lycée armoricain*, l'un des créateurs de la Société industrielle, il terminait la série de ses nombreux et importants ouvrages par un livre qui restera comme le monument le plus complet de notre histoire locale : *la Commune et la Milice de Nantes*. Aujourd'hui, cet homme si respecté, ce collègue si instruit, et surtout cet ami si cher a disparu..... Pardonnez-nous, Messieurs, si, dans une

séance où nous ne devrions ressentir que la satisfaction que nous inspire l'intérêt que vous voulez bien prendre à nos travaux, pardonnez-nous si nous venons mêler à de tels sentiments des impressions bien pénibles, et si le nom de Camille Mellinet vient se placer sur nos lèvres et émouvoir des cœurs pénétrés encore d'une récente douleur; mais ce nom devait trouver ici sa place. Mellinet, toujours l'un des premiers pour toute bonne inspiration, avait été l'un des provocateurs de l'invitation qui vous a été adressée de visiter notre cité; il avait été parmi nous l'un des premiers adhérents au Congrès : que son nom reste donc placé sur vos listes; il les honorera, Messieurs, et qu'à son défaut, ses ouvrages vous servent de guide pour acquérir la connaissance d'un pays qu'il avait étudié avec une persistance si intelligente et si dévouée.

» Quelques regrets pourtant que nous inspire le passé, qu'ils ne nous détournent point de porter nos regards vers l'avenir; l'avenir pour nous est obscur sans doute, comme pour tout homme mortel, mais cette obscurité semble s'éclairer de quelques rayons d'espérance. Les rapports d'homme à homme se facilitent, et l'extrémité de l'Europe est moins éloignée de nous que les frontières de la France ne l'étaient peut-être il y a un siècle. La connaissance mutuelle des langues vivantes se répand et devient dans tous les pays une des conditions nécessaires de toute éducation forte, et si, sous ce rapport, nous, Français, sommes moins avancés que les habitants de certaines autres contrées, la faute en est peut-être moins à nous qu'à la prééminence conquise par notre langue, qui est devenue la langue commune de la diplomatie, du commerce et de la science. Les races diverses de l'humanité ont peut-être aujourd'hui plus que jamais le sentiment de leur commune origine, et s'élancent l'une vers l'autre, non plus pour s'entre-déchirer, mais pour se serrer d'un embrassement fraternel et faire des échanges de

bien-être et de savoir. Et que l'on ne dise pas pour cela que le patriotisme s'éteint ; loin de là, Messieurs, il s'éclaire : la morale pour les nations n'est pas autre que pour les individus, et elles aussi sont soumises à cette grande loi philosophique et évangélique d'unir toujours l'amour des autres à l'amour de soi-même.

» Un seul exemple, Messieurs, suffira pour vous démontrer les progrès immenses faits depuis peu d'années par les peuples dans cette voie sainte et sublime de l'union : et le savant président que vous avez placé à la tête du Congrès, a vu ses jeunes années affligées du spectacle déplorable du plus grand homme de nos âges modernes, retenu prisonnier après la guerre finie et contre la foi de l'hospitalité ; il l'a vu livré à des tortures lentement et froidement infligées, dont la mort seule fut le terme : et c'est alors que le nom qu'il porte devint de nouveau illustre par le plus noble des dévouements, comme il l'était déjà par la science. Eh bien ! Messieurs, quelques années à peine se sont écoulées, et le souvenir de ce grand attentat contre le droit des gens est maudit en Angleterre non moins qu'en France; les restes du grand exilé ont cessé de reposer dans la terre étrangère, et aujourd'hui même la reine de la Grande-Bretagne traverse la mer pour venir presser d'une main amie la main de notre roi, pour effacer autant que possible ces souvenirs d'hostilité héréditaire qui, comme un vieux levain, fermentent parfois encore au fond des cœurs.

» A vous, Messieurs, est réservée une grande part dans ce travail d'unité qui se manifeste de tous côtés : de même que, dans les âges de foi, les pèlerins, réunis en troupes nombreuses, allaient, suivis des bénédictions des nations, à la conquête du pays où la vérité éternelle était naguère apparue ; de même aujourd'hui, pèlerins de la science, vous vous réunissez pour marcher à la conquête de la vérité scientifique. Que les encouragements ne vous man-

quent pas dans cette œuvre difficile, et que le jour où vous passez dans nos villes, soit pour elles un jour mémorable et glorieux. »

M. le docteur Palois, vice-président de la Société industrielle de Nantes, a retracé ainsi l'origine et les progrès de cette institution :

« Messieurs,

» L'association que j'ai l'honneur de représenter dans cette solennité, est une œuvre de bienfaisance ayant pour but l'amélioration physique, intellectuelle et morale de la classe ouvrière. — La Société industrielle, en se présentant devant une réunion imposante de savants distingués, d'hommes graves et éclairés, soumet à leur appréciation la tendance, les moyens et les résultats de son institution, en même temps qu'elle fait un appel moral à la sympathie naturelle aux cœurs généreux pour les souffrances de l'humanité.

» C'est à ce double titre, Messieurs, que je sollicite de mon respectable auditoire quelques moments d'attention pour le sujet que je me propose de traiter, et une indulgence bienveillante pour les imperfections de mon travail.

» La situation précaire des classes laborieuses, dans les diverses phases de leur existence, avait depuis déjà longtemps appelé la sollicitude des amis de l'humanité, et fait le sujet des recherches et des études des économistes les plus distingués. Les faits nombreux que l'expérience leur a révélés, assignent plusieurs causes à la misère des ouvriers. Ils placent au premier rang, l'ignorance, l'absence ou l'oubli des principes religieux, la dissipation et l'intempérance. Les causes qui sont indépendantes de la volonté des malheureux, et à l'action desquelles ils ne peuvent que difficilement se soustraire, comprennent les interruptions forcées du travail, soit par l'effet des intem-

péries des saisons, soit par suite de l'excès de la production sur les moyens d'écoulement des produits; la cherté des objets de première nécessité, comparée à la quotité des salaires; enfin les accidents et les maladies ordinaires ou dépendants de l'exercice de certaines professions.

» Dans toutes les cités populeuses, et à Nantes en particulier, la sollicitude paternelle du gouvernement, des autorités du département et de la commune; les associations de bienfaisance tant civiles que religieuses, ont donné, depuis quelques années surtout, une extension considérable à l'instruction gratuite destinée aux enfants pauvres et aux ouvriers adultes.

» Mais, depuis déjà longtemps, plusieurs enfants étaient retirés des écoles par leurs parents, bien avant d'avoir terminé la première partie de leurs études, et sans avoir reçu l'instruction morale et religieuse. Livrés ensuite à eux-mêmes, ou placés de bonne heure, sans guide, dans les fabriques ou en apprentissage chez des maîtres, ils ne recevaient plus aucune instruction, et étaient exposés, par la contagion des mauvais exemples, à contracter des habitudes vicieuses et à se dépraver complétement.

» Cet état, si fâcheux pour l'avenir des enfants pauvres de notre ville, avait justement alarmé des hommes bienfaisants et éclairés. Ils formèrent le projet d'une association, sous le titre de Société industrielle.

» Ce projet fut adopté avec chaleur par un grand nombre d'hommes recommandables. La première pensée de cette institution était d'encourager à Nantes les arts industriels dans tous les genres, de faire connaître et de propager les découvertes et les bonnes méthodes, de venir au secours des ouvriers malheureux, et de répandre le bienfait de l'instruction sur eux et particulièrement sur leurs enfants. — La Société nouvelle commençait à peine à se constituer, qu'elle fut forcée de réduire le but et la

lettre de son programme, pour s'occuper uniquement à soulager les besoins pressants des classes laborieuses, qui étaient menacées d'une grande détresse par le manque d'ouvrage et la cherté des subsistances, à l'entrée de la saison rigoureuse. Elle dut appliquer à cette œuvre pie le produit de souscriptions volontaires et les allocations considérables accordées par l'administration municipale, ainsi que les secours donnés à cet effet par le ministère, à la sollicitation d'un de nos fondateurs, M. Robineau de Bougon, qui a été longtemps président de la Société, alors à Paris.

» En 1831, la Société industrielle put s'occuper de l'instruction des enfants pauvres. Elle en maintint un grand nombre par des secours dans les écoles primaires : des professeurs à titre gratuit s'associèrent à ses vues de bienfaisance; mais ce ne fut qu'au commencement de 1832 que fut établi régulièrement le système général de l'institution.

» La première commission de la Société industrielle se charge de chercher dans les écoles gratuites des enfants pauvres et studieux, de les y maintenir, pour empêcher qu'ils n'en sortent trop tôt.

» La deuxième commission a pour objet de placer des enfants en apprentissage chez des maîtres, au sortir des écoles et après leur première communion; de les admettre, après un examen de capacité, dans une école spéciale qu'elle a créée, où ils reçoivent une instruction professionnelle.

» L'enseignement de cette école se compose de leçons d'écriture, d'arithmétique, de géométrie appliquée, de dessin linéaire et de grammaire française. — Dans la troisième année, deux professeurs étrangers à l'école, MM. Leborgne et Patissier donnent, à titre bienveillant et gratuit, des leçons de tenue des livres, qui complètent

l'instruction. Ces cours ont lieu pendant deux heures, dès le matin, avec le consentement obligé des maîtres d'apprentissage. — La Société industrielle, par l'organe de sa seconde commission, surveille ses élèves à l'école et chez les maîtres, s'assure de leur moralité, et fait exécuter sévèrement les clauses du contrat. Elle leur donne des secours en subsistances et quelquefois en vêtements, et de plus une allocation mensuelle de 3 francs, sous la condition que la moitié de cette somme sera placée par l'élève lui-même à la caisse d'épargnes.

» A la fin de chaque année scolaire, en séance publique et solennelle, à l'Hôtel-de-Ville, en présence des autorités civiles et militaires, de M.gr l'évêque, des membres du clergé et d'un nombreux concours d'autres personnes recommandables, la Société décerne des prix à ceux de ses élèves qui se sont distingués par leur bonne conduite, leur assiduité aux cours et leurs progrès. — A certaines années, elle a offert à l'assemblée le tableau des actes de vertu et de dévouement qui avaient été exercés, soit dans la ville, soit dans les diverses communes du département, pour attirer à leurs auteurs la rémunération morale qu'ils méritaient; elle a eu plusieurs fois le bonheur d'appliquer à récompenser ces actes recommandables la médaille d'or, à l'effigie de Sa Majesté, qu'elle tenait, ainsi que nombre d'autres bienfaits, de la munificence de S. A. R. M.gr le duc d'Orléans, son auguste protecteur et président honoraire, dont elle déplore la perte. — C'est aussi dans cette solennité que la Société industrielle décerne aux ouvriers sortis de son école et ayant travaillé pendant trois ans dans les ateliers, et pouvant justifier de la possession de 30 francs au moins placés à la caisse d'épargnes, un diplôme spécial, qui atteste, dans des termes honorables, la probité, la bonne conduite de ces ouvriers, tant à l'école que dans les ateliers; les progrès qu'ils ont faits et leur habileté dans leur profession. —

Cette pièce officielle leur a toujours servi d'une honorable recommandation dans leurs voyages.

» Comme il arrive au plus grand nombre des institutions nouvelles et encore peu connues, l'école des apprentis, à son début, a été accusée de vouloir donner à ses élèves une instruction trop étendue, capable d'exciter chez eux une vanité précoce qui leur ferait désirer d'entrer dans une carrière plus élevée que celle où les place tout naturellement la condition sociale de leurs parents; mais le vénérable instituteur qui avait créé cette école et la dirigeait depuis sa fondation avec un zèle éclairé et une persévérance admirable, avait, ainsi que son honorable successeur, bien senti que l'enseignement destiné à des ouvriers, ne devait pas leur inspirer des prétentions propres à les détourner des professions mécaniques : ils se sont particulièrement attachés à leur inspirer le goût et l'amour du travail, qui est la grande loi de l'individu, de la famille et de l'association; la modération et la tempérance. — Il est sorti de l'école d'apprentis un grand nombre d'ouvriers, dont plusieurs sont devenus habiles et se sont fait tous remarquer par leur bonne conduite, leur attachement à leurs familles, leurs principes religieux, et par leur reconnaissance pour l'institution. — Aussi sont-ils généralement recherchés par les chefs d'industrie. — Notre école a été visitée avec un vif intérêt, dans ses détails et aux heures des classes, par M.gr l'évêque et des membres du clergé, M. le préfet du département, M. le maire de Nantes et ses adjoints, plusieurs étrangers de marque, et notamment par des inspecteurs et des chefs de l'instruction publique. Le respectable directeur a reçu de ces juges compétents des témoignages unanimes de satisfaction sur l'enseignement et sa direction. Des écrivains recommandables, dont les ouvrages ont été couronnés par l'académie des sciences morales de l'institut, ont

donné à notre école des éloges motivés dans des notices bien étendues (1).

» L'imprévoyance d'un grand nombre d'ouvriers est un fait notoire qui porte ses fruits. L'homme de travail, s'il vit au jour le jour, sans plan, sans règle et sans calcul, se prépare infailliblement la détresse; car, ne s'occuper que du présent, c'est le moyen de perdre l'avenir. — En général, les ouvriers se reposent sur la ressource des hôpitaux et des hospices, pour le temps où, devenus vieux, ils ne pourront plus travailler pour gagner leur vie. Cette décourageante perspective produit encore un effet bien fâcheux, car elle semble dégager les enfants de l'obligation de nourrir leurs parents dans leurs vieux jours, et tend ainsi à détruire un des devoirs les plus saints imposés à l'homme par la religion et la nature : à la vérité, les chômages forcés et l'abaissement des salaires, à certaines époques, sont trop malheureusement des obstacles à l'économie, qui serait si nécessaire aux ouvriers; mais l'ennemi le plus direct et le plus implacable dont ils ont à se défendre, c'est l'intempérance et surtout l'ivrognerie, à laquelle quelques-uns se livrent sans mesure, et qui les plonge dans un état presque continuel d'abrutissement. Dans les grandes villes manufacturières, ce vice dégradant est la cause la plus directe du malheur des familles : il crée des habitudes de dépense, amène la suspension et l'incapacité du travail, la paresse, et par suite une misère affreuse et coupable. Si les maladies causées par l'excès du travail, et quelquefois par l'intempérance, viennent assaillir l'ouvrier, elles ajoutent à sa misère et l'accroissent inévitablement. — S'il vit seul, il a la ressource des hôpitaux, et trouve, dans ces asiles institués par une piété

(1) Eugène Buret : de la *Misère des classes ouvrières en France et en Angleterre.* — M. Frégier : des *Classes dangereuses dans les grandes villes.*

bienfaisante, des secours dont le prive son dénûment; mais il arrive trop souvent que, même dans les villes populeuses le mieux pourvues d'établissements charitables, il est impossible de recevoir tous les indigents malades, et qu'on est forcé d'en refuser ou d'en ajourner un grand nombre. Parmi les vieillards et les infirmes, plusieurs n'obtiennent l'admission dans les hospices qu'après de longs délais et presque à la fin de leur carrière. — Toutes ces considérations donnent une grande valeur à l'institution des secours à domicile et des sociétés de secours mutuels pour l'ouvrier vivant parmi ses parents. — L'expérience a démontré combien il est utile et même nécessaire, dans l'exercice de la bienfaisance, de respecter les liens de la famille. La vie domestique est appelée à jouer un rôle important dans les destinées de l'homme. C'est au sein d'une famille qu'il trouve de fréquentes occasions d'exercer les devoirs pour l'accomplissement desquels Dieu l'a placé dans ce monde, et de pratiquer la vertu par l'affection et le respect des enfants pour leurs parents, par la tendresse active et surveillante des parents pour leurs enfants. — La puissance paternelle confère à l'homme, qui en comprend l'origine et le but, une dignité naturelle et simple; elle lui impose l'obligation de servir de modèle à ceux qu'il a la mission de guider. — Le respect filial inspire de bonne heure et sans efforts, aux enfants, les dispositions à l'obéissance, et leur en fait contracter facilement l'habitude. La notion de l'autorité, cette garantie si nécessaire à l'ordre moral dans la société humaine, et que tant de causes tendent à affaiblir au temps actuel, se montre dans toute sa puissance, lorsqu'elle est fortifiée par l'amour, la confiance et la gratitude. »

CAISSE DE SECOURS MUTUELS.

« La Société industrielle a créé une caisse de secours mutuels qu'elle patronise et subventionne.

» Les essais d'association appliqués au soulagement de la misère, sont reconnus par l'expérience comme le moyen le plus efficace pour améliorer le sort des classes laborieuses. L'esprit d'association prend sa source dans le christianisme, et se révèle dans les sociétés de prévoyance et de secours mutuels. Elles sont conformes, par leur institution, au véritable esprit de charité fraternelle; elles ne sont pas seulement utiles, en secourant leurs membres, mais encore en leur faisant contracter des habitudes d'ordre et d'économie. Se suffire à soi-même est un privilége refusé au plus grand nombre : l'homme qui a besoin d'un appui le cherche dans son semblable, et reçoit sans rougir, comme une part qui lui appartient, le secours de l'association dans laquelle il a contribué, de ses économies, au bien de tous. La Société de prévoyance constitue une sorte de confraternité; c'est un lien qui rapproche les hommes, qui confond leurs intérêts et les rend solidaires les uns pour les autres. L'assistance mutuelle est un exercice de mutuelle bienveillance; la portion de secours dont un sociétaire n'a pas besoin, profite à ses associés. Ces associations sont dignes, par leur but, d'inspirer de l'intérêt; elles ont quelques droits à la protection et aux encouragements que les lois accordent à toutes les institutions utiles.

» L'esprit d'association est encore un ressort puissant, un moyen d'action dont on peut tirer un grand parti pour éclairer et moraliser les masses; c'est surtout au moment où les intérêts matériels tendent à usurper le premier rang dans les idées qu'on se forme du bonheur de l'homme sur la terre, où règne cette soif d'ambition et de vanité, cette avidité des richesses, ce besoin des jouissances sensuelles, dont la contagion menace de gagner toutes les classes de la société humaine, qu'il est désirable de voir se former des associations d'hommes recommandables qui se proposent d'éclairer les hommes de travail sur leurs

devoirs, d'améliorer leur sort en même temps que leur condition.

» Elles auraient aussi la mission salutaire d'éloigner de la pensée des ouvriers les illusions qui pourraient les agiter sans fruit et les dégoûter de leur modeste destinée; elles s'attacheraient à leur faire connaître, non ce qui leur manque, mais ce qu'ils peuvent espérer de posséder par le travail, par l'ordre et l'économie.

» Les chefs d'atelier sont aussi appelés, par leur position, à exercer sur leurs ouvriers une bien heureuse influence : leur bon esprit leur fera facilement concevoir que leur propre intérêt est identifié avec celui des hommes dont ils emploient et utilisent le concours; qu'ils doivent se montrer bienveillants et toujours équitables envers leurs ouvriers, et que, dans toutes les occasions, ils leur donnent de bons exemples. En établissant un régime sage dans leurs ateliers, ils seront conduits, par de hautes pensées morales, à remplir l'obligation qui leur est imposée, de servir de guides à ceux de leurs semblables qui sont placés temporairement dans leur dépendance.

» Il existe à Nantes plusieurs sociétés de prévoyance et de secours mutuels, créées et instituées sous des conditions diverses. Celle que la Société industrielle a formée et qu'elle patronise, accueille des ouvriers de toutes les professions. Elle leur procure, dans les cas de maladies, les soins du médecin et les médicaments; une subvention d'un franc par jour, aux conditions fixées par son règlement particulier : en cas de décès, elle fait les frais d'inhumation.

» L'association se compose :

» 1° De souscripteurs bienveillants et désintéressés;

» 2° D'ouvriers payant une cotisation mensuelle déterminée; et, profitant des secours, elle reçoit en outre une subvention annuelle de la Société industrielle, des secours du conseil général et du conseil municipal. La caisse de

secours mutuels est régie par un conseil formé de trois membres de la Société industrielle et de deux souscripteurs bienveillants.

» Notre honorable collègue, M. Dechaille, qui la dirige depuis sa fondation, à laquelle il a participé, continue d'y apporter une vigilance active et toute paternelle; il y entretient un ordre admirable. A la fin de chaque année et en séance publique, à l'Hôtel-de-Ville, à laquelle assistent au bureau M. le préfet et M. le maire, et devant une assemblée nombreuse de souscripteurs et d'ouvriers sociétaires, le conseil rend compte de sa gestion pendant l'année, et présente à l'assemblée des réflexions empreintes d'une haute morale et des principes d'une sage et fructueuse économie. Un des médecins de l'institution présente le tableau raisonné des maladies qui ont atteint les ouvriers sociétaires, avec des observations sur leurs causes générales et individuelles, sur leur durée et leurs terminaisons, en indiquant les précautions à prendre, les règles d'hygiène à observer pour s'en garantir, pour en abréger la durée, et prévenir les récidives. Notre association de secours mutuels a été appréciée et jugée favorablement par une des hautes illustrations littéraires et économistes; feu M. le baron de Gérando, dans son Traité de la Bienfaisance publique, s'exprime en ces termes :

« Parmi les services nombreux que rend à la classe ouvrière la Société industrielle de Nantes, et qui lui méritent tant de reconnaissance, figure la création d'une caisse de secours mutuels dont son administration publie annuellement les comptes : un tel patronage mérite d'être cité pour modèle. »

« Messieurs, l'année courante a été fatale à la Société industrielle, par la perte qu'elle a faite de deux membres bien recommandables. Notre vénérable directeur de l'école d'apprentis a terminé sa longue et honorable carrière. M. Camille Mellinet nous a été ravi jeune encore. Tous

deux étaient fondateurs de notre école, et s'en étaient occupés avec un zèle et une persévérance qui ne se sont jamais démentis : nous en conserverons un souvenir plein de reconnaissance et de regrets.

» En terminant cet exposé bien imparfait et peut-être trop étendu, je dois le craindre, je ne puis résister au besoin qui me presse d'exprimer hautement notre vive et respectueuse gratitude pour les bienfaits que continuent de verser sur notre institution MM. les ministres de l'agriculture et du commerce, de l'instruction publique, de la marine et des colonies, pour les allocations généreuses du conseil général et du conseil municipal. Nous prions nos souscripteurs de nous conserver leur obligeant concours, et d'agréer nos bien sincères remercîments.

» Nous sommes en instance près le gouvernement du roi, pour obtenir le titre et la protection qu'il accorde aux établissements d'utilité publique, ce qui nous permettra de recevoir des donations et des legs, et de posséder à perpétuité. »

M. Pitre Cuissart, secrétaire de la Société des beaux-arts, a pris la parole en ces termes :

« Messieurs,

» A l'aspect de votre illustre réunion, je ne puis me défendre d'une vive et profonde émotion. L'élévation et l'importance de vos desseins impriment à cette solennité un caractère assez imposant pour me faire douter tout d'abord de la gravité et de la portée suffisantes de mes paroles ; et, si je me sens fier de l'honorable délégation de mes collègues, j'éprouve en même temps un sentiment d'embarras et d'hésitation puisé dans les difficultés de la position, peut-être exceptionnelle, que j'occupe devant vous. En effet, loin de vous présenter ici la solution d'une

question scientifique encore douteuse, loin de vous faire entendre les graves développements d'une théorie politique ou morale, je viens solliciter la suspension de vos sérieuses pensées, et vous soumettre le simple et rapide historique d'une société dont l'unique but est la culture des beaux-arts.

» Cependant, Messieurs, je me rassure à l'idée que, quelle que soit la modestie de notre spécialité, vous reconnaîtrez que nos efforts n'ont pas été étrangers ou inutiles au progrès intellectuel de notre ville, et qu'en prenant part au grand mouvement qui se révèle en France, nous avons laissé dans la carrière que nous avons parcourue, quelque trace lumineuse de notre marche artistique. Puissé-je, en vous faisant considérer, sous le rapport du bien général, l'institution que j'ai l'honneur de représenter, en faire ressortir un principe social et civilisateur, et, par ce moyen, rapprocher son importance du but scientifique que vous vous êtes proposé en vous réunissant dans cette enceinte.

» Sans vouloir, Messieurs, vous faire ici l'histoire complète de l'art à Nantes, je regarde cependant comme indispensable de jeter un rapide coup-d'œil sur les premiers essais qui furent tentés dans notre province, à différentes époques ; heureux, si je parvenais à détruire près de vous quelques erreurs avancées et propagées par certains écrivains que d'inexplicables préventions ont trop souvent éloignés de la justice et de la vérité.

» J'aurai souvent recours, pour cet aperçu, à l'excellent ouvrage sur la musique, de M. Mellinet, qu'une mort prématurée vient d'enlever à l'affection de tous ses concitoyens. Si nous l'avions encore au milieu de nous, si son intelligence, aussi pure qu'élevée, ne nous avait quittés pour toujours, je le sens, Messieurs, soutenu par son indulgente amitié, éclairé par ses conseils dans cette question qu'il connaissait si bien, je trouverais aujourd'hui

plus de force et de courage dans l'accomplissement du devoir qui m'est imposé.

» Je fais trève, Messieurs, à ces pénibles pensées, à ces regrets qui trouvent ici tant de tristes sympathies, et j'arrive à l'objet principal que je me suis proposé dans ce travail, pour lequel le temps et les documents m'ont trop souvent manqué. Mon intention, d'ailleurs, n'est pas de suivre la musique dans ses diverses transformations et par dates trop rapprochées. La crainte d'abuser de vos moments m'interdit les longs développements et m'impose des limites tracées par la convenance et la discrétion.

» L'histoire de nos premiers siècles nous apprend que la musique était en grand honneur en Bretagne ; la supériorité de nos bardes, successeurs des bardes gaulois, n'était pas contestée, et leurs chants, admirés par le peuple, célébraient les louanges de l'Éternel et les victoires de nos aïeux. Une loi de ce temps exigeait même qu'un musicien fît partie de la maison du roi, qui souvent plaçait sur son manteau brodé par les belles vierges des îles sacrées de la Loire, la musique et les sciences avec leurs attributs. La charte de Hoël prescrivait aux barons d'avoir une harpe avant toute chose ; l'homme libre devait avoir une cithare. De quelle importance était donc la musique, puisqu'elle devenait l'objet de la sollicitude et des prescriptions de la loi ! Plus tard, au milieu des VIIe et VIIIe siècles, la musique apparaissait encore comme le seul art qui fût cultivé dans notre province. Abeilard, deux siècles après, effaça, dit-on, par ses mélodies, les chants des bardes, qui commençaient à être oubliés ou du moins peu recherchés à cette époque. Ainsi que le dit M. Mellinet, déjà la mythologie du passé avait perdu sa poésie sur la terre même de son origine.

» La musique, aux XIVe et XVe siècles, obtint une éclatante protection du clergé ; cet exemple fut suivi par la noblesse, et toutes les maisons ducales en Bretagne

voulurent avoir leurs musiciens particuliers. En 1499, Josquin Desprez, le plus grand artiste de son temps et le maître de tous ceux qui se distinguèrent dans la suite, vint chanter à Nantes, lors de la célébration du mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne; l'enthousiasme qu'il causa fut immense si l'on s'en rapporte à un écrivain du temps, qui, dans son langage figuré, l'appelait divine harpe tombée du ciel entre les mains de David. La musique, dès-lors, devint partie obligée de toutes les fêtes et solennités. On la retrouve au passage de Marie Stuart, en 1548; aux fêtes données, en 1558, pendant le séjour de François Ier et de la reine Claude à Nantes. A cette occasion, des théâtres où l'on entendit les meilleures chanteuses de la ville, furent dressés aux carrefours Saint-Nicolas, des Changes, du Pilori et de Saint-Denis. On y joua des pièces imitées de celles composées par Marguerite de Valois, la sœur même du roi. Des fêtes musicales accueillirent également Charles IX, Henri IV et Louis XIII, lors de leur passage dans notre ville. Ce fut à cette dernière époque qu'on tenta vainement d'établir à Nantes une académie régulière de musique, à l'imitation de celle que Baïf avait créée à Paris, un siècle auparavant. Ce projet ne reçut vraiment son exécution qu'en 1727. Le seigneur de Brou, lieutenant-général pour le roi, y donna son approbation, comme méritant protection et donnant divertissement honnête aux habitants de Nantes. Cette réunion musicale, qui, je crois, n'eut pas une longue durée, fut remplacée, en 1742, par une nouvelle société qui s'établit à l'hôtel de la Bourse, et ne fut dissoute qu'en 1768, à la démolition de cet édifice. On y exécutait de la musique de concert; on s'éleva même, circonstance remarquable à cette époque où l'art était encore peu développé, jusqu'à la représentation de plusieurs opéras : le *Jaloux corrigé*, opéra bouffon; *Almazis*, avec chant et chœur d'Indiennes; *les Fêtes*

grecques et romaines, et plusieurs autres, attirèrent une nombreuse foule.

» Bientôt MM. Ducamps frères fondèrent une réunion d'amateurs, qui fit place, en 1778, au concert de la rue du Moulin, qui compta jusqu'à deux cents abonnés. Une première chanteuse mandée de Paris y reçut des appointements de 1,500 francs; les artistes y étaient également rétribués pour les parties d'instruments que ne pouvaient remplir les amateurs. Ce fut un véritable progrès, et il existe encore plusieurs personnes qui parlent de ces concerts avec un vif enthousiasme.

» Je crois que c'est à cette époque seulement qu'on essaya de faire entendre quelques morceaux de musique italienne; cette tentative obtint peu de succès. Guglielmi et Paiesiello durent bientôt se retirer devant Grétry, Monsigny et Dezaide, dont les faciles mélodies étaient alors chantées par tout le monde.

» Cette société donna naissance à plusieurs autres. qui se succédèrent presque sans interruption jusqu'en 1790, sous les dénominations de concert de la Rotonde, concert Dugué et concert Fridzery. Les événements de la Révolution les firent suspendre. Elles ne reparurent, en 1796, que pour cesser complétement pendant les guerres du consulat et de l'empire.

» L'art musical ne se réveilla qu'en 1826, lors de la création de la Société philharmonique, qui bientôt fut suivie de celle de la Société Marivaux, consacrée exclusivement à l'exécution de la musique instrumentale. Au début de ces deux sociétés, les hommes de talent qui les avaient fondées, sortant avec courage des proportions mesquines auxquelles on avait constamment asservi la musique de concert, parvinrent définitivement à faire admirer les grandes et dramatiques partitions des maîtres allemands et italiens. L'art acquit aussitôt un degré d'importance qu'il n'avait jamais eu dans notre ville. Pour la

première fois, la musique instrumentale nous révéla le charme et la puissante majesté de la symphonie; et, pour la première fois peut-être aussi, on rencontra des chanteurs qui s'étaient appliqués, au moyen de l'étude sérieuse du mécanisme et de la pose de la voix, à se créer une méthode raisonnée. Enfin, à l'aide du chef habile qui conduisait l'orchestre et dirigeait les chœurs, on exécuta avec un ensemble inconnu jusqu'alors les chefs-d'œuvre d'Haydn, de Beethoven, de Rossini et de Mozart.

» Mais à côté de ces brillants succès de l'art musical, je suis forcé d'avouer avec chagrin que les annales de la peinture nous offrent peu de faits intéressants. Cette espèce de nullité ne peut guère s'expliquer que par l'injuste prévention qui s'était attachée avec une funeste constance à ceux qui cultivaient ce bel art, dont les modestes traditions ne remontent pas au-delà de soixante ans.

» La première impulsion qu'il reçut à cette époque, est due à une circonstance presque fortuite. En 1783, M. Crucy, notre célèbre architecte, après avoir reconnu que la restauration de notre salle de spectacle nécessitait un degré de talent qu'il ne pouvait rencontrer à Nantes, se décida à confier ce travail à MM. Costes, Bougon et Lamarie, jeunes artistes qui déjà s'étaient fait un nom à Paris. La présence de ces hommes distingués éveilla un moment le goût de la peinture; cependant, peu comprise encore, elle se retira dans quelques ateliers particuliers, où plus tard MM. Bedert, Dubouix et de Chateaubourg allèrent la chercher, pour lui vouer également un culte tellement discret, que l'heureux privilége de visiter leurs cabinets n'était accordé qu'avec la plus extrême réserve.

» Toutefois, je ne dois pas oublier de mentionner une exposition de peinture qui eut lieu, en 1825, dans la salle de notre Bibliothèque. Entièrement étranger à cet art, il ne m'appartient pas de juger du mérite des tableaux qui furent exposés; je sais seulement qu'à cette occasion une

brochure où régnait la critique la plus amère, fut répandue dans le public, et découragea, par ses malveillantes plaisanteries, les personnes qui auraient été tentées de renouveler un essai du même genre.

» Tels étaient, en 1830, la situation des arts et le rang qu'ils occupaient à Nantes. Jusqu'à cette époque, considérés comme un simple délassement, on les abandonnait aux hommes de loisir ou futiles. Personne n'avait élevé la voix pour revendiquer la part qui leur appartient dans les études de l'homme sérieux. On n'apercevait pas, du moins assez clairement, le rôle qu'ils sont appelés à jouer comme agents civilisateurs; ou bien cette vérité, apparue seulement sous une forme théorique, avait été retardée dans son application par l'opinion publique, qui lui était contraire, et surtout par d'anciens préjugés, encore plus difficiles à détruire et à surmonter.

» A cette époque, une grande révolution politique éclata en France; et le choc violent des vives passions de ce moment, ranimant les divisions qui paraissaient éteintes, brisa, même au sein des familles les plus unies, d'anciennes et affectueuses relations que rien ne semblait devoir détruire.

» Devant cet affligeant spectacle, M. Mellinet crut l'instant favorable pour exécuter une pensée qu'il nourrissait depuis longtemps. Déjà dans ses conversations intimes, si pleines d'intérêt pour ses amis, il avait à plusieurs reprises manifesté le regret que les arts, ce levier si puissant de sociabilité, n'entrassent pas dans l'enseignement de nos écoles gratuites, et ne devinssent pas, surtout, le centre d'une grande et féconde réunion où tous les hommes de cœur, sans exception de parti, viendraient abdiquer leurs irritantes discussions et se confondre dans la noble passion des beaux-arts. Cette idée, que les difficultés politiques pouvaient faire considérer comme purement spéculative, lui parut à lui une vérité pratique d'une

actualité incontestable et d'une application que seul il regarda comme immédiatement possible.

» Il y crut, y fit croire, et la société des beaux-arts fut fondée, mais fondée avec toute la défiance que pouvait inspirer un essai dont le succès n'était rien moins que certain. Cependant, sans trop les chercher peut-être, on avait réuni deux puissantes conditions de durée, qui toujours avaient manqué aux autres sociétés d'art : le concours de la peinture et la permanence des réunions.

» La peinture et la musique, appelées à s'inspirer, à se poétiser mutuellement, ne doivent jamais être séparées; l'exclusion de la première fut toujours une atteinte funeste portée aux progrès de la seconde, dont elle ne peut cesser d'être sœur. Et pourquoi, par un caprice bizarre, se priver de la présence d'hommes capables et instruits; pourquoi proscrire du sanctuaire un art, par cela même qu'il est peu répandu, et lui faire subir la peine de la modestie de sa position? La société des beaux-arts ne commit pas cette faute, et sa première pensée fut de l'associer à la musique dans toutes ses espérances d'avenir.

» Ensuite, par la permanence des réunions, on évita les dangers, les éventualités d'une organisation presque semestrielle; on rattacha, au moyen des distractions d'un cercle ordinaire, les époques fixées pour les travaux; on s'efforça, en un mot, de combler le vide de ces intervalles fâcheux qui toujours avaient été la première cause de la dissolution des sociétés établies antérieurement à la nôtre. Enfin l'expérience nous démontra promptement que le contact quotidien avait fait naître parmi nos sociétaires, d'opinions politiques si différentes, des relations d'où l'on bannit sans peine tout ce qui pouvait avoir trait aux passions du moment, et qu'en atteignant le but conciliateur, auquel tendaient tous nos efforts, nous avions désormais assuré la perpétuité de notre association.

» Le public nous comprit définitivement, et bientôt

nous vîmes notre phalange se grossir d'une manière tellement inespérée, qu'il fallut penser à quitter le modeste local qui nous avait servi de berceau.

» Notre Société acquit par ce changement un développement que nous avions à peine osé rêver; la musique sortit des proportions restreintes auxquelles nous l'avions forcément condamnée par la faiblesse de nos moyens; il nous fut enfin permis, sans craindre de rougir, d'ouvrir nos portes aux artistes les plus célèbres de la capitale. Nous pouvions dès cet instant leur présenter une puissance d'exécution qui n'avait pas été atteinte dans notre ville, et des talents solistes, qui, sans les égaler sans doute, pouvaient cependant prétendre à leurs applaudissements; et, sur notre drapeau, que nous commencions à déployer avec quelque orgueil, nous vîmes bientôt briller les noms de Mmes Damoreau et Viganò, des Tamburini, des Ernst, des Franchomme, des Prudent, de tous ces grands maîtres de l'art musical.

» Cependant, Messieurs, la peinture, que nous avons laissée il y a quinze ans sans aïeux et presque sans antécédents, n'était pas restée en arrière de l'élan qui venait d'être imprimé à la musique; par d'énergiques efforts, elle avait acquis une place non moins élevée et plus difficile à conquérir. On remarqua chez elle une plus grande correction de dessin, une observation exacte et raisonnée de la nature, une entente remarquable des effets de la lumière; enfin des études sérieuses avaient été faites; et, sans être arrêté par les déceptions souvent répétées de l'insuccès, ni dégoûté par les ennuis inséparables d'un travail long et fatigant, nos artistes entrèrent dans une voie de progrès qui ne s'est pas interrompue jusqu'à ce jour. Puis, afin d'étendre les bienfaits de ce progrès, nous avons mis nos moyens d'étude, souvent fort coûteux, à la portée des jeunes gens qui se destinent à la peinture. Deux cours, l'une de bosse et l'autre de modèle vivant,

ont été fondés simultanément et placés sous l'active direction de nos habiles professeurs, qui, avec un dévouement tout artistique, ont offert le concours de leurs lumières et de leur expérience. Cette pensée, l'une des plus fécondes de notre Société, a secondé bien de jeunes dispositions, qui, sans cette utile admission à nos travaux, eussent été peut-être à jamais perdues pour l'art.

Il restait à organiser notre section d'archéologie, prescrite par nos statuts, et condamnée depuis trop longtemps à l'état de projet. Cette omission dans l'exécution de notre règlement ne devait plus nous être reprochée; et cette étude est trop intimement liée à toutes les questions d'art qui se débattent chaque jour dans notre sein, pour que nous n'ayons pas fait un appel à tous nos hommes de science, pour combler une lacune contre laquelle tant de voix s'élevaient pour réclamer. Cet appel a été entendu, et la section d'archéologie est devenue l'une des plus actives de notre Société. C'est à ses soins que nous sommes redevables de l'intéressante exposition à l'examen de laquelle nous avons eu l'honneur de vous inviter pour demain.

» Tels sont les faits, Messieurs, que j'ai cru devoir vous soumettre, et si je vous ai parlé un peu longuement du passé, c'est que j'ai dû le considérer comme la préface, comme l'introduction du présent. En lui attribuant la juste part qui lui revient, j'ai voulu y rattacher notre œuvre, qui n'en est que le progrès naturel et presque le complément. Loin de moi la pensée, cependant, que notre mission soit terminée, et que nous ayons atteint les dernières bornes de la perfectibilité : non, Messieurs, je le sais, il nous reste encore une longue et pénible route à parcourir, route également semée de déceptions et de succès. Quel que soit l'éloignement de la limite, j'ai la confiance que notre zèle ne faillira pas en chemin.

» Mais, pour parvenir sûrement à ce noble but, vers

lequel, en toutes choses, l'esprit humain est glorieusement entraîné, il nous faut un concours plus puissant encore de cette opinion publique dont la voix imposante donne la vie ou la mort. Que la musique, que la peinture, qui demandent autant d'esprit que de cœur, que ces arts divins cessent d'être taxés d'inutiles futilités; que l'homme sérieux les étudie, les comprenne, et notre marche deviendra alors aussi rapide qu'assurée.

» Et vous, Messieurs, qui venez étendre jusque dans notre pays, votre noble et pacifique propagande, donnez-nous une part de votre puissante influence. Que notre ville, à son tour, devienne le centre de votre scientifique fédération; que la Bretagne, quelquefois méconnue, ne reste plus déshéritée du bienfait spécial de votre présence. Je ne sais si je suis abusé dans ce moment par l'amour qu'elle sut toujours inspirer à ses enfants; mais je crois qu'elle renferme des intelligences dignes de s'unir à vous dans l'accomplissement de vos généreuses pensées : n'en doutez pas, Messieurs, votre voix trouvera de l'écho dans nos poétiques bruyères, sur cette terre qui toujours s'est émue à toutes les idées grandes et utiles.

» Déjà ne voyez-vous pas près de vous la science, la bienfaisance, les arts, accourir à votre appel, se confondre dans le sentiment du bien, du vrai, dans le désir d'éclairer, de soulager? Ah! oui, ce pays est noble, dont l'enfant, traîné sur l'échafaud par un farouche proconsul, exhalait son âme d'artiste dans ces mots douloureux : Ne me tuez pas, malheureux; un jour, un jour encore pour finir mon chef-d'œuvre! »

M. Neveu-Dérotrie, secrétaire de la Société d'horticulture de Nantes, a entretenu le Congrès des travaux de cette Société :

« Messieurs,

» Prononcer devant vous le mot horticulture, c'est ap-

peler vos souvenirs et vos pensées sur l'un des arts qui offrent à l'homme les joies les plus pures, les délassements les plus agréables; c'est fixer votre attention sur une branche de l'industrie humaine dont l'importance, au point de vue économique, ne le cède en rien aux autres travaux dignes d'occuper les hommes sérieux.

» La science horticole n'a pas seulement pour objet la culture des fleurs, source inépuisable de plaisirs, mais elle embrasse dans son immense étendue tous les genres de production, depuis la plante la plus modeste jusqu'à l'arbre le plus majestueux. Et peu d'hommes la possèdent dans toute sa perfection, parce que ses applications varient à l'infini, comme les objets auxquels elle se rapporte.

» Est-il un sujet d'étude plus attrayant que la découverte des secrets admirables de la nature, pour la reproduction et l'acclimatation des végétaux de tous les pays? Est-il un spectacle plus merveilleux que cet assemblage de tant de produits du sol différant par la couleur et le goût, par une élévation prodigieuse ou une petitesse extrême. Un horticulteur intelligent et habile peut, dans un cercle, quelquefois assez rétréci, réunir les richesses végétales du monde entier : il sait, par une ingénieuse disposition de son terrain, associer la végétation tropicale à celle des régions glacées du Nord; et l'habitant de l'Inde comme celui des rives du Danube peuvent se croire un instant transportés aux lieux qui leur donnèrent le jour; charmante illusion que l'horticulture seule peut produire. Aussi a-t-elle de tout temps occupé un rang honorable dans les sciences; et les hommes le plus haut placés dans la hiérarchie sociale n'ont pas dédaigné de lui consacrer leurs plus doux loisirs.

» Le goût de l'horticulture a depuis quelques années pris dans le département de la Loire-Inférieure un développement immense. A Nantes seulement, les jardins occupent un espace d'environ 183 hectares, lorsqu'il était

à peine de 50 hectares, il y a moins de 20 ans. Cet accroissement remonte à 1828, époque à laquelle s'est formée la Société nantaise d'horticulture. La pensée de cette organisation est due à l'un de nos plus honorables citoyens, dont nous avons eu cette année à déplorer la perte. Nous sommes heureux de pouvoir, en cette occasion solennelle, payer au digne fondateur de la Société d'horticulture, à M. Le Cadre, un juste tribut d'éloges et de regrets, et nous croyons être l'interprète des sentiments de toute la population nantaise, qui conservera le souvenir du zèle généreux que M. Le Cadre a déployé dans sa longue carrière.

» Placer les jardiniers sous un patronage utile, encourager et récompenser leurs efforts pour l'amélioration de la culture, favoriser l'importation des plantes nouvelles et le développement du commerce horticole, tel a été le but que s'est proposé la Société dont j'ai l'honneur d'être en ce moment l'organe; telle est la mission qu'elle s'est efforcée d'accomplir. Cette tâche, vous le comprenez, Messieurs, l'a constamment tenue en dehors des discussions auxquelles donne si fréquemment lieu l'étude des sciences naturelles. Sans adopter aveuglément, comme sans repousser d'une manière absolue, les hautes théories sur lesquelles tant d'hommes illustres émettent des opinions opposées, la Société d'horticulture a dû se borner à des travaux plus modestes. Dans ses relations journalières, elle s'adresse le plus souvent à des hommes simples : elle devait être simple comme eux. Laissant à d'autres le mérite de soulever le voile qui enveloppe les mystères de la nature, elle s'attache spécialement à marcher dans la voie d'une pratique raisonnée et progressive, interrogeant le passé pour donner à l'avenir un éclat plus assuré.

» Une question dont s'est préoccupée la Société d'horticulture, et que l'un de ses membres dont elle s'honore le plus a étudiée avec un soin particulier, est l'acclima-

tation de certains végétaux, par semis successifs. Nous devons à M. Ferdinand Favre d'importants travaux entrepris dans ce but pour les camélias. Après avoir introduit à grands frais dans notre département les premiers de ces arbrisseaux remarquables que l'Angleterre possédait avant nous, M. Favre s'est pénétré de la pensée que le moyen le plus sûr de les naturaliser sur notre sol, consistait à faire des semis successifs laissés à l'air libre. Le succès a couronné sa longue persévérance, et M. Favre est arrivé à ce résultat satisfaisant, que ses camélias demeurent exposés actuellement, sans en souffrir, à toutes les variations atmosphériques, et que plusieurs variétés, notamment celle nommée *anemone flora*, conservent leurs fleurs aussi longtemps que les autres. C'est encore par sa méthode qu'il est arrivé à produire des variétés précieuses, dont s'est enrichie l'horticulture française; il n'est pas un amateur de jardins qui ne connaisse les charmants camélias *linneata* et *Henri-Favre*.

» M. Hectot, l'un de nos collègues, qu'une grave maladie tient en ce moment éloigné de nous, a fait aussi des découvertes intéressantes pour la science : botaniste d'une haute distinction, ses observations sur la nature physiologique d'un grand nombre de plantes ont été accueillies comme des révélations précieuses de son génie. C'est ainsi qu'il a démontré que le changement de climat exerce une grande influence sur le développement des végétaux : des plantes qui, sur les Alpes, atteignent à peine quelques centimètres de hauteur, se sont élevées à près d'un mètre sous notre température plus douce. La première induction à tirer de cette expérience est que certains végétaux du Nord pourront acquérir d'autant plus de vigueur qu'on les rapprochera graduellement d'un sol plus échauffé par les rayons du soleil; lorsque, au contraire, ceux du Midi, transportés dans le Nord, perdraient une partie de leur taille, et se dépouilleraient de ce port majestueux que

nous admirons. Si nous jetons, en effet, un coup d'œil sur quelques plantes congénères dans notre pays et dans les régions tropicales, nous reconnaissons que celles qui croissent sous le soleil brûlant de l'Inde, ont, avec les mêmes caractères généraux, des proportions gigantesques qui nous étonnent, et nous les font apparaître comme à travers un microscope; tandis que celles que l'on importe sous notre zone tempérée, sortent à peine de l'état d'arbustes, privées qu'elles sont d'une somme nécessaire de chaleur vivifiante.

» Je ne vous parlerai pas, Messieurs, des remarques importantes de M. Hectot sur la greffe, sur les précautions à prendre pour tailler quelques arbres, sur la fécondation, qui fait aujourd'hui l'objet d'une controverse entre les savants; je craindrais de me laisser entraîner au-delà des bornes d'un simple compte-rendu; mais permettez-moi de revendiquer, pour notre honorable collègue, l'honneur d'une découverte qui lui appartient tout entière : c'est celle de la nature du virus des abeilles, qu'avant lui personne n'avait soupçonnée. Je n'en parlerais pas, si je ne savais que le mérite en a été attribué à d'autres.

» Nous venons de vous dire, Messieurs, que la Société d'horticulture s'était plus particulièrement attachée aux développements à donner à la partie pratique de l'art : l'un de ses premiers soins devait être de fonder un marché aux fleurs qui, à des intervalles périodiques, pût offrir aux amateurs un choix varié des plus jolies plantes de chaque saison. Secondée par la bienveillance de l'administration municipale, qui ne lui a jamais failli, la Société d'horticulture a obtenu que, tous les dimanches, la promenade de la Bourse reçût les plantes apportées par les jardiniers, et livrées à la vente.

» Chaque année, une exposition brillante et de plus en plus nombreuse atteste les progrès de l'industrie horti-

cole dans notre cité. Des fêtes florales ont été instituées; et, en appelant l'élite de la population à venir prendre part à ces solennités, et applaudir aux récompenses décernées en raison des efforts faits par les jardiniers, la Société d'horticulture a voulu qu'ils comprissent tout l'intérêt qu'elle porte à leurs travaux. Le zèle des jardiniers a répondu à son attente : des semis nombreux ont été faits; des collections se sont formées ou complétées; des variétés ou des espèces nouvelles ont été obtenues ou importées. Aujourd'hui, Messieurs, l'horticulture nantaise a le droit d'être fière de se dire l'émule et non la rivale de l'horticulture angevine, son aînée dans la carrière.

» Il restait encore à la Société d'horticulture une tâche à remplir, c'était de porter le flambeau de l'instruction au milieu de cette jeunesse des rangs de laquelle doivent sortir un jour des jardiniers dignes de mériter à leur tour des éloges et des encouragements. Grâce au bienveillant et généreux dévouement de M. le docteur Écorchard, un cours de botanique appliqué à l'horticulture a été institué, et est suivi par les élèves jardiniers avec un louable empressement.

» Nous avons prononcé un nom qui nous est cher à tous, Messieurs, c'est celui de l'honorable magistrat qui, pour la cinquième fois, est appelé à présider aux destinées de notre cité. M. Ferdinand Favre n'est pas seulement un horticulteur distingué, il est, avant tout, le maire de Nantes. Digne de la confiance du gouvernement, il a su obtenir l'affection et l'estime de tous ses concitoyens.

» J'ai tracé, Messieurs, l'aperçu rapide des tendances de la Société nantaise d'horticulture. Un auguste patronage, en l'honorant, ajoute encore à son influence. Livrée, je dois le redire encore, à la pratique de l'art, bien plus qu'à l'étude des hautes théories de la science, si elle a peu de droits aux suffrages de cette assemblée, dans

laquelle les talents de l'ordre le plus relevé se sont donné rendez-vous de tous les points de la France, elle a l'espoir du moins d'avoir pu gagner votre estime par ses efforts pour contribuer à l'amélioration sociale, unique objet de tous ses vœux.

M. Puységur, membre de la Société royale académique, a lu les vers suivants :

LE GÉNIE.

De l'étoile au ciel bleu scintillait la lumière,
D'une blanche clarté le bois s'enveloppait;
Et du lac, agité par la brise légère,
Le cristal lumineux tremblait.

Dans ce calme vibrait une douce harmonie,
Qui du cœur enivré retrempait les ressorts;
Et ma pensée, au fond de mon âme ravie,
Retrouvait de nouveaux accords.

Devant moi se dressait l'arbre de la science,
De ses bras étendus embrassant l'univers;
La Croix qui du génie animait la puissance,
Et du monde brisait les fers.

Sur ce trône divin, je voyais Dieu lui-même,
De sa puissante voix j'entendais les éclats :
« Viens, dit-il au Génie, à mon ordre suprême,
» Que tout renaisse sous tes pas.

» Tu vois ce corps usé; de sa lente agonie
» A toi l'auguste soin de dissiper l'horreur,
» De raviver en lui les sources de la vie;
» A toi de ranimer son cœur.

» Phalanges immortelles,
» Guidez son noble essor;

» Que des clartés nouvelles
» Pour tous luisent encor;
» Que vos ailes brûlantes
» Le portent en tout lieu,
» Et que vos voix tonnantes
» Parlent au nom de Dieu.

» La masse des états sur sa base chancelle;
» Entends ces cris de guerre et ces rauques accents;
» Partout la flamme brille et le fer étincelle,
» Tout sert mes secrets jugements.

» Tout s'écroule aux accents d'une voix prophétique;
» La reine des cités, la fière république,
» Entend sur ses remparts rugir les fils du Nord.
» Fuis ces scènes de deuil, fuis la ville coupable;
» Dans le sein de la Croix, asile inviolable,
» Tu lutteras contre la Mort.

» Quand de la Vérité retentira la foudre;
» Quand l'idole, inclinant sa tête dans la poudre,
» Cachera dans la fange un front audacieux,
» Qu'un temple soit conçu par la pensée ardente :
» Grave sur le granit l'empreinte rayonnante
» Du sublime cachet des cieux.

» Une injuste tyrannie
» Afflige l'humanité :
» Que la femme dans la vie
» Reprenne un rang mérité;
» Qu'il cesse cet esclavage
» Qui pour tous est un outrage,
» Et dont s'afflige le cœur;
» Que l'orgueil humain s'abaisse;
» Car l'homme, dans sa tendresse,
» Trouve génie et bonheur.

» A la vaste intelligence
» Ouvrant un large chemin,
» Du séjour de la souffrance
» Brise les portes d'airain;
» Le Dante... A ce nom sublime
» Que les gouffres de l'abîme
» Entr'ouvrent leurs profondeurs;
» Et que sa lyre inspirée
» Sente la flamme acérée
» Des éternelles douleurs.

» Que la toile frémissante
» S'anime sous le pinceau,
» Et que la pierre vivante
» Respire sous le ciseau.
» De la vierge blanche et pure
» Qui sourit à la nature,
» Forme les traits ravissants;
» Donne la vie à l'Archange;
» Raphaël et Michel-Ange
» Palpitent à tes accents.

» Combats avec Galilée,
» Et couronne ses efforts;
» Dans son âme consolée
» Verse tes riches trésors :
» Vainement le despotisme
» Et l'absurbe fanatisme
» L'enchaînent dans leurs cachots :
» Perçant ces voûtes funèbres,
» Brille au milieu des ténèbres;
» Brise leurs affreux tombeaux.

» Quand jeune encor, courbé sous la hache cruelle,
» Le poëte expirant chante la liberté,

» Fais luire à ses regards, dans la nuit éternelle,
» Un éclair d'immortalité.

» A l'active industrie
» Offre un nouveau moteur;
» Que de l'onde asservie
» Bouillonne la vapeur.
» Dompte la mer rebelle
» Et ses flots inconstants;
» Fais glisser la nacelle
» Sur l'aile des autans »

Ainsi dit le Seigneur : de ses ailes bruyantes
Le Génie a touché les sphères éclatantes,
Et le monde renaît sous de nouvelles lois.
Une vierge aussitôt s'élance sur sa trace,
Et des chœurs immortels les suivant dans l'espace
J'entendais les célestes voix :

« Salut ô belle terre!
» Pour toi s'ouvrent les cieux;
» La divine lumière
» T'inonde de ses feux.
» Que nos chants d'harmonie
» Réveillent ta fierté :
» Pour tes fils le génie,
» Pour eux la liberté. »

M. de Las Cases, président du Congrès, a répondu aux discours qui venaient d'être prononcés par l'allocution suivante :

« Messieurs,

» C'est avec une profonde émotion que le Congrès scientifique de France reçoit les expressions flatteuses que vous avez bien voulu prononcer. Pour ce qui m'est personnel, je le conserve au fond de mon cœur avec un senti-

ment de sincère et douce reconnaissance. Mais en ce moment, je ne dois m'occuper que de ce qui concerne le Congrès scientifique. Acceptez l'expression de sa vive gratitude; il est d'autant plus touché de votre accueil bienveillant et de vos éloges, qu'il sait qu'en fait de questions de science, Messieurs, vous êtes bons juges. Tout l'atteste, et vos nombreux travaux et les fruits qu'ils ont portés, le bien que vous avez fait à votre ville et aux départements voisins, et surtout la haute estime que vous portent vos concitoyens.

» Oui, Monsieur le président de la Société royale académique, ainsi que vous l'avez dit, c'est un beau spectacle que cette réunion d'hommes graves, qui viennent de tous les points de la France, sans être mus par d'autre sentiment que celui du bien public, que celui de se communiquer leurs lumières, et qui sont reçus par leurs savants concitoyens avec une telle bienveillance, une telle cordialité. Voyez, Messieurs, comme cette fête scientifique parle à tous les cœurs. Reconnaissons ici le bon et sage progrès de la civilisation, un effet du développement de nos belles institutions libérales, un don de ce génie bienfaisant de la liberté qui plane sur la France et la protège. A une telle vue, rendons des actions de grâces pour le présent et espérons pour l'avenir.

» Jadis, Messieurs, la France étendit ses conquêtes par les armes, son aigle plana sur les peuples et son diadême fut la pierre précieuse de l'univers; aujourd'hui, elle poursuit un genre de gloire, peut-être moins brillant, mais dont les résultats seront peut-être aussi plus durables; le pavillon aux trois couleurs était alors un météore resplendissant, quelquefois terrible; il est aujourd'hui pour l'Europe l'arc-en-ciel pacifique du sage progrès. C'est par sa littérature, ses sciences, ses beaux-arts, que la France pénètre parmi les nations, s'empare de leur esprit, de leur intelligence, et gagne leurs sympathies.

Voilà les conquêtes auxquelles elle se livre, celles qui seront à jamais indestructibles.

» Dans cette lutte pacifique, si utile à l'humanité, vous prenez une large part, Messieurs, et vous méritez ainsi la reconnaissance de vos concitoyens et du monde ; aussi c'est l'unanimité du Congrès scientifique de France qui s'écrie par ma voix : Honneur, honneur aux sociétés scientifiques de Nantes ! »

M. Halgan se lève une seconde fois et dit en terminant cette fête solennelle, qu'il avait si bien présidée :

« Votre visite, Messieurs, aura d'heureux résultats, celui surtout de resserrer, s'il est possible, les liens de profonde affection qui nous unissent à notre sœur, la bonne et hospitalière ville d'Angers. »

Ces paroles sont suivies d'acclamations prolongées.

Des morceaux d'harmonie exécutés par la musique du 11e régiment léger, sous l'habile direction de M. Beer, ont entremêlé agréablement les lectures de cette longue et imposante séance.

Dixième séance générale.

10 *septembre* 1843, *à Nantes.*

M. de Las Cases, assisté de MM. Halgan, Cuissard, Palois, Neveu-Dérotrie, de M. le président de la cour d'assises, de M. le maire et d'un secrétaire-général, ouvre la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La correspondance fournit :

1° Une lettre de MM. Charpentier pére, fils et compagnie, qui offrent au Congrès un exemplaire des *Vues* de la Rochelle, de Pornic, etc., et un *Album du baigneur.*

2° *Notice* sur Le Sage, écrivain breton, par M. Priou, docteur-médecin.

3° *Notice* sur Théophile-Malo de la Tour-d'Auvergne Corret, par M. Priou.

4° *Notice historique* sur Broussais, par le même.

5° *Tableau chronologique de l'histoire de France*, par M. Fourmond (de Nantes).

M. Heuzé lit le procès-verbal de la section d'agriculture.

M. de Caumont renouvelle à l'assemblée l'invitation qu'il a déjà faite d'engager le Congrès à assister le soir, sept heures, à une séance de la Société archéologique.

M. Charles Ernoult rend compte de la promenade artistique du Congrès dans la ville de Nantes le matin.

1° Visite à la chapelle collégiale, dont il déplore la ruine (XVIe siècle).

2° Au château, dont quelques parties font déjà pressentir la Renaissance (XVe siècle).

3° A la cathédrale, où l'on admire l'œuvre magnifique de Michel Colomb, c'est-à-dire le tombeau de François II et de Marguerite de Foix (XVIe siècle).

4° A l'atelier de M. Suc, artiste du plus grand mérite, et dont la statue de *la Mélancolie* égale les plus belles productions de l'école contemporaine.

5° Au passage Pommeraye, qui est d'une grande magnificence, mais qui présente peut-être quelques disparates dans l'emploi de la combinaison des couleurs sur les rampes.

Ce compte-rendu est vivement applaudi.

On s'occupe ensuite des banques agricoles. M. de la Fontenelle rédige une proposition à ce sujet qui est ainsi conçue :

« Le Congrès, après avoir pris connaissance du projet de banques agricoles, rédigé par M. Neveu-Dérotrie, et discuté dans le sein de la Société académique de Nantes,

recommande aux méditations du gouvernement cet important projet, en faisant remarquer que l'établissement de ces banques serait un des moyens les plus propres pour faire arriver l'agriculture française aux développements dont elle est susceptible. »

Elle est adoptée par l'assemblée.

M. Olivier (de Tigné) lit une pièce de vers sur la Bretagne, entendue avec beaucoup d'intérêt.

M. Fourmond lit un mémoire sur les antiquités orientales; il prouve par certains faits qu'il n'y a eu qu'une seule espèce humaine, mais plusieurs variétés.

M. de la Sicotière rend compte de sa visite :

1° Au cabinet de M. Libaudière, composé de pièces anatomiques en carton, d'après la découverte de M. Auzoux.

M. Lecerf fait observer que M. Améliot pourrait avoir autant de droits à cette invention que M. Auzoux sur la priorité.

2° A la Bibliothèque publique, où l'on voit les *Heures d'Anne de Bretagne* et un manuscrit de 1371, *de la Cité de Dieu*, de Saint-Augustin (traduction française du XIVe siècle).

3° A l'atelier de M. Suc.

M. de la Sicotière parle de divers morceaux de ce sculpteur, et notamment du buste de M. Mellinet.

4° A l'exposition de la galerie des beaux-arts, dont la salle est élégamment parée de belles peintures.

M. de la Sicotière signale entr'autres tableaux : un portrait *d'évêque* de Rubens et un *Christ* attribué à Léonard de Vinci.

La *Force* protégeant la *Vertu ;* une *Tête* de vieille femme, attribuée à Van Dick ; des *Vues* de Venise, de Canaletto.

La collection d'objets d'arts renferme un musée égyptien tout entier, qui est dû aux soins de M. Caillault.

M. de la Sicotière cite des moules de poteries romaines. Puis apparaît le moyen-âge avec ses meubles, ses vases, ses cristaux, enfin l'art arrive jusqu'à nos jours, en traversant cent objets curieux. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est le cœur d'Anne de Bretagne, qui porte une inscription pleine d'intérêt. Il signale aussi l'extrême complaisance de M. Caillault, qui a bien voulu faire l'autopsie d'une momie devant tous les membres du Congrès. On sait que le nom de M. Caillault se rattache d'une façon toute spéciale à l'Égypte.

M. de la Sicotière termine en justifiant l'utilité des musées.

L'assemblée applaudit cette improvisation.

M. Ernoult fait l'observation qu'à l'atelier si curieux de M. Suc, l'on peut joindre ceux de MM. Ménard, Thomas Louis et Groters.

Le temps voulu manque pour visiter ces établissements.

M. Freslon prend la parole sur la 11e question de morale et de philosophie, relative à la valeur de l'éclectisme sur les méthodes philosophiques.

Il pense que l'auteur de la question a voulu parler de l'éclectisme considéré comme école, école que l'on peut déclarer fondée par M. Victor Cousin, d'après les enseignements divers de MM. La Romiguière et Royer-Collard.

M. Cousin s'est dit, il y a quatre systêmes : *le sensualisme, l'idéalisme, le scepticisme et le mysticisme,* tous ont des avantages et peuvent être perfectionnés, de là *l'éclectisme.* M. Jouffroy appartient également à cette école, mais il n'a pas conclu ; *la philosophie,* suivant lui, *doit être une science organisée, mais elle n'en est pas encore une.*

M. Freslon pense que l'état de la question ne permet pas facilement une réponse.

La philosophie de M. Cousin est en quelque façon la statistique de la situation sociale, qui, en effet, n'a plus d'autre unité que celle de cette fraternité négative qui réunit les hommes dans les cercles, dans les sociétés savantes et dans les Congrès.

Peut-être un jour une philosophie, rattachant l'éclectisme à la tradition de Descartes, viendra-t-elle raviver une plus profonde unité dans les peuples; il faut attendre et non pas désespérer.

M. de la Fontenelle devait être entendu sur la 27e question relative à l'histoire, mais l'heure avancée ne lui a pas permis de prendre la parole.

La séance est levée.

Onzième séance générale.

11 *septembre* 1843.

La séance est ouverte à trois heures et demie.

En l'absence des autres membres du bureau, qui n'étaient pas encore arrivés de Nantes, M. Guillory, l'un des secrétaires-généraux, occupe le fauteuil de la présidence, il désigne comme secrétaire M. Marchegay.

M. le président donne connaissance à l'assemblée de la lettre suivante qui vient de parvenir au secrétariat :

Strasbourg, le 28 août 1843.

Le Secrétaire-général de la dixième session à Messieurs les Secrétaires-généraux de la onzième session du Congrès scientifique de France, à Angers.

« Messieurs et très-honorés collègues,

» M. le professeur Ehrmann, président de la commission permanente créée par la section de médecine de la dixième session du Congrès, vient de me remettre, avec prière de vous l'adresser, pour

être remis à M. le président de la section de médecine de la onzième session, le rapport de cette commission, relatif au mandat qu'elle avait reçu et qu'elle dépose entre les mains de la section de médecine du Congrès d'Angers. — En même temps, M. Ehrmann s'empresse d'informer MM. les membres de la section de médecine qu'en déposant ses pouvoirs généraux, la commission permanente s'empressera de reprendre, comme comité départemental pour le Bas-Rhin, sa coopération à l'œuvre importante dont le succès intéresse tout le corps médical de France.

» En vous priant, Messieurs et très-honorés collègues, de vouloir bien vous charger de cette communication, je m'empresse de vous réitérer l'expression de ma haute considération.

» *Le Secrétaire-général de la dixième session,*

» G.-P. HEPP. »

Le Congrès décide que communication immédiate de ce rapport sera faite à la commission permanente nommée par la section de médecine de la présente session, dans sa séance du 4 de ce mois, et qui est composée de MM. Bigot, Mirault, Mame, Castonnet et Ridard, docteurs en médecine, et Roujou, pharmacien.

M. le président appelle à la tribune ceux de MM. les secrétaires qui ont des procès-verbaux à lire.

M. L. Cosnier lit le procès-verbal rédigé par M. Crépon, de la séance de la quatrième section, tenue le vendredi soir à six heures.

M. de Falloux lit le procès-verbal de la deuxième section, de vendredi.

M. L. Cosnier lit ensuite le procès-verbal de la séance de la quatrième section, tenue le samedi, dans la salle de l'arrière du bateau à vapeur.

M. le président met ensuite successivement à l'ordre du jour les questions 16e et 17e de la sixième section, réservées pour l'assemblée générale.

Aucun des membres présents n'ayant demandé la pa-

role, il invite les membres à dire s'ils auraient quelques communications à faire sur des questions non encore discutées.

Sur la négative, M. le président lève la séance qui, à la demande générale, est renvoyée à sept heures du soir.

Douzième séance générale,

11 *septembre* 1843,

TENUE A ANGERS, SUR LES SEPT HEURES ET DEMIE DU SOIR.

M. de Caumont, assisté de MM. les secrétaires-généraux, de MM. Bertini et de la Sicotière, ouvre la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Guillory, l'un des secrétaires-généraux, dépouille la correspondance qui présente la lettre suivante adressée à M. le comte de Las Cases, président du Congrès :

« Monsieur le Président,

» Avant de quitter nos belles provinces de l'Ouest, permettez-moi de vous adresser une prière.

» Enfant de l'Alsace, je me suis présenté au Congrès d'Angers avec un vif désir de profiter des intéressants travaux de cette réunion scientifique, éminemment nationale, éminemment française.

» L'accueil qui m'a été fait a été si affable, si bienveillant, que j'emporte au foyer domestique des souvenirs touchants et précieux.

» Je viens vous prier, Monsieur le Président, d'être auprès de MM. les membres du Congrès, et en particulier, auprès de MM. les membres de la cinquième section, qui ont bien voulu me faire l'honneur de m'appeler à la vice-présidence, l'interprète de toute ma gratitude et des vœux bien sincères et bien ardents que je fais pour la prospérité d'une institution qui honore mon pays.

» Puisse cette institution si belle croître de jour en jour et réunir

bientôt en un puissant faisceau toutes les provinces de la patrie, tous les cœurs vraiment français.

» Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance du profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être

» Votre très-obéissant serviteur,

» E. GOGUEL. »

Nantes, 10 septembre 1843.

M. Guéranger présente verbalement des notes relatives à la section d'agriculture, en attendant qu'elles soient consignées par procès-verbal.

M. Lemarchand donne lecture du procès-verbal de la section de médecine, rédigé à bord du bateau à vapeur.

M. de la Sicotière lit le compte-rendu de la visite faite à plusieurs cabinets curieux de la ville d'Angers.

M. Guinoyseau lit un mémoire communiqué par M. Pazos, sur un projet de bateau à vapeur à établir sur le fleuve des Amazones.

Des remerciements sont adressés à M. Pazos.

M. Lecerf, comme délégué de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, rend compte des travaux de cette Société, fondée dans le dernier siècle, abandonnée pendant la révolution et rétablie en l'an VIII.

Il entre dans d'intéressants détails sur l'introduction dans le Calvados de vingt-deux espèces de froment, ainsi que sur l'amélioration des diverses races d'animaux et notamment des chevaux, que par les soins de la Société l'on est arrivé à faire habituellement castrer avant l'âge de deux ans.

Sous le rapport commercial, Caen s'est également amélioré par des travaux faits à la rivière d'Orne, qui facilitent la navigation. M. Lecerf ajoute en son nom personnel que les lettres y sont aussi cultivées avec beaucoup de soin, et trouvent un centre actif dans le sein de l'Académie des sciences et lettres de Caen.

M. de la Sicotière demande que le Congrès émette le vœu suivant, savoir :

« Que les grandes collections de livres ou d'objets d'art et de curiosité, si précieuses pour l'art et pour l'histoire, et qui tendent à se disperser depuis quelques années, puissent être conservées, soit par le gouvernement, soit par les administrations locales, soit par les riches particuliers. »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Lecerf, de la Sicotière, de Senonnes et Richelet, la proposition est adoptée sous cette nouvelle forme proposée par M. de Lens :

« Le Congrès émet le vœu que le gouvernement et les administrations locales acquièrent autant que possible les grandes collections spéciales formées par des amateurs intelligents, et à leur défaut, il signale aux riches particuliers l'intérêt puissant que présentent ces collections toutes faites. »

La séance est levée à neuf heures.

Treizième séance générale.

12 *septembre* 1843.

M. de Caumont, assisté de M. Puvis et de deux secrétaires-généraux, ouvre la séance, et communique une lettre de M. de Las Cases, qui, retenu malade à Nantes, témoigne son vif regret de ne pouvoir présider la séance de clôture, ce qui le prive d'autant plus, qu'il se proposait de *payer un digne et juste tribut d'éloges à l'auteur d'une institution si utile et qui portera d'excellents fruits.*

M. de Caumont nous apprend que M. le maire de

Nantes vient d'adresser, au nom de la ville qu'il administre, un drapeau qu'il prie le Congrès d'accepter comme souvenir de son séjour à Nantes.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Jullien donne lecture d'un travail qui a pour but de faire connaître le projet de M. Pazos, relatif à l'établissement de vaisseaux sur le fleuve des Amazones :

« Un honorable étranger, naturel Indien, descendant des Incas, consul-général de la Bolivie en Angleterre, don Vincent Pazos, est venu apporter à notre Congrès un projet fécond en résultats et qui intéresse le monde civilisé tout entier. Il s'agit de réaliser une prédiction que nous trouvons imprimée à Lima, au Pérou, dans le *Mercure Péruvien*, numéro du 29 septembre 1791. Ce recueil a été apporté en Europe et offert au roi de Prusse par le célèbre et savant voyageur Alexandre de Humboldt, comme l'un des monuments les plus curieux de l'activité intellectuelle dans une partie reculée de l'Amérique du Sud.

» Après avoir mentionné, avec des développements très intéressants, l'exploration des rivières de Maragnon ou des Amazones et d'Ucayali jusqu'à l'établissement de la mission de Manoa par deux missionnaires apostoliques, dans l'année 1790, le journaliste du Pérou ajoute ces mots : « Qui pourrait calculer les avantages qui résulte-
» raient pour l'État et la religion (ou la civilisation) de
» l'introduction du commerce et de la navigation dans
» ces grandes rivières (dont l'une a un cours de plus de
» neuf cents lieues et traverse les plus riches contrées de
» l'Amérique du Sud) ? La découverte de l'Amérique a
» causé une révolution générale dans le système poli-
» tique de l'Europe et dans le monde des arts et des
» sciences. La richesse merveilleuse et la félicité du poé-
» tique et fabuleux Eldorado ne donneraient encore

» qu'une faible idée des admirables résultats promis par » l'Amérique du Sud à l'humanité. L'établissement de » missions de Saint-Joachim d'Omaguas, situé au con- » fluent des rivières d'Ucayali et de Maragnon, dont la » réunion forme le fleuve géant des Amazones, fera re- » vivre l'ancienne ville de Tyr, avec sa magique pros- » périté, où tous les navires des peuples commerçants » viendront apporter leurs tributs. Par le Maragnon, » monteront les navires de l'Amérique septentrionale, de » l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. Par la rivière Pas- » taza, viendront les productions de Quito (Équateur). » Par les rivières Huallaga et Mayro, arriveront les pro- » duits de Lima. Par l'Apurimac, viendront les produits » et les sucres de Cusco et l'or de Carabaya. Par le Béni, » les produits des provinces de Maxoz et toutes les ri- » chesses des provinces de la Paix et de la Bolivie. De » cette manière, Saint-Joachim d'Omaguas sera le ren- » dez-vous commun et le centre de toutes les relations » commerciales de ces contrées. »

» La clé de cet immense foyer de richesses est dans les mains de la France, par sa possession de la Guyane française. La colonie, qui est notre avant-poste dans cette partie du monde, nous fournit des points favorables de station et de relâche, peu éloignés de l'embouchure du fleuve des Amazones, et nous permet de réaliser prochainement les vœux et les espérances de populations lointaines qui nous appellent et nous attendent.

» La France et l'Europe ont besoin d'ouvrir de nouveaux débouchés à leurs produits agricoles et industriels, et d'établir de nouvelles relations avec les vastes États des deux Amériques qui ont des richesses si abondantes et si variées à échanger avec nos produits. Un autre besoin, généralement senti, est celui d'ouvrir des carrières avantageuses à notre jeunesse qui ne trouve plus autour d'elle des aliments suffisants pour son activité. Un troisième et

urgent besoin, qui fait palpiter les cœurs généreux, les imaginations ardentes, est celui d'étendre et d'agrandir la sphère de l'instruction générale, en multipliant les sujets et les moyens d'observations et d'expériences. Nous voulons enfin satisfaire, non-seulement aux besoins physiques et matériels de notre pays, mais aussi à ses besoins moraux et au sentiment élevé et profond de sa dignité, de son honneur, de sa mission qui lui prescrit de travailler efficacement aux progrès de la civilisation universelle.

» L'époque où nous sommes, la plus grande facilité des communications, les chemins de fer, la navigation à la vapeur, le goût des voyages, le besoin de nourrir et d'exercer son intelligence, l'accroissement rapide des populations qui aspirent à se connaître, à s'instruire, à s'aider mutuellement, tout nous porte à explorer un monde nouveau, à peu près inconnu jusqu'ici.

» Le voisinage où se trouve notre Guyane française de l'embouchure des Amazones, l'alliance récente et intime de la France et du Brésil semblent appeler toute la sollicitude des ministres français sur les avantages incalculables que nous pouvons retirer, en peu d'années, de relations commerciales nouvelles, très étendues et actives, avec les peuples nombreux de l'Amérique du Sud. Ils recevront avec empressement nos vins, nos draps et mille objets qui, chez nous, réclament un écoulement nécessaire qu'ils doivent chercher au loin.

» Eh bien! établissons un *port libre* dans la Guyane française. Il offrira un rendez-vous commun à tous les peuples qui prennent part au commerce du monde. *Avant dix ans*, notre France aura là son *Calcutta*. Il suffira de quelques bâtiments de l'État, qu'accompagneront à l'envi des navires d'armateurs et de commerçants, pour remonter le fleuve des Amazones et une partie de ses affluents, pour établir des relations et des échanges avec les nations dont ces rivières baignent les territoires.

Là, nous ferons des explorations de tout genre au profit des sciences naturelles et de notre industrie nationale. Là, nous déposerons des agents consulaires français, pourvus de connaissances relatives aux intérêts du commerce, qui donneront de l'extension et de la consistance aux relations que nous aurons formées, et qui ne tarderont pas à se multiplier ; car les récits des voyageurs qui ont visité ces pays, et l'assertion de l'honorable don Pazos, démontrent qu'il existe dans ces contrées une sympathie générale pour la France et une disposition instinctive à recevoir ses produits.

» Dans ce même port libre, où s'arrêteront les bâtiments de l'Europe qui devront entrer en communication avec les peuples de l'Amérique méridionale, nous pourrons fonder une grande université, composée de toutes les facultés que peuvent comporter les sciences naturelles et les sciences médicales, les sciences géographiques et historiques, l'archéologie, la philologie, la science du droit international, l'industrie, le commerce et les arts.

» Et l'élite de la jeunesse américaine descendra le grand fleuve et ses affluents, pour venir puiser une instruction solide et variée dont la soif la dévore ! Et les jeunes étudiants de ces différents pays, appelés à participer aux mêmes enseignements, contracteront entre eux, dès le premier âge, des relations d'amitié et d'intimité qui influeront plus tard sur l'union réciproque des nations dont ils font partie ! Et une grande fédération américaine du Sud se formera, sous les auspices de la France et de l'Europe, pour resserrer les liens de l'alliance générale des peuples et pour consolider la paix universelle ! Et notre jeunesse française, après s'être nourrie des leçons de nos habiles professeurs, ira répandre dans l'université franco-américaine les bienfaits de l'instruction qu'elle aura reçue en France ! Et beaucoup de familles américaines, en venant visiter leurs enfants dans cette univer-

sité, n'ayant plus qu'une traversée de quinze jours pour venir en France, ne se refuseront pas un voyage qui servira de complément aux moyens d'instruction que nous leur aurons offerts! Et des relations multipliées, aussi précieuses pour les progrès de la science que pour ceux de l'industrie, étendront à l'infini les bienfaits des échanges et d'un avancement social, de plus en plus perfectionné! Et cette influence toute pacifique, toute scientifique, intellectuelle et industrielle de notre patrie et des autres nations européennes, tournera au profit de l'Europe elle-même, de l'Amérique et du monde entier!....

» Ce riant tableau d'un avenir peu éloigné n'est pas une vaine et séduisante utopie. La réalisation est dans nos mains, si nous la voulons fortement. Là est un puissant remède à une partie des souffrances de nos classes laborieuses.

» Si la France ne se hâte pas, l'Angleterre, qui organise en ce moment une *Société bolivienne*, la Belgique, qui traite avec le gouvernement de l'Amérique centrale (Guatemala), pour y fonder une grande colonie, auront pris les devants sur nous. Il est opportun et urgent d'agir.

» Les leçons du passé, les besoins impérieux du présent, les intérêts de l'avenir, tout nous convie à saisir le magnifique don qui nous est offert, UN MONDE NOUVEAU A EXPLOITER, non plus par la guerre et les conquêtes, mais par les sciences, les arts de la paix, l'industrie et le commerce.

» L'Amérique du Nord, en 1789, importait chez elle pour *deux millions* de nos produits; elle en importe aujourd'hui pour plus de *deux cents millions*. Les vastes régions de l'Amérique du Sud sont appelées, avant peu d'années, et par les moyens que nous avons indiqués, à étendre, dans de bien autres proportions, les échanges qu'il s'agit d'établir avec elles. Et ce prodigieux résultat exige de nous moins de sacrifices que notre établissement

aux îles Marquises, et surtout que les funestes fortifications de Paris. Quelques bâtiments de l'État et quelques navires du commerce suffisent pour les explorations proposées. Quelle belle et utile application de la navigation transatlantique à la vapeur, consacrée par nos lois et recommandée à l'activité intelligente du gouvernement et et du commerce! »

Des remrciements sont votés à M. Pazos par l'assemblée.

La correspondance fournit:

1° *Guide de l'acheteur de bestiaux*, par M. Neveu-Dérotrie.

2° *Notice historique* sur la section d'agriculture de la Société royale académique de Nantes, de 1827 à 1837, par M. Neveu-Dérotrie.

3° *Société nantaise d'horticulture*, sous la protection de S. M. la reine des Français, fondée en 1828, n°s 1er, 2e et 3e.

4° *Discours* sur l'inauguration de la statue de Jeanne de Laval, par M. le docteur Hunault.

5° *Discours* sur l'inauguration de la galerie David, par M. Hunault.

6° *Archives d'Anjou*, recueil de documents et mémoires inédits, par M. Paul Marchegay.

M. de Caumont donne lecture du travail de la commission chargée de déterminer la ville où aura lieu la douzième session du Congrès. Les conclusions de la commission sont en faveur de Montpellier. (*Voir page* 165.)

M. Roux demande s'il ne serait point possible de partager le Congrès entre Montpellier et Marseille.

M. Mame propose une excursion seulement qui serait faite de Montpellier à Marseille.

M. de Caumont combat la proposition de M. Roux.

M. Roux émet le vœu que le Congrès, après la session de Montpellier, se tienne à Marseille.

M. de Caumont pense qu'il n'est pas opportun d'agiter cette question.

L'assemblée, par un vote, décide que la douzième session aura lieu à Montpellier.

Cette session commencera ses travaux du 25 août au 1er septembre.

M. de Caumont donne lecture des articles organiques relatifs à la tenue du Congrès à Montpellier; ils sont adoptés par l'assemblée.

Suit l'arrêté qui les contient:

Article 1er. La douzième session du Congrès scientifique de France se tiendra à Montpellier en 1844. Elle commencera du 25 août au 1er septembre.

Art. 2. Le Congrès sera divisé en six sections qui porteront les dénominations suivantes, comme à la session précédente:

1° Sciences naturelles;
2° Agriculture et industrie;
3° Sciences médicales;
4° Archéologie et histoire;
5° Littérature et beaux-arts;
6° Sciences physiques et mathématiques.

Sous aucun prétexte il ne pourra être apporté de changement à ces divisions.

Art. 3. MM. Lallemant, Marcel de Serres, A. de Lille, sont priés de former la commission d'organisation dans le sein de laquelle seront choisis des secrétaires pour les six sections et le trésorier de la douzième session.

Art. 4. La convocation de la douzième session sera faite au moyen d'une circulaire adressée aux savants de la France et de l'étranger. MM. les secrétaires des précédentes sessions seront priés d'aider MM. les commissaires

de la douzième dans cette distribution, chacun dans la province qu'il habite.

Art. 5. Le programme des questions qui seront mises à l'étude dans la douzième session sera imprimé et distribué huit mois avant l'ouverture de la session. Pour éviter la reproduction des questions déjà discutées dans les précédentes réunions, ou des questions qui ne seraient pas de nature à être mises en discussion, le comité de Montpellier communiquera le projet du programme à l'Institut des provinces.

Art. 6. MM. les secrétaires-généraux de la onzième session s'occuperont immédiatement de la publication du compte-rendu de cette session, de concert avec MM. les secrétaires et présidents des sections, en résidence à Angers, qui formeront avec eux le comité de publication : ce compte-rendu sera tiré au moins à huit cents exemplaires.

Art. 7. Cette commission est chargée de revoir les mémoires lus dans les séances; elle choisira ceux qui lui paraîtront les plus importants; elle pourra n'imprimer que par extrait, ou supprimer, si elle le juge convenable, les mémoires présentés pendant la session, lors même que l'impression en aurait été votée en section ou en séance générale.

Art. 8. La même commission présidera à la distribution du compte-rendu, dont cent exemplaires seront adressés, au nom du Congrès, aux académies et sociétés savantes. La commission prononcera sur toutes les difficultés qui pourraient s'élever ultérieurement. Elle donnera aux secrétaires, chargés de préparer la douzième session, tous les renseignements qu'ils pourront désirer; en un mot, elle sera investie des mêmes attributions que le Congrès qu'elle représentera jusqu'à l'ouverture de la douzième session.

Art. 9. Après la distribution du compte-rendu de la

onzième session aux membres du Congrès et aux sociétés savantes, un dépôt sera fait à Paris, chez M. Derache, libraire, déjà dépositaire des dix précédents volumes. Le produit de la vente sera déposé entre les mains du trésorier de l'Institut des provinces, au Mans, jusqu'à ce que le Congrès en ait arrêté l'emploi.

Vingt-cinq exemplaires du compte-rendu seront aussi déposés au secrétariat de l'Institut des provinces. Le directeur de cette compagnie devra chaque année adresser un exemplaire de ce compte-rendu aux secrétaires chargés de la direction des sessions ultérieures du Congrès scientifique de France.

M. Guinoyseau fait diverses observations sur la publication des travaux du Congrès. Ces observations seront communiquées à MM. les secrétaires-généraux et particuliers.

Un mémoire de M. Hunault est déposé et recommandé à MM. les secrétaires. Il est relatif à l'histoire du Congrès scientifique.

M. de Falloux monte à la tribune et entretient l'assemblée de l'intéressante question des parlements. Il fait un aperçu historique de leurs révolutions. Il établit qu'ils ont été en général flottants entre le pouvoir royal et la puissance du peuple; qu'ils n'ont pas toujours suivi un plan arrêté; qu'ils ont subi le plus souvent l'influence des circonstances.

Il passe à la royauté, et dit que la maison de Bourbon paraît avoir eu la mission providentielle, après la ruine de la féodalité, de fonder la nationalité française.

Il fait observer que Louis XIV mettait quelquefois son absolutisme de côté pour appeler au faîte des plus hautes charges des hommes pris dans le sein du peuple. On n'a pas assez remarqué, dit-il, les sympathies populaires de Louis XIV.

Une digression sur la cause des malheurs de la Pologne est vivement applaudie.

Il passe au XVIIIe siècle, et déclare qu'il y avait alors deux règnes en France, celui de Louis XV, celui de Voltaire, et il dit que les Parlements n'ont pas protesté contre ce dernier.

Il s'étend ensuite sur le règne de Louis XVI et parle du ministère de l'économiste Turgot, qui, malgré ses vues populaires, est renversé par l'influence des parlements.

Il fait observer que la royauté, sous le ministère Calonne, demanda l'égalité des impôts, et que les parlements s'y opposèrent; aussi les états-généraux décrièrent-ils les parlements.

Il rend cette justice aux parlements, qu'ils ont contribué à l'éducation de la nation française; leur impartialité, leur austérité, leurs vertus ont eu une très haute influence sur nos mœurs; mais M. de Falloux fait des réserves en donnant à entendre que son admiration pour eux se borne à leurs seules vertus.

M. Jullien prend la parole sur la question des civilisations; il pense qu'il y a un danger pour elles, danger fondé sur l'absence d'idées religieuses et morales, il flétrit en paroles très-vives la littérature courante, notamment les pièces dramatiques et les romans du jour.

L'orateur est applaudi.

M. Lecerf pense que l'avenir n'est pas aussi sombre que l'a prétendu M. Jullien.

Si nous comparons, dit-il, nos temps modernes à ceux passés, nous verrons qu'ils valent mieux encore, sous le rapport religieux et moral, que les temps de la Ligue et de la Fronde, et que les règnes de Louis XV et de la régence.

Jamais, a-t-il dit, a-t-on vu mieux qu'à notre époque le sentiment religieux se développer?

N'y a-t-il pas en outre une tendance de rapprochement générale parmi les hommes?

Confiance dans le présent, espérance dans l'avenir, doit être la devise de tous les Français.

M. Jullien réplique en disant que, loin de jeter un manteau sur les vices de la société, il convient au contraire de les signaler pour les guérir.

Il termine par une pièce de vers, analogue à l'espoir qu'il a lui aussi de voir l'humanité s'améliorer.

M. Trouessard cite deux faits en faveur des temps modernes : la révolution de 1830 et les événements de Lyon, dit-il, n'ont-ils pas prouvé combien, après la victoire, il y a de grandeur d'âme, de générosité et de respect dans le cœur français ?

M. de Caumont, au nom de la ville de Lyon et dans le sien, dépose une médaille frappée à l'occasion de la neuvième session du Congrès, et il en fait hommage à la ville d'Angers. Cette médaille sera déposée au musée des antiquités.

La onzième session est terminée par le discours suivant que prononce M. de Caumont :

« Messieurs,

» Nous regrettons tous vivement de ne pouvoir terminer nos travaux sous la présidence de celui qui les avait si habilement dirigés pendant la session : il eût noblement exprimé au nom de tous, combien vos travaux de cette année ont présenté d'intérêt, combien chacun de nous a été touché de l'accueil si hospitalier et si bienveillant qu'il a reçu dans cette noble et studieuse cité d'Angers. En l'absence de M. de Las Cases, veuillez permettre que ma faible voix se hasarde, au moment de la séparation, à vous entretenir de quelques-uns des sentiments qui nous animent, et des communes espérances que nous formons

pour le développement et l'avenir de l'institution du Congrès scientifique. »

(Après s'être livré à diverses considérations sur l'importance et le but des Congrès scientifiques, M. de Caumont a terminé ainsi) :

« Chaque année nous avons à enregistrer de nouveaux faits, à constater de nouveaux progrès qui démontrent l'accroissement de cette heureuse impulsion à laquelle le Congrès scientifique de France a pris une part si belle et si large, et nous n'en voulons pour preuve, Messieurs, que le développement de ces réunions qui partout se forment à l'imitation de celle qui nous rassemble. L'association bretonne, la société encyclopédique des bords du Rhin, et plusieurs autres compagnies nouvellement créées, démontrent que les anciens corps académiques ne sauraient plus suffire aux besoins intellectuels de l'époque; on veut partout de grandes réunions où tout homme puisse apporter le tribut de ses études et de son expérience : on les veut, comme on veut les chemins de fer, parce que ces associations fonctionnent avec plus de puissance, et doivent produire plus que les anciennes sociétés, dont l'horizon ne dépasse pas les limites d'un arrondissement ou d'un département.

» Ainsi, Messieurs, c'est un fait incontestable aujourd'hui que la vie intellectuelle, autrefois concentrée à Paris, et dans quelques villes privilégiées, se répand et circule librement dans toutes les parties de la France : on peut dire même que cette vie est plus forte, plus indépendante en province, parce que là l'étude n'est pas un moyen de parvenir, et qu'on n'y fait point de la science par spéculation.

» A Paris où tout le monde se presse, s'insinue, se supplante, la plupart fauchent le blé en vert, impatients qu'ils sont d'attendre le temps d'en moissonner les épis :

en province on étudie avec plus de patience, de sagesse et de maturité.

» Ces réflexions n'ont d'autre but, Messieurs, que de vous fortifier dans la persuasion où nous devons être que le Congrès scientifique de France, peut rendre d'importants services, en dirigeant le goût de l'étude qui s'est réveillé sur tous les points de la France, que de vous montrer combien doit être belle la part que prendra désormais la province dans le grand mouvement intellectuel de notre époque.

» La XIe session du Congrès scientifique de France a de nouveau révélé combien la province est riche en hommes éminents; vous avez témoigné par vos applaudissements le plaisir que vous ont fait éprouver les orateurs qui sont venus à cette tribune vous soumettre de vive voix ou par écrit, le résultat de leurs méditations sur les problêmes que vous aviez mis à l'étude. Les objets traités dans vos séances, et le talent qui les a développés, ont excité un mouvement d'attention et d'intérêt qui ne s'est pas affaibli un seul instant.

» Ainsi, Messieurs, sous tous les rapports, le Congrès d'Angers a répondu à l'espoir que le monde savant en avait conçu; toutes les sections ont également produit des travaux utiles et remarquables, toutes ont mis à profit le temps qui leur a été accordé, et chacune, selon sa spécialité, vous a présenté dans son compte rendu quotidien la preuve qu'un grand nombre de lectures et de communications ont été faites à tous vos bureaux.

» D'imposantes solennités sont venues d'ailleurs signaler la XIe session du Congrès : l'inauguration de la statue du bon roi René d'Anjou nous a vivement émus. Cette belle cérémonie, dans laquelle M. de la Sicotière a été notre éloquent interprète, a donné à cette session un double caractère, *Science et Patriotisme* : deux choses

qui doivent toujours être unies, et qu'aucun de nous ne saurait comprendre séparées.

» Permettez, Messieurs, qu'au nom de l'honorable M. de Las Cases, j'adresse en terminant les remerciements du Congrès aux personnes qui ont bien voulu prendre part aux travaux de la session, à tous ceux qui ont prêté leur concours et leurs lumières au développement de l'institution.

» Et d'abord je dois remercier au nom de tous, MM. les secrétaires-généraux du Congrès : les préparatifs d'une session sont toujours longs et difficiles, il fallait tout le talent, toute la persévérance dont ils ont fait preuve pour conduire à si bonne fin les travaux du onzième Congrès scientifique; nous avons tous apprécié le zèle, le dévouement qui les ont constamment animés, et je suis heureux de leur offrir aujourd'hui l'expression publique de votre reconnaissance et de votre satisfaction.

» Je dois aussi offrir les remerciements du Congrès à M. le préfet de Maine et Loire, à M. le maire et à l'administration municipale d'Angers, qui ont mis à votre disposition les belles salles où nous nous réunissons, et généreusement pourvu aux moyens de vous rendre le séjour d'Angers agréable, par des fêtes dont vous conserverez longtemps le souvenir.

» La ville de Nantes, ses administrateurs, les sociétés savantes qu'elle renferme, nous ont donné des preuves éclatantes de sympathie dont vous avez tous été vivement émus; je crois être l'interprète du Congrès, en vous proposant encore de voter des remerciements à M. le maire de Nantes et aux sociétés savantes, qui vous ont reçus dans cette ville avec tant d'empressement.

» Après nous être ainsi acquittés envers les hommes qui ont si bien secondé les efforts du Congrès, qui l'ont si honorablement accueilli, nous n'aurons plus qu'à former un vœu, celui de nous retrouver tous, l'année pro-

chaine, dans la ville que vous venez de choisir pour siége de la XIIe session. »

M. Hunault demande que des remerciements soient votés pour le bureau.

L'assemblée adhère avec un vif empressement.

La séance est levée.

OMISSION.

Une erreur typographique a fait omettre une partie importante de la séance générale du 2 septembre, qui se trouve ainsi forcément rejetée ici.

Après cette lecture et après celle du procès-verbal de la sixième, M. le président accorde la parole à M. Jullien, qui propose à l'assemblée de créer dans chacune des sections une commission chargée d'étudier ce qu'il peut y avoir d'intéressant en Anjou, à des points de vue divers.

La proposition est appuyée. M. Lecerf prend la parole contre et développe ses motifs. M. de la Sicotière s'unit à M. Lecerf pour combattre, sous un autre point de vue, la proposition de M. Jullien, qui leur réplique à son tour.

M. Robinet demande l'ordre du jour, en faisant observer que cette proposition n'a pas été soumise au bureau central.

M. Jullien réplique de nouveau.

M. le président met aux voix l'ordre du jour qui est adopté.

M. Hunault fait observer que cette décision ne peut porter préjudice à la commission de diverses statistiques relatives à l'Anjou.

L'assemblée donne son assentiment à cette observation.

La parole est à M. de Caumont, qui fait part de vive voix de divers travaux de l'Association normande et de plusieurs autres sociétés.

M. Goguel fait observer à l'assemblée que si les comptes-rendus du Congrès de Strasbourg, ne sont pas encore imprimés, il faut en attribuer le retard moins à la négligence qu'à diverses circonstances étrangères au bon vouloir des secrétaires-généraux.

Il demande ensuite si l'assemblée veut considérer la Société encyclopédique des bords du Rhin, comme une succursale du Congrès.

M. Lecerf pense qu'il n'y a pas d'inconvénient à patroniser cette Société, mais il s'oppose à la considérer comme une création du Congrès.

M. Freslon monte à la tribune et combat M. Lecerf, par la raison surtout que cette Société réunirait l'Allemagne et la France, il fait très-spirituellement remarquer que si « nous ne voulons pas prendre le Rhin aux » Allemands, nous pouvons leur prendre leurs idées et » leur communiquer les nôtres. »

Divers autres membres prennent part à la discussion.

M. Lecerf pense que la question peut être tranchée par l'examen du texte.

Un membre dit qu'il existe une délibération faite à Strasbourg sur ce sujet, et que cette délibération n'est pas rapportée. Il en conclut que la question n'est pas opportune.

M. Bélouino prend également part à la discussion.

M. Robinet formule une déclaration ainsi conçue :

« C'est avec un vif intérêt que le Congrès a entendu le compte-rendu par M. Goguel, des efforts généreux des

commissaires nommés pour l'établissement de la Société encyclopédique des bords du Rhin. Le Congrès s'associe de tous ses vœux au succès de leurs efforts, et prie M. Goguel d'être son interprète auprès d'eux. »

Cette formule est adoptée par acclamation.

La séance est levée.

RAPPORT

De la commission centrale sur le choix de la ville où devra se réunir la 12e session du Congrès scientifique de France.

Messieurs,

Votre commission centrale s'est réunie pour examiner dans quelle ville devra se tenir le prochain Congrès; elle a pris connaissance des demandes écrites ou verbales adressées de différents points de la France.

Deux demandes écrites ont été adressées : la première, par M. Marcel de Serres, au nom de M. Lallemant et de plusieurs professeurs de Montpellier ; la seconde, par l'Académie des sciences, arts et lettres de Rheims.

De son côté, M. Roux (de Marseille) a demandé, au nom de plusieurs de ses compatriotes, que le Congrès se tînt dans cette ville en 1844.

La ville d'Amiens a encore été indiquée comme réclamant le Congrès pour une époque rapprochée, mais qui sera subordonnée à celle où la statue de Ducange pourra être terminée et inaugurée.

Enfin quelques membres ont exprimé le vœu que le Congrès choisisse, d'ici à quelques années, pour ses réunions, les villes de Nancy, Dijon, Rennes, Tours et Toulouse.

Votre commission considérant que la ville de Montpellier avait été désignée par le Congrès de Lyon, comme très favorablement située pour nos réunions; qu'elle est au centre de la France méridionale, à une distance presque égale de trois grands centres de population, Lyon, Marseille et Toulouse; qu'elle renferme des professeurs d'un grand mérite, et que ses Facultés ont une célébrité reconnue et méritée, s'est prononcée en faveur de Montpellier, et m'a chargé de vous soumettre l'arrêté suivant conforme à tous vos arrêtés précédents relatifs à la tenue du Congrès.

A. DE CAUMONT,

Vice-Président.

Angers, 11 septembre 1843.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SECTIONS.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTION RÉUNIES.

SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Première séance. — Du 2 septembre 1843.

La section des sciences naturelles s'est réunie à sept heures sous la présidence de M. Planchenault, l'un des secrétaires généraux du Congrès.

Elle a procédé immédiatement à la formation de son bureau qui a été composé de la manière suivante :

Président. — M. Desvaux, naturaliste de Nantes.

Vice-président. — M. A. Boreau, directeur du jardin botanique d'Angers.

Secrétaires. — M. Wolski, ingénieur civil à Angers. — M. Beraud, conseiller à la cour royale d'Angers. — M. Trouessard, professeur de sciences physiques au collège royal d'Angers.

M. Desvaux ayant pris place au bureau avec le vice-président et les secrétaires, la séance a été ouverte par la lecture des questions du programme de la première section du Congrès. M. le président a invité ceux des membres présents, qui auraient préparé des travaux sur ces questions, à vouloir bien se faire inscrire.

Après cette inscription, M. Desvaux a pris la parole pour faire à la section deux communications.

La première a eu pour objet de faire connaître la des-

cription et la figure du genre *mycenastrum*, champignon globuloïde du groupe des hycoperdées.

La seconde était un synopsis des poissons des côtes de l'Ouest de la France, accompagné de quelques figures.

Avant de lever la séance, la section a émis le vœu de se voir réunie à la section des sciences physiques et mathématiques.

Première séance. — Du 2 septembre 1843.

Rapporteur de la sixième section : M. Debrun, secrétaire.

La section des sciences mathématiques et physiques s'est réunie aujourd'hui 2 septembre, à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Guillory, l'un des secrétaires généraux du Congrès.

Elle a procédé immédiatement à la formation de son bureau qui a été composé de la manière suivante :

Président. — M. Robinet, membre de la Société royale et centrale d'agriculture.

Vice-président. — M. Trouessard.

Secrétaires. — M. Heuzé (Gustave), du Grand Jouan. — M. Debrun-Guyer, professeur de mathématiques au collège royal de la Rochelle. — M. Godfroi, professeur de chimie et de pharmacie à l'école de médecine d'Angers.

Le bureau ainsi constitué, la séance a été ouverte, et les membres présents ont témoigné le désir de voir leur section réunie à celle des sciences naturelles qui a manifesté le même vœu. En conséquence, la section s'est ajournée jusqu'à la décision du Congrès, qui devra être provoquée à la prochaine séance.

Deuxième séance. — Du 3 septembre 1843.

Rapporteur : M. Wolski, secrétaire.

La première et la sixième section se sont réunies le

3 septembre, à sept heures du matin, sous la présidence de M. Desvaux.

On a procédé à la formation du bureau de cette section réorganisée, qui a été composé de la manière suivante :

Président. — M. Robinet.

Vice-présidents. — M. Boreau. — M. Desvaux.

Secrétaires. — M. Wolski. — M. Trouessard. — M. Beraud. — M. Debrun. — M. Heuzé. — M. Godfroi.

Les membres du nouveau bureau ont pris leurs places, et M. le président a proclamé que la nouvelle section, provenant de la fusion de deux anciennes, porterait le nom de celle de *Sciences naturelles, physiques et mathématiques.*

Les mémoires suivants ont été déposés :

1° Le moyen, en agriculture et en horticulture, d'obtenir à volonté des variétés dans une direction voulue, par M. Desvaux.

M. Millet, naturaliste, d'Angers, commissaire, a été chargé d'analyser ce mémoire.

2° Nouvel essai sur la marne et toutes les substances confondues avec elle, suivi d'une application générale des amendements terreux quels qu'ils soient; fait par le même membre, et confié à la révision de M. Heuzé, commissaire.

3° Mémoire sur la formation de la soie, par M. Robinet, et donné à l'examen de M. le docteur Bourjot, de Paris, commissaire.

4° Description sommaire d'un mécanisme simple, à l'aide duquel un homme de force ordinaire pourra sans fatigue appliquer une partie plus ou moins considérable du poids de la somme des masses d'un systême roulant, dont il fera partie, telle qu'une voiture sur une route ordinaire, ou sur un chemin de fer; pourra lui imprimer un mouvement tenant lieu d'une force de traction égale

à celle d'un nombre N de chevaux, et remplacer la force expansive de la vapeur.

M. Debrun, commissaire, s'est chargé de l'examen de ce mémoire.

5° Une lettre de M. Raimbault, vétérinaire, de Thouarcé, jointe à un mémoire d'observations météorologiques, confié aux soins de M. Debrun, commissaire.

M. Robinet dépose deux livraisons :

1° Procédé pour le battage des cocons, ou moyen d'obtenir des cocons le plus de soie possible.

2° Troisième Mémoire sur le mûrier.

Elles sont renvoyées au secrétariat général.

Les deux Mémoires lus par M. Desvaux, à la séance d'hier, sont également renvoyés au secrétariat.

M. Bourjot-Saint-Hilaire a lu une note relative aux deux premières questions de la première section du programme. Ces questions vastes, et qui embrassent la philosophie de la création, ont mérité des développements que la teneur d'un procès-verbal ne peut comporter. Il nous suffira de dire que, par une vue générale, ce naturaliste nous a fait assister à la création binaire et comme parallèle entre les animaux et les végétaux, marchant ensemble, et cependant séparément vers la complicité organique, et la perfection. La section émet le vœu qu'une note plus étendue soit insérée au compte rendu imprimé.

M. Boreau présente des objections de détails qui n'ont peut-être pas renversé cette vue d'ensemble, encore à l'état d'une vaste ébauche.

M. Millet a fait l'hommage au Congrès de trois ouvrages :

1° Faune de Maine et Loire, ou Description méthodique des animaux qu'on rencontre dans toute l'étendue du département de Maine et Loire, tant sédentaires que de passage; avec des observations sur leurs mœurs, leurs habitudes, etc., etc., en deux volumes.

2° Mollusques terrestres et fluviatiles de Maine et Loire.

3° Tableau méthodique des mollusques terrestres et fluviatiles, vivants, observés dans le département de Maine et Loire.

Mme Cauvin, naturaliste, du Mans, demande à présenter les dix-huit volumes de la monographie des champignons. La section se propose de s'en occuper prochainement à sa grande satisfaction.

M. Wolski, l'un des secrétaires de la section, commence la lecture d'un travail très-remarquable et fort étendu, qui traite les sixième et septième questions du programme de la section des sciences naturelles. Dans ce travail, M. Wolski a étudié d'une manière générale non seulement le gisement des houilles dans l'Anjou et l'association du marbre aux couches exploitées, mais encore les relations géologiques du bassin anthracifère, avec les divers terrains qui l'avoisinent et le couvrent. Il a fait l'hommage au Congrès de deux cartes géologiques, faites avec le plus grand soin, et a mis à sa disposition, dans la salle du secrétariat général, une collection de quelques centaines d'échantillons de divers terrains.

Il est chargé, concurremment avec M. Bourjot, d'en faire un extrait pour être présenté à la séance générale.

La réunion de la section émet le vœu que le mémoire tout entier, avec ses cartes, figure dans le compte rendu de la onzième session.

Troisième séance. — Du 4 septembre 1843.

Rapporteur : M. Trouessard, secrétaire.

La séance a été ouverte à sept heures sous la présidence de M. Robinet.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été déposé au secrétariat-général, pour être inséré au Bul-

tin, la lecture en est ajournée à la fin de la séance de ce jour.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau de la section :

1° *De la nécessité d'un ministère spécial pour l'agriculture*, par M. Puvis, de l'Ain, correspondant de l'Institut de France.

2° *Mémoires* de la Société linnéenne de Normandie, avec cartes géologiques, par M. de Caumont.

3° *Statistique de Maine et Loire*, publiée en 1834, par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1re partie.

4° *Statistique de l'histoire naturelle*, par M. Desvaux.

La section vote des remerciements aux auteurs qui ont bien voulu lui faire hommage de ces ouvrages.

L'ordre du jour appelle un rapport verbal de M. Desvaux sur *la Faune de Maine et Loire*, de M. Millet.

« Cet ouvrage, dit le savant rapporteur, n'est pas une de ces compilations trop nombreuses aujourd'hui en histoire naturelle. C'est le travail d'un observateur qui étudie la nature, non dans son cabinet, mais au milieu des campagnes, et qui suit ainsi les animaux, à l'état de liberté, dans toutes les particularités de leurs mœurs. Indépendamment des faits nouveaux, des détails de mœurs inconnus, on trouve encore dans l'ouvrage de M. Millet des espèces qui avaient échappé aux divers auteurs des Faunes de la France. » A cette occasion, M. Desvaux croit devoir consigner ici que la grenouille décrite pour la première fois par M. Millet, sous le nom de *Rana flavi-ventris*, et dont l'existence, comme espèce nouvelle, avait été révoquée en doute par quelques zoologistes, est si multipliée dans le département de la Loire-Inférieure, et a des mœurs si distinctes, qu'elle doit être définitivement regardée comme une nouvelle espèce acquise à la science.

M. Heuzé rend ensuite compte d'un ouvrage inédit de M. Desvaux et qui a pour titre : *Mémoire sur les marnes* et sur toutes les substances qui ont été confondues sous cette dénomination. C'est, dit M. Heuzé, une monographie complète des marnes et des substances terreuses employées à l'amendement des terres. Ce travail très recommandable résume toutes les idées émises sur ces matières par les divers auteurs qui s'en sont occupés. Par sa nature, c'est un ouvrage plutôt théorique que pratique qui sera consulté par l'agronome avec fruit, à cause des nombreux documents qu'il renferme. Le rapporteur croit devoir ajouter toutefois que la science agricole aujourd'hui ne peut accepter toutes les doctrines théoriques professées par M. Desvaux. Il émet le vœu que M. Desvaux fasse imprimer son travail et que la section veuille bien le remercier de sa communication.

Les conclusions du rapport sont adoptées, et M. Desvaux est invité à choisir lui-même dans son ouvrage les chapitres qu'il se propose de lire dans une des prochaines séances.

M. Bourjot-Saint-Hilaire, qui a pris communication du *Mémoire sur la formation de la soie*, que M. Robinet a présenté à la section, en rend un compte qui fait vivement désirer la lecture complète de ce beau travail. L'organisation des vers à soie et en particulier la description des organes qui secrètent et élaborent la matière de ce fil précieux, description accompagnée de figures où l'on peut suivre tous les détails anatomiques, offrent un sujet d'étude du plus haut intérêt. La lecture du mémoire de M. Robinet est mise à l'ordre du jour de demain.

M. Debrun, auquel avait été renvoyé un *Mémoire de mécanique*, adressé par un anonyme à la section, dit qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper. Il s'agit encore ici d'une de ces rêveries de mouvement perpétuel auxquelles la science n'a pu encore faire renoncer certains esprits qui

semblent avoir pris à la lettre cette parole célèbre : « Impossible n'est pas un mot français. »

La liste des rapports à l'ordre du jour étant épuisée, M. le président, pour réparer un oubli fait dans la séance précédente, lit le programme des questions de la sixième section du Congrès, qui est maintenant réunie à la première, et quelques membres se font inscrire pour prendre la parole sur ces questions.

M. Robinet présente ensuite à la section la deuxième partie de ses recherches sur la production de la soie en France. Le savant professeur, dont le zèle si éclairé, si persévérant, et on peut ajouter, si désintéressé pour les progrès de l'industrie de la soie, et connu et justement apprécié de nous tous, est venu communiquer au Congrès un vaste travail inédit, dont l'Académie des sciences pourra se montrer jalouse de n'avoir pas eu les prémices. La première partie de ces recherches, relative à la production de la soie en France, a été présentée à votre section de l'agriculture et de l'industrie. La deuxième partie, présentée à notre section, a pour titre : *Des propriétés générales de la soie.* Pour se conformer à l'usage, un des membres de cette section, M. Trouessard, a été chargé d'en prendre communication avant que la lecture ne soit mise à l'ordre du jour.

Après cette présentation, la parole a été donnée à M. Wolski pour achever la lecture de son mémoire sur le bassin anthracifère de Maine et Loire. M. Wolski, à l'aide de démonstrations sur la carte géologique qu'il a dressée lui-même et de figures présentant les coupes théoriques du terrain en différents points du bassin, a pu faire suivre ses descriptions à tous les membres présents, et leur indiquer nettement les directions et les inclinaisons des différentes couches. Il a terminé en proposant quelques idées théoriques sur la formation du bassin qu'il venait de décrire. Sous forme d'appendice, il a aussi donné un aperçu

théorique des exploitations houillères faites dans ce bassin, et enfin une notice statistique des produits des exploitations actuelles.

La section, après la lecture de ce long et savant mémoire auquel elle donne les plus grands éloges, le renvoie à la commission centrale, en émettant le vœu qu'il soit entièrement imprimé dans le compte-rendu des séances du Congrès.

M. le doteur Desnos, d'Alençon, un des membres de la section, devant prochainement quitter Angers, demande la parole pour une communication qu'il croit de nature à intéresser la section. Il présente une notice topographique et médicale sur les eaux minérales de Bagnoles, département de l'Orne, avec différents minéraux recueillis dans le lit sur lequel coulent ses eaux. Quelques échantillons ont paru à la section être d'origine ignée. Cette circonstance jointe à l'action corrosive qu'exercent les eaux sur des métaux tels que le cuivre, bien qu'on n'ait pu y accuser la présence d'un acide, engage la section à appeler l'attention des géologues et des minéralogistes sur cette localité qui lui paraît mériter d'être étudiée. Elle remercie M. Desnos de sa communication, et elle accepte les échantillons de minéraux qui lui ont été présentés; elle les fera déposer au secrétariat-général.

Mme Cauvin met ensuite sous les yeux de la section de nombreux et volumineux cartons, où elle a réuni les figures coloriées de tous les champignons qu'elle a pu observer à l'état naturel ou qu'elle a déjà trouvés figurés dans les ouvrages spéciaux. Mme Cauvin, qui est étrangère à la pratique des arts du dessin et de la peinture, est cependant parvenue, à force de travail et de persévérance, à représenter très fidèlement les champignons. M. Boreau, qui a pris communication de cette riche collection, regarde le travail de Mme Cauvin comme tout à fait digne d'éloges et comme fort utile à consulter. La section remercie

Mme Cauvin de sa communication, et sur le désir qu'elle exprime qu'un membre de la section, qui se serait spécialement occupé de champignons, voulût bien lui accorder ses conseils pour nommer les espèces qu'elle a peintes d'après nature sans en connaître le nom botanique, la section désigne M. le docteur Aulet, d'Houdan (Seine-et-Oise), qui a accepté.

Avant de lever la séance, le secrétaire donne lecture du dernier procès-verbal. Après cette lecture, M. Boreau réclame contre la rédaction d'une partie de ce procès-verbal et demande que la note rectificative qui suit soit annexée au procès-verbal de la séance de ce jour :

« M. Boreau témoigne le désir qu'il soit exprimé que ses observations sur la note de M. Bourjot-Saint-Hilaire se sont bornées à énoncer ce fait : Que si, dans le règne animal, l'hermaphrodisme indique des êtres d'un degré inférieur, il n'en est pas de même parmi les végétaux; que la plante qui réunit les deux sexes dans la même fleur est, à ses yeux, plus parfaite que celle qui les présente séparés, et qu'un magnolia lui semble de beaucoup supérieur à un chêne. La diclinie n'étant que le résultat d'un avortement, la plante se placera dans un ordre d'autant plus élevé que ces avortements seront plus rares. »

M. Robinet demande une autre rectification. La section n'a point voté l'impression dans son procès-verbal de la note de M. Bourjot-Saint-Hilaire. Cette note, ainsi que toutes les autres communications d'une certaine étendue, doit être renvoyée à la commission centrale, qui en ordonnera l'impression, s'il y a lieu, dans le compte rendu du Congrès.

Cette rectification est adoptée par la section.

La séance est levée à neuf heures.

Quatrième séance. — Du 5 septembre 1843.

Rapporteur : M. Debrun, secrétaire.

Mardi, 5 septembre, les membres de la section des sciences naturelles, mathématiques et physiques, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Robinet. A sept heures un quart, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de nos derniers travaux étant chez l'imprimeur, la lecture est renvoyée à la fin de la séance.

M. le président donne communication de la correspondance : elle présente deux notes de M. Durand, pharmacien en chef des hôpitaux de Caen, ayant pour titre : l'une, *Recherches sur l'empoisonnement par l'arséniure trihydrique;* l'autre, *Expériences concernant l'emploi du procédé de Marsh dans les recherches de la médecine légale.* M. Godfroi, commissaire, est chargé d'en prendre communication et d'en faire un rapport pour demain.

M. Aulet donne lecture de son rapport sur l'ouvrage de Mme Cauvin sur les champignons ; ce rapport est ainsi conçu :

Messieurs,

Mme Cauvin, dont l'ouvrage vous a été présenté hier, s'occupe, depuis quelques années, de la recherche des champignons. Cette dame, favorablement placée pour l'étude de ces cryptogames, en a recueilli un très-grand nombre et les a classés d'après les méthodes suivies par MM. Decandolle, Poisson, Derby et Roque.

Ce travail, éminemment remarquable, a dû demander à son auteur des recherches excessivement minutieuses ; mais ce qui le rend surtout curieux, c'est que l'auteur, qui, avant ce travail, n'avait aucune idée du dessin, a représenté les champignons d'une manière si vraie, qu'il n'y a pas possibilité de méconnaître chaque individu. Ces champignons, représentés dans leurs divers degrés de développements, sont peut-être aujourd'hui ce qu'il y a de plus complet dans cette partie de la science, et l'emportent sur les dessins d'ha-

biles artistes qui, pour embellir la nature, la rendent quelquefois méconnaissable.

Votre rapporteur, Messieurs, pénétré de l'importance de ce travail, demande que des remerciements soient adressés à son auteur, et que des éloges justement mérités soient votés pour Mme Cauvin, dont le nom doit être aujourd'hui placé au premier rang des micologistes les plus distingués.

M. Trouessard, chargé de prendre communication avant lecture d'un travail de M. Robinet sur les propriétés générales de la soie, déclare à la section que ce travail est fort intéressant et conclut à la lecture, qui constituera l'ordre du jour le plus prochain.

M. Debrun, chargé de prendre connaissance d'un travail météorologique de M. Raimbault (de Thouarcé), annonce que ce travail peut être regardé comme une réponse aux 8e et 9e questions du programme (sixième section).

Il croit en outre que les résultats consignés par l'auteur peuvent être d'une grande autorité pour le département, et conclut, en conséquence, pour la lecture, qu'il est chargé de faire immédiatement.

Quelques observations sont présentées à la suite de cette lecture par MM. A. Menière, naturaliste d'Angers, Puvis et Trouessard, sur les causes qui ont pu produire les phénomènes indiqués au programme, et qui diffèrent de ceux observés par M. Raimbault; mais comme M. le docteur Hunault, d'Angers, doit donner prochainement connaissance d'un travail météorologique sur le même objet, la section renvoie après cette lecture la suite de cette importante discussion.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire de M. Robinet sur la formation de la soie; on s'en occupe immédiatement. Ce savant, dans un travail consciencieux, plein d'idées neuves, et dégagé des termes techniques et scientifiques dont sont ordinairement hérissés les ouvrages de cette nature, nous a présenté d'abord l'anatomie com-

plète de l'appareil producteur du ver à soie, puis les phases successives que subit cette dernière substance depuis sa formation à l'état liquide jusqu'au moment où elle est transformée en cocons. La section, après avoir entendu cette lecture avec le plus vif intéret, témoigne, par ses applaudissements, ses remerciements à M. Robinet, et décide que ses conclusions seront insérées au procès-verbal, et que le mémoire sera fortement recommandé à la commission permanente, pour être imprimé en entier dans le compte-rendu. Voici les conclusions de ce mémoire :

1° La soie s'échappe par un *orifice simple* et *membraneux*, pratiqué dans un appendice conique et charnu adhérent à la lèvre inférieure du ver à soie.

J'appelle *trompe soyeuse* ou *sériducte* l'ensemble de cet organe.

2° La soie arrive à cet orifice par un canal unique très court résultant de la réunion des deux tubes soyeux.

3° La partie antérieure des tubes soyeux est *capillaire*. Elle est soudée à la partie moyenne très renflée qui constitue le *réservoir* proprement dit.

La partie postérieure consiste en un cylindre grêle, très allongé ; c'est probablement l'organe sécréteur.

4° La soie est à l'état d'un liquide épais *gélatineux*, dans les deux parties postérieures de l'organe. Elle se solidifie dans le tube capillaire. Elle arrive à l'état concret au méat externe.

5° Le ver comprime son fil au moyen des contractions d'un *coude* que forment les deux tubes capillaires à leur point de réunion. C'est ainsi qu'il parvient à arrêter l'excrétion de la soie et à se suspendre à son fil.

6° La matière soyeuse est toujours *incolore* par elle-même ; elle tient la couleur qu'elle affecte dans certains cas de la présence d'un enduit qui l'accompagne dans les réservoirs et sort avec elle.

7° La forme conique du fil de soie est due au rétrécissement progressif des tubes capillaires, qui doivent être considérés comme la *filière* de la soie.

8° Tous les autres phénomènes qui avaient fait supposer que la soie existait à l'état d'écheveau dans les réservoirs, s'expliquent facilement par le fait de sa solidification dans les tubes capillaires avant leur réunion.

9° L'expérience de M. Straust-Durkeim est exacte ; mais elle ne prouve pas la préexistence du fil dans les réservoirs.

10° Lyonet n'admettait pas l'existence d'une *pelotte* de soie, comme l'ont dit par erreur MM. Bourcier et Poortman.

Il a reconnu comme moi la liquidité de la soie dans les réservoirs, et, avec quelques différences, sa solidification dans le tube capillaire.

11° Il reste à expliquer ce dernier phénomène, c'est-à-dire à déterminer sous quelle influence la matière soyeuse liquide prend, dans les tubes capillaires, la forme d'un fil solide. A cet égard, il n'existe que des conjectures.

M. Godfroi adresse à l'auteur cette question : La matière jaune qui se trouve dans certains vers à soie, dans les proportions de 25 p. °/₀, y est-elle ou non en sus de la quantité de soie qui se trouve dans les cocons blancs? Voici la réponse : L'enduit agglutinatif qui soude les fils de soie existe toujours, avec ou sans couleur, dans tous les cocons, et par conséquent ne modifie pas la quantité de soie pure que l'on peut extraire des uns et des autres.

M. Wolski présente à la section un résumé succinct de son beau travail de géologie du département qu'il a lu précédemment. La section, ainsi qu'il a été décidé, le renvoie à la commission permanente pour être ensuite lu en assemblée générale.

Le secrétaire donne lecture de l'esquisse des travaux du jour.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Cinquième séance. — Du 6 septembre 1843.

Rapporteur : M. Wolski, secrétaire.

M. Robinet ouvre la séance à sept heures du matin.

M. Debrun, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 septembre, qui est maintenu intégralement.

Au sujet des questions posées au programme sur la météorologie, M. le docteur Hunault présente à la section une suite d'observations météorologiques remontant à plus de quarante années; les premières, de 1797 à 1824, par M. Haran, propriétaire à Beaufort, et les secondes, depuis cette époque jusqu'à ce jour, faites par lui-même à Angers. Il a fait connaître ensuite qu'il a tenu un compte particulier et spécial de cette météorologie comparée, à l'occasion des diverses éclipses de soleil et de lune, qui ont été visibles pour nous en 1834, 1837 et 1842, observations qu'il présente à la lecture.

Revenant à la question de la météorologie proprement dite, ainsi qu'elle est posée dans la question, M. Hunault, après avoir admis comme fait les observations déjà soumises à la section et sur lesquelles il ne peut y avoir ni doutes ni débat, et dont il pourrait aussi fournir tous les éléments : sous ce rapport, M. Hunault fait connaître une autre partie de cette question, c'est celle des météores ignés ou lumineux, dits étoiles filantes, qui n'ont pas été signalés, et dont il présente un résumé statistique assez satisfaisant et assez complet pour pouvoir être soumis, soit à l'examen, soit à l'impression, si la section l'en jugeait digne.

Passant à une autre série de faits, M. Hunault précite la date et les caractères du phénomène qui a tant agité le monde savant vers le mois de mars dernier; il en assigne l'apparition à Angers du 27 au 29 mars 1843; après en avoir décrit la nature et les caractères sensibles et visibles pour l'observateur placé à ce point de vue, il passe ensuite aux causes qui, aux termes du programme, ont pu produire les anomalies et les contradictions dans la marche ascendante ou descendante de la colonne de mercure barométrique; ces causes qui ont maintenu plus constamment depuis quelques années notre atmosphère locale dans un état particulier et complexe d'étages nuageux

divers, se sont aggravées et multipliées surtout sous ce rapport depuis quelques années, et ont nécessairement eu avec les vents un courant d'air opposé ou contraire, dont ils étaient les principales conséquences, la cause ou l'effet.

Ces causes, ajoute M. Hunault, doivent être attribuées à des masses considérables d'eau en évaporation, qui, selon lui, n'appartiennent pas aux grandes causes générales de l'évaporation solaire, mais bien plutôt à un foyer central d'évaporation terrestre et voisine, qui, en s'irradiant et se pressant en sens divers, et perdant ainsi tout à la fois et leur chaleur et leur condensation, ont produit et la chaleur actuelle et ces pluies torrentielles, que le baromètre ne pouvait ni ne devait accuser et prévoir.

M. Debrun fait remarquer à la section que les conclusions de M. Hunault ne détruisent pas les observations météorologiques de M. Raimbault, et que, d'un autre côté, la section, tout en admettant les faits consignés par M. Hunault, ne peut prendre sur elle d'approuver l'explication des faits consignés dans la 9e question de la sixième section du programme; que ces faits, vrais sans doute pour la localité, sont loin d'être généraux, ainsi qu'on peut le constater, et par le travail de M. Raimbault et par les notes insérées dans les annales de physique et de chimie.

La section remercie M. Hunault de sa communication, et décide qu'elle sera renvoyée à la section permanente, et fait ses réserves relativement aux causes probables des phénomènes observés.

M. Debrun reprend le travail de M. Raimbault et demande que ses conclusions soient insérées au procès-verbal, et le travail en entier renvoyé à la commission permanente.

La section adopte cette proposition.

Voici ces conclusions :

Il résulte des observations météorologiques faites à Thouarcé (Maine et Loire) pendant 1842, que, contrairement à la question 9 de la sixième section du programme, la moyenne barométrique correspondant au temps clair est la plus élevée, excepté dans le mois de décembre seulement, dans lequel la moyenne barométrique correspondant aux temps couverts et pluvieux, se trouve effectivement plus forte que celle des temps clair et nuageux. Il n'y a donc que le mois de décembre dans lequel le baromètre se trouve en contradiction avec ses indications ordinaires.

Les tableaux que M. Raimbault produit démontrent que si les mois d'hiver de 1842 sont plus froids que ceux de 1843, par compensation les mois suivants, c'est-à-dire ceux de mars, avril, mai et juin, de cette dernière année sont plus froids que ceux de 1842. Il prouve plus loin que la température moyenne du premier semestre 1842 est sensiblement la même que celle du premier semestre 1843.

La quantité de pluie tombée dans les six premiers mois de 1843 est plus de trois fois aussi considérable que celle tombée dans la période correspondante de 1842, et est même plus forte que la quantité tombée dans toute cette année 1842.

M. Raimbault ajoute que, comme dans les années 1840, 41 et 42, il a tombé environ un quart plus d'eau pendant le dernier semestre que pendant le premier; s'il en est de même cette année, il est à craindre que l'hiver prochain ne voie se renouveler les inondations qui ont naguère porté de si affreux ravages sur les bords de la Loire.

M. Millet, rapporteur, analyse le mémoire de M. Desvaux ayant pour titre : *Des moyens en agriculture et en horticulture d'obtenir à volonté des variétés dans une direction voulue.*

Il donne les conclusions suivantes :

M. Desvaux prévient qu'il n'est qu'un seul moyen, une seule méthode pour obtenir des objets nouveaux : ce sont les semis, mais faits avec discernement.

Dans les paragraphes suivants, il indique les cas où l'on ne peut arriver au but proposé que fortuitement, la résistance de la nature pour ces modifications dans certains cas, la susceptibilité de modifications que certaines parties des végétaux présentent plutôt les unes que les autres, etc.

En traitant la fleur, M. Desvaux dit que l'horticulteur doit employer tous ses moyens pour se procurer des variétés nouvelles, soit dans la couleur, soit par rapport à l'amplitude de la fleur. Ce savant ami de l'horticulture ajoute que, malgré des prédispositions aux changements dans les fleurs, on ne doit pas s'imaginer que ces métamorphoses s'opèrent brusquement, il faut quelquefois un long espace de temps.

M. Millet observe que lorsqu'une espèce ou variété a varié, l'expérience prouve que rarement elle retournera au type primitif, elle continuera de donner des variétés pour les semis. Les fruits peuvent également subir des modifications; suivant les observations de M. Desvaux, on peut jouir des résultats de ces opérations au bout de trois ans.

M. Desvaux finit son mémoire par cette observation très-encourageante : toute variation dans une espèce ou une variété est un signe assuré que l'on peut marcher avec certitude vers de nouvelles modifications.

Le rapporteur propose le renvoi de ce mémoire à la commission de rédaction, ce que la section adopte avec satisfaction.

M. le président a donné la lecture des cinq premières questions de la section des sciences naturelles, qui, n'étant pas élaborées, n'ont produit aucune discussion.

Les 6e et 7e questions étaient traitées par le mémoire de M. Wolski.

La 8e question a été l'objet d'une explication verbale de M. Nicois, ayant pour but de reconnaître que cette question est jugée pour une grande quantité d'arbres.

Une discussion s'engage sur la 9e question. M. Boreau présente des observations dans lesquelles la section, reconnaissant une solution à la question, engage M. Boreau à formuler ses observations.

M. Boreau promet de présenter une note qui sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance de la section.

On passe à la 1re question du programme des sciences physiques et mathématiques.

Sur l'invitation de M. le président, et dans l'absence de travaux originaux présentés à la section sur cette question, M. Trouessard donne verbalement un résumé de la théorie professée par M. Dumas, en commun avec MM. Boussingault et Payen, sur la nutrition des plantes et des animaux. Il s'attache à faire connaître quels sont les points de cette théorie sur lesquels les chimistes français sont d'accord avec M. Liebig, et quels sont ceux sur lesquels cet accord cesse, soit quant à la manière d'interpréter les faits, soit quant aux faits eux-mêmes. Enfin il signale les principales objections que font encore les physiologistes aux doctrines des chimistes.

La séance est levée à neuf heures.

Sixième séance. — Du 7 septembre 1843.

Rapporteur : M. Debrun, secrétaire.

Aujourd'hui, 7 septembre, les membres composant la section des sciences naturelles, physiques et mathématiques, se sont réunis, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Robinet.

A sept heures un quart, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de nos derniers travaux n'ayant pu nous être remis, la lecture est renvoyée à un autre moment.

M. Bourjot-Saint-Hilaire présente à la section un tableau synoptique des professions auxquelles sont utiles des notions d'histoire naturelle, et des avantages auxquels pourraient prétendre ceux qui se livreraient à l'étude de cette science. M. Desvaux est chargé d'examiner ce tableau et d'en faire un rapport pour demain.

M. Desvaux donne lecture d'une note ainsi conçue :

Nous avons rencontré dans la magnifique collection de champignons mise sous les yeux du Congrès, par Mme Cauvin, plusieurs objets qui nous paraissent nouveaux si une étude en était faite avec soin. Nous avons vu entr'autres, dans cette collection, un champignon des plus curieux donné pour le *Scleroderma geaster*. Ce champignon, qui n'a jamais été figuré et qui rentre dans notre genre *mycenastrum*, mériterait d'être publié. M. Millet s'offre de faire une planche in-8° en réduisant de moitié les objets. Comme les faits sont surtout l'objet des sciences naturelles, et qu'une espèce est un fait, nous proposons que la figure du *scleroderma geaster* soit publiée dans les actes de la onzième session du Congrès scientifique de France.

M. Millet veut bien remettre une planche et une note sur ce sujet.

Cette proposition est adoptée par la section.

L'ordre du jour appelle la lecture du deuxième mémoire de M. Robinet sur les propriétés générales de la soie. L'orateur, dans la crainte d'occuper trop longtemps les instants de l'auditoire, se contente de nous faire un résumé succinct de ce travail qui est écouté avec le plus vif intérêt. La section décide que les conclusions seront insérées au procès-verbal, l'ouvrage en entier devant faire partie des publications de la Société d'agriculture de Paris.

On passe à l'étude des questions du programme.

M. Bourjot prend la parole sur les questions 3, 4 et 5. Il émet le vœu que le genre, bonne base de toute classification, et surtout de toute bonne détermination, soit établi sur des caractères fondamentaux ; il indique, comme caractère principal, la possibilité qu'ont les espèces d'un genre bien fait, en zoologie et en botanique, de procréer entr'elles des mulets ou hybrides plus ou moins longtemps féconds. Il voudrait que l'on arrivât à n'admettre que des genres très larges, mais fixés dans cette limite et sur ce caractère, lorsque l'expérimentation le permet, ou sur de telles analogies d'organes de dentition, de préhension, d'ambulation, qu'il soit présumable pour les animaux que deux espèces pourraient se mêler et produire ensemble; pour les plantes, on pourrait opérer par voie de fécondation artificielle ou par la greffe.

Il croit à la fixité des espèces et à la faculté plus grande qu'elles ont de produire des variétés, lesquelles n'ont rien de permanent et tendent à faire retour à l'espèce mère, comme les espèces ont peut-être tendance à se concentrer de plus en plus dans les caractères propres au genre.

M. Trouessard combat l'avis du préopinant ; il croit que l'espèce seule peut servir de base à une bonne classification, et que le genre et les collections ultérieures sont toujours plus ou moins arbitraires.

Il cite à l'appui de la fixité de cette base, l'expérience que du blé, retrouvé dans les fondations des vieux édifices, ayant été semé, a produit du blé parfaitement semblable à celui qui existe aujourd'hui.

M. Desvaux, reproduisant à la section le résultat de ses propres expériences, pense que l'espèce n'offre pas assez de fixité pour se prêter facilement à former une base convenable de classification. Il émet le vœu que les naturalistes diminuent le nombre prodigieux des subdivisions du genre, qui entravent plutôt qu'elles n'aident l'étude de l'histoire naturelle.

M. Boreau prend la parole. Il croit que, suivant l'usage généralement adopté, c'est à l'espèce que nous devons avoir recours pour former une classification. Il pense que ce mode d'opérer présente beaucoup de fixité, et en donne pour preuve que les espèces d'animaux et de plantes, tracées par le burin sur les monuments anciens retrouvés par les soins de nos savants archéologues, présentent exactement les mêmes espèces que celles que nous possédons actuellement.

M. le président pense que cette question, qui a partagé les avis des plus grands naturalistes, n'est pas susceptible d'être jugée dans cette séance. La section, se rangeant à l'avis de son président, décide que les diverses opinions émises par ses membres seront transmises au procès-verbal en laissant à chacun la responsabilité de son opinion.

On ouvre la discussion sur la 15e question.

M. Bourjot-Saint-Hilaire expose que les naturalistes ont pensé que les calcaires anciens cristallisés sont d'origine animale, et ont dû renfermer des fossiles que l'action du feu, aidée d'une forte pression, aurait pu faire disparaître.

Cet avis est controversé par MM. Trouessard et Gueranger (Edouard), pharmacien du Mans.

Il est ensuite soutenu en partie par M. Hunault, qui se propose de présenter à la section des échantillons qui pourront prouver que les animaux ont eu la plus grande part à la formation de l'écorce du globe.

M. le président fait alors judicieusement observer qu'il faut néanmoins que les animaux aient pris quelque part ce calcaire, qu'ils ont amené là en si grande abondance.

M. Bourjot énonce alors brièvement les circonstances présumables qui ont préludé à la création des animaux, et qui leur ont permis de trouver dans les eaux les sels calcaires, siliceux ou phosphatiques, qui ont servi à la formation des tests, carapaces, squelettes, etc. : 1° cela

a été dû en grande partie à la précipitation des sels de chaux sous l'influence d'un excès moindre d'acide carbonique; mais il n'y a réellement que l'habitude empirique qui fasse juger si un calcaire peut être dû à la cristallisation par l'action de la chaleur, comme pour les marbres de la période phylladienne, citant pour exemple le marbre de Carare; 2° si un calcaire est marin et formé de conglomérats de coquilles, ou polypiers marins, les tests en témoignent assez; 3° si un calcaire est un travertin, presque toujours il est chargé de silice, ou s'il n'est qu'à l'état de marne, dans l'un et l'autre cas, la nature fluviatile ou lacustre des coquilles peu nombreuses dans la pâte indiquent assez que la fossilisation n'est ici qu'un accident; tandis qu'elle paraît être la règle et la raison de la composition des masses dans les formations les plus puissantes des terrains secondaires et même tertiaires. Il n'est donc pas impossible de dire de prime abord si un calcaire est de production ignée, d'eau douce ou marine.

M. Guéranger, sans admettre complétement les conclusions du préopinant sur la formation des terrains tertiaires, pense que, s'il est des circonstances dans lesquelles on doive reconnaître, comme le demande la 15e question du programme, une roche indépendamment des caractères fossiles et des gisements, ces cas sont heureusement fort rares, tandis que ceux où l'on peut faire usage des caractères indiqués ci-dessus se présentent presque toujours et ne sauraient laisser de doute à celui qui s'occupe de paléontologie.

On passe à la 16e question :

M. le président fait remarquer que cette question, du plus haut intérêt pour le département d'abord et pour les étrangers qui auraient besoin d'y venir puiser des renseignements, doit être résolue avant la fin de la session. Il propose, en conséquence, trois membres qui seraient chargés d'en apporter la solution prochainement.

MM. Hunault et Boreau font observer que ce travail a probablement été fait par M. Millet.

On renvoie à demain à s'occuper de ce travail.

M. Guéranger propose de donner, à la prochaine réunion de la section, un travail relatif à la 12e question.

La séance est levée à neuf heures.

Septième séance. — Du 8 septembre 1843.

Rapporteur : M. Debrun, secrétaire.

Aujourd'hui, 8 septembre, les membres de la section des sciences naturelles, physiques et mathématiques, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Robinet.

A sept heures un quart la séance est ouverte. Le procès-verbal de nos derniers travaux est lu, et reçoit sa dernière sanction.

M. Hunault, d'après la promesse qu'il a faite la veille, présente à la section une série d'échantillons de terrains calcaires, tirée d'une même roche, et qui attestent graduellement dans cette couche la présence antérieure d'une quantité innombrable d'animaux.

M. de Vielbane, de Thouars, présente à la section un échantillon de grès de terrains tertiaires, qui semble contenir des traces d'un travail de main d'homme, remontant à la plus haute antiquité. Cet échantillon est scrupuleusement examiné; on fait observer que le phénomène peut être attribué à une variété des jeux de la nature qui se présentent si fréquemment dans cette couche géologique, notamment dans le grès de Fontainebleau.

M. Desvaux, chargé de faire un rapport sur le tableau synoptique de M. Bourjot-Saint-Hilaire, s'exprime ainsi :

Depuis l'époque de la suppression des écoles centrales, on avait négligé l'histoire naturelle dans l'enseignement secondaire; cette

science y fut oubliée à un point tel, qu'elle fut complétement anéantie. Depuis un certain nombre d'années, l'on est revenu à cet enseignement; mais j'en appelle aux faits, cet enseignement est-il bien réel lorsque tout se fait sur des livres, des tableaux, et souvent par forme voulue et non par goût propre, lorsque l'on ne met rien à la disposition des professeurs pour un enseignement réel. Il est donc important de faire saisir tout ce que la société peut attendre de cette science, tous les besoins que chaque profession en a sérieusement, et c'est ce que démontre, d'une manière exacte, rigoureuse même, le tableau synoptique présenté par M. le professeur Bourjot, et en cela la section ne peut que témoigner à son auteur sa satisfaction sur un semblable travail, dont l'ensemble est remarquable, malgré la précision obligée.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

M. Godfroi communique à la section son rapport sur les deux mémoires de M. Durand, pharmacien en chef des hôpitaux de Caen. Il croit qu'une partie au moins de ce travail appartient à la section de médecine; mais, vu l'intérêt qu'il présente, il conclut à la lecture entière, à laquelle on procède immédiatement.

Le premier, intitulé : *Recherches* sur l'empoisonnement par l'hydrogène arseniqué, donne lieu à diverses observations : 1° de M. Godfroi, qui pense que le procédé employé par l'expérimentateur, a été depuis modifié avantageusement; 2° de M. Guéranger, qui préfère le moyen de carbonisation des matières animales au moyen de l'acide azotique. Ce à quoi M. Godfroi répond que depuis deux ans, les chimistes, et M. Orfila surtout, ont constaté que la combustion des matières animales, au moyen de l'azotate de potasse, offre moins de chances de déperditions de l'arsenic, et qu'ils l'ont presque tous adopté.

La section décide, nonobstant, que ce mémoire, présentant une série de faits nouveaux et intéressants, sera annexé au procès-verbal pour être remis à la commission permanente.

Le deuxième mémoire, intitulé : *Expériences* concer-

nant l'emploi de l'appareil de Marsh, dans les recherches de la médecine légale, donne lieu aux observations suivantes : M. Guéranger pense que ce mémoire ne peut être adopté par la section, parce que la plupart des choses qu'il renferme sont déjà connues, et que le procédé indiqué par le contact du chlore gazeux et de l'hydrogène arseniqué est fort dangereux, à cause des explosions imminentes par ce contact. Cet avis est combattu par divers membres qui disent qu'on peut se borner à faire arriver l'hydrogène bulle à bulle en contact avec le chlore, sans craindre d'explosion. M. Godfroi pense d'ailleurs que le procédé indiqué par M. Lassaigne doit être préféré, surtout parce que, dans les recherches de la médecine légale, les matières contiennent presque toujours de l'émétique, et qu'il offre l'avantage de séparer l'arsénic de l'antimoine (l'arsenic reste en dissolution, et l'antimoine se précipite).

La section décide que ce mémoire sera renvoyé à la commission permanente, avec cette observation que la première partie du mémoire est susceptible d'être insérée au compte rendu.

M. Godfroi fait une communication verbale relative à la recherche du cuivre dans la médecine légale, et à sa séparation par un procédé peu connu, lorsqu'il est mêlé à une grande quantité de matières, tout en se mettant dans l'impossibilité de s'emparer du *cuivre normal*, s'il existe. Il propose de laisser les matières douteuses en contact avec de l'eau distillée, aiguisée d'acide acétique à la température de 45 à 50 degrés, pendant vingt-quatre heures, filtrer, mettre dans une capsule de platine avec du fil d'acier. La température étant élevée à 80 ou 100 degrés, le cuivre se précipite sur la capsule, et l'on s'en empare au moyen de l'acide azotique.

M. Guéranger présente à la section quelques objets d'histoire naturelle recueillis au Mans (dont suit la note).

I.

Le serin cini-femelle adulte. — Cet oiseau de double passage dans le Maine a été remarqué par M. Ed. Guéranger pendant deux années consécutives : mars 1842 et 1843. Chacune de ces années, il a pu se procurer, au Mans, un mâle et une femelle. Cet oiseau se nourrit de très petites graines (graines de pavot) et supporte facilement la captivité.

II.

Deux individus d'une couleuvre de jeune âge découverte à Parcé (Sarthe) par M. Anjubault, naturaliste au Mans. Ce reptile présente les caractères de la couleuvre vipérine, moins la carène des écailles dorsales; ce qui tendrait à la rapprocher de la couleuvre bordelaise. Dans tous les cas, ni l'un ni l'autre de ces animaux n'avait encore été remarqué dans le département de la Sarthe.

M. Millet pense que ce reptile pourrait être la couleuvre méridionale.

III.

Une série de fossiles du terrain crétacé du Mans, parmi lesquels on remarque : 1° Plusieurs spérulites, échantillons bivalves et échantillons à valves séparées; une de ces espèces semble nouvelle. 2° Quelques échinidées qui semblent nouveaux et qui sont d'une conservation parfaite; 3° Une série de polypiers; 4° Une empreinte végétale foliacée sur le grès de la craie chloritée du Mans; cet échantillon a été considéré comme très curieux; 5° Un fragment d'ammonite à double siphon; ce fossile appartient à l'étage du lios de la Sarthe. Les autres objets se composent de rostelaire, cronie, thécidie, peignes, trigonies, etc.

Il indique ensuite un nouveau procédé de dessiccation par l'immersion dans le sulfate de zinc. Ce procédé très-simple consiste à plonger l'animal dans une solution saturée de sulfate de zinc, à laisser macérer quinze jours au plus, suivant la grosseur, à retirer la pièce, et laisser dessécher naturellement. Il présente à la section un *bufo* desséché par ce procédé, qui a la dureté du bois, et se conserve depuis plusieurs années sans altération. Il est à remarquer que l'animal conservant, en sortant du liquide, sa souplesse naturelle, il est très-probable qu'il serait pos-

sible de la tamponer et de lui conserver sa forme primitive.

L'ordre du jour appelle la solution de la 16me question. M. Millet est prié de faire un résumé succinct du travail qu'il a publié à cet égard dans le Recueil de l'Institut des provinces ; l'honorable membre promet de le fournir très-prochainement.

M. de Vielbanc présente à la section une série d'échantillons tirée du bassin de Thouars. Ces échantillons peuvent servir à donner la nature géologique de ce bassin.

M. le comte Maurice du Parc, chambellan de l'empereur d'Autriche, à Gratz en Styrie, présente à la section un modèle en carton représentant un chemin de fer, dans lequel les locomotives sont remplacées par une rampe dans les tunnells, afin d'éviter les accidents effroyables qui pourraient résulter d'un incendie ou d'un choc sous ces tunnells. La section regrette vivement que le mémoire qui accompagne cette idée philanthropique n'ait pas été annexé au modèle.

M. de Vielbanc a la parole. Il communique à l'assemblée le résultat de ses travaux, sur la piqûre des végétaux par les insectes. Cet orateur, dans une riche improvisation, aussi brillante par le style que par les pensées, fait envisager à la section les avantages qui résulteraient pour la science de l'étude de la géologie, de la zoologie et de la botanique composée. Il fait voir que l'on n'aura réellement de la science que lorsqu'on se sera pénétré de l'harmonie de l'ensemble de cette étude.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Les 8, 9, 10 et 11 septembre, pendant le voyage de Nantes, cette section a été réunie à la deuxième.

Huitième séance. — Du 12 septembre 1843.

Rapporteur : M. Guéranger, vice-secrétaire.

Les première, deuxième et sixième sections, réunies

sous la présidence de M. Robinet, ouvrent leur séance à onze heures.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté après de légères modifications.

M. Millet présente une note sur une petite couleuvre soumise au Congrès par M. Guéranger. Il résulte de l'examen de M. Millet, que ce reptile semble se rapporter au *coluber meridionalis* de Daudin. Tous les caractères, indiqués par ce savant naturaliste, y conviennent parfaitement, si ce n'est toutefois ceux fournis par la couleur des plaques transversales qui diffèrent un peu de celles indiquées par Daudin. Mais, comme on a remarqué que ces plaques sont sujettes à varier de couleur dans certaines espèces, il ne faut peut-être pas attacher trop d'importance à ce caractère.

Le même membre communique un échantillon de trilobite, du genre ogygia, des schistes ardoisiers d'Angers, et dont les yeux sont à réseaux. Ce fait, qui n'avait pas encore été constaté par rapport aux trilobites de cette contrée, s'est reproduit deux fois à la connaissance de M. Millet.

M. Boreau, professeur de botanique, et directeur du Jardin des plantes d'Angers, en réponse à la deuxième question d'histoire naturelle, lit une note sur un point de la tératologie végétale, ayant rapport aux expansions fasciées. Ce travail, très-remarquable, porte sur l'examen de cette monstruosité dans des plantes appartenant à des familles tout-à-fait dissemblables, telles que, composées, crucifères, lyliacées, scrofulacinées, labiées, etc.

Il résulte de ces observations que le phénomène, désigné sous le nom de tige fasciée, peut être attribué tantôt à la dilatation anormale d'un seul axe, tantôt à la réunion de plusieurs axes en un seul; que ce phénomène peut s'étendre aux organes appendiculaires et jusqu'aux parties

de la fructification elles-mêmes. Ce mémoire est renvoyé par l'assemblée à la commission générale.

M. Hunault présente une liste d'oiseaux de passage accidentel qui ne sont point cités dans la Faune de l'Anjou, et qui ont été observés par M. de Baracé, depuis la publication du livre si consciencieux de M. Millet. Ces oiseaux sont : canard histrion (jeune âge). — Canard Eider (jeune âge). — Canard siffleur huppé. — Chevallier stagnatyle. — Cigogne noire. — Rollier vulgaire. — Petrel obscur. Le même membre présente au nom de M. de Baracé une liste de 210 espèces d'œufs d'oiseaux d'Europe, qu'il a réussi à réunir dans son cabinet. Cette dernière pièce est renvoyée à la commission centrale.

M. Edouard Guéranger lit une note sur un nouveau moyen propre, selon lui, à reconnaître facilement dans la pomme de terre la quantité relative de principe nutritif ou matière solide qui s'y trouve renfermée, sans avoir recours à l'analyse chimique. Son procédé est basé sur l'appréciation de son poids spécifique obtenu par un moyen très-simple. Cette note, après quelque discussion, est renvoyée à la commission centrale.

La discussion est ouverte sur la 23me question d'agriculture relative à la greffe de la vigne. M. Lechalas, propriétaire à Angers, observe qu'il a fait greffer environ deux hectares de vignes blanches et rouges; que dans toutes les parties où cette vigne était encore jeune ou vigoureuse, la greffe a réussi parfaitement, mais n'a pas produit plutôt qu'une nouvelle plantation; que partout où la vigne était vieille, elle n'a survécu à l'opération qu'un petit nombre d'années.

M. Sébille-Auger, président du comice de Saumur, fait remarquer que c'est à Saumur que la pratique de greffer la vigne a pris naissance; que beaucoup d'essais avaient été tentés dans ce genre, et qu'à Saumur même l'on avait fini par abandonner presque généralement cette opéra-

tion. Il cite de mauvais résultats qui ont été obtenus, et conclut à ce que la greffe de la vigne dans l'Anjou serait plutôt en décroissance qu'en extension, et que cette décroissance serait méritée.

La discussion est ouverte sur la 28me question. D'après les observations faites par MM. Sébille-Auger et Hunault, il résulte que cette question ne saurait être résolue quant à présent.

L'ordre du jour amène la 29me question. M. Millet pense que dans l'Anjou, il n'a pas été fait assez d'expériences pour pouvoir discuter cette question sous le point de vue local.

M. Puvis, embrassant la question d'une manière plus générale, et procédant par analogie avec les faits connus, pense que l'on doit toujours semer les graines provenant des fruits perfectionnés; il pense encore que l'on a trop abandonné les semis de fruits. Qu'en se contentant, ainsi qu'on le fait généralement, de greffer continuellement les mêmes espèces, on ne greffe en quelque sorte que la suite et le prolongement d'un même individu; que les individus étant sujets à la vieillesse et à la décrépitude, il devait arriver un moment où ces espèces se dégradaient et finissaient même par disparaître tout-à-fait. Il cite à l'appui de son opinion la reinette de Gravelle et la calville blanche, le beurré blanc, le beurré gris, dont les arbres s'affaiblissent de jour en jour.

La section adopte la réponse suivante à cette question : En thèse générale, il serait préférable d'avoir recours pour les semis aux graines des espèces déjà perfectionnées.

M. le président propose la 30me question.

M. Sébille-Auger est d'avis que les changements de culture et d'assolement ont dû nécessairement amener quelques difficultés pour l'éducation des abeilles, en les privant d'une nourriture à laquelle elles étaient accoutumées.

M. Puvis observe que, malgré les changements de ro-

tation, ces insectes pourraient cependant encore butiner à leur aise; il cite un grand nombre de plantes cultivées actuellement qui pourraient leur convenir.

La section pense que l'éducation des abeilles peut être avantageuse dans l'Anjou; qu'elle peut y prospérer, et qu'il convient de la recommander aux cultivateurs.

A une heure, M. le président déclare que les travaux des trois commissions réunies sont terminés.

La séance est levée.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Première séance. — Du 2 septembre 1843.

Rapporteurs : MM. Guinoyseau et Sébille-Auger.

M. Guillory, s'étant trouvé indisposé, est remplacé dans la présidence provisoire par M. I. Guinoyseau, secrétaire-général trésorier.

La séance est ouverte à onze heures.

M. le secrétaire-général invite MM. les secrétaires de la section à prendre place au bureau, qui se trouve composé de MM. I. Guinoyseau, président, de Quatrebarbes et Sebille-Auger, secrétaires.

Le scrutin est ouvert immédiatement.

Vingt-neuf votants déposent leurs bulletins suivant l'appel nominal.

Le scrutin est fermé à midi.

Le dépouillement du scrutin, égal au nombre des votants, fournit le résultat suivant :

Président. — M. le c^te^ de Quatrebarbes, propriétaire à Angers, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

1er *vice-président.* — M. de la Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut de France à Poitiers.

2e *vice-président.* — M. Perret-Lallier, président de la Société industrielle de Saint-Étienne.

3e *vice-président.* — M. Sébille-Auger, président du Comice agricole et industriel de Saumur, secrétaire-général de la première session du Congrès de vignerons français.

4e *vice-président.* — M. le m^is^ de Senonnes, propriétaire, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

MM. de Quatrebarbes et Sébille-Auger étant élus, l'un président, l'autre vice-président, les fonctions de secrétaires de section auxquelles ils avaient été appelés restent vacantes; M. le secrétaire-général propose de les remplacer immédiatement.

Cette manière de procéder est vivement contestée par M. le docteur Hunault de la Pelterie (d'Angers), qui prétend qu'à la section seule appartient ce droit.

M. le secrétaire-général démontre qu'aucune disposition des sessions précédentes, aucun règlement, ne contestent le droit au bureau central de présenter les secrétaires de section.

MM. Lecerf (de Caen), de la Sicotière (d'Alençon) et de Caumont, ont la même opinion et la développent en prenant la parole successivement.

En conséquence, M. le secrétaire-général présente MM. de Falloux (d'Angers) et Robinet (de Paris) comme secrétaires, en remplacement de MM. de Quatrebarbes et Sébille-Auger. Ils sont agréés par la deuxième section.

M. le secrétaire-général invite MM. de Quatrebarbes,

de la Fontenelle, Perret-Lallier, Sébille-Auger et de Senonnes à prendre place au bureau, qui est définitivement constitué.

M. le président ayant procédé au dépouillement de la correspondance, a trouvé plusieurs mémoires et brochures adressés à la section, et le renvoi à divers rapporteurs a été fait comme suit :

Brochure de M. Berthier (de Roville) renvoyée à M. le docteur Hunault, ainsi qu'une *Statistique de la Suisse*, par M. Schmutz.

Travail de M. de Saint-Marceau, renvoyé à la cinquième section.

Mémoire de M. Mahier (de Châteaugontier) sur la seizième question;

Et mémoire de M. Loudolphe de Virmont, membre du Comice agricole de Seiches, sur diverses questions d'agriculture et d'industrie, renvoyés à une autre séance.

M. de Caumont a offert *l'Annuaire* des cinq départements formés de l'ancienne Normandie, avec une carte agricole. Ce travail a été renvoyé à M. Puvis.

M. le président a ensuite procédé à la lecture des diverses questions proposées sur l'agriculture, afin de prendre note des communications, tant écrites que verbales, que les membres de la section se proposent de faire sur ces questions.

MM. Loudolphe de Virmond et Freslon se proposent de traiter les 1re et 17e questions.

M. Desvaux communiquera un travail sur les 2e, 5e, 15e, 28e et 29e questions.

M. Heuzé sur les 2e, 3e, 4e, 5e, 9e, 10e, 11e, 30e et 32e questions.

M. Lecerf sur la 5e question.

M. de Caumont sur les 13e, 16e et 26e questions.

M. Puvis sur les 9e, 16e, 28e et 29e questions.

M. de Senonnes sur les 13e et 20e questions.

M. Isidore Lebrun sur la 15e question.

M. Robinet et M. le capitaine Allard sur la 31e question.

M. Sébille-Auger sur les 23e, 24e, 25e et 26e questions.

Diverses questions relatives à l'agriculture de Maine et Loire ont été remises à la séance de mercredi prochain, à laquelle doit assister M. Oscar Leclerc, qui a offert son ouvrage sur l'agriculture de notre département et qui pourra répondre aux questions 6e, 7e, 8e, 18e, 19e et 22e.

M. Robinet s'est chargé de faire un rapport sur l'ouvrage de M. Leclerc, ainsi que le compte qu'il a rendu à la Société royale et centrale d'agriculture.

Passant aux questions relatives à l'industrie, M. le président en a donné lecture et les membres ci-après nommés se sont chargés de répondre à diverses questions, savoir :

M. Lechalas-Dubreil à la 1re question.

M. Lecerf aux 2e et 3e.

M. Isidore Lebrun aux 6e et 13e.

M. Puvis aux 10e, 11e et 13e.

M. de la Sicotière à la 15e.

MM. Mahier et de Caumont à la 16e.

L'heure à laquelle divers membres de cette section devaient assister aux travaux d'une autre section étant arrivée, M. le président a déclaré que la séance était levée. Il était une heure après midi.

Le présent procès-verbal a été clos à ladite heure.

Deuxième séance. — Du 3 septembre 1843.

Rapporteur : M. Heuzé, vice-secrétaire.

M. de Quatrebarbes ouvre la séance à onze heures du matin.

M. Heuzé, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 septembre. Le bureau s'empresse de rectifier une erreur commise, l'inscription de M. Jamet, sur la première question.

M. de Caumont demande que la note rédigée et offerte par lui à la section, sur l'annotation et la rotation d'une statistique agricole des assolements sur les cartes, soit insérée au procès-verbal. Cette notice est une addition à une communication faite par lui au Congrès, lors de sa dixième session.

Sur la proposition de MM. Puvis et Heuzé, la section déclare que les questions d'agriculture seront discutées lundi et jeudi, et celles d'industrie, mardi et samedi.

M. de Caumont remet sur le bureau une médaille d'argent qui sera décernée à celui qui aura le mieux traité la 3me question d'agriculture, soit par écrit, soit verbalement, dans le sein de la section.

M. le président ouvre la correspondance, et fait part à la section d'un travail adressé par M. Thomas, intitulé : *Essai* sur la solution de la 2me question de l'agriculture, et de la 6me question de l'industrie.

D'une lettre de M. Bourjot, renfermant une question sur l'analyse de la charrée. Cette question est renvoyée à la première section.

Deux lettres de M. Babault de Chaumont, secrétaire de la Société académique d'agriculture de Poitiers, de M. Baillargeau, des Rosiers, renferment diverses questions sur l'histoire, sciences naturelles, etc. Cette lettre sera remise à la commission permanente.

M. Robinet fait hommage à la section de deux mémoires. L'un a pour titre : *Troisième Mémoire* sur le mûrier; l'autre, celui de : *Procédé* pour le battage des cocons, ou moyen d'obtenir des cocons le plus de soie possible.

M. Puvis dépose sur le bureau une brochure, intitulée : *De la Nécessité* d'un ministère spécial pour l'agriculture.

M. Hunault de la Pelterie rend compte du rapport de la brochure de M. Berthier de Roville.

M. le rapporteur réclame contre le titre de cette brochure. Il n'est pas vrai, selon lui, que l'agriculture française soit l'une des plus arriérées de l'Europe. Il existe au contraire des progrès réels vers l'amélioration du sol.

Il pense que M. Berthier donne à l'instruction théorique une trop grande extension, et fait ressortir avec succès les dangers des théories des écoles d'agriculture, lorsqu'elles sont enseignées sans la démonstration des faits ou l'application directe sur le sol.

Quant au code rural, il partage l'avis de M. Berthier, et ajoute que depuis bien longtemps ce besoin est senti par les sociétés d'agriculture et les corps savants.

Quant à la proposition de la réunion des parcelles, pour obvier à l'inconvénient que présentent la culture du sol et la vaine pâture, M. Hunault conclut que l'opinion de l'auteur ne peut recevoir en ce moment une application favorable.

Quant à l'opinion émise par l'auteur, sur la conservation du cadastre, elle offre à M. le rapporteur l'occasion de faire ressortir que les sciences géologiques et agricoles pourraient sans nul doute fournir des renseignements plus rigoureux et plus vrais, quant à l'estimation et à l'appréciation des terrains.

La section vote des remerciements à M. Berthier, sur sa communication.

La discussion est ouverte sur les 1re et 17me questions.

M. Jamet, agriculteur, de Châteaugontier, lit un travail intéressant et consciencieux sur les baux à ferme et à colonage partiaire.

Après avoir blâmé les baux à ferme à courte période, le fermage à redevance mixte également contraire aux intérêts du propriétaire et du fermier, l'honorable membre fait l'éloge du bail à prix d'argent à longue période,

et du bail à rente progressive en usage en Angleterre. Mais il pense, toutefois, que la division des propriétés, les fréquentes mutations qu'elles nécessitent, en empêchent généralement l'application. Il préfère, à tous égards, le bail à colonie partiaire en usage dans le département de la Mayenne, qui a l'avantage de procurer des capitaux aux fermiers, de l'éclairer sur les relations habituelles avec le propriétaire, et de créer entre eux des rapports bienveillants. Il pense en outre que c'est à ce genre de fermage que l'agriculture doit tous les progrès que l'on constate depuis une période de trente années dans cette contrée.

Abordant la 17me question du programme, et désirant concilier les intérêts du propriétaire et du fermier, dans le cas où l'éloignement des lieux, des occupations industrielles et commerciales, et des fonctions publiques, empêcheraient le premier d'exploiter son sol, M. Jamet propose un bail de douze années, avec rachat facultatif de neuf années de jouissance, d'après la clause insérée dans les baux de la culture anglaise, et connue sous le nom de *holkam*.

M. Lecerf, professeur honoraire à la faculté de Caen, combat vivement l'opinion émise par M. Jamet.

1° Il pense qu'il n'y a aucune modification à faire aux dispositions de notre législation sur le contrat de bail à ferme, puisqu'elle laisse la liberté entière au propriétaire et au fermier de faire les conventions qu'il jugera convenables.

2° Que le meilleur mode de fermage est en général l'usage des baux à prix d'argent et à longs termes, sauf quelques exceptions qui peuvent résulter de circonstances locales.

M. P. de Sevret fils, avocat à Angers, prend la parole. Il ne combat pas le mode de colonie partiaire, et le déclare même meilleur en diverses circonstances, à condi-

tion que, cependant, il préfère le bail en argent, et se livre à des développements et à des calculs étendus sur le produit brut du canton de Beaupreau, qu'il regarde comme supérieur à celui anglais.

M. Heuzé combat le colonage partiaire. Il croit qu'il n'y a rien d'absolu et qu'il existe des circonstances, des localités, des contrées si pauvres, où le colonage est supérieur au fermage. Toutes choses égales d'ailleurs, dit-il, le fermage aura toujours, si l'on considère les provinces de la Beauce, du Poitou, une priorité sur le colonage. Ce qui manque au sol, ce sont les bras et les capitaux. Si le propriétaire fournit au métayer la force numérique qui lui est nécessaire pour favoriser son existence, l'amélioration de son bien-être, il se fait toujours sans intérêt direct, mais avec intérêt indirect.

MM. de la Fontenelle et Freslon font quelques observations en faveur du bail à prix d'argent.

Mais l'heure étant très-avancée, la discussion est remise à la séance de lundi.

Troisième séance. — Du 4 septembre 1843.

Rapporteur : M. DE FALLOUX, secrétaire.

A onze heures, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la veille.

M. de Quatrebarbes, président, fait ensuite le dépouillement de la correspondance :

M. Lechalas-Dubreil a envoyé par écrit des considérations qui se rattachent aux 27e et 29e questions du programme. Il n'en est pas donné lecture parce que la parole sera accordée à son auteur à son tour d'inscription.

M. Heuzé présente un mémoire sur la culture du trèfle, qui est renvoyé à M. de Sevret pour en faire le rapport.

M. Planchenault annonce que M. Bodinier, frère de

notre compatriote, M. Bodinier, peintre, a levé des plans de maisons rustiques aux environs de Ferrare et de Bologne, et appelle d'avance sur ces travaux l'intérêt de la section.

M. Robinet lit un rapport sur l'ouvrage de M. Oscar Leclerc, intitulé : *l'Agriculture de l'Ouest de la France*, étudiée plus spécialement dans le département de Maine et Loire, avec cette épigraphe : « Les faits avant les théories. »

M. Robinet rend un éclatant hommage à ce travail.

« Les questions, dit-il, 4e, 6e, 8e, 11e, 12e, 18e, 19e, 21e et 23e du programme, reçoivent, des faits recueillis par notre collègue, et des considérations dont il les a fait suivre, des solutions souvent complètes et presque toujours satisfaisantes. »

L'Académie des sciences, par l'organe de M. de Gasparin, avait déjà devancé les éloges de M. Robinet.

M. Puvis rend compte de l'ouvrage de M. de Caumont, intitulé : *Annuaire* des cinq départements de l'ancienne Normandie, publié par l'Association normande, 1843, 9e année. Ce volume, offert par M. de Caumont au Congrès, est divisé en trois catégories : agriculture, industrie et sciences. Il est, en outre, enrichi de notices biographiques sur les membres de l'Association normande, récemment enlevés par la mort à cette société.

M. le rapporteur, après avoir fait ressortir l'importance et la variété des matières contenues dans ce volume, insiste sur la reconnaissance qui doit être témoignée à l'auteur.

« On ne comprend qu'à peine, dit-il, comment une seule existence, quelque active qu'elle soit, peut suffire à tant de travaux, de recherches, de fondations, d'améliorations, et malgré la modestie bien connue de M. de Caumont, je profite de son absence pour exprimer hautement une admiration pleine de gratitude. »

M. le président ajoute que les sentiments exprimés par le rapporteur sont ceux de la section tout entière.

L'assemblée sanctionne alors par les applaudissements les plus chaleureux cet hommage unanime.

M. Heuzé lit un rapport sur le mémoire de M. Robinet, intitulé : *Recherches sur la production de la soie en France*, et conclut à ce que ce mémoire, plein de faits et de considérations du plus haut intérêt, soit communiqué intégralement en assemblée générale.

M. Puvis propose que la marche générale des discussions soit activée, et que, pour arriver à ce but, les dissertations orales ne puissent dépasser le délai de dix minutes. Cette motion est adoptée.

M. de la Fontenelle a la parole sur la première question du programme.

« C'est le fermier qu'il faut protéger contre le propriétaire, dit-il. Les règles du bail, tracées par le code, ne suffisent plus à notre époque, et trop de modifications se sont introduites dans l'agriculture depuis Napoléon, pour que ces modifications ne se réflètent pas dans la législation. Les prairies artificielles, l'emploi de la chaux, de la marne, sont des innovations importantes; le chou, et notamment le chou vert, sont considérés par M. de la Fontenelle comme des amendements considérables, qui doivent amener une pondération nouvelle des obligations et devoirs réciproques du maître et du fermier.

» Mais, dit M. de la Fontenelle, j'ai entendu calomnier le colonage partiaire. N'oublions pas que c'est par lui que s'éteignit graduellement le servage, base du régime romain, et par lui que s'opéra la transition au régime des propriétés ecclésiastiques, puis à la liberté. Il défend aussi le colonage partiaire sous le rapport de la moralité, et fait ressortir l'échange honorable et touchant de confiance, qui unit, de génération en génération, le propriétaire et son part-tenant. Il en appelle, pour preuve, au tableau de

la population vendéenne, tracé par M. de Barante en tête des Mémoires de Mme de la Rochejacquelein. On objecterait vainement que ce régime prêtait à la fraude. M. de la Fontenelle, en qualité d'homme pratique, répond qu'il est impossible de soustraire des denrées, sans nombreux complices, et que le silence des tiers n'est pas présumable en pareil cas. Pour les bestiaux, qui se vendent en foire et au milieu d'innombrables témoins, les détournements ou déguisements de prix sont plus difficiles encore. Il a exercé diverses magistratures, durant un quart de siècle, et n'a pas connu un seul trait de contestation de ce genre. Abordant ensuite le point de vue purement agricole, il établit que le propriétaire, intéressé aux avances pour l'amélioration du sol, les fera toujours sur une plus large échelle. »

L'insertion du travail de M. Jamet au procès-verbal est ordonnée, ainsi que le renvoi à la commission centrale.

M. le vicomte de Cussy, membre de l'académie de Metz, désirerait beaucoup que le système de colonie partiaire, si bien mis en lumière par M. de la Fontenelle, pût être admis partout. La morale y gagnerait et les avantages mutuels des parties en découleraient très-naturellement, mais il ne pense pas qu'il puisse s'établir dans toutes les localités.

M. de Cussy cite un bail à prix d'argent, de sept à neuf années, en usage assez souvent dans le Calvados; il concilie les intérêts du preneur, ainsi que ceux du bailleur; il consiste à diviser les pâturages de la ferme en autant de parties que d'années indiquées dans le bail; chacune d'elles est successivement soumise à l'engrais et réserve ainsi l'intérêt réciproque des contractants. Quant aux terres à labour, le bail prévoit et défend l'abus dans l'assolement des grains et l'admission deux fois dans le même champ des plantes oléagineuses.

M. le président met aux voix les différentes solutions émises.

La 1re question, posée par M. Lecerf, et ainsi résumée après quelques contestations : La législation actuelle est-elle suffisante ? est résolue affirmativement.

La 2e question, également résolue par M. Lecerf en ces termes : Le bail à prix d'argent est le mode le plus avantageux à l'agriculture, sauf quelques exceptions locales, est aussi adoptée.

M. le docteur Bonnet fait hommage au Congrès d'un *Manuel de l'agriculture*, à l'usage de la Franche-Comté, et de diverses brochures rentrant dans le même cercle d'études.

On passe à la 2e question.

M. Desvaux lit un mémoire et établit que la population rurale, en allant s'agglomérer dans les villes, va échanger la simplicité contre le vice, la santé contre la maladie. Ce mal social date du monde antique, et Varron s'en plaignait au milieu des Romains. Alors l'esclavage était cependant considéré comme un remède. Aujourd'hui nous détestons un pareil correctif, et nos populations sont affranchies, mais elles restent esclaves des passions.

Remontant aux sources du mal actuel, M. Desvaux signale les besoins multipliés du luxe. Ce n'est pas l'homme de la campagne seulement qu'il s'agit de modifier, c'est le riche, c'est nous-mêmes. La domesticité, l'armée permanente, sont à ses yeux une cause de graves désordres ; les corruptions de la ville s'introduisent par là dans la campagne. M. Desvaux provoque donc l'effort des gouvernements.

« Il ne s'agit pas, dit-il, d'honorer l'agriculture à la manière des Chinois, dont l'empereur, une fois par an, trace un simulacre de sillon, mais de resserrer chaque jour, par des institutions agricoles, par des comices ruraux, les liens qui doivent exister entre le propriétaire riche et le laboureur intelligent. Il y a en Chine des la-

boureurs mandarins, pourquoi n'en verrions-nous pas ici membres de la Légion-d'Honneur? »

M. le président exprime à M. Desvaux le regret qu'il éprouve et que partage le bureau en l'interrompant, pour lui rappeler les limites apportées par le règlement au développement des mémoires écrits.

M. Desvaux se borne, en conséquence, à formuler des conclusions en ces termes principaux : Suppression de la conscription. Education des classes professionnelles. Abolition des jachères. Création de banques agricoles.

M. Thomas, ancien notaire à Angers, écrit à la section pour proposer d'attacher le fermier au sol en le rendant propriétaire; son plan consisterait à faire augmenter, par le gouvernement, la solde des travaux publics, opérer une retenue sur le taux des journées de travail, et changer au bout d'un certain temps, cette réserve en titres et actions dans des colonies agricoles.

M. Heuzé tend à démontrer que quatre causes principales contribuent à favoriser l'émigration dont on se plaint généralement : 1° Sur les côtes, la marine marchande; 2° L'accroissement des grands centres de population; 3° La multiplicité des voies de communication, grandes routes, routes stratégiques et de grande vicinalité; 4° Développement de l'instruction et de la culture intellectuelle. Un remède se présente à ses yeux, ce serait le morcellement du sol, dominé par les grandes exploitations; mais ce remède lui paraît anti-social. Il faut donc se résoudre aux effets dont on ne peut détruire les causes, et favoriser l'amélioration des instruments aratoires.

M. de la Fontenelle demande à rectifier les faits avancés par M. Heuzé, relativement aux routes stratégiques. M. de la Fontenelle, auteur d'une statistique du département de la Vienne, établit que, dans le département des Deux-Sèvres, la population s'est rapidement élevée de

230,000 hommes à 320,000, et dans celui de la Vendée, de 300 à 360,000, approximativement.

M. de Senonnes s'afflige de ce que l'amour-propre, passion éminemment française, contribue si notablement à la dépopulation des campagnes, par le dédain des enfants de la campagne pour la condition de leurs pères. Les illusions fatales enfantent de premiers désordres qui conduisent bientôt leurs victimes jusqu'aux cours d'assises. Il réplique à M. de la Fontenelle que les augmentations de population citées par lui, portent sur les villes et non sur les campagnes. A l'appui de son opinion, M. de Senonnes cite la rareté et la cherté des bras au moment des plus urgents travaux de l'agriculture.

M. Puvis fait observer qu'on s'occupe du mal et non du remède.

M. Robinet dit : Voulez-vous créer des propriétaires ou des légions de prolétaires ? Je m'attache seulement au premier point de la question. Le remède aux abus, c'est la législation moderne, c'est le code civil, qui, en inaugurant l'égalité, ont ouvert à tous les citoyens l'accès de la propriété. Honorons l'agriculture, et l'agriculteur lui demeurera fidèle. Il y a peu de déserteurs du drapeau, parce que l'honneur y enchaîne le soldat. Le nom même de ministre de l'agriculture est un mot nouveau. L'année dernière, un journal quotidien a été sur le point de se fonder : ce sont là des symptômes qui encouragent à attendre beaucoup du temps et des moyens déjà mis en œuvre.

M. de Sevret établit en principe : partout où il y a richesse et travail la population s'accumule ; la rareté amenant la cherté, le mal se neutralise par son excès même, et la cherté ramène les émigrants au point de départ. Dans l'arrondissement de Beaupreau, la moyenne des familles s'élève à cinq enfants, et sera conséquemment doublée en vingt-cinq ans.

M. le président, sans entrer dans la discussion, fait observer que le christianisme avait couvert l'agriculture de sa protection puissante à toutes les époques du moyen-âge. Ainsi dans les premières séances du grand concile de Clermont, Urbain II, avant de prêcher la guerre sainte, fit déclarer que la charrue, empruntant à la Croix sa vertu divine, aurait droit d'asile comme le parvis du sanctuaire, et qu'elle rendrait inviolables tous ceux qui se réfugieraient près d'elle; que la trêve de Dieu s'étendrait à toujours, non-seulement aux laboureurs, aux herseurs et à leurs domestiques, mais encore à leurs bœufs et à leurs chevaux; qu'ils jouiraient d'une paix perpétuelle et que l'excommunication frapperait tous ceux qui oseraient la violer.

M. Heuzé fait remarquer que l'opinion de M. de Sevret a corroboré la sienne.

M. Olivier de Laleu demande que les chambres améliorent l'agriculture par la balance de l'impôt, et sa répartition sur les objets de luxe.

Les questions n'ayant pas amené de solution précise, ne sont pas mises aux voix, mais la section ordonne que le procès-verbal reproduise les vœux des divers préopinants.

La séance est levée à une heure.

Quatrième séance. — Du 5 septembre 1843.

Rapporteur : M. de Sevret fils, vice-secrétaire.

La séance s'ouvre à une heure sous la présidence de M. de Quatrebarbes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau. M. Puvis fait observer que son rapport sur l'ouvrage de M. de Caumont a été publié et non écrit. Le procès-verbal est adopté.

La commission centrale, par l'organe de M. de Caumont, avertit la section d'agriculture qu'une nouvelle question a été insérée au programme, sur la proposition de M. Puvis. C'est sur la nécessité de créer nn ministère d'agriculture. La section décide que le problême sera discuté demain.

M. Lesaulnier envoie un mémoire sur la seconde question d'agriculture déjà discutée hier.

M. de Sevret fils fait un rapport sur un mémoire de M. Heuzé, concernant la culture du trèfle. Ce rapport vient compléter heureusement l'étude indiquée par le programme du problême de l'élève des bestiaux, puisqu'il s'agit de plantes fourragères. Le mémoire est très-remarquable par sa classification complète, par la science de son auteur, par les observations et les expériences multipliées, auxquelles il s'est livré. Le mémoire étant trop long, M. de Sevret est invité à en faire l'analyse. Le mémoire s'occupe de l'influence du climat, du sol et des semences pour la bonne réussite de la culture du trèfle. Le trèfle supporte le froid dans les terrains secs; il vient bien dans les terres argileuses, marneuses, calcaires, mal dans les terrains schisteux; la terre doit avoir été travaillée pendant plusieurs années, être fraîche et profonde. La section vote le renvoi du mémoire au comité central, en le lui recommandant pour l'impression.

M. Puvis présente à la section les statuts d'un concours ouvert en Italie, et les statuts d'une nombreuse et brillante société d'agriculture, dont le siége est établi à Turin, mais qui compte des membres dans beaucoup de pays. Ses revenus sont considérables; elle a à sa disposition de nombreux moyens moraux et matériels, tels que fermes modèles, publications, journaux, écoles, etc. Elle existe sous la protection du gouvernement, et elle invite les sociétés d'agriculture françaises, à échanger avec elle leurs publications.

La section accepte avec reconnaissance cette communication, et elle envoie ces statuts à la société d'agriculture de Maine et Loire.

La discussion est ouverte sur la première question d'industrie.

M. Robinet fait observer que le moyen d'obtenir une bonne statistique, c'est que les hommes éclairés s'en occupent dans leurs arrondissements.

M. Freslon raconte que des tableaux ayant été envoyés par le gouvernement aux maires de chaque commune, avec prière de les remplir, quelques-uns y ont mis des chiffres au hasard, en sorte qu'une seule commune aurait possédé quelques millions de bestiaux. M. le préfet aurait alors senti la nécessité de nommer des commissions qui n'ont pu arriver qu'à des résultats approximatifs.

M. Desvaux a obtenu des moyens exacts pour la statistique des populations, en comparant les renseignements puisés dans les cahiers des maires, avec ceux fournis par des ecclésiastiques.

M. Olivier de Laleu, dit que le gouvernement a envoyé des contrôleurs des contributions pour relever les renseignements nécessaires à la statistique industrielle; mais que la crainte d'être imposés a rendu cette démarche inutile, et qu'alors les employés des contributions ont été obligés de fixer l'impôt arbitrairement.

M. de Senonnes prend la parole. Il a vu des maires qui étaient fort embarrassés pour répondre aux questions du gouvernement : l'une d'elles demandait combien il y avait de poules dans chaque commune.

M. Puvis : Pour obtenir une bonne statistique agricole, il faudrait que les bureaux du ministère ne fussent pas complétement étrangers à l'agriculture. Il y a au ministère du commerce un chef et quatre commis chargés seuls de l'intérêt le plus vaste et le plus important de notre patrie. Aussi, les questions envoyées aux maires ont-elles été très-

mal rédigées. Et quant aux bestiaux, on a omis d'interroger MM. les maires sur le nombre des veaux et des génisses de leurs communes, en sorte que le résultat de la statistique du bétail est d'un tiers au-dessous de la réalité. Quant à la nature des sols, la classification adoptée n'est ni scientifique, ni agricole, c'est un véritable rêve. M. Puvis demande qu'un ministère de l'agriculture soit créé, où des hommes spéciaux pourraient donner d'utiles impulsions, et recueillir des renseignements indispensables à tout gouvernement prévoyant. Chaque préfecture et chaque sous-préfecture auraient des employés spéciaux, et qui seconderaient l'action énergique et bienfaisante de ce ministère.

M. Robinet pense que beaucoup d'hommes, comme M. Oscar Leclerc, qui auraient le courage d'aller de commune en commune, poursuivant avec persévérance une enquête agricole, éclaireraient suffisamment le problême, que d'ailleurs la statistique générale du gouvernement n'est pas aussi défectueuse qu'on le prétend.

M. Richelet demande que l'on procède par association; des hommes comme M. Oscar Leclerc ne se trouvent pas partout. Chaque année l'association ouvrirait une enquête et recueillerait des renseignements que seul M. Oscar Leclerc a suffi à réunir.

M. de Caumont constate que ces associations existent en Normandie; mais les renseignements ainsi recueillis ne sont que des ébauches imparfaites qui ont besoin d'être polies par des hommes habiles et dévoués. Les enquêtes doivent se faire au centre de chaque canton.

M. Olivier de Laleu fait de nouveau observer que les industriels, étant imposés en raison de leurs produits, chercheront toujours à les dissimuler.

M. Puvis adopte l'action des associations et des travaux individuels, mais il voudrait que le gouvernement fût capable de diriger ces efforts, de les recueillir et de les répandre.

Ces observations résument le débat et sont approuvées par l'assemblée.

On passe à la discussion des 2e et 3e questions du programme. Ces deux questions sont réunies.

M. Lecerf : La Société d'agriculture de Caen a mis ce problême au concours. Vingt-trois mémoires ont été envoyés. Tous reconnaissent la corruption des domestiques, les uns en accusaient les domestiques eux-mêmes, les autres les maîtres. Il existe des intérêts opposés entre ces deux classes de personnes, d'où un désaccord. Comment y remédier ? La législation est ce qu'elle doit être ; elle ne permet pas à l'homme de vendre sa liberté, et en dehors de cette maxime, elle laisse toute latitude aux conventions. Mais doit-on imposer les livrets ? Si les livrets se bornent à constater l'entrée et la sortie et le nom des maîtres, ils sont encore plus dangereux qu'utiles. Dans aucun cas, ils ne peuvent contenir aucuns renseignements sur la moralité du domestique ; le maître ne peut ainsi stigmatiser l'avenir de la personne qui le quitte. D'autre part, les lois générales ne peuvent rien contre la mauvaise conduite.

M. Richelet dit que la question est ancienne; qu'elle a été débattue dans différents Congrès ; que des Sociétés ont couronné des mémoires qui étaient contradictoires. Il reconnaît que le livret a des inconvénients s'il contient des renseignements sur la moralité des domestiques; mais s'il se borne à constater le nom des maîtres, l'entrée et la sortie, il y a avantage et plus d'inconvénients.

La durée du service dans chaque maison, le nombre des maîtres, quels sont ces maîtres ? sont des renseignements qui ont leur éloquence et qui ne sont préjudiciables qu'aux mauvaises gens, mais qui sont des titres d'honneur pour les braves gens. Il constate que dans les hôtels publics de Paris, on exige des certificats qui équivalent au livret.

M. Freslon prend la parole. Il conçoit le livret appliqué aux hommes, aux ouvriers ; les hommes voyagent, il est difficile de prendre des renseignements sur leur compte. D'ailleurs, les rapports du maître et de l'ouvrier sont bien moins intimes que les rapports du maître et du domestique. L'ouvrier ne donne qu'un travail limité, il ne vit pas sous le toit de la famille, il peut sans déshonneur travailler pour le compte d'un maître assez peu moral, hors du commerce. Mais l'immoralité du maître qu'une jeune fille aura servi, par hasard, peut être une flétrissure. Si le livret ne signifie rien, il est inutile ; s'il signifie quelque chose, il est dangereux.

Autrefois, le travail rural s'effectuait par l'esclave : le christianisme a apporté dans le monde l'amour du prochain, le principe de l'égalité devant Dieu et de la fraternité. Aujourd'hui, il n'y a que des hommes libres. Cette dignité de l'homme et la liberté du contrat, voilà les seules garanties législatives désirables. Hors de la religion, rien que d'arbitraire. Le mauvais maître démoralisera, le bon maître moralisera. Sous ce rapport, la religion si vive du moyen-âge avait apporté dans la famille des relations bien supérieures à celles qu'enfante l'égoïsme de notre temps. M. Freslon conclut qu'il faut faire revivre ces idées, ou par la religion, ou par des moyens philosophiques s'ils ont cette puissance, et maintenir la liberté du contrat.

M. Richelet prend la parole. Aujourd'hui, dit l'orateur, les idées religieuses ont perdu de leur énergie ; il distingue les domestiques des campagnes et ceux des villes, et il soutient que le livret est indispensable dans les grands centres de population, où le maître connaît rarement son serviteur, où des maîtres ont vu leur réputation compromise par des associations pernicieuses de domestiques ; le livret, dit-il, n'est pas un mal pour un bon serviteur.

M. Hunault propose une autre solution. Il demande

qu'on institue des maisons de refuge et d'honorables sociétés de patronage, pour le placement des serviteurs qu'un caprice a peut-être jetés sur le pavé. Aujourd'hui, les domestiques sans places sont abandonnés à des influences si repoussantes qu'il est impossible de les détailler. M. Hunault demande la réhabilitation du domestique comme citoyen. Aujourd'hui, il y a des serviteurs libres servant des maîtres libres. Il fait remarquer que le domestique de campagne est presque l'égal de son maître. Le livret lui ferait perdre une partie de sa considération.

M. Lechalas regarde les livrets comme utiles.

La discussion est fermée. M. Lechalas consulte la section pour savoir si elle veut prendre une résolution.

La majorité pense qu'aucune décision précise et exclusive ne peut être adoptée.

La section passe à la 5e question.

M. Hunault voudrait rattacher les caisses d'épargne à l'établissement de banques agricoles. L'argent des caisses d'épargne est appliqué à la satisfaction des besoins municipaux et départementaux : en payant 4 p. °/₀, elles pourraient prêter aux propriétaires à 5 p. °/₀ et ainsi rendre l'usure impossible.

M. Puvis appuie ce principe.

La section décide que cette question devra être traitée à Nantes, où elle a été spécialement étudiée.

M. Guinoyseau dépose sur le bureau de nombreux mémoires que M. Bodinier a rédigés sur l'état de l'agriculture en Toscane.

MM. Allard et Leclerc sont nommés rapporteurs.

M. Thomas lit un mémoire sur la 2e question déjà résolue hier. Il en a été fait mention au procès-verbal de la dernière séance.

M. le comte Maurice du Parc présente un mémoire sur les chemins de fer.

La discussion s'ouvrant sur la 7e question, M. de Qua-

trebarbes lit ce mémoire remarquable. Son objet est de rendre inutile la présence des locomotives dans les tunnels, son moyen consiste dans la confection de plans inclinés, son but est de prévenir des accidents épouvantables.

La section, charmée de cette lecture, nomme M. Laumônier, élève de l'École polytechnique, ancien officier de marine, pour lui faire un rapport sur ce mémoire.

La séance est levée à une heure.

Cinquième séance. — Du 6 septembre 1843.

Rapporteur : M. DE SEVRET fils, vice-secrétaire.

La séance s'ouvre à onze heures sous la présidence de M. de Quatrebarbes.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamations.

M. Jamet, de Châteaugontier, écrit au président de la section, pour le prier de la remercier en son nom de la bienveillance avec laquelle elle a accueilli son travail.

M. Bodinier remet au Congrès un projet d'association, conforme à celui que M. Berti-Bichat a établi à Bologne. Un agriculteur dans chaque canton serait chargé de recueillir des observations météorologiques et agricoles, et de les transmettre à un comité central chargé de les coordonner et de les publier.

M. Oscar Leclerc-Thouin pense que cette idée a une certaine portée d'avenir, mais son exécution est bien difficile; les instruments manqueront, ainsi que la science et l'attention. Néanmoins on peut essayer, et il est constant que si ces observations étaient bien faites et comparées chaque année avec le résultat des récoltes, on pourrait ainsi obtenir le secret de certaines lois de la nature,

dont la connaissance hâterait singulièrement les progrès de la science.

M. Hunault annonce que pour sa part il travaille depuis longtemps au succès de cette bonne pensée.

La section décide que la proposition de M. Bodinier sera renvoyée aux Sociétés industrielle et d'agriculture d'Angers.

M. de Cussy annonce au Congrès que les agriculteurs des environs d'Edimbourg donnent en commun des honoraires à un savant chimiste qui les aide de son expérience.

M. Puvis a la parole sur cette question : De la nécessité de la création d'un ministère de l'agriculture.

Cette proposition a déjà été accueillie par le conseil général d'agriculture et par le Congrès de Lyon, et par diverses associations.

L'agriculture est le plus grand intérêt français, elle s'exerce sur un capital de 66 milliards, emploie 25,000,000 d'hommes, et son revenu est de 5 à 6 milliards en denrées agricoles. Elle fournit à l'industrie ses matières premières, à l'Etat ses soldats, ses matelots, ses bois de construction; elle paie plus de la moitié de ses impôts. Quoique ses progrès depuis vingt-cinq ans aient été rapides, ils auraient dû l'être bien davantage, et si sa production était au niveau de celle de l'Angleterre, elle pourrait nourrir 50 millions d'habitants.

Cependant, l'agriculture, malgré une importance si dominante, n'a ni le rang ni l'influence qu'elle mérite. C'est le propriétaire qui a le droit d'élire et d'être élu, et il faut bien distinguer le propriétaire de l'agriculteur. Il y a encore dans nos idées un reste des vieux préjugés que l'état de servitude des travailleurs du sol avait répandues sur cette profession. Il y a à peine un agriculteur nommé comme tel à la chambre des pairs, où toutes les hautes fonctions et les industries sont représentées d'une

manière si distinguée; et cependant les améliorations en agriculture sont le fruit d'expériences presque toujours ruineuses, et qui ne peuvent jamais conduire à la fortune, mais qui, lorsqu'elles réussissent, sont à peine payées en considération, mais sont récompensées par le sentiment du bonheur de la création d'une richesse nouvelle dont profite l'humanité tout entière.

A la fin du règne de Henri IV, Sully avait encouragé l'agriculture; mais Colbert appliqua tous ses soins à développer le progrès des arts et manufactures; aussi combien fut grande la perturbation apportée par quelques années de malheur! Le commerce a un code, un ministère, des chambres consultatives, des prohibitions, et ses populations sont trop souvent remuantes, dangereuses pour l'ordre public. L'agriculture, bien supérieure au commerce, par son capital, ses revenus et sa population, n'a qu'une faible protection nécessaire à ses bestiaux et à ses peines, sources de sa richesse; et cependant, l'industrie, dont elle paie les monopoles, lui dispute avec grand bruit ces seuls avantages.

Le pouvoir a eu besoin de bois, de chevaux; il a créé des administrations spéciales; mais les forêts ont été attribuées aux finances, le desséchement des marais aux travaux publics, et la guerre tend à s'emparer des héros. L'agriculture n'a dans le ministère du commerce qu'un petit bureau, si bien que la statistique de l'agriculture a été faite par les bureaux du commerce; les questions ont été mal rédigées, les chiffres groupés dans l'intérêt jaloux de l'industrie. Et comment un ministre du commerce peut-il être le défenseur de l'agriculture, dans les cas où l'intérêt de ces deux sources de richesses est contraire? Les compliments n'ont pas manqué aux agriculteurs, on a encouragé leurs réunions; mais on n'a tenu que peu de compte de leurs avis, parce qu'ils n'avaient pas de représentants dans le conseil. Un directeur général, avec voix

consultative des ministres, serait insuffisant, il faudrait un ministre. Jusque-là, tous effets de tous les comités possibles seront neutralisés par l'inertie du pouvoir.

Toute la section a été charmée de la lecture de ce rapport; elle manifeste de la manière la plus vive son adhésion à ses conclusions.

M. de Sevret propose alors à M. Puvis, de faire une pétition aux chambres en son nom personnel, car un Congrès, n'étant pas corps constitué, ne peut faire une pétition collective. Chaque membre présent pourra la signer. Cette pétition n'aura pas grand effet cette année; mais il a remarqué combien la persévérance était puissante sur une assemblée. Ainsi, des mesures peu utiles, mal accueillies d'abord, sont devenues, par la persévérance de leurs auteurs, de grosses questions politiques.

Il faut que la création du ministère de l'agriculturs devienne une grosse question.

MM. Guibert et Lecerf proposent le renvoi au président du conseil.

La section adopte toutes ces conclusions; elle forme le vœu de voir créer un ministère de l'agriculture. En conséquence, considérant que l'agriculture est la base principale de la prospérité du pays, qu'elle est l'intérêt presque unique de 25,000,000 de ses habitants, qu'elle donne à tous la vie et au plus grand nombre le bien-être;

Que cependant elle manque essentiellement dans notre état social d'organe et d'appui, particulièrement dans les hautes régions du pouvoir; qu'elle n'a dans aucun degré de notre hiérarchie d'hommes spéciaux chargés de préparer et de soutenir les lois nombreuses qu'elle réclame depuis si longtemps; considérant que tous les autres grands intérêts du pays, bien moins graves, bien moins essentiels, sont cependant organisés, et ont des ministères spéciaux, pendant que l'agriculture n'est qu'un accessoire du ministère du commerce qui lui est au moins étranger;

Par ces diverses considérations, la section d'agriculture et d'industrie estime que la création d'un ministère spécial, comme première base d'organisation, est désormais une nécessité sociale. Elle renvoie le mémoire de M. Puvis à la commission centrale, pour que la lecture en soit faite en séance générale, qui sera invitée à adhérer aux décisions de la section, et à renvoyer le mémoire de M. Puvis à M. le président du conseil des ministres.

M. Michel fait présent à la section d'un mémoire, intitulé : *Annales forestières.*

M. de la Saussaie présente un mémoire par M. Hawefield, sur la jonction des deux Océans. M. Laumonier est chargé d'en faire le rapport.

La discussion est ouverte sur la 3me question du programme.

M. Oscar Leclerc prend la parole. Il pense que le progrès des races est dû surtout à la qualité et à la quantité de la nourriture et au croisement des races. M. Rieffel, de Grand-Jouan, directeur de l'établissement agricole, a amélioré par ce moyen la race locale pure, sans avoir recours à des croisements étrangers. Depuis un quart de siècle, le progrès a été sensible dans le département de Maine et Loire, grâce à l'amélioration de la culture de plantes fourragères. Il fait remarquer que dans l'arrondissement de Segré, M. Parage ne fait plus travailler ses élèves. Dans un tel système, la race de Durham semblerait présenter des avantages remarquables. Il voit avec plaisir l'introduction progressive, dans nos pays, de cette race étrangère. La question des moutons n'est pas encore mûre; en croisant au premier degré les mérinos et les moutons anglais, on a obtenu augmentation de poids et amélioration de la laine. L'orateur pense que ces effets, possibles en Angleterre, et déjà tentés dans le Loiret, doivent réussir dans ce département.

M. de Cussy propose d'admettre les porcs du Berkshire,

comté voisin de Londres; c'est un croisement du cochon de Chine et de la race indigène. Ces animaux, admirablement formés pour le but que l'éleveur doit avoir en vue, présentent des flancs larges et profonds. Leur grouin est pointu, leur tête courte et ramassée; ils sont bas sur jambes, et généralement de couleur blanche tachetée de noir ou de brun. Leur peau est très fine et peu velue; leur chair est pleine de saveur, et la qualité de leurs jambons est tout-à-fait supérieure. On remarque également leur grande aptitude à engraisser.

M. de Cussy voudrait aussi qu'aux moutons à longue laine du New-Kent, dont l'introduction a déjà eu de très-heureux résultats, on joignît les New-Leicester, qui ont tant de succès en ce moment en Angleterre, pour la beauté de leur laine et leur facilité à engraisser. Et, à propos de la race bovine de Durham, contre laquelle il existe d'assez nombreux préjugés, le préopinant cite un fait qui plaide puissamment en faveur de ce croisement. Les laitières des environs de Londres, qui, au moyen de 12 à 13,000 vaches, fournissent à cette ville pour plus de 25 millions de lait annuellement, n'ont plus que des vaches croisées au premier degré de Durham, et de l'espèce dite Holderness, et une ou deux autres. Or, on peut s'en rapporter à l'intelligence de ce genre d'industrie.

M. Hunault signale les progrès que la race des moutons a faits dans nos pays.

La discussion est close, et la section recommande à l'attention des sociétés d'agriculture et industrielle les croisements déjà opérés entre la race de Durham et les races indigènes, et le croisement des races anglaises à longues laines avec les moutons de la Varenne et de Tounay. Elle recommande aussi l'une des races de porcs de Baugé, presque aussi belle que la race anglaise.

5me *question.* — La section a une médaille à décerner à l'auteur du meilleur mémoire sur ce problême.

M. Lecerf lit des conclusions; il signale comme causes principales de l'amélioration des races : 1° la nourriture des animaux; 2° la confection des étables et écuries; 3° les soins consacrés aux animaux; 4° des ménagements dans le travail qu'on exige d'eux.

M. Desvaux présente un long mémoire, et demande qu'une commission soit nommée pour l'examiner.

M. Robinet fait remarquer que MM. Dumas et Boussingault, et d'autres chimistes, se livrent à d'immenses expériences qui ont pour but la résolution du problême proposé.

M. de Caumont prend la parole. Il indique un nouvel aperçu dont ces savants chimistes ne s'occupent pas. C'est l'influence des différents pays sur la nature des animaux, sur leurs dispositions à engraisser, à se fortifier ou à dépérir; ainsi les marchands de chevaux normands savent que tel animal venant d'un certain pays sera transformé de telle façon par sa présence dans une autre contrée. Les herbagers savent que tel herbage convient au bœuf de telle ou telle provenance.

M. Desvaux fait connaître la division des chapitres du mémoire qu'il a présenté à la section, et une commission composée de MM. Boutton-Levêque, de Cussy, de Caumont, Oscar Leclerc et Puvis, doit faire un rapport sur tous les mémoires qui ont été présentés.

6e *Question.* — M. Boutton-Levêque regrette que M. Corroy n'ait pu venir exposer des observations très-complètes et très-intéressantes.

M. Oscar Leclerc lit un passage de son ouvrage sur l'agriculture de l'Ouest de la France, page 409 jusqu'à la page 411. La section décide que ce passage sera imprimé dans le volume du compte-rendu des séances du Congrès.

M. Hunault pense que le dépôt d'Etalons d'Angers n'a commencé qu'en 1805. M. Oscar Leclerc en avait fait remonter l'existence au-delà de 1789.

7e *Question.* — M. Boutton-Levêque lit un mémoire où il demande, conformément aux conclusions du conseil général de la Vendée et à l'opinion du général Oudinot, que le *minimum* du prix des chevaux soit porté à 750 f., autrement l'administration accorde une prime au mauvais élevage. La section décide que ce mémoire sera imprimé.

8e *Question.* — M. Oscar Leclerc pense que la race manselle de Segré est plus favorable pour l'engrais dans les herbages que celle de Cholet, du moins il l'a rencontrée plus fréquemment dans la vallée d'Auge, où on en fait plus de cas.

M. de Quatrebarbes pense également que la race manselle s'engraisse plus vite dans les herbages de la Normandie. Cependant les agriculteurs des environs de Cholet préfèrent la race de leur pays, car les marchands de Paris achètent plus cher ces bœufs sous le même poids, parce qu'ils donnent une plus grande quantité de suif. En outre, la race de Cholet prend mieux l'engrais à l'étable, principalement à l'aide des choux. Il ajoute qu'à Châteaugontier, il a vu des animaux de quatre ans vendus de 800 à 900 fr., tandis que la race choletaise ne s'engraisse qu'à sept ou huit ans.

M. Massonneau fait remarquer que les bœufs manseaux dont il est parlé travaillent peu; étant engraissés à quatre ans, ils croissent aussi plus vite, ils font de la chair et ne gardent point de graisse à l'intérieur; au contraire, les bœufs de sept ans ont achevé tout leur développement musculaire et prennent mieux la graisse.

M. Hunault recommande la nouvelle race de bœufs de Durham.

La séance est levée à une heure.

Sixième séance. — Du 7 septembre 1843.

Rapporteur : M. de Falloux, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

On procède au dépouillement de la correspondance.

M. Desvaux a envoyé à M. le président un *Essai sur l'agriculture,* chez les différentes nations.

Ce travail est confié à un rapporteur : M. Puvis fils accepte ce titre.

M. de Laleu rend compte d'une brochure publiée par M. Guénon, et dont le but est de faire reconnaître, au premier aperçu, la qualité des vaches laitières.

M. le président lit un mémoire de M. le comte du Parc.

Cet honorable membre du Congrès, étranger à notre pays, soumet à la section les observations que lui suggère l'examen attentif de l'état de notre ville. Il est effrayé de voir le dépôt de poudre situé dans le château même, et suspendu sur nos têtes comme une perpétuelle menace. Il croirait infiniment plus avantageux d'y substituer un vaste réservoir d'eau de la Loire, qui se distribuerait, de ce plateau élevé, dans l'intérieur de nos fontaines publiques et des maisons particulières; tandis que les matières inflammables seraient reléguées, comme en Autriche, dont il cite l'exemple, au milieu de nos campagnes. M. le comte du Parc demande aussi qu'on établisse au château d'Angers une batterie de quatre canons, destinée à faire retentir soudainement l'annonce des incendies.

M. Sébille-Auger fait observer que le conseil municipal, sur l'initiative de M. Fourier, a traité déjà la question du transport des eaux de la Loire au sein de notre ville, et que cette proposition, loin d'être rejetée, a été uniquement ajournée par suite de considérations financières.

L'ensemble des vues émises par M. le comte du Parc

est renvoyé et recommandé aux deux sociétés de l'agriculture et de l'industrie.

M. Guibert rend compte de plusieurs numéros des annales forestières. Il fait ressortir le mérite de plusieurs articles sur l'aménagement des forêts.

Il analyse une opinion de M. Pascalis, député, sur la nouvelle législation de la chasse, et l'embrigadement des gardes forestiers.

Ces numéros traitent encore, à un point de vue auquel M. le rapporteur s'associe, la question des gardes communaux, du déboisement des landes, d'un moyen de détruire les insectes nuisibles à la végétation ; il cite l'exemple d'un habitant d'Auxonne, qui, en attirant sur son terrain les oiseaux destructeurs des chenilles, en voyait disparaître jusqu'à 120,000 par jour. La question des forêts de l'Algérie et des découvertes minéralogiques qui s'y rattachent, double et inséparable élément de la prospérité de notre colonie africaine, y est représentée comme dépassant, par le succès, toutes les prévisions antérieures.

Ce rapport est terminé par l'analyse succincte d'un Congrès scientifique, établi à Stuttgard, à l'imitation de la France, et par un appel à l'échange fraternel entre les deux nations.

La discussion est ouverte sur le procédé de M. Guénon, que le rapport de M. de Laleu a précédemment fait connaître à l'assemblée.

M. de Laleu raconte l'éducation champêtre de M. Guénon, son existence entière vouée aux habitudes de simple laboureur et aux observations qui en dérivent, et signale dans l'expérience même le germe de sa découverte. En 1814, M. Guénon a reconnu sur ses propres bestiaux les symptômes dont il devait faire la base de son système. En 1822, il est devenu marchand de vaches. En 1828, il fixe l'attention des académies. En 1837, il en reçoit de

publiques récompenses : le Comice agricole de Bordeaux lui décerne une médaille d'or, et le Comice d'Aurillac lui accorde le même témoignage de la plus complète approbation. Son ouvrage est imprimé aux frais de 30,000 souscripteurs. Comment se fait-il donc, dit en terminant M. de Laleu, que la connaissance de ce procédé ne soit pas universellement répandue ?

M. Sébille-Auger, qui s'est procuré l'ouvrage de M. Guénon, répond qu'il est confusément rédigé, qu'il n'a point été adressé aux Comices angevins, et que les vétérinaires d'Angers ne lui accordent qu'une très médiocre confiance.

M. Desvaux confirme l'autorité de M. Sébille-Auger par celle du Comice de Nantes.

M. le président cite, au contraire, dans un sens favorable à M. Guénon, les expériences de M. Boutton.

M. Jamet (de Châteaugontier) et le secrétaire de l'établissement modèle de Rennes, sont aussi invoqués en sa faveur par d'autres membres.

M. de Cussy demande alors que, dans l'état d'incertitude où doit être placée l'assemblée par ces assertions contradictoires, M. de Laleu fasse du moins connaître approximativement le procédé lui-même, afin que chacun puisse se livrer à son expérimentation privée.

M. de Laleu explique que la disposition des poils au pis de la vache, et la présence d'écussons divisés par l'auteur de la découverte en huit catégories, et propres à faire reconnaître les qualités du mâle comme de la femelle, sont figurés, dans l'ouvrage même, par des planches annexées au volume.

Ces planches et ce volume circulent de mains en mains dans la section.

Sur la demande de M. de Senonnes, on fait aussi connaître le prix de l'ouvrage, qui est de 7 fr. 50 c.

Le rapport de M. de Laleu est renvoyé au bureau central et à la Société d'agriculture.

M. le président ouvre la discussion sur la dixième question.

M. Massonneau accorde la préférence à l'emploi des chevaux.

M. de Senonnes demande des modifications à l'attelage des bœufs, et que du moins le tirage par le poitrail soit substitué au tirage par le col.

M. de la Fontenelle croit qu'en général l'emploi des bœufs est préférable.

« Les chevaux, dit-il, diminuent considérablement de valeur durant le service, tandis que le capital, représenté par les bœufs, va croissant jusqu'à l'engraissage. »

Il admet néanmoins l'utilité de l'emploi des vaches dans les petites exploitations.

M. Massonneau insiste sur son premier point de vue, et fait observer qu'on tire aussi grand parti des juments poulinières.

M. de Pindray développe l'avantage des mules, employées en Poitou, et sur lesquelles on réalise de grands bénéfices, notamment aux foires de Champdeniers.

M. de la Fontenelle reconnaît les faits émis par son compatriote, M. de Pindray, comme parfaitement justes, mais exceptionnels. En thèse générale, il maintient sa préférence aux bœufs, sauf les cas d'exploitation d'un parcours très étendu.

M. de Senonnes combat l'emploi de la vache au labourage.

M. le président répond que dans les petites cultures, où le closier ne peut acheter des animaux de grande valeur pour tracer ses quelques sillons, la vache lui présente, en outre de son bas prix, un grand avantage pour le lait et le beurre, qui, bien que diminués de qualité par les

fatigues du travail, contribuent encore à nourrir sa famille.

Après quelque hésitation dans la rédaction de la réponse, MM. de la Fontenelle et de Laleu se réunissent aux termes proposés par M. Puvis, ainsi conçus et adoptés : « Oui, selon les localités. »

M. Oscar Leclerc rend compte d'un travail très intéressant de M. Desvaux.

L'ouvrage est recommandé au bureau central, et l'auteur a droit aux remerciements autant qu'aux félicitations.

Personne ne prend la parole sur la 12e question.

M. le président passe à la 13e.

M. de Senonnes présente un tableau animé et curieux des variations récentes de notre climat, et de la perturbation des saisons, désordres qu'il attribue au déboisement exagéré du sol. Il fait ressortir plusieurs abus de la législation et en provoque le redresement.

M. Hunault demande qu'on s'occupe des plantations riveraines de toutes les grandes voies de communication.

M. Robinet justifie le déboisement des accusations atmosphériques, mais reproche néanmoins à l'État de vendre des forêts par centaines d'hectares.

« Les contribuables auraient plus d'avantages, dit-il, à voir élever leur quote d'impôt, pour un budget régulier, que de le payer sous une autre forme, et à un taux plus ruineux, par la rareté et la cherté de tous les bois de première nécessité. »

M. de Pindray présente plusieurs considérations dans l'intérêt de petits propriétaires, dont les plantations sont découragées par les mesures fiscales, et demande que ses vœux soient exprimés au ministre de l'intérieur.

M. Oscar Leclerc appuie l'opinion de M. Robinet, et le conseil-général, dit-il, s'est occupé de la question d'après les mêmes principes.

M. Leclerc appelle aussi l'attention sur les dunes de l'Ouest, qui assurent la fécondation d'une partie considérable des côtes, non-seulement en soustrayant les terres riveraines à l'envahissement du sable, mais en permettant de les couvrir de masses de pins, dont la protection s'étend au loin et forme un rideau contre les ravages du vent.

Il adresse aussi quelques reproches à l'intervention de l'administration des eaux et forêts, qui, au lieu de favoriser les plantations nouvelles sur les propriétés fluviales, entravent souvent la bonne volonté et les efforts naturels des propriétaires. Enfin, M. Leclerc appelle les encouragements de l'État, par voie de prime et de dégrèvement d'impôts, sur le défrichement et le boisement des landes.

M. Puvis déclare qu'une loi de floréal, dont la date n'est pas présente à sa mémoire d'une manière plus précise, remplit en partie les conditions qu'on vient de réclamer. Il s'étonne de la désuétude dans laquelle cette loi paraît tombée, mais il l'a invoquée pour son compte personnel, et il jouit de son bénéfice.

M. Charles Ernoult pense que le morcellement de la propriété a été la cause la plus active du déboisement. Le moyen qui lui paraît le plus propre à opérer le reboisement serait l'association.

L'heure avancée ne permet pas à M. Ernoult de donner à sa pensée le développement qu'elle comporte.

La séance est levée à une heure.

Septième séance. — Du 8 septembre 1843.

Rapporteur : M. DE FALLOUX, secrétaire.

M. Hunault fait hommage au Congrès d'une brochure intitulée : *Encore un mot sur le remboursement et la con-*

version des 5 pour °/₀ consolidés, par un économiste de province.

M. Laumônier rend compte des procédés nouveaux inventés par M. le comte du Parc, qui en demande l'application aux chemins de fer, et a déposé sous les yeux de la section un modèle en relief.

Le rapport de M. Laumônier est favorable, mais laisse entrevoir de graves objections financières.

M. du Parc répond qu'en faisant disparaître les dangers qui éloignent encore tant de voyageurs des chemins de fer, son invention centuplera les recettes, et couvrira ainsi d'elle-même les excédants de dépense.

M. Robinet dépose un mémoire sur la 31e question, qui ne doit pas être discutée. Les conclusions en sont annexées au procès-verbal pour y être insérées dans leur entier.

CONCLUSIONS DE M. ROBINET SUR LA 31e QUESTION.

1° Aujourd'hui la France produit des soies qui ont une valeur très supérieure à celle des soies de tous les autres pays de production.

2° Mais si les étrangers introduisent dans leur fabrication les perfectionnements qui ont été imaginés en France, ils auront l'avantage sur nous pour les prix.

3° Comme cette concurrence s'apprête, la France doit chercher les moyens de la soutenir, en baissant ses prix.

4° Dans l'état actuel des choses, le prix moyen des cocons étant environ de 4 fr. 10 c., les frais de filature de 12 fr. 57 c., la quantité de cocons employés pour obtenir un kilogramme de soie de 12 kilog. 370 gr., la soie revient en moyenne à 67 fr. 14 c. Elle se vend 71 fr. 60 c., d'où il suit que le filateur obtient 6 1/2 pour °/₀ de bénéfice sur son capital.

5° L'éducateur du Midi gagne en moyenne des journées de 2 fr. 20 c.

6° Le propriétaire du Midi obtient 4 1/2 pour °/₀ de ses plantations de mûriers.

7° Il résulte de ces données que le filateur, le producteur et le propriétaire du Midi, sont dans des conditions ordinaires, et ne peu-

vent, dans l'état actuel des choses, supporter aucune réduction de quelque importance.

8° L'éducateur du Centre peut gagner aujourd'hui, en vendant ses cocons, des journées de 3 fr.

9° Ce prix est réduit à 1 fr. 25 c. pour le petit producteur qui file lui-même.

10° Les plantations du Centre coûtent environ 50 pour °/₀ de moins que celles du Midi.

11° En admettant que les mûriers rapportent 25 pour °/₀ de moins, il reste un avantage de 25 pour °/₀ en faveur du propriétaire du Centre. Il peut donc réduire dans cette proportion le prix de la feuille.

12° En tenant compte en outre de la différence de la main-d'œuvre le producteur du Centre arrive sur le marché avec un avantage de 30 pour °/₀ sur le producteur du Midi.

13° Le Midi peut lutter avec le Centre en perfectionnant ses cultures de mûriers et ses éducations; en faisant de nouvelles plantations; en apportant des changements dans les procédés de filature.

M. le capitaine Allard lit un rapport des travaux des comices agricoles de Maine et Loire, et rend compte des beaux plans et dessins sur les maisons rustiques de Bologne et Ferrare, offerts précédemment, par M. Bodinier, au Congrès.

Renvoi au bureau central.

M. Millet fait hommage de sa brochure intitulée : *Statistique horticole de Maine et Loire.*

M. Laumônier obtient le renvoi aux séances qui seront tenues à Nantes, d'un beau mémoire de M. Wackfield, ancien membre du parlement anglais, sur la jonction des Océans Atlantique et Pacifique. M. Laumônier regrette que les documents fournis ne soient pas plus nombreux, et remontent à une époque déjà ancienne. Le percement de l'isthme de Panama est une question d'une grande importance. Au point de vue de l'humanité, tout le monde sait combien le passage du cap Horn est dangereux; au point de vue national, personne n'ignore que, dans l'Amérique du Sud, sous le rapport de la population, les Fran-

çais viennent immédiatement après les Espagnols et les Portugais. Notre industrie a de grands débouchés dans les états de l'Amérique centrale, dans ceux du Pérou et du Chili, et la discussion d'une question aussi importante doit être approfondie par le Congrès.

M. Puvis fils lit un rapport sur le travail de M. Desvaux intitulé : *Essai sur l'histoire de l'horticulture*, chez les différentes nations.

Renvoi au comité central.

M. le président ouvre la discussion sur la 7e question de la section d'industrie.

M. de Sevret prend la parole et développe d'importantes considérations sur l'état transitoire de nos chemins de fer, sur leur perfectionnement possible, et sur leur nécessité croissante dans l'avenir.

M. de Senonnes combat au point de vue de l'économie privée, de la moralité et de la centralisation excessive, les aperçus de M. de Sevret.

M. Hunault s'élève aussi contre le développement des chemins de fer, dans l'intérêt des marchés de la province, et réprouve une industrie qui ne s'appuie que sur un monopole exclusif.

M. Fourier, ingénieur en chef du département, combat les objections émises contre les chemins de fer. Son argumentation, pleine de faits intéressants, est appuyée sur des chiffres et des documents spéciaux. M. Fourier s'attache à démontrer que les chemins de fer serviront toujours plus activement au transport des voyageurs que des marchandises ; et il établit que les recettes donnent pour résultat, jusqu'à présent : quatre-vingts centièmes pour les personnes, et vingt centièmes seulement pour les marchandises.

M. de Laleu fait valoir en faveur des chemins de fer l'intérêt des ouvriers qui perdent tant de temps et de travail à accomplir leur tour de France.

M. de Falloux croit que la question devrait être scindée, et il en propose la division.

« Nous pouvons bien, dit-il, discuter si nous ferons plus, ou mieux, que les nations voisines, mais nous ne pouvons pas décider que nous ferons moins ; un pareil aveu de découragement, un pareil abandon de nos intérêts commerciaux et militaires, ne peuvent émaner d'une réunion comme celle-ci. »

M. Charles Giraud demande si les chemins de fer produisent des avantages proportionnés aux dépenses énormes qu'ils entraînent, et après l'examen détaillé de ce point de vue, conclut négativement.

M. de Falloux donne à l'opinion qu'il a émise précédemment la forme d'une proposition ainsi conçue :

« Le Congrès n'a traité la 7e question qu'après avoir posé en principe, que les travaux commencés seront conduits à leur terme, que la nationalité et le commerce du pays seront sauvegardés avant tout, et maintenus au niveau des concurrences étrangères. »

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée.

1re, 5e ET 2e SECTIONS RÉUNIES.

Huitième séance tenue à Nantes, le 8 septembre 1843.

Rapporteur : M. HEUZÉ, vice-secrétaire.

La séance est présidée par M. de la Fontenelle.

M. Robinet prend la parole pour remercier la députation des corps académiques de la ville de Nantes qui ont bien voulu se charger de recevoir le Congrès.

M. Heuzé, secrétaire, dépose, de la part de M. Jules Rieffel, un ouvrage en deux volumes, 1840 et 1843, intitulée : *Agriculture de l'Ouest de la France.*

M. Neveu-Dérotrie dépose un exemplaire des ouvrages

suivants : *Veillées villageoises ; Essais sur la statistique agricole de la Loire-Inférieure.*

M. Philippe Beaulieu adresse divers mémoires intitulés : *Dissertation sur les jardins anglais et sur l'invention réclamée par l'Italie ; Essai historique et statistique de la commune de Sautron* (Loire-Inférieure) ; *Rapport sur l'énumération des animaux domestiques de tout genre autour de Nantes.*

M. Bertini offre un ouvrage intitulé : *Statistique des os.*

M. Debrun est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

La section vote des remerciements aux auteurs de ces ouvrages.

La discussion est ouverte sur la 5e question d'industrie, ainsi conçue : « De l'utilité de l'établissement des banques agricoles en France et des moyens de les créer. »

La parole est à M. Neveu-Dérotrie.

Après avoir exposé que c'est l'absence de capitaux qui fait avorter les projets d'amélioration les mieux conçus et souvent les plus faciles d'exécution, M. Neveu-Dérotrie fait ressortir que le but des banques agricoles, en fournissant au cultivateur les capitaux qui lui sont nécessaires, est d'élever l'homme des champs en même temps que sa sphère d'action s'agrandit, que des améliorations solides et durables s'exécutent comme par enchantement. Ce prodige n'a rien qui étonne, dit l'auteur, il est dans la nature de l'homme d'obéir à l'impulsion qui le commande, qui le place au sein de jouissances morales plus vraies.

Mais les banques agricoles seront-elles confiées aux soins de sociétés particulières ou seront-elles placées sous la direction immédiate du gouvernement ? Ce dernier, dit M. Neveu-Dérotrie, pour détruire toute idée d'une spéculation, doit se mettre à la tête de cette organisation,

nommer les principaux agents, et examiner chaque année le résultat des opérations morales et financières.

Mais comme il importe, dans la création de banques agricoles, de ne pas grever la masse des contribuables d'une charge nouvelle, l'auteur du projet a cherché les moyens de fournir à ses banques les ressources nécessaires sans que le trésor fût obligé d'y contribuer.

Abordant ensuite les dispositions réglementaires, M. Neveu-Dérotrie demande qu'il soit créé par département une banque spéciale au moyen de souscriptions, dont le minimum pourrait être fixé à 250 francs, et dont les opérations, au profit de l'agriculture, commenceraient aussitôt qu'un capital de 250,000 francs serait réalisé.

Les capitaux des banques seraient consacrés exclusivement à favoriser les défrichements des landes et terres vagues, la création des prairies artificielles, l'introduction des nouvelles cultures, les travaux d'irrigation, la construction des bâtiments ruraux, le repeuplement des bois et l'acquisition de bestiaux de races choisies.

Le capital confié aux emprunts ne pourrait être au-dessus du chiffre total de 10,000 francs, quelle que soit l'étendue de l'exploitation, ni excéder 250 francs par hectare.

L'auteur pense que le temps pour lequel l'emprunt serait contracté devrait être, en thèse générale, limité à cinq années, sauf les cas particuliers de plantations et de constructions; le capital serait amorti par cinquièmes et les fonds porteraient intérêt à 5 pour °/₀ par an. Mais pour couvrir les frais d'administration, il serait payé en outre un droit fixe de 2 pour °/₀ du capital emprunté.

M. Neveu-Dérotrie, préoccupé de la pensée que, dans toute opération financière, on doit toujours chercher les moyens de ne compromettre aucun des intérêts qui s'y trouvent joints, a posé les bases des précautions à prendre pour la garantie des prêts faits par les banques agricoles,

dont la première consiste à s'assurer, d'une manière précise, de la moralité des emprunteurs.

L'acte de prêt devrait mentionner la destination spéciale des fonds, et toute infraction à cette condition donnerait lieu au remboursement immédiat. Et toutes les contestations qui pourraient surgir devraient être jugées sommairement en diminuant autant que possible les frais de procédure.

Après quelques développements donnés par M. Neveu-Dérotrie, M. Frédéric Braheix, rapporteur d'une commission nommée dans le sein de la Société académique de Nantes, pour étudier le projet des banques agricoles, a pris la parole.

Il a commencé par déclarer que les suffrages unanimes de la commission avaient accueilli le système proposé ; sans se dissimuler les difficultés et les obstacles qu'éprouverait l'établissement des banques agricoles.

Faisant ressortir les avantages immenses qui résulteraient pour l'agriculture de cette organisation toute philanthropique, il s'est écrié : N'est-il pas pénible, n'est-il pas désolant, de voir en France, dans un pays où le sixième de la surface territoriale est encore en friche, que le manque de capitaux vienne arrêter l'essor de l'industrie agricole, vienne comprimer l'ardeur et paralyser les efforts d'une population active et laborieuse ? Le cœur se serre quand on songe que chaque année dans nos campagnes, une foule d'hommes jeunes et intelligents sont arrachés par la misère aux habitudes d'ordre, d'économie et de moralité, qu'ils avaient contractées au sein de leurs familles, sous le toit paternel, pour être dispersés çà et là, pour être jetés, indistinctement et à l'aventure, au milieu des grands centres d'industrie, pour être livrés sans appui, sans protecteur et sans guide, à tous les hasards d'un travail précaire, à toutes les illusions, à toutes les éventualités de la vie manufacturière.

M. Braheix cite, à l'appui de ce triste tableau, l'exemple de la situation déplorable de certains districts en Angleterre, tableau trop vrai de la plus affreuse dégradation morale, qui doit être pour la France un salutaire avertissement.

Passant en revue les dangers et les résultats déplorables de l'usure, qui menacent la propriété foncière d'une perturbation générale, l'honorable rapporteur fait connaître que la dette hypothécaire s'accroît dans des proportions gigantesques.

Il conclut, avec la commission, à l'adoption de l'œuvre de sagesse et de patriotisme conçue par M. Neveu-Dérotrie. Comme complément de ce travail, il fait connaître que les banques, créées dans l'intérêt de l'agriculture, pourraient être à la fois des banques d'emprunt et de prêt, d'escompte, de dépôt, de virement et de circulation, dirigées par un conseil d'administration, dont les membres seraient élus par les actionnaires réunis en assemblée générale. Des comités spéciaux, formés dans le sein du conseil d'administration, surveilleraient les différents services, dont les opérations devraient être d'ailleurs soumises à l'inspection et au contrôle du commissaire du roi.

D'après la pensée de M. Braheix, la banque emprunterait au taux de 4 pour °/₀ pour prêter au taux de 5 pour °/₀. Les virements de parts ou comptes courants s'établiraient absolument sur les mêmes bases et de manière à faire profiter le fonds social d'une commission calculée sur le pied de 1 pour °/₀.

Suivant ce système, il y a tout lieu d'espérer que les capitaux afflueraient de toutes parts dans les caisses sociales, et qu'il en résulterait un surcroît d'activité pour les transactions commerciales comme pour les travaux de l'industrie agricole.

M. Robinet saisit l'occasion du dépôt de l'ouvrage de

M. Bertini pour faire connaître qu'il considère la question des engrais comme résolue, et rappelle qu'il serait à désirer que chaque département eût, à l'exemple de la Loire-Inférieure, une commission chargée d'examiner les fraudes commises chaque jour dans la vente des noirs, charrées, etc.

La séance est levée.

Neuvième séance à Nantes. — Du 10 septembre 1843.

Rapporteur : M. Heuzé, vice-secrétaire.

M. de la Fontenelle fait connaître qu'il existe à Niort une banque qui fournit, au petit commerce et à l'agriculture, des fonds à un taux modéré. M. *** s'engage à donner aux sociétés de Nantes et Angers des renseignements plus étendus.

M. Wolski fait la lecture du résumé du mémoire sur le gisement du bassin anthracifère dans le département de Maine et Loire, avec les considérations sur le prolongement de ce bassin dans la Loire-Inférieure.

M. le président propose la description des procédés employés pour ouvrir des exploitations de charbon de terre au-dessous des alluvions de la Loire.

M. Wolski a repris la parole à ce sujet; il a donné les détails sur les deux moyens employés, l'un par M. de Las Cases, et l'autre par M. Faligan.

Le premier consiste à enfoncer par percussion un tube en tôle à travers les alluvions, jusqu'au terrain anthracifère, et à vider le puits de sables. Ensuite, on met dans la partie supérieure de ce tube un cylindre creux en fonte, qui fait le piston propre à intercepter la communication du puits avec l'air atmosphérique. Chacun de ces deux fonds est garni d'un trou d'homme fermant hermétique-

ment, et d'un petit robinet de communication; le fond supérieur possède en sus une soupape de sûreté. Un tube, qui part des pompes à air comprimé, traverse ce cylindre, et descend jusqu'à la partie inférieure du puits; il porte un manomètre exposé continuellement à la vue. Un autre tube met en communication le bas du puits avec l'atmosphère. La machine à vapeur fait fouler l'air au fond, et l'eau remonte autour du puits et par le tube susdit. Lorsque ce dernier ne projette plus que l'air, on s'introduit dans le cylindre par le trou d'homme supérieur, avec des outils propres à travailler au fond. Après l'avoir fermé hermétiquement, et fait communiquer par le robinet inférieur le puits avec le cylindre, on attend dans l'air qui s'y comprime de plus en plus, et, lorsque sa pression est devenue égale à ce qui est dans le puits, le trou d'homme inférieur s'ouvre par son propre poids, et les ouvriers descendent sur une échelle suspendue pour travailler au fond. Pour remonter avec les paniers remplis de terres, on agit d'une manière tout-à-fait inverse. Après être entré dans le cylindre, on ferme le trou d'homme inférieur et le robinet placé à côté; on ouvre le robinet supérieur, et, lorsque l'air dans le cylindre s'est mis en équilibre avec l'atmosphère, le trou d'homme supérieur s'ouvre par son propre poids, et livre la sortie aux ouvriers. Sous l'influence d'air comprimé, on a foncé le puits à une certaine profondeur; on a disposé une trousse picotée à sa partie inférieure, qu'on a joint avec le tube en tôle par un cuvellage en bois. Enfin, on a enlevé l'appareil à air comprimé, et on a continué le travail comme dans un puits ordinaire. La section émet le vœu que le dessin de cet appareil soit inséré dans le compte-rendu de la session.

Un autre moyen est actuellement employé par M. Faligan, aux mines de Saint-Germain-des-Prés : il a d'abord formé un rouet en chêne de 2 m. de diamètre, et 0,55

d'épaisseur, qu'il a entouré à la base inférieure d'un cercle en tôle; puis, après l'avoir placé sur le terrain où devait s'ouvrir le puits, il a fait une maçonnerie en tuffeaux avec de la chaux hydraulique et du ciment romain, par tronçon de deux mètres de hauteur, qui ont successivement été reliés les uns aux autres par des rouets et boulons pour former une liaison intime dans la tour tout entière. On a fait descendre ce puits par son propre poids, en enlevant de son intérieur des sables avec les tubes à boulet, et en épuisant l'eau avec les pompes mues par un manège. Cette tour a franchi 14 m. à travers les alluvions, et il reste 2 m. pour arriver au terrain anthracifère.

M. de la Fontenelle fait part à la section que la Vendée possède un bassin houiller, au milieu duquel existe un petit bassin calcaire.

M. Puvis rappelle que les capitaux des caisses d'épargnes vont au trésor, et que lors des agitations politiques, les déposants pourraient craindre. Il voudrait que ces fonds servissent à fournir des capitaux à l'agriculture, ou pussent être disponibles pour créer des banques de prêt. Cet argent, que l'on emprunterait à 4 p. 100, serait fourni à 5 p. 100.

Il dit qu'il existe en Allemagne des banques agricoles qui n'exigent le remboursement intégral qu'à la 40me année. Chaque année le quatrième reste à la caisse.

M. Robinet rappelle qu'il existe en Piémont des Monts-de-Piété qui prêtent aux malheureux sans intérêt. Il en existe à Montpellier et à Angers.

M. Frédéric Braheix fait sentir qu'il est difficile de rentrer dans ses prêts. Mais il faut concilier l'intérêt du prêteur et de l'emprunteur. Ce qu'il importe, c'est de fournir des capitaux à l'agriculture, sans avoir recours à l'appui hypothécaire. Il s'agit de retirer les cultivateurs des mains des usuriers.

Après avoir examiné le système financier de l'Angle-

terre et de l'Amérique, il avoue que l'Angleterre a moins de capitaux, et cependant elle fait de brillantes affaires. Quant à nous, nous avons plus de capitaux, mais beaucoup de ces capitaux sont inutiles. Il voudrait que la France émît des billets de circulation qui dériveraient des banques agricoles d'emprunt créées dans chaque département. Mais elle ne fournirait ses capitaux qu'à des gens moraux, et peut-être pourrait-elle fournir des capitaux à un taux au-dessous de 4 p. 100. Cette banque, fondée par une société anonyme qui aurait des garanties financières et morales, pourrait, si elle avait un million en caisse, émettre jusqu'à 2 millions en circulation.

M. Halgan parle en faveur du projet de M. Neveu-Dérotrie.

La séance est levée.

Dixième séance. — Du 11 septembre 1843.

Rapporteur : M. Guéranger, vice-secrétaire.

A bord du bateau à vapeur *la Ville-de-Nantes*, les première, deuxième et sixième sections réunies sous la présidence de M. Robinet, ouvrent leur séance à huit heures du matin.

Le secrétaire titulaire étant absent, la lecture du procès-verbal de la séance précédente n'est pas faite.

A l'occasion de la 15e question d'industrie, M. Ed. Guéranger a la parole.

Il fait remarquer que, d'après des observations nombreuses faites sur le territoire du département de la Sarthe, il résulte que le noir animal n'agit pas sur les terrains crétacés, oolitiques et en général sur tous les terrains fossilifères ; que son action au contraire est très puissante sur les terrains anciens schisteux, porphyriques et grani-

tiques, qui tous sont dépourvus de fossiles. Cette action, tellement tranchée, a suggéré à M. Guéranger l'idée que le froment, contenant, dans sa composition chimique, le phosphate de chaux en quantité notable, et ne pouvant composer lui-même ce corps minéral pour se l'assimiler, avait besoin d'un sol plus ou moins phosphaté; que tous les terrains fossilifères étaient imprégnés de ce sel que l'on ne pouvait plus rencontrer dans les couches géologiques d'origine ignée; qu'enfin le noir animal, composé presque en entier de phosphate de chaux et ne fertilisant que ces dernières, il lui paraissait évident que son pouvoir de fécondation n'existait réellement que dans son phosphate calcaire.

Il observe encore que les terrains anthracifères de Sablé, sur lesquels le noir animal n'avait que peu d'action, pouvaient sembler d'abord une exception, mais que l'emploi général et abondant de la chaux fossilifère et par conséquent phosphatée devait remplacer et rendre inutile le noir animal dans ces localités, ce qui alors se trouve d'accord avec l'expérience.

M. Robinet pense que le phosphate de chaux pourrait bien ne pas être d'une nécessité indispensable dans la constitution intime du froment, que d'ailleurs il n'existait aucun terrain que l'on pût regarder comme absolument exempt de cette matière, que l'atmosphère et les insectes devaient répandre partout; il donne pour preuve de cette dernière opinion les marais qui dégagent de l'hydrogène phosphoré inflammable spontanément.

M. Puvis est de l'avis que le phosphate de chaux est indispensable dans la composition du froment, et qu'un sol, pour être fertile, doit contenir ce sel dans une proportion notable.

Quant à l'idée de l'emploi des matières qui renferment ce sel comme amendement, il est établi par la discussion que la priorité en appartient à M. Puvis.

En effet, M. Puvis a publié, vers l'année 1822, dans le *Journal d'agriculture de l'Ain*, un mémoire sur les cendres employées en agriculture. Dans ce travail, ce savant agronome émettait l'idée que le résidu de la combustion végétale, soit lessivé, soit non lessivé, devait agir plutôt par la présence du phosphate de chaux que par tout autre principe. La même opinion fut réitérée dans les *Annales d'agriculture française*, par le même auteur, dans un nouveau mémoire ayant pour titre : *Essai sur les amendements.*

M. Puvis observe qu'il regarde la chaux comme nuisible, ou au moins inutile dans les sols qui en sont déjà saturés.

M. Guéranger, envisageant la question au point de vue qu'il a présenté en commençant, pense qu'il faut distinguer entre la composition chimique et la formation géologique d'un terrain ; il est parfaitement de l'avis de M. Puvis pour les terrains calcaires, oolitiques et tous ceux compris dans la série fossilifère. Mais les calcaires anciens ou non fossilifères doivent recevoir une influence très salutaire de l'emploi de la chaux préparée avec des calcaires fossilifères qui leur apportent le phosphate de chaux, indispensable à la végétation du froment. Il cite de nouveau les terrains de Sablé, qui, à la connaissance de tous les cultivateurs, ont plus que triplé leurs produits agricoles depuis que la découverte de l'anthracite dans ce pays a permis de faire de la chaux un usage très abondant.

M. de Caumont demande si la chaux préparée avec les marbres anthracifères peut être employée en agriculture avec autant d'avantage que celle provenant de calcaires plus récents.

M. Guéranger émet l'opinion que l'on doit distinguer entre les différents étages de ce terrain ; que la partie supérieure, désignée sous le nom de *Jallais* par les ou-

vriers, était très fossilifère, et pouvait par conséquent être mise en usage dans les cas où le sol réclamait la présence du phosphate de chaux ; qu'au contraire les étages inférieurs étant dépourvus de corps organisés d'origine animale, ne pouvaient être utiles que dans les lieux où le principe calcaire était réclamé.

M. Robinet est de l'avis que l'on doit distinguer parmi les amendements les stimulants et les engrais. Il donne, à l'appui de cette observation très judicieuse, l'efficacité du plâtre sur la culture des légumineuses, lequel agit si puissamment malgré la petite quantité répandue sur le sol.

M. Puvis observe que les légumineuses contiennent le sulfate de chaux dans leur composition chimique, et que c'est la raison de l'accroissement de ces plantes dans les terrains où l'on répand ce sel calcaire.

M. Lechalas, notaire honoraire à Angers, fait l'observation suivante :

Ne doit-on pas considérer le noir animal comme un stimulant ne produisant ses effets que dans l'année où on l'emploie ? Il pense qu'on ne doit pas en faire usage successivement et sans discontinuation dans les mêmes terrains pendant plusieurs années de suite, par ce motif qu'il produit, suivant lui, l'effet d'un grand effort sur la terre, mais qu'il ne la meuble pas avec le même avantage que les engrais ordinaires qu'on y répand en bien plus grande quantité.

M. de la Sicotière envisage la question du noir animal sous le rapport judiciaire, et répond ainsi à la 15e question :

Les meilleures mesures à prendre pour empêcher les fraudes si préjudiciables qui se commettent de la part des fabricants et marchands de noir animal sont les tribunaux.

Il cite un cas où du noir fraudé ayant été vendu, dans

le département de l'Orne, à un grand nombre d'agriculteurs, l'effet fut nul et même nuisible dans certains champs.

La fraude ayant été constatée, le fabricant et le vendeur furent condamnés.

M. Puvis observe que la création d'experts vérificateurs serait fort utile, et il cite la ville de Nantes comme ayant une institution de ce genre.

M. Guéranger combat la manière dont on apprécie à Nantes la valeur des noirs.

On y admet des mélanges étrangers à la condition que le produit sera livré au commerce sous un titre qui indiquera les proportions de mélange. Cette méthode introduit la fraude et ne présente aucune utilité au consommateur. En effet, celui qui achète du noir à quarante degrés ne sait pas toujours qu'il y a soixante pour cent de matière étrangère, ou pour trancher le mot, fraude; ainsi il aura à payer ces soixante parties, à un prix modéré, il est vrai, mais encore au-delà de la valeur, et de plus le port de toute cette matière inutile.

Le même membre signale un autre produit qui se vend sous le nom de noir animalisé, et qui, en raison de la conformité des noms, peut être une occasion de fraude.

Ce noir animalisé n'étant composé que de débris de charbon, d'origine végétale ou minérale, mélangés de terre et imprégnés de matières azotées, ne saurait remplacer en aucune manière le véritable noir animal.

M. le président, en résumant la discussion, énonce les propositions suivantes pour résoudre la 15e question d'industrie :

I.

Propager l'institution créée à Nantes pour la vérification des noirs destinés à l'agriculture.

II.

Poursuivre toute vente d'engrais sous un nom supposé.

III.

Interdire la vente des noirs de raffinerie autrement qu'à l'état de pureté et sous tout autre nom que sous celui de noir d'os ou noir de raffinerie.

Ces propositions sont adoptées. — La séance est levée.

(La séance du 12 est portée aux procès-verbaux de la 1re section.)

TROISIÈME SECTION.

SCIENCES MÉDICALES.

Première séance. — Du 2 septembre 1843.

Rapporteur : M. Ed. Laroche, secrétaire.

M. Godard, secrétaire général, remplissant les fonctions de président, ouvre la séance, et fait l'appel nominal des membres inscrits. Il fait un second et un troisième appel des membres présents, et avertit l'assemblée qu'elle va procéder de suite, par voie de scrutin, à la nomination d'un président et de quatre vice-présidents. — Répondent à l'appel, et déposent leurs bulletins :

M. Ridard. — M. Mame. — M. Libaudière. — M. Négrier. — M. Ouvrard. — M. Mayor, de Lausanne. — M. Guérin du Grandlaunay. — M. Roux, de Marseille. — M. Lemercier. — M. Bourjot-Saint-Hilaire — M. Balocchi. — M. Logerais fils. — M. Bertini. — M. Piccolo. — M. Lachèse père. — M. Gély. — M. Laroche, Victor. — M. Bigot. — M. Laroche père. — M. Godfroi. — M. Laroche, Edouard. — M. Lemarchand. — M. Daviers. — M. Bromet.

Le scrutin est clos. On procède alors au dépouillement du scrutin, et le nombre des votans étant égal au nombre des bulletins, le dépouillement donne le résultat suivant, à la majorité des suffrages :

Président. M. Roux, de Marseille.
1er *vice-président.* M. Mayor, de Lausanne.
2e *idem.* M. Lemercier, de Mayenne.
3e *idem.* M. Lachèse père, d'Angers.
4e *idem.* M. Gély, de Nantes.

M. le secrétaire général proclame le résultat du scrutin, et invite MM. les présidents et vice-présidents à prendre place au bureau.

Alors M. Roux se lève, et dit que s'il accepte l'honneur de la présidence, c'est parce qu'étant le délégué de la Société royale de médecine de Marseille, il croit devoir saisir avec empressement tout ce qui peut flatter et honorer cette compagnie, et il ajoute que pour répondre au témoignage d'estime et de confiance qu'il vient de recevoir lui-même, il fera tous ses efforts pour s'en rendre digne.

Le bureau étant constitué, M. le président désigne MM. Daviers et Bourjot Saint-Hilaire, pour remplir les fonctions de secrétaires-adjoints.

M. le président cède le fauteuil à M. le premier vice-président, prend la parole, et rappelle à l'assemblée qu'au Congrès scientifique de Strasbourg, il a été nommé, au sein de la section des sciences médicales, une commission permanente, ayant pour but d'inviter les médecins et pharmaciens de France, à se constituer en comité dans leurs départements respectifs, pour s'occuper de toutes réformes dont la médecine et la pharmacie sont susceptibles, et généralement de tout ce qui peut concourir à la dignité et à tous les intérêts du corps médical. — Sur la proposition de M. le docteur Mame, qui demande des ex-

plications sur le but que l'on s'est proposé par cette institution, M. le docteur Roux donne lecture à l'assemblée d'une circulaire adressée par la commission permanente de Strasbourg, qui fait connaître avec détail tout ce qui est relatif à cet objet. La section arrête, après délibération, que la commission permanente, qui doit remplacer celle de Strasbourg, sera nommée dans la séance de lundi prochain, et se composera de six membres, dont cinq médecins et un pharmacien résidants à Angers.

M. le président Roux ajoute qu'en attendant le compte-rendu des travaux du Congrès de Strasbourg, qui n'a point encore paru, il croit devoir signaler quelques-uns des résultats obtenus dans divers départements, et notamment dans celui des Bouches-du-Rhône, où le comité médical est en pleine activité.

M. le président, reprenant le fauteuil, donne lecture des questions concernant la section, et invite les personnes, qui voudraient prendre la parole sur ces questions, à se faire inscrire.

QUESTIONS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET PRIVÉE.

1re *Question.* — M. Lemarchand, chirurgien-major d'artillerie.

6me *Question.* — M. Ridard, de Corné.

12e *Question.* — M. Bourjot-Saint-Hilaire.

QUESTIONS DE MÉDECINE.

15e, 20e, 25e, 27e *Questions.* — M. Bourjot-Saint-Hilaire.

29e *Question.* — M. Bertini, de Turin.

QUESTIONS DE CHIRURGIE.

7e, 10e 1/4e *Questions.* — M. Bourjot-Saint-Hilaire.

9e *Question.* — M. Mirault.

12e *Question.* — M. Lemercier, de Mayenne.

Telles sont les questions à l'ordre du jour, pour les premières séances de la section. Puis, sur la remarque de M. Mayor, de Lausanne, M. le président invite les personnes, qui auraient des mémoires sur des questions non portées au programme, à vouloir bien les déposer sur le bureau, au terme du règlement.

En conséquence se font inscrire :

1° M. Mayor, pour deux mémoires, l'un contre l'expérience en général ; l'autre, sur les caractères différentiels de la médecine et de la chirurgie.

2° M. Libaudière, pour un travail sur l'étude de l'anatomie clastique du docteur Auzoux, mise à la portée des gens du monde.

3° M. Gély, sur un nouveau procédé de suture des plaies intestinales.

4° M. Bourjot présente un mémoire, intitulé : *Aperçu* synthétique de médecine oculaire, tendant à rattacher par des principes généraux et communs, la pathologie de l'œil à la pathologie générale, en expliquant beaucoup des affections de cet organe par les sympathies de tissu.

M. Mayor demande la parole, et propose à l'assemblée d'établir une sous-section qui tiendra ses séances tous les matins à sept heures, à l'Hôtel-Dieu. — Cette proposition reçoit l'assentiment général, et M. Daviers en est nommé le secrétaire.

Immédiatement après, M. le président lève la séance.

Deuxième séance. — Du 3 septembre 1843.

Rapporteur : M. Ed. Laroche, secrétaire.

La séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la précédente séance. Il est adopté après quelques rectifications.

Correspondance. — La section reçoit :

1° Une lettre de M. le docteur Guépin (de Nantes), qui lui exprime le regret de ne pouvoir assister aux séances du Congrès. Si, à son voyage à Nantes, la section de médecine veut lui accorder quelques instants, il se propose de lire devant elle un travail sur l'organisation des spécialités, comme moyen, pour les provinces, de résister à l'envahissement de la capitale.

2° Un mémoire de M. Tanchou (de Paris) intitulé : *Recherches* sur la plus grande rareté du cancer et des maladies plus particulières aux femmes dans les campagnes que dans les villes.

3° Un règlement d'association entre les médecins, officiers de santé et pharmaciens du département de la Sarthe, dans le but d'agir conformément à la circulaire de la commission permanente instituée à Strasbourg, ayant pour objet les améliorations que réclament la médecine et la pharmacie en France.

4° Un travail imprimé de M. Bertini (de Turin) intitulé : *Idrologia minerale.*

M. Balocchi, rapporteur.

5° Plusieurs exemplaires d'un éloge historique de Fodéré, par M. le docteur Roux (de Marseille).

M. Daviers se fait inscrire pour un travail ayant trait aux 9e et 10e questions du programme (chirurgie).

L'ordre du jour appelle à la tribune M. le docteur Bourjot-Saint-Hilaire pour une lecture sur cette question :

« Le système d'enseignement, adopté par l'Université dans les colléges, n'a-t-il pas le grave inconvénient, en multipliant trop les sujets d'étude, de nuire au développement du jugement et de l'intelligence des jeunes enfants ? »

Suivant M. Bourjot, qui professe l'histoire naturelle dans un collége de Paris, et qui a parcouru toutes les

classes depuis la sixième jusqu'à la troisième et enfin la philosophie, la multiplicité des travaux dans les colléges n'a point les inconvénients qu'on pourrait redouter.

« En effet, dit-il, dans chaque classe, il existe seulement de sept à dix élèves d'élite qui travaillent avec succès et sans fatigue; le reste fait défaut dans plusieurs facultés. »

Il convient cependant qu'à l'époque des concours, fâcheusement ouverts dans la saison la plus chaude de l'année, quelquefois les élèves concourant six fois sur dix à quinze jours, et chaque séance durant de sept à huit heures, il y a eu des exemples de fièvres cérébrales.

M. Lachèse père, médecin du collége royal d'Angers, n'a point observé que les élèves fussent plus souvent malades à l'époque des concours, et il attribue ces résultats aux conditions hygiéniques de cet établissement.

M. Mame partage les opinions de M. Bourjot.

M. Daviers, au contraire, dit que si la question a été posée, c'est qu'un grand nombre de parents se sont plaints du travail excessif qu'on donnait aux élèves, et conclut que l'intelligence surchargée nuit au développement physique.

M. Roux se range à ce dernier avis, et il pourrait citer beaucoup de jeunes gens, surtout des élèves en théologie, dont la santé, autant que les facultés intellectuelles, a été gravement compromise par l'excès du travail. Il ajoute qu'on ne peut résoudre convenablement cette question qu'en s'appuyant sur des documents statistiques qui n'ont point encore été recueillis d'une manière complète.

M. Bourjot est de nouveau appelé à prendre la parole sur la 15e question du programme (médecine), ainsi conçue :

« Quelles sont les diverses causes qui produisent l'amaurose, et en quoi l'étude de ces causes peut-elle éclairer le traitement ? »

Cet honorable membre dit que la distinction à établir lorsqu'il s'agit d'amaurose sera toujours précédée de cette question : Y a-t-il excès ou diminution dans la sensibilité de la rétine, ou celle des nerfs de la sensibilité générale de l'orbite, qui sont la cinquième paire, branche ophthalmique et son ganglion ?

Dans cet ordre d'idées, il ouvre un large cadre aux causes de l'amaurose, qu'il divise en sthéniques, hyposthéniques et mécaniques. Il cite à l'appui plusieurs observations de myopie, acquise et exagérée jusqu'au degré d'amaurose, résultant du changement de forme du globe de l'œil, par compression, et en particulier par celle que, dans des circonstances données, les muscles de l'œil peuvent exercer. De même, l'action hyposthénisante des amères est indiquée comme pouvant aussi diminuer le degré de sensibilité visuelle.

Il s'étaie à cet égard de l'opinion du célèbre Beer.

Quant au traitement, il en puise les indications dans les considérations qui précèdent et les regarde comme le guide du praticien.

M. Mirault pense que, pour répondre d'une manière complète à la question, il ne fallait pas restreindre le nombre des espèces d'amauroses au mode supposé d'action d'un certain nombre de causes et admettre la seule division en sténique et hyposthénique ; mais qu'il fallait examiner toutes les causes généralement admises pour en déduire le meilleur mode de traitement.

Il cite à cette occasion plusieurs faits de lésions de la cinquième paire de nerfs qui ont déterminé l'amaurose, et qu'il serait difficile de faire rentrer dans la classification adoptée par M. Bourjot.

Pour appuyer l'opinion de M. Mirault, M. Négrier cite le cas d'une amaurose produite par le tiraillement du nerf optique, par suite de la projection de l'œil dans une inflammation de l'orbite.

M. Lemercier cite une observation d'amaurose à la suite d'une contusion du sourcil.

MM. Roux et Mame établissent que, dans l'état actuel de la science, l'étiologie de l'amaurose est encore, sous le rapport du mode d'action de ses causes, entourée d'une grande obscurité, et qu'il n'est pas toujours facile de baser sur elle les indications curatives.

La séance est levée à une heure.

SOUS-SECTION CHIRURGICALE, A L'HÔTEL-DIEU.

Séance du 3 *septembre* 1843.

Rapporteur : M. Daviers, secrétaire.

A sept heures et demie, la séance est ouverte.

M. Laroche père occupe le fauteuil de président.

La parole est à M. Mayor, de Lausanne, pour la lecture d'un mémoire sur la *tachytomie*.

Deux choses essentielles doivent être considérées dans toutes les amputations ; ce sont : la douleur et le lambeau.

1° La douleur, cette terrible nécessité des amputations, engage le malade à différer l'opération de jour en jour, jusqu'au temps où elle devient impossible ou inutile.

Or, puisque l'observation prouve que la douleur est en raison directe du temps que dure une opération, elle sera nulle, si cette opération se fait dans un temps incommensurable. C'est ce que prouvent les blessures par armes à feu.

M. Mayor en donne cette explication : que la rapidité de la percussion ne permet pas au choc de s'irradier, et de même à l'ébranlement de se communiquer aux parties voisines.

C'est dans ce but qu'il propose l'amputation d'un seul coup.

Si ce procédé, employé autrefois par Scultet, Fabrice de Hilden, a été abandonné, ce n'est point qu'il soit mauvais en lui-même; c'est uniquement parce qu'il en résultait souvent des hémorrhagies mortelles.

Aujourd'hui que les moyens hémostotiques sont perfectionnés, les préjugés seuls en ont retardé le renouvellement.

L'orateur combat l'objection tirée de la comparaison de ses instruments à ceux des artisans; le couteau n'est pas plus noble que la hache.

Les conditions qui concernent le lambeau, ne sont connues que depuis peu de temps, et à peine est-on d'accord à ce sujet. Donc, la doctrine, concernant l'ablation des extrémités, n'est pas formulée, n'est pas encore réglée.

M. Mayor propose cette formule : « L'amputation consiste à abattre un membre en tout ou en partie avec la » plus grande rapidité possible, tout en conservant un » lambeau tégumentaire capable de couvrir la plaie. »

La mécanique, à l'aide de la percussion, fournit les moyens de remplir la première condition.

Le lambeau doit être taillé en demi-lune, et capable de recouvrir la plaie. Dans le mode opératoire actuel, les muscles venant à se rétracter, l'os demeure entre les lèvres de la plaie, recouvert seulement par les tissus inodulaire qui les unit.

Quand, au contraire, le lambeau semi-lunaire est rabattu sur l'os qu'il recouvre, une lymphe plastique, secrétée par ces parties, établit une adhérence qui permet à la peau de glisser comme au coude, et l'os, caché derrière elle, ne peut jamais faire saillie.

C'est donc à la théorie des amputations phalangiennes généralisée, que l'auteur a donné le nom de tachytomie.

La tachytomie, d'ailleurs, est encore dans son enfance; aussi, les instruments grossiers dont elle se sert,

ne causeront plus, sans doute, quand le temps les aura perfectionnés, ces esquilles qui nécessitent parfois l'emploi des cisailles ou de la scie. Toutefois, même actuellement, cette opération secondaire n'est point une augmentation de douleur.

Enfin, non seulement les membres, mais la clavicule, le maxillaire inférieur, et toutes les tumeurs saillantes, peuvent être amputées par la tachytomie.

Les tachytomes, en effet, ne sont que des ciseaux proportionnés à l'objet à couper.

M. Mayor pratique ensuite, à l'appui de son mémoire, neuf amputations sur le sujet, en se servant de la hache mise en mouvement par la percussion du maillet.

M. Gély, de Nantes, communique ensuite à l'assemblée un nouveau procédé de suture intestinale, et pratique sur un intestin et sur la toile les points de suture dont l'usage fait le sujet de son mémoire.

La séance est levée à neuf heures.

Troisième séance. — Du 4 septembre 1843.

Rapporteur : M. Mirault, secrétaire.

La séance est ouverte à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Roux (de Marseille).

Le secrétaire de la section donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le secrétaire de la sous-section, tenue à l'Hôtel-Dieu, à huit heures du matin, lit le procès-verbal des séances des 3 et 4 septembre.

Ces procès-verbaux sont adoptés.

M. Gély, appelé à prendre la parole, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches* sur l'emploi d'un nouveau procédé de suture contre les divisions de l'intestin, et sur

la possibilité de l'adossement de cet organe avec lui-même dans certaines blessures.

L'auteur établit d'abord l'état de la science sur ce point de chirurgie. Il passe en revue successivement :

1° La suture simple ou entrecoupée, dite *procédé des quatre maîtres.*

2° La suture à surjet ou spiroïde.

3° La suture à anse de Ledran, et les divers procédés introduits dans cette méthode, par Palfin, Raybard et Lapeyronie.

4° Le procédé de Rhandor, ou par invagination.

5° Enfin le procédé de M. Jobert (de Lamballe).

Tous ces divers procédés sont successivement examinés sous le rapport de leurs avantages et de leurs inconvénients, de manière à en déterminer la véritable valeur, et M. Gély arrive à cette conclusion que ces divers procédés ont été frappés d'une sorte de réprobation, depuis que M. Jobert a établi, comme méthode générale, l'adossement des séreuses.

M. Gély, faisant l'examen critique du procédé de ce dernier chirurgien, apprécie son mode d'action, tant sous le rapport des plaies incomplètes, que sous celui des plaies complètes. Il en fait ressortir la supériorité par rapport aux méthodes qui l'avaient précédé. Cependant il lui reproche l'inconvénient de recourir à la suture de Ledran, qui oblige à laisser béante la plaie de l'abdomen. Il reconnaît que les procédés de MM. Denans (de Marseille), Lembert et Baudens, n'ont point à la vérité le même désavantage, mais qu'ils ne sont point encore à l'abri de reproches sérieux.

L'auteur, envisageant cette question importante à son point de vue le plus large, pose les conditions que doit présenter son procédé pour remplir complétement les indications auxquelles aucun des procédés connus jusqu'à

ce jour n'avait satisfait. Il établit ces indications de la manière suivante :

1° Adossement des surfaces séreuses, condition essentielle d'une prompte réunion.

2° Adossement de la séreuse par un demi-renversement des lèvres de la plaie, tant pour les divisions partielles que pour les plaies complètes.

3° Occlusion exacte de l'ouverture accidentelle, ne laissant aucune chance à l'épanchement primitif ou consécutif.

4° Disposition des fils, telle qu'aucun nœud, aucun point ne soit visible du côté du péritoine.

5° Possibilité de fermer immédiatement la plaie de l'abdomen, après avoir réduit l'intestin, et de prévenir ainsi les dangers attachés à la pénétration de l'air.

Au premier abord, ces conditions pouvaient paraître difficiles à remplir. Cependant l'auteur croit avoir trouvé un procédé qui satisfait à toutes les exigences, et c'est à un événement fortuit qu'il en a dû l'improvisation.

Un jeune homme de seize ans ayant été apporté à l'Hôtel-Dieu de Nantes, pour une blessure de l'abdomen compliquée de deux petites plaies transversales de l'intestin grêle, M. Gély obtint la réunion de ces deux plaies par un procédé nouveau, auquel il donne le nom de *suture en piqué*. La plaie de l'abdomen fut aussi réunie immédiatement, et le malade put être considéré comme guéri au bout de cinq jours.

Pour apprécier les effets de ce procédé, autant que pour en étendre l'application à des cas divers de plaies intestinales, M. Gély se livra à une suite d'expériences sur les animaux, desquelles il résulte : que le procédé, dont la description est consignée dans son mémoire, présente des avantages spéciaux, résultant à la fois de la supériorité d'exécution et des applications variées dont il

est susceptible. On obtient par lui l'adossement des surfaces séreuses, tout en évitant :

1° Les difficultés de l'invagination;

2° La nécessité de distinguer l'un de l'autre les deux bouts de l'intestin;

3° L'incision du mésentère.

Il permet, en outre, d'adosser diverses parties de l'intestin, de manière à réparer, sans rétrécir son calibre, de grandes pertes de substance : considération importante, puisqu'elle est la reproduction du mécanisme à l'aide duquel la nature triomphe parfois toute seule des plus graves blessures de l'intestin.

C'est ainsi que l'auteur pense avoir rempli toutes les conditions qu'il s'est proposées, pour rendre l'entéroraphie moins dangereuse et détruire les causes principales qui s'opposent à la guérison.

M. Ballochi demande sur quelle partie de l'intestin ont été pratiquées les blessures dans les expériences de M. Gély, faisant observer que le siége de ces blessures fait varier le degré de leur gravité.

M. Gély répond que les blessures ont été faites sur l'intestin grêle, à des hauteurs variables. Il reconnaît d'ailleurs que ces plaies sur les animaux ne peuvent pas être assimilées, pour le danger, à celles qu'on observe chez l'homme.

M. Roux, président, tout en rendant justice au mérite du mémoire de M. Gély, lui fait observer qu'il a peut-être atténué les avantages des procédés employés avant le sien, et exagéré leurs inconvénients, et qu'il est nécessaire, pour fixer la valeur de ce dernier, d'attendre que l'expérience en vienne confirmer les résultats. A ce sujet, il rappelle les succès constants obtenus par M. Denans dans ses expériences sur les chiens.

M. Gély explique la perte de deux animaux, sujets de ses expériences, par des circonstances qui ne tiennent pas

essentiellement à son procédé. Il ajoute qu'il ne croit pas avoir déprécié les procédés antérieurs au sien, et qu'il a dû entrer à leur égard dans une discussion critique qui pût en établir la valeur comparative.

Après cette discussion, l'assemblée, sur la proposition de MM. Lemercier et Mayor, renvoie ce travail au secrétariat-général et émet le vœu qu'il soit imprimé en entier dans le compte-rendu du Congrès.

M. Bourjot-Saint-Hilaire monte à la tribune pour lire un travail sur l'emploi du nitrate d'argent dans les maladies du globe de l'œil et de ses dépendances (20e question de médecine).

Le nitrate d'argent, dit-il, n'est point un spécifique, c'est un cathérétique facile à manier et qui a pour avantage de modifier l'état morbide de la muqueuse oculaire et des follicules mucipares. Il cite des cas nombreux d'ophthalmies purulentes dans l'histoire desquelles il ne croit pas devoir entrer. Il établit que, dans beaucoup de cas de ces ophthalmies, l'action du nitrate d'argent modifie puissamment la secrétion blennorrhagique qui en fait le principal caractère. Il passe en revue l'emploi du nitrate d'argent dans les ophthalmies catarrhales, scrofuleuses, varioliques, les ulcérations de la cornée, les pustules naissantes, les hernies de l'iris, et témoigne de ses bons effets. Il conclut que cet agent thérapeutique occupe un rang distingué dans la médecine oculaire.

M. Mirault fait observer à M. Bourjot, qu'en outre des maladies de l'œil dont il a fait mention, il en est d'autres contre lesquelles on a obtenu de grands avantages de l'emploi du nitrate d'argent ; il cite à ce sujet les conjonctivites chroniques, l'ectropion ou renversement des paupières, les kistes qui se développent dans l'épaisseur de ces voiles protecteurs de l'œil, le staphylôme, sur le traitement duquel M. Delarue a publié des observations importantes, et enfin l'inflammation chronique des voies

lacrymales et ses principaux effets, tels que la tumeur et la fistule.

M. Mirault termine en appelant l'attention de la section sur les dangers de la cautérisation des taies de la cornée par le nitrate d'argent en substance, et sur l'inutilité de la cautérisation des hernies de l'iris, qu'il a toujours vues disparaître spontanément.

Conformément à une décision prise dans la séance du 2 septembre, la section procède à la nomination de la commission permanente qui doit remplacer celle nommée à Strasbourg, au dernier Congrès, qui a pour but de correspondre avec les comités départementaux, et a été instituée en vue des progrès de la médecine et des intérêts du corps médical.

Cette commission est nommée immédiatement au scrutin secret.

Les membres qui la composent sont : MM. Mame, Ridard, Castonnet, Mirault et Bigot, docteurs en médecine, et Roujou, pharmacien, parmi lesquels il sera fait choix d'un président et d'un secrétaire.

La séance est levée à trois heures.

SOUS-SECTION CHIRURGICALE, A L'HÔTEL-DIEU.

Séance du 4 septembre 1843.

Rapporteur : M. Daviers, secrétaire.

A huit heures précises, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé en l'absence du secrétaire empêché, par M. Farge, chirurgien interne à l'Hôtel-Dieu, est adopté sans réclamation.

M. Mayor, après avoir décrit un appareil en forme de pupitre pour le traitement des fractures du fémur, expose quelques principes généraux sur l'action du calomel qu'il affectionne et regarde comme une véritable panacée. Au

moyen d'une sonde droite, ce chirurgien porte le calomel en poudre sur le point malade du canal de l'urèthre, dans la blennorrhagie, et procède à l'application de cette nouvelle méthode thérapeutique, sur un malade dont l'écoulement date seulement de huit jours.

Le chirurgien de Lausanne, après quelques considérations générales sur son système déligatoire, insiste sur la nécessité de trouver des points d'appui pour l'application des triangles, qui peuvent remplacer avec avantage la plupart des bandages composés, employés en chirurgie. Comme exemple de sa méthode, l'auteur exécute sur un malade le bandage de la clavicule, celui des doigts de la main, de la jambe, du pied et du bec-de-lièvre, en faisant, sur les indications qu'on se propose de remplir dans ces différents cas, des réflexions aussi judicieuses qu'intéressantes. La consolidation de la fracture de la clavicule, traitée par le triangle, se fait sans raccourcissement; ce résultat est facile à constater au moyen du compas d'épaisseur dont M. Mayor fait un fréquent usage.

Une discussion rapide, qu'il est impossible de reproduire dans un procès-verbal, s'engage sur différents points, entre plusieurs membres, MM. Mayor, Mirault, Castonnet, Laroche (Edouard), Négrier, Benoist, Mame et Daviers, et termine la séance à dix heures moins un quart.

Quatrième séance. — Du 5 septembre 1843.

Rapporteur : M. Mirault, secrétaire.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de M. Roux (de Marseille).

On passe au dépouillement de la correspondance qui présente les ouvrages suivants :

1° *Les méditations sur la chirurgie pratique*, par

M. le docteur Ouvrard, avec un discours sur la physiologie, prononcé en 1818, à l'École de médecine d'Angers;

2° Quelques exemplaires d'un *Mémoire sur l'emploi du mercure dans les maladies du foie*, par M. Michel Borgialli;

3° M. Bertini présente à l'appui de son mémoire trois statistiques du grand hôpital de l'ordre équestre de Saint-Maurice et Saint-Lazare dont il est médecin en chef;

En outre :

1° La relation du Congrès scientifique de Lyon;

2° La relation du Congrès scientifique de Strasbourg;

3° Deux brochures contenant ses observations sur l'efficacité de l'extrait aqueux de seigle ergoté dans les métrorrhagies;

4° L'histoire d'une apoplexie foudroyante suivie de l'ouverture du cadavre.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux, on passe à l'ordre du jour qui appelle à la tribune M. le docteur Bertini (de Turin), pour la lecture d'un mémoire intitulé : *De la statistique médicale en Italie*, avec des considérations à ce sujet, en réponse à la 29e question du programme (division de médecine).

Il a commencé par l'histoire de la statistique en général, en rapportant des faits à ce sujet. A la fin du XVIIIe siècle, on quitta les abstractions métaphysiques pour s'occuper des faits. Il a démontré que le véritable fondateur de la statistique en Italie a été Melchior Gioia, dont il a cité les ouvrages. C'est d'après lui que, depuis la fin du dernier siècle jusqu'à nos jours, tous les médecins italiens ont rédigé leurs travaux. En Italie, on s'occupe beaucoup de statistiques, et c'est une question à l'ordre du jour dans les Congrès.

L'auteur du mémoire a fini par poser pour conclusion, la manière de rédiger les statistiques médicales, afin d'en

tirer les plus grands avantages possibles pour le bien-être des peuples.

Ce mémoire a été écouté avec intérêt.

M. Roux (de Marseille), président, cède le fauteuil à un vice-président, et monte à la tribune pour traiter oralement la même question.

Tout en rendant hommage au mérite de M. Bertini, M. Roux pense que la question, pour être résolue convenablement, réclamait un exposé et un examen des travaux de statistiques médicales entrepris dans ces derniers temps; que l'on aurait pu ainsi mieux apprécier et constater l'importance de la statistique appliquée à la médecine dans le sens de la question. Que si toutefois on jette un coup-d'œil sur ce que les journaux de médecine nous ont appris à cet égard, on n'y voit pas assez de documents qui seuls nous permettent dès aujourd'hui de soutenir ou de nier l'utilité de la statistique médicale. Ces documents eussent été peut-être plus nombreux, sans le découragement dans lequel bien des médecins ont été jetés, par les discussions sur l'importance de la statistique spéciale dont il s'agit, soulevées au sein de plusieurs corps savants, notamment au sein de l'Académie royale de médecine, et qui ont dévoilé des contradicteurs.

Mais après avoir exprimé son étonnement que l'on puisse rencontrer encore une seule personne qui n'admette pas l'utilité de la statistique médicale, M. Roux entre dans des considérations pour prouver que, depuis vingt-trois siècles, les vrais médecins ont été essentiellement statisticiens, et qu'il ne devait pas en être autrement; que si des difficultés attachées aux études de la statistique médicale, que si les tableaux fautifs qu'elle a produits se sont opposés à ses progrès, on n'est pas moins forcé de la considérer, si elle est faite consciencieusement, comme étant de la dernière importance, d'une importance telle que, sans elle, il est impossible de se rendre raison

des moindres phénomènes en médecine, comme dans toutes les sciences.

M. Roux dépose ensuite sur le bureau quelques exemplaires du discours qu'il a prononcé, étant président de la Société royale de médecine de Marseille, et qui répond à la question proposée, quant à la branche la plus essentielle de la médecine.

Ce discours est intitulé : *De la statistique* appliquée à l'étude de l'hygiène publique et de l'hygiène des Marseillais en particulier.

M. Bourjot-Saint-Hilaire dit qu'en général il faut se défier de toute statistique faite par les auteurs de monographie.

M. Lemercier, qui est l'auteur d'une statistique, dit que les travaux de ce genre ne font jamais arriver à une conclusion rigoureuse et mathématique, mais conduisent à des probabilités utiles au progrès de la science.

M. Bourjot fait observer que cela est si vrai, que pour la météorologie elle-même, on ne peut encore arriver aujourd'hui à une précision mathématique.

M. Castonnet craint qu'on n'exagère l'importance des chiffres qui, depuis quelques années, sont devenus à la mode dans les travaux d'observation médicale. Il pense que ce n'est pas seulement depuis qu'on formule tout avec les chiffres qu'on a fait des statistiques. Hypocrate et tous les observateurs qui ont suivi jusqu'au dernier siècle, n'ont point fait de statistique, ce qui n'a pas empêché l'art de faire de grands progrès par leurs travaux.

M. Mame fait remarquer la justesse des conclusions du mémoire de M. Bertini, et propose qu'elles soient imprimées au compte-rendu, si le mémoire ne l'était pas en entier.

La discussion se continue encore quelque temps entre MM. Bertini, Bourjot et Lemercier, et se termine par le

vote sur l'impresssion en entier du mémoire de M. Bertini.

M. Lemarchand est appelé à la tribune pour traiter la 1re question du programme (hygiène publique).

M. Lemarchand commence par exposer que cette question importante de l'hygiène du soldat a été traitée avec détail, sous tous ses rapports, par un grand nombre de médecins militaires d'un savoir distingué. C'est parce qu'elle a trouvé sa solution dans leurs écrits, qu'il croit devoir se restreindre et n'indiquer que succinctement les causes qui rendent aussi grande la mortalité chez les soldats, en temps de paix.

Profitant des connaissances que lui donnent trente ans de pratique dans les armées, il établit plusieurs catégories chez les soldats, dans lesquelles la mortalité n'est pas la même. Il résulte pour lui que si le chiffre des décès est aussi élevé dans les régiments en garnison, c'est que beaucoup de jeunes soldats arrivent au corps avec des maladies non reconnues par les conseils de révision. Ce fait il l'a constaté un grand nombre de fois.

Il passe ensuite en revue les différentes causes de maladies pour les soldats, et il les trouve dans les casernements insalubres, les corps-de-garde et les salles de police trop petites, surtout pour la nuit, où le renouvellement de l'air n'a pas lieu ; la nostalgie si fréquente dans les nouvelles recrues. Il signale, de plus, la mauvaise nourriture, les excès et les punitions infligées aux soldats.

M. Ed. Laroche, qui est chargé depuis treize ans d'un service militaire, demande la parole, et présente des considérations qui diffèrent des précédentes, dans ce qui touche la santé du soldat à son entrée au corps. Selon lui, le nombre de ceux qui arrivent avec des maladies qui ont échappé aux investigations des conseils de révision, est très restreint ; et il est convaincu que les causes des maladies du jeune soldat proviennent de son séjour dans les

garnisons. Il signale comme causes le changement des habitudes, du vêtement, de la nourriture, les excès multipliés, les punitions trop prolongées dans des prisons humides, la transition brusque du chaud au froid qui a lieu, pendant l'hiver, lorsque le soldat quitte l'atmosphère très échauffée du corps-de-garde pour faire sa faction. Il signale surtout la coutume de conduire le matin à l'exercice les soldats à jeun.

M. Gély partage au contraire les opinions de M. Lemarchand sur ce point, que beaucoup de militaires arrivent malades ou très faibles au corps. Il insiste particulièrement sur la mauvaise nourriture du soldat, et ne craint pas d'affirmer que le pain de munition est de mauvaise qualité et impropre à une bonne alimentation.

M. Castonnet combat M. Gély sur le point que les conseils de révision reconnaissaient aptes au service militaire un grand nombre d'hommes évidemment impropres. Il pense au contraire que, sauf quelques rares exceptions, la jeunesse appelée sous les drapeaux est l'élite de la population. Il partage l'opinion émise par M. Laroche, que les causes de la mortalité doivent être attribuées à la condition même du soldat.

M. Ouvrard monte à la tribune pour dire qu'un grand nombre de militaires appelés au corps sont dans des dispositions de santé maladives. Il voudrait qu'une nouvelle statistique fût dressée par ordre du ministre, travail qui aurait pour résultat de porter l'attention sur la conservation et la vigueur de l'armée.

M. le président déclare la discussion terminée, et la séance est levée à une heure après midi.

SOUS-SECTION CHIRURGICALE, A L'HÔTEL-DIEU.

Séance du 5 septembre 1843.

Rapporteur : M. DAVIERS, secrétaire.

La séance est ouverte à huit heures.

Le procès-verbal des deux dernières séances a été lu et adopté à la séance de la section.

M. le docteur Mayor, de Lausanne, fait l'application sur un malade, de différents bandages, à l'aide de triangles : Le spica de laine, le suspenseur du scrotum, le scroto-pelvien, le fessier, le tibio-scapulaire, le tibio-pelvien, le compresseur du genou.

A la suite de ces différentes démonstrations, M. le docteur Ouvrard prend la parole, et, faisant une appréciation rapide des triangles et des bandages anciens : Comparez, Messieurs, dit-il, la simplicité des moyens du chirurgien de Lausanne, et dites-moi si la chirurgie n'a pas fait entre ses mains un immense progrès.

M. Mayor expose les principes du cathétérisme forcé. La force doit toujours être proportionnée à la résistance, et surtout au volume de l'instrument dont on se sert.

L'orateur critique le précepte d'un chirurgien célèbre qui ne voulait pas qu'on employât la force dans le cathétérisme.

M. E. Laroche demande à M. Mayor, si dans les rétrécissements consécutifs aux pertes de substance de l'urèthre, il emploie le cathétérisme forcé. Ce dernier chirurgien répond, en citant plusieurs exemples insérés dans les publications périodiques.

Le malade, auquel on a fait l'application du calomel en poudre dans le canal de l'urèthre, a éprouvé quelques douleurs peu vives; son écoulement a un peu augmenté.

M. Mayor fait ce matin une nouvelle application du calomel. — La séance est levée à neuf heures et un quart.

Cinquième séance. — Du 6 septembre 1843.

Rapporteur : M. Bourjot-St-Hilaire, secrétaire.

La séance est ouverte à onze heures précises, sous la présidence de M. le docteur Roux.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, et la rédaction en est adoptée, après de légères rectifications.

Correspondance. — M. Perussel offre à la section un travail critique sur la doctrine d'homœopathie.

2° Une notice sur son fondateur, le docteur Hanhemann.

M. Jullien, de Paris, a déposé : 1° une brochure de M. Gondret, de Paris, sur l'emploi de la flamme dans un grand nombre d'affections externes. — M. Lemercier, de Mayenne, rapporteur.

2° Une notice émanée de la société centrale d'Edilité, dont le but est relatif à l'hygiène publique. — M. le docteur Lachèse père, rapporteur.

L'ordre du jour est un rapport de M. Piccolo, en son nom et en celui de MM. Balocchi, Gély, et Piccolo, sur un mémoire de M. le docteur Libaudière.

La conclusion du rapporteur est que ce travail est digne d'être lu en séance générale.

M. le docteur Ridard, de Corné, est appelé à la tribune pour la lecture d'un mémoire répondant à la question 6e du programme d'hygiène ; elle est ainsi conçue :

« Le rouissage des chanvres, qui a lieu chaque année dans une grande étendue du département de Maine et Loire, y donne-t-il lieu à des maladies ? »

Cette question intéresse au plus haut degré la santé publique et la prospérité des populations dans cette contrée; elle mérite d'être élucidée, et nous devons suivre M. Ridard dans ses prémisses et dans ses conclusions.

Après un reproche savamment adressé, de la tenacité des préjugés populaires qui ont aussi été, et qui peuvent

encore être ceux des médecins, M. Ridard dit, comme beaucoup d'entre eux : J'ai cru longtemps à l'influence délétère des émanations des routoirs sur les hommes et sur les animaux. Il cite comme ayant partagé ces opinions, devenues funestes parce qu'elles ont fait apporter des entraves à l'industrie de ce département, des auteurs justement estimés dans la science.

M. Ridard annonce qu'il s'élève, maintenant qu'il est mieux informé, contre des opinions longtemps admises et sous l'autorité de beaucoup de noms, parmi lesquels il cite Baudrillard (Traité des forêts), l'abbé Rozier, Bosc; enfin, parmi les médecins : Romazzini, Fourcroy et Patissier. Ces auteurs ont marché, assure M. Ridard, avec une ignorance particulière des faits, sur la voie des assertions et non des faits probants. Il invoque, à l'appui de son opinion, bientôt quinze ans d'expérience, et il arrive à cette donnée, éclairée par la statistique, que la population dans les communes de Mazé, Corné, Andard, Brain, qui sont au centre de l'industrie *cannabicole*, sur les bords de l'Authion, a augmenté considérablement, puisque de 8,665, chiffre atteint en 1820, elle s'élève en 1840 à 8,792. — Augmentation, 127. Cependant, la culture du chanvre, et par conséquent le rouissage, augmente; la mortalité diminue en même temps. On ne voit pas les fièvres intermittentes y sévir davantage, ni y prendre plus nettement la forme pernicieuse. La population devient plus robuste, et les épidémies n'ont pas pris ce caractère de périodicité que devrait amener le rouissage périodiquement opéré en août et en septembre.

M. Ridard, quoique fort de ses observations, s'étaie encore de celles de M. Giraudet, médecin à Cusset (Allier), de l'avis de l'académie royale de médecine, de l'avis motivé de M. Marc, médecin du roi, et de celui de Parent, du Châtelet, si compétent en la matière, et qui s'était soumis, lui et les siens, à l'influence des routoirs.

Les conclusions de M. Ridard sont :

1° Le voisinage des chanvres dans l'eau des rivières ou de leurs affluents, n'a pas une action nuisible à la santé des populations voisines ;

2° Les années où la récolte de cette plante textile a été très-abondante, et les époques de l'année où le rouissage est pratiqué, ne sont pas marquées par le développement d'une quantité proportionnelle de maladies dont on puisse attribuer l'origine à cette opération ;

3° Les fièvres pernicieuses sont tout aussi rares au voisinage des routoirs que dans quelque autre localité que ce soit, et les fièvres intermittentes n'offrent rien là de particulier ni en intensité, ni en fréquence ;

4° La santé des animaux n'est pas compromise par l'usage des eaux, dans lesquelles a séjourné du chanvre, ou par le pacage de l'herbe imprégnée de ces eaux ;

5° Il est loin d'être démontré que la chaleur n'est pas une cause aussi active de la destruction des poissons que le rouissage.

Après la lecture du mémoire, écoutée avec intérêt par la section, quant au fond et quant à la forme, la discussion est ouverte.

M. Bertini croit que l'on peut étayer les opinions si anciennes de l'influence fâcheuse des routoirs, rizières, par ce que l'on voit en Piémont, dans les lieux de ces cultures ; il a reconnu et éprouvé par lui-même une action analogue à celle qui provient dans les marais Pontins de la macération spontanée des végétaux.

M. Lachèse père appuie les conclusions générales de M. Ridard ; mais il les restreint aux cours d'eau actifs, et il en exclut les flaques d'eau, où le rouissage amène toujours une putréfaction très-dangereuse ; des épidémies auraient été dues à cette cause. Il désirerait que l'on substituât au rouissage à l'eau le rouissage par la méthode de l'enterrement qui aurait la même efficacité et moins

de dangers, et donnerait à l'agriculture les matières azotées, ou hydro-carbonées du chanvre, une substance fertilisante.

M. du Grandlaunay habite comme M. Ridard les bords de l'Authion, grand lac, l'hiver; l'été, une sorte de marais desséché, très-favorable à la culture du chanvre; mais il assure que les gens du bas pays, plus exposés aux effluves de ce routoir, en éprouvent des inconvénients; et il voudrait que la statistique désignât dans une même commune les gens riverains du routoir, et ceux qui en sont éloignés.

M. Balocchi cite un fait remarquable : En 1859, dans les Marches, entre Forli et Ravenne, on cultive, on rouit le chanvre sur une grande échelle; pendant que cette opération était en train, un vent du sud-est ayant régné, il arriva que toute la contrée, soumise à cette trombe de vent, et à dix lieues de distance, subit une formidable épidémie et une épizootie aussi fâcheuse.

M. Ouvrard présente le fait contradictoire, de sa propre habitation entre deux routoirs à l'état stagnant, et il n'en a ressenti nul mauvais effet.

Mais, comme le fait observer M. Castonnet, cela ne tiendrait-il pas à une circonstance favorable de bonne ventilation ?

M. Ponceau a vu les ouvriers ardoisiers pris de fièvres d'accès lorsqu'ils travaillaient près de fosses où l'on faisait rouir des chanvres, et les gens des fermes, dans le foyer d'infection, rester sains et saufs.

M. Mirault demande si l'on ne peut attribuer à l'influence du rouissage des maladies des jambes, ulcérations et nécroses, etc.

M. Bourjot pense que les causes sont ici les mêmes que pour le débardage du bois, par l'effet du long séjour dans l'eau.

M. Roux (de Marseille) pense que les débats sur le sujet en question doivent se passer plus particulièrement entre

les médecins des pays où le rouissage du chanvre a lieu; que conséquemment il est tout disposé à adopter l'opinion de ces médecins comme faisant autorité; mais que, puisque l'on a demandé l'insertion en entier du mémoire dans le compte-rendu du Congrès, il croit devoir faire une remarque dans l'intérêt même de ce travail.

Pour prouver que le rouissage des chanvres n'est point insalubre, l'auteur, s'étayant de la statistique, a présenté un tableau des décès pendant une longue série d'années, qui montre que le chiffre des décédés a été moindre alors que le rouissage est devenu une grande branche d'industrie pour le pays, qu'antérieurement à cette époque, et bien que la population fût plus considérable. Mais n'est-il pas possible que les décès aient été plus nombreux, alors que la population était moins considérable, à cause du règne de maladies plus ou moins graves? Et dès-lors ne conviendrait-il pas que l'auteur fît connaître l'état sanitaire de chaque époque, pour pouvoir tirer les inductions qui ne laisseraient aucun doute sur la cause de l'augmentation ou de la diminution des décès?

La section consultée conclut à l'impression en totalité du mémoire de M. Ridard, comme provoquant à de nouvelles investigations et à de nouvelles observations.

M. Bourjot fait la lecture d'un mémoire intitulé : *Aperçu* synthétique de médecine oculaire, tendant à rattacher par des principes généraux et communs la pathologie de l'œil à la pathologie générale, en expliquant beaucoup des affections de l'œil par les sympathies de tissu.

Ce mémoire est peu susceptible d'analyse. En effet, c'est un travail tout-à-fait synthétique dans lequel l'auteur s'est efforcé, si l'on peut dire, à rendre inutiles les volumes qui ont été entassés dans ces derniers temps sur la médecine oculaire, et en affranchissant la science de cette multiplicité d'espèces et de variétés de maladies ocu-

laires que les ophthalmologistes anglais et allemands voudraient introduire parmi nous, et surtout en offrant plutôt au jugement qu'à la mémoire du praticien des indications thérapeutiques certaines.

M. Daviers prend la parole, et il loue M. Bourjot d'avoir montré que l'ophthalmologie n'est pas une spécialité dans l'art de guérir, mais une branche qui se rattache au tronc.

La séance est levée.

Sixième séance. — Du 7 septembre 1843.

Rapporteur : M. Castonnet, secrétaire.

La séance est ouverte à une heure après-midi, sous la présidence de M. Roux (de Marseille).

M. Roux prend la parole au commencement de la séance, pour rendre compte à l'assemblée de l'impression qu'il a éprouvée avec plusieurs médecins étrangers, en visitant, ce matin même, la nouvelle maison départementale d'aliénés de Sainte-Gemmes, près Angerss. Cette maison, ou plutôt ce château, dit-il, dont la magnificence et la beauté du site sont presque sans égales, réunit toutes les heureuses conditions, pour devenir bientôt un des plus beaux asiles d'aliénés qu'il y ait en Europe.

M. le docteur Bertini, médecin en chef de l'hôpital de Turin, communique à l'assemblée, qu'il a visité, en compagnie de plusieurs médecins étrangers, avec le plus grand intérêt, les salles d'asile de la ville d'Angers; que ces utiles établissements qui doivent avoir tant d'influence sur la civilisation et le bien-être des masses, ne lui ont semblé nulle part avoir atteint le degré de perfectionnement qu'ils ont à Angers; c'est un témoignage qu'il est bien aise de rendre au zèle et aux succès complets des dames qui ont pris les salles d'asile sous leur patronage.

M. le docteur Mayor (de Lausanne) expose verbalement ce qui a été l'objet de la séance du matin, à l'Hôtel-Dieu. Il a renouvelé devant les médecins réunis, ses expériences intéressantes de *tachytomie* sur le cadavre.

A l'appui de la nouvelle méthode d'amputation que M. Mayor propose d'introduire dans l'art chirurgical, M. Lemarchand, ancien chirurgien-major, fait part d'un cas de chirurgie militaire, où un avant-bras coupé par un coup de sabre fut regardé comme bien amputé par M. le baron Percy, qui se contenta de faire un lambeau avec la peau qui était pendante, et fit établir le pansement après avoir arrondi les extrémités des os, et la guérison fut parfaite. Eh bien! s'écrie M. Mayor, ne voyez-vous pas que c'est là une application de ma tachytomie?

Sur la proposition d'un membre, la section vote à l'unanimité le renvoi à la commission centrale du mémoire de M. le docteur Mayor, sur la nouvelle méthode d'amputation appelée tachytomie, pour qu'il soit imprimé en entier au compte-rendu du Congrès.

On passe à la correspondance qui présente un mémoire de M. Lemercier, de Mayenne, intitulé : *Considérations cliniques et anatomiques sur les tumeurs blanches des articulations; sur la nature, les causes et le traitement de ces maladies.* (Rapporteur, M. Mayor.)

M. le président donne communication d'un mémoire de M. le docteur Tanchou, intitulé : *Recherches sur la plus grande rareté du cancer et des maladies particulières aux femmes, dans les campagnes que dans les villes.*

M. Benoist, après la lecture du mémoire, fait observer que la statistique de M. Tanchou est fautive, parce que la population de Paris a beaucoup augmenté depuis dix ans, ce dont il ne tient pas compte, et aussi parce que les personnes atteintes de maladies cancéreuses quittent souvent les campagnes pour venir à la ville.

M. Daviers fait aussi la remarque que la statistique de M. Tanchou doit être inexacte, parce que très-probablement elle repose sur les documents erronés fournis par plusieurs médecins sur le cancer de l'utérus. Ce qu'il y a de positif, c'est que M. Tanchou est dans l'erreur quand il dit que les cancers de l'utérus sont plus fréquents que les cancers du sein.

M. Mame regrette que M. Tanchou n'ait pas traité d'une manière satisfaisante ce qui regarde l'étiologie du cancer.

M. le docteur Daviers a la parole pour la lecture d'un mémoire sur la section de la cornée transparente dans l'opération de la cataracte.

Après la lecture de ce mémoire, qui a été écouté avec beaucoup d'intérêt, M. Bourjot-Saint-Hilaire, tout en rendant justice au mérite du travail, fait remarquer que la multiplicité des instruments qu'on a inventés pour fixer le globe de l'œil dans l'opération en question, prouve qu'aucun de ces instruments ne remplit bien le but, et que suivant la règle des bons opérateurs, il faut y renoncer pour ne se servir que du doigt.

M. le docteur Ballochi (de Florence), dit qu'un bon opérateur de la cataracte par extraction, ne doit se servir que de son doigt pour fixer le globe de l'œil pendant la section de la cornée transparente; qu'il faut tout au plus se servir de l'élévateur de Pellier.

M. Daviers répond que l'œil fuit presque toujours en dedans, dans l'effort qu'on fait pour pratiquer la section de la cornée, et qu'il n'est guère possible de fixer le globe de l'œil avec le doigt seul, sans qu'il y ait danger de le comprimer. Les objections de MM. Bourjot et Ballochi ont d'ailleurs été discutées dans le mémoire.

M. le docteur Guérin du Grandlaunay a la parole pour lire un mémoire sur le cathétérisme forcé à l'aide de sondes en gomme élastique de gros calibre. L'action de ces sondes est fondée sur le même principe que les sondes

métalliques du docteur Mayor. La nécessité, dit M. du Grandlaunay, est la mère de l'invention, et c'est dans une circonstance d'urgence qu'il fut amené à se servir de ces sondes en gomme élastique. M. du Grandlaunay rapporte deux observations intéressantes, où il parvint à introduire ses sondes dans la vessie après des efforts inutiles tentés avant son arrivée.

M. du Grandlaunay termine son mémoire qui reçoit l'assentiment de l'assemblée.

M. Mayor remercie M. du Grandlaunay des expressions flatteuses dont il s'est servi à son égard; il explique l'expression de *forcé*, appliquée au cathétérisme qu'il a conseille; il ne faudrait pas entendre par elle une force aveugle et non mesurée, mais un effort dilatateur du canal.

L'heure force de lever la séance, pour assister à la séance générale, à l'Hôtel-de-ville.

Septième séance. — Du 8 septembre 1843.

Rapporteur : M. Castonnet, secrétaire.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de M. Roux (de Marseille).

Le procès-verbal de la précédente séance et celui de la sous-section qui se tient chaque matin à l'Hôtel-Dieu, sont adoptés.

Rapport de M. le docteur Ballochi (de Florence) sur *l'Idrologia minerale* de M. le docteur Bertini (de Turin).

Cet ouvrage est compacte, et ne présente point ces longueurs qu'on retrouve dans les livres de nos jours.

L'auteur s'attache à constater les effets de l'usage des eaux, ses inconvénients et ses avantages; les précautions à prendre pour pouvoir les transporter. Description et

analyse de chaque source en particulier. Il compare les eaux naturelles aux eaux artificielles. Il passe en revue les bains de vapeur, de sable, d'air, de lumière, de lait; l'Italie est riche en eaux minérales, iodurées. On trouve dans les eaux minérales un moyen d'agrément, le médecin y trouve des indications à remplir.

M. le docteur du Grandlaunay présente au Congrès un tableau statistique des aliénés qu'il a eu à traiter dans son établissement de Baugé, et l'exposé d'un plan d'une maison d'aliénés pour le département de Maine et Loire.

M. Lachèse père fait hommage aux membres du Congrès qui vont à Nantes d'un voyage d'Angers à l'Océan, publié par son fils.

M. Lemercier (de Mayenne) prend la parole pour la lecture d'un mémoire sur les scrofules.

M. le docteur Bertini propose à la section de demander à l'auteur un extrait de son mémoire pour être inséré au compte-rendu.

Cette proposition est appuyée par un vote qui recommande cet extrait au comité central.

M. Lachèse père fait un rapport sur un mémoire de M. Jullien (de Paris), relatif à un projet d'établir dans chaque ville une Société d'*édilité*, dont la mission serait de surveiller, avec l'autorité municipale, l'assainissement et l'embellissement des villes, et s'occuper d'améliorations qui se font attendre trop longtemps par le cours ordinaire des choses.

Cette proposition est fortement appuyée par M. le rapporteur et par la section entière.

M. Mayor prend la parole pour rendre compte d'un mémoire de M. Lemercier sur les tumeurs blanches et leur traitement.

M. Bourjot-Saint-Hilaire prend la parole pour la lecture d'un mémoire sur le choix de la méthode et du procédé à suivre dans l'opération de la pupille artificielle.

Après la lecture de ce mémoire, M. Daviers prend la parole et dit qu'il partage les opinions que vient d'émettre l'auteur du mémoire, et que, comme lui, il préfère le procédé de Wenzel au procédé conseillé par M. Velpeau.

M. le docteur Mayor a la parole pour la lecture d'un mémoire relatif à des considérations comparatives sur la médecine et sur la chirurgie proprement dite.

Il émet l'opinion, qu'on a aujourd'hui trop de tendance à faire un tout de la médecine et de la chirurgie; suivant lui, ces deux branches de l'art de guérir n'ont pas le même point de départ, on peut être praticien dans l'une sans l'être dans l'autre.

Après la lecture de ce mémoire, il s'élève une discussion vive et animée entre plusieurs membres, MM. les docteurs Bourjot-Saint-Hilaire, Ballochi, Castonnet, Daviers, Mame, etc., qui sont loin de partager l'opinion de l'honorable chirurgien de Lausanne; pour eux, comme pour la plupart des hommes de l'art, le manuel opératoire ne suffit pas seul, et il faut encore au chirurgien le sens médical.

Cette discussion étant close, M. Roux quitte le fauteuil de président pour traiter oralement à la tribune la 13° question d'hygiène publique, ainsi conçue :

« Déterminer la différence qui existe entre l'infection et la contagion. Les règlements sanitaires existants actuellement en France sont-ils d'accord avec l'histoire médicale des faits? »

M. Roux dit que, puisque personne ne s'est fait inscrire pour traiter la question dont il s'agit, il croit devoir l'aborder, ne fût-ce que pour avoir l'occasion de jeter quelques fleurs sur la tombe de l'une des plus grandes illustrations dont le monde médical puisse s'enorgueillir.

Etablissant ensuite, quant au premier chef de la question, la différence entre l'infection et la contagion, diffé-

rence déjà établie par Nacquart dans le dictionnaire des sciences médicales, après les Deveze, à Philadelphie, les Valentin, à Nancy, et plusieurs autres médecins français, M. Roux est conduit à parler du docteur Chervin, comme ayant le plus contribué à la solution du grand problème de la non contagion de la fièvre jaune, du choléra, etc., et cela en visitant les pays des deux hémisphères, où ces maladies ont exercé leurs ravages; en faisant des recherches incessantes; voyages, recherches, auxquels il a consacré sa fortune et la majeure partie de son existence, mais qui lui ont attiré l'admiration des vrais amis de l'humanité, ainsi que des couronnes de la part de l'Institut et d'autres corps savants.

Chervin pourtant vient de s'éteindre, dit M. Roux, dans un état voisin de la misère !..... Puissions-nous du moins voir le commerce, à qui il a rendu de si éminents services, les reconnaître par quelque monument.

Quant au second chef de la question, M. Roux soutient que les maladies auxquelles on oppose des mesures de préservation, dans les établissements sanitaires, sont évidemment des maladies par infection, tandis que la gale, la syphilis, la variole, etc., maladies contagieuses, s'il en fut, ne sont point comprises dans les règlements sanitaires.

M. Roux loue ensuite beaucoup l'administration pour les réformes qu'elle a introduites dans le système des quarantaines et qui attestent qu'elle tient compte de l'observation médicale des faits; il pense qu'on obtiendra toutes les réformes, mais insensiblement, car il y a encore bien des préjugés à surmonter, des erreurs à dissiper. Il a cité aussi en terminant, comme ayant beaucoup fait pour les améliorations obtenues, M. de Ségur-Dupeyron, inspecteur-général des lazarets de France, à qui nous devons d'excellents travaux à ce sujet.

1° Sur la proposition de M. Bourjot-Saint-Hilaire, des

remerciements ont été votés par la section à M. le président Roux, pour la manière à la fois énergique et convenable avec laquelle il a dirigé les travaux de la section.

2° M. le président a pris la parole, et dans les adieux qu'il a faits, au moment de se séparer, a témoigné combien les médecins étrangers ont été sensibles à l'excellent accueil qu'ils ont reçu des médecins d'Angers, leurs confrères, accueil dont ils conserveront un agréable souvenir.

3° M. Bertini, au nom de ses compatriotes présents au Congrès, a exprimé des sentiments de la plus profonde reconnaissance pour la manière amicale et fraternelle dont ils ont été reçus par leurs confrères de la section, ainsi que par les membres du comité central; il désire que l'expression des mêmes sentiments soit communiquée aux autorités municipales et administratives.

M. Mayor (de Lausanne) fait observer qu'il a demandé le renvoi à la commission centrale, du mémoire de M. Lemercier, sur les tumeurs blanches, pour être inséré en partie ou en entier dans le compte-rendu du Congrès.

La séance est levée.

SOUS-SECTION CHIRURGICALE, A L'HÔTEL-DIEU.

Séance du 8 septembre 1843.

Rapporteur : M. Daviers, secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Laroche père.

M. Mayor applique sur un malade, atteint de fracture de la cuisse avec plaie, son appareil en fil de fer, représentant un double plan incliné. Les deux membres sont placés sur l'appareil, avantage immense, qui permet de déplacer le malade comme une seule pièce, sans exposer les fragments à jouer l'un sur l'autre. Le pied est fixé par

un triangle à la partie inférieure de l'appareil, et le bassin produisant par son propre poids une extension à la partie opposée, il en résulte une traction directe sur la cuisse, qui ne peut ainsi se raccourcir sensiblement. Cet appareil a encore l'avantage de prévenir la raideur de l'articulation du genou au moyen d'une charnière placée à la partie moyenne.

Le même chirurgien expose ensuite ses principes sur sa version. Ce qui nous a le plus frappé dans les manœuvres du chirurgien de Lausanne, c'est le précepte qu'il donne de faire tourner la femme lorsqu'on a introduit une main avec laquelle il n'est pas facile de saisir le fœtus. La femme doit alors tourner sur la main de l'accoucheur, comme sur un pivot.

M. Mayor applique ensuite sur un éléphantiasis des Arabes, des extrémités inférieures, une compression à l'aide de triangles pour remplacer le bandage fait avec les bandes.

M. Mayor fait aussi connaître ses pessaires en fil de fer et ses airignes à angle droit. Ces derniers instruments facilitent l'extirpation des tumeurs situées à la région cervicole, dans le voisinage des vaisseaux et des nerfs.

A dix heures, la séance est levée.

Huitième séance. — Du 9 septembre 1843.

Rapporteur : M. Lemarchand.

En l'absence de MM. les secrétaires, M. Lemarchand est appelé à tenir la plume.

En conséquence, M. le président lui donne la parole pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal, après quelques rectifications demandées par M. Bertini, est adopté.

1° Ensuite, M. Balocchi se présente pour répondre à la 24e question du programme proposé en ces termes :

« Quels sont les services que l'application du microscope a rendus à la médecine, et notamment à l'allaitement des enfants ? »

M. Balocchi fait sentir, d'abord, combien il est important que l'on ait des données à peu près certaines pour assurer qu'une nourrice a de bon lait, et qu'elle est dans les conditions voulues pour allaiter.

D'après les expériences de M. Donné, on peut, pendant la grossesse, juger si la femme pourra nourrir; il est des femmes qui n'ont presque pas de colostrum, ce sont celles qui n'auront pas de lait.

D'autres, au contraire, ont beaucoup de *colostrum;* mais leur lait, quoique abondant, n'est point nutritif, si ce colostrum est aqueux.

Il est encore un colostrum qui doit être considéré comme le signe d'un bon lait, et ordinairement abondant, c'est celui qui est visqueux et jaunâtre.

Mais il fait observer, en outre, que ces caractères extérieurs ne suffisent pas toujours, et qu'il faut recourir à l'analyse microscopique, qui nous montre que la première qualité du colostrum n'offre que des globules muqueux, et la deuxième qualité, des globules muqueux réunis à des corps que M. Donné, cité ci-dessus, a nommé granuleux; la troisième, enfin, présente des globules muqueux, et en grande quantité des corps granuleux qui donnent la couleur jaunâtre indiquée, et puis des globules lacteux plus ou moins bien formés.

M. Balocchi parle en outre de l'avantage que le microscope peut procurer dans les cas où il existe des abcès interlobulaires du sein; abcès qui ne se montrent aucunement à l'extérieur, et dont l'existence n'est bien démontrée que par cet examen, qui fait parfaitement voir les globules de pus.

M. Ballocchi passe ensuite en revue tous les cas où cet examen devient indispensable.

M. Négrier pense qu'en faisant moins teter les enfants dans les vingt-quatre heures, le lait de la nourrice devient plus fluide et moins nourrissant.

2° M. Bertini traite ensuite la onzième question d'hygiène, sur l'usage des corsets, considéré dans ses résultats hygiéniques sur la santé des femmes et des enfants.

Il regarde les corsets comme étant en général nuisibles, au lieu d'être utiles, excepté dans les cas de difformité.

Il dit qu'il faut imiter la nature, et donne pour exemple les sauvages et les populations qui ne font pas usage de corsets, et qui pourtant ont de très-belles tailles.

M. Bertini fixe ensuite l'attention sur les dangers et les inconvénients de ce vêtement chez les femmes enceintes, tant pour elles que pour leurs enfants.

MM. Roux et Piccolo partagent entièrement l'opinion de M. Bertini, et font remarquer d'ailleurs que la même question, souvent agitée, a toujours été résolue dans le même sens par les meilleurs hygiénistes; mais que sur ce point, comme sur tant d'autres analogues, les conseils les plus sages n'ont pas été toujours suivis; qu'il est donc utile de reproduire souvent les mêmes vérités.

3° M. Piccolo aborde ensuite la 7e question de médecine, ainsi conçue :

« Quelles sont les causes et le traitement de l'hépatite » chronique? »

Sans vouloir énumérer toutes les causes de cette affection, il se borne à dire qu'elle diffère suivant les localités : qu'en Sicile, par exemple, les miasmes *palludens* sont la source la plus commune de cette maladie, dont le traitement, quel qu'il puisse être, et bien que beaucoup de remèdes aient été conseillés, est toujours infructueux.

M. Roux considère comme trop exclusive cette assertion, que les hépatites chroniques sont au-dessus des res-

sources de la médecine ; elles sont, il est vrai, dit-il, du nombre de ces affections, qui font souvent le désespoir de l'art médical et des malades. Mais on ne saurait soutenir que jamais la médecine ne puisse en triompher. On possède assez de faits qui appuient cette manière de voir. M. Roux cite plusieurs observations sur l'efficacité, par exemple, de l'emploi dans les hépatites chroniques des préparations mercurielles, soit à l'intérieur ou à l'extérieur, notamment du calomel, donné à petites doses, et secondé de l'usage des délayants et d'un régime convenable.

M. Bertini appuie le préopinant, en ajoutant qu'il s'est aussi servi avec succès des frictions de pommades iodurées, ainsi que des eaux minérales salines et iodurées, ce qu'il a fait remarquer dans son Traité des eaux minérales récemment publié.

M. Piccolo, considérant que dans les hépatites chroniques, produites par les miasmes palludens, il y a presque toujours dégénérescence du foie, soutient que dans ces cas au moins, l'hépatite chronique est rebelle à tous les moyens curatifs.

La discussion fixée à ce point, et personne ne demandant la parole, M. le président lève la séance.

Séance du 9 septembre 1843, tenue au Palais de justice de Nantes.

Rapporteur : M. le docteur Gély, vice-président.

M. Roux (de Marseille), président, fait remarquer, en ouvrant la séance, que le Congrès scientifique d'Angers est heureux de venir profiter des travaux qui ont été réservés par les médecins nantais qui n'ont pu se rendre à l'ouverture du Congrès.

La parole est en conséquence donnée à M. Guépin, inscrit pour un travail sur la pupille artificielle.

Il présente d'abord quelques malades intéressants.

Le premier malade était atteint de cataracte de naissance. M. Guépin l'a traité par la formation d'une pupille artificielle. Il y a eu guérison.

Le second malade avait perdu la vue par suite d'iritis spécifique compliqué de cataracte. Une excision considérable de l'iris permit au rayon lumineux d'arriver, et a préparé en quelque sorte le succès d'une opération de cataracte qui sera faite ultérieurement.

Le troisième malade offre une pupille par décolement, qui a également rendu la vue au malade.

Sur le quatrième, il y a une cataracte capsulaire; la pupille artificielle est faite, et plus tard une seconde opération achèvera de rendre la vue.

Le cinquième malade offre une affection purulente de la membrane de Dellmet, fort rare, et par conséquent intéressante.

Chez la sixième, il existe cataracte double avec iritis; une pupille artificielle a été pratiquée.

Abordant ensuite les questions dogmatiques, M. Guépin rappelle que les spécialités remontent aux Egyptiens et aux Arabes.

Aujourd'hui les médecins de province doivent suivre la division du travail médical. Pour rivaliser avec la capitale, il faut l'imiter en ce point.

Cet état de choses intéresse réellement l'humanité.

L'établissement d'un dispensaire spécial a permis à notre collègue d'augmenter beaucoup le nombre des faits qui passent sous les yeux du médecin ordinaire.

C'est un moyen d'atteindre et de réformer en partie le charlatanisme ambulant.

M. Guépin pense trouver dans sa propre pratique une preuve en faveur des spécialités.

M. Guépin a fait :

107 opérations de cataracte ;

80 de pupille artificielle ;

30 opérations accessoires.

Étudiant spécialement la cataracte, M. Guépin indique sur 100 opérations, 82 succès ; ce qui est en définitive un beau résultat.

L'auteur expose en détail la cause de ces insuccès et le mode opératoire le plus fréquent.

La cataracte congétinale fournit l'occasion de quelques remarques nouvelles et très importantes.

M. Guépin en a opéré cinq. Il préfère du reste beaucoup la pupille artificielle à la cataracte en pareil cas, et c'est à elle qu'il a dû le plus beau succès.

L'heure avancée force de lever la séance et de la renvoyer à demain.

Neuvième séance. — Du 10 septembre 1843.

Rapporteur : M. le docteur Gély, vice-président.

M. Guépin est appelé à continuer la lecture du mémoire, commencée hier.

M. Guépin rappelle qu'il a publié en 1841 un mémoire sur la pupille artificielle, qu'il doit rectifier un peu aujourd'hui. Il reconnaît actuellement cinq méthodes et deux procédés.

Partant des faits qui lui sont propres, il pose en fait que la pupille artificielle donne plus de succès que la cataracte. Il croit être arrivé aujourd'hui à des procédés plus parfaits que ceux auxquels il s'était d'abord attaché. Il établit ensuite avec un très grand soin le procédé spécial qu'il applique dans chacune des circonstances qui exigent l'opération de la pupille artificielle.

Cette partie de son travail, riche de faits et de déductions pratiques, échappe à l'analyse.

Myotomie oculaire.

4 myopes ont été opérés;

3 avec succès.

Les quatre muscles droits ont été coupés chez chacun de ces malades.

Dans le strabisme, 9 fois sur 12 il y a eu succès.

Passant à des considérations générales de thérapeutique, l'auteur traite d'abord de sa méthode abortive.

Dans un mémoire sur l'ophthalmie granuleuse, l'auteur a prouvé que c'était la meilleure méthode de traitement. Il l'applique également dans le cas de plaie et de brûlure de l'œil.

M. Guépin rapporte un exemple de cette dernière affection dans lequel une brûlure de la conjonctive fut rapidement guérie par la méthode substitutive.

Dans un autre cas, beaucoup plus grave, M. Guépin est parvenu à guérir sans ankilose phacose une brûlure de la conjonctive due à l'action de la fonte de fer.

L'auteur cite ensuite trois observations de brûlure de la conjonctive par de la chaux, traitée par légère cautérisation.

Passant aux brûlures par la soudure du prombier, M. Guépin dit qu'il a employé, dans un cas de cette espèce, de simples applications astringentes. Il cite un exemple de succès par l'emploi de la même méthode dans le cas de plaie.

Albugo.

M. Guépin fait remarquer que chez les malades traités par l'excision par l'instrument tranchant, d'après la méthode de M. Mulgnière, il se produit tantôt un staphylôme, tantôt une fente qui rend la vision double ou triple.

Certains albugos ne sont pas susceptibles d'excision à cause de leur dureté ou de leur profondeur.

L'auteur a été conduit par l'observation à employer contre l'albugo le sulfate de cuivre en poudre mélangé avec d'autres médicaments.

Le mémoire de M. Guépin, écouté avec un vif intérêt, sera renvoyé à la commission centrale avec vœu de l'insérer en entier dans le compte-rendu du Congrès.

M. Mareschal ayant proposé un procédé spécial pour le tamponnement des fosses nasales, est appelé à exposer ses idées.

M. Bonamy se charge, en l'absence de l'auteur, de faire connaître brièvement le procédé de notre collègue.

Il se borne à un tamponnement partiel, se fondant sur cette observation, vérifiée par quelques nécropsies, que l'hémorrhagie ne provient ordinairement que d'un point des fosses nasales, lequel répond en général à un bord libre des cornets inférieurs. Le tamponnement partiel pourrait donc suffire, et c'est à lui que M. Mareschal a eu recours. Il porte à cet effet un bourdonnet de charpie sur le point désigné, à l'aide d'une sonde creuse renfermant un fil auquel est attaché ce corps compresseur.

L'auteur, M. Mareschal, fait remarquer que la sonde dont il fait usage, a pour but de suppléer au tamponnement des arrière-narines, qui est quelquefois impossible. Il établit que l'hémorrhagie nasale provient le plus souvent d'un seul point, et surtout du lobe postérieur du cornet inférieur des fosses nasales, et c'est là que doivent être établis les moyens topiques et la compression.

M. Négrier (d'Angers) rappelle qu'il a proposé depuis quelque temps un procédé plus simple, et peut-être par conséquent plus généralement utile. C'est l'élévation d'un ou des deux bras avec occlusion de l'ouverture antérieure de la narine. Ce moyen a été expérimenté déjà un certain nombre de fois et toujours avec succès.

M. Bertini ajoute que l'essai de cette méthode a donné de bons résultats.

M. Palois demande à M. Négrier quelle est la coloration du visage et l'état du pouls pendant qu'on élève les bras, et quelle explication il pourrait donner de son procédé.

M. Négrier indique dans sa réponse que l'idée de son procédé remonte à une observation directe.

Un jeune homme, atteint d'hémorrhagie, vit le sang s'arrêter pendant qu'il élevait le bras pour s'appuyer contre la muraille.

M. Négrier expérimenta depuis sur lui-même.

L'explication donnée à cet égard par M. Négrier peut être contestée; il le reconnaît lui-même; mais quelle que soit celle que l'on adopte, il n'y a rien de changé au fait pratique, qui a été démontré par plus de cinquante observations.

M. Palois insiste sur la nécessité d'observer l'état du pouls, et par conséquent sur l'activité de la circulation. Ne serait-ce pas en amenant une sorte de syncope que l'élévation du bras agit?

M. Négrier réplique qu'il n'ose encore rien établir de précis à cet égard. Quelques faits méritent cependant d'être recueillis.

Il a vu une jeune fille guérie à deux fois différentes par l'élévation des bras, mais qui fut atteinte, presque aussitôt après, d'une hématurie.

Chez un jeune homme exsangue et presque en syncope, chez lequel l'hémorrhagie continuait, le même moyen réussit encore.

M. Thibault fait remarquer qu'avant de chercher l'explication, il faut bien constater le fait en lui-même. Il peut y avoir des causes d'erreur, les hémorrhagies nasales s'arrêtant souvent spontanément. Il cite un cas d'insuccès.

M. Négrier demande si l'occlusion de la narine a eu lieu. Il ne croit pas d'ailleurs qu'on puisse promettre un succès absolu, qui ne s'observe jamais en médecine.

M. Delanneau, qui a vu le malade, dit qu'effectivement l'occlusion de la narine n'avait pas eu lieu.

Avant de terminer la séance, qui sera nécessairement la dernière, M. Roux (de Marseille), président, prie MM. les membres de la section qui appartiennent à la ville de Nantes d'agréer l'expression des sentiments de gratitude des autres membres du Congrès pour leur bienveillant concours.

Les relations établies dans ces courts moments, ajoute M. Roux en terminant, nous ont été trop agréables pour que nous ne devions pas regretter de les voir si promptement interrompus.

Sur la demande de M. Bertini, il a été également décidé qu'il serait fait mention au procès-verbal de la visite faite ce matin, à l'hôpital-général de Saint-Jacques, et de la satisfaction profonde avec laquelle les médecins étrangers ont parcouru cet admirable asile de la vieillesse infirme et de la folie. — La séance est levée.

QUATRIÈME SECTION.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Première séance. — Du 2 septembre 1843.

Rapporteur : M. de Lens, secrétaire.

A sept heures un quart, M. Godard-Faultrier, remplissant les fonctions de président, annonce qu'il va être

procédé à la nomination d'un président et de quatre vice-présidents, qui, avec les secrétaires particuliers nommés par MM. les secrétaires-généraux, formeront le bureau définitif.

En conséquence, lecture est donnée des noms des personnes déjà inscrites pour prendre part aux travaux de la section.

Quelques membres arrivés la veille ou dans la nuit s'empressent de réclamer leur inscription.

On fait ensuite l'appel nominal et chaque membre présent vient à son tour déposer son bulletin.

Le dépouillement du scrutin donne les cinq noms suivants :

MM. Cauvin, de Beauregard, Richelet, l'abbé Lacurie, de la Sicotière.

MM. Cauvin et de Beauregard ont réuni un nombre de voix égal ; mais d'après la considération de la supériorité d'âge et sur le désistement de M. de Beauregard, la présidence est dévolue à M. Cauvin.

Les quatre autres membres sont proclamés vice-présidents dans l'ordre indiqué plus haut.

M. Godard invite alors M. le président et MM. les vice-présidents à siéger au bureau.

M. Cauvin, après avoir remercié en quelques mots l'assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui accorder, déclare la séance ouverte pour les travaux relatifs à la section.

M. Richelet, vice-président, donne lecture des questions du programme, et reçoit les inscriptions des membres présents sur les questions qu'ils ont particulièrement préparées, ces questions devant être mises les premières à l'ordre du jour. On prend aussi les noms des personnes qui se proposent de lire des mémoires sur des sujets pouvant intéresser le Congrès.

M. Godard annonce un travail sur les questions 18e et 19e de la partie du programme consacrée à l'archéologie.

Deux mémoires sont encore déposés entre les mains du secrétaire :

L'un de M. de Caumont intitulé : *Un mot sur les discussions qui se sont élevées relativement à l'origine de la tapisserie de Bayeux.*

L'autre de M. l'abbé Lacurie : *Essai sur les monographies relatives à l'histoire de France.*

M. de Caumont offre à la section le bulletin monumental de la Société française pour l'année 1843.

M. le président désigne M. Tailliar pour en faire le rapport.

M. de Caumont donne aussi communication à l'assemblée d'une mesure prise par la Société française pour la conservation des monuments historiques, afin d'arriver à la formation d'un recueil complet des inscriptions de la France.

La Société a décidé :

« De donner une médaille d'or de 200 fr. à ceux qui » auraient recueilli et classé cent inscriptions inédites » existant en France.

» De décerner une médaille de 100 fr. à ceux qui au- » ront réuni les inscriptions d'une circonscription équi- » valant à l'étendue d'une province ou d'un département, » soit qu'elles aient été isolément publiées ou qu'elles » soient en partie inédites. »

M. de la Fontenelle de Vaudoré fait remarquer que M. le ministre de l'instruction publique a annoncé, par une récente circulaire, l'organisation d'une commission formée de membres et correspondants de l'Institut, et dont les travaux doivent avoir le même résultat. Il demande si, dans cet état de choses, il n'y aurait pas lieu à laisser au ministre, avec l'impulsion première, le choix des moyens d'exécution.

M. de Caumont répond que depuis longtemps la Société française a pris l'initiative, et qu'en proposant des prix, elle n'a fait qu'activer les travaux recommandés par elle depuis plusieurs années, par conséquent longtemps avant la circulaire du ministre. Il annonce en outre la prochaine publication de la monographie des inscriptions du Calvados, et communique le *fac-simile* de l'une d'elles qui lui paraît offrir un grand intérêt par son ancienneté.

L'assemblée paraît comprendre, avec M. de Caumont, que le but proposé sera plus tôt et plus facilement atteint par les efforts combinés du ministère et de la Société française.

Les ouvrages suivants sont remis à la section pour être offerts au Congrès par différents membres présents.

Par M. Tailliar :

Essai sur l'histoire des institutions des principaux peuples ;

Étude sur les anciennes théocraties.

Par M. de Caumont :

Cours d'antiquités monumentales, 6e partie ;

Revue normande, 2e volume.

Par M. Biseul :

Mémoire sur les voies romaines de la Bretagne, et en particulier sur celle du Morbihan.

Par M. Hedde :

Saint-Étienne ancien et moderne.

Par M. Richelet :

Le Cantique des Cantiques, traduit de l'hébreu.

Par M. l'abbé Lacurie :

Manuel du jeune archéologue.

La discussion est ensuite ouverte sur la 9e question, ainsi conçue :

« Quelles ont été les conséquences de l'adjonction de

» l'Anjou au royaume d'Aquitaine, formé par Louis-le-Dé-
» bonnaire et détruit par Charles-le-Chauve. »

M. Marchegay expose l'état de la question et indique l'existence de plusieurs documents, dont quelques-uns se trouvent aux archives de la préfecture de Maine et Loire, et d'où il résulte que différentes portions de l'Anjou étaient annexées au royaume d'Aquitaine sous Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve.

M. Godard, et M. de la Fontenelle d'accord avec lui, font remarquer que la question a été mal posée, le royaume d'Aquitaine ayant été fondé par Charlemagne.

Cette rectification au texte de la question est admise sans contestation.

M. de la Fontenelle établit aussi qu'une portion seulement de l'Anjou, celle de la rive gauche de la Loire, fut annexée à cette époque au royaume d'Aquitaine.

M. Godard, sans contredire positivement cette assertion, mentionne une charte de Pépin Ier, roi d'Aquitaine, sous la date de 837, qui octroye à Dodon, évêque d'Angers, pour l'église de Saint-Maurice d'Angers, le droit de Tonlieu et d'autres impôts sur la navigation.

La discussion étant épuisée sur ce point, on passe à l'examen de la 10e question :

« Quelle a été la part de l'Anjou dans la résistance qui
» a été opposée aux Normands et dans les calamités qui
» ont été la conséquence de leur invasion. »

M. Isidore Lebrun réclame contre la rédaction de cette question. Il pense que la résistance qui fut opposée dans l'Anjou, à l'invasion des Normands, dut être bien faible, puisqu'ils pénétrèrent au-delà de cette province de la Loire. Peut-on absolumeut qualifier de *calamités* les résultats de leurs incursions, alors que presque tous les écrivains, qui ont raconté ces événements, appartenaient à l'institut monastique, qui s'était fait de l'anathême une arme ordinaire, même contre ceux qui ne lui

reprenaient aucun de ses biens déjà immenses. Les programmes de diverses sessions du Congrès contiennent contre les conquêtes des Normands des questions dont on ne cherche la solution que dans ces chroniqueurs passionnés autant qu'ignorants. Il serait bien temps que la critique philosophique fût mieux consultée.

M. Lecerf défend les Angevins, dont il reçoit en ce moment un bienveillant accueil, et conclut du reste à mettre de côté dans ce débat toute susceptibilité de race et de personnes.

M. de la Fontenelle, entrant dans le fond même de la question, donne de savants détails sur les dévastations commises par les Normands.

M. Godard, en preuve de la terreur qu'ils avaient inspirée, cite, d'après dom Jean Huynes, un répons qui se lisait encore à la fin du XVIIe siècle, au monastère de Saint-Florent, et où étaient décrits les ravages des envahisseurs.

Un débat animé s'engage sur le caractère de ces expéditions et des invasions plus considérables qui ont eu lieu soit au IXe siècle, soit au Ve, et même antérieurement. MM. de la Sicotière, Freslon, Goguel et Tailliar émettent quelques vues générales et élevées sur le rôle des peuples appelés par la Providence à renouveler les nations, sur l'emploi de la force par les hommes civilisés ou barbares, et sur l'utilité finale de ces guerres, malgré les désastres partiels et temporaires qu'elles occasionnent.

Voici les opinions particulières de MM. de la Sicotière et Tailliar :

M. de la Sicotière croit que l'on a fait trop bon marché des Normands d'autrefois, et qu'on les a trop sacrifiés à leurs successeurs.

Il ne faut pas s'effrayer de l'épithète de barbares; — elle a été donnée à tous les conquérants, aux soldats de Rome elle-même.

Barbarus has segetes..... VIRG.

Il ne faut pas s'effrayer davantage des prières ou des litanies dirigées contre les Normands envahisseurs ; — il est permis à ceux qui souffrent, de se plaindre et de prier; mais les souffrances, même d'une partie de l'humanité, ne sont pas perdues pour le progrès et l'amélioration du reste.

La barbarie des Normands du IXe siècle était grande, sans doute; mais l'était-elle beaucoup plus que la barbarie des Francs, des Germains, des Visigoths, des autres peuplades, qui, elles aussi, avaient conquis une partie du territoire français, et l'occupaient depuis quelques siècles?

Quand les Normands envahirent la France, la population était dégradée, épuisée. Elle languissait sans courage et sans force. Il fallait du jeune sang à ses vieilles veines. Les Normands le lui apportèrent. C'est l'histoire de toutes les invasions de barbares. Les ruines qu'elles font, à la différence de celles que fait la civilisation, sont toujours fécondes ; c'est Châteaubriand qui l'a dit. Ce peuple nouveau, nouveau par ses vices, comme par ses vertus, parmi lesquelles se placent au premier rang le courage et le sentiment de la dignité personnelle, rajeunit, retrempa celui auquel il se mêlait. Il n'y a pas de peuple pur sang : tous se composent d'éléments divers, combinés dans diverses proportions. Ce que les Normands ont fait depuis pour la civilisation, tous les siècles et tous les pays le savent, et peuvent le dire.

Ruines, pillage, incendies, meurtres, pendant l'invasion, voilà ce qu'on ne saurait nier, ce qu'on ne saurait trop regretter. Mais, dans les vues de la Providence, le mal même tourne à bien. Méconnaître les avantages des invasions normandes, même au prix de ce qu'elles ont coûté, ce serait retrancher à la nationalité française un de ses éléments les plus actifs et les plus puissants; ce serait méconnaître la marche de la civilisation et l'œuvre de la Providence.

M. Tailliar pense que, malgré les calamités déplorables qui ont marqué l'invasion des Normands dans la Neustrie, leur établissement y a été, en définitive, fécond en resultats importants. Quand les sociétés décrépites sont arrivées à leur dernier état d'épuisement et d'impuissance, il est indispensable, dit-il, que des races neuves, pleines d'énergie et de vitalité, viennent les ranimer et les recomposer. Lors de la chute de l'empire romain d'Occident, et dans les temps qui l'ont suivie, l'Europe vieillie avait besoin d'une renovation complète. La régénération était surtout nécessaire dans la Gaule depuis longtemps énervée par la corruption et l'inertie. Parmi les peuples nouveaux qui vinrent s'asseoir sur les débris de la domination romaine écroulée, les Normands furent un des plus remarquables. Race intrépide et vigoureuse, ils remplirent l'Europe du bruit de leurs exploits, et fondèrent en divers lieux de puissants états. Sans doute, leurs premières irruptions furent accompagnées de malheurs effroyables, et les écrivains, qui les retracent, en présentent un affreux tableau. Mais des calamités de ce genre sont inséparables d'une invasion de peuples encore barbares, et quand les vieilles sociétés sont gangrenées par la corruption, il semble que le fer et le feu doivent pour ainsi dire les purifier. Dans la Neustrie, occupée par les Normands, les malheurs de l'invasion cessèrent promptement. Une discipline admirable succéda bientôt aux premiers désordres. Les nouveaux venus se mêlèrent à l'ancienne population et la régénérèrent. Un gouvernement sage et réparateur fut établi et fonda d'utiles institutions. Après s'être distingués par leurs exploits dans la guerre, les Normands se rendirent célèbres par leur police, leurs coutumes et leur législation. Les maux, qui avaient marqué leur établissement, furent ainsi largement compensés par les avantages qui en résultèrent.

Différentes questions incidentes sont encore soulevées

et résolues par MM. de Cussy, de Caumont et Guinoyseau père.

La 11e question relative à la *part de l'Anjou dans la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard*, ayant été incidemment liée à la 10e, M. de la Fontenelle de Vaudoré entre dans quelques détails intéressants sur la coopération de plusieurs chevaliers Angevins, et particulièrement d'Yves Taillebois ou Talbot, à l'établissement des Normands de France dans la Grande-Bretagne.

M. Godard mentionne, d'après le manuscrit de dom Jean Huynes et l'*Epitome fundationis sancti Nicolai*, de Laurent Lepelètier, plusieurs couvents fondés en Angleterre par les moines de Saint-Florent et par ceux de Saint-Nicolas d'Angers.

M. le président ajourne l'assemblée à dimanche 3, sept heures du matin, et indique, comme devant être traitées dans cette séance, les premières questions d'histoire et d'archéologie pour lesquelles il a été pris des inscriptions.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Deuxième séance. — Du 3 septembre 1843.

Rapporteur : M. Marchegay, secrétaire.

La séance est ouverte à sept heures un quart.

M. le secrétaire de la précédente réunion donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

Deux mémoires destinés à être lus dans une des séances générales du Congrès sont présentés par MM. Godard et Victor Pavie.

Conformément aux dispositions du règlement, le bureau désigne M. Lecerf, pour rendre compte de ces travaux à la section qui doit statuer sur l'opportunité de la lecture.

L'examen des questions contenues dans le programme est repris.

M. le président appelle d'abord la discussion sur celle des questions d'histoire qui porte le n° 2 et ainsi conçue :

« Quel est le lieu où Dumnacus fut défait par les Romains? »

MM. de Cussy, de la Fontenelle et Godard sont d'accord pour placer aux Ponts-de-Cé, et plus spécialement à Érigné, le champ de bataille où le chef gaulois a été défait par le général romain Fabius.

M. Planchenault demande qu'il soit positivement établi que le Juliomagus de la carte de Peutinger est bien Angers, et non pas N.-D. d'Alençon comme M. Godard l'a insinué, en accordant, du reste, une juste importance aux nombreuses et intéressantes découvertes faites dans cette dernière localité, et notamment à celle d'un *sacellum* qui fait la principale richesse de la collection d'objets antiques appartenant à M. Grille, bibliothécaire honoraire de la ville.

Alençon serait-il le vieil Angers, et les exemples signalés par divers membres de cités anciennes à côté des villes plus modernes du Mans, d'Evreux et de Poitiers, seraient-ils encore augmentés par l'adjonction de la capitale du *Pagus Andegavus?* C'est là une difficulté extrêmement grave. Pour la résoudre, il faudrait étudier de la manière la plus approfondie les diverses constructions romaines trouvées tant à Alençon qu'à Angers. Leur comparaison jeterait des lumières positives sur une question qui présente un véritable intérêt pour la province.

Différentes observations sont présentées par MM. Richelet et de la Fontenelle, sur la carte de Peutinger, et sur les difficultés qu'on éprouve à déterminer la situation des localités indiquées par elle.

M. de la Fontenelle donne des renseignements sur la voie romaine conduisant de Poitiers à Angers, et dont la

direction est si importante à connaître pour résoudre la question contenue dans le programme ainsi que celle soulevée par M. Planchenault. Il appelle aussi l'attention des Angevins sur le mémoire relatif aux deux voies romaines conduisant de *Limonum*, Poitiers, à *Juliomagus*, Angers, et à *Portus Namnetum*, Nantes, présenté par lui à l'Institut et mentionné très-honorablement par un corps aussi apte à juger de pareils travaux. Néanmoins M. de la Fontenelle, désireux de profiter des lumières que des études spéciales et la connaissance du pays donnent aux érudits Angevins et Bretons, leur soumet son mémoire dont un exemplaire a été offert par lui au Congrès.

M. le président désigne comme rapporteurs : MM. Godard et Bizeul. M. Godard s'étant excusé sur ses nombreuses occupations est remplacé par M. de Beauregard.

La section passe aux questions d'archéologie, et examine celle qui porte le n° 1. Elle est ainsi conçue :

« Connaît-on les documents certains relatifs aux migrations des peuples anciens sur les côtes de la Bretagne et de la Vendée? »

M. Godard, interpellé par M. le président, dit avoir relevé un grand nombre de monuments de diverses natures (1) et il indique leur situation. Il répond aussi aux questions de MM. de Caumont et Richelet, relatives à l'orientation des dolmens. En général ceux qui existent en Anjou, ont leur ouverture du côté du sud-est. Les fouilles pratiquées par M. Godard dans ces dolmens ont amené la découverte d'ossements et de poteries de terre noire.

MONUMENTS CELTIQUES INEDITS.

PEULVANS, *arrondissement de Beaupreau.* — Un sur l'Evre, commune de Saint-Martin-de-Beaupreau; un à Saint-Macaire, sur

(1) Voy. Bodin. — Godard : L'*Anjou et ses Monuments.* — De Beauregard : *Statistique de Maine et Loire*, et *Bulletin du Congrès Archéologique.*

la métairie de la Gretellière; un à la Tour-Landry, près du Fief-Sauvin.

Cryptes gauloises. — Une près de Montrevault : elle se compose d'un rocher appuyé sur huit autres, formant pour ainsi dire l'orifice d'un puits; à 11 centimètres au-dessous, on a découvert une couche de charbon de bois, puis des ossements d'hommes et d'animaux presque réduits en poussière.

Roulers. — Un à Torfou, sur les bords de la Sèvre, dans le parc de M. le marquis de la Bretesche (dite pierre tournière).

Médailles gauloises. — (Voir le travail de M. T. Grille, pour celle trouvée à la Chalouère.) — Autres médailles découvertes sous un tumulus, sur la ferme de la Muette : elles étaient en or et ont été vendues à un orfèvre.

MONUMENTS GALLO-ROMAINS.

Un théâtre romain, découvert il y a trois ans sur le boulevard du Château. (M. Godard se réserve de publier un travail inédit à ce sujet.) — Autre théâtre à Gennes, arrondissement de Saumur, décrit dans l'*Anjou et ses Monuments.*

Une discussion s'élève au sujet des amphithéâtres entre MM. Isidore Lebrun, Godard et de la Fontenelle. Il est reconnu que le dessin de l'ancien amphithéâtre romain de *Grohan* est une restauration très-conjecturale. Celui de Doué est attribué à l'époque mérovingienne et paraît être contemporain de la construction du palais de Dagobert à *Theodwadum.*

La discussion étant épuisée sur ce point d'archéologie, on revient à l'histoire et on examine la 12e question :

« Comment la dynastie capétienne, à son avénement, fut-elle accueillie en France, et notamment en Anjou? »

M. Marchegay donne lecture de notes prises par lui dans les chroniques et les chartes sur le caractère des relations entre les premiers Capétiens et les souverains de l'Anjou. Ces documents, inédits pour la plupart, établissent que ce dernier pays a été tour à tour très-opposé et très-favorable à la nouvelle dynastie. Ceux qui montrent

de la répulsion, du mépris même pour les nouveaux souverains et les accusent de lâcheté, sont en plus grand nombre; mais les sentiments qu'ils expriment n'ont pas eu un caractère de durée très-prolongé.

De Robert, fils de Hugues-Capet, à Philippe, père de Louis-le-Gros, on voit les comtes d'Anjou prêter appui aux rois de France dans leurs guerres, notamment contre les Normands; recevoir à leur tour le secours de leurs armes contre les comtes de Blois, et enfin lutter contre leur souverain en bataille rangée.

L'enlèvement de la comtesse Bertrade, femme de Foulques-Rechin, ranime momentanément les antipathies déjà atténuées par le temps, et Foulques, animé contre le rival qui lui avait été préféré, dit dans une charte que le roi n'occupait pas, mais souillait le trône de France.

Du reste la réconciliation des deux princes mit bientôt fin à ces injurieuses qualifications. Le comte se considéra comme très-heureux de recevoir à Angers le monarque et la belle Bertrade, et il leur rendit même des honneurs plus grands qu'on n'aurait dû en attendre de lui.

M. Godard cite aussi divers documents imprimés, et notamment la chronique de Richer. Tous confirment les faits avancés par le préopinant et montrent les alternatives de bonne et de mauvaise intelligence entre les Capétiens et les Ingelgériens.

M. Marchegay revient sur les faits établis par les chroniques comme par les chartes de donation, vente, échange, etc., qui fournissent les renseignements les plus précieux, et par leur authenticité et par les détails dans lesquels elles entrent.

Il cherche aussi à expliquer les qualifications injurieuses des chroniques d'Anjou envers Hugues-Capet et ses descendants. Pour s'établir d'une manière durable, la nouvelle dynastie a eu besoin du repos que les contempo-

rains nomment de la lâcheté. En prenant au sérieux le titre de roi, et en cherchant à faire cesser l'anarchie féodale par la reconstitution du pouvoir monarchique, Hugues-Capet et ses fils ne pouvaient manquer de rencontrer une grande opposition auprès de ceux dont ils devaient peu à peu détruire l'omnipotence.

M. Tailliar, dans une brillante improvisation, examine la question au point de vue général; il discute et explique les sentiments que l'avènement des Capétiens a soulevés chez les diverses populations de l'ancienne Gaule. Le Nord de la Gaule est plus particulièrement tudesque, le Midi a conservé les idées romaines, la fusion des divers éléments gaulois, romains et germains, s'opère seulemsnt au centre du pays. Aussi, n'est-il pas étonnant de voir l'Aquitaine réclamer des souverains particuliers; les provinces du Nord, surtout celles de l'Austrasie, agir et réclamer contre l'abandon de la domination franque, et le pays, situé entre la Seine et la Loire, se prononcer en faveur d'une dynastie qui résumait en elle les divers intérêts de ses populations, indépendamment de l'importance que devaient attacher les possesseurs de fiefs, à élever au pouvoir un feudataire comme eux, qui nécessairement devait les ménager. Ce qu'on a voulu surtout, en expulsant le dernier Carlovingien, a été de se soustraire à un pouvoir exercé par les Germains de l'Austrasie, que soutenaient leurs frères restés de l'autre côté du Rhin.

L'antipathie qu'excite toujours chez un peuple pénétré de sa dignité, la domination étrangère est un fait trop constant pour qu'il soit besoin de prouver que les Capétiens ont l'origine la plus légitime et la plus nationale.

Par ces deux causes, la grande majorité du pays se prononce en faveur de la dynastie capétienne qui, en général, est ainsi accueillie avec faveur.

A la vérité, quelques seigneurs, restés fidèles à la cause des Carlovingiens, combattent d'abord la nouvelle dynas-

tie. Parmi eux figurent les comtes d'Anjou, l'intérêt et la reconnaissance les rattachaient à la maison carlovingienne. Geoffroy-Grisegonnelle avait reçu de Lothaire le titre héréditaire de sénéchal. Toutefois, les comtes d'Anjou se rapprochent peu à peu des fils de Hugues-Capet, en possession du pouvoir, et finissent par leur prêter leur concours.

M. Tailliar examine ensuite comment la dynastie capétienne a été accueillie dans les provinces du Nord de la Gaule. Déjà, depuis longtemps, dit-il, et dès 869, à l'époque où Charles-le-Chauve, après la mort de Lothaire, son neveu, s'était emparé du royaume de Lorraine, une violente antipathie avait éclaté sur les bords de la Meuse et de l'Escaut (dans le Cambraisis, notamment), entre les Lothariens (du parti germanique) et les Gallo-Franks, sujets de Charles-le-Chauve, désignés par le nom de *Karliens* (*Karlenses*) V. chronique de *Balderic*, ch. 53, éd. de Le Glay). Pendant plus d'un siècle, cette animosité se perpétue; elle se réveille avec une nouvelle fureur, en 977 et 978, lors de la guerre entre la Germanie, gouvernée par Othon II, de la maison de Saxe, et les Gallo-Franks, dont le roi Lothaire était soutenu par Hugues-Capet, comte de Paris, et Geoffroi *Grisegonnelle*, comte d'Anjou. Les guerriers et les partisans de Lothaire, antagonistes de la puissance teutonique, reçoivent encore du chroniqueur le vieux nom de *Karliens* ou celui de Wals ou Gaulois (*Balderic, ibid.*, chap. 95 et 96). Lorsque Othon II, vainqueur, pénètre en 978 jusque sous les murs de Paris, ses hostilités paraissent même moins dirigées contre le roi Lothaire que contre Hugues-Capet, alors à Paris, auquel, par dérision, il fait chanter du haut de Montmartre le cantique des martyrs. (*Balderic, ibid*). En 987, après la mort de Louis V, lors de l'avènement de Hugues-Capet, les deux partis germanique et gallo-frank sont de nouveau en présence. Dans les provinces du Nord, tout ce qui tenait au

vieux parti karlien ou gallo-frank, surtout en-deçà de l'Escaut, se déclare pour la dynastie capétienne représentant les idées et les opinions contraires à la domination tudesque. Ce n'est guère qu'au-delà de l'Escaut, dans les provinces flamandes, ou austrasiennes, que l'ancienne dynastie compte encore d'assez nombreux partisans. Dans ce conflit d'opinions opposées, les chroniqueurs, suivant leurs inspirations personnelles, plus souvent encore selon le lieu qu'ils habitent et l'esprit des populations au milieu desquelles ils vivent, se montrent hostiles ou favorables à Hugues-Capet. Les chroniques de Gemblours, de Ninove, de Saint-Bavon, traitent ce prince d'usurpateur. Les chroniques de l'intérieur de la France, notamment celle d'Elnone ou de Saint-Amand, se bornent à énoncer le fait, à constater que la race de Charlemagne cesse de régner, et que Hugues-Capet est élevé au trône. — En Flandre, le comte Arnoul refuse d'abord d'obéir au nouveau roi. Celui-ci, pour se venger, s'avance vers la Flandre, s'empare d'Arras et de tout le pays situé sur la Lys. Arnoul, désolé, a recours à l'intervention de Richard, duc de Normandie, et, par ses bons offices, obtient de Hugues la restitution de tout ce qui lui a été pris. Dès ce moment, la réconciliation est complète. (*D. Bouquet,* vol. x, p. 184, et *Gr. Chron.* de S. Denis, vol. III, p. 151.) Si, de la part des grands vassaux de la couronne, Hugues-Capet rencontre ainsi de son vivant des résistances plus ou moins vives, elles s'évanouissent presque entièrement sous le règne de son fils Robert. Entre la France et la Flandre, les rapports deviennent intimes. Susanne, devenue veuve d'Arnoul le jeune, comte de Flandre, mort en 888, épouse le fils de Hugues-Capet, Robert, roi des Français. (*V. d'Oudegherst* et la chronique de Saint-Bavon.) En 998, le roi Robert et Bauduin IV, dit Belle-Barbe, assiègent ensemble la ville de Laon. Plus tard, en 1027, le même Bauduin-Belle-Barbe

obtient de Robert, pour son fils Bauduin V (de Lille), la main de la princesse Adèle, fille du roi des Français. Après la mort de Henri Ier, en 1060, c'est ce même Bauduin, de Lille, qui devient régent de France et tuteur de Philippe Ier. Il s'acquitte de ses fonctions avec autant de zèle que de fidélité (1). Entre l'Anjou et la France les relations ne sont pas moins amicales à partir du roi Robert. Ce fut ce prince qui conféra à Geoffroy-Grisegonnelle, pour lui et pour sa prospérité, la charge de sénéchal. (*Duchesne*, Rec. des Hist. de France, vol. IV, p. 328.)

M. Goguel réclame contre la qualification de souverains étrangers donnée par M. Tailliar aux Carlovingiens. Charlemagne était Germain, à la vérité, et il voulut même étendre l'influence de l'élément tudesque, notamment par la propagation de sa langue; mais, on ne peut voir au VIIIe et IXe siècles aucun autre caractère national que celui dont les fils de Charles Martel étaient les représentants.

Charlemagne a toujours habité avec prédilection les bords du Rhin; mais il ne s'y est pas fixé exclusivement. Il s'est beaucoup occupé de la Gaule, proprement dite, dans laquelle il avait de nombreuses résidences.

En le considérant comme un envahisseur, comme un souverain étranger, on arrive à donner le même nom aux rois de la première race. L'un de ces derniers, Clovis, est considéré, on le sait, comme le fondateur de la monarchie française, que l'on rendrait beaucoup trop jeune, en la rapportant seulement à l'année 987.

M. Goguel n'admet pas d'ailleurs la suppression de deux dynasties qui ont donné tant de belles pages à nos annales. Il maintient aux descendants de Mérovée et de Pépin-le-Bref, le titre de souverains nationaux.

(1) Fuit, per magna tempora, regens Franciæ fidelis, *Chr. de Cysoing*.

Revenant sur ce qui a été dit par M. Tailliar, M. Goguel ne pense pas que l'avènement de la troisième dynastie soit dû au désir qu'avaient les grands feudataires d'augmenter encore leur puissance sous un pouvoir nouveau et moins redoutable par cela même. Les ducs de France, avant leur promotion, étaient les plus puissants de ces feudataires, tandis que le dernier carlovingien possédait à peine quelques villes ou châteaux.

Ces derniers devaient donc offrir moins d'ombrage à l'autorité féodale.

M. Tailliar répond à M. Goguel et insiste sur la part que la question des races a eue dans la révolution qui a donné à la Gaule française une monarchie ayant ses intérêts et ses sympathies. Les oppositions individuelles ont disparu devant le besoin public, et le temps a effacé celles même qui s'étaient manifestées de la manière la plus énergique.

M. Freslon demande qu'on éloigne toute opinion qui tendrait à faire considérer Charlemagne comme conquérant et non comme souverain national. Il le représente comme animé du désir de fonder une monarchie conforme aux idées romaines rajeunies par le christianisme. Les tentatives du grand homme, bien qu'elles aient eu d'indignes continuateurs, n'en ont pas moins été fécondes en heureux résultats pour les pays qu'il a gouvernés.

M. de la Fontenelle explique le rôle de l'Aquitaine dans les événements qui ont suivi la chute des Carlovingiens. Elle a toujours voulu avoir une existence politique conforme à ses antécédents et à ses intérêts. Aussi a-t-elle fort mal accueilli les Capétiens, dont le chef a, pendant la courte durée de son règne, été obligé de venir assiéger Poitiers à deux fois différentes. On sait qu'Adalbert de Périgord, auquel Hugues Capet demandait : « Qui t'a fait comte ? » lui répondit : « Et toi, qui t'a fait roi ? »

Un mariage entre la famille royale et celle des ducs

d'Aquitaine paraît avoir, sinon détruit, du moins modifié beaucoup leur inimitié.

La discussion étant épuisée, l'ordre du jour appelle la reprise des questions archéologiques.

On passe à la 3e, ainsi conçue :

« Quels ont été les résultats politiques de la domina-
» tion romaine en Anjou ? »

M. Godard rapporte au XIe siècle l'introduction de l'art byzantin en Anjou. Il attribue la décadence qu'il a éprouvée, avant son importation en France, aux ravages causés aux VIIIe et IXe siècles par les Iconoclastes. Il établit que l'ornementation s'est maintenue dans un état de prospérité assez grand, et que cette infériorité ne s'applique en général qu'à la statuaire proprement dite.

M. Planchenault explique cette différence par la facilité qu'offre la reproduction des objets matériels, tandis que l'expression et la proportion dans les statues exigent des connaissances et une pratique bien plus étendues. Suivant lui, cette infériorité provient de ce qu'en France les sculpteurs n'ont été inspirés que par des souvenirs rapportés de la Grèce et de l'Orient.

Sur l'interpellation de M. de la Fontenelle, M. Godard cite, comme monuments byzantins en Anjou, le portail de Saint-Maurice à Angers, celui de Nantilly à Saumur, ainsi que le cloître de Saint-Aubin (aujourd'hui la préfecture).

A propos de l'introduction du style byzantin en Occident, M. Godard rappelle que l'exil de saint Hilaire dans cette contrée et son retour en Anjou, ainsi que l'ambassade envoyée par Chilpéric à Constantinople, semblent avoir ouvert la carrière ; mais qu'elle ne fut exploitée qu'au XIe siècle.

M. Marchegay établit que Foulques-Nerra et sa femme Hildegarde ont mis les voyages d'Orient en grande faveur en Anjou, bien avant les croisades.

M. Planchenault cite, comme représentant l'art byzantin dans toute sa perfection, quelques édifices et ornements de Fontevrault. L'église et les tombeaux existent encore dans la maison centrale de détention. Plusieurs objets d'art qui en proviennent figurent dans la collection de M. Lange, à Saumur. Le musée archéologique d'Angers possède la crosse de Robert d'Arbrissel.

M. Godard répond que l'art byzantin avait fait, au XIIe siècle, des progrès qui expliquent la perfection qu'il a obtenue à Fontevrault.

La section passe à la 11e question du programme (division d'histoire):

« Déterminer les limites et la situation géographique » de l'Anjou à l'époque de l'avènement des premiers In- » gelgériens. »

M. de la Fontenelle détermine les limites des pays de Mauge, Herbauge et Tiffauge, cédés par Guillaume Tête-d'Étoupes, duc d'Aquitaine, à Alain Barbe-Torte, duc de Bretagne.

Ces limites étaient le Layon, la Loire, le Lay, en Bas-Poitou, et le Tumulus de Cirières.

L'assemblée se sépare à neuf heures et demie, après avoir décidé que demain elle profitera de l'offre bienveillante de M. Godard, qui veut bien conduire MM. les membres du Congrès dans les divers musées de la ville.

Troisième séance. — Du 4 septembre 1843.

Rapporteur : M. Marchegay, secrétaire.

La séance est ouverte à sept heures un quart sous la présidence de M. Cauvin.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Ceux de MM. les membres de la section qui ont discuté avec détail les divers points d'histoire et d'archéologie, soumis à l'assemblée, sont invités à remettre au secrétariat des notes détaillées, et contenant surtout l'indication des textes et des sources dans lesquels ils ont puisé.

Au sujet de la 2e question d'archéologie, traitée dans la dernière séance, M. de Nerbonne fils communique et dépose sur le bureau le plan de monuments druidiques, dont il donne verbalement la situation et la description.

Une commission, composée de MM. de Beauregard, Godard et Bizeul, est chargée de rendre compte de ce précieux travail.

M. Lecerf, chargé de l'examen des deux mémoires de MM. Godard et V. Pavie, conclut à leur lecture dans une des séances générales.

Le premier de ces mémoires traite des musées au point de vue historique. Le second est relatif au maréchal de Gié.

Ils réunissent toutes les conditions désirables pour offrir à MM. les membres du Congrès une digression agréable à l'examen des questions portées au programme et à la lecture des procès-verbaux. Seulement, et pour épargner un temps aussi précieux que rapide, M. le rapporteur engage M. Pavie à faire quelques coupures dans la portion de son récit qui concerne le procès, bien connu, du maréchal.

M. le président donne lecture de la 4e question d'histoire, ainsi conçue :

« Existait-il des défenseurs des cités avant leur institu-
» tion légale ? Dans le cas d'affirmative, à quelle époque
» peut-on faire remonter leur établissement ? »

M. Tailliar demande l'ajournement de la discussion, qui serait reprise dès la séance prochaine.

Cette réclamation n'est pas adoptée.

M. Lambron de Lignim, abordant la question, examine l'origine des défenseurs et la fait remonter aux premiers siècles qui ont suivi la conquête de la Gaule par les Romains.

M. Tailliar recherche d'abord s'il existait des défenseurs des cités avant leur institution légale. A cet égard, l'affirmative ne lui paraît pas douteuse ; il n'hésite pas à reconnaître qu'il y avait des défenseurs des cités longtemps avant que leur existence fut officiellement reconnue par les gouvernements et régularisée par la loi.

« Toutes les fois, dit-il, que des cités ont été assujéties ou seulement subordonnées à une autre domination, elles ont dû avoir recours à des hommes influents pour les représenter ou pour défendre leurs intérêts auprès de la métropole ou du gouvernement central. Sans remonter au-delà de l'histoire de la Grèce, on doit croire que les cités tributaires avaient à Sparte et à Athènes des délégués ou des représentants, qui remplissaient pour elles les fonctions de défenseurs. On voit par Xénophon *(De la rép. des Athéniens,* chap. I.) que les peuples alliés étaient soumis à la juridiction d'Athènes et que leurs procès devaient y être débattus et jugés. De là, pour ces peuples, la nécessité d'avoir des patrons ou défenseurs, auxquels on donnait le nom d'ἐκδίκοι ou de σύνδικοι. C'est aussi à Athènes qu'était fixée la quotité du tribut que devait acquitter chacune des villes alliées ; ce qui était pour celles-ci un nouveau motif de confier leurs intérêts à quelque personnage influent, afin d'être grevées le moins possible. (V. Bœckh, *Econom. polit. des Athén.*, liv. III, chap. 15 et 16.)

» Quand la conquête romaine se fut étendue sur l'Occident et sur une partie de l'Orient, les villes subjuguées se trouvèrent à l'égard de Rome dans une position semblable, et des faits analogues durent s'y reproduire. Déjà on voit dans les lettres de Cicéron *(Epist. ad familiar.,*

XIII, 56.) qu'il est question d'envoyer à Rome, de deux villes de la Cilicie, Mylase et Alabande, non pas de simples délégués, *legati*, mais des représentants officiels, *cedices*, pour qu'on puisse terminer l'affaire avec eux, *ut aliquid confici possit*.

» Dans la Gaule, où l'impôt est déjà onéreux, même sous les premiers Césars, les cités doivent avoir de bonne heure des défenseurs pour les protéger contre les exactions. Il en doit être ainsi surtout des villes *préfectoriales* dépourvues de magistrats municipaux et livrées, sans capitulation ni réserves, à la merci des préfets. Les villes curiales elles-mêmes, quoique conservant leur libre administration intérieure, ne doivent pas tarder, dans leur état d'oppression et de souffrance, à éprouver le besoin de défenseurs ou de patrons permanents. Quant à l'époque précise de l'établissement des défenseurs des cités dans la Gaule, il serait difficile de la déterminer. On doit toutefois reporter cette institution au moins au IIe siècle de notre ère, à l'époque où la Gaule, chargée d'impôts, avait à solder de nombreuses légions, destinées à repousser, sur le Danube et sur le Rhin, les agressions des barbares.

» Deux jurisconsultes, Hermogenien et Arcadius Charisius, qui écrivaient leurs ouvrages de jurisprudence à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle, signalent les syndics ou défenseurs des cités et en parlent comme d'une institution déjà établie. (Lois Ire et XVIIIe, § 13, au digeste *de munerib. et honor.*, liv. L, tit. 4.

» Néanmoins ce n'est, paraît-il, qu'à la fin du IVe siècle qu'il en est fait mention dans la législation impériale. La première loi que nous connaissions à leur sujet porte la date de 387. (V. Loi Ire, au code Théodosien, *de defensoribus civitatum*, I, 20.) « Elle enjoint d'instituer défenseur celui que la cité a choisi par un décret. » Ce représentant des intérêts publics doit être, en général,

un personnage habile et surtout influent. Après l'établissement du christianisme, les évêques sont de préférence investis de ces fonctions honorables, auxquelles leur caractère religieux donné une nouvelle importance. » (V. au surplus, sur les défenseurs des cités, le code Théodosien, liv. I, tit. 20; le code Justinien, liv. I, tit. 55, et Pérèze sur ce titre : *Pancirole* de magistratib. municip., cap. 9; Loyseau, *Des seigneuries*, chap. XVI; Raynouard, *Histoire du droit municipal en France*, chap. XVI, tit. Ier, p. 71.)

M. Godard fait remonter l'institution des défenseurs en Anjou au milieu du IVe siècle de notre ère. Le premier personnage qui ait été investi de ce titre est contemporain de la loi qui sanctionne l'existence des défenseurs des cités.

C'est un évêque, le premier de ceux qui occupèrent le siége épiscopal d'Angers. On ne le trouve mentionné que sous le nom de *defensor*, et sans doute cette désignation est celle du titre qui, avec celui d'évêque, lui donnait la souveraine autorité dans toute l'étendue de la *civitas* et du *suburbium*.

M. Lambron rapporte les détails très curieux d'une ambassade de *defensores* de la Touraine, auprès du roi des Francs, afin d'obtenir un dégrèvement d'impôts. Ces détails sont empruntés à Grégoire de Tours qui présidait en quelque sorte la députation des municipalités.

M. Lambron a fait des études très approfondies sur les institutions municipales en Touraiue. Il ne les a interrompues que pour dresser le magnifique tableau armoirial des maires d'Angers, dont il veut bien doter notre ville, et qui sera soumis au Congrès.

M. Lambron ajoute qu'il doit aux bienveillantes communications de M. T. Grille, bibliothécaire-honoraire, la connaissance de plusieurs blasons qu'il n'avait pas pu

rencontrer jusqu'à ce jour, malgré les recherches les plus actives.

M. Desmazy explique les motifs qui ont engagé la Société académique du Mans à poser la question relative aux défenseurs.

Cette question est fort importante pour prouver et déterminer l'existence de saint Julien, premier évêque du Mans.

M. Richelet fait remarquer l'intérêt qu'elle présente aussi pour l'Anjou, puisque, d'après les auteurs des *Gestes* des évêques du Mans, saint Julien aurait été installé par un autre *defensor* qui pourrait bien être celui d'Angers.

M. Godard parle des attributions de ces magistrats municipaux.

M. Hunault présente aussi sur eux quelques observations très générales.

M. Goguel conteste la date attribuée, par M. Tailliar, à l'existence des défenseurs en Grèce et à Rome. Il admet que les cités aient eu des avocats et députés spéciaux; mais rien ne l'autorise à croire qu'elles se soient fait représenter auprès de la métropole par des délégués permanents. Il estime qu'avant d'être reconnue par la loi, cette magistrature a dû être créée par les mœurs; mais il ne pense pas que l'on doive donner à des faits isolés et imperceptibles un caractère général et absolu.

M. Desmazy insiste en faveur de l'ancienneté des défenseurs, et cite ce qui s'est passé pour les communes dont la reconnaissance par le pouvoir royal et féodal est toujours postérieure à leur véritable établissement.

M. Tailliar répond à M. Goguel et insiste sur la gravité que les faits ont dû avoir aux yeux du législateur, puisqu'il a cru devoir sanctionner par des lois une institution déjà établie dans la pratique.

M. Godard indique les attributions du *defensor civi-*

tatis, telles qu'elles sont données par diverses lois contenues dans *les Pandectes.*

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 4e question d'archéologie :

« En Anjou, dans les communes de Chambellay et du » Plessis-Macé, l'on rencontre dans les bois d'énormes » monceaux de mâchefer, si bien qu'il est employé au » mac-adam des routes. Il n'y a dans le pays aucun souve- » nir d'usine. A quelle époque donc remontent ces mâche- » fers et de quel genre d'usine proviennent-ils ? »

De nombreux gisements de scories de fer ou mâchefer sont indiqués par MM. de la Sicotière, de la Fontenelle, Freslon et Godard, tant en Anjou que dans la Normandie, le Perche et le Poitou. Ils sont attribués aux trois époques gauloise, romaine et gallo-romaine, et sont pour la plupart éloignés des lieux qui ont fourni le minerai.

Une discussion approfondie s'engage entre les honorables préopinants et MM. de Beauregard et Hunault, au sujet de l'emploi du mâchefer dans les voies romaines.

Les avis restent partagés.

De nombreux détails sont ensuite donnés sur les anciennes exploitations de forges ou ferrières, et M. Planchenault propose de les communiquer à la section des sciences naturelles.

Cet avis est adopté.

M. Isidore Hedde donne les renseignements suivants sur les exploitations de mines de houille :

« L'exploitation des mines de charbon de terre ne remonte pas à une époque très-éloignée. Il est probable que le Romains n'en connaissaient pas l'usage ; du moins, aucun de leurs écrivains n'en fait mention.

» Les historiens du pays de Liège placent la découverte de ce combustible dans cette localité, à la fin du XIIe siècle. Ils l'attribuent à un nommé *Hullos* qui aurait donné son nom à la houille, mais ils croient que l'usage en était connu en Angleterre longtemps au-

paravant : toutefois, la plus ancienne décision des *houilleurs magistrats*, dont ils fassent mention, ne date que de l'an 1470.

» Le bassin houiller de l'arrondissement de Saint-Étienne est un des plus riches connus, et est aussi l'un de ceux les plus anciennement exploités. L'extraction de la houille s'est bornée d'abord à la superficie et pour les seuls besoins de la localité. Ces travaux avaient néanmoins acquis une certaine importance dès le commencement du XIVe siècle, puisque dans les terriers de Roche-la-Molière, on a trouvé que les seigneurs s'étaient arrogé un cens sur toutes les carrières et minières existant dans toute l'étendue de leurs terres, cens qui était la moitié des charbons, à la charge par les seigneurs de payer la moitié des frais d'extraction, ou s'ils préféraient, du quart net, sans frais, du charbon extrait.

» J'ai rappelé dans une notice sur l'histoire de la ville da Saint-Étienne, publiée dans le bulletin de la Société industrielle de cette ville, le titre le plus ancien qui existe à cet égard. C'est une transaction du 18 février 1321 entre Briand de Lavieu, seigneur de Roche-Grand-Vieux, écuyer, qui avait une censive dans l'enclave de cette terre ; et Martin Chagnon, censitaire et emphythéote de Grand-Vieux. Cette pièce authentique, que j'ai eu le bonheur de trouver chez M. Neyron, de Saint-Julien, propriétaire actuel du château de Roche-la-Molière, à la fois intéressante, sous le rapport historique et législatif, n'est pas assez connue et mérite d'être signalée.

» Les ouvrages publiés en Allemagne et en Angleterre font remonter, il est vrai, bien plus haut les premiers temps de l'extraction du charbon de terre ; mais aux yeux de l'écrivain fidèle et consciencieux, il y a loin des faits signalés par les traditions à ceux consacrés par des titres incontestables. Le traité de M. A. Delebecque ajoute à ce que je viens de dire, d'importants renseignements historiques sur ce précieux minéral et combustible, dont l'emploi a eu tant d'influence sur les arts et l'industrie, et l'excellent ouvrage de M. E. Peyret-Lallier, de Saint-Etienne, récemment publié, résume tout ce qui peut être dit et être fait sur la matière. »

M. le président appelle la discussion sur la 15e question d'histoire :

« Quels avantages a retiré l'Anjou des mariages des » comtes Ingelgériens ? »

M. Marchegay expose les progrès faits par la famille des comtes d'Anjou, depuis l'an 870 ou environ, date

contemporaine d'Ingelger, jusqu'à la soumission de ce comte par Philippe-Auguste.

Quoique l'histoire des Foulques et des Geoffroy soit pleine de faits glorieux, l'exposant pense que sans leurs mariages ils ne seraient jamais arrivés à une domination aussi étendue, après avoir commencé par posséder à peine quelques châteaux.

C'est ainsi que, depuis leur installation en Anjou, les fils d'Ingelger ont acquis le Vendômois, la Saintonge, le Maine, la Normandie, l'Aquitaine entière, et enfin l'Angleterre.

Ces provinces ont été apportées en dot par Adèle à Ingelger, par Roscille à Foulques-le-Roux, par Gerberge à Foulques-le-Bon, par Agnès de Poitou à Geoffroy-Martel, par Orengarde de Châtelaillon à Foulques-Réchin, par Eremburge du Maine à Foulques V, par l'impératrice Mathilde à Geoffroy-le-Bel, et enfin par Aliénor d'Aquitaine à Henri Plantagenet.

La puissance que tant de mariages avaient rendue une des plus formidables du monde chrétien, au XIIe siècle, fut détruite par un mariage. Jean-Sans-Terre épousa, en 1200, Isabelle Taillefer, héritière d'Angoulême, fiancée à Hugues-le-Brun, seigneur de Lusignan. Le baron, auquel le roi d'Angleterre avait enlevé la belle comtesse, souleva contre lui tous les barons du Poitou, de l'Anjou et de la Bretagne.

On sait que le résultat de cette lutte a été le triomphe complet de Philippe-Auguste, qui s'était approprié la cause des barons afin de la faire tourner à son profit.

M. de la Fontenelle donne des renseignements étendus sur les conséquences du mariage de Geoffroy-Martel avec Agnès du Poitou. Il cite les victoires de Saint-Jouin-des-Marnes et de Chef-Boutonne, comme prouvant le courage des comtes d'Anjou.

Il constate aussi, avec M. Marchegay, que cette famille de grands feudataires a été très heureusement aidée par ses alliances, mais qu'elle s'est montrée digne, par sa conduite, des belles occasions qu'il a fallu appuyer de la force de ses armes.

Conformément à la demande faite par la section toute entière, la séance est levée à neuf heures précises.

Les membres présents veulent visiter, sous la conduite de M. Godard, le musée archéologique.

Ils doivent aussi se rendre chez M. le docteur Hunault de la Peltrie, qui vient de signaler à leur attention plusieurs statues provenant de la chapelle des Châteliers, située, on le sait, au milieu du camp de Frémur, près Angers.

Quatrième séance. — Du 5 septembre 1843.

Rapporteur : M. L. Cosnier, secrétaire.

A sept heures précises, la séance est ouverte, sous la présidence de M. Cauvin.

M. Lecerf propose de discuter en séance générale, à cause de leur importance, la 23e question :

« Quelle a été la part de la politique dans les causes » de la Saint-Barthélemy? »

Et la 29e :

« Déterminer les résultats que les parlements ont pu » avoir sur nos institutions? »

M. Richelet émet le vœu d'une séance préparatoire, exprès pour discuter une première fois la première de ces questions.

M. Lecerf pense qu'alors la séance générale ne serait plus qu'une froide répétition.

Après diverses observations de MM. Lecerf, de Lens et Hunault, l'assemblée décide, à la presque unanimité, que

l'examen de ces deux questions, ainsi que de celle relative à Jeanne d'Arc, indiquée par M. de Lens, sera proposé pour la séance générale, la plus rapprochée possible.

M. Marchegay lit ensuite le procès-verbal de la séance du 5 septembre.

Les conclusions en sont adoptées.

M. Mesnet demande qu'une notice étendue sur l'église de Toussaint, par M. l'abbé Choyer, professeur de dessin à la Psallette d'Angers, qui l'a déposée hier sur le bureau, soit communiquée à l'assemblée.

M. Richelet, vice-président, exprime le regret que ce travail ne concerne point une des questions posées dans le programme. Il se trouve en dehors de l'objet des réunions et ne peut y figurer, à moins que leur durée ne soit de beaucoup prolongée.

M. Godard insiste sur l'intérêt de cette notice dont il a pris connaissance.

M. de Quatrebarbes propose d'en voter l'impression.

La section, sur la proposition de son bureau, décide que l'abondance des matières soumises à son examen nécessite des séances extraordinaires, dont la première aura lieu, aujourd'hui 5 septembre, à six heures et demie du soir.

Un membre annonce que M. de Quatrebarbes désire faire une lecture à l'inauguration de la statue du roi René.

Cette nouvelle est accueillie avec acclamations.

Revenant sur la 7e question, qui concerne le roi Arthur, un savant anglais, que nous avons l'honneur de posséder parmi nous, M. Brommet, dit que l'on est certain, dans la Grande-Bretagne, de l'existence du roi Arthur, si souvent contestée. Il assure que les antiquaires de son pays sont parvenus à découvrir le berceau du héros de la Table-Ronde, ainsi que le nom des huit victoires qu'il remporta sur les envahisseurs de son pays.

M. Brommet, en finissant, demande s'il y a identité entre l'Arthur du pays de Galles et celui de la Bretagne

Plusieurs membres répondent à la demande de M. Brommet.

M. Godard pense que le roi Arthur n'a jamais existé dans la petite Bretagne, et jusqu'à ce moment, il croyait que son existence dans la grande ne reposait que sur des conjectures.

M. de la Sicotière avance que le roi Arthur a certainement été un héros national, car il a passé sa vie à défendre son pays, le pays de Galles, contre les invasions saxonnes. Les Gallois, plus d'une fois, ayant émigré dans la petite Bretagne, y ont apporté le culte de leur défenseur. Ces traditions ont été défigurées, transfigurées plutôt, si l'on veut, mais remontaient certainement à une origine d'une vérité incontestable.

M. Godard, sans contredire cette opinion, assure qu'aucune preuve de la présence d'Arthur en France n'a été découverte, et qu'aucune charte ne la mentionne.

M. Marchegay dit avoir vu, à la Bibliothèque royale, une charte bretonne du XIIIe siècle, qui renferme une allusion au roi Arthur; de sorte qu'une tradition, si ancienne déjà, lui semble fondée.

M. de la Fontenelle est porté à croire que c'est un personnage imaginaire, qui n'a guère de trace d'existence que dans les romans.

M. de Quatrebarbes croit à l'existence du roi Arthur et à sa mission toute nationale; c'était le libérateur de son pays. On a bien pu agrandir ses proportions. Dans le moyen-âge, on poétisait beaucoup, mais on n'inventait pas. La chevaleresque figure du roi Arthur, comme celle de notre comte Roland, n'a point été imaginée à plaisir, seulement elle a été embellie par la reconnaissance populaire.

Sur la question 5e de l'archéologie :

« Pourquoi l'on trouve souvent dans un même lieu une » quantité de débris de vases romains ? »

M. de Caumont dit que la poterie étant dans l'antiquité une industrie fort répandue, il n'est point étonnant que l'on trouve souvent des vestiges nombreux qui indiquent le siége de cette industrie.

M. Godard ajoute que, d'après Sozyme, il existait dans certaines villes des dépôts, où l'on réunissait les débris de vases en terre, dont l'usage était si général.

Un membre donne comme preuve de ce renseignement le mont Testaccio, à Rome, composé en entier de fragments d'amphores, etc.

Sur la question 16e, touchant les promoteurs des croisades dans l'Ouest de la France.

M. Godard cite Foulques Nerra, dont le voyage à la Terre-Sainte ouvrit à nos compatriotes la route de l'Orient.

A ce nom, il ajoute les suivants : — L'abbé Girald, cinquième abbé de Saint-Florent, au château de Saumur, décapité par les infidèles lors de son voyage en 1020 ; — le moine Ausebert, prieur de Saint-Florent de Saumur, compagnon de Girald ; — Gastho, qualifié *d'éques*, également compagnon de l'abbé Girald ; — Raynault, dit de Martigné-Briant, évêque d'Angers au XIIe siècle, fit aussi le voyage de Jérusalem ; — Gauthier de la Grésille, vers l'an 1092 ; — Ausger, religieux de Saint-Florent, plus tard évêque de Catane, commencement du XIIe siècle ; — Gilles, archevêque de Tyr ; — Mathieu Duplessis, cité dans une charte de Richard Cœur-de-Lion ; — Roland de Cossé, un des compagnons de saint Louis à la Terre-Sainte ; — Jacquelin de Maillé, XIIe siècle, chevalier du Temple sous Thierry, grand-maître, tué en 1187 ; — Philippeau de Quatrebarbes fit deux voyages à la Terre-Sainte sous Foulques V, roi de Jérusalem, XIIe siècle ; — Foulques de Quatrebarbes accompagna Philippe-Au-

guste à la Terre-Sainte; il y retourna en 1220, et y fut tué; — etc., etc.

M. de Quatrebarbes pense que les comtes d'Anjou ayant pris la plus grande part à ces brillantes expéditions, ils ont dû être suivis par toute la noblesse de nos contrées.

M. de la Fontenelle cite le propos d'un sire de Lusignan, de la première famille du Poitou, qui apprenant que les croisés ont nommé son frère roi de Jérusalem, s'écria : « S'ils ont fait un roi de mon frère, de moi ils devaient faire un Dieu. »

M. Marchegay présume que Boëmond de Sicile, l'un des compagnons de Godefroy de Bouillon, en passant à Angers (1) entraîna une foule de croisés. Ce serait toutefois Richard Cœur-de-Lion, notre comte, qui aurait été suivi du cortége le plus nombreux. Beaucoup de familles angevines viennent d'acquérir la preuve que leurs ancêtres avaient pris part à son expédition.

M. de Quatrebarbes cite, d'après une obligation des croisades, les maisons de Beauvau, de Cossé, de Broc, d'Anthénaise, d'Andigné, de la Berraudière, de la Planche-Rhuillé, Turpin de Crissé, Siochan de Kersabiec, de Caqueray et de Quatrebarbes.

M. de Quatrebarbes apprend à l'assemblée que les titres dont il est question existaient naguère à Gênes et à Pise;

(1) 1106. Buatmundus, vir magnæ opinionis, et famæ, dux Antiochiæ, accepta ab Apostolico licentia, venit in Europæ partes castella et civitates submonendo ut festinarent ire Jerusalem, liberare videlicet eos qui in captivitate tenebantur et illos adjuvare qui Turcorum oppugnationibus vexabantur.....

Eodem anno venit Boadmundus dux Antiochiæ in Galliam et accepit uxorem (Constantiam) filiam Philippi regis Francorum; et posteà venit Andegavim et receptus est in cunctis ecclesiis cum honore maximo et non minima reverentia.....

(Extrait des *Chroniques d'Anjou* commun. par M Marchegay.)

c'étaient des quittances délivrées par des marchands de ces deux villes si florissantes alors. Les chevaliers des XIIe et XIIIe siècles savaient mieux manier l'épée que la plume; souvent même, ils ne savaient point signer; trois ou quatre de leurs frères d'armes leur servaient de cautions. Ces titres, malgré leur faible importance intrinsèque, sont donc extrêmement précieux. La famille de Beauvau, la première de l'Anjou peut-être, n'en a point d'autres pour constater sa participation aux croisades. Ces titre sont été examinés avec les précautions les plus scrupuleuses par toutes les autorités en science héraldique, et les conservateurs de la Bibliothèque du roi, après l'enquête la plus minutieuse, n'ont pas hésité à en proclamer l'authenticité (1).

On passe à la 6e question d'archéologie :

« Quelle devait être la destination des vases que l'on » trouve dans les voûtes ou les murs d'église ? »

M. de la Sicotière dit que ce ne sont pas des vases, mais bien des tuyaux en terre cuite, de trois à quatre pouces de diamètre et enchassés dans le beton, pour augmenter la sonorité de la voix. Il assure en avoir rencontré plusieurs fois, notamment à Perseigne (Sarthe).

MM. de Beauregard et Godard citent Saint-Martin, Sainte-Apolline et l'église de la Gaillette.

M. Champoiseau, une chapelle des environs de Tours, élevée dans le XVIIe siècle, et qui possède dans tous ses angles de pareils procédés d'acoustique.

M. Godard ajoute que ces vases sont placés aux valves de la voûte de Saint-Martin.

M. Richelet en a vu dans l'église de la Visitation, au Mans, qui ne date que du XVIIIe siècle.

La section passe à la 21e question d'histoire :

(1) Deux de ces chartes ont été imprimées dans les *Archives d'Anjou*, par P. Marchegay, p. 14 et 130.

« A quelle époque l'imprimerie a-t-elle été introduite » en Anjou ? »

M. de Lens, traitant spécialement la question pour Angers, expose que Daunou, dans le *Bulletin bibliographique* du 9 septembre 1842, et Petit-Radel, dans ses *Recherches sur les bibliothèques anciennes*, signalent Angers comme la quatrième ville de France qui ait eu une imprimerie, et assignent la date de 1477 à la première publication sortie de ses presses. Mais, ni l'un ni l'autre de ces deux savants n'indiquent le titre de cet ouvrage et le nom de l'imprimeur. Peut-être trouverait-on quelques détails de plus dans les *Annales typographici* de Maittaire, dont Petit-Radel invoque l'autorité. M. de Lens, qui n'a pu remonter à cette source, a été, d'autre part, frappé du silence complet gardé au sujet de la date de 1477 dans l'*Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie*, de Prosperd Marchand. Cet auteur nomme Angers, la première fois, pour un livre contenant le *de Officiis* et divers opuscules de Cicéron, publié par le libraire J. Alexandre, en 1498, 1 vol. in-f°, et c'est encore d'après Maittaire, qu'il donne cette indication.

En présence de ces témoignages en apparence contradictoires, M. de Lens hésite à accepter pour Angers l'honneur que les deux premiers écrivains veulent lui faire, et se demande si la désignation de cette cité, comme une des premières de France qui ait accueilli l'imprimerie, ne repose pas sur quelque confusion. Il est certain qu'Angers, dont l'Université avait reçu de grands développements en 1433, par la création de trois nouvelles facultés, était dans la dernière moitié du XVe siècle une des villes les plus lettrées de l'Europe, et que le goût comme l'étude des livres y étaient très-développés. Sa faculté de droit et sa faculté de théologie avaient l'une et l'autre une bibliothèque, et Jean Dabart, doyen de la

faculté des lettres en 1454, devait être un bibliophile distingué, si nous en jugeons d'après plusieurs manuscrits de notre dépôt public, qu'il a, comme possesseur, revêtus de sa signature.

Il est constant aussi que les livres imprimés se répandirent de bonne heure à Angers. C'est ce qui résulte particulièrement des lettres patentes données par Louis XI, le 21 avril 1475, et accordant à Pierre Schœffer et à Conrard Hanequis, gendre de Fust, marchands libraires à Mayence, exemption de droit d'aubaine sur les marchandises et valeurs laissées le jour de son décès par Herman de Statbœn, leur commis, notamment sur les livres « mis » en garde, tant en notre ville de Paris que à Angiers et » ailleurs, en divers lieux de notre royaume. »

A l'histoire de l'introduction de l'imprimerie à Angers, se rattache incontestablement le nom de Jean Alexandre, libraire de l'Université de cette ville, et que ses amitiés désignent comme un homme aussi éclairé qu'entreprenant. Mais était-il imprimeur en même temps que libraire, et le *de Officiis* de Cicéron a-t-il été imprimé par lui ou seulement à ses frais? c'est ce dont il est permis de douter, quand on sait, qu'après, comme avant la publication de ce livre, Jean Alexandre a demandé à la presse parisienne des ouvrages destinés à entrer dans son commerce. Dès 1492, il fit imprimer à Paris, en société avec un certain Englebert de Marnef, un volume d'*Heures à l'usage d'Angers*, en lettres gothiques. La part qu'il prit à cette publication est mentionnée dans quelques lignes insérées au texte même, avant l'office de saint Maurice et de saint Aubin, évêques d'Angers. Voici cette note copiée sur un exemplaire qui fait partie du précieux cabinet d'antiquités de M. Mordret :

« A la louenge, honneur, vertu et gloire de nostre » seigneur ont esté imprimeez à Paris ces présentes Heu- » res à l'usaige d'Angers, où sont plusieurs dévotes orai-

» sons : Pour Englebert de Marnef demourant au Pellican » et Jehan Alexandre libraire de l'Université d'Angers le » VII. jour de mars, l'an mil IIII.C IIII.XX. et douze. »

L'auteur d'un *Supplément à l'histoire de l'imprimerie* de Prosper Marchand, en soulevant, relativement à Jean Alexandre, dans les *Affiches d'Angers*, du 26 juillet 1776, la question que nous agitons ici, fait remarqner que l'édition du *de Officiis* porte seulement ces mots : « *Venales reperiuntur in domo Johannis Alexandri, librarii Andegavis, vico, vocabulo gallico* à la Chaussée de Saint-Pierre. » Aux inductions que l'on peut tirer de ces expressions et de l'impression faite à Paris des Heures d'Angers, il faut ajouter celles que suggère le livre intitulé : « *Opuscula divi Augustini præstantissima*, etc., » imprimé à Paris, en 1502. Ce volume, outre le nom de l'imprimeur, André Bochard, et celui de Jean Petit, bailleur de fonds, en porte deux autres, celui de Josse Bade, plus tard imprimeur à Paris, comme réviseur et annotateur de l'ouvrage, et celui de Jean Alexandre, comme libraire acquéreur. Voici, d'après l'article des Affiches d'Angers, ce qui concerne Jean Alexandre : « Au frontispice de la première partie, on voit un fleuron gravé en bois, avec cette légende autour : Dieu Gart le Roy et la noble cité d'Angiers et l'Université, et les lettres J. A., avec un chiffre, dans lequel on lit : Debougne. Au-dessous du fleuron, l'inscription suivante : *Venumdantur Andegavis ab eorum domino Johanne Alexandro, in areâ divi Petri, Gallicè, Chaussée-Saint-Pierre.* » Au revers du frontispice de la deuxième partie des Opuscules de saint Augustin, est en outre imprimée une lettre de Josse Bade, qui fournit de nouveaux détails. Josse Bade y fait connaître qu'il a déjà dédié les Opuscules de Virgile et de Baptiste Mantouan à Ladislas et à Clément, fils de Jean Alexandre ; il dédie maintenant au père, les Opuscules de saint Augustin, et, en s'adressant directement à celui-ci, il

ajoute : *Præcipué libros de honestæ vitæ Officiis curasti hactenùs imprimendos.* Sur quoi, l'auteur du Supplément, à l'histoire de l'imprimerie, s'écrie : « Voilà précisément l'édition des Offices de Cicéron, citée par Marchand; *curasti imprimendos*, ne signifie pas vous avez imprimé ! »

M. de Lens, sans conclure aussi formellement au sujet de Jean Alexandre, et de l'introduction de l'imprimerie à Angers, en 1498, non plus qu'à l'égard de la date de 1477 elle-même, sollicite la communication des documents que les membres de la section peuvent avoir recueillis sur ce point. Il fait remarquer qu'au reste, la question n'intéresse pas Angers seulement, mais encore d'autres villes de France, et particulièrement Poitiers, dont le nom vient immédiatement après celui d'Angers, sur les listes qui assignent le quatrième rang à cette dernière ville, et figure au contraire à sa place sur celles qui adoptent pour Angers la date de 1498.

M. Godard prend la parole pour donner un extrait de Brunet (Manuel du libraire, 4e édition, 1842, tome 1er, deuxième partie, p. 685,) d'où il résulterait qu'il y aurait eu à Angers, dès l'année 1476, une imprimerie dirigée par Jean de la Tour et de Morel, et que le premier livre, sorti de leurs presses, serait une édition latine d'un traité de rhétorique de Cicéron. Ce bibliographe s'appuie comme les autres sur l'autorité de Maittaire.

Voici les termes mêmes de Brunet :

« *Rhetorica nova, Andegavi, Joan. de Turre et Mo-*
» *relli.* 1476. pet. in-4°. Edition très rare, qui a l'avantage
» d'être le plus ancien livre imprimé à Angers, avec date,
» que l'on connaisse. Le volume est en lettres rondes,
» sans chiffres, réclames, ni signatures, et il commence
» par cet intitulé en capitales : *Incipit rhetorica nova,*
» *Marci Tullii Ciceronis.* A la fin, on lit : *Anno Incar-*
» *nationis Domini M.CCCCLXXVI, die quinta men-*

» *sis febroarii fuit hoc opus completum Andegavi, per* » *Jo. de Turre atque Morelli impressores.* »

M. de la Fontenelle, complétant ce qui a été dit précédemment, au sujet de l'introduction de l'imprimerie à Poitiers, dit que le premier livre, publié dans cette ville, a été un volume in-f°, intitulé : *Breviarium historiale*, qui fut imprimé en 1479 dans la maison d'un chanoine de l'église de Saint-Hilaire.

M. le président pose ensuite la question 7e :

« Quelles sont les différences entre les fortifications » romaines et celles du moyen-âge? »

M. de la Sicotière fait observer que les Romains, dans leur architecture militaire comme toujours, méprisaient l'obstacle, soumettaient la nature à leur inflexible volonté, et la forçaient, presque partout, de subir la ligne droite. Au moyen-âge, au contraire, on profitait pour se défendre de tous les accidents de terrain; et dans le besoin que l'homme avait de protection, il en demandait à la nature, au lieu de la soumettre à son pouvoir. Au besoin même, il se soumettait à tous ses caprices.

Dans le système de fortifications de l'antiquité, dit M. de Quatrebarbes, il est vrai que la ligne droite était la ligne dominante : on ne connaissait dans la défense ni parties rentrantes, ni parties saillantes. Mais au mur on ajouta des fossés, qu'on assura par des flancs, d'où viennent les tours carrées ou rondes, puis les machicoulis pour se défendre quand l'ennemi avait vaincu les premiers obstacles.

M. Godard affirme que les tours et les courtines faisaient partie des fortifications romaines. On en voit des traces à Jubelin.

M. l'abbé Legeard a observé des machicoulis au château de Combourg, près Dinan, lequel date du XIe siècle. Cependant, M. Mérimée a avancé que les machicoulis ne furent connus qu'au XIVe siècle.

M. de Quatrebarbes fait observer que les commanderies du Temple, qui certainement sont antérieures à cette époque, sont garnies de ce moyen de défense.

M. Godard cite Procope, comme donnant la preuve que l'usage du machicoulis remonte à une haute antiquité. M. de Caumont ajoute qu'on ne les creusait qu'au-dessus des portes. Leur usage général lui semble devoir être fixé au XIIe siècle.

M. Champoiseau fait part de trois découvertes faites dernièrement aux environs de Tours, et qui peuvent donner une idée complète de l'architecture militaire à des époques fort distinctes. Dans la première localité, les fortifications d'origine romaine affectent les formes d'un quadrilatère parfait; dans la seconde, nommée le Château-Neuf, l'enceinte de défense est beaucoup moins régulière; enfin, dans la troisième, les murailles élevées par les bourgeois, pour s'abriter contre les attaques du roi Jean, n'ont pas la moindre prétention d'ordre ou de régularité. Il n'y avait plus d'idée fixe et dominante, plus de génie militaire, l'individualité paraît. Chacun veut bien défendre la propriété de son voisin, à la condition qu'on défendra d'abord la sienne.

Cette improvisation, dont nous ne pouvons donner qu'une esquisse insignifiante, prononcée avec une clarté parfaite et une rare élégance, a captivé singulièrement l'attention de l'auditoire qui l'a couvert de ses applaudissements.

M. Tailliar termine la séance par un rapport sur le bulletin monumental de M. de Caumont, qui, en constatant les heureux progrès que fait chaque jour l'étude de l'archéologie, grâce principalement à la protection éclairée de plusieurs évêques, donne surtout la preuve du zèle aussi infatigable que désintéressé avec lequel M. de Caumont propage une science si pleine de charme, si utile, et on pourrait dire si nationale. — La séance est levée.

Séance supplémentaire du 5 septembre 1843.

Rapporteur : M. Crépon.

La quatrième section du Congrès, pour satisfaire au désir manifesté par l'assemblée dans sa séance du matin, se réunit le 5 septembre, à six heures et demie du soir, sous la présidence de M. Richelet.

Aucun de MM. les secrétaires n'étant présent, un des membres de la section est invité par M. le président à prendre place au bureau, pour la rédaction du procès-verbal de cette réunion supplémentaire.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. l'abbé Choyer, pour la lecture d'un mémoire qu'il a préparé et présenté sur l'église et l'abbaye de Toussaint, à Angers.

Ce travail dénote dans son auteur des études sérieuses, élevées, et le sentiment du vrai beau dans les arts; il contient des détails exacts et étendus sur la fondation, la description et les accroissements successifs de ces deux édifices. M. l'abbé Choyer se félicite, avec tous les Angevins, de voir ces restes, si frais encore, consacrés à un dépôt d'antiquités.

L'assemblée vote des remerciements à l'auteur et renvoie son mémoire à la commission permanente de rédaction, en manifestant le vœu qu'il figure, au moins par extrait détaillé, dans le compte-rendu des travaux du Congrès.

M. le président appelle à la tribune M. Lambron, qui a annoncé un travail sur la 4e question.

Son mémoire porte ce titre : *Aperçu historiqne sur le droit municipal en Tourraine, depuis les Gaulois jusqu'au règne de Hugues Capet* (987).

L'assemblée entend pendant une heure, sans la moindre fatigue et avec le plus vif intérêt, ce travail qui se distingue par l'heureux emploi des recherches multipliées

qu'il a nécessitées, par la couleur remarquable du style et surtout par les réflexions élevées, consciencieuses et toutes françaises, qui rehaussent le récit. Le naïf et véridique Grégoire de Tours, le spirituel historien français, est souvent consulté ; saint Martin n'est point mis en oubli ; les conflits des hauts barons et du clergé sont retracés avec grande exactitude et précision ; et l'émancipation municipale est due surtout, d'après M. Lambron, aux efforts multipliés, au zèle, à la charité et au courage du clergé, qui, s'inspirant du christianisme, faisait progresser la liberté, quand un pouvoir ombrageux cherchait à l'anéantir.

M. Lambron a annoncé son intention de continuer ce travail, qui conduit seulement à l'avènement de Hugues Capet à la couronne.

Il n'a fait que prévenir les désirs de l'assemblée, qui compte efficacement sur la promesse de M. Lambron.

Deux membres demandent à M. Lambron quelques explications sur l'époque du changement de nom de la ville de Tours, et sur la date précise de sa qualification de ville métropole.

L'orateur fait connaître que toutes ces indications seront trouvées dans les volumineux mémoires de don Housseau, qu'il a consultés avec fruit et qui renferment de précieux matériaux, que lui-même plus tard pourra mettre en œuvre pour le progrès de l'histoire archéologique.

L'assemblée demande que ce travail intéressant soit renvoyé à la commission de rédaction pour l'utiliser dans ses travaux du compte-rendu.

La séance est levée à huit heures.

Cinquième séance. — Du 6 septembre 1843.

Rapporteur : M. de Lens, secrétaire.

La séance est ouverte à sept heures un quart.

M. Léon Cosnier, secrétaire, lit le procès-verbal de la séance du 5 au matin.

La rédaction en est approuvée.

M. de Beauregard, vice-président, fait un rapport verbal sur le mémoire de M. Henri de Nerbonne, au sujet de plusieurs pierres celtiques, découvertes à Martigné-Briant et au château de Pocé.

Le savant rapporteur déclare que ces pierres ne sont pas des dolmens; il serait à désirer que l'on pût y trouver des cromlechs ou des témènes, vu le petit nombre des monuments de ces deux espèces dans le département de Maine et Loire; mais les principes posés par M. Godard, dans son ouvrage sur l'Anjou et ses monuments, ne le permettent pas. Ces monuments ne peuvent donc être classés actuellement.

M. de Beauregard conclut à remercier M. de Nerbonne de sa communication et à renvoyer les dessins à la commission centrale, pour qu'ils soient reproduits et que les pierres qu'ils représentent puissent être étudiées.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Martin signale un nouveau témène en schiste, à Botz, près Saint-Florent-le-Vieil.

M. de Beauregard fait observer que les monuments gaulois sont ordinairement en grès, et non en schiste.

Toutefois, sur la demande de M. Godard, M. Martin est invité à rédiger une description de ce monument.

M. Jolly apprend à l'assemblée que M. Godet, imprimeur à Saumur, a découvert, près le château de Pocé, une galgal et un dolmen.

Le même membre fait part aussi de la découverte qu'il

a faite récemment, dans une portion de la lande de Marson, appelée *le Cimetière des Trépassés*, de plusieurs tombelles consistant en trois pierres debout et une autre posée entr'elles transversalement.

M. Jolly a déjà donné avis au ministère de l'instruction publique, dont il est correspondant, du résultat amené par les fouilles qu'il a entreprises.

La section n'en reçoit pas moins cette communication avec une faveur marquée.

La discussion s'ouvre sur la 2e question d'archéologie :

« Indiquer les moyens de dresser une carte monumen-
» tale de chacune des architectures qui se sont succédé
» sur notre sol. »

M. de Caumont donne des détails sur les essais qu'il a faits à ce sujet.

Les monuments celtiques, ceux mêmes de l'époque gallo-romaine, peuvent être facilement figurés. La représentation de ceux qui appartiennent à l'ère romane ou au style ogival nécessite l'emploi de signes conventionnels ; la désignation de ces derniers sur la carte offre des difficultés particulières, à cause des différents âges qu'admet le style ogival et qui sont souvent réunis dans le même monument.

M. de Caumont a employé des numéros pour les distinguer.

Le savant membre, indépendamment de ce système qu'il a exposé dans ses premières publications, et qu'il a depuis perfectionné, signale les travaux faits par M. Lecointre, de Poitiers. Il croit qu'on pourrait arriver à un résultat suffisant en combinant les deux systèmes. Il désire que l'on s'occupe, dans chaque département, de dresser la carte monumentale du pays ; il pense, au reste, qu'il faut une feuille séparée pour chaque arrondissement. Il annonce enfin la publication prochaine d'une carte monumentale de l'arrondissement de Caen.

M. Jolly voudrait que l'on indiquât sur chaque carte les points à fouiller, et conseille, en outre, la formation de cartes distinctes pour les différents âges.

M. Godard a fait quelques essais dans ce genre et a porté à neuf le nombre des cartes relatives à une même localité, en tenant compte de la distinction des divers âges du style ogival.

MM. de Caumont et Jolly pensent que ce nombre est trop considérable et que l'emploi des numéros, pour les différents âges du style ogival, permettrait de le restreindre.

M. Godard explique qu'il distingue sur chaque carte, au moyen de numéros, les différents âges auxquels appartiennent les diverses parties d'un monument ; mais qu'il ne fait figurer le monument sur la carte d'une époque, qu'autant que son style dominant y appartient.

On revient incidemment sur la 5e question du programme d'archéologie, relative aux débris de vases romains trouvés en quantité dans un même lieu.

MM. Etoc-Demazy, Lambron et Champoiseau, prennent part à la discussion, et paraissent d'accord pour ne pas conclure de la présence en un lieu de débris, même un peu nombreux, de poteries romaines, le séjour des Romains dans le pays où ils se trouvent.

M. le président appelle l'examen sur la 19e question d'histoire, ainsi conçue :

« Quelles sont les causes qui ont empêché les Anglais » de s'établir en France, quoiqu'ils aient gagné toutes » les grandes batailles livrées dans les XIVe et XVe siècles? »

M. Tailliar ouvre la discussion par quelques considérations sur les causes qui ont contribué à la formation de la puissance anglaise du XIIe au XIVe siècle. Il les trouve

principalement dans le mariage d'Éléonor de Guyenne avec le roi d'Angleterre, Henri II, et dans la fougue inconsidérée de plusieurs rois de la maison de Valois.

Il signale ensuite les causes qui ont empêché les Anglais de s'établir définitivement en France. Ces causes sont au nombre de six :

1° Le progrès de l'unité nationale, monarchique et territoriale en France, développée sous les rois précédents surtout, depuis Philippe-Auguste, et complétée par les Valois, principalement par Charles V.

2° La prédominance de l'élément saxon sur l'élément normand en Angleterre, ce qui constitue dans ce pays une nationalité opposée à la nationalité française.

3° L'antipathie toujours croissante des Français contre les Anglais, antipathie qui résulte de ce que, malgré le droit de suzeraineté que le roi de France exerce légitimement sur le roi d'Angleterre pour ses possessions françaises, celui-ci devient en fait plus puissant que son suzerain après Crécy et Azincourt, ce qui froisse l'amour-propre national des Français.

4° L'irritation que cause en France la conduite des Anglais, c'est-à-dire les cruautés pendant la guerre, et après la victoire, les rigueurs et les exactions dans les localités envahies.

Enfin les deux dernières causes sont indiquées par M. Tailliar comme n'ayant agi que d'une manière accidentelle :

5° L'affaiblissement du gouvernement anglais par l'effet des rivalités des maisons d'York et de Lancastre et de la mort prématurée du prince Noir, qui donne pour successeur au roi d'Angleterre un prince enfant.

6° L'union des Français autour de Charles VII, grâce à l'esprit chevaleresque réveillé par les circonstances, et au dévouement pour le roi, que l'on considère alors plus

que jamais comme une personnification de la nationalité française.

Après cette remarquable dissertation, M. Goguel prend la parole et s'exprime à peu-près en ces termes :

Je ne puis admettre les conclusions de M. Tailliar ; la plupart des motifs avancés par lui ne me semblent pas tout à fait justes.

La nationalité française s'était, il est vrai, consolidée ; mais je ne saurais croire que celle du peuple anglais ait pris un autre caractère. Je ne crois pas, qu'à cette époque déjà, se soit manifestée la réaction de l'élément saxon contre l'élément normand, si toutefois il y a eu réaction.

La différence entre les deux nationalités ne me paraît pas constatée, et par conséquent aussi l'antipathie nationale du peuple français contre les Anglais. La conduite des Anglais sur le sol de France ; leurs dévastations, leurs exactions, durent nécessairement exciter la haine et le désir de repousser la domination étrangère : mais cette haine ne provenait pas de la différence des nationalités ; l'esprit chevaleresque et guerrier, l'élément de force et de conquête, sont représentés par le prince Noir et par Henri V.

Dans une question aussi complexe, il importe de diviser. Je remarque deux périodes distinctes :

1° Après la bataille de Poitiers, lors du traité de Brétigny.

La situation de la France était déplorable : les Anglais, tenant notre roi captif, se disposaient à tout envahir et convoitaient déjà la couronne de France. Mais ce qui sauva la France, selon moi, ce fut l'attitude imposante du dauphin, nommé lieutenant-général du royaume, qui chercha de tout son pouvoir à neutraliser les effets désastreux du traité de Brétigny et à ramener l'ordre et la tranquillité dans le royaume. Son avènement fut un

temps d'arrêt qui permit à la France de respirer et d'arriver à la seconde crise. Ce qui sauva en même temps le royaume, ce fut l'aide efficace que les députés et la nation prêtèrent au dauphin.

2° Après la bataille d'Azincourt et le traité de Troyes.

Y eut-il jamais situation plus funeste. Un roi privé de la raison; un roi ennemi plein d'énergie et d'avenir; une mère dénaturée et attirant l'infamie sur elle en calomniant la naissance de son fils; un prince déshérité et forcé de s'exiler de la cour de son père. Le puissant duc de Bourgogne est l'auxiliaire puissant des Anglais, qui sont maîtres de tous les pays situés au nord de la Loire. Une seule ville tient encore sur la rive droite de ce fleuve, c'est Orléans. Qu'est-ce qui sauva la France? Ce ne fut pas la différence des nationalités, ce ne fut pas non plus l'antipathie nationale; non plus le réveil de l'esprit chevaleresque, car il existe des deux côtés. Je trouve ce motif dans la grande pitié qui s'attacha à l'existence proscrite et honnie de l'héritier du trône, appelé ridiculement le petit roi de Bourges, le roi de Poitiers, qui n'avait plus d'appui que dans les populations au sud de la Loire. Je trouve ce motif dans l'apparition de Jeanne d'Arc. Cette question devant être traitée spécialement, je ne crois pas devoir anticiper.

Les réflexions présentées par M. Goguel, captivent à un haut degré l'intérêt de l'assemblée.

M. Lecerf, appelé ensuite à la tribune, s'élève contre la pensée qu'il suffise de gagner de grandes batailles pour s'établir au sein d'un état important, surtout si l'on entend par s'établir dans un pays, y former son principal siége, et l'inféoder à sa domination. Ce n'est pas, selon lui, l'opposition des nationalités et l'antipathie des deux peuples, mais plutôt la différence des constitutions, l'une surtout aristocratique, et en quelque sorte fédérative; l'autre, monarchique et unitaire, qui a rendu alors et

rendrait toujours impossible l'établissement des Anglais en France, quel que fut le nombre des batailles gagnées.

M. Lambron rend hommage à la brillante discussion qui a eu lieu entre les trois précédents orateurs; il regrette cependant qu'on n'ait pas assez insisté sur la part qu'a eue dans cette lutte le peuple français, à qui la réunion des états généraux, sous Charles V, avait rendu de précieuses libertés longtemps suspendues.

M. Marchegay réclame contre l'assertion de M. Lecerf, relative à l'inefficacité des grandes batailles, dans le conflit de deux peuples à constitutions même opposées. Il fait sagement remarquer que les grandes batailles, en détruisant les résistances, permettent peu à peu aux vainqueurs de s'établir dans un pays. Il signale ensuite une cause qui a été, selon lui, négligée dans le débat : c'est la résistance tardive, il est vrai, de l'Aquitaine à la domination anglaise, lorsqu'elle a compris que les Anglais voulaient la maintenir tributaire, et non pas, comme elle l'avait espéré, la constituer en royaume distinct: l'appui du Midi de la France a relevé Charles VII.

Après cette discussion, on passe à la 8e question d'archéologie, relative aux sculptures qui peuvent être regardées comme symboliques dans les monuments de l'Anjou. La 9e et la 10e question ont été réunies à la 8e, comme rentrant dans le même ordre d'idées.

M. de Caumont invite M. Godard à traiter ces questions, dont on sait qu'il s'est particulièrement occupé.

Celui-ci fait remarquer que ces points ont été en grande partie discutés au Congrès archéologique d'Angers, et que son opinion développée se trouve consignée au compte-rendu de cette assemblée.

Il n'a que peu de chose à ajouter à ce qu'il a dit alors. Il mentionne cependant la découverte à Tigné d'une figure symbolique qui consiste en une tête coiffée d'un bonnet d'âne; selon Tertullien, les payens représntaient

quelquefois ainsi par dérision la personne même de Notre Seigneur. Mais il ne faut sans doute voir ici qu'une imagination bizarre d'artiste, sans pensée sacrilége.

Au sujet du symbole de la femme à queue de poisson, qui se rencontre fréquemment, et selon la remarque de M. Etoc Demazy, aux cloîtres même de Saint-Aubin (à la Préfecture de Maine et Loire), M. Godard rappelle que, d'après un texte de Saint-Clément d'Alexandrie, le mot ΙΧΘΥΣ représenterait Jésus-Christ. Ιησους, Χριστος, Θεου, Υιος, Σωτηρ. Il regarde la syrène comme figurant, dans les idées d'alors, le bonheur un peu sensuel qu'éprouve le Gentil nouvellement enfanté au christianisme, en recevant la céleste nourriture.

M. l'abbé Legeard émet une opinion différente. Il pense que la syrène représente la Volupté s'éfforçant de retenir le néophyte que figure le symbole du Poisson.

M. de Falloux signale la présence du mot ΙΧΘΥΣ sur des tombelles extraites des catacombes, et déposées au Musée du Vatican

Quelques autres points d'archéologie sont successivement abordés ou discutés. M. Jolly recommande à l'attention des Congrès futurs la question curieuse du symbolisme des nombres en archéologie. Il serait bon de les étudier spécialement dans leurs rapports avec les anciennes religions.

M. de la Sicotière entretient l'assemblée des travaux qu'avait préparés sur ce sujet M. Piel, remarquable artiste Nantais que la mort a prématurément enlevé à sa ville et à la France.

M. Godard parle aussi d'X d'une forme toute particulière, qui se trouvent sur des briques trouvées à Saint-Rémy-la-Varenne, dans le département de Maine et Loire.

Il explique cette lettre par le mot Χριστος. Il rapporte à ce sujet un passage curieux de Platon, où le philosophe

grec imagine une sorte de trinité divine, et dit en propres termes : la deuxième vertu est en X.

M. l'abbé Legeard pense comme M. Godard, que l'X signifie Χριστος; mais il y voit en outre un symbole de la croix.

D'autres membres signalent l'existence de la même lettre sur d'autres monuments, où elle a une signification connue.

Mais M. Godard maintient la différence de forme de ces X et de ceux qu'il a découverts.

Au sujet de la commune de Saint-Rémy-la-Varenne, M. Jolly fait remarquer que ce bourg est entouré de constructions romaines, et mentionne différents objets qu'il y a trouvés ou remarqués, entre autres une peinture à fresque qui lui paraît représenter l'Eglise payenne fuyant devant l'Eglise chrétienne.

Avant de clore la séance, M. le président appelle à la tribune M. Crépon, conseiller à la cour royale d'Angers, qui a bien voulu rédiger le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue la veille au soir pour la lecture de quelques mémoires.

Ce procès-verbal est adopté.

La séance est levée à neuf heures un quart.

Sixième séance. — Du 7 septembre 1843.

Rapporteur : M. Marchegay, secrétaire.

La séance ayant été ouverte à sept heures, le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté après quelques rectifications.

M. de Beauregard lit un rapport sur le mémoire de M. de la Fontenelle, relatif aux voies romaines de Poitiers

à Angers et à Nantes. Il en adopte en grande partie les conclusions.

M. Bromet dépose un travail sur une inscription concernant Zizim, frère du sultan Bajazet II. Il distribue aux membres de la section des *fac-simile* de cette inscription. La discussion donne lieu de rappeler que ce prince Zizim paraît devoir être compris au nombre des personnages célèbres qui ont été emprisonnés dans le château d'Angers.

L'ordre du jour appelle la 22e question d'histoire ainsi conçue :

« Quelles sont les classes de la société qui ont embrassé » avec le plus d'empressement les idées de la réforme, » dans les provinces riveraines de la Loire? »

MM. Marchegay, Godard, Tailliar, de Beauregard, Goguel, Lecerf, de la Saussaye, de la Sicotière, Champoiseau et Lambron, donnent sur ce point des détails nombreux. Tous s'accordent à dire qu'en général le protestantisme a été embrassé par les classes les plus éclairées. Adopté d'abord par une partie de la noblesse qui s'en faisait une arme politique, il s'infiltra plus largement dans la magistrature, dans le corps des avocats et des médecins et chez les gens de métier les plus riches.

M. Tailliar émet l'avis que ce furent d'abord les classes populaires qui embrassèrent le calvinisme. Calvin, de naissance plébéienne, et, dit-on, fils d'un tonnelier, tient à Poitiers en 1534 ses premiers colloques, donnant ses enseignements à des disciples roturiers comme lui, qui de là vont propager ses doctrines dans les villes riveraines de la Loire, à Nantes, à Angers, à Tours, à Amboise et à Blois. On prétend même que le nom de *huguenots* fut donné à Tours aux calvinistes, soit du nom de l'une des portes de cette ville, la porte du roi *Huguon*, auprès de laquelle ils se réunissaient pour prier, soit parce qu'on les apercevait pendant la nuit errants dans les rues comme les fantômes du vieux roi *Huguet*. (V. Comment. de

Pierre de la Place, liv. 2, p. 34, et *Regnier de la Planche*, p. 262) [1].

Quand la ville de Genève, essentiellement bourgeoise et industrielle, devient ensuite le foyer du calvinisme, c'est particulièrement à l'aide des marchands-voyageurs, des fabricants, des artistes, que les doctrines de Calvin viennent se répandre en France, surtout dans les villes populeuses, dans les ateliers, dans les boutiques, où l'on commence à lire, et où se glissent les instructions de Calvin, multipliées par l'imprimerie alors récemment découverte. (*V. Regnier de la Planche*, hist. de l'estat de France et livre des marchands). C'est aussi dans ces grandes villes que les sociétés secrètes de calvinistes, composées en majeure partie de bourgeois et même de gens d'arts et métiers, ont plus de facilité de se soustraire aux perquisitions de l'autorité (*ibid*). Plus tard, sans doute, le calvinisme a pour adeptes des personnes de tout rang, de toute condition; il compte dans ses rangs des gentilshommes, des seigneurs, de hauts personnages, des princes du sang royal; mais son organisation est toute démocratique. (V. *Pierre de la Place*, ibid, liv. 1er, p. 14), et la masse de ses adhérents est dans le peuple. C'est là que se trouvent en général les prosélytes les plus sincères et les plus dévoués, les vrais *huguenots de religion*, plus fermes en leur croyance que les *huguenots d'état*, guidés trop souvent moins par la conscience que par l'ambition ou le mécontentement. (*De la Place*, ibid, liv. 2, p. 43.) La fameuse conspiration d'Amboise, dirigée par La Renaudie, en 1560, comprend une foule de gens du peuple, des ouvriers endoctrinés, des campagnards alléchés par la suppression de la dîme. En les voyant fuir par bandes devant les catholiques armés par les Guise, quelques femmes des villages disent que ce sont des pauvres gens qui

[1] Édit. du Panthéon français.

ne valent pas des *huguenots*, sorte de très petite monnaie du temps du roi Hugues-Capet, d'une valeur inférieure à des mailles; d'où, suivant une troisième étymologie, vient l'usage de les appeler *huguenots*, par moquerie. (Mémoires de Castelnau, liv. II, chap. VII).

Ce qui, suivant M. Tailliar, achève de démontrer que, sur les rives de la Loire, ce furent les classes inférieures qui s'empressèrent le plus d'adopter la réforme, c'est l'ordonnance d'amnistie rendue à Amboise, par François II, au mois de mars 1559, immédiatement après la conspiration d'Amboise : « A nostre advénement à la cou-
» ronne, porte le préambule, nous avons en la pluspart
» des provinces de nostre royaume trouvé de grands trou-
» bles au faict de la religion tant par la licence des guer-
» res passées que par le moyen de certains predicans venus
» de Genève *la pluspart gens mechaniques et nulle litté-*
» *rature :* et aussi par une malicieuse dispersion de livres
» damnez apportez dudit lieu de Genève, *par lesquels a*
» *été infectée une partie du populaire de nostre royaume*
» *qui par faute de sçavoir et de jugement ne peut discer-*
» *ner les doctrines.* » (*Isambert*, Recueil des anc. lois françaises, tome 14, p. 22.)

M. de la Sicotière dit qu'à Alençon, où régnait Marguerite de Navarre, protectrice des protestants, dont cependant elle ne partageait pas les doctrines, la réforme commença par le clergé, les magistrats, les officiers civils, les avocats, les médecins, les classes les plus éclairées. La noblesse se partagea. Plus tard, la réforme s'infiltra dans les industriels et les commerçants. Au reste, il ne faut pas s'exagérer le rôle des fonctionnaires publics dans le protestantisme. S'ils figurent toujours les premiers et quelquefois seuls sur les listes de suspects ou de proscrits, c'est qu'ils étaient plus en évidence que les autres, les premiers signalés aux vengeances ou à la justice du vainqueur.

MM. Champoiseau et de la Saussaye excitent vivement

l'intérêt de l'assemblée au récit de l'importance industrielle de Blois et de Tours. Dans la première ville, l'horlogerie était l'objet d'une grande fabrique et d'un vaste commerce. Chassée par la révocation de l'édit de Nantes, elle s'est réfugiée à Genève, dont les proscrits ont fait, pour l'industrie qu'ils exerçaient, la ville la plus importante du monde. Les faits du même genre que signale M. Champoiseau, se rapportent à la ville de Tours et à la production de la soie. L'industrie séricicole n'a pas été détruite en Touraine comme celle de l'horlogerie dans le Blaisois; mais elle a reçu de Louis XIV un coup dont elle ne se relèvera peut-être jamais.

M. Pavie amène la discussion sur les conséquences de la dépopulation de la France, et notamment des villes d'Angers et Saumur, par suite de la révocation de l'édit de Nantes.

Il attaque les chiffres donnés par Miroménil, dans son mémoire sur l'Anjou, et qui sont : pour Angers 50,000 avant et 36,000 après la révocation; différence, 14,000. — pour Saumur, avant, 13,000; après, 6,500; différence, 6,500r

M. de Beauregard expose le véritable état de cette question, sur laquelle un long débat s'engage, quoiqu'elle ne soit pas portée au programme.

MM. Lambron, Pavie, Hunault, de Beauregard, Richelet, Godard, Marchegay, parlent tour-à-tour, les uns contre, les autres pour les chiffres de Miroménil, intendant de la généralité de Tours, et dont les chiffres ont été sans doute calculés d'après le nombre des feux et les rôles des impositions.

La section ne conclut pas; mais elle se félicite d'avoir pu provoquer des opinions qui seront des auxiliaires puissants pour une décision ultérieure.

M. le président donne lecture de la 11e question d'archéologie ainsi conçue :

« A quelle époque a-t-on cessé de brûler les corps » dans les Gaules et particulièrement en Anjou? Détails » sur les sépultures? »

Après des communications très-explicites, faites par MM. de la Saussaye, de Caumont, Tailliar, Champoiseau, Godard et l'abbé Legeard, l'assemblée reconnaît que l'ensevelissement des corps a été substitué à l'incinération par le christianisme. Ce fait est rapporté à la fin du IIIe siècle, notamment pour la Touraine.

M. l'abbé Legeard croit même avoir vu dans le code de Justinien une loi qui défend de brûler les corps.

Sans l'usage adopté et proclamé par les premiers chrétiens, les églises n'auraient pas possédé de reliques.

L'opinion du préopinant est confirmée par M. Tailliar.

Sans aucun doute, dit-il, l'incinération des corps a dû cesser dans les diverses localités de la Gaule, à mesure que le christianisme y a été admis. La religion chrétienne ordonne nécessairement la conservation des corps, puisqu'elle annonce leur résurrection lors du jugement dernier, et fait de ce dogme un article de foi contenu dans les symboles. C'est donc en général vers le IVe siècle, époque où la religion chrétienne s'est répandue dans presque toutes les parties de la Gaule, qu'on a dû cesser de brûler les corps. La législation est d'accord sur ce point avec les données historiques. Une loi des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, portant la date de 386, et insérée au code Théodosien, suppose l'inhumation des corps, puisqu'elle défend d'enlever les corps enterrés, surtout ceux des martyrs. (V. loi 7 au c. théod., de *sepulcris violatis*, liv. IV, tit. XVII.) Une autre loi, de 357, émanée de l'empereur Constance, punit de la peine infligée au violateur de sépulture celui qui soustrait un corps ou des reliques. (V. loi 4 au code Justinien, *de sepulcro violato*, liv. IX, tit. XIX.) On peut consulter encore au même code Justinien, liv. I, tit. II, *de sacro*

sanctis ecclesiis, la loi 2, par laquelle les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, défendent de donner aux corps des simples mortels (*humanis corporîbus*) la place réservée aux apôtres et aux martyrs (1).

La discussion étant épuisée, lecture est donnée de la 12e question d'archéologie ainsi conçue :

« A quelle époque remontent des tombeaux en granit » situés à Price près de Laval, et à Coron en Anjou, sur » lesquels on remarque des empreintes représentant des » socs de charrue, des fuseaux, des quenouilles, des bour- » dons, des croix sculptées à la grecque? Comment expli- » quer ces signes? »

Différents détails sont communiqués par M. Godard, sur les cercueils de pierre, dont on s'est servi dès l'origine.

M. de Beauregard fait remarquer que dans les pays granitiques, le granit a été employé, mais dans des proportions très-restreintes. Le calcaire coquillier de Doué a été d'un usage pour ainsi dire général.

Les tombeaux mentionnés dans la question paraissent assez modernes, et il est probable que les reliefs qu'ils présentent se rapportent à la profession ou vocation du défunt.

La 13e question d'archéologie est encore relative aux sepultures, elle demande :

« D'où vient la coutume jusqu'au XVIIe siècle, de pla- » cer des vases pleins de charbons dans l'intérieur de cer- » tains tombeaux? »

Différentes opinions sont développées par des membres de la section. M. de Caumont donne des renseignements sur cet usage d'après les textes très-explicites de Guillaume Durand.

Le charbon contenu dans un vase grossier, et percé

(1) V. au surplus une brochure intitulée : *De l'Origine de la cremation* ou de l'usage de brûler les corps. Paris 1821, in-8°.

avec un instrument aigu, était enflammé lors de son dépôt dans le cercueil. Il servait à opérer la combustion de l'encens. On a trouvé des feuilles de lierre et de laurier dans les tombeaux, notamment à l'Evière, près d'Angers, et en Poitou, à Saint-Pierre-les-Eglises, à Civaux et Antigny. L'encens paraît avoir eu pour but d'éloigner le démon de la dépouille mortelle. Cette destination est encore établie par la présence dans les mêmes tombeaux de fioles qui contenaient évidemment de l'eau bénite.

L'usage, dont il a été parlé, semble avoir commencé au XIe siècle; il a duré jusqu'au XVIIe

La première de ces dates, correspondant avec celle des plus anciennes mentions de sorciers et de sortilèges dans les actes des conciles, M. Champoiseau pense que cette pratique a été admise pour éloigner les maléfices. Il cite des textes, et voudrait voir son opinion adoptée par la section. Néanmoins elle ne se prononce pas à cet égard.

Diverses questions et explications sont adressées au sujet de sépultures trouvées à l'Evière, dans la propriété de M. Mamert-Coullion, et qui sont mentionnées ci-dessus. La section décide qu'elle répondra à l'invitation de ce dernier, en visitant les curieuses antiquités dont il veut bien lui-même lui faire les honneurs.

La 24e question d'histoire est mise à l'ordre du jour. Elle est ainsi conçue :

« Quelles furent les principales causes de la destruction de la Ligue en Anjou, et spécialement quelle influence exerça sur ce fait le mariage de César de Vendôme avec la fille du duc de Mercœur ? »

M. Godard croit que cette union a été l'une des causes qui ont le plus contribué à la dissolution de la ligue. Il cite le contrat de mariage de César de Vendôme, publié par lui d'après l'original appartenant à l'étude de M. R. Pachaut, notaire à Angers.

On passe à la 30e question d'histoire :

« Quelles sont les améliorations qui ont été produites par les états provinciaux, depuis Louis XI, jusqu'à la Révolution française? »

L'attention de l'auditoire suit M. Tailliar, avec le plus vif intérêt, dans les développements avec lesquels il expose l'influence des états provinciaux sur les finances, l'industrie, les douanes et l'agriculture.

On sait, dit-il, qu'il existait autrefois quelques provinces privilégiées où il était tenu périodiquement des assemblées particulières formées des députés des trois ordres, et sans le consentement desquelles il ne pouvait être levé ni impôt ni subside. Ces provinces, originairement plus nombreuses, étaient en dernier lieu la Bourgogne, le Languedoc, le Béarn, la Bretagne et l'Artois. Les états de la Flandre Wallonne avaient une forme particulière.

Dans les actes de réunion à la couronne ou dans les capitulations, il avait été stipulé, en faveur de ces provinces, qu'il n'y serait fait aucune imposition ni levée de deniers sans le consentement des états. On les appelait en conséquence pays d'états.

Antérieurement à la Révolution, on voit dans chacune de ces provinces les états, périodiquement convoqués, se réunir, afin de déterminer les espèces d'impôts, d'en régler la répartition et le recouvrement.

Pour en faciliter la perception, et alléger le poids des subsides qu'il s'agit d'acquitter, il est évidemment de l'intérêt de ces assemblées, d'accroître la prospérité des finances, d'augmenter autant que possible la richesse sociale, en favorisant ses trois principaux éléments, l'agriculture, l'industrie et le commerce. C'est le plus ordinairement sur ces trois points que se porte la sollicitude des états.

1° Quant à l'agriculture, ils s'efforcent d'en augmenter les produits par des défrichements et des desséchements. Par leurs soins, ou grâce à leurs encouragements, les ter-

res stériles, les landes couvertes de broussailles sont livrées à la culture, et se couvrent de moissons. Des marais considérables sont desséchés; des plaines noyées sous les eaux sont mises à sec, et bientôt sillonnées par la charrue (1);

2° L'industrie, qui façonne et met en œuvre les productions du sol, reçoit également des états une protection salutaire. Dans les grandes villes, les fabriques, les manufactures sont favorisées; dans les provinces où il existe des douanes spéciales, les prohibitions ou les tarifs sont combinés de manière soit à augmenter la consommation intérieure, soit à procurer à la fabrication d'utiles débouchés. Si les douanes royales sont trop onéreuses, les états signalent les abus de droits exorbitants (2);

3° Le commerce, qui livre à la circulation le résultat des travaux de l'industrie, n'attire pas à un moindre degré l'attention des états provinciaux. Pour faciliter ou accélérer le transport des marchandises, ils s'attachent à lui ouvrir des voies de communication, et surtout à améliorer les chemins alors trop souvent impraticables. Pour leur réparation, ils règlent les corvées auxquelles sont assujettis les habitants des communes.

Sous un autre rapport, le contrôle vigilant des états, sur tout ce qui concerne l'administration des finances, introduit tout à la fois plus de régularité dans le maniement des deniers publics, plus d'ordre dans la comptabi-

(1) V. notamment l'arrêt du conseil du 20 décembre 1701 pour les desséchements des étangs, paluds et marais du Bas-Languedoc, et les lettres patentes obtenues en 1779, par les états d'Artois, pour le défrichement et le partage des marais de la province.

(2) V. l'ordonnance de Charles VII, du 8 juin 1456, rendue sur les doléances des états du Languedoc, art. 27 (ordonnances des rois, in-folio, t. XIV, p. 387. Isambert, rec. des anc. lois françaises, t. IX, p. 278).

lité, plus d'exactitude et de fidélité dans les agents comptables.

Les états ont encore quelques attributions spéciales, et s'occupent d'objets divers qui intéressent la province. Si des abus existent, ils les signalent aux commissaires du roi placés près d'eux; si la législation ou les coutumes exigent quelque réforme, ils adressent au roi leurs réclamations à ce sujet. Leurs résolutions sont consignées sur des registres.

La séance est levée à neuf heures et demie.

MM. les membres de la section sont convoqués pour la réunion extraordinaire qui aura lieu ce soir à neuf heures pour la lecture des mémoires de M. de Brière et de M. l'abbé Lacurie.

Séance supplémentaire du 7 septembre 1843.

Rapporteur : M. DE CUSSY.

A sept heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. l'abbé Lacurie.

La parole est à M. de Brière, pour l'exposé de sa théorie sur les hiéroglyphes *égyptiens*.

L'orateur prétend que la langue hiéroglyphique ou sacrée était du domaine exclusif des prêtres, qui n'admettaient à son interprétation qu'après toutes les épreuves d'une sévère initiation.

M. de Brière donne ensuite quelques détails rapides sur la théogonie de l'Égypte, ainsi que sur les sciences occultes, l'astrologie et la magie. Il conclut, en rejetant de la manière la plus positive, les prétentions des savants qui ont cru pouvoir lire les hiéroglyphes. *Leur enseignement est sans base aucune, et par conséquent complétement faux.*

Après cette théorie, qui a paru exciter l'attention de

l'auditoire, M. de Cussy prie M. de Brière de lui permettre de faire quelques objections à ce système, qui remet en question l'état actuel de nos connaissances sur la matière. Disciple de l'école de Champollion, il demande au préopinant comment il réfute ce qui semble établi et acquis aujourd'hui, relativement au sens et contenu de l'inscription trilingue de Rozetti : le puissant et si remarquable résultat de la découverte de la table d'Abydas, qui illumine si bien la chronologie de Manethon ; enfin comment, après toutes les épreuves auxquelles a été soumise la méthode de Champollion, il peut en établir la fausseté.

M. de Cussy prétend qu'il faut autre chose que de simples assertions, quelque consciencieuses qu'elles puissent être d'ailleurs, pour déclarer sans nulle autorité l'enseignement d'hommes tels que Le Tronne, Raoul-Rochette, Birsch, Rozellini et autres.

Une discussion pressée s'engage. M. de Brière essaie de répondre à une partie de ces observations, et ainsi qu'il arrive trop souvent, chacun des adversaires persiste dans ses réserves.

La séance est levée à huit heures trois quarts.

Septième séance. — Du 8 septembre 1843.

Rapporteur : M. de Lens, secrétaire.

La séance s'ouvre à sept heures un quart, sous la présidence de M. Cauvin.

M. de Cussy lit le procès-verbal de la séance supplémentaire tenue le jeudi soir, pour entendre un mémoire de M. de Brière.

Après cette lecture, M. de Brière soumet à l'assemblée, pour éclairer la discussion soulevée la veille, trois tableaux autographiés, dont l'un contient le résumé de sa

méthode hiéroglyphique. Le dépôt de ces pièces est ordonné, et le procès-verbal adopté.

M. de Vielbanc expose aux yeux des membres une pierre qu'il regarde comme celtique, et sur laquelle il croit trouver un hiéroglyphe. Il est admis à lire les conclusions d'une lettre qu'il a adressée sur cet objet à la société de statistique de Niort. La section ne paraît pas partager ses opinions.

M. Marchegay dépose sur le bureau, pour être offert au Congrès, les vingt-quatre premières feuilles d'un volume, intitulé : *Archives d'Anjou, Recueil de documents et mémoires inédits sur cette province.* L'impression de ce volume, publié sous les auspices du conseil général de Maine et Loire, n'est pas encore terminée. La section reçoit avec empressement les prémices de cette curieuse publication.

On passe à la discussion de la 32e question d'histoire ainsi conçue :

« Quels ont été en France et en Angleterre les diocèses » dans lesquels les abbayes situés en Anjou ont eu des » prieurés ou autres dépendances ? Quelles sont les abbayes » situées en-dehors de l'Anjou, qui ont possédé des mai- » sons dans cette province ? »

M. Cauvin communique une note statistique sur les établissements du diocèse du Mans, qui relevaient d'abbayes établies dans celui d'Angers. Cette note est renvoyée à la commission centrale, qui sera invitée à en ordonner l'impression dans le compte-rendu général.

M. Marchegay indique les dépendances qu'ont eues, dans d'autres provinces, diverses abbayes d'Anjou, et cite un travail complet sur celle de Saint-Florent, qui se trouve dans le cartulaire ou livre rouge de cette communauté.

La discussion est ensuite appelée sur la 15e question d'archéologie, qui traite *des costumes d'hommes et de femmes dans les trois classes des villains, bourgeois et*

nobles ou seigneurs, du XIe au XVe siècle, ainsi que du costume des gens de guerre à la même époque.

MM. Godard, Marchegay, de la Saussaye et Lambron, signalent les moyens de vérifier et de compléter les descriptions nombreuses et assez exactes de ces costumes qui se trouvent dans divers ouvrages, notamment dans celui de Montfaucon.

On revient au programme d'histoire et à la 19e question ainsi conçue :

« Déterminer les résultats que l'institution des parle-
» ments en France a pu avoir sur nos institutions ? »

Une discussion aussi intéressante que profonde s'engage à ce sujet entre MM. Lecerf, Tailliar, Champoiseau, de la Fontenelle, de Falloux et Planchenault. MM. Goguel, l'abbé Legeard et Lambron, y prennent part occasionnellement.

M. Lecerf dit que, pour apprécier l'effet que les parlements ont produit sur nos institutions, il est nécessaire de fixer d'abord comment et pourquoi ils ont été établis; quel pouvoir et quelle autorité leur ont été confiés; et comment ils ont exercé leur pouvoir.

Avant Philippe-le-Bel, il existait auprès du roi un corps nommé et choisi par lui pour l'aider de ses conseils dans toutes les matières qui se rattachent au gouvernement, comme politique, administration, finances, etc., et qui aussi jugeait les contestations.

Philippe-le-Bel ne voulut pas conserver ce corps que l'on appelait conseil, ou cour du roi. Il convoqua les Etats-Généraux; il créa un nouveau conseil du roi; il établit une cour des comptes; enfin, il établit un corps judiciaire qui prit le nom de parlement, et qui fut uniquement chargé de juger et de rendre la justice au nom du roi.

Il n'y eut d'abord qu'un seul parlement, celui de Paris. Depuis, on en établit plusieurs dans les provinces.

Tant que les Etats-Généraux furent convoqués à des

époques plus ou moins rapprochées, les parlements se renfermèrent dans leurs fonctions de juges, et, dans ces fonctions, ils rendirent des services éminents à l'Etat, et contribuèrent beaucoup au développement de l'ordre, de l'harmonie et de l'unité dans les institutions de la monarchie française, en détruisant l'usage et les abus des juridictions seigneuriales, et en rendant uniformes l'exécution et l'application des lois dans tout le pays.

Mais, lorsque l'on cessa de convoquer les Etats-Généraux, et principalement depuis 1614, dernière convocation avant la convocation de 1789, les parlements voulurent s'immiscer dans les matières de politique, d'administration et de finances; ils prétendirent représenter les Etats-Généraux, se constituer les gardiens et les défenseurs de la liberté publique, contribuer avec le pouvoir royal à la confection des lois, connues alors sous le nom d'ordonnances, d'édits et de déclarations.

Cette prétention des parlements n'était fondée sur aucune loi positive, sur aucune charte. Jamais ils n'avaient été élus par le peuple ni reçu aucuns pouvoirs; jamais la couronne ne leur en avait donné sur ce point, et l'on doit reconnaître, en raison et en principe, que la conservation des libertés publiques ne peut appartenir qu'au peuple lui-même, ou à ses délégués, ou aux corps légalement constitués et reconnus, qui forment le gouvernement.

Ainsi, par exemple, en France aujourd'hui c'est au roi et aux deux chambres réunies que ce droit appartient exclusivement. Ils peuvent avoir des surveillants; mais ils ne peuvent avoir d'autorité rivale, ayant un pouvoir certain et déterminé.

Lorsque les parlements ont voulu exercer ce pouvoir politique, législatif, ou opposant, ils ont cessé de contribuer au développement et à l'amélioration des institutions de la France, et même on peut dire qu'ils ont mis des obstacles à ce développement et à cette amélioration.

Grâce à nos institutions actuelles qui fixent d'une manière positive l'étendue et les limites des trois grands pouvoirs constitutifs d'un Etat, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, on n'a plus à redouter ces excursions et ces empiétements d'un pouvoir sur l'autre, et chacun peut se livrer, dans sa sphère d'action, à la conservation, au développement et au perfectionnement de nos institutions.

M. Tailliar pense que les résultats de l'institution des parlements peuvent être examinés à une double époque et sous un double point de vue. Depuis les premiers rois de la troisième race jusqu'à Louis XI, qui rend les membres des parlements inamovibles, ces compagnies, inséparables de la royauté dont elles ne sont que les organes, confondent leur existence avec la sienne, lui subordonnent leurs actes et leurs intérêts, et travaillent avec ardeur à consolider, à étendre le principe d'ordre que représente la monarchie. Depuis Louis XI, les parlements, cessant d'être exclusivement au roi, constituent des corps judiciaires distincts, s'attribuent une autorité indépendante de celle du gouvernement, et se prétendent même uniques dépositaires des droits du pays en l'absence des Etats-Généraux. Ils agissent alors le plus souvent dans l'intérêt du principe de liberté.

L'influence des parlements s'exerce donc successivement de deux manières et dans deux sens différents :

Dans la première période, antérieure à Louis XI, surtout jusqu'au règne de Charles VI, les parlements ne font qu'un avec le monarque, n'existent que par lui et pour lui. Etant ou pouvant être renouvelés à chaque session, leurs membres, simples délégués temporaires de la royauté, rétribués par elle, constamment à sa merci, ne sont que ses instruments et ses collaborateurs, et n'ont pas de pouvoir qui leur soit propre. C'est elle qui juge et prononce par leur avis. Jusqu'à Philippe-le-Bel, qui en

1302 fixe à Paris le parlement, celui-ci, ambulatoire comme le monarque, le suit partout où il se rend, parce que toute justice émanant directement du roi, là où est le roi, là doit être sa cour de justice. Cette dépendance, où est le parlement de la royauté, ne cesse pas après Philippe-le-Bel, bien que ce prince l'ait rendu sédentaire à Paris. En 1342, on voit Philippe VI, par une ordonnance du 8 avril de cette année, ordonner qu'à la fin de chaque session une commission, formée de personnages qu'il indique, lui désignera *les plus suffisants* pour le prochain parlement. (*Isambert*, Recueil des anciennes lois françaises, tome IV, p. 466.)

Inhérents de la sorte à la royauté avec laquelle ils s'identifient, les magistrats n'ont en vue que l'affermissement et l'augmentation de son autorité. Ainsi :

1° Versés dans l'étude du droit romain, ils appliquent à la monarchie française les principes du despotisme impérial de Théodose et de Justinien. Ils proclament que le souverain ne relève que de Dieu et de son épée, et de la règle latine *quod principi placuit legis habet vigorem*, ils déduisent la maxime : *Si veut le roi, si veut la loi ;*

2° Ils accréditent et maintiennent le principe, que tout sujet du roi, lésé par un jugement, peut en appeler à sa cour, et par ce moyen subordonnent la puissance des grands vassaux à celle du monarque ;

3° En s'interposant dans les contestations entre les seigneurs d'une part, les églises, les monastères ou les communes de l'autre, ils énervent par degrés la féodalité ;

4° En siégeant dans la cour des pairs, dont ils ne tardent pas à former la majorité, ils supplantent par degrés cette haute cour féodale ;

5° En multipliant successivement les cas royaux, c'est-à-dire les crimes et les délits qui doivent ressortir des juridictions royales, ils diminuent et affaiblissent d'autant les juridictions seigneuriales.

C'est de la sorte, que, pendant cette première période, les parlements, de concert avec la couronne, portent jusqu'à l'exagération le principe d'ordre qui envahit et absorbe toutes les autres institutions. Néanmoins, ils ne se mêlent pas des affaires de l'Etat, et ne sortent guère de leurs attributions juridiques, qu'ils exercent docilement au nom de la royauté.

Pendant la seconde période, à partir de Louis XI, les parlements prennent d'autres tendances, un autre caractère. Déjà, sous Charles VI, par l'effet de l'anarchie du temps, on avait omis de renouveler leur membres chaque année, de sorte qu'ils s'étaient perpétués dans leurs charges, sauf à recevoir par intervalles une nouvelle institution (1). Néanmoins, sous ce règne, tandis que l'université se montre et intervient dans la plupart des hautes questions politiques (2), le parlement reste presqu'entièrement dans l'ombre. Peu à peu, cependant, il se détache de la royauté, et se produit de lui-même sur la scène du monde. Une sorte d'émancipation progressive le conduit par degrés à l'indépendance et à l'autorité. Les offices de judicature, laissés aux mêmes magistrats, deviennent, pour ceux qui en sont revêtus, une espèce de possession que le temps légitime. Malgré toutes les ordonnances contraires, ils se transmettent secrètement par des cessions ou par des traités. En 1467, Louis XI déclare les membres des parlements inamovibles. Plus tard, dans les besoins pressants de l'Etat, de nouvelles charges de judicature, créées et vendues par le roi, donnent aux titulaires le droit d'en disposer. Alors, les magistrats, à la fois inamovibles et propriétaires de leurs offices, relèvent tout à fait

(1) V. lettres du 22 juillet 1418 portant institution nouvelle des membres du parlement (ordonnances des rois, t. x, p. 459).

(2) V. la Chronique de Charles VI, du religieux de Saint-Denis, publiée par M. Bellaguet (dans la collect. des documents inédits sur l'Histoire de France).

la tête. Ce ne sont plus les humbles serviteurs de la royauté, ce sont des juges souverains qui agissent dans toute la plénitude de leur volonté. Prenant à l'égard de la royauté une attitude nouvelle, ils s'ingèrent même dans l'exercice de la puissance publique, et se prétendent les gardiens de la liberté, les tuteurs des rois et les défenseurs du royaume. On les voit alors :

1° S'attribuer le droit d'adresser des remontrances à la couronne ;

2° Subordonner l'exécution des lois et ordonnances à leur enregistrement préalable ;

3° Prétendre remplacer les Etats-Généraux dans l'intervalle des convocations.

Le droit de remontrance et le droit d'enregistrement naissent de l'usage où est le gouvernement d'adresser aux parlements les nouvelles lois et ordonnances, afin de les vérifier, et de les faire transcrire sur leurs registres. Cet examen n'est pas considéré comme une vaine formalité par plusieurs cours, surtout par celles qui ont intérêt à repousser des innovations contraires à la législation locale. Ces mêmes droits se consolident et se perpétuent par les fautes de la royauté. Au milieu du désordre, il arrive fréquemment, que, par faveur ou importunité, on obtient du roi des lettres contraires au bien du royaume, des dons immodérés, d'imprudentes aliénations du domaine. Pour remédier à ces abus, interviennent des ordonnances qui défendent aux parlements d'avoir égard aux ordres ou autres lettres subreptices de ce genre. De là encore, pour ces cours, en vérifiant les lois et les édits, l'habitude d'adresser des remontrances à leur occasion, et même de refuser leur enregistrement, si elles y trouvent des dispositions répréhensibles. Quant aux édits bursaux, une ancienne tradition voulait qu'il ne pût être levé d'impôts ni de subsides sans le consentement des Etats-Généraux. Lorsque de pareils édits doivent être portés, le gouver-

nement, toujours pressé d'argent, aime mieux se hâter de les soumettre aux parlements que de subir les lenteurs et les chances incertaines d'une convocation des Etats. Les parlements deviennent ainsi les remplaçants des assemblées nationales, résistent surtout aux mesures par trop fiscales, et se trouvent par suite entourés de popularité comme défenseurs des droits et des intérêts du pays. Dans leur opposition, ces compagnies n'usent pas toujours de la modération convenable. Dans les derniers temps, elles poussent parfois jusqu'à l'insubordination le principe de liberté, comme elles avaient jadis porté le principe d'ordre jusqu'à la servitude.

M. Tailliar pense, du reste, avec M. Lecerf, qu'aujourd'hui l'existence de lois constitutionnelles et l'équilibre maintenu entre différents corps, dont les attributions sont définies, s'oppose au renouvellement de ces abus et à la prédominance exclusive soit du principe d'ordre, soit du principe de liberté, c'est-à-dire au despotisme et à l'anarchie.

M. l'abbé Legeard s'élève contre ce qu'il y a d'un peu systématique dans la manière dont M. Tailliar a divisé les efforts des parlements en faveur des deux principes. A toute époque, les parlements ont agi tour à tour en faveur de l'un et de l'autre principe.

M. Goguel et M. Champoiseau estiment qu'en l'absence des Etats-Généraux, les parlements étaient les dépositaires naturels des libertés publiques; ils ont servi la France par leur lutte contre les abus du pouvoir royal.

M. Lecerf fait observer qu'ils n'étaient et n'ont pu être les défenseurs légaux des libertés publiques, et qu'il y a toujours danger à en confier le dépôt à un seul corps.

M. de la Fontenelle soutient qu'il n'y a pas eu de la part du parlement usurpation de pouvoir, le roi présentant lui-même les édits à l'enregistrement.

M. de Falloux pense que les parlements n'ont pas été

seuls les gardiens des libertés publiques : le peuple ou l'esprit français, et le pouvoir royal lui-même, les ont quelquefois fait prévaloir sans le parlement et même contre le parlement. L'orateur ajoute que les parlements sont morts d'un excès de pouvoir, comme le despotisme lui-même.

M. Planchenault dit qu'on s'est trop préoccupé, dans ce débat, des temps présents et des institutions actuelles; qu'avant la Révolution française, il n'y avait, en fait, qu'un seul pouvoir, le pouvoir royal, agissant à l'aide d'auxiliaires, qu'il consultait selon son bon vouloir, les Etats-Généraux et les parlements.

M. de Falloux conteste que l'on doive placer sur la même ligne les Etats-Généraux et les parlements, ainsi que les genres divers de concours que le roi leur demandait. Le roi consultait les Etats-Généraux, pour se conformer à leur avis; mais, en recevant les remontrances des parlements, il se réservait de passer outre, et de les faire coopérer à l'exécution de ses volontés, s'il n'en était pas satisfait.

M. Planchenault répond qu'il n'a pas voulu établir entre les parlements et les Etats-Généraux une parité d'origine et d'attributions.

Après quelques autres observations sur le même point, M. le président indique une séance supplémentaire pour sept heures du soir, et annonce qu'une promenade archéologique va avoir lieu à Saint-Serges et à l'Hôpital Saint-Jean, sous la conduite de M. Godard.

La séance est levée à neuf heures.

Séance supplémentaire du 8 septembre 1843.

Rapporteur : M. Crépon.

A la séance du 8 septembre, la section d'histoire et d'archéologie, pour continuer ses travaux, et notamment

pour entendre la lecture d'un mémoire présenté par M. l'abbé Lacurie, membre de son bureau, annonce et fixe une séance supplémentaire à six heures et demie du soir.

L'ordre du jour appelle la lecture du travail de M. l'abbé Lacurie, qui a pour objet un plan de travaux et de consciencieuses investigations pour l'histoire générale de France, se composant des mémoires et histoires partiels de chaque ville ou province du royaume.

Ce mémoire est écouté avec un vif intérêt, et renvoyé à la commission permanente de rédaction pour l'utiliser dans ses travaux du compte-rendu.

A cette occasion, M. le président, en manifestant toute l'approbation qu'il donne aux idées de M. l'abbé Lacurie, fait connaître à l'assemblée, qui ne le sait peut-être pas assez, que le travail proposé est l'objet des soins et des efforts de l'institut des provinces, l'une des ramifications du Congrès scientifique, qui s'occupe exclusivement de cette tâche, a déjà recueilli de précieux matériaux, et désire ardemment que les hommes d'étude et de science des provinces de l'Ouest, et particulièrement du département de Maine et Loire, ne restent pas étrangers au résultat que le pays attend de ce qu'ils voudront bien étudier et écrire sur l'histoire de leurs localités respectives.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la 34e question d'histoire, ainsi posée au programme :

« Quelle a été la conduite du clergé envers les serfs de » différentes conditions? »

Quelles qu'aient été contre le christianisme, dit M. Tailliar, les préventions de quelques esprits orgueilleux ou égarés, et leur déplorable insistance à nier ses bienfaits, il est impossible de méconnaître quels services immenses la religion chrétienne a rendus à la liberté humaine, et combien le clergé catholique a été favorable à l'émancipation des serfs. Qu'on parcoure les histoires et les re-

cueils où se trouvent des documents qui concernent l'Eglise, on verra quelle multitude d'actes ils renferment dans le but de libérer des individus et même des familles entières des liens du servage. Grâce à l'esprit du christianisme, aux généreuses inspirations du clergé, aux conseils charitables qu'il donne aux laïques, chaque jour, au moyen-âge, de bienfaisantes dispositions, soit par actes entre-vifs, soit par testaments, viennent rendre des serfs à la liberté. Les collections de formules, celles qui ont été rédigées ou publiées par Marculfe, Sirmond, Bignon et Lindebrog, abondent en actes de ce genre :

« Notre pieux Seigneur J.-C. (porte un acte d'affran-
» chissement émané en 1112 des chanoines de Saint-Laud
» d'Angers) a voulu avec un amour paternel le salut du
» genre humain. Entre autres préceptes qu'il a donnés à
» ses fidèles, afin qu'ils puissent acquérir les joies de la
» vie éternelle, il leur a recommandé de délier leurs dé-
» biteurs de leurs dettes, afin qu'au jugement suprême
» de leurs fautes, ils puissent eux-mêmes espérer leur
» pardon. C'est pourquoi, excités par l'espoir d'une si
» importante récompense, et animés par la grâce et les
» prières de la dame comtesse Ermengarde, nous, cha-
» noines de Saint-Laud, délivrons de toutes les charges
» inhérentes à la condition de serf notre fidèle Raoul, etc.»

(V. *Baluze*, capitularia regum, etc., tome II, col. 946) [1].

M. de la Fontenelle de Vaudoré appuie l'opinion de

[1] V. au liv. II de Marculfe, les formules 32, 33, 34 (dans Baluze, t. II, col. 423, 424), à l'appendice de Marculfe la formule 13 (*ibid*, col. 444), la douzième formule de Sirmond, col. 475, la première form. de Bignon, *ibid*, col. 495, et parmi les formules recueillies par Lindenbrog les nos 91 et suiv. col. 538 : en remontant plus haut dans l'histoire on voit, dès le VIe siècle, l'émancipation des esclaves regardée comme une recommandation à l'estime publique, comme un sujet de gloire. Ainsi une inscription tumulaire, rapportée par M. de

M. Tailliar, en ce qui concerne notamment la province du Poitou, et fait connaître que la maîtrise des religieux était tellement douce et paternelle, que bien des serfs ne voulaient pas échanger leur position contre l'état de liberté sous les seigneurs et barons. Il existe des chartes sur ce point historique.

M. l'abbé Legeard, cite aussi grand nombre de faits qui corroborent les dires des deux préopinants :

Dès le VIIe siècle, les moines grecs n'avaient point d'esclaves ou de serfs, à la différence des moines latins.

D'après la loi des Allemands, au VIIe siècle, les serfs de l'Eglise rendaient une partie des fruits, ordinairement, la dîme; ils travaillaient la moitié de la semaine pour l'Eglise, l'autre moitié pour eux, et à leur profit. L'Eglise avait aussi des sujets libres, nommés *colons*. (Fleury, liv. XXXVIII, n° 16.)

Au VIIIe siècle, défense de vendre aux payens des esclaves chrétiens.

Au IXe siècle saint Benoît, d'Amiens, recevait des terres, mais non pas les serfs qui y étaient incorporés; il les faisait mettre en liberté.

Charlemagne, par un capitulaire publié à Thionville, en 805, ordonne que l'on ne reçoive pas dans les monastères trop de serfs de l'un ou l'autre sexe, pour ne pas rendre déserts les villages; donc, ou ils étaient *pro justo* affranchis, ou bien la servitude devenait plus douce.

Un concile de Mayence, en 813, et d'autres, ordonnent de ne donner la tonsure aux serfs que du consentement des maîtres.

Le concile de Châlons, en 813, porte que le mariage

Caumont, et qui date de 510 ou de 532, signale parmi les titres d'éloge d'un personnage distingué (Mannebeube), celui d'avoir rendu à la liberté plusieurs esclaves. (V. rapport verbal sur les antiquités de Trèves et de Mayence, dans le Bulletin monumental de la société Française, t. VI.)

des serfs ne doit point être rompu, encore qu'ils appartiennent à différents maîtres, pourvu qu'ils se soient mariés de leur consentement et suivant les lois.

Au XIIe siècle, l'an 1102, concile de Londres, qui porte défense de vendre les hommes comme des *bêtes*.

Le pape saint Grégoire affranchit en un jour tous ses esclaves, en disant : Comme notre Rédempteur a pris chair, afin de nous délivrer de l'esclavage du péché, ainsi nous devons rendre à la liberté ceux qui en ont été privés par la loi des nations.

La reine sainte Bathilde affranchit tous ses esclaves.

Il est avéré que tous les peuples qui vivaient sous l'autorité ecclésiastique étaient plus heureux, d'où ce dicton populaire et historique : « Il vaut mieux vivre sous la houlette de l'Eglise que sous l'épée du baron. »

M. Bourjot fait observer que le clergé donnait plus d'appui, et présentait une protection plus efficace que celle des barons.

M. Champoiseau dit que don Martenne a produit un testament des plus curieux, d'où il résulte que les corporations ecclésiastiques et religieuses, aux époques les plus reculées de nous, ont affranchi les serfs.

La discussion est épuisée, et la question résolue en faveur de la conduite et des sentiments du clergé.

M. le président donne lecture de la 36e question du programme. On lui fait observer que, sur cette question, M. Marchegay, absent, a des documents précieux à communiquer à la section ; on pense qu'elle sera plus utilement et plus complétement traitée, au retour de l'excursion que le Congrès va faire à Nantes. Seulement, MM. Tailliar et de la Fontenelle disent que les premiers actes publics, écrits en langue vulgaire, et retrouvés dans les archives de la Flandre et du Poitou, portent les dates de 1202 ou 1204.

La séance est levée à huit heures un quart.

Huitième séance. — Du 9 septembre 1843.

Rapporteur : M. L. Cosnier, secrétaire.

Nous étions partis d'Angers depuis une heure environ, lorsque plusieurs membres proposèrent de tenir séance dans le bateau même, qui nous transportait à Nantes. Ce projet fut accueilli avec empressement. La section d'agriculture se réunit sur le pont du bateau, et la section d'histoire ouvrit sa séance dans le salon de l'arrière, sous la présidence de M. Richelet.

M. de la Fontenelle demande à donner quelques renseignements sur le pays des Mauges et Saint-Florent de Montglonne, en vue desquels nous allons bientôt passer.

Le pays des Mauges, dit-il, faisait autrefois partie du Poitou. Il fut ravagé par les Normands, qui établirent leur quartier-général dans l'île Batailleuse; cette même île qui naguère reçut les Vendéens échappés au passage de la Loire, et vit mourir Bonchamps. Les neuf paroisses du pays des Mauges n'étaient d'aucun diocèse. Elles appartenaient à l'abbaye de Saint-Florent, qui ne relevait point d'une juridiction épiscopale et ne reconnaissait que l'autorité du souverain pontife. Il y eut pour cette raison beaucoup de conflits entre l'abbé de Saint-Florent et Henri Arnault, évêque d'Angers.

M. Lambron demande si M. de la Fontenelle peut donner des détails sur l'intronisation de l'abbé de Saint-Florent, porté par les quatre premiers barons du pays, car cet usage qui existait pour tous les évêques de nos contrées n'avait pas lieu ordinairement pour les abbés.

M. Champoiseau ajoute que la première intronisation d'un archevêque de Tours, date de 1350, et que par une singularité remarquable, cinq chevaliers au lieu de quatre portaient le prélat. Le chevalier de Saint-Maur servait

d'écuyer, et recevait en récompense la monture épiscopale.

M. Legeard demande si cet usage de porter les évêques lors de leur installation était à l'imitation des cérémonies pontificales; on répond que la cause en était différente. Les barons en agissaient ainsi parce qu'ils possédaient des fiefs relevant des abbés ou des évêques.

M. Lambron pense que cette cérémonie prit naissance seulement à l'époque où les suffragants ne concoururent plus à l'élection des évêques.

Cette coutume, ajoute-t-on, consentie d'abord volontiers, fut considérée bientôt comme onéreuse. Aussi, les barons s'empressèrent de se faire remplacer.

M. Bromet dit qu'en Angleterre, cet usage n'existait que dans quatre villes, et demande s'il était universel en France. On lui répond qu'il régnait généralement, entre autres à Tours, Nantes, le Mans et Angers.

A propos de la 18e question d'archéologie relative à l'hôtel des monnaies d'Angers, M. Godard pense que l'on battait monnaie en Anjou dans les temps les plus reculés.

Notre cité, dit-il, durant l'ère gallo-romaine, avait sa monnaie, sur laquelle on lisait les mots ANDEC et ANDECAV, joints à l'empreinte d'un cavalier ou d'un cheval libre, symbole des franchises dont elle jouissait.

Sous la première race de nos rois, Angers eut en circulation des tiers de sous d'or revêtus de la légende ANDECAVIS, et au revers le nom du monétaire NVNNVS MONETARIVS. Nous possédons encore le nom d'un autre monétaire, savoir celui d'ALLONI.

Le tiers de sou d'or valait 3 fr. 90 c. de notre monnaie actuelle.

La croix latine se rencontre sur les monnaies de la première race, à la différence de celles frappées sous les rois Karlovingiens, qui portent la croix grecque, avec emploi des monogrammes.

M. Godard assure qu'il ne connaît aucune monnaie angevine frappée sous la seconde race, si ce n'est une seule généralement attribuée à EUDES, qui vivait vers l'an 867.

Il en est autrement sous la troisième race, au commencement de laquelle les Foulques d'Anjou, très-puissants, répandent leurs monnaies sur les nombreux territoires soumis à leur domination ; ces monnaies portent le nom de FVLCO, arrangé en monogramme, et au revers une croix grecque avec une ancre et un clou.

Sous Geoffroy-Martel, continue M. Godard, il existait à Angers un monétaire appelé Hubert, HVBERTVS MONETARIVS. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, Angers conserva son hôtel et son personnel administratif, bien qu'alors l'on ne battît plus monnaie. La lettre F était la marque de la monnaie d'Angers.

L'ouvrage de Chopin, assure M. Godard, est plein de faits relatifs à ce sujet. On passe ensuite au blason de la ville d'Angers :

La clef, que l'on remarque sur les armes d'Angers, indique que l'Anjou était la clef du royaume de France, du côté de la Bretagne.

M. Boileau fait observer que, dans son riche médailler, il possède des pièces de monnaie à l'effigie de Charles Ier, sur lesquelles on voit deux clefs, mais point de fleurs-de-lys.

On passe ensuite à la 25e question d'histoire, relative à l'importance historique des bords de la Loire.

Ces événements, suivant M. Tailliar, peuvent être attribués à plusieurs causes principales :

1° La Loire est l'ancienne limite de la puissance, de la langue et de la nationalité françaises. En-deçà sont les Gallo Francs de la langue d'oil, nation nouvelle formée du double élément gaulois et germanique, et qui a ses mœurs, son idiome et ses coutumes à part. Au-delà sont

les Gallo-Romains du Midi, encore tout empreints de la civilisation, des mœurs et de la législation romaines. Les habitants de ces deux parties de la France, longtemps ennemis, conservent pendant plusieurs siècles une profonde antipathie;

2° La Loire est en même temps la ligne séparative du duché de Bretagne et du comté d'Anjou, presque toujours en guerre. C'est sur ces rives où se trouvent des châteaux forts, appartenant à l'une ou à l'autre des parties belligérantes, que se livrent des combats plus ou moins meurtriers;

3° Quand le comté d'Anjou passe au pouvoir de l'Angleterre, les bords de la Loire sont fréquemment le théâtre des hostilités longues et acharnées des deux nations rivales;

4° Enfin, durant les guerres religieuses, la plupart des villes riveraines de la Loire, comptant dans leur sein de nombreux calvinistes, voient surgir entre les deux partis des conflits opiniâtres et sanglants.

M. de la Fontenelle pense que la Loire formait la plus importante voie de communication du royaume. Elle était autrefois beaucoup plus navigable qu'à présent, puisque le flux de la mer arrivait jusqu'à Ancenis. Elle amenait donc dans l'intérieur une grande quantité d'étrangers.

M. Goguel ajoute que la réforme a été pour beaucoup dans la célébrité de la Loire. Saumur était le siége d'une université protestante, et les châteaux de Rochefort furent le dernier boulevard de la Ligue.

On passe ensuite à la discussion de l'influence des écrivains de l'Anjou et des provinces voisines sur la littérature française. (37e question d'histoire.)

On observe que la Loire, étant près de l'Aquitaine, servait en quelque sorte de séparation aux deux langues de la France.

Parmi les écrivains de l'Anjou, ce fut Dubellay dont

les poésies eurent au XVIe siècle le plus de retentissement. Il voulait donner à notre langue la pureté de l'antiquité grecque.

Quant à la prose, le Tourangeau Rabelais, qu'on pourrait presque appeler l'Angevin Rabelais, tant son séjour dans notre pays y a laissé de souvenirs, ouvrit la glorieuse marche de nos classiques.

M. Planchenault fait valoir les services que notre Jean Bodin a rendus, en écrivant les cinq livres de la République en langue vulgaire, au lieu de se servir du latin comme ses contemporains. Ménage, devenu plus tard en quelque sorte le docteur de notre langue, contribua beaucoup à la fixer.

M. de Lens fait remarquer, d'après Varillas, que le chancelier Poyet, au XVIe siècle, introduisit l'usage du français dans les tribunaux.

M. de la Fontenelle s'étonne que Bodin, dont l'esprit était si éclairé, ait écrit son livre des sorciers, et surtout ait été amené à commettre par superstition des cruautés nombreuses.

M. Planchenault ne trouve d'autre motif à cette déplorable contradiction que les préjugés du temps, et la nécessité où Bodin se croyait être de mettre un terme aux associations de malfaiteurs qui couvraient la France. La Démonomanie est écrite avec une naïveté complète; c'est sa meilleure excuse.

M. Freslon ajoute que la bonne foi de Bodin peut d'autant plus être soutenue, que la croyance aux sorciers s'est continuée dans la magistrature, et, on peut le dire, dans les meilleurs esprits jusqu'à la fin du siècle dernier. On pourrait citer de nombreux exemples à l'appui de cette assertion.

M. Champoiseau assure que tous les actes, dont parle Bodin, sont répétés de nos jours par le magnétisme. Il ne connaissait point la véritable cause de ces phénomènes

physiologiques, il n'en voyait que les excès, et il devait y croire.

Parmi les œuvres littéraires de l'Ouest de la France, M. de la Fontenelle cite encore la chronique du chevalier sans paour et sans reproche, du sire de la Trémoille, par Jehan Bouchet.

Les plus anciens ouvrages en langue vulgaire, écrits en Anjou, sont les poésies du roi René, de Thibault de Blaison, de Jean de Beauvau, les Noëls, et enfin les Mystères de Jean Michel.

A neuf heures, le soleil ayant un peu dissipé les nuages qui couvraient le ciel depuis le matin, les membres de la section sont invités à venir sur le pont considérer les bords de la Loire, et la séance est levée.

Neuvième séance tenue à Nantes, le dimanche 10 septembre 1843.

Rapporteur : M. de Lens, secrétaire.

La séance s'ouvre à sept heures un quart, dans la grande salle de la mairie, sous la présidence de M. Richelet, vice-président.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance tenue la veille sur le bateau à vapeur. La rédaction en est approuvée.

M. H. Fourmont demande la parole pour donner communication d'un plan d'atlas d'histoire universelle. En raison de l'importance et de l'étendue de ce mémoire, l'auteur est invité à le réserver pour une séance supplémentaire qui serait tenue le soir, à moins que le bureau central n'en permette la lecture en séance générale.

La discussion est ouverte sur la 11e question d'archéologie, ainsi conçue :

« Expliquer pourquoi l'on trouve assez fréquemment dans les lieux jadis occupés par les Romains, des vases pleins de leurs médailles et monnaies? »

M. de la Sicotière explique ce fait par le besoin que les habitants éprouvaient dans les temps de guerres civiles d'enfouir leur trésor.

M. de Caumont pense que cette explication ne rend pas compte de tous les cas. Il constate la découverte qui, en Normandie, a été plusieurs fois faite en un même lieu, de plusieurs milliers de monnaies ou médailles, particulièrement pour les empereurs qui suivirent les Antonins.

M. Champoiseau et M. Richelet donnent des détails analogues pour les localités de Tours et du Mans.

M. Leray, docteur-médecin de Nantes, signale particulièrement pour son pays la découverte d'un grand nombre de médailles de Tétricus.

On passe à l'examen de la 35e question d'histoire :

« Etudier l'influence des Universités en général sur les affaires politiques et religieuses de l'Europe, et sur les progrès des lettres et des sciences, depuis le XIVe siècle jusqu'au temps de Louis XIV? »

M. de Lens, considérant seulement les Universités comme corps et s'attachant surtout à l'influence qu'elles ont directement exercée, indique les principales affaires politiques et religieuses dans lesquelles elles ont été consultées ou sont intervenues d'elles-mêmes; il pense que leur influence, pour le maintien de la pureté de la foi catholique et la défense des libertés gallicanes, a été généralement salutaire; que leur intervention dans les guerres civiles du XVe et du XVIe siècle a été plus souvent pernicieuse, et qu'au reste, il y a danger à transporter les esprits voués par profession à la culture des sciences et des lettres dans le tumulte des affaires et dans la sphère politique qui réclame l'action plutôt que la méditation.

Il ajoute, sans y insister, que la participation des Uni-

versités aux progrès des sciences et des lettres a été immense. Il trouve cependant que là, comme partout, l'esprit de corporation, en portant les Universités à s'opposer à d'utiles établissements, a rendu leur influence moins avantageuse et moins considérable.

M. Tailliar prend ensuite la parole :

Des trois espèces de supériorité, la naissance, la fortune et l'intelligence, celle-ci, dit-il, est sans contredit la plus éminente; émanée de Dieu même, elle excite à un moindre degré les jalousies plébéiennes, et donne plus de facilités pour diriger les hommes naturellement disposés à se laisser conduire par l'ascendant du génie ou par les conseils de la persuasion. C'est une supériorité intellectuelle de ce genre qui fait au moyen-âge la puissance des Universités. Foyers de lumières au milieu des ténèbres, c'est dans leur sein que toutes les sciences se développent et prennent l'essor. Une sorte d'émulation, féconde en résultats importants, se manifeste à la fois dans les quatre facultés; et la théologie, le droit, la médecine, les lettres et arts reçoivent une impulsion sans exemple, qui éveille au plus haut degré les intelligences. La théologie, science froide, posée, qui paraît purement dogmatique, où doivent dominer le calme, la dignité, la circonspection, enfante pourtant une science nouvelle, véhémente, passionnée, téméraire; c'est la scolastique, c'est-à-dire la discussion et le raisonnement appliqués à l'étude des choses divines. C'est là que brillent le génie de la controverse; c'est là qu'excellent une foule de docteurs plus ou moins renommés. C'est aussi du sein de ces discussions qui abordent audacieusement toutes les questions, et ne reculent devant aucun problême, que sort la science politique. Les deux traités d'Aristote, la *Politique* et la *Morale*, donnent lieu d'abord à des paraphrases, à des commentaires; puis, naissent des ouvrages originaux.

Parmi ces universités, si prospères et si influentes au

moyen-âge, brille avec éclat l'Université de Paris, *féconde en savants, tendre mère des arts libéraux, source inépuisable des sciences et l'honneur du royaume* (1). Fière de posséder dans son sein les plus habiles professeurs et des milliers d'étudiants accourus de toutes les parties de l'Europe, elle prend chaque jour plus de consistance, et devient un pouvoir dans l'Etat. Les illustres savants qu'elle renferme, la mettent sans cesse en contact avec les puissances, avec les rois, les princes de l'Eglise, les plus hauts personnages. Officieusement consultée d'abord, elle s'habitue par degrés à intervenir spontanément dans les grandes affaires politiques et religieuses, et s'occupe de toutes les hautes questions qui intéressent le royaume, l'Eglise et la chrétienté. Pour prix de ses services et de son appui, les priviléges les plus importants lui sont successivement accordés. Elle envoie des députés aux conciles et aux papes, est exempte de contributions, de taxes et de dîmes, a sa juridiction spéciale, et porte ses causes devant le prévôt de Paris, qui se glorifie du titre de *conservateur des priviléges royaux de l'Université.* Le recteur, chef de la discipline, confère ou retire à son gré les pouvoirs aux prédicateurs, et, revêtu en même temps d'un caractère officiel, signe les traités et autres actes publics. Investie de pareilles prérogatives, jouissant d'une si vaste influence, il n'est pas étonnant que l'Université joue un rôle considérable. Pendant le seul règne de Charles VI, on la voit :

Traduire devant l'évêque de Paris, tant pour outrages envers elle que pour inconduite et irréligion, le prévôt Hugues Aubriot, personnage riche et en crédit, lequel est néanmoins condamné à faire amende honorable, à genoux

(1) Chron. de Charles VI, du Religieux de Saint-Denis (publ. par M. Bellaguet dans la collection des documents inédits sur l'Hist. de France), liv. II, chap. 2, liv. VIII, chap. 8.

et sans chaperon, sur un échafaud dressé au parvis Notre-Dame, et, de plus, à subir une rude pénitence (Chron. de Charles VI, du religieux de Saint-Denis, liv. II, chap. 2; tome 1, p. 81);

Lutter corps à corps contre les ordres mendiants, poursuivre du chef d'hérésie un des professeurs de l'ordre des Frères prêcheurs, Jean de Montson, et le faire condamner successivement par l'évêque de Paris et par le pape Clément VII, à Avignon (*Ibid.*, liv. VIII, chap. 8; liv. IX, chap. 2 et 16);

Agir énergiquement contre les ministres de Charles VI, pour s'être permis de déroger aux priviléges de la justice ecclésiastique (*Ibid.*, liv. XIII, chap. 4, t. 2, p. 13);

Intervenir activement dans les affaires du grand schisme d'Occident, négocier avec les papes rivaux, et travailler avec ardeur à rétablir l'union (*Ibid.*, liv. XIV, XV et XVI, t. 2, p. 95 et suiv.);

En cas d'infraction à ses priviléges, suspendre dans Paris toutes leçons et prédications, et ne les reprendre qu'après avoir obtenu satisfaction, etc. (*Ibid.*, liv. XX, ch. 20; et XXVIII, ch. 29; t. 2, p. 747; et t. 3, p. 723).

On peut juger par ces seuls exemples, à quel degré de puissance et d'autorité est montée l'Université de Paris (1).

Mais, tant de grandeur ne tarde pas à s'éclipser. Cette savante corporation, de même que les autres Universités, ses sœurs, devait sa principale influence à l'ascendant de ses lumières, à sa grande supériorité intellectuelle et aussi à l'ignorance des princes et des grands, gens très-braves sur un champ de bataille, mais pour la plupart *de petit*

(1) L'*Essai d'une analyse raisonnée des registres du parlement*, par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix) — Paris Techener, 1842, broch. de 52 p. in-8° — présente quelques autres documents (p. 23, 30 et 50) qui prouvent l'importance et le crédit de l'Université de Paris. — V. aussi les *Olim* publiés par M. Beugnot.

sens et *de nulle instruction.* Or, à mesure que les connaissances humaines se répandent, une double révolution s'accomplit : d'une part, les Universités perdent de l'immense avantage de prédominer dans les sciences, et d'en avoir le monopole exclusif; d'un autre côté, l'habileté, la sagacité, le savoir, pénètrent dans les conseils des souverains qui désormais n'ont plus besoin des consultations des Universités. Dès lors, celles-ci, ne régnant plus par l'esprit sur les princes et les peuples, voient rapidement décroître leur importance. Elles cessent de diriger les sociétés, lorsqu'elles cessent d'être plus éclairées qu'elles. Dans l'ordre moral, la prédominance est à ce prix. Toujours l'ascendant et l'influence appartiendront aux plus capables et aux plus habiles.

Ce discours est accueilli avec une faveur marquée.

M. l'abbé Legeard, d'accord avec M. Tailliar sur la supériorité que les Universités avaient au moyen-âge sous le rapport de la science, confirme ce qui a été dit à cet égard, par l'explication du nom de clerc donné alors au savant, et qui subsiste encore dans la langue. Il ajoute aussi quelques détails sur la coopération déjà reconnue des Universités à la défense des libertés de l'Eglise gallicane.

Une discussion incidente s'élève sur l'origine des Universités et sur l'époque de l'institution des plus anciennes écoles. MM. Champoiseau, Lambron, Tailliar, de Lens et le docteur Bromet y prennent part.

M. Tailliar regarde l'usage du sceau comme indiquant l'époque de la constitution régulière d'une Université.

M. de Lens décrit trois phases dans leur développement. Ce sont: 1° l'institution primitive des écoles, laquelle remonte en général en France à Charlemagne; 2° l'usage de conférer les degrés, qui ne date guère que de la fin du XIe siècle; 3° la première concession des priviléges par les papes et les rois, qui est fixée, pour l'Université

de Paris, à la fin du XIIe siècle, et pour les autres, du XIIIe au XVe.

Après cette discussion, M. Biseul donne lecture d'un fragment de lettre de l'historiographe Jean Lemaire, récemment imprimé dans un recueil d'Archives de la ville de Lille, publié par M. Leglay. Ce passage contient de curieux détails sur Michel Coulomb, habile sculpteur, qui a exécuté le tombeau de François II, à Nantes.

A huit heures et demie, M. le président lève la séance, afin de permettre à MM. les membres de la section de profiter de l'obligeance de quelques-uns de leurs confrères de Nantes pour faire une promenade archéologique.

Dixième séance. — Du 11 *septembre* 1843.

Rapporteur : M. DE LENS, secrétaire.

La séance est ouverte à sept heures et demie sous la présidence de M. Richelet.

M. de Lens, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance tenue à Nantes le dimanche 10 septembre. La rédaction en est approuvée.

La discussion est ouverte sur la 31e question d'histoire :

« Quels sont les ordres monastiques qui ont fondé des » établissements dans l'archevêché de Tours et dans la » portion du diocèse de Poitiers qui appartenait à l'An- » jou ? Quelle a été la part de chacun d'eux dans le dé- » veloppement de la civilisation ? »

M. Marchegay prenant la parole donne quelques détails sur la première partie de la question, et renvoie, pour une réponse plus complète, en ce qui concerne l'Anjou, au mémoire de M. de Miroménil, réimprimé dans la publication nouvelle des *Archives d'Anjou*.

Il constate, à l'aide de faits curieux, l'influence que les

moines de ces différents ordres ont exercée sur les progrès de l'art médical, sur l'histoire et sur le développement de l'agriculture.

M. Richelet dit que ce qui a eu lieu en Anjou, relativement à l'agriculture, a été général dans toute la France. Il signale, au sujet de la pratique de la médecine par les moines, un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, qu'il a vu à Nantes à l'exposition de la société des beaux-arts, et qui contient un grand nombre de recettes.

L'assemblée entend avec intérêt le titre de ce manuscrit relevé sur l'original.

On passe à la 36e question d'histoire :

« A quelle époque a-t-on commencé à se servir de la » langue vulgaire pour les actes publics, dans les pro- » vinces de l'Ouest riveraines de la Loire ? Quels sont » les caractères particuliers du dialecte de ces provinces ? » En quoi diffère-t-il ou se rapproche-t-il des langues » d'*oil* ou d'*oc* proprement dites ? »

M. Marchegay expose que ce n'est guère que vers 1260 que l'on commence à trouver en Anjou des chartes rédigées en langue vulgaire, et qu'elles ne deviennent un peu nombreuses qu'à partir de 1280. La plus ancienne qu'il puisse citer est une charte de 1256 appartenant au chartrier de Fontevrault. Avant cette époque, on se servait en général du latin pour les actes publics, même dans les communautés de femmes.

L'époque indiquée est de beaucoup postérieure à celle où on a fait usage dans le Midi de la langue vulgaire, et il a trouvé dans le chartrier de Fontevrault des chartes relatives au prieuré de la Rochelle, dont la date remonte à 1224.

M. Marchegay attribue le retard que l'on a mis en Anjou à se servir de la langue vulgaire, à l'absence des institutions municipales. La langue du peuple n'était acceptée des grands que pour la poésie seulement. Leurs

chanceliers écrivaient en latin. L'introduction de l'élément populaire dans les institutions, a rendu dominante la langue vulgaire.

L'assemblée entend avec beaucoup d'intérêt la lecture faite par M. Marchegay des premières lignes de la charte de 1256 mentionnée plus haut.

M. Lambron donne, pour la ville de Tours, quelques détails sur l'introduction de la langue vulgaire dans la rédaction des actes publics.

M. Salmon affirme avoir vu, aux archives du royaume, une charte relative à la ville de Tours, qui porte la date de 1190; mais ce lui paraît être une copie faite au XIIIe siècle.

M. Marchegay parle des soins inégaux apportés, à différentes époques, à la reproduction de ces pièces. Quelques-unes, par suite d'un singulier système de traduction, offrent un mélange bizarre de mots empruntés aux deux langues, vulgaire et latine. Néanmoins on a conservé quelquefois, et avec raison, dans certaines chartes latines, les surnoms d'hommes et les noms de lieux usités dans la langue vulgaire.

M. Richelet attire particulièrement l'attention des membres sur les caractères particuliers du dialecte des provinces riveraines de la Loire et sur leurs analogies plus ou moins grandes avec les langues d'*oil* et d'*oc* proprement dites. Il fait quelques remarques sur ce point en prenant pour base la charte lue par M. Marchegay.

M. Marchegay dit que, faute d'études assez approfondies, il ne veut pas se prononcer sur les rapprochements que présente l'idiome angevin avec les deux dialectes principaux de la langue vulgaire d'alors; il fait cependant ressortir, d'après une charte de 1270, relative à Montreuil-Bellay, et dont on possède deux exemplaires qui ne diffèrent que par l'orthographe, les différences de l'idiome angevin et de l'idiome poitevin.

En se bornant à l'étude de l'idiome angevin, il cite comme beaucoup plus pur celui de Saumur et d'Angers; comme l'étant moins, celui de Durtal, Baugé, la Flèche. Enfin tout cet idiome, en général, est plus intelligible que celui qui fut usité plus tard, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

On passe aux 19e et 20e questions du programme d'archéologie.

M. Godard, pour ne pas faire double emploi avec le rapport intéressant présenté quelques jours auparavant par M. de la Sicotière, se borne à un court exposé de l'origine du musée d'antiquités d'Angers et du genre de classification qu'il a adopté.

La section exprime le vœu que la commission centrale, chargée des impressions, comprenne dans son travail le mémoire écrit que M. Godard avait préparé sur cet objet.

On revient à la 17e question du même programme relative à l'*Histoire des monnaies angevines, depuis les comtes Ingelgériens jusqu'à la mort du roi René.*

M. Marchegay, qui n'a pas assisté à la discussion soulevée à ce sujet pendant le voyage à Nantes, indique, d'après M. Lelewel, de l'école des chartes, une explication de la clef qui fait partie des armes de la ville d'Angers, explication d'après laquelle cette clef ne serait qu'une transformation du monogramme des Foulques.

M. Godard conteste cette explication et cite un passage de Bourdigné, qui peut faire considérer cette clef comme destinée à constater les liens du comté d'Anjou avec le duché de France. Il y a d'ailleurs des médailles de Charles Ier qui portent une seconde clef, peut-être pour figurer par celle-ci l'investiture du royaume de Naples donnée à ce comte par les papes.

M. Lambron exprime le désir que l'on recherche si toutes les villes fortifiées, à l'exception de celles dont les

armes étaient parlantes, n'avaient pas des clefs dans leurs armes.

La section ordonne que ces différentes observations, et notamment celle de M. Marchegay, soient consignées au procès-verbal pour servir de complément au débat qui a eu lieu dans une séance précédente sur la même question.

Question 40e d'histoire :

« Rechercher les usages particuliers aux corporations » d'arts et métiers dans l'Anjou et dans les autres pro- » vinces dépendantes de la généralité de Tours. »

M. Godard entre dans quelques détails sur la corporation des orfèvres d'Angers, et signale l'identité de leur sceau avec celui que Philippe de Valois donna aux orfèvres de Paris. Ceux d'Angers ont également la même devise : *In sacra inque coronas.* Le Musée d'antiquités d'Angers possède une empreinte de ce sceau.

Le même membre donne, d'après Ménage, de curieux détails sur la corporation des monnayeurs d'Angers et sur ce qu'on appelait serment de l'Empire, serment de France et serment de Brabant. (*Vie de Guil. Ménage*, p. 285 et 286.)

M. Lambron relate les usages particuliers à l'importante corporation des ouvriers en soieries de Tours.

M. de Caumont demande si l'on a étudié en Anjou les vitraux, particulièrement ceux de la cathédrale d'Angers, dans leurs rapports avec les corporations, qui souvent faisaient de pareils dons aux églises. Il explique les moyens de reconnaître la trace de ces dons dans la signature qui se trouve au bas des vitraux.

M. Richelet insiste sur l'importance de cette étude, et signale l'ouvrage de M. de Lasteyrie comme pouvant servir à la compléter.

M. Godard répond qu'il n'y a aucune trace sur les

vitraux de la cathédrale d'Angers qui désigne clairement une donation faite par des corporations.

M. Marchegay ajoute que l'on a une liste des bienfaiteurs de l'église de Saint-Maurice, et qu'il n'y est fait mention d'aucune corporation ni pour vitraux ni pour autres dons.

M. de Lens signale, d'après un document officiel (*Rapport au roi sur les Archives des départements*, in-8°. Imprimerie royale, 1840), l'existence aux archives de Tours de pièces concernant les corporations d'arts et métiers d'Angers. Il croit que le Congrès pourrait exprimer le vœu que les différents départements fissent entr'eux l'échange des pièces qui les concernent moins directement, pour concentrer celles-ci dans les dépôts où elles peuvent offrir le plus d'intérêt.

Plusieurs membres indiquent les difficultés que les administrations locales pourraient opposer à ces échanges.

M. de Lens retire sa proposition sur l'observation de M. Marchegay, que les efforts de l'administration supérieure et des élèves de l'école des chartes, généralement chargés aujourd'hui du dépouillement des archives départementales, amèneront plus sûrement le résultat désiré.

M. Godard a la parole sur la 39e question d'histoire, relative aux artistes angevins et à ceux qui, nés ailleurs, ont exercé leur talent en Anjou.

Il fait un catalogue étendu de ces artistes, en indiquant leurs principaux ouvrages.

M. Marchegay indique la chronique de Saint-Florent comme pouvant indiquer le nom des artistes qui ont concouru à l'édification ou aux réparations de l'abbaye.

Il apprend aussi à l'assemblée qu'il existe à la bibliothèque royale un document sur les saints de Solesmes et sur les auteurs de ces belles statues.

M. Richelet ne pense pas que ces sculptures soient de Germain Pilon.

A l'égard de Vulgrin, dont le nom se trouve dans la liste de M. Godard, en reconnaissant la grande réputation dont il a joui, M. Richelet signale de lui quelques travaux malheureux.

M. le docteur Bromet, interpellé par M. Godard, au sujet de la venue de Pitt et de Wellington à Angers pour suivre les cours de l'académie d'équitation, dont les architectes ont été nommés dans la discussion, fait connaître que c'est Guillaume Pitt, depuis lord Chatham, le frère aîné du ministre, qui a dû venir à Angers.

L'heure avancée (il est neuf heures et demie) ne permettant pas, dans cette dernière séance, d'épuiser toutes les questions du programme, et MM. Cauvin et de Beauregard, qui ont promis de faire des lectures sur les questions 41e et 42e d'histoire, n'étant pas présents à la séance, l'assemblée recommande leurs mémoires à la commission centrale.

M. le président déclare la séance levée et les travaux de la quatrième section terminés.

CINQUIÈME SECTION.

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Première séance. — Du 2 septembre 1843.

Rapporteur : M. J. Sorin, secrétaire.

A une heure, la séance est ouverte.

M. Planchenault, secrétaire général du Congrès, remplissant les fonctions de président, et MM. les secrétaires de la section, prennent place au bureau.

On procède au scrutin pour la nomination du président et des quatre vice-présidents. Quarante membres y prennent part. Le dépouillement des votes donne pour la présidence le résultat suivant :

M. Lecerf. — M. de Cussy.

Les autres voix sont réparties sur divers membres.

M. Lecerf, de Caen, professeur honoraire à la faculté, est proclamé président.

La section décide ensuite, par assis et levé, que les voix données pour la présidence seront comptées pour la vice-présidence.

Les suffrages sont acquis dans l'ordre suivant :

M. de Cussy. — M. Tailliar. — M. Goguel. — M. de Laporte.

Les autres voix sont réparties sur divers membres.

En conséquence, MM. de Cussy, de l'académie de Metz, Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai, Goguel, chef d'institution à Strasbourg, et de Laporte, de Vendôme, sont proclamés vice-présidents.

La section, consultée sur la question de savoir si elle juge convenable d'adjoindre de nouveaux secrétaires à ceux qui ont été choisis, lors de la première organisation des sections, décide qu'il n'y a lieu à faire de nouvelles nominations.

Sur l'invitation de M. le président du bureau provisoire, le bureau définitif prend immédiatement la direction des travaux de la section.

M. le président remercie la section de l'avoir appelé au fauteuil.

M. le secrétaire général Planchenault dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Congrès par leur auteur :

1° Trois épitres aux contemporains, par M. Herpain.

2° Balances orthographiques et grammaticales de la langue française, par M. Ch. La Loy.

3° Quatre volumes de poésie, par M. le chevalier de Caqueray.

4° Essai de simplification musicographique, par M. Joseph Raymond.

M. le président annonce qu'il va être donné lecture des questions soumises à l'examen de la section; il invite les membres, qui se proposent de prendre la parole sur chaque question, à se faire inscrire.

Après la rédaction de cette liste des orateurs, la séance est levée à trois heures.

Deuxième séance. — Du 3 septembre 1843.

Rapporteur : M. PEAUGER, secrétaire.

Après quelques observations présentées par MM. Lecerf, président, Pavie, de la Sicotière, Mame, la section adopte, comme règle de travail, qu'il sera consacré alternativement une séance à chacune des trois subdivisions des questions posées au programme.

Les ouvrages suivants ont été adressés à MM. les secrétaires généraux pour être offerts et soumis au Congrès :

1° Un ouvrage historique et biographique sur Gerson et sur l'Imitation de Jésus-Christ, par M. Jehan Smith.

2° Une biographie de M. Dumont d'Urville, par M. Isidore Lebrun.

3° Une description de la route céleste, par M. Isidore Hedde.

4° Une statistique du département de Maine et Loire, par M. de Beauregard.

5° Une fable inédite, par M. Bourjot-Saint-Hilaire.

6° Un mémoire sur la 8e question de linguistique, posée au programme, par M. Menard.

7° Des Stances à la nature, traduites de l'Urania de

Fiedge, par M. Duparc, chambellan de l'empereur d'Autriche.

Des remerciements sont votés aux auteurs de ces diverses communications.

Le mémoire de M. Ménard a été renvoyé à MM. Richelet et de la Sicotière, qui feront un rapport sur ce mémoire.

Les stances de M. Duparc, et la fable de M. Bourjot-Saint-Hilaire, seront lues à la section.

La discussion est ouverte sur la première question du programme.

M. Rousseau, littérateur à St-Georges-des-Sept-Voies (Maine et Loire), a la parole, et commence par dire que la question, pour être utilement traitée, doit l'être sous un point de vue complet et élevé.

Il établit d'abord qu'on peut distinguer trois manières d'envisager l'art, ou du moins les œuvres d'art : — l'une, absolument nécessaire, mais commune, qui nous entretient des procédés du mécanisme de l'exécution, du *faire*, en un mot ; — l'autre, qui soumet les productions de l'art à une théorie idéale, à une législation qui nous permet de les juger, et d'en distinguer le bon et le mauvais, les qualités et les défauts, le mérite ; — la troisième manière, qui nous fait considérer l'art du point de vue de l'inspiration, du génie, de la vie, qui s'adresse, non premièrement à l'ouvrier qui a besoin de produire, non au goût du juge qui désire apprécier, mais à l'artiste qui veut créer. — S'il est évident que tous les artistes doivent posséder le métier de leur art, il ne l'est pas moins qu'ils devraient en connaître la haute théorie ; surtout, qu'ils devraient savoir ce qui fait artiste, et à quelles marques on reconnaît, en soi et dans les autres, l'homme vraiment né pour les arts.

Comme ce dernier point de vue a été le plus négligé par ceux qui se sont occupés de la science de l'esthétique, dit M. Rousseau, c'est celui d'où nous partirons. Ainsi,

avant le métier, avant l'œuvre, il y aura pour nous l'artiste, il y aura le sublime artisan destiné à féconder nos cœurs, et à remplir le vide laissé par l'art ancien.

M. Rousseau dit que c'est à ce dernier point de vue qu'il traitera la question.

Selon M. Rousseau, l'artiste naît tel; il se distingue par les exigences de sa vocation pour l'art; il porte en lui le goût du beau, et il est continuellement entraîné à le chercher et à le réaliser autour de lui.

Quant aux inspirations dont il procède, l'artiste les prend dans les grandes influences morales et intellectuelles, au milieu desquelles il vit. L'artiste n'est pas seulement artiste, il est homme et citoyen : se rattachant, comme homme, par sa croyance, à une foi religieuse, et, comme citoyen, ayant des relations de patrie; de telle sorte qu'il y a en lui trois éléments : une aptitude, une religion, et un devoir social, qui le constituent comme facultés et comme idées.

Dans ces conditions, M. Rousseau demande ce que peut être l'esthétique, et à quoi elle doit aboutir? il exprime cette opinion, qu'étant donnée une vocation artistique, l'esthétique efficace se résout dans l'enseignement d'un dogme et d'une politique destinées à devenir le point de départ de l'artiste, et à alimenter son inspiration. (Applaudissements.)

M. Fleury, de Ruffec (Charente), donne sur la question lecture d'une dissertation. (Cette pièce figure au 2e volume, *Mémoires.*)

M. Freslon, avocat à Angers, demande à M. Fleury, si le résultat de son opinion n'est pas d'établir une dualité dans le monde.

M. Fleury répond que le fini, émanant de l'infini, et ui étant subordonné, il n'y a pas de dualisme possible.

M. Goguel a la parole, et s'exprime ainsi :

M. Fleury me semble avoir reculé la solution de la question, au lieu de l'avancer.

Je ne puis admettre son point de départ, et par conséquent la base sur laquelle il semble vouloir asseoir la science de l'esthétique.

Ce qui m'a frappé le plus dans les développements de l'auteur, c'est le parallélisme qu'il a voulu établir entre le fini et l'infini, parallélisme peu psycologique et peu conforme à la distance qui sépare la créature du créateur. Ce parallélisme a donné lieu à un autre rapprochement, que je ne saurais non plus accepter, entre le Dieu-Trinité et la société, se révélant tous deux par une triple manifestation : la puissance, la volonté, et l'accord entre la puissance et la volonté, triple manifestation à laquelle répondent les idées du vrai, du bien et du beau.

Ce parallélisme me semble peu approprié à la nature de l'homme, à sa mission sur la terre, et aux idées religieuses. Je ne puis accepter les développements et les conclusions de M. Fleury.

Je demanderai la permission d'avancer une hypothèse :

L'homme est loin d'être parfait; sorti parfait des mains du Créateur, doué d'une liberté qui le rendait maître et responsable de ses actions, il a dû nécessairement s'écarter de plus en plus de cette perfection dont le Créateur l'avait doué. Le beau, dans la vie, et l'art qui en est la réalisation, consiste, pour l'homme, à ressaisir cette perfection qu'il a perdue, à recouvrer cet idéal qu'un nuage dérobe sans cesse à sa vue, et ne lui permet parfois d'entrevoir que d'une manière plus ou moins imparfaite. Mais, lui est-il donné de ressaisir cette perfection, d'en revenir à ce premier état? Je ne le crois pas; nos instincts les plus nobles, nos désirs les plus saints nous le prouvent. Mais alors, le beau ne peut-il être réalisé par l'homme, par l'art humain? L'homme est-il déshérité de l'espoir de fonder la science de l'esthétique? Je ne le pense pas non plus, car l'homme ne peut jamais espérer, du moins dans cette vie, de réaliser le beau absolu; la créature ne peut s'élever à la hauteur de son créateur. L'art humain, c'est-à-

dire la réalisation du beau, consiste dans cette aspiration constante de l'homme vers le beau absolu, vers un but qu'il n'atteindra cependant jamais. Cette tendance doit être surtout morale, c'est-à-dire comprendre dans son mouvement toutes les forces de l'âme, ses facultés les plus nobles; elle doit ne jamais s'écarter non plus de l'influence divine, c'est-à-dire du sentiment des rapports qui unissent le fini à l'infini, la créature au Créateur.

Je crois que cette hypothèse se trouve en rapport plus direct avec les traditions de la philosophie, de la poésie et de l'histoire; elle est aussi plus conforme aux idées du christianisme, qui a si éminemment contribué à réaliser l'idée du beau, et à l'appliquer aux exigences de la morale et de la religion.

M. Fleury répond que les objections que vient de lui adresser M. Goguel, sont sans fondement; qu'il n'a point établi entre l'infini et le fini le parallélisme que M. Goguel lui attribue, et n'a dès lors point à réfuter tout ce qui découle de cette imputation; qu'il n'a pas plus attribué la perfection à l'homme, et que s'il l'a déclarée capable d'arriver au beau, il est en cela d'accord avec tout le monde, et en particulier avec la commission elle-même, qui sans doute n'a pas fait du beau l'objet d'une question, sans croire que, jusqu'à un certain point, il fût possible de l'atteindre.

M. Peanger, avocat à Angers, déclare qu'il ne se sent pas éclairé par les développements auxquels a donné lieu la question. Il se place au point de vue de l'artiste à la recherche de la notion du beau, et il se trouve aussi indécis qu'il l'était avant toute discussion.

M. Fleury a dit que le beau était l'être, et qu'il se confondait dans l'être avec le vrai et le bien. Que conclure de là, à l'application? L'artiste n'a pas la même mission dans le monde que l'homme moral et que le savant : le savant cherche le vrai, et il sait qu'il consiste dans la conformité

de la notion scientifique avec la réalité; l'homme moral fait le bien, et il sait que le bien est dans l'accomplissement de telle ou telle destinée; mais, l'artiste, qui recherche le beau, et qui se donne pour mission de le réaliser, ne sait pas au juste, dans l'état de la science, ce que c'est que le beau.

M. Fleury, selon M. Peauger, n'a pas défini. Au lieu d'aborder le beau par le côté qui peut le rendre distinct, il l'a confondu dans une synthèse absolue qui le rend insaisissable. Au lieu de constituer la science esthétique, il l'a absorbée dans un dogme général. M. Fleury a marché à l'inverse de la spécialité scientifique, à laquelle doivent tendre les esprits.

On admet généralement que le beau dans l'art se distingue du beau dans la réalité. C'est peut-être là le point de départ du problême, et M. Peauger croit que l'opinion de M. Fleury ne donne pas les éléments d'une distinction.

M. Fleury répond à M. Peauger, que la définition du beau, qu'il est accusé de ne pas avoir donnée, est textuellement exposée dans son mémoire; qu'il est facile de s'en assurer par la lecture. Il la reproduit, du reste, verbalement, et ajoute que, s'il n'a pas considéré le beau dans ses manifestations par l'art, c'est qu'il n'a pu tout dire dans quelques pages accusées déjà d'être trop concises, et a dû se borner à établir des principes, laissant à l'auditeur le soin de tirer les conséquences.

M. Delens, professeur de phylosophie au collège royal d'Angers, dit qu'il y a trois manières de traiter scientifiquement la question des caractères essentiels du beau, et en général tous les problêmes esthétiques : la première, en les considérant d'un point de vue purement théorique et métaphysique, en cherchant à déterminer par la seule raison ce que doit être le beau; la seconde, en envisageant les objets divers qui nous frappent par leur beauté, décrivant et comparant les éléments ou les rapports qui

contribuent à cet effet, et induisant de là l'essence générale de la beauté : c'est le côté-pratique et positif de la question; une troisième, enfin, consistant à réunir et à concilier les résultats fournis par ces deux procédés différents. Il m'a paru que la plupart des orateurs, les deux premiers surtout, avec une conscience plus ou moins parfaite de ce qu'ils faisaient, n'ont présenté la question que sous sa face métaphysique; c'était leur droit, et il devait être permis de la traiter ainsi : toutefois, leur point de vue est exclusif. D'autres orateurs auraient pu légitimement, quoique incomplétement aussi, mais on ne l'a pas fait, développer le problême, en tenant particulièrement compte de l'observation et de la réalité. Enfin, il eût été surtout à souhaiter, et cette solution plus compréhensive eût probablement satisfait M. Peauger, que l'on eût résolu la question, en se plaçant successivement aux deux points de vue. Mais, cette étude, à la fois large et profonde, a ses difficultés; elle n'a pas été faite jusqu'ici d'une manière satisfaisante, et une esthétique, qui aborderait sous toutes ses faces la question des caractères essentiels du beau, qui serait en même temps expérimentale et rationelle, est encore un des *desiderata* de la science.

M. de Senonnes, d'Angers, croit qu'en effet du travail de M. Fleury, peuvent se déduire les règles qu'on désire, et qui constituent l'esthétique.

M. Textoris donne lecture d'un mémoire sur la 2e question du programme, dans lequel il soutient que le beau et le bien ne sont qu'une seule et même chose, et invoque à l'appui de cette thèse le témoignage de l'histoire littéraire.

M. Freslon croit que M. Textoris a confondu des choses qui doivent être distinguées. Le beau et le bien peuvent sans doute avoir des relations, mais leur notion respective ne peut pas être la même.

Que l'on se place dans un monument d'architecture,

dans un temple, on est impressionné dans le sens du beau, et cependant l'architecture n'implique ni bien ni mal.

Qu'on se donne le spectacle des montagnes d'Amérique, avec l'immensité des pampas à leur base, et celui des mers à leurs rives, on dira que le spectacle est beau, et cependant où sera la moralité dans un tel fait ?

L'artiste réalise le beau, distinct du bien, sans exigence absolue de moralité. Souvent même il réalise des monstres, et cependant il est fidèle à sa mission. Le beau et le laid ne sont que deux faces des choses, et la beauté esthétique peut se trouver à des conditions communes, aussi bien dans l'un que dans l'autre.

M. Pavie répond à M. Freslon. Il croit que M. Freslon s'est mépris, ou n'a pas vu, dans les exemples qu'il a cités, tout ce qui s'y trouve.

Le temple n'est pas seulement une collection de pierres, c'est un symbole qui exprime la moralité du dogme, les sacrements, les trinités et les mystères.

La montagne est un symbole encore, quoique dans des conditions différentes, exprimant dans d'autres termes la gloire et la puissance de la création.

A cette hauteur de l'être, duquel tout émane, M. Pavie ne croit pas qu'il y ait à distinguer entre le beau et le bien. Il croit que M. Fleury a posé les idées vraies et les données essentielles de l'esthétique, en disant que le beau est dans l'être, n'y faisant qu'un avec le vrai et le bien.

Il est trois heures, la discussion est close, et la séance est levée.

Troisième séance. — Du 4 septembre 1843.

Rapporteur : M. Victor Pavie, secrétaire.

La séance est ouverte à une heure sous la présidence de M. Lecerf.

M. de la Sicotière, avocat d'Alençon, demande l'insertion aux annales des trois mémoires sur le *beau* communiqués à la dernière séance par MM. Rousseau, Fleury et Textoris. — La section adopte.

L'ordre du jour appelle les questions de la deuxième série (linguistique).

« 1° Le langage versifié est-il de l'essence de la poésie » ou n'en est-il qu'une forme facultative et transitoire?

» 2° La prose tend-elle à l'emporter sur les vers » comme forme générale du langage, et particulièrement » comme forme de la littérature dramatique à notre » époque? »

Nul orateur n'ayant demandé la parole à ce sujet, M. Goguel se lève sur la 3e question, ainsi conçue :

« Comparer entr'eux les écrits de Joachim du Bellay » et de Ménage sur la langue française. Ces deux écri- » vains ont-ils eu quelque influence sur la formation de » cette langue? »

M. Goguel s'étonne de ce rapprochement fortuit entre deux écrivains divers par leur nature, divers par leur époque, divers par leur action, et dont le parallèle ne lui semble explicable qu'au point de vue de la communauté de la patrie. Il résout la question tout en la combattant.

Au temps de du Bellay, il y avait anachronisme entre le français de Marot, ce français de vieille roche, et la langue héroïque, renouvelée, turbulente, à laquelle Ronsard a attaché son nom. Joachim joue un rôle dans cette croisade littéraire et même sonne l'heure de l'assaut. Il eut son accent propre et sa physionomie à part, et de nos jours encore, sur les ruines de cet édifice élevé par ses mains avec un courage téméraire et dont quelques hautes pierres restent debout, il nous apparaît couvert de décorations et de blessures.

Ménage, lui, vint plus tard, et étiqueta en paix les matériaux d'une langue formée. Il résume des faits accom-

plis, mais ne *fit* pas. L'action de l'un fut morte, l'action de l'autre vivante.

La section passe à la 4e question de linguistique, ainsi conçue :

« Quel est l'état actuel de la langue française? Doit-on » reporter son véritable type au siècle de Louis XIV? » Dans ce cas, quels moyens devrait-on employer pour » arrêter la corruption du langage? Si elle est, au con- » traire, dans un état de transition, que doit-on penser » de ses nouvelles destinées? »

M. de Senonnes, à qui la parole est accordée, s'effraie pour le salut des saines traditions, dont l'école de Louis XIV lui semble la dépositaire, de cette invasion de néologisme croissant qui signale à ses yeux notre période littéraire. Il ne reconnaît droit de cité dans la langue que pour les mots revêtus de l'attestation d'un art, d'une science, d'une industrie nouvelle et reconnue, additions extérieures et qui ne portent point sur sa constitution essentielle et intime. Il craint que ce travail de transformation rapide, auquel le génie de notre idiome est en proie, n'ait pour effet de rendre Bossuet et Racine inintelligibles à nos neveux. En ce qui est des moyens de conjurer une pareille tendance, il hésite à s'en remettre à l'autorité de l'Académie, recrutée elle-même, depuis quelques années, d'une façon hostile à son point de vue, et toutefois, dominé par la considération qu'une pensée d'honneur et de dignité collective, puisée dans la conscience de sa haute mission, préexiste chez ce corps aux questions de vanité personnelle, il propose de confier le sort de la littérature menacée à la garde de l'Académie.

En réponse à la mesure proposée par M. de Senonnes, M. Isidore Lebrun, littérateur de Paris, argue du discrédit dans lequel l'Académie est tombée comme régulatrice des destinées littéraires du pays; et quant à la pensée qui

dirige le préopinant, elle lui semble fondée sur une préoccupation trop exclusive de la langue en elle-même, indépendamment de la société qu'elle exprime et dont elle doit traduire les évolutions. De l'état qui est *moi* à l'état qui est *nous*, n'y a-t-il pas un monde de conceptions et de formes dont la langue doit subir les empreintes?

M. de la Sicotière, ramenant sur le terrain du style la question transportée sur le terrain du genre, sympathise du reste avec l'opinion de M. Lebrun. Du jour oú une langue est fixée, elle est morte, a dit un écrivain, dont il commente l'axiome; et afin de saper, dans son principe même, l'autorité attribuée à l'école du grand siècle, il la montre abreuvée à presque autant de sources qu'elle compte d'historiens, de poètes ou d'orateurs; l'un promu de la Gaule, l'autre de la Castille, tel petit-fils de Sophocle, tel neveu de Rabelais, origines trop tôt et trop simultanément reniées, pour que cette violente fusion puisse être acceptée sans contrôle, du point de vue historique auquel nous nous plaçons aujourd'hui. Il s'explique d'ailleurs, au fanatisme près, cette réaction de la vie, du relief et de la couleur, contre les abstractions d'un langage clarifié d'abord, affadi par la suite, et tellement débilité vers la fin par le régime auquel l'avait soumis le dernier siècle, qu'on peut dire que son sang s'était changé en eau.

Le trouble, poursuit-il, dont M. de Senonnes s'effraie, n'est que le résultat d'une fermentation présente qui donnera sa liqueur demain.

Selon M. Goguel, l'école romantique, dans sa prédilection pour Ronsard contre Racine, serait passible du reproche d'avoir faussé sa mission en inscrivant le nom d'un novateur gréco-latin sur sa bannière nationale.

M. de Senonnes réclame contre les interprétations dont sa pensée a été victime. Il rétablit son cadre, rétréci dans la discussion, cadre plus favorable qu'on ne l'a supposé à

l'extension successive et régulière du langage, mais dans les conditions de pureté et de clarté qui sont le caractère de l'idiome paternel, et que l'école moderne lui semble avoir particulièrement méconnues.

Le but de M. Freslon est d'envisager la question d'une manière plus explicite. Pour juger, il veut comparer, et d'un parallélisme rapidement opéré entre les genres des deux littératures, il résulte à ses yeux que dans l'ode et l'histoire nous sommes supérieurs au passé; que l'éloquence ardente d'un prédicateur de nos jours, pour n'avoir jusqu'ici déposé sur aucune page, n'en atteste pas moins, par la puissance de ses effets, la persistance de la parole sacrée; que le style de la science et le style politique sont des conquêtes de nos jours; que le roman s'est tourné vers les hauteurs de l'épopée; que le drame, transporté du théâtre royal sur le théâtre populaire, a produit des effets autres sinon meilleurs; que tout marche, qu'aller est une condition de vivre; qu'il faut bien concéder la diversité des tiges en retour de l'unité et de l'identité du tronc.

M. Tailliar se demande si une langue peut être fixée? Non sans doute, en vertu de ses rapports nécessaires avec les fluctuations de la société. On n'admet ni ne prescrit des expressions par ordre. Statistique, scientifique, industriel, financier, autant de canaux divers du grand courant social qui entraîne ses destinées; voilà quant aux besoins, quant aux idées, dit M. Tailliar, selon que l'ordre domine ou que l'anarchie prévaut, le langage reflète avec limpidité ou trouble la face de Louis XIV ou celle de Danton.

Le régime de bon sens sous lequel nous vivons, fruit de la pondération et du tempérament des systèmes, paraît à M. Tailliar une caution suffisante contre l'accomplissement des prédictions sinistres dont M. de Senonnes a affligé l'assemblée.

Cette caution, M. Isidore Lebrun la retrouve dans l'alliance salutaire de la science et de l'art, dans la modération littéraire du journalisme, dans les sages et prudentes sollicitudes de l'enseignement.

M. de la Sicotière relève dans Racine et Molière des tournures de vers et des déplacements de césure dont l'initiative ne serait nullement attribuable à la phalange poétique de 1828.

M. de Senonnes insiste sur la valeur de ce reproche appliqué au style tragique. Revenant sur le danger des innovations signalées et sur la nécessité d'opposer une barrière à l'irruption du néologisme, il fait de cette mission une question d'existence pour l'honneur de l'Académie, et propose au Congrès une pétition à cet égard.

M. Goguel comprend tout ce que l'absence d'unité dans la direction du langage peut éveiller de sollicitude ; mais comprimer l'excès sans comprimer l'élan lui paraît une tâche difficile. Entre l'appel au peuple et l'appel à l'Académie, le premier impossible en raison de sa nature, le second inefficace en raison de son moyen, il ne voit qu'une chose : espérer et attendre. Quand du Bellay eut lancé les mots de *patrie* et de *pudeur* à travers les clameurs de son siècle, il espéra et attendit.

L'Académie, dit M. Peauger, est un *fait*. De qui se compose-t-elle ? De plus de jeunes que d'aînés, non par l'âge, mais par l'idée. La critique est un *droit*. De qui se compose-t-elle ? Même réponse, même majorité. Par le droit, par le fait, la question littéraire est d'avance une question jugée ; à quoi sert de tenter un résultat prévu ?

Son opinion à lui, fort indépendante d'ailleurs de cette double juridiction qu'il décline, est qu'il faut s'associer à tout mouvement résultant de l'unité et de la multiplicité du langage, avec, sans, ou malgré l'Académie.

M. de Senonnes dépose sur le bureau ses conclusions ainsi rédigées :

« On demande que le Congrès, dans cette session, manifeste à l'Académie française le désir qu'elle s'exprime formellement contre l'envahissement du langage par les néologistes et les prétendus romantiques.

» Le Congrès pense que l'Académie obtiendra des succès dans cette entreprise si elle est soutenue par la critique consciencieuse et raisonnée. »

Après le rejet de ces conclusions mises aux voix, le bureau propose à l'assemblée, comme conciliatrice des opinions en lutte, la rédaction suivante qu'elle accepte :

« Sur la 4e question de linguistique, la section pense que l'on ne doit point considérer la langue française comme ayant été définitivement fixée au siècle de Louis XIV ou à aucune autre époque; que la langue d'une nation marche toujours et se développe avec les besoins, la civilisation et les institutions de cette nation; que cependant il ne faut pas conclure de là que toute espèce de néologisme doive et même puisse être admis; que pour empêcher toute introduction dangereuse, il faut s'en remettre au bon goût, à la raison et au sentiment public; enfin que c'est à la critique sage et consciencieuse qu'il peut seulement appartenir d'éclairer, de diriger et d'exprimer ce jugement général qui approuvera ou repoussera les innovations du langage. »

La séance est levée.

Quatrième séance. — Du 5 septembre 1843.

Rapporteur : M. Eugène Talbot, secrétaire.

La séance est ouverte à une heure sous la présidence de M. Lecerf.

M. Peauger, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 septembre.

Il est adopté sans observations.

M. le président donne avis qu'il a reçu de M. Henri de Nerbonne, d'Angers, communication d'une pièce de vers que son auteur désire être lue en séance générale.

M. de la Sicotière est chargé de faire un rapport sur ce sujet.

M. Maurice du Parc, chambellan de l'empereur d'Autriche, a également adressé une pièce de vers intitulée : *Pressentiments*, dont il est immédiatement donné communication à la section.

M. le président fait mention des ouvrages dont il a été fait hommage au Congrès, et qui ont été déposés sur le bureau de la section.

Ces ouvrages sont :

1° *Mémoire sur l'influence réciproque du symbolisme religieux et des arts d'imitation.*

2° *De l'influence du paganisme sur la morale publique des peuples anciens.*

3° *Notice sur le château seigneurial d'Issy,* connu sous le nom de *château de Childebert.*

4° *Éclaircissements sur la destination de trois zodiaques antiques*, et explications de certains symboles qui s'y trouvent.

Ces quatre brochures sont offertes au Congrès par leur auteur, M. de Brière, membre de plusieurs sociétés savantes à Paris.

L'assemblée vote des remerciements à M. de Brière.

Ordre du jour : M. Henri de Nerbonne donne lecture d'une notice sur l'exposition de peinture organisée l'année dernière par les soins de la société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Dans ce compte-rendu, M. Henri de Nerbonne nous rappelle que c'est la société d'agriculture qui, la première, a fait une exposition archéologique en 1839; que le succès de cette exposition a été grand, et qu'il est dû principalement aux collections de MM. Gaultier, Grille, Mordret, Bazin, Lange, etc.

Une seconde exposition archéologique, jointe à une

exposition d'œuvres modernes, a de nouveau été organisée en 1842 avec non moins de succès.

Le rapporteur termine en disant que pareilles expositions devraient se faire partout, et invite M. de Caumont, au nom de la société, à vouloir bien employer ses moyens pour que le plus grand nombre possible d'expositions archéologiques ait lieu.

L'assemblée remercie M. de Nerbonne de cette communication, et décide, sur la proposition de M. Pavie, que ce travail sera transmis à la commission centrale en exprimant le désir qu'il soit imprimé.

— M. de la Sicotière fait un rapport sur deux mémoires de M. Ménard-Bournichon, du Mans, qu'il a été chargé d'examiner conjointement avec M. Richelet.

Ces mémoires sont relatifs à des signes nouveaux ou nouvellement appliqués dans le but de simplifier soit l'orthographe, soit la prononciation de la langue française.

La commission a vu des avantages dans ce système, sans pourtant déclarer qu'il soit complet ou facilement applicable.

Elle conclut au renvoi du travail de M. Ménard à M. le recteur de l'académie d'Angers, et propose de donner des encouragements à l'auteur, qui sera invité à perfectionner, s'il est possible, le systême qu'il a conçu.

Ces conclusions sont adoptées.

— La discussion est ouverte sur la 1re question relative aux beaux-arts et ainsi conçue :

« Rechercher la loi historique en vertu de laquelle se » sont développés successivement dans la vie de l'huma- » nité les beaux-arts, l'architecture, la sculpture, la » peinture et la musique ? »

M. Rousseau a la parole et lit un travail qu'il a rédigé, dit-il, sur cette question.

Ce travail semble destiné surtout à examiner la loi de l'art comique dans l'humanité.

Plusieurs membres font observer que l'orateur a plutôt ainsi traité la 24e question que la 1re.

M. Rousseau continue néanmoins la lecture de son travail.

M. Tailliar présente des observations sur la question proposée :

Existe-t-il des lois historiques ? — Dans le monde physique, comme dans le monde moral, tout est soumis à des lois générales établies par la Providence. L'ordre admirable de la création, les mouvements réguliers des astres, le cours invariable des saisons, la reproduction des êtres, le discernement universel et constant du bien et du mal, attestent également la prévoyance infinie de Dieu. Or, quand des lois de ce genre régissent l'univers entier, on ne peut croire qu'il n'en existe pas d'analogues pour régler la marche des nations et de l'humanité. Quels que soient les doutes qu'ait à cet égard suscités le scepticisme, la raison et la conscience se réunissent pour proclamer l'existence de ces lois.

Quelles sont ces lois ? — Mais ces lois historiques émanées de la Providence, quelles sont-elles ? Quelque difficile qu'il soit de les découvrir et de les constater, on peut admettre qu'il en existe trois principales :

1° La *sociabilité*, qui, par un penchant irrésistible, entraîne l'homme vers ses semblables, dont la présence est nécessaire à ses besoins, à ses affections, au développement de ses facultés intellectuelles.

2° La *renovation*, loi non moins constante, qui s'applique aux peuples comme aux individus, et qui les soumet aux diverses transformations de l'enfance, de la jeunesse, de l'âge mûr et de la vieillesse. *Tout naît pour se développer, décroître et mourir, tout meurt pour renaître.*

3° La troisième loi est celle du *progrès* ou de la *civilisation*. La perfectibilité humaine appliquée aux sociétés produit la civilisation, c'est-à-dire une amélioration progressive dans l'état physique, moral et intellectuel des peuples.

Maintenant, se demande l'orateur, *en vertu de laquelle de ces trois lois les beaux-arts se sont-ils successivement développés ?* La sociabilité, la renovation, ont concouru sans doute à les faire éclore et à les produire ; la sociabilité, en réunissant les hommes dans les cités ; la renovation, en substituant aux populations déjà vieilles de jeunes et actives générations, pleines d'ardeur, d'émulation et d'intelligence. Mais assurément la loi historique la plus essen-

tielle, qui a donné l'essor aux beaux-arts, est celle du progrès et de la civilisation. C'est sous l'impulsion de cette loi féconde que se sont tour à tour développées *l'architecture*, *la sculpture*, *la peinture* et *la musique*.

L'architecture a d'abord pris naissance comme un des premiers arts destinés à assurer le bien-être matériel de l'homme. Il a fallu se garantir de l'intempérie des saisons et de la fureur des animaux féroces; peu à peu la demeure de la famille s'est agrandie et embellie; des édifices plus importants et plus réguliers ont apparu; puis, grâce à la perfectibilité du génie humain et à l'essor de l'intelligence, l'architecture est devenue un art important, qui a enfanté les magnifiques constructions qu'on admire encore dans l'Inde, en Egypte et dans l'Asie centrale.

La sculpture, comme l'architecture, a été d'abord grossière et informe avant de s'élever à de plus hautes conceptions. Quelques ornements, découpés avec plus ou moins d'élégance et de goût, ont été ajoutés aux demeures des rois et aux temples des dieux. Dans l'exiguité de ses conceptions, l'homme, rapetissant la divinité à son image, ébaucha ses dieux fétiches et tailla les premières statues. Plus tard seulement, grâce à cette faculté de perfectionner inséparable du génie humain, la sculpture et la statuaire s'érigèrent en arts et enfantèrent leurs chefs-d'œuvre.

La peinture, prenant naissance dans cette aptitude merveilleuse que possèdent quelques individus à dessiner et à retracer des objets, esquissa d'abord sur les murs d'un temple des sujets pieux ou guerriers. Elle s'applique ensuite avec plus de succès à perpétuer le souvenir soit d'offrandes aux dieux dans les temples, soit de victoires remportées sur les ennemis. Ici encore, c'est à la perfectibilité inhérente au génie humain que la peinture dut ses progrès et ses plus brillantes inspirations.

La musique, considérée comme art de composition, se développa la dernière. Les anciens peuples lui donnèrent peu de développement. Il y a trois siècles, elle était encore presque dans l'enfance. Dans tous les états de civilisation, l'homme sans doute chante ses joies ou ses douleurs; dans les élans de sa reconnaissance ou de son amour, il élève la voix vers la divinité, ou adresse ses accents à celle qu'il aime. Mais ce n'est qu'à des époques assez modernes, surtout en Italie, en France et en Allemagne, que des compositeurs éminents ont donné à la musique une vie nouvelle et pour ainsi dire une seconde création.

Dans l'ordre des temps, l'architecture s'est donc développée la première et la musique la dernière. Ce n'est pas toutefois que les

beaux-arts aient suivi dans leur développement une marche méthodique et régulière. Le génie humain, de même que l'humanité elle-même, et les nations qui le composent, ne se meuvent pas dans un ordre chronologique et toujours normal. Il est impossible d'assigner des dates précises aux premiers progrès des beaux-arts, et l'on ne peut pas dire davantage qu'ils aient procédé l'un de l'autre dans un ordre de succession ou de filiation. Ainsi l'on ne peut pas dire que la sculpture soit née de l'architecture et que la peinture soit fille de la sculpture. Tout ce qu'on peut admettre, c'est que les beaux-arts se sont développés, sinon simultanément, du moins à des époques à peu près correspondantes et en suivant le cours de la civilisation elle-même.

Après cette dissertation, vivement applaudie par l'assemblée, M. de Pindray, de Poitiers, adresse quelques observations à l'orateur.

Il pense que les hyérogliphes ont été l'expression première, comme écriture, des pensées des hommes. Ces signes hyérogliphiques étaient principalement des animaux, des êtres quelconques; n'est-ce pas là le point de départ de la sculpture, de la peinture ?

M. Tailliar répond qu'il a recherché quelle était la loi du développement et non pas de l'origine des arts. Il se réunit au surplus au préopinant pour les observations qu'il a présentées sur ce second point.

M. de la Sicotière remercie M. Tailliar des heureux développements qu'il a donnés en répondant à la question proposée; toutefois il pense que M. Tailliar n'a traité qu'un côté de la question : on s'est occupé de la loi du développement des arts et non de la loi historique de leur succession.

M. Trouessard, professeur de sciences physiques au collège royal d'Angers, pense à son tour que la question n'a pas encore été traitée sous son véritable aspect. On a confondu les arts utiles, croit-il, avec les beaux-arts.

M. Lebrun ajoute dans un sens analogue quelques observations auxquelles répond encore M. Tailliar.

M. de la Sicotière prend de nouveau la parole.

Il s'associe d'une manière presque complète aux pensées qu'a émises l'honorable M. Tailliar ; mais il reste, selon lui, dans la question un point important qui semble avoir échappé à chacun.

On a demandé, dit-il en relisant la question, suivant quelle loi historique les beaux-arts se sont *successivement* développés dans la vie de l'humanité. Il pense donc que l'on doit examiner surtout quelle était la loi de succession des beaux-arts, et, cherchant à répondre à cette question ainsi posée, l'orateur indique que le besoin premier qui se soit fait sentir à l'homme a été sans doute celui de chercher un abri; cet abri fut d'abord une grotte informe, et bientôt un asile construit avec plus de soin; ainsi naît d'abord l'architecture.

La statuaire a dû prendre naissance à sa suite, l'idée de l'homme s'étant promptement reportée sur lui-même, avec le besoin de reproduire son image.

Ce ne fut que plus tard qu'ayant examiné, étudié les couleurs, l'homme dut faire les premiers pas dans la peinture, qui fut sans doute, pense l'orateur, une sorte d'imitation de la sculpture.

Quant à la musique, M. de la Sicotière ne sait à quelle phase de la vie de l'humanité doit remonter la naissance de cet art. Il exprime le désir que la discussion produise sur ce point une notion qui puisse le satisfaire.

M. Peauger déclare qu'il accepte la question dans les termes où l'a posée M. de la Sicotière. Il croit qu'il s'agit moins de savoir à quel besoin ou à quelle exigence humaine telle ou telle variété de l'art a dû répondre, que de déterminer l'ordre de priorité dans le développement de ces variétés.

Or, à ce point de vue, M. Peauger dit qu'il n'y a dans le monde que le moi et le non moi, l'homme et son objectif. L'art a donc dû se développer selon cette division, subjectivement et abjectivement.

L'orateur pense que l'art s'est développé d'abord selon le moi, et qu'il a commencé par se constituer dans l'individualité humaine. Ensuite l'art a cherché extérieurement ses accessoires et ses compléments. Tel est l'ordre logique.

L'art, selon le moi, ne peut être autre que la pensée humaine et son expression élevée à l'état esthétique, c'est-à-dire la poésie et la musique.

L'art, dans le non moi, est le temple, dont l'architecture donne le cadre et dont la statuaire et la peinture ne sont que les accessoires.

Tel est, selon M. Peauger, le point de départ de la question.

Si ensuite on voulait faire une histoire complète de l'art, on verrait comment les deux phases se sont respectivement développées à toutes les époques; on verrait l'art selon le moi à l'origine; puis ensuite l'art selon le non moi; mais on constaterait aussi que le moi, après avoir construit le temple, s'y est trouvé trop à l'étroit et qu'il a brisé son enceinte; on constaterait que le temple païen a été débordé par l'idée devenant chrétienne, et peut-être aussi verrait-on aujourd'hui le temple chrétien débordé à son tour par une idée plus jeune et plus exigeante.

Telle est du moins mon opinion, dit M. Peauger, qui termine en disant que le monde est à la recherche du temple de l'avenir.

La discussion semble épuisée, l'assemblée, sans vouloir manifester d'opinion arrêtée, passe à l'examen de la 2e question. Elle est ainsi conçue :

« L'art chrétien placé par la loi même de son développement orthodoxe en dehors de l'influence des mœurs » et des besoins, n'offre-t-il pas dans ses phases un point » auquel les esprits devraient se rattacher de préférence » dans la création d'œuvres nouvelles? »

M. Victor Pavie, imprimeur-libraire à Angers, démontre l'impuissance de l'architecture actuelle à satisfaire les besoins du culte : — 1° dans le genre grec, par la contradiction morale de la pensée chrétienne et de l'expression païenne, — par la contradiction matérielle des habitudes du Nord et des importations du Midi, — par le mélange des styles, qui vient compliquer encore la disgrâce de ces contrastes; — 2° dans le genre gothique, par l'ignorance radicale des traditions liturgiques sur lesquelles reposait l'économie du temple, — par l'inintelligence des symboles primitifs, dépouillés de leur acception spirituelle, — par la translation ou la modification arbitraire d'ornements immuables et consacrés, — par la vulgarité de l'exécution plastique, — par la confusion de six siècles en un.

A ses yeux, le goût est incomparablement plus choqué par l'aspect des monuments de cette seconde espèce, en ce qu'ils violent chez nous des harmonies plus intimes, et qu'éveillant plus de désirs, ils provoquent plus de regrets ; d'où cette conclusion : que c'est à la tradition du moyen-âge, mais religieusement sentie et pittoresquement observée, qu'il faut demander le secret de l'architecture à venir.

Pour cela, comment faire ? — Choisir une époque entre toutes, dont l'imitation précise et homogène imprimerait aux œuvres le sceau de l'unité. — Quelle serait cette époque ? — Celle qui, par ses rapports avec l'histoire de l'art et celle de l'église, plus exclusivement vouée à l'expression catholique, porterait le front vierge de la domination temporelle.

Ici, M. Victor Pavie énumère rapidement le caractère des six siècles qui, du XIe au XVIe, ont reflété sur la pierre les évolutions de notre foi, et demande si le XIIIe, précédé du cintre païen et suivi des profanes altérations de l'ogive, ne porte pas inscrit dans la pureté de son type, chaste et fécond tout à la fois, dans l'épanouissement de

ses roses, dans le jet pur de ses arcades, dans l'enseignement de ses sculptures, dans le mystère de ses vitraux, le signe fugitif d'une pensée éternelle, lequel mit trois siècles à naître et en mettra trois à mourir.

Passant aux conséquences qu'une pareille concentration de tous les points de la France, sur un seul point de l'art, devrait logiquement engendrer, l'imitation, dit-il, comporterait l'étude, l'étude donnerait l'intelligence; la main-d'œuvre, abaissée en proportion directe de la supériorité d'exécution, ne serait plus un obstacle à la réalisation des entreprises. Mais, par de là ces résultats, il en est un, selon lui, d'une plus sérieuse portée : l'orthodoxie, bannie des considérations de l'art chrétien, par suite d'une sécularisation funeste, y reprendrait sa place; l'intelligence donnerait la foi; le prêtre et l'architecte se compléteraient l'un l'autre.

M. Pavie estime qu'à travers ce morcellement d'idées et cette multiplicité de systêmes, qui constituent l'aspect de notre temps, l'unité de l'Église et l'harmonie nécessaire de ses rapports assureraient le succès des mesures proposées, sans pouvoir signaler dans l'avenir le germe, insaisissable encore, que fécondera l'incubation des temps, il *sait,* sous peine de ne plus *croire,* que le génie moderne, uni aux traditions du passé, ne saurait aboutir à des réminiscences mortes. Tout porte à supposer que bien des jours s'écouleront d'ici au terme de la régénération promise; néanmoins, conclut-il, quelque longue que soit cette attente, je ne plaindrais pas l'art, eût-il à sommeiller mille ans sous le baldaquin du XIIIe siècle.

Après le discours de M. Pavie, qui a produit sur l'auditoire une vive sensation, l'heure avancée fait suspendre et renvoyer à demain la discussion à peine entamée de la 2e question.

Sur l'observation de l'un des secrétaires, M. le président propose de renvoyer à l'examen de l'assemblée géné-

rale du Congrès une ou plusieurs des questions soumises à la section, et il indique comme pouvant l'être la 9e ques- de la série des beaux-arts.

L'assemblée consultée se prononce unanimement pour le renvoi de cette question à l'une des séances générales.

M. Peauger demande que la même décision soit prise à l'égard des deux questions discutées par la section dans le cours de cette séance ; il pense que ces deux questions sont loin d'être épuisées, et que M. de Caumont principalement aura d'intéressantes dissertations à présenter sur ce sujet.

La proposition n'étant pas appuyée, la séance est levée à trois heures et un quart.

Cinquième séance. — Du 6 septembre 1843.

Rapporteur : M. Coguel, vice-président.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamation.

M. Chénuau aîné, avocat à Angers, membre de la section, est appelé à la tribune, pour y donner lecture d'un ouvrage sur la musique. Ce rapport, très-clair, très-lumineux, donne une idée parfaitemente xacte du systême de M. Raymond, systême supérieur, par sa simplicité, à tous ceux qui l'ont précédé, et qui peut être adopté avec succès pour l'usage habituel.

M. le président ouvre ensuite la discussion sur la 4e question des beaux-arts, ainsi conçue :

« L'architecture moderne, prise depuis la Renaissance, a-t-elle fourni un élément nouveau qui lui soit propre ? Cet élément n'est-il pas la coupole à l'intérieur, et à l'extérieur le dôme ? Dans cette hypothèse, peut-on détermi-

ner à quel ordre d'idées philosophiques ou religieuses correspondent la coupole et le dôme? »

M. le docteur Bourjot-Saint-Hilaire, de Paris, revenant sur les idées émises par M. Pavie, lors de la discussion de la 2e question, déclare que cet orateur a eu tort de gémir ainsi sur la décadence de l'art, sur l'abandon de l'ogive dans la construction de nos églises. D'autres mœurs, d'autres besoins se sont manifestés, et ont amené de nouvelles formes dans les arts. La coupole, selon lui, est tout aussi religieuse que l'ogive, qui, à son origine, doit représenter la forêt, habitation première de nos ancêtres.

M. de la Sicotière répond à M. Bourjot, que rien ne doit autoriser à innover des formes consacrées par le temps, le goût et le sentiment religieux. Il soutient qu'il ne peut être question de mode dans les arts, surtout lorsqu'il n'y a pas nécessité. La foi, dit l'orateur, a imprimé dans nos âmes des idées qu'il serait dangereux et en tout cas inutile d'ébranler. M. de la Sicotière ne repousse pas la coupole; mais il la subordonne à l'ogive et à la flèche, qui sont des symboles plus naturels et plus frappants de la pensée religieuse.

Après une discussion intéressante, à laquelle prennent part MM. l'abbé Lacurie, de Saintes, Bourjot, Goguel, de la Sicotière, — M. de Vielbanc, reprenant la discussion de plus haut, remonte à Moïse et à la Genèse. La Genèse, selon lui, a révélé aux hommes non seulement l'Etre qu'ils devaient adorer, mais encore la manière dont cette adoration devait avoir lieu. Le christianisme vint plus tard couronner l'édifice de la foi. L'art chrétien s'inspira de cette belle et grande mission; toutes les parties de la création, appelées successivement à l'existence par la parole du Créateur, la plante, l'animal, puis l'homme, se placèrent tour à tour et successivement dans la construction de l'édifice, et leur expression définitive fut la cathédrale.

Les développements de l'orateur sont brillants, et captivent vivement l'intérêt de l'assemblée.

On passe ensuite à la discussion de la 6e question, ainsi conçue :

« Pourquoi, tandis que les métiers autrefois aspiraient tous à la dignité de l'art, voit-on les arts aujourd'hui s'abaisser au niveau du métier ? et comment arrêter cette tendance ? »

M. de Nerbonne n'approuve pas la manière dont les beaux-arts sont généralement traités aujourd'hui; leur tendance se matérialise de plus en plus, et les nobles traditions disparaissent de plus en plus avec le feu sacré, devant la froide et stérile spéculation.

M. Goguel croit à l'avenir de l'art, et, malgré les plaintes de l'orateur qui l'a précédé, il ne peut lui accorder que l'art soit tellement déchu. M. Goguel ne pense pas que la question ait été bien posée; car, ni aux siècles où l'art fut en honneur, ni dans notre époque moins enthousiaste, il n'a pu retrouver cette délimitation établie par la question entre l'art et le métier. Le métier et l'art ne sont que des échelons divers d'une puissante manifestation de la vie, d'une tendance constante et indéfinie vers le beau, absolue. Il ne croit pas que le véritable artiste puisse redescendre aussi bas que le fait supposer la question.

M. le docteur Hunault, d'Angers, soutient que l'art est loin de s'être abaissé au niveau du métier; mais que c'est plutôt le métier qui s'est élevé à la dignité de l'art. Après avoir cité quelques faits à l'appui de son opinion, il conclut que l'art n'est pas en décadence.

Après une discussion de quelques instants, soulevée par M. de la Sicotière, qui croit à l'abaissement de l'art, M. le président ouvre la discussion sur la 7e question, ainsi conçue :

« N'est-il pas à remarquer, comme un des caractères distinctifs de notre époque, que la plupart des poètes et

des artistes donnent les meilleures productions au début? En déduire les motifs, et résoudre en même temps le problême de la coexistence de capacités véritables avec la médiocrité générale des œuvres. »

M. Lecerf croit trouver la raison de ce fait dans la vie même du poète et de l'artiste, qui se font eux-mêmes hommes de métier. Ils aspirent à se créer une position de richesse et de considération, le plus souvent incompatible avec le caractère qui convient à leur mission. La soif d'acquérir les fait dévier de leurs principes, et ils finissent par ne plus prendre au sérieux leurs nobles inspirations.

Après quelques objections présentées par M. Goguel, tendant à démontrer que nos grands maîtres n'ont pas débuté par des chefs-d'œuvre, et que l'on ne peut faire, des observations soumises par le précédent orateur, une règle générale, M. Cellier du Fayel, de Paris, entre dans des considérations très-élevées sur cette importante question. Les considérations de la réalisation du beau, selon lui, sont la raison et l'imagination; il voit même dans la réunion de ces deux facultés les éléments essentiels et constitutifs du génie. Après avoir créé, l'artiste et le poète se trouvent comme épris de leurs créations, et ne consultent plus la raison qui seule pourrait les maintenir dans les limites normales de leur sublime vocation. L'imagination seule fait les frais de leurs travaux ultérieurs.

L'heure étant avancée, M. le président lève la séance à trois heures un quart.

Sixième séance. — Du 7 septembre 1843.

Rapporteur : M. J. Sorin, secrétaire.

La séance est ouverte, sous la présidence de M. Lecerf, à neuf heures du matin.

M. Victor Pavie donne lecture du procès-verbal de la troisième séance, qui n'avait pas encore pu être présenté.

Ce procès-verbal est adopté avec deux modifications présentées par M. le président et dont M. le secrétaire s'empresse de reconnaître la justesse.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à la question de l'étude littéraire des Pères de l'Église.

Après quelques observations successivement présentées par MM. Goguel, de la Sicotière, Eug. Talbot, d'Angers, de Lens, l'abbé Legeard, Lebrun et J. Sorin, d'Angers, explications desquelles il résulte : Que déjà l'étude des Pères de l'Église a été introduite, depuis plusieurs années, dans l'enseignement public; qu'elle y existe comme faisant partie des travaux assignés aux classes d'humanités; qu'elle y existe aussi comme entrant nécessairement dans les travaux relatifs à l'histoire littéraire, qui maintenant sont affectés à la classe de rhétorique, et dont le résultat doit être constaté dans les épreuves pour l'admission au grade de bachelier ès-lettres; que cependant il y aurait avantage à ce qu'un développement plus grand encore fût donné à cette étude; — la section, sur la proposition de M. de la Sicotière, adopte à l'unanimité la décision suivante :

« La section, reconnaissant l'heureuse influence qu'au point de vue littéraire doit exercer sur l'enseignement public l'étude simultanée des Pères de l'Église et des auteurs classiques grecs et romains, émet le vœu que cette simultanéité se réalise plus largement dans l'enseignement. »

On passe à l'examen de la 5e question de linguistique, ainsi conçue :

« Quelle est l'influence de la littérature actuelle de la » capitale sur les études, le goût et les productions litté- » raires en province ? »

M. de la Sicotière dit que cette influence est immense, universelle, qu'elle domine toute la littérature.

M. le président fait observer qu'il ne s'agit pas seulement de constater cette influence comme fait, mais qu'il convient d'examiner si ses résultats sont bons ou mauvais.

M. le docteur Mame, de Savennières, pense que, d'après cette observation, la question eût été plus logiquement placée parmi les questions de morale que parmi celles de linguistique.

M. Victor Pavie estime qu'elle peut très bien être considérée comme question littéraire, eu égard à la liaison intime qui existe entre la littérature et la morale.

Abordant ensuite le fond de la question, il déplore la pernicieuse influence exercée sur les talents purs et naïfs que voit de temps en temps éclore la province par le contact avec la littérature industrielle et mercantile de Paris. Ce contact impose au talent des conditions de succès par l'imitation, conditions qui l'étouffent en le dépouillant de sa spontanéité.

L'orateur cite l'exemple de Reboul, dont la première production produisit dans le monde littéraire une si vive sensation de gracieuse originalité, et qui depuis a publié un volume de poésies aux formes pures encore, il est vrai, mais factices et dénuées de l'inspiration qui se révélait avec tant de bonheur dans le premier chant du poète; en sorte, dit M. Pavie, que « nous avons eu un reflet de Lamartine et de Sainte-Beuve, mais plus de Reboul. »

M. Hunault expose qu'il avait espéré que l'examen de la question provoquerait la rédaction d'une statistique, par laquelle les productions de la province seraient mises en regard de celles de la capitale. Pour donner une idée de la manière dont il conçoit cette statistique, il passe rapidement en revue les ouvrages que, depuis quelques années, a produits l'Anjou dans les différents genres de littérature.

M. Goguel se demande quel doit être l'effet de la centralisation morale et intellectuelle exercée par la capitale. Doit-elle faire prospérer les provinces? Doit-elle les écraser? C'est ce dernier résultat qu'il faut attendre. Témoin l'accueil favorable habituellement accordé par la capitale aux œuvres intellectuelles produites dans son sein, et le dédain réservé par elle aux ouvrages nés dans la province; témoin encore l'institution même des Congrès, si bien appréciée par les provinces, qui trouvent dans cette institution un moyen d'établir d'utiles rapports entre une foule d'hommes éminents qu'elles y envoient, tandis que Paris s'y fait à peine représenter par quelques-unes de ses notabilités.

Cependant, suivant l'orateur, les travaux intellectuels des provinces et surtout les travaux historiques demandent à converger vers un centre commun pour échapper aux inconvénients d'une spécialité trop restreinte et trop locale.

Ce centre, M. Goguel est d'avis qu'il convient de le placer dans le Congrès scientifique.

M. Eugène Talbot, trouvant dans la question ces trois subdivisions : influence de la capitale sur les études, sur le goût et sur les productions de la province, réunit les deux premières parce que les études enfantent ou du moins développent le goût, qu'il convient de ne pas séparer d'elles. Sous ce rapport, il regarde comme heureuse l'influence de la capitale, qui imprime aux études un mouvement et une direction uniformes, et par là doit contribuer à régulariser aussi le développement et les applications du goût. Quant à l'action exercée par la capitale sur les productions de la province, il la regarde comme funeste, et il pense qu'il faut s'en prendre au journalisme et à la librairie, qui n'ont des encouragements et des sympathies que pour les productions de Paris.

M. Lecerf rappelle que longtemps la littérature produi-

sit dans l'intention d'être utile. Maintenant encore, elle s'inspire quelquefois de ce motif généreux; mais trop souvent elle n'a d'autre objet qu'un gain sordide. Par-là, elle est conduite à s'adresser aux plus mauvaises passions, et l'on voit des écrivains descendus à ce degré d'abaissement et de mépris d'eux-mêmes qu'ils se présentent à un libraire, en tenant d'une main un livre moral qu'ils offrent à un certain prix, et de l'autre une composition immorale qu'ils offrent de substituer à la première, si l'on veut leur en donner un prix plus élevé. Or, c'est à Paris surtout que se produisent de pareils scandales. C'est donc de Paris que partent les exemples les plus funestes.

Pouvons-nous supprimer le mal? Non; mais l'atténuer, oui, en protestant individuellement et collectivement contre son existence et en signalant aux jeunes littérateurs par de sages conseils les écueils qu'ils doivent éviter.

M. Hunault revient sur le projet de statistique dont il a parlé. Il dit que, dans sa pensée, ce projet devait surtout conduire à constater ce fait, qu'il y a généralement plus de moralité dans les œuvres littéraires de la province que dans celles de Paris.

M. Belouino voit particulièrement la source de l'influence fâcheuse exercée par la capitale sur la province, dans le roman et dans le journalisme, qu'il signale l'un et l'autre comme ne mettant le plus souvent en jeu que des passions dangereuses.

M. Lebrun voit le mal dans l'absence de toute critique consciencieuse.

M. Peauger voit avant tout dans la question dont on s'occupe, une question d'organisation. De nos jours, on parle beaucoup d'organiser le travail matériel. On ne songe pas à la nécessité d'organiser le travail intellectuel. On fait aux littérateurs des reproches qu'il faudrait adres-

ser plutôt à la masse des lecteurs. Les littérateurs qui se livrent à des travaux sérieux sont condamnés à une existence misérable. Le public, en recherchant avec avidité les romans, les feuilletons, les productions les plus légères, entraîne dans une fausse voie des écrivains qui ne demanderaient pas mieux que de faire un plus digne emploi de leur talent, si leurs pénibles labeurs devaient au moins leur assurer le modeste bien-être qui suffirait à leurs désirs.

En ce qui concerne spécialement le journalisme, l'orateur pense qu'il y a bien de l'exagération dans les reproches qui viennent d'être formulés.

Le journalisme, dit-on, est passionné. M. Peauger accepte le fait, au nom du journalisme, comme un éloge et non comme un grief. La passion dans l'expression est une garantie de forte conviction dans l'esprit. La conviction sans doute peut se concilier avec l'erreur; mais toute conviction sérieuse mérite d'être jugée avec réserve et respect.

Le journalisme d'ailleurs n'est pas stérile au point de vue littéraire. Sous ce rapport, ce sont d'assez beaux noms que ceux de Châteaubriand, Bonald, Guizot, Thiers, Villemain, Cousin, Jouffroy, Dubois (de la Loire-Infér.), Lacordaire, Montalembert, G. Sand, Ch. Nodier, Sainte-Beuve, Lamartine. Or, tous ces noms ont appartenu ou même appartiennent encore au journalisme, qui a le droit d'être fier de pouvoir les citer comme siens.

M. de la Sicotière rend hommage aux efforts, souvent louables, que fait le journalisme pour payer sa dette à la société, surtout le journalisme de province. Car trop souvent le journalisme de Paris agit dans l'ombre, tandis que celui de province, connu de tout ce qui l'environne, combat au grand jour. Mais l'orateur trouve que le préopinant a rabaissé la dignité des écrivains en voulant la

défendre. Si le goût public est égaré, si la société est coupable, la littérature n'est pas destinée à se faire sa complice. Au lieu de se laisser entraîner par la société dans une fausse voie, le littérateur et le journaliste doivent ramener au bien la société. Ils se doivent, devant les hommes et devant Dieu, de remplir saintement une mission sainte. Heureusement il est encore des écrivains, il en est beaucoup même, qui comprennent et remplissent leur devoir; honneur à eux! Quant à ceux qui méconnaissent leur mission, qui désertent leur drapeau, l'opinion publique ne peut avoir pour eux assez de flétrissures.

Ces dernières paroles sont accueillies par des applaudissements prolongés.

M. Belouino présente de nouveau quelques observations dans le même sens.

M. Peauger, à son tour, en reconnaissant et en proclamant les devoirs de la littérature, répète que la société a aussi les siens et qu'elle a spécialement celui d'aider la littérature à remplir la tâche qui lui est imposée.

La discussion est close.

M. le président annonce que l'on s'occupera demain d'une question relative aux beaux-arts.

M. Rousseau demande qu'il lui soit permis de lire, au commencement de la prochaine séance, un mémoire sur la 6e question de linguistique.

Cette proposition est rejetée.

La section maintient sa décision antérieure, portant qu'il sera tour à tour consacré une séance à chacune des trois subdivisions des questions posées au programme.

A onze heures, la séance est levée.

Septième séance. — Du 8 septembre 1843.

(Ce procès-verbal a été porté par erreur sous la date du 6, en remplacement de celui qui va suivre qui est celui du 6, et qu'on avait indiqué sur le manuscrit être du 8.)

Rapporteur : M. Peauger, secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, la discussion est ouverte sur la troisième question de philosophie, ainsi conçue :

« Quelle est la nomenclature vraie des genres littérai-
» res qu'affecte la poésie ? Quelle est la valeur des nomen-
» clatures suivies et enseignées jusqu'à présent ? — Genre
» épique. — Genre lyrique. — Genre dramatique, etc...
» — Le genre tient-il à la forme qui lui est plus ou moins
» ordinaire, ou ne tient-il pas à l'idée même dont son
» inspiration procède ? »

M. de Fleury croit que la question est mal posée, et qu'au lieu d'en restreindre les termes à la poésie, il faut les étendre à la littérature, dans sa plus grande généralité.

La question étant ainsi comprise par M. de Fleury, il établit longuement que la nomenclature littéraire doit procéder des seules variétés possibles dans la pensée humaine elle-même. Or, la pensée humaine, une dans son essence, n'a de variété qu'en raison de sa plus ou moins grande détermination des objets auxquels elle s'applique. Elle se formule, dans sa moins grande détermination, par l'idée de genre. Elle se formule, dans sa détermination moyenne, par l'idée d'espèce. Enfin, dans sa plus complète détermination, elle se formule par l'idée purement individuelle.

De là, M. de Fleury conclut qu'il n'y a que trois variétés littéraires : l'une, fondée par le merveilleux; l'autre, par l'idéal; la dernière, enfin, fondée sur le positif. C'est à cette trilogie, qu'il ramène la solution de la question posée.

Personne ne réclamant la parole après M. de Fleury, on passe à la quatrième question, ainsi conçue :

« Les genres littéraires se produisent-ils simultanément, » aux mêmes époques et à toutes les époques, ou se pro- » duisent-ils, principalement au moins, par voie succes- » sive et à des époques spéciales à chacun d'eux? Dans ce » dernier cas, quel est l'ordre historique selon lequel ils » se produisent, et quel est le genre dominant de l'époque » actuelle? »

M. de Fleury, prenant pour point de départ sa division des genres littéraires, en littérature merveilleuse, littérature idéale, et littérature positive, examine avec de nombreux développements cette quatrième question, dont la connexité avec la précédente, lui paraît évidente.

M. de Fleury pense que les genres littéraires se sont développés par voie de succession. La littérature merveilleuse a débuté; elle a été le genre de l'enfance de l'humanité. La littérature idéale est venue ensuite; elle a été le genre de la jeunesse de l'humanité. Nous en sommes maintenant à la littérature positive; c'est le genre de la maturité intellectuelle.

M. Goguel : La 4e question du programme demande si les genres littéraires se produisent simultanément, aux mêmes époques et à toutes les époques.

Comme je suis convaincu que, de même que les arts et les beaux-arts, les genres littéraires ont suivi la marche ascendante de la civilisation, je répondrai hardiment que les genres littéraires se sont produits par voie de succession, et non pas simultanément.

Quant à l'ordre historique, selon lequel ces genres se produisent, il y a à faire préalablement une double distinction. Cette distinction n'est pas nécessaire absolument, mais elle est en quelque sorte indispensable pour expliquer la plus ou moins grande rapidité, la plus ou moins grande lenteur du développement des différents genres.

Nous distinguerons donc entre la civilisation antique ou greco-romaine et la civilisation moderne. Prises à leur berceau, ces deux civilisations ne me semblent pas placées dans les mêmes conditions; la première a un élan plus *primitif*, en quelque sorte. En effet, on nous dit bien que la civilisation grecque est fille de la civilisation orientale; mais il est constant qu'à peine sortie du creuset de fusion, nous voyons cette civilisation grecque revêtir un caractère qui lui est entièrement propre, soit dans la métropole, soit dans les colonies de l'Asie mineure. La civilisation grecque est-elle plutôt égyptienne que phrygienne, que phénicienne; porte-t-elle un cachet propre aux diverses nationalités de l'Orient, qui ont contribué au travail de transformation?

En est-il de même de notre civilisation moderne, surtout quant à la littérature? Je ne le pense pas, parce qu'elle porte éminemment le cachet de sa mère, de la civilisation grecque, si, toutefois, nous en exceptons les littératures scandinave et germanique.

Quel est le genre que nous trouvons au début de toute société? c'est la poésie lyrique, qui plane en quelque sorte sur le berceau de tous les peuples; pourquoi? parce que ce genre est la réaction naturelle de la créature vers le Créateur, parce que c'est le chant, le cri de l'âme, cri de reconnaissance, cri de louanges, d'adorations. Chez les Grecs, comme chez les Romains, la poésie lyrique fut d'abord religieuse; chez les uns, comme chez les autres, elle descendit de l'infini au fini, c'est-à-dire qu'après avoir embrassé la Divinité, elle embrassa l'humanité. Mais, ce qui lui manqua dans la civilisation antique, c'est le retour du fini à l'infini, l'idée chrétienne, l'idée religieuse; elle eut bien l'idée religieuse; mais, la Divinité ayant été ramenée aux proportions de l'infini, la véritable idée religieuse lui manqua; elle fut remplacée par l'idée du destin.

Lorsque, par le fait même de la civilisation, les besoins

se furent augmentés, et avec eux le désir de les satisfaire, l'homme se détacha encore plus des régions de l'infini; il se reporta davantage vers la contemplation de l'homme lui-même, et de tout ce qui y touche; la poésie se fit dramatique ou humaine, didactique, etc., ou objective.

Je n'ai pas la prétention d'épuiser une question aussi vaste que celle qui nous est imposée par le programme; je me bornerai à vous exposer pourquoi le genre dramatique se développa plus lentement chez les Grecs que chez les peuples modernes.

Pourquoi le genre dramatique fit-il des progrès si rapides chez les Grecs? pourquoi, immédiatement après sa naissance, le voyons-nous grandir dans des proportions si gigantesques, et arriver à un degré de perfection qui n'a pas été dépassé? En parlant du genre dramatique chez les Grecs, je veux parler, en général, du drame antique; car, chez les Romains, il n'est qu'une imitation froide et stérile, et même sophistique, comme dans Senèque, ou une imitation presque servile, faite par Térence et Plaute, des auteurs de la comédie moyenne des Grecs. Pourquoi, d'un autre côté, le genre dramatique se développe-t-il si lentement? La principale cause, à mon avis, est celle-ci : chez les Grecs, le drame eut un point de départ et un but autres que chez les peuples modernes.

Chez les Grecs, l'idée dominante est celle du destin, mais d'un destin aveugle, et trop peu élevé au-dessus des forces de l'homme; c'est l'idée du fini, appliquée principalement à l'étude, à l'observation de l'homme et de ses instincts, de ses passions. Chez les peuples modernes, le drame me semble tendre, dès l'abord, vers l'infini, et c'est encore cette tendance que je retrouve dans les drames de Racine; les Mystères et Racine, les uns encore informes et grossiers, l'autre ayant ressaisi la perfection, partent de l'idée même de la civilisation moderne, de l'idée chrétienne. Chez ces peuples, le travail s'opère

moins lentement; ainsi, Lops de Vega et Shakespeare, sont arrivés plus vite au but que se propose le genre dramatique. Mais, dans les autres pays, en France particulièrement, la marche progressive fut ralentie non seulement par les événements contemporains, mais encore par l'influence des littératures étrangères, et, en particulier, de la littérature espagnole. D'où proviennent les taches dans Corneille, si, toutefois, taches il y a, sinon de l'imitation d'abord forte du genre espagnol. Pourquoi Racine a-t-il atteint le plus haut degré de perfection, c'est qu'il n'est ni espagnol, ni italien, ni grec; il s'est imbu de toutes ces tendances; mais il est resté poète éminemment français. En résumé, nous retrouvons en France la tendance vers l'infini, dans le genre dramatique, aussi bien à son début qu'à son apogée, et c'est en cela que je trouve la cause de la différence entre le genre dramatique antique et le genre dramatique moderne, et la différence dans leur développement.

Je n'abuserai pas plus longtemps de l'indulgence de l'assemblée; je m'arrête, quoique n'ayant fait qu'ébaucher la question.

M. Cellier présente quelques autres développements sur la question.

Les cinquième et sixième questions du programme sont appelées, sans que personne demande la parole.

On passe à la septième question, ainsi conçue :

« Quelle serait l'influence, au point de vue littéraire, » de l'étude des Pères de l'Église, introduite dans l'ensei- » gnement universitaire? »

M. Cellier pense que l'étude des Pères de l'Église ne pourrait produire que de très-bons effets. Il considère cette étude comme indispensable, et reproche assez vivement à l'Université de ne lui avoir pas donné, dans le programme de son enseignement, la place qu'elle mérite.

M. Goguel, sans s'associer aux reproches adressés par

M. Cellier, à l'Université, partage son avis sur l'utilité de l'étude des Pères de l'Église. Notre tradition n'est pas seulement grecque et romaine; elle est aussi chrétienne. L'enseignement littéraire doit porter sur l'ensemble de ses monuments, sans en négliger aucun.

M. Sorin défend l'Université. Ce qu'on lui reproche de ne pas faire, elle l'a fait depuis plusieurs annnées déjà. Les Pères de l'Église font partie de son programme d'enseignement, à un degré suffisant; ce qui mérite le plus d'être mis en relief, comme modèle de latinité ou de grécité, a été réuni, et est texte d'enseignement littéraire.

La question est renvoyée à la séance prochaine, où la discussion sera reprise et continuée.

Le 9, jour du départ pour Nantes, cette section n'a pas tenu de séance.

Huitième séance tenue à Nantes, le 10 *septembre* 1843.

Rapporteur : M. Goguel, vice-président.

La discussion est ouverte sur la 15me question de linguistique.

M. Goguel croit qu'il n'est pas nécessaire de faire disparaître le caractère local; il serait même dangereux d'y toucher, dans l'intérêt même de l'unité nationale. Après avoir défini le caractère local, l'orateur entre particulièrement dans des considérations détaillées sur la langue, comme expression du caractère local, ainsi que la chose a lieu en Alsace. Toutes les tentatives faites à diverses époques de notre histoire, pour faire disparaître ce caractère local, ont chaque fois soulevé des répugnances énergiques de la part des populations. Après quelques autres considérations relatives aux autres provinces, M. Goguel

conclut qu'il faut respecter le caractère local ou provincial, parce qu'il est indispensable, essentiel même à la formation du caractère national de l'unité française.

M. Halgan, président de la société royale académique de Nantes, déclare, avec une lucidité et une chaleur qui captivent entièrement l'intérêt de l'assemblée, que détruire les idiomes particuliers, ce serait attaquer le passé dans une de ses manifestations les plus puissantes; mais, pour le présent, il croit que ce respect des idiomes doit nuire à l'unité du caractère. Au reste, il ne croit pas avoir d'opinion arrêtée à ce sujet. L'honorable orateur reconnaît en principe que, s'il est dans les décrets de la Providence, que ces idiomes disparaissent, c'est alors qu'ils disparaîtront, et l'homme devra se résigner; mais, l'homme doit-il prendre des mesures pour les faire disparaître, l'orateur ne le pense pas; il lui conteste ce droit, attendu que la langue est une manifestation sacrée de la vie.

M. Lecerf ajoute à ces considérations des observations pleines d'intérêt et de justesse; tout en restant d'accord avec le préopinant, il admet la variété dans l'unité, et, après avoir constaté cette variété dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral, il professe un grand respect pour elle, tant qu'elle ne se pose pas contradictoirement avec l'unité.

On passe ensuite à la discussion de la 11e question des beaux-arts.

M. de Cussy croit que la rime ne vient ni de l'Orient, ni de la Germanie; mais il la trouve dans les vers léoniens du moyen-âge, qui, selon lui, remontent beaucoup plus haut que le 11e siècle, comme on l'admet généralement.

Quant aux modifications que la rime a subies, M. de Cussy croit qu'elles suivent la marche des vers léoniens. — L'orateur a trouvé 50 ou 60 vers qui riment les uns avec les autres. M. le président invite M. de Cussy, à con-

signer autant que possible toutes les recherches qu'il a pu faire à ce sujet, attendu qu'elles sont du plus haut intérêt.

M. Goguel ne croit pas non plus qu'il convienne de faire dériver la rime des langues orientales; il cite quelques faits poétiques relatifs à ces langues; il demande à M. de Cussy, si, dans les recherches nombreuses qu'il a faites, il n'a pu retrouver des traces de vers blancs, au berceau de notre poésie vulgaire, avant que Baïf ne tentât de les réhabiliter dans notre poésie.

On passe ensuite à la 10e question des beaux-arts.

« Rechercher quels rapports les comédies sociales d'Aristophane pourraient avoir avec nos mœurs actuelles? »

M. Tailliar se livre à une improvisation aussi brillante que profonde.

Boileau, art poétique, liv. III, v. 335, a dit :

Des succès fortunés du spectacle tragique
Dans Athènes naquit la comédie antique;
Là le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants
Distilla le venin de ses traits médisants.
Aux accès insolents d'une bouffonne joie
La sagesse, l'esprit, l'honneur furent en proie;
On vit par le public un poète avoué
S'enrichir aux dépens du mérite joué,
Et Socrate par lui dans un chœur de nuées
D'un vil amas de peuple attirer les huées;
Enfin, de la licence on arrêta le cours,
Le magistrat des lois emprunta le secours,
Et rendant par édit les poètes plus sages,
Défendit de marquer les noms et les visages.

Boileau, dans ces vers, n'a point envisagé Aristophane, sous le point de vue des mœurs sociales. Étranger à toute étude politique, vivant à la cour de Louis XIV, Boileau n'était ni par caractère, ni par position, appelé à apprécier le peintre de la démocratie d'Athènes.

Les critiques, les littérateurs du XVIIIe siècle n'étaient

guère, sous ce rapport, dans des conditions plus favorables; ils n'avaient pas un état populaire sous les yeux.

Pour bien juger d'une démocratie, c'est un avantage de vivre dans une démocratie. Aujourd'hui, quoique la France soit une monarchie constitutionnelle, la démocratie y tient cependant une place assez large pour que nous puissions avec plus de facilités juger les productions d'Aristophane, et y puiser d'intéressants rapprochements.

Ainsi, en lisant cet auteur comique avec nos idées actuelles, et en rapport avec nos mœurs sociales, nous trouvons dans la société d'Athènes :

Pour l'exercice des droits politiques, la substitution des distinctions de fortune aux distinctions de naissance;

Un esprit démocratique très-caractérisé, une passion ardente pour l'égalité, une jalousie continuelle contre les supériorités sociales;

Une habitude d'opposition très-vive contre ceux qui ont en main le gouvernement. La comédie, tenant lieu de pamphlets et de journaux, s'attaque aux fonctionnaires publics, aux généraux en chef, les bafoue, les persiffle, signale leurs fautes avec une impitoyable rigueur. Aristophane s'en prend surtout à Cléon, son adversaire personnel. Dans la pièce des chevaliers, dirigée principalement contre lui, on lit : « Pour gouverner la république, il ne faut plus être homme d'esprit cultivé et de mœurs pures, il faut être ignorant et scélérat » (les cheval., v. 191); et plus loin dans la même pièce : « Tu as tout ce qu'il te faut pour te concilier l'affection du peuple : une voix formidable, un caractère méchant, les habitudes de la halle; rien ne te manque de ce qui est en usage dans l'administration de la république. » (Vers 217.)

On retrouve également dans les mœurs d'Athènes, retracées par Aristophane :

Une malignité, un dénigrement persévérants contre tout ce qui est fonctionnaire;

L'expression, l'intervention continuelle de l'opinion publique dans tout ce qui concerne les affaires de l'état;

L'influence immense des juges ou pour mieux dire des jurés.

Quelques exemples, tirés au hasard des *Acharniens*, donne une idée des pièces d'Aristophane et des mœurs d'Athènes.

M. Goguel répond à M. Tailliar.

Après une improvisation très-détaillée, M. Goguel arrive à cette conclusion, qu'il ne voit pas dans Aristophane l'expression sociale de son temps, mais une satyre pleine de malignité contre la société athénienne. Il le compare à Rabelais, et ne croit pas que la société grecque, quoique inférieure à la société moderne, sous tous les rapports, puisqu'elle est dépourvue de l'élément chrétien organisateur, soit aussi mauvaise qu'Aristophane la dépeint. Il cite Méandre, ou plutôt les imitateurs de cet auteur dramatique, Térence et Plaute, etc.

La séance est levée à 11 heures.

Le 11, jour du retour à Angers, la 5e section n'a pas tenu de séance.

Neuvième séance. — Du 12 septembre 1843.

Rapporteur : M. de Senonnes, secrétaire.

La séance est ouverte à une heure.

M. le président rend compte des séances précédentes, du voyage à Nantes et des discussions qui se sont élevées sur les questions mises à l'examen.

M. de Senonnes prend la parole sur la 10e question, relative à la méthode nouvelle de l'histoire.

Il essaie de démontrer que les innovations trop vives, trop tranchées dans l'histoire, dans la langue, dans toutes

nos institutions, peuvent avoir de grands inconvénients, entraîner des perturbations dont on n'a pas assez expliqué les fâcheux effets. Il prétend que M. Thiers, comme historien, a été beaucoup trop vanté. Il le fait descendre de son piédestal : il signale des fautes graves dans son style et dans ses locutions ; il déclare que les paroles qui seront un jour de l'histoire sont écrites dans un fort mauvais langage; il dit qu'il ne faut porter qu'une main réservée sur toutes les parties de notre histoire, que de tout temps la France a été riche en vertus, en talents, en honneur, en courage, en loyauté, et que l'avenir, il en est sûr, ne démentira ni le passé, ni le présent.

M. Mame combat cette opinion et défend M. Thiers.

En ce qui touche les innovations trop rapides, il prétend qu'elles ne peuvent être attaquées.

M. de Senonnes réplique et maintient ses idées.

Il s'appuie sur Napoléon, qui ne voulait que des changements par degrés et qui ne répugnassent pas aux habitudes populaires.

M. de Pindray soutient que l'on ne peut mettre de barrières aux progrès des connaissances humaines; que si un fait est faux, il faut le rectifier; si un nom est incorrect, il faut le rétablir. M. Thiers a rendu de grands services à l'histoire.

M. de Vielbanc (de Thouars) prétend que la question n'a pas été prise d'assez haut. L'histoire grecque a tout changé dans les pays occupés par les Grecs. Leur génie a inventé des harangues qui n'ont jamais pu être prononcées. Les historiens romains ont changé aussi par mépris les noms des peuples vaincus ou combattus par eux. L'histoire s'écrit presque de tout temps sous l'influence des passions.

Il vante l'histoire des Mérovingiens par M. Thierry.

Un peuple qui progresse se civilise et peut-être s'affaiblit davantage : la langue suit ces modifications, et la lan-

gue française se prête merveilleusement à tous ces développements.

L'orateur ajoute que l'histoire, étant un récit, doit être vraie, elle doit se rattacher à toutes les idées raisonnables.

Il se livre à des considérations d'un ordre très élevé qui le ramènent à la question telle qu'il l'a comprise. Il examine plusieurs écoles, celle des matérialistes entr'autres.

Un système doit avoir des causes; elles sont d'en haut. Bossuet, le sublime Bossuet, voit partout la prédestination; l'orateur l'en blâme; l'idée religieuse néanmoins doit dominer l'histoire.

La séance est levée.

12e Session 1844 à Nîmes (Gard.)

MODIFICATIONS

APPORTÉES A L'ARRÊTÉ RELATIF A LA TENUE DE LA 12e SESSION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 5 mars 1844, de l'Institut des provinces.)

Des difficultés s'étant élevées relativement à la tenue de la 12e session du Congrès à Montpellier. MM. Lallemand, Delille et Marcel de Serres qui avaient été nommés secrétaires-généraux, ont désiré que la réunion à Montpellier fût ajournée et ont écrit dans ce sens à M. de Caumont. Ce dernier a du en référer au bureau de la 11e session tenue à Angers et à l'Institut des provinces. Une réunion

de membres de cette savante compagnie a eu lieu à Paris, le 5 mars.

Des lettres de MM. Lallemand, Delille, Marcel de Serres et Guillory, ont été lues et une discussion s'est établie sur le choix de la ville qui pourrait être fait pour la session du 1er septembre prochain : MM. Bonnet, du Doubs; Richelet, du Mans, secrétaire de l'Institut; Vte de Cussy, de Saint-Mandé; de Caumont, de Caen; Robinet, de la Société royale et centrale d'agriculture; Mis de la Bourdonnaye, de Rennes; de Fontette, député; Arthu, du Bas-Rhin; et Duchâtellier, de Quimper (1), ont successivement pris la parole : après quoi l'assemblée a décidé conformément à l'avis de M. Guillory, l'un des secrétaires-généraux de la onzième session, que la session de 1844, qui devait avoir lieu à Montpellier, s'ouvrira à Nîmes le 1er septembre : MM. d'Ombres Firmas, de l'Institut des provinces, et de La Baume, de l'Académie de Nîmes, ont été nommés secrétaires-généraux. MM. de Caumont, Richelet, Vte de Cussy, de Commarmond, membres de l'Institut des provinces, et M. Guillory, secrétaire-général de la 11e session, qui ont déclaré qu'ils se rendraient à Nîmes, ont été chargés spécialement de diriger les travaux et d'aviser aux mesures que n'auraient pu prendre MM. les secrétaires-généraux auxquels il ne restera que le temps strictement nécessaire pour les convocations et les mesures d'organisation. L'Institut a pensé qu'une excursion pourrait être faite à Montpellier à la fin de la session par le chemin de fer.

Pour extrait conforme :

Caen, le 6 avril 1844.

A. DE CAUMONT.

(1) M. de Las Cases, président général de la 11e session du Congrès, n'avait pu se rendre à la réunion à laquelle il avait été convoqué.

CIRCULAIRE

DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA SECTION DES SCIENCES MÉDICALES NOMMÉE A ANGERS PENDANT LA 11e SESSION.

Messieurs et honorables confrères,

Nous venons remplir auprès de vous la mission que nous avons reçue d'établir, entre tous les médecins et pharmaciens français, l'unité de vues, l'ensemble d'efforts si désirable, dont l'absence ajoute aux causes, déjà trop multipliées, de préjudice pour la profession médicale.

Vous le savez, l'exercice de la médecine et de la pharmacie est entouré d'innombrables abus. Le charlatanisme, sous toutes les formes et à tous les degrés, spéculant sur la crédulité des malades, exploite l'ignorance des gens du monde, et, se jouant des lois qui doivent le réprimer, appauvrit la profession et déshonore la science, au grand détriment de l'humanité et de la moralité publique.

Contre cette audace impunie des médicastres de tout étage, nos plaintes sont incessantes; mais leur isolement nuit à leur efficacité. La réforme médicale qu'elles sollicitent, et qu'on avait promise, fuit d'année en année devant l'espoir que nous avions conçu. On ajourne depuis dix ans une loi nécessaire sur l'exercice de la médecine, que nos réclamations avaient fait élaborer dans les conseils du pouvoir (1).

(1) La création en 1835, sous le patronage de la Société de médecine d'Angers, d'une association des médecins et pharmaciens de Maine et Loire, un mémoire très-étendu sur l'état de la médecine et de la pharmacie dans le département de Maine et Loire, adressé par

En attendant, le mal fait des progrès, et, pour hâter le remède, le Congrès scientifique de France, dans sa dixième session, à Strasbourg, sur la proposition de M. P.-M. Roux (de Marseille), a pris, dans les termes suivants, une décision par suite de laquelle il est aujourd'hui, pour la seconde fois, fait un appel aux médecins et pharmaciens de nos quatre-vingt-six départements.

« Une commission de six membres, choisie parmi les » médecins et pharmaciens de la ville où le Congrès aura » siégé, représentera la section médicale du Congrès » scientifique pendant l'intervalle des sessions; elle aura » pour mission de servir de centre et de point de ralliement à tous les efforts qui ont pour but la réforme médicale.

» Cette commission invitera les médecins et pharmaciens de chaque département à créer au chef-lieu une » commission semblable. Les comités départementaux » veilleront à l'exécution des lois sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie. Quelque incomplète que » soit la législation actuelle, elle contient des garanties » précieuses qu'il importe de ne pas laisser tomber en » désuétude. Les comités recueilleront tous les faits contraires à ces lois ou à la dignité de la profession; ils » réuniront tous les documents qui ont pour objet les » améliorations à introduire dans l'organisation actuelle » de la médecine.

la Société de médecine d'Angers à la commission nommée par le ministre pour élaborer le projet de loi sur la médecine; un autre mémoire sur le charlatanisme, publié depuis dans le bulletin de la Société industrielle de Maine et Loire en 1838; la nomination et les travaux d'une commission de répression du charlatanisme qui amena une circulaire des autorités civiles et judiciaires, pour l'exécution efficace et rigoureuse des lois sur la médecine et la pharmacie, témoignent assez que les médecins d'Angers ne sont pas restés inertes dans la poursuite des améliorations que nous avons le droit de demander, dans l'intérêt de la société autant que dans celui de notre profession.

» Les comités départementaux correspondront avec la » commission centrale et lui transmettront les résultats » de leurs travaux. La commission centrale, réunissant » ces observations isolées, en présentera l'ensemble aux » autorités compétentes, et sera chargée d'accomplir, au » nom des médecins et des pharmaciens de la France, » toutes les démarches nécessaires pour arriver au but de » nos efforts.

» A l'ouverture du nouveau Congrès, la commission » centrale rendra compte à la section médicale des tra- » vaux entrepris et des résultats obtenus; elle déposera » ses pouvoirs au sein de l'assemblée, et une nouvelle » commission, élue parmi les membres résidants, conti- » nuera l'œuvre de la première. Ainsi chaque année, le » Congrès scientifique de France sera saisi de l'impor- » tante question de la réforme médicale, et chaque année, » une commission centrale, prise parmi ses membres, » entretiendra, dans l'intervalle des sessions, l'impulsion » nécessaire pour arriver au but. La ville d'Angers sera » le siége de la onzième session du Congrès scientifique, » c'est parmi les médecins et pharmaciens de cette ville » que sera choisie la commission centrale de 1843 à » 1844 (1). »

Messieurs et honorables confrères, nous aimons à croire que cette institution nouvelle, en donnant de l'ensemble à nos efforts, nous fera réussir dans la lutte. Rallions-nous à ce centre d'action qui nous est offert. Notre union fera notre force, et la répétition, l'unanimité de nos plaintes, les feront entendre de ceux qui peuvent y faire droit.

La commission permanente veut les progrès de la science, la dignité, les intérêts de la profession médicale.

(1) Le Congrès scientifique de 1844 devait se réunir à Montpellier; d'autres dispositions en mettent le siége à Nîmes.

Pour atteindre ce but, et s'adressant à tous nos confrères, elle charge spécialement, dans chaque département, les sociétés de médecine, et, à leur défaut, les jurys médicaux, de nommer des comités auxquels seront confiées, dans chaque localité, les importantes attributions de rechercher les faits nuisibles à l'art de guérir et préjudiciables à ceux qui l'exercent dans ses diverses branches.

Ces comités départementaux, veillant à la stricte exécution des lois sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie, poursuivront les abus en ces matières par tous les moyens en leur pouvoir et en particulier pardevant l'autorité judiciaire.

Ils sont invités à faire connaître, dans le plus bref délai, à la commission permanente leur existence et leur organisation, et à transmettre avant le 1er août le résultat de leurs travaux (1).

Alors, messieurs et honorables confrères, aidée de votre active collaboration, appuyée sur les matériaux que vous aurez recueillis pour elle, la commission permanente de la 11e session pourra, en remettant ses pouvoirs à celle du 12e Congrès scientifique de France, fournir un compte-rendu riche de résultats positifs, et fécond en espérances pour le succès de notre œuvre de réformation et de progrès.

Angers, le 25 mars 1844.

Les membres de la commission centrale,

MAME, d.-m., président; CASTONNET, d.-m., secrétaire; BIGOT, MIRAULT, dd.-mm.; ROUJOU, pharmacien.

(1) Les lettres devront être adressées, franches de port, à M. le docteur Castonnet, secrétaire de la commission centrale à Angers.

NOTES.

N° 1er.

Les récompenses distribuées dans la séance générale du 7 septembre 1843 (voir pages 73 et suivantes), consistaient en

2	médailles d'or.
1	rappel de médaille d'or.
5	médailles de vermeil.
13	médailles d'argent.
4	rappels de médailles d'argent.
21	médailles de bronze.
3	rappels de médailles de bronze.
34	mentions honorables.
1	rappel de mention honorable.
13	citations favorables.
1	récompense pécuniaire.
Ensemble. 98	distinctions décernées aux exposants.

N° 2me.

Plusieurs docteurs en médecine, du nom de Roux, habitant la ville de Marseille, il est convenable de faire connaître ici que celui qui a assisté au Congrès d'Angers, et qui a présidé la 3e section, — *sciences médicales* (voir les pages 249 et suivantes), est M. P. M. Roux, de Marseille, secrétaire perpétuel de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ERRATUM.

Pag. 158, lig. 18, au lieu de : *mais M. de Falloux*..... jusqu'à la fin de la phrase, mettez : M. de Falloux a terminé son discours en rendant une éclatante justice au rôle magnifique des parlements dans l'administration de la justice : il les représente allant recevoir, pour ainsi dire, aux pieds du chêne de Vincennes, la justice des mains même de saint Louis, et se la transmettant de génération en génération comme un dépôt sacré.

TABLE

DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

Pages

Extrait de l'arrêté du Congrès scientifique de France . . . 1
Programme arrêté par la commission centrale de la 11e session. 5

Questions proposées pour chaque section.

Première section. — Sciences naturelles. — Géologie, botanique et zoologie. 11
Deuxième section. — Agriculture et industrie. 13
Troisième section. — Sciences médicales. — Hygiène publique et privée. 17
Médecine 18
Chirurgie 20
Médecine vétérinaire 21
Quatrième section. — Histoire et archéologie. — Histoire. . *Ibid*
Archéologie 24
Cinquième section. — Littérature et beaux-arts. — Morale et philosophie. 26
Linguistique 27
Beaux-arts. 29
Sixième section. — Sciences physiques et mathématiques . . 31
Fêtes à l'occasion de la onzième session du Congrès scientifique de France 32
Emploi des soirées pendant la tenue du Congrès 33

Pages
Arrêté de M. le maire de la ville d'Angers 34
Aperçu des principaux établissements, monuments et collections accessibles à MM. les membres du Congrès 35
Collections particulières et ateliers d'arts 36
Etablissements particuliers. 37
Programme de l'excursion à Nantes. 38

Assemblées générales.

Première séance générale 39
Deuxième séance générale. 49
Troisième séance générale. 55
Quatrième séance générale. 58
Cinquième séance générale 64
Sixième séance générale. 70
Septième séance générale 73
Huitième séance générale 89
Excursion du Congrès scientifique de France à Nantes . . . 92
Neuvième séance générale. 94
Séance de réception du Congrès scientifique à Nantes . . . 98
Dixième séance générale 140
Onzième séance générale 144
Douzième séance générale. 146
Treizième séance générale. 148
Omission à la deuxième séance générale. 163

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS.

Première et sixième sections réunies. — Sciences naturelles, physiques et mathématiques.

Première séance du 2 septembre 1843 (M. Trouessard, rapporteur de la première section). 167
Première séance du 2 septembre 1843 (M. Debrun, rapporteur de la sixième section). 168
Deuxième séance du 3 septembre (M. Wolski, rapporteur). *Ibid*
Troisième séance du 4 septembre (M. Trouessard, rapporteur) 171
Quatrième séance du 5 septembre (M. Debrun, rapporteur) . 177
Cinquième séance du 6 septembre (M. Wolski, rapporteur) . 180
Sixième séance du 7 septembre (M. Debrun, rapporteur). . 185
Septième séance du 8 septembre (M. Debrun, rapporteur). . 190
Huitième séance du 12 septembre (M. Guéranger, rapporteur). 194

Deuxième section. — Agriculture et industrie.

Première séance du 2 septembre 1843 (MM. Guinoyseau et Sébille-Auger, rapporteurs) 198

Pages
Deuxième séance du 3 septembre (M. Heuzé, rapporteur) . . 201
Troisième séance du 4 septembre (M. de Falloux, rapporteur). 205
Quatrième séance du 5 septembre (M. de Sevret, rapporteur). 212
Cinquième séance du 6 septembre (M. de Sevret, rapporteur). 219
Sixième séance du 7 septembre (M. de Falloux, rapporteur). 227
Septième séance du 8 septembre (M. de Falloux, rapporteur). 232
Huitième séance du 9 septembre (M. Heuzé, rapporteur). . 236
Neuvième séance du 10 septembre (M. Heuzé, rapporteur) . 241
Dixième séance du 11 septembre (M. Guéranger, rapporteur). 244

Troisième section. — Sciences médicales.

Première séance du 2 sept. 1843 (M. Ed. Laroche, rapporteur). 249
Deuxième séance du 3 septemb. (M. Ed. Laroche, rapporteur) 252
Séance du 3 sept. de la *sous-section chirurgicale, à l'Hôtel-Dieu* (M. Daviers, rapporteur) 256
Troisième séance du 4 septembre (M. Mirault, rapporteur). . 258
Séance du 4 sept. de la *sous-section chirurgicale, à l'Hôtel-Dieu* (M. Daviers, rapporteur) 263
Quatrième séance du 5 septembre (M. Mirault, rapporteur). . 264
Séance du 5 sept. de la *sous-section chirurgicale, à l'Hôtel-Dieu* (M. Daviers, rapporteur) 270
Cinquième séance du 6 sept. (M. Bourjot-St-Hilaire, rapp.). 271
Sixième séance du 7 septembre (M. Castonnet, rapporteur). 276
Septième séance du 8 septembre (M. Castonnet, rapporteur). 279
Séance du 8 sept. de la *sous-section chirurgicale, à l'Hôtel-Dieu* (M. Daviers, rapporteur) 283
Huitième séance du 9 sept. (M. Lemarchand, rapporteur). . 284
Séance du 9 septembre, tenue au Palais de justice à Nantes (M. le docteur Gély, rapporteur). 287
Neuvième séance du 10 sept. (M. le docteur Gély, rapporteur). 289

Quatrième section. — Histoire et archéologie.

Première séance du 2 septembre 1843 (M. de Lens, rapporteur) 293
Deuxième séance du 3 septembre (M. Marchegay, rapporteur) 301
Troisième séance du 4 septembre (M. Marchegay, rapporteur) 312
Quatrième séance du 5 septembre (M. L. Cosnier, rapporteur). 321
Séance supplémentaire du 5 sept. (M. Crépon, rapporteur). 333
Cinquième séance du 6 septembre (M. de Lens, rapporteur). 335
Sixième séance du 7 septembre (M. Marchegay, rapporteur) . 343
Séance supplémentaire du 7 sept. (M. de Cussy, rapporteur). 353
Septième séance du 8 septembre (M. de Lens, rapporteur). . 354

Pages
Huitième séance du 9 septembre (M. L. Cosnier, rapporteur). 368
Neuvième séance tenue à Nantes, le dimanche 10 septembre (M. de Lens, rapporteur) 373
Dixième séance du 11 septembre (M. de Lens, rapporteur) . 379

Cinquième section. — Littérature et beaux-arts.

Première séance du 2 septemb. 1843 (M. J. Sorin, rapporteur) 385
Deuxième séance du 3 septembre (M. Peauger, rapporteur) . 387
Troisième séance du 4 septembre (M. V. Pavie, rapporteur). 394
Quatrième séance du 5 septemb. (M. Eug. Talbot, rapporteur) 400
Cinquieme séance du 6 septembre (M. Goguel, rapporteur). . 410
Sixième séance du 7 septembre (M. J. Sorin, rapporteur). . 413
Septième séance du 8 septembre (M. Peauger, rapporteur). . 420
Huitième séance tenue à Nantes, le 10 septembre (M. Goguel, rapporteur). 425
Neuvième séance du 12 sept. (M. de Senonnes, rapporteur). 429
Modifications apportées à l'arrêté relatif à la tenue de la 12e session du Congrès scientifique de France 431
Circulaire de la commission permanente de la section des sciences médicales nommée à Angers pendant la 11e session. 433
Notes 437

FIN DE LA TABLE.

CONGRÈS
SCIENTIFIQUE DE FRANCE

11e SESSION. — ANGERS 1845.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE

FRANCE.

ONZIÈME SESSION,

TENUE A ANGERS, EN SEPTEMBRE 1843.

TOME SECOND.

MÉMOIRES.

BRITISH MUSEUM

ANGERS,
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA VILLE.
PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

MDCCCXXXXIII.

ANGERS. — IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

—

ONZIÈME SESSION.

MÉMOIRES DES 1re ET 6e SECTIONS

RÉUNIES.

Sciences naturelles,
Physiques et mathématiques.

GÉOLOGIE.

—

MÉMOIRE SUR LE GISEMENT DU BASSIN ANTHRAXIFÈRE,

DANS LE DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE,

ET SUR SES RELATIONS GÉOLOGIQUES AVEC DIVERS TERRAINS QUI L'AVOISINENT ET QUI LE COUVRENT,

PAR M. A. N. WOLSKI,

Ingénieur civil employé à l'administration royale des mines.

Aperçu général de l'écorce de la Péninsule de l'ouest de la France.

L'étude générale de la France a démontré que la péninsule, qui compose sa partie ouest, est divisée par les roches primitives en trois bassins distincts de terrain de transition mis en relief par leur soulèvement.

Le premier, au nord, comprend en entier le département de la Manche et les frontières ouest des départements du Calvados et de l'Orne, il s'étend depuis Cherbourg jusqu'à la grande bande de granit entre Alençon et Brest.

Le second s'appuie au nord sur cette même chaîne granitique, au sud sur celle du Bocage vendéen, et à l'ouest il se termine par un étranglement produit par la jonction de ces deux chaînes granitiques dans les montagnes anciennes du Morbihan. Près de la limite nord de ce bassin, qui forme le centre de la Bretagne, existe la ville de Rennes, dont le nom a servi à M. Dufrenoy pour désigner ce bassin.

Le dernier bassin, beaucoup moins étendu que les deux autres, est presque entièrement limité par les montagnes d'Arrez au nord, et par les montagnes noires au sud. Les deux chaînes appartiennent entièrement au terrain de transition.

Ces trois bassins ne sont pas complétement isolés. Celui de la Manche communique au bassin de Rennes par la petite chaîne de grès de Domfront et de Mortain. Quant au bassin de Rennes, il se ramifie à celui du Finistère par une langue étroite comprise entre Corlay et Rostrenenn, la jonction des montagnes anciennes de Brest et de Morlaix avec celles du Morbihan n'étant pas complète.

Le bassin de transition de Rennes.

Le terrain anthraxifère de Maine et Loire, qui est l'objet du présent mémoire, faisant partie du bassin de Rennes, me donne l'occasion d'en passer en revue la composition avant d'entrer dans la description détaillée du gisement de ce terrain et de ceux qui l'avoisinent.

Entre la limite nord du granite de la Vendée, qui passe par Tilliers, Cholet, Izernay et une ligne qui joint la première à Tilliers, et qui se dirige vers La Salle et Saint-

Pierre, on observe une roche ou un ensemble des roches d'origine ignée. M. Lechatelier, ingénieur des mines, l'a rapportée à l'eurite ou feldspath grenu. Cette roche est généralement très fissurée et ne donne que des matériaux de petites dimensions ; elle n'est exploitée que comme moëllon et pavé; elle fournit de très bons matériaux pour entretien des routes.

Au milieu de cette masse, à Coron, Vezins, Trémentime, il existe une belle syenite, généralement composée de quartz, de feldspath blanc ou jaunâtre, et quelquefois de mica noir. Parfois le feldspath est rose, et la roche donne des pierres de taille d'un bel effet dans les constructions.

Près d'Angers, il existe deux mamelons granitiques de peu d'étendue, qui apparaissent au milieu des schistes de transition sans relation apparente avec les roches précédentes. Le plus considérable est compris entre les communes de Saint-Clément, la Meignanne, Saint-Lambert-la-Potherie et la route royale d'Angers à Rennes. Le second, beaucoup moins étendu, est situé au sud et à peu de distance de Bécon, dans le voisinage du premier. On connaît dans l'Anjou un quatrième îlot granitique au sud de la Chapelle-Rousselin. Il forme à peu près un cercle d'environ 3,000 mètres de diamètre.

On observe de nombreux gisements de porphyres quartzifères, roche à pâte feldspathique compacte, parsemée des cristaux de quartz isolés dans la pâte ; quelquefois elle devient cristalline, et renferme de petits cristaux d'amphibole qui lui donne un faux air de granit.

La partie ouest-nord de ce bassin jusqu'à la ligne de Ploërmel à Dinan et un liséré autour des granits du nord présente les caractères du terrain cambrien; sa direction est constamment comprise entre est-20° à 30°-nord, tandis que les schistes placés à l'est de cette ligne se dirigent est-10° à 15°-sud. Les observations de

l'aiguille magnétique à elles seules fourniraient une grande probabilité pour la séparation des deux terrains ; cette considération est transformée en une preuve certaine par la confirmation qu'elle reçoit de la différence de la nature du terrain. Il se compose principalement de roches schisteuses d'un noir bleuâtre, fréquemment satinées et passant au schiste talqueux Elles sont associées à du grès à grains fins et à des grauwackes schisteuses. Ces dernières roches sont d'un gris jaunâtre, tantôt violacées, maculées de parties plus claires et passant à des masses argilo-schisteuses un peu endurcies et de la même couleur. Il y a peu de calcaire dans le système cambrien. Celui de Cartravers, près de Pontivy, paraît cependant se rapporter à cet étage du terrain. On y voit quelques carrières d'ardoises, mais elles sont toujours épaisses et ne servent qu'à des usages locaux.

M. Lorieux, ingénieur en chef des mines, dans son étude géologique du Morbihan, a marqué la séparation de deux terrains de transition par le passage des poudingues qui se suivent sur une longueur de 20 kilomètres environ ; ils forment plusieurs bandes parallèles, mais toutes placées à la séparation des schistes rouges et verts, aux environs de Plador et Perousse, ainsi que près de Lohéac et Malestroit.

M. Dufrenoy, dans l'étude générale de la France, rapporte que la construction de ce poudingue, sa direction conforme à celle des schistes rouges qui appartiennent au terrain silurien, les fragments de quartz noir et de schiste vert qu'il contient et qui proviennent du cambrien, doivent le faire ranger dans ce premier terrain, comme une séparation entre les deux étages du terrain de transition. Le terrain silurien, avec ses deux systèmes anthraxifères, couvre le reste de l'étendue du bassin; sa direction générale est ouest-15°-nord. Les roches principales qui le composent sont des poudingues à galets de quartz hyalin

blanc, de quartz hyalin rose et violet et de quartz noir, reliés en général par un ciment siliceux, quelquefois cependant par un ciment talqueux. Ce poudingue forme la couche la plus inférieure de ce groupe des terrains de transition; les divisions de ces terrains sont donc marquées comme pour les terrains secondaires par le dépôt de roches arénacées, circonstance naturelle et en rapport avec les causes qui ont apporté une solution de continuité dans l'échelle des formations géologiques. Immédiatement au-dessus du poudingue succèdent des grès blancs, siliceux, à grains fins et à cassure souvent esquilleuse. On rencontre dans ces couches entr'autres un fossile dont la forme est celle de tiges cylindroïdes un peu cannelées, avec des espèces de nœuds de distance en distance; ces tiges sont placées presque toujours perpendiculairement à la direction des couches, c'est-à-dire dans une direction inverse de celle qu'auraient dû prendre des corps charriés par les eaux; il faut donc qu'ils appartiennent soit à des coraux qui ont vécu sur la place même où on les observe actuellement, soit à des plantes qui ont végété en même temps que le grès se déposait. On peut supposer encore que ces tiges appartenaient à d'anciens tubes creusés par des coquilles lithophages, et que les stries transversales qu'ils portent sont les traces des valves de ces fossiles.

Ces grès sont fréquemment micacés; quelques couches ont peu d'adhérence et se désagrègent sous forme de sable. C'est la roche la plus constante du terrain silurien, au milieu duquel elle forme la plupart des cimes saillantes. Des schistes noirs, bleuâtres, recouvrent le grès; c'est à cette assise du terrain que M. Dufrenoy rapporte les ardoises d'Angers. Ce schiste fossile constitue plusieurs couches puissantes dans ses environs; on les rencontre en marchant du nord au sud, depuis la butte d'Erigné aux Ponts-de-Cé jusqu'à Saint-Barthélemy. Cette zône,

qui se prolonge suivant la direction générale des couches siluriennes, renferme un grand nombre de carrières très importantes. Elle a été exploitée très anciennement dans sa partie sud, sur le coteau de la rive gauche de la Loire, à Juigné. Quelques tentatives infructueuses ont été faites sur la partie moyenne entre les Ponts-de-Cé et la route de Saumur; mais aujourd'hui toutes les exploitations sont concentrées sur la limite nord. En allant au nord de cette zône, on rencontre trois autres lignes tout à fait distinctes. La première présente, près des communes de Saint-Michel et Chanveaux, de petites carrières placées à cheval sur la limite du département de Maine et Loire. La deuxième, sur la route de Segré à Pouancé, présente dans les landes de la commune de Noyant, qui la bordent au Nord, deux petites carrières de peu d'importance. Enfin la troisième ligne, formée par une couche peu puissante de schiste ardoisier de bonne qualité, est exploitée à Renazé, dans la Mayenne, sur la commune de Saint-Sauveur, et montre, entre Marigné et la Jaille-Ivon, de nombreuses carrières abandonnées. Au-dessus des schistes, on retrouve de nouvelles couches de grès, mais elles sont en général beaucoup moins épaisses que celles qui forment la base de ce groupe du terrain de transition. Les schistes reparaissent ensuite associés aux couches de calcaire et à celles des grauwackes. Enfin les systèmes anthraxifères couronnent ce bassin de transition. Je m'étendrai sur la position géologique de ces couches, en donnant les détails des environs du terrain anthraxifère d'Anjou.

Les départements de la Sarthe et de la Mayenne sont traversés par une couche anthraxifère, suivant une ligne qui se dirige de l'est-25°-sud à l'ouest-25°-nord. Cette bande se rétrécit en avançant vers l'ouest dans le département d'Ille-et-Vilaine. L'existence du bassin y est parfaitement caractérisée. Les mêmes couches se reprodui-

sent inversement disposées et plongent en sens contraire; au milieu du bassin, dans l'endroit où le pli s'est fait, elles sont violemment contournées et repliées sur elles-mêmes. M. Dufrenoy met cette bande au même niveau géologique que celle d'Anjou qui fait le sujet de l'étude suivante.

Le terrain de transition du sud du département de Maine et Loire, depuis son contact avec les roches ignées, présente une zône métamorphique que l'on peut considérer comme limitée au nord par le Layon jusqu'à Saint-Lambert-du-Lattay, et, à partir de ce point, par une ligne tirée de Saint-Lambert à Saint-Florent-sur-Loire. Ces roches ont éprouvé une espèce de recuit, qui a eu pour résultat un nouveau groupement de molécules et quelquefois même le développement ou l'introduction de certains éléments étrangers à la roche; c'est ainsi que l'on voit, d'une manière tout à fait certaine, des calcaires compactes devenir cristallins ou se transformer en dolomie; des grès prendre une structure porphyroïde ou se changer en quartzites; les schistes argileux se charger de cristaux de mica, de talc, de tourmaline, d'amphibole; souvent ils sont formés de feuillets contournés contenant des modules de quartz. Dans cette région, on trouve de nombreux filons de quartz blanc laiteux, exploités pour l'entretien des routes; deux de ces filons ont été signalés comme métallifères. Ils renferment de la pyrite, du fer arsénical, de la galène et du cuivre pyriteux. Ces minerais paraissent avoir donné lieu anciennement à une exploitation.

La chaîne granitique de la Vendée, au commencement de son soulèvement, a brisé, dans la direction de sa crête, les couches stratifiées, jadis déposées dessus; ensuite, au fur et à mesure que son ascension avançait, le rayon d'ondulation s'augmentait et les strates devenaient de plus en plus obliques. Enfin, lorsque la nature, lassée

dans cette région, a transporté ailleurs ses exploits, elle a laissé le terrain sédimentaire plus ou moins incliné vers le nord-est, quelquefois même vertical, suivant les inégalités de la surface granitique sur laquelle il a glissé, suivant les changements d'épaisseur, les formes et la dureté des rochers qui composaient les strates. Ces effets se sont propagés à 50 kilomètres du bord visible du granite, à l'est du département de Maine et Loire, et à 70 kilomètres à l'ouest. Les deux points extrêmes sont liés par une ligne plus ou moins sinueuse.

Quant au côté nord-est du terrain anthraxifère, on voit dans la route départementale n° 9, depuis Sablé jusqu'à Saint-Denis-d'Anjou, l'inclinaison se maintenir constamment au sud. A partir de ce point jusqu'à la carrière d'ardoises de la Désirée, près d'Angers, on recoupe une série de schistes et quelques couches de grauwackes d'inclinaisons diverses, mais toujours très voisines de la verticale. Enfin, depuis le schiste ardoisier jusqu'au bassin anthraxifère, toutes les couches plongent au sud. Cette inclinaison se manifeste sur le développement tout entier de son bord nord est, comme nous le verrons plus loin. En terme général, elle est probablement produite par le soulèvement des chaînes granitiques du nord, et son inconstance entre Saint-Denis-d'Anjou et Angers peut être due au soulèvement partiel du granit, dont une portion seulement aurait pu arriver au jour, près de la Meignanne et de Saint-Lambert-la-Potherie. Pour donner cependant une explication satisfaisante de ces faits, il faut attendre l'étude détaillée du bassin anthraxifère de Sablé et de ses environs.

Position actuelle du terrain anthraxifère d'Anjou et des roches qui l'environnent.

Le terrain anthraxifère de Maine et Loire s'étend sur une longueur développée de 59 kilomètres entre Baugé, près de Doué, et Ingrandes, où il entre dans le département de la Loire-Inférieure pour continuer environ 40 kilomèt.

jusqu'à Languin, situé à 6 kilomètres à l'ouest de Nort. Sa direction générale est ouest-27°-nord. On peut le considérer comme composé de quatre amandes jointes par des étranglements plus ou moins stériles.

La première prend son origine à l'est, sous le terrain jurassique, entre Baugé et Doué, qui la couvre en couches horizontales, et à travers desquelles on n'a tenté aucune recherche. Elle se dirige vers Minière, près de Soulanger, en affectant un angle ouest-29°-nord avec une largeur moyenne de 1,200 mètres. Après avoir dépassé la route de Saumur aux Sables, elle finit par un étranglement qui réduit sa largeur à 350 mètres et une déviation de direction vers sud-11°-ouest jusqu'au château des Mines. Dans cet intervalle, qui fait le commencement de l'autre amande, le terrain augmente visiblement de largeur jusqu'à 1,500 mètres. A partir de ce château, la seconde amande prend la direction ouest-42°-nord jusqu'à Maligné en se maintenant sur 2,300 mètres de largeur. Elle continue jusqu'à Thouarcé en forme de coin, sous l'angle de ouest-29°-nord, et elle s'y termine en rétrécissement inappréciable. Ce coin s'avance jusqu'à 500 mètres au-delà du ruisseau de Javoineau, sous un dépôt du terrain tertiaire dont je m'occuperai plus tard. La direction des rochers environnants indique qu'il fait un coude très prononcé et que le sommet de sa courbure peut s'étendre jusqu'au-dessous des Basses-Chasnières. La troisième amande prend sa naissance du point susdit à l'ouest du ruisseau Javoineau, elle suit une direction presque régulière ouest-24°-nord jusqu'à la vallée de la Loire, puis elle s'infléchit à ouest-29°-nord pour se terminer, au-dessous des alluvions, par un rétrécissement que la direction des roches voisines et les sondages faits à la Basse-Ile accusent. Depuis son commencement est, cette amande gagne insensiblement en largeur. Elle est de 3,700 mètres sur la ligne qui passe par le Fourneau, pro-

priété de M. Fleury (de Chalonnes), et le pâtis de Laleu; de là, elle diminue de nouveau jusqu'à sa réduction de 1,000 mètres environ dans le rétrécissement. La quatrième amande non achevée du bassin anthraxifère est comprise entre le rétrécissement susdit et la ville d'Ingrandes, située sur la rive droite de la Loire. Sa largeur moyenne, prise entre les deux extrémités reconnues du bassin, sur la latitude de Saint-Germain-des-Prés et de Montjean, est de 2,500 mètres; elle se dirige sous l'angle de ouest-10°-nord et entre dans le département de la Loire-Inférieure avec une largeur inconnue; vu que sa rive sud sort de l'Anjou couverte par les alluvions de la Loire, et qu'au commencement de l'autre département une espèce de poudingue postérieur à ce terrain, et composé de débris siluriens, le masque à l'observateur.

Le bassin anthraxifère sur ses deux rives est accompagné par une succession plusieurs fois répétée des schistes rouges et verts. Il s'en présente plusieurs variétés de couleurs plus ou moins foncées. Les uns sont doux au toucher, les autres rudes; ceux surtout qui avoisinent les points, où des roches porphyriques ont été soulevées, présentent ce dernier caractère. En général, ceux de la rive sud sont plus compactes et se rapprochent du grès schisteux à grains fins, souvent ils passent à des grauwackes schisteuses, comme cela se manifeste très visiblement au sud du bourg de Montjean, entre Saint-Lambert-du-Lattay, Rablay et plusieurs autres localités. Ces schistes encaissent plusieurs rochers et lambeaux anthraxifères que je traiterai séparément.

Le terrain jurassique, après avoir couvert l'extrémité sud-est du bassin anthraxifère, à 100 mètres plus au sud, dans l'endroit où lui-même disparaît sous le terrain crétacé, couvre un lambeau anthraxifère, qui ne reparaît qu'une seule fois à l'ouest dans le chemin creux entre Verchers et Doué, à 800 mètres du bassin, au point où

le crétacé vient s'appuyer sur le schiste métamorphique. Il présente 50 mètres de largeur sans avoir excité aucune recherche sérieuse. Entre Thouarcé et Martigné-Briant, le bassin anthraxifère est limité sur 2,700 mètres de longueur par un banc de grès quartzeux de 60 mètres de largeur; il se trouve dans plusieurs endroits contenir des ampelites en forme de brèches. Son milieu, appelé Jouanette, possède une fontaine, la plus remarquable du département; ses eaux sont chargées d'acide carbonique, de sels, de calcium et de magnesium, de sulfate et d'hydrochlorate, d'oxide de fer à l'état de sous-carbonate, et enfin de matières organiques. Elle a acquis de la réputation; chaque année, des malades s'y réunissent pour y chercher la santé. Elle se divise en trois sources. MM. Linacier et Duclozeaux avaient voulu faire passer pour sulfureuse une d'elles, qu'on a qualifiée Fontaine des galeux; mais elle n'a pu être telle que par addition, ou par la présence, dans les boues de cette source, de quelques parties végétales qui produisent, par leur action sur les sulfates et la décomposition de ces sels, quelques parties hydrosulfuriques ou hydrogène sulfuré.

Entre Saint-Aubin et Chalonnes, on rencontre deux petits bancs de même quartz aux environs de la limite du bassin.

En 1841, au-dessous des ruines du château de Chalonnes, appartenant autrefois au duc d'Anjou, dans une carrière d'où l'on tire de la pierre à bâtir, on a trouvé les fentes du grès schisteux remplies de poussière verte de cuivre carbonaté; elle y a été déposée probablement en état de vapeur dans le temps de bouleversement du terrain de transition. Les échantillons les plus riches, analysés par M. Lechatelier, ingénieur des mines, ont donné 2 et 172 de cuivre pour 100 de matière.

Depuis le château de Frenay, commune de Saint-Aubin-de-Luigné, en longeant le bassin anthraxifère, à

la distance moyenne de 1,200 mètres, par Chaudefonds, Longhons, vis-à-vis Chalonnes, par Chateaupanne, l'Orchère, la Guibourgère, Morellerie, la Caduère, jusqu'au ruisseau du moulin Benoit, sur une longueur de 21 kilomètres, on voit le calcaire, tantôt paraître comme un simple affleurement, et tantôt occuper de grandes largeurs; une de ses amandes, près de Chaudefonds, a 800 mètres, et l'autre, à l'Orchère, 670. Il repose sur le schiste à stratification concordante, ses débris le couvrent quelquefois sur de grandes profondeurs. Son inclinaison vers nord-est est environ de 70°. Il est d'un gris noir foncé, intercalé de veines de spath calcaire et sillonné en divers sens de grandes fentes. Au milieu de la carrière du grand Fourneau, commune de Chalonnes, se dresse une grande muraille de dolomie caverneuse, souvent terreuse, de 3 à 4 mètres de largeur et d'au moins 20 mètres de hauteur. Elle se rencontre dans d'autres localités, mais nulle part elle n'est aussi saillante que là. Cette roche, ne fournissant pas de pierre à chaux, est restée debout entre les excavations profondes qui la circonscrivent. Sa direction, qui coïncide avec celle du terrain, peut la faire considérer comme une assise du calcaire. Des faces lisses, striées sur la paroi sud, semblent au contraire en faire un filon remplissant une vaste fente, une faille dans toute l'acception du mot.

Sa composition chimique est la suivante :

Carbonate de chaux.	56
Carbonate de magnésie.	43
Oxide de fer et matières pierreuses . .	1
	100

Elle s'accorde, à quelque chose près, avec celle que M. Berthier a faite du calcaire dolomitique de Schirmeck (Vosges). On y rencontre quelques filons peu importants de fer hydraté, accompagné de fer carbonaté, cristallisé

en prismes rhomboïdaux très réguliers. On y trouve aussi des parcelles de manganèse per-oxidé, quelques coquilles fossiles propres au terrain silurien et un assez grand nombre de polypiers. On rencontre dans les carrières de ce même calcaire des grottes à ossements, et d'autres grottes vides ou remplies de cailloux roulés; on en voit une d'une grandeur immense près de Chaudefonds. Le calcaire de ce banc est trop dur pour être taillé en pièces de marbre; tous les produits de ses carrières sont employés pour la fabrication de la chaux. Trente fours continus, chauffés au charbon de terre, se sont établis sur ce banc; ils fournissent environ 600,000 hectolitres de chaux grasse par an. A l'exception d'une petite quantité qu'on emploie pour les constructions, presque toute cette chaux sert pour amender les terres.

On rencontre dans plusieurs localités des passages de schiste noir sans suite qui contient des veines d'ampelites; elles sont le plus apparentes à l'ouest de la route de Chalonnes à Saint-Lambert-du-Lattay, à côté d'une butte de quartzites.

Au sud du banc de calcaire, entre la route stratégique de Montjean à la Pommeraie et Saint-Florent, on distingue trois lambeaux du terrain anthraxifère, dont deux sont très-apparents. Le premier est insignifiant; il présente un seul affleurement dans trois points, sur 750 m. de développement, au nord du Mesnil, entre Saint-Michel et le Chêne.

Le second commence à la Grandinière; il y affecte un arc de cercle autour d'une butte de quartzites, ensuite il continue à l'ouest par la Bourelière, jusqu'au chemin de la Grande-Brunetière à la Sauvetière. Il est visible sur 200 m. de largeur moyenne. Une société, guidée par les affleurements de charbon de terre dans le creux du chemin, entre Bourelière et la Rue-Chèvre, a fait foncer deux puits de recherche. On n'y a trouvé que des veinu-

les de 0 m. 02 à 0,10 d'épaisseur. Ce lambeau, dans sa suite, se rétrécit de plus en plus; entre la Gendronnière et le château de Vaugirault, ses traces sont à peine visibles. Ensuite, il se refait un peu; passe au nord du Mesnil, avec 20 m. environ de largeur, et tombe complétement en crin près du moulin Brûlé. Son développement total est de 6,000 m.

Un troisième lambeau commence au sud-ouest du Mesnil, près des moulins du Piou, passe par la Giraudière, l'Ecoulé, et se trouve couvert par les alluvions de la Loire, entre la Perrière et le pont sur le chemin de Saint-Florent. Sa largeur moyenne est de 120 m. Il a attiré deux fois l'attention des spéculateurs. Avant 1792, M. de la Pommeraie a fait foncer un puits à l'est du chemin de la Reuillère et la Planchette, où il a trouvé quelques filons de charbon insignifiants. En 1838, quelques propriétaires des environs se sont associés, et en ont fait foncer un autre à l'ouest de ce chemin; ils y ont rencontré les mêmes suites improductives. Le développement visible de ce lambeau est de 3,500 m.

Depuis l'extrémité est du second lambeau, jusqu'à la latitude de Chaudefonds, on rencontre plusieurs buttes de quartzites, surgis postérieurement à la révolution du terrain de transition. Ils donnent souvent d'excellents matériaux pour l'empierrement des routes. Les strates des schistes métamorphiques, qui les entourent, suivent les ondulations de leurs cimes. Une d'elles, située à l'ouest de la route stratégique de Montjean, a rejeté l'extrémité du second lambeau anthraxifère dont j'ai parlé plus haut.

Au sud de tous ces terrains, on remarque un banc de calcaire qui forme sur le sol des communes de Liré et Bouzillé, des masses très-importantes; il se rattache au calcaire d'Ancenis, vers l'autre rive de la Loire, et présente peut-être encore quelques jalons dans l'intérieur des terres vers Sainte-Christine, Chaudron, le Pin-en-Mau-

ges, quoique jusqu'ici toutes les recherches de calcaire aient été infructueuses dans l'arrondissement de Beaupreau.

Tout le terrain stratifié au nord-est du bassin anthraxifère, jusqu'à Sablé, s'incline en général au sud-ouest. Cette inclinaison n'est pas très-régulière partout, comme je l'ai mentionné précédemment, parce qu'elle provient de différents surgissements indépendants les uns des autres. Entre les roches encaissées dans le schiste de transition de cette rive du bassin, la plus proche de ses bords est celle des phtanites. C'est un quartz noir schisteux, traversé par des réseaux de veinules blanches de même nature. Cette couche et quelquefois deux, très-rapprochées l'une de l'autre, de o m. 50 à 3 m. d'épaisseur, accompagnent le bassin à la distance de 20 à 50 m., presque sur tout son développement, encaissé simplement par les schistes rouges et verts. Partout ailleurs, où une roche éruptive a séparé le bassin de ces schistes, les phtanites ont subi une déviation autour de cette roche. A part, de cette position géologique, on voit des phtanites dans plusieurs endroits, disséminés par amas au milieu des schistes de transition. Ils offrent une grande ressource pour l'entretien des routes.

Aux environs du Breuil, quelques lames de schistes verts sont imprégnées d'une légère couche de cuivre carbonaté.

De Midion, près Rochefort, jusqu'au pressoir Girault, on distingue des traces d'un lambeau anthraxifère, compris entre les deux bancs de poudingue. Il renferme deux veines de charbon, dans lesquelles il n'a jamais été fait aucune recherche. On trouve de l'autre côté de l'alluvion de la Loire, entre les buttes de porphyre, à l'est de Laleu, les suites bouleversées de ce lambeau.

La rive nord du bassin est accompagnée de distance en distance par une roche plus ou moins verdâtre, quel-

quefois jaunâtre, et même rougeâtre. Elle est schistoïde, en contact avec des schistes de transition, tandis qu'au milieu, son état cristallin et sa cassure esquilleuse accusent sa formation ignée. Au simple aspect, on la juge tantôt talqueuse, tantôt felspathique, et même serpentineuse; quelques traces d'amphybole lui ont fait donner le nom d'amphybolite. Elle paraît à l'est du bassin, depuis le terrain jurassique jusqu'à la route de Soulanger à Saint-Georges-Châtelaison, avec 350 m. *maximum* de largeur. Son extrémité ouest est couverte par le terrain tertiaire. Une autre amande est visible depuis le chemin de Saint-Georges-Châtelaison au Bois-Airault, et se perd sous les faluns de Maligné; son épaisseur est tout au plus 150 m. La plus forte masse a surgi entre le pont Cailleau-sur-Layon et la Roche-Airault, près de Louet. Elle occupe une largeur *maximum* de 600 m. sur la route d'Angers à Saint-Lambert. Sa partie ouest, jusque vis-à-vis le pont de Bezigon, ne paraît que par buttes au milieu des schistes de transition. Les couches de phtanite contournent l'ensemble de ces buttes sans aucune sinuosité, aussi bien que les masses susdites. On peut en déduire qu'elles se réunissent dans la profondeur, pour former une seule masse semblable aux précédentes. La dernière butte, visible, se trouve dans le chemin qui conduit d'Ingrandes à la route d'Angers à Nantes.

Dans ces buttes, près de la Soucherie, de Veau, Roche-Airault et Ingrandes, on rencontre quelques boules insignifiantes, de calcaire silurien métamorphysé, englobées dans la roche. Vis-à-vis le pont Barré, on voit une couche presque verticale de ce calcaire, de 40 m. de largeur, et de 500 m. de longueur apparente. Elle alimente quatre fours produisant par an environ 50,000 hect. de chaux employée pour amender les terres. Ce calcaire touche le terrain anthraxifère; on rencontre des échantillons couverts, d'un côté, de schiste carboné, et de l'autre, de

calcaire. Dans son milieu, on découvre très-fréquemment des géodes remplis d'huile de pétrole, qui sert aux carrières comme remède par excellence pour guérir les blessures. Il se présente rarement pur, la roche, qui l'environne, le subdivise en couches minces, et forme avec elles des rubans. M. Tonellier, un des propriétaires de four à chaux, pour mettre à profit cette variation des couleurs, en a fait faire quelques dalles de marbre dans l'établissement de Sablé. Les veines verdâtres, qui sillonnent sur un fond tantôt gris et opaque, tantôt blanc et translucide, le font ressembler à certains marbres d'Italie. La dureté de cette roche présente une grande difficulté pour son exploitation en grands blocs; son sciage et le polissage des dalles sont plus coûteux que celui du calcaire de Sablé. Mais, comme sa couleur lui donne la supériorité, on pourrait peut-être en faire une industrie avantageuse.

La réunion intime du calcaire avec les amphibolites, et sa structure cristalline, indiquent que cette roche, en s'élevant à l'état liquide, l'a rencontré quelque part au milieu du terrain de transition, et qu'elle l'a amené au jour, en le métamorphisant. M. Cacarrier, ingénieur des mines, a reconnu l'identité de cette roche avec celle qu'il a rencontrée dans plusieurs localités du département des Deux-Sèvres, en faisant l'étude géologique de ce département. Il a fait son analyse microscopique et chimique, qui ne peut pas trouver sa place dans ce court mémoire; mais les annales des mines, destinées à ce but, doivent la recueillir comme un document précieux pour la science.

Vient maintenant une multitude de monticules de porphyres, qui surgissent au milieu du schiste de transition aux environs de Rochefort, Poissonnière, Saint-Georges-sur-Loire et Champtocé. En s'alignant dans le sens de la stratification, dans ce pays si peu accidenté, ces sommités, quoique bien peu saillantes, jouent cependant un

rôle important dans le relief du sol, et fournissent le moyen de saisir, même de loin, la position générale de ces différents témoins de l'action ignée.

Sur un développement si petit, comme celui de Rochefort à Champtocé, les caractères apparents de ces porphyres quartzifères sont tout-à-fait différents. A Champtocé, dans les carrières ouvertes pour l'empierrement des routes, le porphyre est pour ainsi dire réduit à sa pâte; il ne contient pas de cristaux de quartz, est homogène, et présente une cassure esquilleuse. Au moulin de la Croix-Blanche, près de Rochefort, il se présente en forme d'une argile talqueuse, endurcie et d'une couleur rosée, veinée de blanc, avec cristaux de quartz, qui se détachent facilement, lorsque la pâte se trouve désagrégée. A Laleu, cette pâte est verdâtre et plus compacte. En terme général, ils affectent une disposition feudillée, qu'on pourrait, dans certain cas, prendre pour une stratification; mais, le plus ordinairement, on distingue simplement une structure prismatique. Le plus léger examen suffit pour prouver que cette disposition est due au retrait que la roche a éprouvée en se refroidissant. Ce soulèvement n'a pas dérangé gravement ni la direction, ni l'inclinaison des schistes environnants. La première a subi des ondulations très-légères autour de ses crêtes seulement. Et la première plonge plus ou moins vers le sud. Les phtanites, qui accompagnent le bassin anthraxifère, suivent déjà leur direction régulière, et, quant au bassin lui-mêmu, il ne paraît pas en avoir reçu aucune influence; on voit sa rive passer sans ondulation à 200 m. de la grande butte du pâtis de Laleu, et s'infléchir au nord, pour former une convexité très-saillante vis-à-vis de la butte des porphyres du Paregault et Petit-Vaurichard. Sur toute la superficie parsemée par les buttes des porphyres, les schistes de transition se trouvent métamorphysés. Aux environs de Laleu, ils sont micacés, et vis-à-vis Saint-Georges-sur-

Loire, ils sont luisants, satinés, et présentent dans plusieurs points des taches jaunâtres sur un fond gris-clair. Ces taches sont souvent légèrement saillantes par la décomposition, comme seraient des centres de cristallisation, ce qui leur donne quelque analogie avec certaines variolites. Cette roche maculée, assez dure, et dont la cassure est esquilleuse, n'est pas habituelle au terrain de transition; mais, elle alterne un si grand nombre de fois avec des roches schisteuses, elle passe si souvent à ces dernières, qu'il est impossible de la supposer de même origine que les porphyres; il est plus probable qu'elle est le produit de leur action. Une roche amygdaloïde, que l'on trouve en contact avec la roche porphyrique, fournit, pour ainsi dire, une preuve matérielle de ce métamorphysme. C'est le schiste lui-même qui est devenu amygdalin; on peut recueillir des échantillons moitié schiste et moitié amygdaloïde, et, tandis que les parties, en contact avec la roche ignée, contiennent de nombreuses amandes et de vacuoles, celle qui est placée à une certaine distance, présente seulement des caractères d'un schiste endurci. L'ensemble de ces collines, qui constituent un alignement, semble prouver qu'elles sont autant de témoins d'une chaîne continue, qui n'a pas pu s'élever complétement à la surface du sol. On pourrait également attribuer à l'insuffisance de la force éruptive le peu de dérangement que l'arrivée au jour de ces roches a produit au terrain environnant.

La seconde ligne du calcaire, du côté nord-ouest du bassin anthraxifère, présente quelques rognons sans suite à Denée et Savennières. Elle a donné lieu à Savennières à l'établissement d'un four à chaux qui est obligé maintenant de s'alimenter avec la pierre de Chalonnes.

En comparant les roches de deux côtés du bassin anthraxifère, on s'aperçoit qu'il n'y a de semblables que des schistes rouges et verts et des gramvackes. Chaque rive

a bien deux bancs de calcaire, dont les deux extrêmes sembleraient seuls pouvoir être mis en rapport. Je tâcherai cependant d'expliquer la possibilité de la formation d'un pli complet du terrain, lorsque j'aurai analysé l'état actuel de la couche anthraxifère.

Après avoir étudié les terrains siluriens, j'entrerai dans quelques détails sur les formations postérieures à celle du terrain anthraxifère, qui le couvrent dans certains endroits, ou qui l'avoisinent.

Les formations postérieures à celle du bassin anthraxifère qui le couvrent ou qui l'avoisinent.

Terrain jurassique. — Le bassin anthraxifère n'est en contact qu'avec les couches supérieures du lias et les couches inférieures de l'étage inférieur du calcaire oolithique. Il y a, du reste, un passage graduel d'un étage à l'autre, qui permet difficilement d'établir une séparation tranchée. Les couches supérieures du lias renferment quelques assises marneuses qui alternent avec les couches de calcaire argileux propre à la fabrication de la chaux hydraulique. Suivant l'analyse de M. Fourier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, cette pierre de calcaire de Doué et de Brossay, contient :

Carbonate de chaux.	840
Argile.	160
TOTAL.	1,000

Il renferme de nombreux fossiles, parmi lesquels on distingue des bélemnites, des ammonites, des nautiles et des trigonies. On n'en trouve que deux lambeaux près du bassin anthraxifère : l'un, qui s'étend des Douces, vers Saint-Hilaire-le-Doyen, sur 3,000 m. de largeur moyenne. Il couvre l'extrémité est du bassin qui présente dans cet endroit 700 m. de largeur, en allant de Baugé vers Doué. Il est exploité dans les grandes carrières qui alimentent six fours à chaux hydraulique de MM. Ollivier frères. Ces carrières, qui atteignent une profondeur de 10 m., à ciel

ouvert, sont dans la partie inférieure du calcaire oolithique inférieur. Un puits, creusé à la profondeur de 15 m., a rencontré le calcaire bleu à belemnites, formant la partie supérieure du lias. A une demi-lieue de là, on voit d'autres fours de M. Guyon. Ces deux établissements fournissent par an environ 100,000 hectolitres de chaux hydraulique qu'on exploite pour les départements voisins, et particulièrement pour l'ancienne Bretagne. Cette chaux, réduite en poudre, est mise dans les sacs, et expédiée ainsi à de grandes distances.

Le second dépôt de ce terrain est très-petit; il se trouve au nord des Hautes-Fontaines, sur le flanc du coteau du Layon.

Terrain crétacé. — Son étage intermédiaire seul s'observe dans les environs qui nous intéressent. Il présente, à la partie inférieure, des sables verts alternant avec des marnes feuilletées et des sables marneux, puis à la partie supérieure des couches de craie compacte plus ou moins mélangée de sable fin présentant de petits points verdâtres qui doivent, indépendamment des caractères zoologiques, la faire rapporter au terrain crétacé inférieur. Enfin, sur quelques points, on retrouve des sables verts au-dessus de la craie-tuffeau. Quelques assises peu puissantes forment un calcaire grossier parsemé de coquilles.

Ces terrains ont été parfaitement caractérisés par deux fossiles qu'on y trouve répandus à profusion, la griffée-colombe et l'huitre biauriculée. On y trouve en outre des ammonites, des térébratules, des dentrites, des moules, des pointes d'oursins.

Une amande du terrain crétacé, aux environs de Martigné-Briant, couvre d'un côté le schiste métamorphique désagrégé et de l'autre la rive sud du bassin anthraxifère. Ce bourg tout entier, à l'exception de l'ancien château, est bâti sur ce dépôt, qui commence au nord à Jouannette et finit au sud dans la vallée du Layon, vis-à-vis Miligné,

en s'étendant sur une superficie de 4,000 mètres de longueur et 1,000 mètres de largeur maximum. Plusieurs puits à eau faits à Martigné ont accusé l'existence du terrain anthraxifère à 9 mètres de profondeur moyenne, un de ces puits a trouvé une veine de charbon accompagnée du gaz méphytique, on l'a comblé à cause de ses émanations désagréables.

Entre Saint-Georges-Châtelaison et Méa, une partie d'un grand lambeau crétacé couvre la rive sud du bassin anthraxifère sur 1,500 mètres de longueur. Une tranchée faite de la porte de Méa, dans la direction sud-ouest, a démontré que ce bassin, recouvert par une légère couche de sable vert et de marnes feuilletées, se termine à 200 mètres de cette porte.

Entre le château des Mines et les Rochettes, le sable d'alluvions recouvre le bassin anthraxifère ainsi que le dépôt crétacé, qui s'étend, dans la partie sud, sur une grande superficie. Aux environs de Baugé, il n'est séparé du bassin que par une trentaine de mètres de schistes métamorphiques, où il rencontre le terrain jurassique et le couvre jusqu'à la vallée du Thouet.

Il se perd sous les alluvions de cette vallée sur toute la partie sud. Sa lisière ouest repose sur les schistes métamorphiques.

Terrains tertiaires. — De trois étages qui constituent ce terrain, le moyen a pris un développement considérable aux environs du bassin anthraxifère. Il consiste en deux terrains bien distincts.

La molasse ou le grès coquillier est exploité comme pierre de construction. Cette roche est composée en grande partie de coquilles quelquefois très-bien conservées; elles se rattachent intimement, par leur nature, aux espèces qui vivent encore dans les mers actuelles; on y trouve fréquemment des ossements d'animaux silicifiés.

Les puits, anciennement foncés aux environs de Maligné, pour l'extraction du charbon de terre, ont accusé 10 mètres de l'épaisseur moyenne de ce dépôt. En descendant le coteau du Layon, on le perd tout près du bourg susdit, tandis qu'à l'est il se poursuit jusqu'à Chanteloup. Cette amande s'est déposée à moitié sur le gisement anthraxifère et à moitié sur les schistes de transition. On exploite sa pierre pour la construction des maisons ordinaires.

L'ancien château de Martigné-Briant est bâti sur une petite éminence de ce dépôt, au milieu du terrain crétacé; il y est resté comme un témoin d'une vaste courant.

Saint-Georges-Châtelaison et Châtelaison sont situés sur une amande du même terrain, déposé au milieu du bassin anthraxifère. Il fournit la pierre de construction locale.

Plusieurs lambeaux de la molasse coquillière environnent le bassin anthraxifère. Celles de Machelle, Noyers, Villeneuve, Aubigné, Tigné, donnent par leur cuisson de la chaux qui sert pour amender les terres, et celui de Soulanger, Doué et Douces est exploité pour pierres de taille. Dans les localités susdites, on a établi douze fours continus qui livrent à l'agriculture environ 180,000 hectolitres de chaux par an.

Les terrains de transport plus récents que le précédent le couvrent dans plusieurs localités et témoignent une formation très étendue détruite après le coup. Ils consistent en sables de toutes les grosseurs formés de galets arrondis. Souvent ces sables sont mélangés d'argile ferrugineuse, et quelquefois ils sont agglutinés sous la forme de grès grossier par un ciment ferrugineux. On les voit sur une vaste plaine, entre Saint-Georges-Châtelaison et Tigné, aux environs des Varannes, Champloin, Maury, Bretignolle, Folletière, Noizé et Roirie, où ce dépôt ne paraît que de place en place, en partie sur le terrain an-

thraxifère et en partie sur les schistes de transition. Ils couvrent, aux environs de Thouarcé, une portion du bassin anthraxifère et des schistes métamorphiques en suivant la rivière du Layon. Leur dépôt est appréciable à l'ouest jusqu'au ruisseau Javoineau et à l'est sur la superficie comprise entre Thouarcé, Jouanette, Cornu et Grand-Acé.

Terrains diluviens. — Quelques milliers de blocs de grès de Fontainebleau sont restés dans la plaine du château de Noyers, sur les schistes de transition, près du dépôt de la molasse coquillière. On voyait encore, il y a peu de temps, près de Champtocé, un bloc de grès lustré arrondi, reposant à la surface du sol, loin de tous les points où la même roche peut encore s'observer.

Terrains modernes. — Cette dernière formation dans l'échelle géologique s'est formée et se forme encore journellement sous l'influence des causes actuelles.

La vallée de la Loire présente une alluvion puissante; au pied du coteau de la Haie-Longue, elle atteint une épaisseur de 18 mètres qui diminue en allant vers la rive droite et ne s'éteint complétement qu'à 1,000 mètres de l'autre côté de cette rive. A Saint-Germain-des-Prés, à 300 mètres de la rive droite de la Loire, elle a 16 mètres d'épaisseur. Le puits en tôle de M. Triger a fourni le premier chiffre, et un autre en pierre de taille de M. Faligan le second.

En jetant un coup-d'œil sur la carte géologique, on voit que l'alluvion de la Loire couvre le bassin anthraxifère presque sur toute sa largeur, depuis la rive gauche du Louet jusqu'à Ingrandes, à l'exception de deux portions de sa lisière nord, situées sur la rive droite de la Loire, une entre Laleu et la Basse-Villette, et l'autre entre l'Epinay et Champtocé. Montjean seul indique l'apparition du passage d'une portion de ce bassin sur la rive gauche.

L'alluvion du Layon dans beaucoup de localités est presque insensible. Son étendue la plus large se présente entre la porte de Méa et les Mousseaux ; elle couvre la lisière nord du bassin anthraxifère sur 2,500 mètres environ de longueur.

La position géologique de ce terrain doit le faire ranger dans la classe anthraxifère, quoique le combustible qu'il renferme se rapproche tout à fait par sa nature des véritables houilles. Les détails de la couche anthraxifère.

La houille est quelquefois très grasse ; mais elle est le plus généralement sèche et se rapproche souvent à de véritables anthraxites. On exploite actuellement, près de Saint-Lambert-du-Lattay, sur la concession de Saint-Georges-Châtelaison, une veine qui présente tous les caractères de ce dernier. Les analyses suivantes, faites par M. Lechâtelier, de quatorze variétés de houille exploitées dans ce bassin, donnent une idée précise de la nature de ce combustible.

1° *Concession de Saint-Georges-Châtelaison.*

	1	2	3	4
Cendres. . . .	11,20	11,69	9,61	3,50
Coke.	65,00	72,71	80,99	78,10
Matières volatiles.	23,80	15,60	9,40	18,40
	100,00	100,00	100,00	100,00

2° *Concession de Chaudefonds.*

	5	6
Cendres . . .	16,43	16,62
Coke	73,57	71,78
Matières volatiles.	10,00	11,60
	100,00	100,00

3° *Concession de Layon et Loire.*

	7	8	9	10	11
Cendres .	4,41	4,41	3,79	12,08	16,37
Coke. . .	82,39	77,59	80,21	68,92	67,03
Mat. volat.	13,20	18,00	17,00	18,00	16,60
	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

4° *Concession de Montjean.*

	12	13	14
Cendres . . .	10,72	3,90	6,78
Coke	65,88	73,76	74,02
Matières volatiles.	23,40	22,34	17,20
	100,00	100,00	100,00

Une analyse quantitative de la houille de Layon et Loire m'a donné la composition suivante :

Carbone. . .	89,28
Oxigène. . .	2,88
Hydrogène . .	4,15
Cendres. . .	3,69
	100,00

L'expérience en grand de la carbonisation de la houille de Doué a démontré que :

3 hectolitres de la houille menue donnent 5 hectolitres de coke.

1 hectolitre de la houille pèse 100 kilogrammes.

1 hectolitre de coke pèse 37 kilogrammes 60 grammes.

Il en résulte que 100 kilogrammes de houille donnent 62 kilogrammes 600 grammes de coke.

Les veines combustibles sont intercalées par les schistes, grès ou poudingues. Dans le terrain solide, elles sont toujours plus régulières et donnent de la houille de meilleure qualité que dans les schistes où elles se rencontrent par chapelets, nommés dans le pays bouillards. Entourées de schistes, elles dégagent à l'ordinaire une grande quantité d'hydrogène carboné, appelé par les ouvriers grizou. Son émanation est souvent annoncée par un bruit analogue à celui d'un essaim d'abeilles. Là où on craint son explosion, on s'éclaire avec des lampes entourées de toile métallique, et on a soin de produire un courant d'air pour le chasser au fur et à mesure qu'il se développe; car, lorsqu'il est très concentré, il brûle dans l'intérieur de la lampe, fait rougir la toile de l'enveloppe, qui, étant bon conducteur du calorique, l'allumerait dans la galerie.

Le schiste argileux est plus ou moins noir, plus ou moins compact, souvent talqueux et presque toujours micacé. Il contient en outre fréquemment des rognons de fer carbonaté, disposé dans le sens de la stratification.

Le grès siliceux a le grain tantôt fin et tantôt très grossier; il présente par fois des bancs épais et très durs, et par fois il est schisteux.

On rencontre dans ce terrain une roche particulière et qui a excité vivement l'attention des géologues. Elle a été désignée sous le nom de pierre carrée, à cause de la propriété qu'elle possède de se casser en fragments rhomboïdaux. Elle se présente tantôt en couches très épaisses, renfermant plusieurs veines de houille, et tantôt en minces filets, ce que je démontrerai par les coupes du terrain. Elle possède très souvent une texture parfaitement homogène; sa cassure esquilleuse lui donne de l'analogie avec le petrosilex; mais cette roche est en général peu dure, se laisse rayer par une pointe d'acier. Elle est facilement fusible en émail blanc. La couleur de la pierre carrée est

assez variable; cependant elle est généralement d'un gris verdâtre assez clair, quelquefois rougeâtre. Elle contient constamment des parties jaunâtres, qui paraissent serpeulineuses; d'après une analyse que M. Declerck, ingénieur des mines, a faite d'un échantillon de la pierre carrée de la mine de Layon et Loire; elle se compose de :

Silicie.	0,776
Alumine coloré par de l'oxide de fer. . .	0,175
Chaux.	0,002
Eau	0,008
Potasse	0,019

On rencontre quelquefois un grès grossier, parsemé de grains blancs, sans tenacité, et analogue à un feldspath désagrégé; les grains blancs se détachent sur un fond grisâtre. Il est appelé vulgairement par les ouvriers tourte, à cause de sa ressemblance à la vue avec le marc qui reste de la fabrication de l'huile de chenevottes.

Le terrain anthraxifère commence souvent par un poudingue composé de galets de quartz hyalin laiteux, de quartz noir, de schiste micacé et d'un schiste verdâtre très caractéristique. On trouve fréquemment, au milieu du bassin, des poudingues composés simplement de galets entourés de la pâte du grès ou de celle de pierre carrée. Les veines de houille sont souvent accompagnées d'un schiste pyriteux en couches extrêmement minces, qui s'effleurit très promptement à l'air, et qui, délayé par l'eau, forme une argile blanchâtre. Les ouvriers l'appellent la blancheronne.

Les débris végétaux y sont extrêmement nombreux, surtout dans le voisinage des couches charbonneuses, et se composent principalement de plantes qui se rapportent aux familles des fougères, des lycopodiacées, des équisétacées. A la première de ces familles, appartiennent les

sigillaires, qui offrent des tiges cannelées, garnies de cicatrices disposées par séries longitudinales, et dont les variations sont très nombreuses; les pecopteries, dont les folioles, peu détachées du pédicule, se réunissent quelquefois en une seule feuille découpée plus ou moins profondément. La famille des licopodiacées fournit les lepidodendrons, et les esquisétacées présentent diverses sortes de calimites à tige cannelée sans cicatrices.

Pour déterminer les différentes inclinaisons des couches qui composent le bassin anthraxifère, et en conclure une loi de sa formation primitive, j'en donnerai plusieurs coupes à travers et j'indiquerai quelques points intermédiaires qui serviront de jalons de raccordement.

Première coupe. — La première coupe est faite entre Doué et les Verchers : on voit d'abord les faluns de Doué, puis les schistes de transition, avec un banc de phtanites s'inclinant fortement au sud. La roche amphybolique qui joint le terrain anthraxifère; les premiers bancs de poudingue, alternant avec le grès fin et l'argile blanche, contiennent plusieurs affleurements dont deux sont l'objet d'exploitation actuelle par le puits Foulon, aux environs des minières, où les travaux souterrains accusent leur inclinaison au sud-ouest. Toutes les couches susdites, ainsi que le puits en traînard fait à la fontaine d'Argent-Perdu, affectent la même inclinaison. Plus loin, on parcourt un dépôt assez large d'argile rouge; on y rencontre un puits d'exploration, fait aux environs de Fontenelle, qui a démontré une succession de bancs de poudingues rouges, grès fin et argile blanchâtre, semblables à ceux de la partie nord, avec cette seule différence que le sens de leur inclinaison est diamétralement opposé à celui des premiers. Vers l'extrémité sud du bassin, un puits a été foncé à Baugé; on y a trouvé un filon appuyé sur du grès gris s'inclinant au nord en stratification concordante avec le schiste métamorphique, visible jusqu'aux Mousseaux.

Un lambeau anthraxifère de 50 mètres d'épaisseur est coupé dans le chemin creux des Verchers à Doué ; il présente une succession d'affleurements schisteux, des poudingues, schistes charbonnés et grès. Immédiatement après, le dépôt crétacé couvre les schistes métamorphiques jusqu'aux Verchers. Cette coupe indique que le bassin anthraxifère y présente la forme du bateau dont l'axe inférieur ne peut être déterminé d'une manière mathématique que par les travaux souterrains.

Deuxième coupe. — Aux environs de Saint-Georges-Châtelaison, le terrain, étudié par les affleurements et travaux, qui consistent en tranchées de recherche et galeries d'exploitation, a produit une coupe de quinze veines de houille, dont douze sont connues par leurs produits et trois par les affleurements et l'emplacement des puits qui les ont atteints en profondeur.

Les deux premières veines du sud sont exploitées actuellement par le puits de la Conception ; leur allure est bouleversée, comme cela se rencontre à l'ordinaire sur la limite du bassin. Après avoir dépassé un banc de grès grossier, verdâtre, on arrive à la veine du Heton. Elle avait été exploitée avant 1792 par le puits du même nom et par celui de Chantepie. Le premier n'était foncé qu'à 20 mètres de profondeur, où on a rencontré la veine. On fut obligé de l'abandonner au moment de la révolution faute de moyens, et les soldats du camp de Concourson en arrachèrent les premières croisures.

La veine des Epinettes était exploitée par le puits du même nom et celui d'Adèle. Les résultats du premier ne sont pas connus ; le second a donné lieu à l'exploitation d'un bouillard que cette veine a présentée dans cet endroit.

La veine du Mouton a été reconnue par le puits du même nom et par celui d'Adèle, abandonné depuis deux ans, où elle a donné également un chapelet.

La veine du Grand-Puisard et les deux autres au nord étaient exploitées anciennement par les puits : Grand-Puisard, Hardouin, Busse, Bretonnière, Ponnir, Bigot, Hirondelle et Bigotelle.

La veine du Puissant était desservie par les puits : Clos, Tourton, Beaujoin, Puissant, Morat et Pavé. Les plus beaux travaux ont existé entre les puits Beaujoin et Puissant. Ils n'ont pas dépassé 100 mètres de profondeur, on n'a pas même vidé les tailles supérieures qu'on se propose d'enlever actuellement. On tire encore les restes de la partie supérieure d'un grand bouillard exploité autrefois au puits Pavé.

La veine Plateuse et celle du Grizon, éloignées l'une de l'autre de 8 mètres environ, ont été exploitées par les puits : Sagesse, Solitaire, Bonneterie et Pavé. Dans la première, on n'a exploité qu'un bouillard au niveau de 100 mètres du puits Solitaire. Comme ce puits n'avait que 180 mètres de profondeur, on a exploité la veine du Grizon par trois bures jusqu'au niveau de 280 mètres. Elle a donné une exploitation très lucrative arrêtée par suite de la révolution de 1792.

La veine du Nord, à 60 mètres environ de la précédente, a été desservie par les puits : Constance, Sagesse, Nord et puits Ancien. Elle a été partout très mince, en rognons de bon charbon, entourés de schistes jusqu'au niveau de 280 mètres.

La veine du Bel-Air, connue par le puits du même nom et celui de Feronnières.

Les vestiges des travaux des trois autres veines ne sont indiqués que par l'emplacement des puits de Ferr, Barthélemy et Cormier.

Il reste encore 350 mètres de largeur inconnue du bassin.

Tous les bancs qui composent cette coupe s'inclinent au nord en faisant l'angle d'environ 70° avec l'horizon.

Les schistes rouges et verts du nord sont très tourmentés; ils ne s'inclinent au sud qu'à 100 mètres environ de la rive du bassin. La rive sud est couverte par un petit dépôt de sables d'alluvions du Layon, ensuite par le terrain crétacé. On voit cependant, à une petite distance de cette coupe, le bassin encaissé par les schistes métamorphiques en stratifications concordantes, plongeant au nord.

Troisième coupe. — Elle est faite par Saint-Lambert-du-Lattay, où le schiste métamorphique de la rive sud du bassin et 60 mètres environ du terrain anthraxifère lui-même s'inclinent au nord; ensuite sa largeur toute entière plonge au sud. En commençant par la rive sud, on trouve d'abord une centaine de mètres de schistes noirs; ensuite le puits de la Confiance, qui a coupé deux veinules : une d'elles présente actuellement un bouillard assez avantageux dans le puits de la Renaissance, foncé à l'est de cette coupe. Celui de Saint-Nicolas et deux autres puits de recherche ont accusé trois veinules au milieu du bassin, et le puits de la Promenade, foncé près de la rive nord, une. Les roches qui séparent ces veines sont indiquées sur la coupe. Entre la rive nord du bassin et les schistes de transition, une largeur de 700 mètres est occupée par les amphybolites. On y voit le dépôt calcaire toucher presque le bord du bassin. Le schiste qui reprend au-delà de cette roche ignée est tourmenté sur une soixantaine de mètres environ de largeur, et enfin il plonge au sud.

Quatrième coupe. — La plus belle coupe qu'on puisse faire du bassin anthraxifère et des roches qui l'encaissent est celle aux environs de la Haie-Longue. Une multitude de puits avec leurs coupements faits dans la concession de Layon et Loire, une trentaine de sondages et un puits foncé dans celle de Désert, vérifiés par les affleurements sur l'escarpement du coteau du Louet, entre Chalonnes et Rochefort, fournissent des données suffisantes pour sa construction mathémathique. M. Rolland, ingénieur de

la mine de Layon et Loire, l'a déposée l'année dernière à la société géologique de France, réunie à Angers. Comme elle est faite avec une grande exactitude, je la reproduis en y ajoutant au nord et au sud les roches qui l'encaissent.

Après avoir dépassé les buttes de quartzites du sud, le banc du calcaire silurien, une couche d'ampelites et une grande épaisseur de grauwackes et schistes rouges et verts s'inclinant au nord, on arrive à un poudingue à ciment quartzeux qui commence le bassin anthraxifère. Il présente dans cette latitude huit subdivisions séparées l'une de l'autre par des poudingues.

La première zône est appelée systême du Poirier-Samson. Elle ne renferme qu'une veine, divisée quelquefois en deux veinules peu régulières. Les schistes qui avoisinent les veines contiennent de nombreuses empreintes d'une fougère à tiges très ténues.

La seconde est le systême des Bourgognes. Il contient trois veines qui souvent se réduisent à deux et quelquefois à une seule; ce qui donne lieu à des amas considérables auxquels succèdent souvent des parties stériles d'une grande étendue.

Les roches qui séparent les couches de combustible sont des grès à grains fins et des argiles schisteuses très noires.

Le systême de Goismard est englobé dans la pierre carrée; il contient quatre veines :

Deux veines de Goismard, grande et petite, donnant actuellement une belle exploitation à cause de leur régularité;

La veine de Recherche, peu exploitable, ainsi que celle du Chêne.

A l'exception de la dernière veine qui recouvre le systême, les trois autres ne sont séparées de la pierre carrée que par des bancs peu épais de schistes et de grès.

Le poudingue, à ciment de pierre carrée, sépare ce système du précédent. Vient ensuite le mur de la grande veine, qui se compose d'une légère couche de la blancheronne déposée sur un grès présentant peu de tenacité, son épaisseur est de 7 à 8 m. La grande veine a une épaisseur moyenne de 0 m. 60. Elle est séparée de la petite, dont l'épaisseur moyenne est de 0, 40, par un grès schisteux de 6 à 8 m. de puissance. La tourte fait le toit de la dernière veine. Cette couche est recouverte par un banc de pierre carrée de 70 m. d'épaisseur, appelé par les ouvriers le bon toit. Il présente la plus grande solidité, et une extrême tenacité; il n'a besoin, pour être maintenu, d'aucun bois d'étançonnage. Cette grande solidité a permis, en un point des mines du roc, de creuser une excavation, cubant environ 1,8000 m. cubes, et dans laquelle manœuvre un manège à quatre chevaux, exécuté sur de grandes dimensions. Cette pierre carrée, dont les strates sont très-régulières, renferme des empreintes de lépidodendrons. Dans la carrière de la Dressière, on a enlevé plusieurs empreintes de troncs de palmiers fort remarquables, et placés, d'une manière oblique, aux strates de la pierre carrée; ils sont à l'ordinaire légèrement aplatis sur leur couche. Un de ces échantillons avait 1 m. 70 de hauteur, 0, 38 de diamètre dans un sens, et 0, 30 dans l'autre. Une légère couche de houille semble remplacer l'écorce, tandis que tout l'intérieur est passé à l'état de pierre carrée.

La veine du Chêne a pour mur un banc de grès dur, et pour le toit, du grès schisteux.

Système de la Barre repose sur un poudingue à grains de quartz de petites dimensions. Il contient trois veines :

La veine du Vouzeau, sud, celle du Vouzeau, nord, et une, nommée de Trois-Filons.

La veine du Vouzeau, nord, a présenté une régularité parfaite dans les anciens travaux de la Haie-Longue. Les

couches sont accompagnées d'un banc mince de pierre carrée, contenant une veinule sans importance. La veine de Trois-Filons est accompagnée d'une couche peu puissante de rognons de fer carbonaté. Cette couche est très-apparente sur le bord du Layon. Les grès et les schistes de ce système sont d'un gris noirâtre plus ou moins foncé. Ils contiennent des empreintes de calamites en grande abondance. On y rencontre des troncs de palmiers passés à l'état de grès, et disposés perpendiculairement à la stratification des roches.

Système de Bel-Air s'appuie sur un poudingue à grandes empreintes de végétaux aplatis; il est très-visible à l'est de la maison du Vouzeau. Il contient quatre veines :

Veines du Caf : petite, grande veine;

Veines de Bel-Air : petite, grande veine.

Sur le coteau de la Haie-Longue, les deux dernières paraissent être d'une exploitation plus avantageuse que les premières. Les grès et les schistes, qui avoisinent les couches, sont d'une nature différente des autres. Leur couleur est grise, leur texture est très-fine. Quelques bancs contiennent beaucoup d'empreintes végétales, et surtout de calamites.

La base du système des Noulis est un poudingue assez grossier. Il contient trois veines :

Celle des Noulis, de la Portinière, et de la maison des Noulis.

La première avait été exploitée avec avantage pour le charbon de forge. Le mur de cette veine est formé par la pierre carrée. La seconde est peu connue, on lui donne cependant quelque importance dans le puits de la Portinière. La dernière est connue pour peu avantageuse Les veines sont séparées par des grès et des schistes noirâtres.

Système de la Haie-Longue est soutenu par un poudingue à ciment grossier, et contenant des grains de

quartz de grandes dimensions. Le village de la Haie-Longue, qui existe dans cet endroit, lui a donné son nom. Trois veines le composent :

Veines de la Haie-Longue : petite, grande veine;

Veines du Pâtis.

Elles sont peu connues, et semblent d'une assez faible importance. Entre les veines, se trouve une succession de grès à grains fins, et de schistes très-micacés jaunâtres.

Le poudingue, qui fait la base du système des Essards, est très-grossier; il se présente sur les bords de Louet, près de la maison du Pâtis, en pointe élevée. Ce système se compose de trois veines. La première, nommée des Essards, a donné lieu, seule, à une exploitation régulière et assez avantageuse. Celle du Petit-Houx est en petits chapelets; et enfin, la veine de Vaujuet n'est connue que par des recherches infructueuses. Ces veines sont séparées les unes des autres par des bancs plus ou moins épais de grès et de schistes noirâtres. Ce dernier système est couvert par un poudingue qui contient les débris des schistes rouges et verts. Il se fait apercevoir sur plusieurs points de la rive nord du bassin anthracifère, entre autres dans le puits de la Route-aux-Loups de Saint-Georges-sur-Loire, et sur l'escarpement du coteau du Louet.

Les premiers quatre systèmes s'inclinent au nord sous l'angle de 30 à 70°; le cinquième présente une inclinaison douteuse, et les trois derniers plongent au sud sous l'angle de 40 à 80°. En supposant que cette inclinaison incertaine du milieu du bassin, plonge au sud, on pourrait admettre que cette coupe représente le redressement de toutes les couches qui composaient l'épaisseur du dépôt anthraxifère, à l'époque de sa formation.

Cinquième coupe. Cette coupe est faite par Montjean et Saint-Germain-des-Prés. En partant du sud, on voit au milieu des schistes un lambeau du terrain anthraxifère, dévié par le surgissement des quartzites; ensuite, on

passe une couche du calcaire cristallin, puis une épaisseur assez grande des schistes, des grauwackes, et on arrive, avec la stratification concordante et l'inclinaison au nord, sur le bassin anthraxifère. Le terrain présente d'abord une couche assez épaisse de schistes brassés avec des filonages insignifiants de charbon. La veine du sud, exploitée autrefois avec avantage, termine ce terrain pauvre, et ouvre la succession de plusieurs veines qui ont donné des produits positifs. La veine de Bellevue et de Sainte-Anne ont fourni du charbon de forge, et les deux veines du Pavillon, du charbon propre à la cuisson de la chaux. La pierre carrée englobe les deux veines intermédiaires, forme le toit de la veine du sud et le mur de celle du Pavillon. Ensuite, on voit une succession de grès à différents grains, de la pierre carrée, du grès à filonages insignifiants, et un nouveau banc épais de pierre carrée, qui contient les deux veines du Cassis, la veine du Dôme, et les deux veines du Vallon. Ce système de la pierre carrée se termine par la veine de l'Aumonerie, dont le toit est en grès. Toutes les roches et les veines susdites s'inclinent au nord, sous l'angle de 40 à 70°. Puis, l'alluvion de la Loire couvre le bassin anthracifère. De l'autre côté de l'alluvion, les puits des Grandes-Rivettes et de Verrière ont rencontré les affleurements s'inclinant au sud, tandis que le groupe de sondages, aux environs de la Corvée, a accusé le pendage de 70° au nord des quatre veines exploitables. Il faut admettre alors que le repli du bassin est quelque part entre le puits de Verrière et le sondage de la Corvée. Au nord du bassin, le schiste de transition s'incline au sud, en stratification concordante avec lui.

Sixième coupe. La dernière coupe, peu explicative, est faite par Ingrandes. En allant du nord au sud, on passe d'abord les schistes rouges et verts qui contiennent des bancs de grès qu'on exploite pour des constructions. Au

milieu de ces schistes, plongeant au sud, on aperçoit une petite butte d'amphybolites ; sa partie supérieure contenait une quinzaine de mètres cubes de calcaire cristallin et rubané, semblable à celui du pont Barré. Vient ensuite la bassin anthraxifère qui s'y présente en succession de poudingues, schistes, poudingues, grès, poudingues et schistes, séparés par plusieurs affleurements. Deux puits, foncés dans la ville d'Ingrandes, ont indiqué les veines exploitables; on les a abandonnées, sans en avoir tiré partie, à cause de la loi de police qui interdit l'établissement des puits près des maisons. Le bassin n'y est visible que sur 1,000 mèt. environ de largeur; sa rive sud est couverte d'un poudingue plus récent que sa formation. L'inclinaison de toutes ces roches est au nord. Les alluvions de la Loire masquent le terrain silurien sur une assez grande largeur. Au nord du Mesnil, on coupe deux lambeaux du terrain anthraxifère, qui ne présentent aucun avantage dans cette localité, et, au sud de ce bourg, un troisième un peu plus large que les précédents, mais sans importance industrielle. Les schistes argileux encaissent ces lambeaux, leur inclinaison est au nord.

En étudiant les coupes que je viens de donner et plusieurs points intermédiaires sur le plan géologique du bassin anthracifère, on reconnaîtra qu'à partir de son extrémité sud-est, presque la moitié de la largeur plonge au nord, et l'autre moitié, au sud. A l'extrémité opposée de la première amande, la pente au sud disparaît. La seconde amande tout entière, et une portion de la troisième, s'inclinent au nord jusqu'au pont Barré. On détermine dans ce dernier lieu la rencontre des deux inclinaisons opposées, suivant une ligne biaise, par rapport à la direction du bassin anthraxifère, La ligne de replie passe aux environs des puits de la Confiance et de la Promenade. Depuis cette ligne de démarcation jusqu'aux environs de Saint-Aubin, tout le bassin s'incline au sud.

L'inclinaison au nord reprend en forme de coin sur la rive sud du bassin, aux environs de ce bourg, et continue vers l'ouest, en s'élargissant de plus en plus.

La coupe, aux environs du Louet, présente la rencontre de deux inclinaisons opposées, presque au milieu du bassin. Plusieurs sondages et un puits foncé au milieu des alluvions de la Loire, près de Désert, accusent la pente au Nord, tandis que les puits de la rive droite de la Loire, depuis Laleu, jusqu'à l'extrémité ouest de la troisième amande, indique au sud. Tous les travaux souterrains de Montjean, et un groupe de sondages de l'autre côté de la rivière, aux environs de la Corvée, ont rencontré l'inclinaison au nord; les puits foncés plus près de la rive nord du bassin, entre la Missonnière et Champtocé, ont trouvé le terrain s'incliner au sud. Enfin, la dernière coupe, par Ingrandes, ne donne que l'inclinaison au nord. La direction des roches environnantes, indique qu'entre la Boire de Champtocé et celle de la Fresnaye, la rive nord du bassin anthraxifère affecte une inflexion rentrant au sud; il est à présumer qu'à son sommet, l'inclinaison sud, accusée dans la coupe faite par Montjean et Saint-Germain, se perd totalement.

L'assemblage de ces inclinaisons, permet de tracer une ligne moins sinueuse que celle qui est décrite par le milieu du bassin. Tout ce qui se trouve au sud de cette ligne, plonge au nord, et, réciproquement, ce qui se trouve au nord, s'incline au sud. Il arrive souvent que la largeur tout entière du bassin n'a qu'un seul sens d'inclinaison; mais, les schistes qui l'encaissent, affectent toujours la forme des parois d'un bateau.

Lorsque la rive du bassin est en stratification concordante avec les schistes, l'inclinaison et la direction des strates sont parfaitement caractérisés; dans le cas contraire, ils sont brassés sur une largeur plus ou moins grande, à partir de la rive du bassin.

Conclusion. Après avoir terminé la description des circonstances relatives au gisement anthraxifère dans l'Anjou, et de sa situation, par rapport aux différentes couches qui constituent le terrain de transition, je tâcherai d'expliquer le mode de leur formation, en me servant de preuves puisées dans les détails qui précèdent.

Faisons abstraction, pour le moment, des roches d'éruptions, partielles, telles que les amphybolites, les porphyres et les quartzites, qui ont surgi après le dernier mouvement du terrain de transition; admettons, en outre, que toutes les causes, qui ont occasionné le redressement des couches de ce terrain, aient disparu, et que leurs strates, en se dépliant autour de l'axe longitudinal que j'ai déterminé précédemment, deviennent plus ou moins horizontales, sans être gênées dans le glissement l'une sur l'autre, et nous arriverons alors à concevoir la construction du terrain, telle qu'elle a été avant son premier bouleversement.

Les puits d'extraction, foncés jusqu'à 300 mèt. de profondeur, près de la ligne susdite de division de bassin, n'ont pas atteint son repli; sans savoir définitivement à quel niveau on le trouverait, il est constant que, si on admet le chiffre 300, comme une limite *minimum*, toutes les couches qui composent le bassin, et celles qui l'environnent, seraient repliées à des profondeurs proportionnelles aux distances comprises entre les affleurements de ces couches et l'axe du pli. Prenons pour exemple la quatrième coupe, et admettons que l'inclinaison moyenne du terrain soit de 70°, les poudingues, qui limitent les rives du bassin, se rencontreraient au niveau de 3,500 mèt. Les phtanites, qui affleurent près de sa rive nord, seraient repliés à celui de 4,000 mèt., et le banc du calcaire marbre du sud, à 7,400 mèt. Si chacune des deux dernières roches paraissait au nord et au sud du bassin, les phtanites présenteraient une largeur dévelop-

pée de 10,000 mèt. au moins, sans compter les portions au-delà des déchirures; et le calcaire, une étendue de 16,000 mèt. Il est possible que la limite de 300 mèt. ait besoin d'être doublée, ou même peut-être décuplée; alors, les chiffres qui en dérivent, subiraient le même changement.

La quatrième coupe, qui représente le repli de toutes les couches anthraxifères, semble indiquer que leur dépôt a été formé à quatre grandes époques bien tranchées, et les débris les plus grossiers des roches entraînées par les courants, suivant l'ordre de leur pesanteur, se seraient déposés d'abord, et auraient formé les couchas composées des plus gros éléments, qui se trouvent à la base de chacun des systêmes. On ne rencontre pas de grandes analogies entre les systêmes correspondants. Par exemple, celui de Goismard repose sur le poudingue à ciment de pierre carrée, et son correspondant des Noulis, sur un poudingue à pâte quartzeuse, contenant des grains semblables à des cailloux roulés. La pierre carrée, qui est très-développée dans le premier, l'est beaucoup moins dans le second. Le grès schisteux, qui sépare les deux veines de Goismard, a 8 mèt. d'épaisseur à son affleurement; il n'en a que 3 à 100 mèt. de profondeur, mesurée suivant l'inclinaison des couches, et moins de 1 mèt. à 200 mèt.; il disparaît complètement dans l'exploitation la plus profonde de la Haie-Longue, et les deux couches de combustibles se réunissent pour disparaître peut-être à leur tour. Ce cas se présente dans beaucoup d'autres localités du bassin. La veine de Noulis paraît être le prolongement d'un des filons insignifiants qui se montrent au nord de la pierre carrée du Goismard. La disparition des roches dans les profondeurs, nous prouve que l'épaisseur des couches, charriées par un courant quelconque, sur une surface plus ou moins inégale, est en rapport avec leur largeur; il ne serait donc pas étonnant que celle

des phtanites fut moindre de 10,000 mèt., et celle du calcaire, de 16,000 mèt.

Les différents lambeaux du terrain anthracifère, que nous avons signalés précédemment, entrent dans la même catégorie. Chacune de ces roches, prises séparément, étant arrêtée dans son mouvement, a déposé un lit plus ou moins épais, suivant la quantité d'eau évaporée dans chaque localité. Ensuite, lorsque un nouveau courant a charrié une autre couche, elle a suivi les bas fonds, et, après l'évaporation de l'eau qu'elle contenait, elle a laissé des ondulations plus compliquées que la précédente. Ajoutons à cela les grandes inégalités que la croûte du terrain igné a laissées après son refroidissement, et nous ne serons pas étonnés de voir tant de variations dans les inclinaisons et dans les directions des couches supérieures du terrain silurien. Le transport de ces couches d'une localité à l'autre, entre les époques successives de la formation, peut jouer un grand rôle dans son ensemble, qui se présente actuellement.

Pendant que les roches ignées relevaient les strates du terrain, celles qui étaient plus compactes, exerçaient une plus grande résistance que celles qui étaient friables. C'est pour cela qu'on voit toutes les ondulations extérieures des rives du terrain anthraxifère, entourées de schistes rouges et verts très-feuilletés; tandis que celles qui rentrent dans l'intérieur du bassin, sont accompagnées du grès dur à strates épaisses. Ces ondulations sont très-visibles entre Laleu et Champtocé. Les porphyres ont surgi de ce côté, et plusieurs géologues leur ont attribué le dérangement de la rive du bassin; mais, l'examen de leur position relative, et la faible déviation des schistes qui couronnent leurs cîmes, suffisent pour donner une opinion contraire à ce sujet.

Le bassin antraxifère est exploité par huit compagnies concessionnaires :

La concesssion de Doué occupe sa première amande, celle de Saint-Georges-Châtelaison embrasse la seconde et la portion est de la troisième jusqu'au pont Barré. La partie centrale de la troisième, entre la rivière de Louet et celle de Layon, est concédée à la compagaie de Layon et Loire. Les deux portions du bassin de la rive gauche du Layon, entre Chalonnes et pont Barré, composent la concession de Chaudefonds. La rive droite de la Loire, jusqu'à l'extrémité ouest de cette amande, porte le nom de concession de Saint-Georges-sur-Loire. Les îles de Chalonnes, vis-à-vis la concession précédente, jusqu'au Louet, s'appellent la concession de Désert. La portion nord-est, de la dernière amande, forme la concession de Saint-Germain-des-Prés, et celle de sud-ouest porte le nom de la concession de Montjean.

Les rapports de M. de Voglie, ingénieur du roi en ch f, pour les ponts et chaussées, à Tours, et de M. Duhamel fils, ingénieur des mines, prouvent qu'avant la Révolution de 1792, la concession de Saint-Georges-Châtelaison a été la plus productive dans l'Anjou. La rivière de Layon, canalisée, lui a facilité le transport de charbon jusqu'à la mer; aussi, les ports de l'Océan et les colonies françaises furent approvisionnées de charbon de Saint-Georges-Châtelaison pendant la guerre d'Amérique; leur qualité supérieure, reconnue à Brest et à Rochefort, les fit particulièrement rechercher pour forger les clefs de mât.

On n'eut plus besoin de recourir au commerce interlope de Jersey et de Guernesey, pour se procurer du charbon anglais; sa consommation, à Nantes et dans les ports, s'éleva, en un an, à douze mille pipes nantaises du poids de mille à onze cents livres. Ce charbon a été fourni par les usines du Grand-Puisard, du Puissant, du Grizon et du Nord. Pendant la guerre de la Vendée, le canal fut détruit, tous les approvisionnements de la compagnie enlevés, et les puits déboisés. Après le passage de ce fléau,

il n'est resté qu'un puits d'extraction, et on n'a pas osé rétablir de grands travaux, à cause du manque de débouchés.

Actuellement, la concession de Layon-et-Loire donne les plus beaux résultats de tous. Ses produits sont tirés des veines des Bourgognes, par les puits des Bourgognes, du Bocage et de la Coulée; de celle de Goismard, par les puits de l'Ouest, Sainte-Barbe, Saint-Marc et la Galerie du Roc; enfin, le puits des Barres sert pour exploiter la veine de Bel Air et celle des Noulis. Sa production moyenne est de 200,000 hectolitres par an, de charbon, qui est employé presque en totalité pour la cuisson de chaux.

En 1840, toutes les mines d'Anjou, réunies, ont produit 192,800 quintaux métriques de charbon de fourneau et de charbon de forge. Sur cette quantité, les mines de Layon et Loire ont fourni 156,450. Généralement, le charbon de forge est le dixième du produit total.

BOTANIQUE.

NOTE SUR LES TIGES FASCIÉES,

PAR M. A. BOREAU,

Directeur du jardin botanique de la ville d'Angers, président du comité d'horticulture et d'histoire naturelle de la Société industrielle de Maine et Loire.

L'opinion des physiologistes sur l'origine des tiges fasciées dans les plantes paraît jusqu'ici n'être pas définitivement fixée. Linné regardait ces expansions comme provenant de la soudure de plusieurs tiges en une seule. Jœger, qui s'est longuement occupé de cet objet, combat cette opinion, et considère la fasciation comme résul-

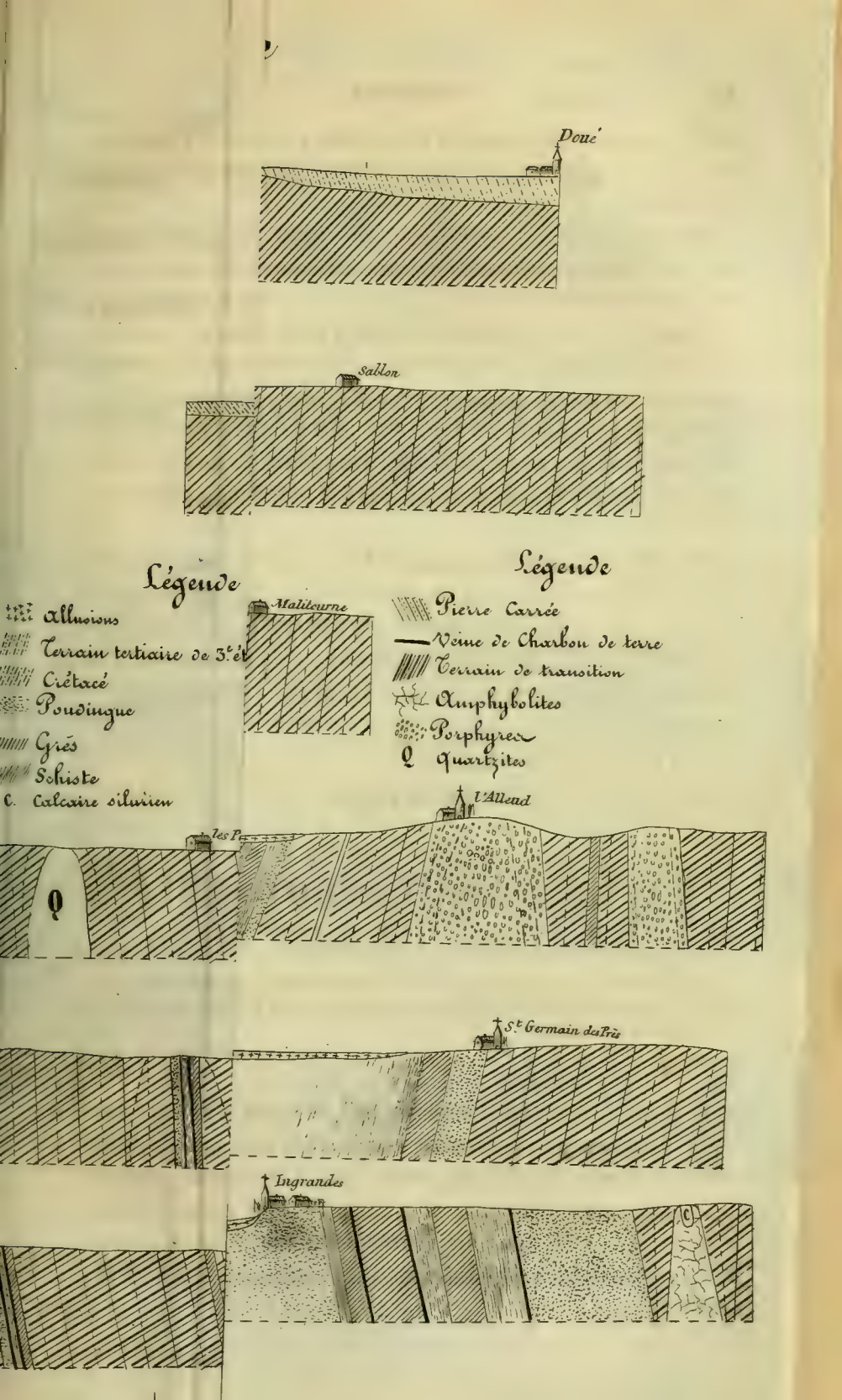
Doué
Sablon
Malitourne
Légende
Alluvions
Terrain tertiaire de 3.e ét
Crétacé
Poudingue
Grés
Schiste
C. Calcaire silurien
Légende
Pierre Carrée
Veine de Charbon de terre
Terrain de transition
Amphybolites
Porphyres
Q Quartzites
l'Allead
les P
Q
S.t Germain des Prés
Ingrandes
C

Les Coupes Géologiques du Terrain Anthracifère

indiquées sur la Carte Géologique de ce Bassin.

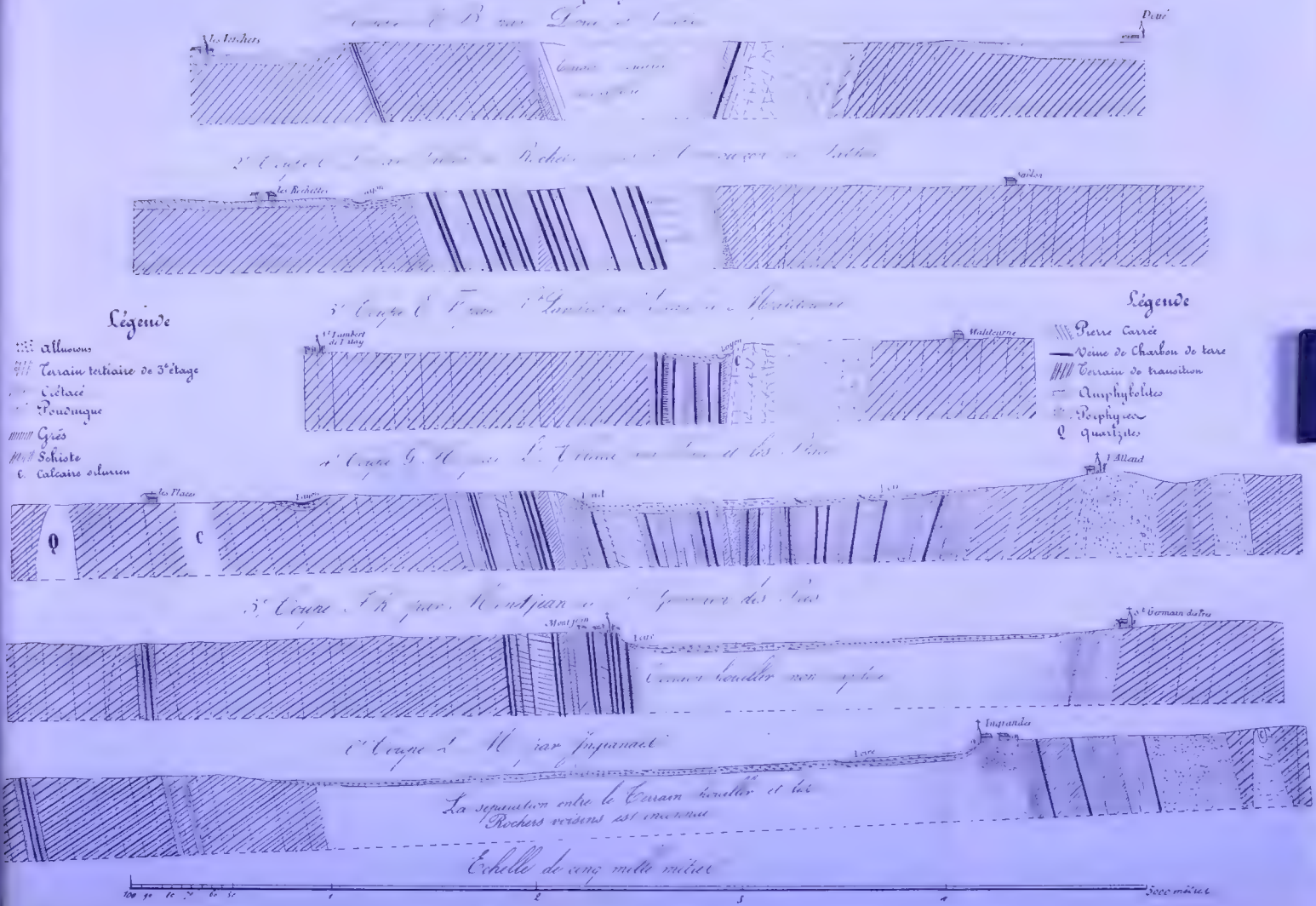

Schistes de trans
Phtanites
Calcaire Silurie
Amphybolites
Porphyres
Quartzites.
Bonneveaux
Levau
anthra
DOUE
la Chapelle
Beauregard
Sannay
Assuy
Fontenelle
Marches
Le Legon
Sarommière
Les Houteaux
Berage Menhan
les Fontaines
Oyré
les Verchés

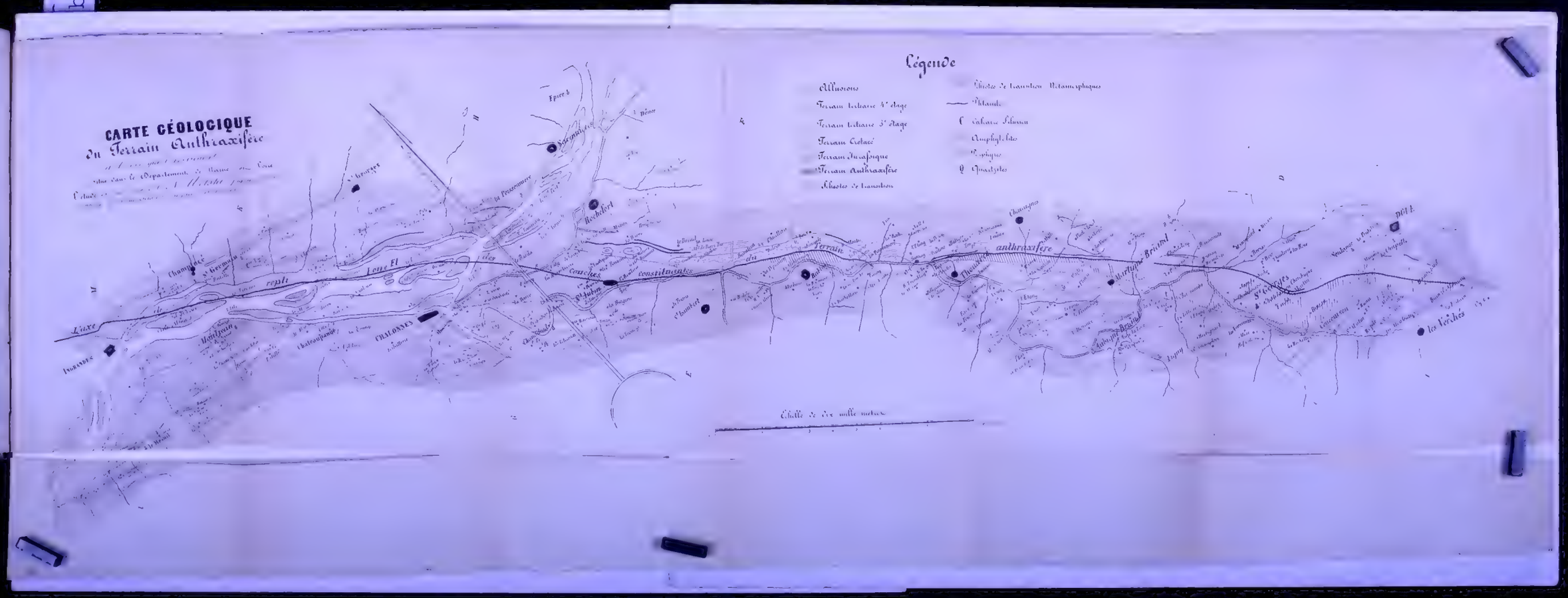
CARTE GÉOLOGIQUE
du Terrain Anthraxifère
Légende
Alluvions
Terrain tertiaire 4e étage
Terrain tertiaire 3e étage
Terrain Crétacé
Terrain Jurassique
Terrain Anthraxifère
Schistes de transition
Schistes de transition Métamorphiques
Phtanite
C Calcaire Silurien
Amphibolite
Porphyre
Q Quartzites
Loire
Loire Et
Rochefort
Montbrun
Chalouppe
CHALONNES
Champtocé
Montrelais
Ancenis
Chantepie
Thouarcé
Martigné Briand
Les Verchés
Pouillé
Échelle de dix mille mètres

tant d'une anomalie particulière, qui s'observe à l'état normal dans les cactus, les celosia, les xylophylla, les phyllanthus, et la plupart des phyllodes. De Candolle, dans son *Organographie végétale*, semble partager les opinions de Jœger, quoiqu'il ne paraisse pas éloigné d'admettre la soudure de plusieurs axes dans la formation des expansions fasciées. Alph. de Candolle, dans son introduction à l'*Étude de la botanique* (t. I, p. 150), est plus explicite, et il admet, d'une manière positive, la connexion de plusieurs rameaux en un seul. Moquin Tendon, dans sa *Teratologie végétale* (p. 148), est d'une opinion différente; pour lui, c'est une anomalie spéciale produite par un excès de nourriture. Auguste de Saint-Hilaire, dans sa *Morphologie végétale* (p. 127), nie positivement que ce phénomène résulte de la soudure de plusieurs tiges ou même de plusieurs rameaux en un seul corps. Il pense, avec Link, que c'est le premier degré de la partition; on voit, dit-il, des tiges fasciées qui commencent à se partager, et d'autres qui sont divisées jusqu'à une certaine profondeur. Dans une notice sur plusieurs faits de teratologie végétale, publiée en 1842, Kirschleger fait l'histoire d'une veronique à tige fasciée, et, après avoir rappelé, comme nous venons de le faire, la divergence des opinions à cet égard, il conclut que, tout en envisageant les fascies des corymbifères, des aunes, des saules, des sapins, comme des états morbides spéciaux, il n'ose pas entièrement rejeter l'opinion de Linné et est assez disposé à admettre l'hypothèse de la coalition de deux axes.

Ces deux opinions controversées ne sont pourtant pas inconciliables, et les observations que nous avons recueillies nous portent à considérer ces deux hypothèses comme des faits désormais acquis à la science. Lorsqu'une plante à tige habituellement très rameuse ne présente qu'une surface plane simple et plus large au sommet qu'à la base,

n'est-il pas rationnel d'admettre que l'anomalie dont la tige principale a été affectée s'est étendue jusqu'aux axes sècondaires ou rameaux, et qu'ils se sont soudés avec l'axe primaire pour ne former qu'une seul corps ?

Une viperine commune (*Echium vulgare*, L.) offrait une tige élevée d'environ un mètre, aplatie et large de 6 à 8 centimètres, se divisant au sommet en ramifications également aplaties, et qui paraissaient séparées par une sorte de déchirement ; une multitude de feuilles étaient éparses à leur surface sous forme de petites bractées et un grand nombre de fleurs étaient pressées sur cette espèce de crête, et rappelaient par leur disposition la forme bizarre du *Celosia cristata*.

Il n'était pas difficile de voir que ces rameaux soudés ne s'étaient séparés qu'en cédant à la force d'expansion qui dilatait la plante vers son extrémité supérieure. Cette viperine croissait dans un pré sec parmi d'autres individus à l'état normal.

Une carline commune (*Carlina vulgaris*, L.) présentait un état presque semblable, mais elle n'était pas ramifiée, quelques anthodes s'épanouissaient au sommet.

Dans d'autres espèces, également spontanées, telles que les *Cichorium intybus*, L., *Picris hieracioides*, L., *Chondrilla juncea*, L., *Cardamine pratensis*, L., *Beta vulgaris*, L., *Ranunculus acris*, L., les rameaux, soit qu'ils fussent complétement adhérents à l'axe principal, soit qu'ils s'en séparassent plus ou moins, laissaient toujours apercevoir la soudure qui les réunissait dans une certaine partie de leur longueur.

Une tulipe des jardins (*Tulipa gesneriana*, L.) avait produit une hampe, qui, vers sa partie moyenne, offrait cinq ramifications terminées chacune par une fleur simple et formant ainsi un bouquet d'une rare élégance. L'organisation bien connue de la tulipe ne permet pas de douter qu'il n'y eût en ce cas cinq axes soudés dans une partie

de leur longueur, on pouvait même les distinguer encore, bien au-dessous de leur point de jonction, où ils formaient des angles, mais non une surface aplatie.

Jusqu'ici les tiges dont nous avons signalé les altérations approchaient plus ou moins de la forme cylindrique, mais dans les tiges quadrangulaires, la disposition différente des fibres devait produire une fascie d'une autre nature.

Un individu de *Leonurus marrubiastrum*, L., présentait une tige fasciée, sur laquelle on distinguait des angles prononcés comme si plusieurs tiges tetragones avaient été très rapprochées, mais il n'en résultait pas une surface plane comme dans les autres fascies; l'aplatissement était irrégulier et la tige se contournait en une spirale, dont les spires devenaient plus lâches à mesure qu'elles approchaient du sommet de la plante. Les feuilles n'avaient pu conserver la disposition oppositive qui leur est naturelle; elles étaient régulièrement rangées sur une ligne qui suivait les circonvolutions de la spirale. Je conserve dans ma collection cette curieuse monstruosité.

Dans une scrophulaire (*Scrophularia sambucifolia*, L.) cultivée au jardin d'Angers, en 1843, les quatre angles de la tige étaient oblitérés; la tige, devenue cylindracée, était sensiblement gonflée, ce n'était qu'à son extrémité qu'elle montrait un aplatissement marqué; la soudure évidente des rameaux s'étendait jusqu'aux pedicelles et aux fleurs. Ces fleurs, beaucoup plus grandes que dans l'état ordinaire, étaient distendues surtout dans le sens de leur largeur; elles se composaient de deux corolles adhérentes entr'elles de telle manière qu'il n'en résultait qu'une seule cavité; le rudiment d'étamine, ou petit appendice qui s'observe sous la lèvre supérieure de la corolle des scrophulaires, se trouvait ici répété deux fois; ces deux appendices n'étaient point contigus, ils étaient écartés l'un de l'autre sous cette voûte qui leur était com-

mune ; le nombre des étamines était doublé, mais plusieurs d'entr'elles semblaient oblitérées ; l'ovaire, qui occupait le centre de ces appareils, résultait évidemment de l'adhérence de deux ovaires ; les quatre sillons qu'il porte dans l'état ordinaire étaient multipliés, mais il n'était surmonté que d'un seul style ; les graines étaient fort nombreuses : elles m'ont paru mal conformées, accident du reste assez fréquent dans les scrophulaires cultivées.

Il résulte de ces observations que le phénomène désigné sous le nom de tige fasciée peut être attribué tantôt à la dilatation anormale d'un seul axe, tantôt à la réunion de plusieurs axes en un seul, que ce phénomène peut s'étendre aux organes appendiculaires et jusqu'aux parties de la fructification elles-mêmes.

DESCRIPTION ET FIGURE DU GENRE MYCENASTRUM,

Par **M. DESVAUX**, *botaniste à Nantes.*

Le genre Mycénastre étant un végétal décrit par nous, seulement en 1842, dans les *Annales des sciences naturelles* (1), nous avons cru qu'il serait intéressant de rattacher cette curieuse production aux travaux du Congrès scientifique de cette partie de l'ouest de la France, à laquelle appartient cette production. Une figure exacte fixera invariablement cette espèce dans la science, d'autant plus que le savant mycologue anglais Barckley nous marque que lui-même a découvert, au cap de Bonne-Espérance, une espèce qui se rattache à ce genre nouveau.

(1) T. XVII, p. 143.

Pl. 3.

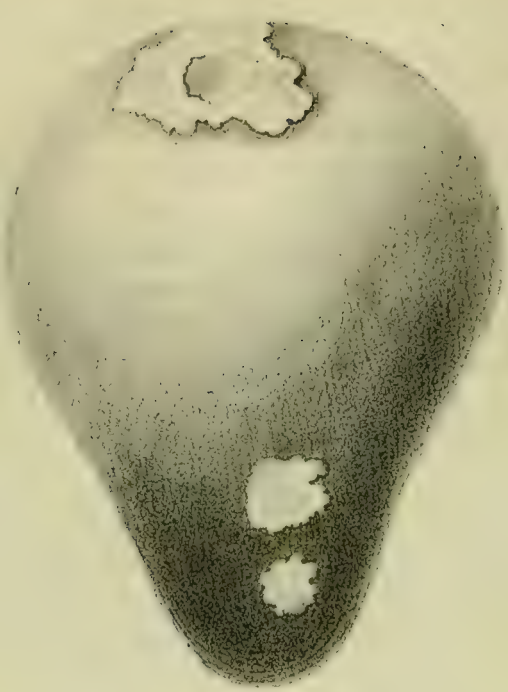

fig. 1

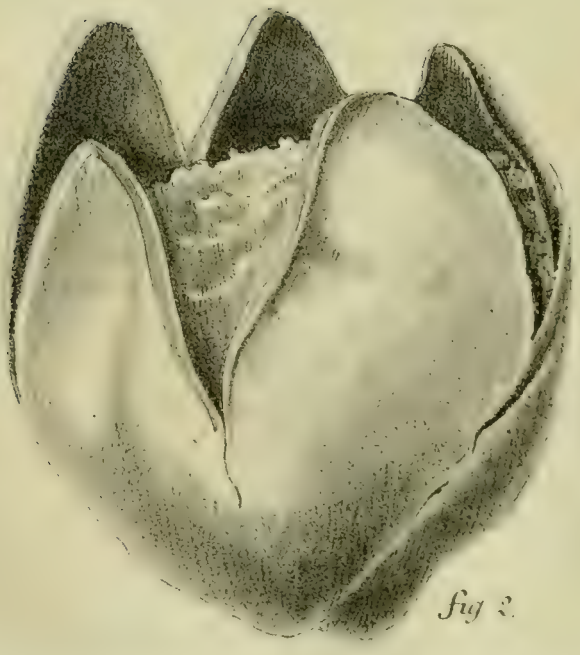

fig 2.

Mycenastrum Corium desv.

½ grandeur

Fig. 1.

Pl. 4.

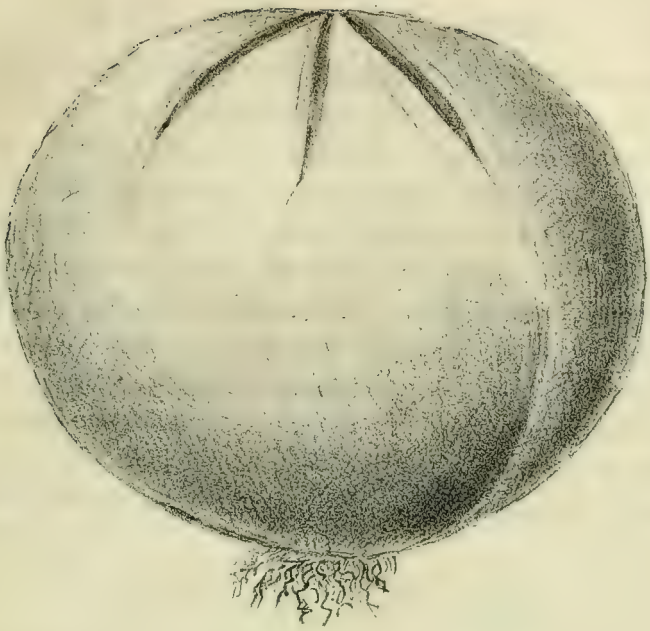

Fig. 2.

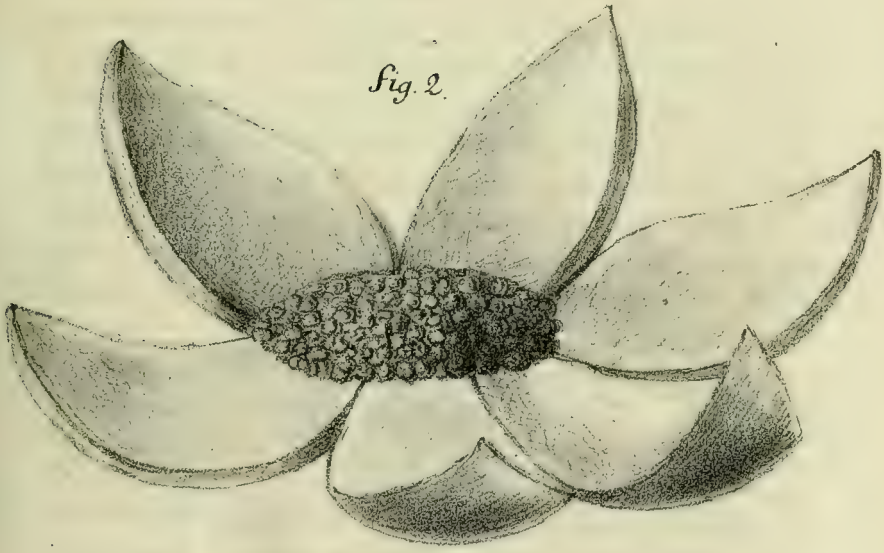

Mycenastrum Geaster Cauv.

1/2 grandeur.

Nous avons presque la certitude que la *Boviste suberosa*, de Fries, est la même que notre *Mycenastrum corium*, et encore le même que le *Lycoperdon corium* de De Candolle. Dans le doute où se trouvent les botanistes à cet égard, rien n'est plus propre à fixer l'incertitude que la publication d'une bonne figure, et probablement que, par là, la science y gagnera la suppression de deux noms, ou au moins la facilité de constater si l'Europe renferme plusieurs espèces se rapprochant de la nôtre, observée dans le département de la Loire-Inférieure, sur les bords de la mer, au Croisic, dans les sables, près la chapelle de Saint-Gonstan, vers le mois d'octobre 1841.

MYCÉNASTRE *(Mycenastrum)*.

Ce champignon globuloïde, du groupe des lycoperdées, est charnu dans son premier état de développement; peu à peu il durcit, et en vieillissant, et avant même qu'il s'ouvre, il perd une pellicule blanche l'enveloppant complétement et qui tombe par lambeaux. La partie coriace, épaisse, persistante, s'ouvre au sommet en sorte d'étoile irrégulière; l'intérieur est rempli d'une masse brun-verdâtre en forme de feutre, renfermant dans son tissu les spons ou la poussière qui se répand au-dehors.

MYCÉNASTRE CUIR *(Mycenastrum corium)*. Desv.

Planche III, fig. 1 et 2.

Cette espèce est plus ou moins globuleuse ou ovale, blanche, de la grosseur d'un œuf d'oie à peu près (fig. 1), n'ayant pas de corps radiculaire appréciable, mais tenant à la terre par des fibriles partant de sa pellicule caduque blanche; couleur gris brun après la chute de la pellicule blanche; déhiscence plus ou moins régulière, par le sommet en cinq à sept parties formant de grands lobes dis-

posés comme en étoile (fig. 2) et offrant, dans leur épaisseur notable et approchant de celle de gros Carton ou de Cuir épais, un tissu très serré et dur.

La figure que nous donnons suffira pour donner l'idée complète de ce champignon, sans que nous ayons recours à des détails microscopiques, lesquels, selon nous, aident moins la science qu'ils ne la surchargent, et dont tout le mérite doit être attribué à l'opticien plutôt qu'au naturaliste, au moins telle est notre opinion sur le luxe actuel de micrographie dont on encombre les sciences naturelles.

EXPLICATION DE LA PLANCHE III.

Fig. 1. Un individu ayant perdu la plus grande partie de sa pellicule extérieure, mais sans être encore ouvert.

Fig. 2. Individu aux deux tiers de sa ruptilité spontanée.

Nota. La très curieuse et très vaste collection iconographique de champignons, faite par Mme Cauvin (du Mans), tant sur les documents publiés que d'après ses propres observations, nous a fourni un champignon croissant dans le département de la Sarthe, sous le nom de *Scleroderma geaster* (Fries et Desp., *Fl. de la Sarthe*). Ce curieux végétal devant certainement faire partie de notre genre Mycénastre, nous renvoyons à la description de cette espèce, faite et promise à la onzième session du Congrès scientifique par Mme Cauvin, afin de bien faire remarquer la différence qui existe entre celle-ci et l'espèce que nous venons de décrire.

MYCÉNASTRE GÉASTRE (*Mycenastrum geaster*). Cauvin.

Planche IV, fig. 1 et 2.

Scleroderma geaster, Fries et Desp., *Fl. de la Sarthe et de la Mayenne.*

Ce champignon, de couleur jaune sale terreux, est

globuleux avant son développement, légèrement aplati au sommet, ainsi qu'à la base, qui souvent est un peu amincie ; la partie supérieure est ordinairement garnie d'une certain nombre de petites écailles, et l'on remarque parfois à l'extérieur, vers l'époque où il doit s'ouvrir, de légères côtes obtuses. Il varie dans son diamètre qui est quelquefois de 15 à 18 centimètres. Il est sessile, fixé à la terre par une touffe de fibrilles entrelacées, presque cartilagineuses. Enfin il s'ouvre par le sommet, se fend en six ou huit lobes aigus, inégaux, mais de même forme ou à peu près, disposés en étoile, et s'étale sur la terre à la manière des *géastres*. Ces lobes, épais de 3 à 5 centimètres, sont, à l'état frais, très cassants ; en se desséchant, ils perdent beaucoup de leur épaisseur et de leur étendue, prennent la consistance du liége et se contournent à leur extrémité.

L'intérieur est rempli par une masse assez compacte, composée de globules noirs et gris qui se changent plus tard en une poussière abondante brune. Cette masse peut facilement être détachée sans la déformer.

On rencontre ce champignon, à l'état frais, au mois d'octobre, dans les bois de Pins, aux environs du Mans, particulièrement à Pontlieue, près Funay. Il se dessèche bientôt et passe ainsi l'hiver sans se décomposer.

EXPLICATION DE LA PLANCHE IV.

Fig. 1. Un individu réduit à plus de moitié de sa grandeur naturelle et présentant un commencement de ruptilité.

Fig. 2. Ce même champignon, également réduit à plus de moitié de sa grandeur naturelle, complétement développé et montrant au centre une masse compacte composée de globules noirs et gris.

OVOLOGIE.

CATALOGUE DE LA COLLECTION D'OEUFS

APPARTENANT A M. RAOUL DESTRICHÉ DE BARACÉ,

NATURALISTE A ANGERS.

CLASSIFICATION ORDONNÉE SELON C.-J. TEMMINCK.

ORDRE PREMIER. — *Rapaces.*

Genre 1er.
Genre 2e.
Genre 3e.
Genre 4e.

Faucon hobereau.	*Falco subbuteo.* (Lath.)
— émérillon.	— *æsalon.* (Mih.)
— cresserelle.	— *tinnunculus.* (Linn.)
Aigle botté.	— *pennatus.* (Linn.)
— Jean-le-Blanc.	— *brachydactylus.* (Wolf.)
— balbuzard.	— *haliaëtus.* (Linn.)
Autour.	— *palumbarius.* (Linn.)
Epervier.	— *nisus.* (Linn.)
Milan royal.	— *milvus.* (Linn.)
Buse.	— *buteo.* (Linn.)
Bondrée.	— *apivorus.* (Linn.)
Buzard harpaye.	— *rufus.* (Linn.)
— montagu.	— *cineraceus.* (Mont.)

Genre 5e.

Chouette huiotte.	*Strix aluco.* (Meyer.)
— effraie.	— *flammea.* (Linn.)
— chevêche.	— *passerina.* (Auctorum.)
— tengmalm.	— *tengmalmi.* (Linn.)
— chevêchette.	— *acadica.* (Linn.)
Hibou brachiôte.	— *brachyotos.* (Lath.)
— grand-duc.	*Strix bubo.* (Linn.)
— moyen-duc.	— *otus.* (Linn.)
— scops.	— *scops.* (Linn.)

ORDRE IIe. — *Omnivores.*

Genre 6e.

Corneille noire.	*Corvus corone.* (Linn.)
Freux.	— *frugilegus.* (Linn.)
Choucas.	— *monedula.* (Linn.)
Pie.	— *pica.* (Linn.)
Geai.	— *glandarius.* (Linn.)

Genre 7e.	
Genre 8e.	
Genre 9e.	
Genre 10e.	
Genre 11e.	
Loriot.	*Oriolus galbula.* (Linn.)
Genre 12e.	
Etourneau.	*Sturnus vulgaris.* (Linn.)
— unicolore.	— *unicolor.* (Marm.)
Genre 13e.	

ORDRE IIIe. — *Insectivores.*

Genre 14e.	
Pie grièche grise.	*Lanius excubitor.* (Linn.)
— à poitrine rose.	— *minor.* (Linn.)
— rousse.	— *rufus.* (Briss.)
— écorcheur.	— *collurio.* (Briss.)
Genre 15e.	
Gobe-mouche gris.	*Muscicapa grisola.* (Linn.)
— à collier.	— *albicollis.* (Mihi.)
Genre 16e.	
Merle draine.	*Turdus viscivorus.* (Linn.)
— litorne.	— *pilaris.* (Linn.)
— grive.	— *musicus.* (Linn.)
— noir.	— *merula.* (Linn.)
— de roche.	— *saxatilis.* (Lath.)
Genre 17e.	
Cincle plongeur.	*Cinclus aquaticus.* (Bechst.)
Genre 18e.	
Becfin rousserole.	*Sylvia turdoides.* (Meyer.)
— riverain.	— *fluviatilis.* (Meyer.)
— locustelle.	— *locustella.* (Lath.)
— aquatique.	— *aquatica.* (Lath.)
— phragmite.	— *phragmitis.* (Bechst.)
— effarvatte.	— *arundinacea.* (Lath.)
— verderolle.	— *palustris.* (Bechst.)
— rossignol.	— *luscinia.* (Lath.)
— philomèle.	— *philomela.* (Bechst.)
— orphée.	— *orphea.* (Mihi.)
— tête noire.	— *atricapilla.* (Lath.)
— fauvette.	— *hortensis.* (Bechst.)
— grisette.	— *cinerea.* (Lath.)
— pitte chou.	— *provincialis.* (Gmel.)
— rouge-gorge.	— *rubecula.* (Lath.)
— gorge-bleue.	— *suecica.* (Lath.)
— rouge-queue.	— *tithys.* (Scopoli.)
— de murailles.	— *phenicurus.* (Lath.)
— à poitrine jaune.	— *hippolaïs.* (Lath.)
— siffleur.	— *sibilatrix.* (Bechst.)

Becfin pouillot.	*Sylvia tochilus.* (Lath.)
— véloce.	— *rufa.* (Lath.)
— natterer.	— *nattereri.* (Mihi.)
Roitelet ordinaire.	— *regulus.* (Lath.)
— triple bandeau.	— *ignicapilla.* (Brehm.)
— troglodyte.	— *troglodytes.* (Lath.)

Genre 19e.

Traquet moteux.	*Saxicola ænanthe.* (Bechst.)
— stapazin.	— *stapazina.* (Mihi.)
— oreillard.	— *aurita.* (Mihi.)
— tarier.	— *rubetra.* (Bechst.)
— pâtre.	— *rubicola.* (Bechst.)

Genre 20e.

Accenteur mouchet.	*Accentor modularis.* (Cuv.)
— pégot.	— *alpinus.* (Bechst.)

Genre 21e.

Bergeronnette grise.	*Motacilla alba.* (Linn.)
— jaune.	— *boarula.* (Linn.)
— printannière.	— *flava.* (Linn.)

Genre 22e.

Pipit spioncelle.	*Anthus aquaticus.* (Bechst.)
— rousseline.	— *rufescens.* (Mihi.)
— farlouse.	— *pratensis.* (Bechst.)
— des buissons.	— *arboreus.* (Bechst.)

ORDRE IVe. — *Granivores.*

Genre 23e.

Alouette calandre.	*Alauda calandra.* (Linn.)
— cochevis.	— *cristata.* (Linn.)
— des champs.	— *arvensis.* (Linn.)
— lulu.	— *arborea.* (Linn.)
— calandrelle.	— *brachidactyla.* (Mihi.)

Genre 24e.

Mesange charbonnière.	*Parus major.* (Linn.)
— petite charbonnière.	— *ater.* (Linn.)
— bleue.	— *cæruleus.* (Linn.)
— huppée.	— *cristatus.* (Linn.)
— nonette.	— *palustris.* (Linn.)
— longue queue.	— *caudatus.* (Linn.)
— moustache.	— *biarmicus.* (Linn.)

Genre 25e.

Bruant jaune.	*Emberiza citrinella.* (Linn.)
— proyer.	— *miliaria.* (Linn.)
— de roseau.	— *schœniculus.* (Linn.)
— ortolan.	— *hortulana.* (Linn.)
— zizi ou de haie.	— *cirlus.* (Linn.)
— fou ou de pré.	— *cia.* (Linn.)

Genre 26e.

Genre 27e. Bouvreuil commun.	*Pyrrhula vulgaris.* (Briss.)
Genre 28e.	
Gros-bec.	*Fringilla coccothraustes.* (Mihi.)
— verdier.	— *chloris.* (Mihi.)
— soulcie.	— *petronia.* (Linn.)
— moineau.	— *domestica.* (Linn.)
— friquet.	— *montana.* (Linn.)
— cini.	— *serinus.* (Linn.)
— pinson.	— *cœlebs.* (Linn.)
— linotte.	— *cannabina.* (Linn.)
— tarin.	— *spinus.* (Linn.)
— sizerin.	— *cinaria.* (Linn.)
— chardonneret.	— *carduelis.* (Linn.)

ORDRE Ve.

Genre 29e. Coucou gris.	*Cuculus canorus.* (Linn.)
Genre 30e.	
Pic vert.	*Picus viridis.* (Linn.)
— épeiche.	— *major.* (Linn.)
— épeichette.	— *minor.* (Linn.)
Genre 31e. Torcol.	*Yunx torquilla.* (Linn.)

ORDRE VIe.

Genre 32e. Sitelle torchepot.	*Sitta europea.* (Linn.)
Genre 33e. Grimpereau.	*Certuia familiaris.* (Linn.)
Genre 34e.	
Genre 35e.	
La huppe.	*Upupa epops.* (Linn.)

ORDRE VIIe.

Genre 36e.	
Genre 37e.	
Martin-pêcheur.	*Alcedo hispida.* (Linn.)

ORDRE VIIIe.

Genre 38e.	
Hirondelle de cheminée.	*Hirundo rustica.* (Linn.)
— de fenêtre.	— *urbica.* (Linn.)
— de rivage.	— *riparia.* (Linn.)
— de rocher.	— *rupestris.* (Linn.)
Genre 39e. Martinet de muraille.	*Cypselus murarius.* (Mihi.)
Genre 40e. Engoulevent ordin.	*Caprimulgus Europeus.* (Linn.)

ORDRE IXe.

Genre 41e.	
Pigeon ramier.	*Columba palumbus.* (Linn.)
— colombin.	— *Œnas.* (Linn.)
— bizet.	— *livia.* (Briss.)
— tourterelle.	— *turtur.* (Linn.)

ORDRE X^e^. — *Gallinacées.*

Genre 42e.

Faisan vulgaire.	*Phasianus colchicus.* (Linn.)
— tetrasauerhan.	*Tetrao urogallus.* (Linn.)

Genre 43e.
Genre 44e.
Genre 45e.

Perdrix bartavelle.	*Perdix saxatilis.* (Meyer.)
— rouge.	— *rubra.* (Briss.)
— grise.	— *cinerea.* (Lath.)
— gambra.	— *petrosa.* (Lath.)
— caille.	— *coturnix.* (Lath.)

Genre 46e.

ORDRE XIe. — *Alectorides.*

Genre 47e.

ORDRE XIIe. — *Coureurs.*

Genre 48e.

Grande outarde barbue.	*Otis tarda.* (Linn.)
— canepetière.	— *tetrax.* (Linn.)

Genre 49e.

ORDRE XIIIe. — *Gralles.*

Genre 50e.

Œdicnème criard.	*Œdicnemus crepitans.* (Mihi.)

Genre 51e.
Genre 52e.
Genre 53e.

Huiterier pie.	*Hœmatopus ostralegus.* (Linn.)

Genre 54e.

Pluvier doré.	*Charadrius pluvialis.* (Linn.)
Grand pluvier à collier.	— *hiaticula.* (Linn.)
Petit pluvier à collier.	— *minor.* (Meyer.)
Pluvier à collier interrompu.	— *cantianus.* (Lath.)

Genre 55e.

Vanneau huppé.	*Vanellus cristatus.* (Meyer.)

Genre 56e.

Tournepierre.	*Trepsilas collaris.* (Mihi.)

Genre 57e.
Genre 58e.

Cicogne blanche.	*Ciconia alba.* (Bellon.)

Genre 59e.

Héron cendré.	*Ardea cinerea.* (Lath.)
— pourpré.	— *purpurea.* (Linn.)
— butor.	— *stellaris.* (Linn.)
— blongios.	— *minuta.* (Linn.)

Genre 60e.

Flammant rouge.	*Phœnicopterus ruber.* (Linn.)

Genre 61e.

Avocette à nuque noire.	*Recurvirostra avocetta.* (Linn.)

Genre 62e.

Spatule blanche.	*Platalea leucorodia.* (Linn.)

Genre 63e.
Genre 64e.
Genre 65e.

Becasseau combattant.	*Tringa pugnax.* (Linn.)

Genre 66e.

Chevalier gambette.	*Totanus calidris.* (Bechst.)

Genre 67e.

Barge à queue noire.	*Limosa melanura.* (Leisler.)

Genre 68e.

Bécasse ordinaire.	*Scolopax rusticola.* (Linn.)
Bécassine ordinaire.	— *gallinago.* (Linn.)
— sourde.	— *gallinula.* (Linn.)

Genre 69e.

Rale d'eau.	*Rallus aquaticus.* (Linn.)

Genre 70e.

Poule d'eau de genet.	*Gallinula crex.* (Lath.)
— marouette.	— *porzana.* (Lath.)
— poussin.	— *pusilla.* (Bechst.)
— bâillon.	— *baillonii.* (Vieill.)
— ordinaire.	— *chloropus.* (Lath.)

Genre 71e.

ORDRE XIVe. — *Pinnatipèdes.*

Genre 72e.

Foulque macroule.	*Fulica atra.* (Linn.)

Genre 73e.
Genre 74e.

Grèbe huppé.	*Podiceps cristatus.* (Lath.)
— jou gris.	— *rubricollis.* (Lath.)
— cornu.	— *cornutus.* (Lath.)
— castagneux.	— *minor.*

ORDRE XVe. — *Palmipèdes.*

Genre 75e.

Hirondelle de mer Caugek.	*Sterna cantiaca.* (Gmel.)
— Dougall.	— *dougalli.* (Montagu.)
— Pierre Garin.	— *hirundo.* (Linn.)
— épouvantail.	— *nigra.* (Linn.)
Petite hirondelle de mer.	— *minuta.* (Linn.)

Genre 76e.

Goëland à manteau bleu.	*Larus fuscus.* (Linn.)
— à pieds jaunes.	— *argentatus.* (Brunn.)
Mouette à pieds bleus.	— *canus.* (Linn., *sed non auctorum.*)

Mouette tridactyle.	*Larus tridactylus.* (Lath.)
— rieuse.	— *ridibundus.* (Leisler.)
Genre 77e.	
Genre 78e.	
Petrel cendré.	*Procellaria cinerea.* (Gmel.)
— tempête.	— *pelagica.* (Linn.)
Genre 79e.	
Oie cendrée.	*Anas anser ferus.* (Lath.)
— vulgaire.	— *segetum.* (Gmel.)
— d'Egypte.	. . . . .
— du Canada.	. . . . .
Cygne sauvage.	— *cygnus.* (Linn.)
— tuberculé.	— *olor.* (Linn.)
Canard tadorne.	— *tadorna.* (Linn.)
— sauvage.	— *boschas.* (Linn.)
— sifleur.	— *penelope.* (Linn.)
— souchet.	— *clypeata.* (Linn.)
— sarcelle d'été.	— *querquedula.* (Linn.)
— eider.	— *mollissima.* (Linn.)
— milouin.	— *ferina.* (Linn.)
Genre 80e.	
Genre 81e.	
Pélican blanc.	*Pelecanus onocrotalus.* (Linn.)
Genre 82e.	
Grand cormoran.	*Carbo cormoranus.* (Meyer.)
— largup.	— *cristatus.* (Mihi.)
— pygmée.	— *pygmœus.* (Mihi.)
Genre 83e.	
Fou de Bassan.	*Sula alba.* (Meyer.)
Genre 84e.	
Plongeon imbrim.	*Colymbus glacialis.* (Linn.)
Genre 85e.	
Guillemot à capuchon.	*Uria troile.* (Lath.)
Genre 86e.	
Macareux moine.	*Mormon fratercula.* (Mihi.)
Genre 87e.	

Total d'Europe : 210 espèces.

Quelques œufs exotiques qui ont leurs homonymes en Europe.

Collection d'œufs, 250 espèces.

MÉTÉOROLOGIE,

PAR L. RAIMBAULT, DE THOUARCÉ (M. ET L.).

(Les observations barométiques sont réduites à 0 température.)

1842	RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES.				MOYENNE BAROMÉTRIQ. CORRESPONDANT AUX TEMPS			
	MAXIMUM	MINIMUM	MOYENNE.	MOYENNE des hauteurs à midi.	CLAIR.	NUAGEUX.	COUVERT.	PLUVIEUX.
Janvier ..	768,9	744,3	756,60	758,213	762,351,851	759,066,666	757,642,857	754,176,470
Février ..	73,2	37,3	55,25	58,910	63,541,666	56,644,736	56,441,176	49,250,000
Mars.....	68,8	45,0	56,90	59,000	64,529,411	54,271,739	57,445,652	56,235,294
Avril.....	63,4	45,7	54,55	54,619	56,020,833	54,700,000	51,346,153	52,294,117
Mai.....	63,6	49,7	56,65	56,916	58,250,000	58,348,837	54,500,000	55,066,666
Juin.....	66,4	51,2	58,80	57,942	59,875,000	57,354,836	56,562,500	55,166,666
Juillet....	67,4	50,4	58,90	54,943	60,562,500	53,763,157	55,400,000	54,916,666
Août.....	67,1	45,1	56,10	54,510	60,464,285	54,911,764	55,214,285	52,857,142
Septemb.	64,5	41,7	53,10	54,464	56,739,583	51,817,413	54,047,618	51,470,588
Octobre..	67,1	39,6	53,35	56,472	60,525,925	55,068,965	56,681,818	52,062,500
Novemb..	71,8	33,1	52,45	52,996	56,473,684	46,208,333	52,016,666	48,424,242
Décemb..	64,2	47,0	60,60	63,632	61,910,714	56,866,666	66,235,576	63,448,275
MOYENNE des 12 mois..	768,033,3	744,175,0	756,104,16	756,801,416	760,103,787	754,918,592	756,127,859	753,780,718

La première colonne de ce tableau donne pour chaque mois le *maximum*, c'est-à-dire la plus grande hauteur atteinte par le baromètre.

La deuxième et la troisième donnent, l'une le plus grand abaissement du baromètre dans le mois, l'autre la moyenne de ces deux termes.

Enfin la quatrième est la moyenne des hauteurs à midi de chaque jour du mois.

Dans la deuxième partie du tableau, la première colonne donne la hauteur moyenne du baromètre correspondant avec un *temps clair*, c'est-à-dire sans nuages ou presque sans nuages, et est la résultante de trois observations par jour.

Les deux autres donnent également la moyenne de trois observations par jour.

Enfin la quatrième est la moyenne résultant de toutes les hauteurs barométriques observées pendant un temps pluvieux et faites six fois par jour.

Dans la dernière ligne, on voit que la moyenne barométrique à midi, que les observateurs prennent généralement pour la moyenne la plus exacte de l'année, est un peu plus élevée que celle obtenue par le calcul des *maxima* et des *minima*.

Comme la moyenne correspondant au *temps clair* est la plus élevée, je ne sais si la 9e question du programme de la sixième section (1) est bien exacte, et si, au lieu de dire : « dans le cours de l'année dernière, » on n'a pas voulu mettre : « dans le dernier mois, » c'est-à-dire le mois de décembre, dans lequel la moyenne correspondant aux *temps couvert* et *pluvieux* se trouve effectivement plus forte que celle des *temps clair* et *nuageux*.

Il n'y a donc que ce mois de décembre dans lequel le baromètre se trouve en contradiction avec ses indications

(1) Il résulte des observations météorologiques faites à Angers pendant le cours de l'année dernière, et dans les deux premiers mois de celle-ci, que le baromètre a été constamment moins élevé pendant les beaux jours que pendant les jours pluvieux.

ordinaires. Le tableau ci-dessous donne pour chaque décade les moyennes correspondant aux *temps clair*, *nuageux*, *couvert* et *pluvieux*.

1842 Décembre.	MOYENNE BAROMÉTRIQUE CORRESPONDANT AUX TEMPS				RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES.			
	CLAIR.	NUAGEUX.	COUVERT.	PLUVIEUX.	MAXIMUM	MINIMUM.	MOYENNE	MOYENNE de midi.
1re DÉCADE (10 premiers jours).....	763,750,000	763,250,000	765,213,785	»	768,5	760,3	764,40	764,340,000
2e DÉCADE	62,833,333	62,500,000	67,250,000	761,000,000	74,2	56,6	65,40	64,240,000
3e DÉCADE	59,000,000	52,400,000	61,800,000	65,454,545	71,6	47,0	59,30	63,218,181

Dans la première décade, il n'a point tombé de pluie et il y a eu plusieurs jours de brouillards. Si la moyenne barométrique correspondant au *temps couvert* est plus élevée que celle des *temps clair*, cela résulte de ce que l'on a coutume de compter comme *temps couvert* les brouillards, et que ces brouillards, qui se dissipent assez ordinairement après quelques heures, et sont le plus souvent suivis d'un beau temps, ne diminuent pas beaucoup le poids de l'atmosphère, et peuvent bien coïncider avec une grande hauteur barométrique.

Dans la deuxième décade, il n'a tombé que 0 m. 0025 (2 millim. et 1/2) de pluie, et la moyenne des *temps pluvieux* est la moins élevée. Celle correspondant au *temps couvert* est la plus forte et résulte encore probablement de ce que les 19 et 20, où le baromètre a atteint la plus grande élévation (0 m. 7742 et 0 m. 7733), le ciel s'est trouvé couvert, mais légèrement et un peu brouillé, coïncidant avec des vents du nord-nord-ouest et du nord-ouest qui donnent ordinairement une grande hauteur barométrique, comme il est démontré par le tableau dressé plus loin.

Pendant les onze derniers jours, il a tombé 0 m. 0105 (10 millim. et 1/2) de pluie, et la moyenne barométrique correspondant au *temps pluvieux* se trouve la plus élevée. Comme il n'y a point ici de brouillards pour rendre raison de cette différence, il se pourrait que cela tînt, comme le dit la question, à des doubles courants d'air, que je n'ai, du reste, pas observé moi-même, et aussi aux vents d'ouest qui ont soufflé pendant la moitié de cette période, c'est-à-dire pendant cinq jours et demi.

La même question désigne aussi les deux premiers mois de l'année 1843 comme ayant eu, à Angers, des hauteurs barométriques plus grandes pendant les jours pluvieux que pendant les beaux jours. Mes observations se trouvent encore en désaccord sur ce point là avec celles d'Angers, et ne s'en rapprocheraient guère que pour les dix premiers jours de janvier, dans lesquels la moyenne barométrique correspondant au *temps couvert* est cependant encore plus basse de 15 centièmes de millimètre que celle du *temps clair*, ce que l'on peut voir par le tableau suivant :

1843 Janvier.	MOYENNE BAROMÉTRIQUE CORRESPONDANT AUX TEMPS			
	CLAIR.	NUAGEUX.	COUVERT.	PLUVIEUX.
1re DÉCADE (10 premiers jours).....	760,875,000	759,000,000	759,333,333	755,698,652

1842	MOYENNE BAROMÉTRIQUE CORRESPONDANT AVEC LES DIVERS VENTS.							
	N.	N.-N.-E.	N.-E.	E.-N.-E.	E.	E.-S.-E.	S.-E.	S.-S.-E.
Janvier....	765,742	760,350	761,550	756,875	»	756,700	758,850	761,650
Février....	68,588	»	61,600	»	762,683	57,000	53,994	56,780
Mars.....	59,785	»	54,500	60,560	60,850	63,885	59,220	»
Avril.....	55,912	57,740	56,268	60,625	54,800	55,225	56,800	54,966
Mai.....	59,700	61,433	62,500	»	59,966	57,900	56,300	60,700
Juin.....	62,816	»	61,711	55,983	58,500	56,566	57,766	61,100
Juillet.....	61,100	»	60,360	51,400	57,675	54,900	59,650	54,200
Août.....	63,850	59,150	57,809	52,600	61,400	56,880	56,477	49,600
Septembre	57,581	59,100	56,877	62,500	60,100	60,650	53,342	51,700
Octobre...	55,612	58,800	61,646	65,000	60,033	66,100	55,900	»
Novembre.	58,271	»	59,377	55,850	61,480	63,220	53,520	42,166
Décembre.	»	»	65,066	63,100	63,805	»	62,723	61,400
MOYENNE des 12 mois.	760,821,545	759,395,500	759,938,666	758,449,300	760,117,454	758,911,454	757,041,000	755,426,200

1842	MOYENNE BAROMÉTRIQUE CORRESPONDANT AVEC LES DIVERS VENTS.							
	S.	S.-S.-O.	S.-O.	O.-S.-O.	O.	O.-N.-O.	N.-O.	N.-N.-O.
Janvier....	758,650	750,100	757,060	»	757,040	755,250	758,850	760,300
Février....	55,000	56,300	56,175	»	46,764	67,200	62,000	72,400
Mars.....	51,400	51,100	58,422	762,640	56,631	»	55,450	57,583
Avril.....	53,333	54,900	»	54,100	52,444	53,050	53,500	50,960
Mai.....	56,133	53,500	55,750	55,400	56,280	»	57,553	58,056
Juin.....	55,500	»	56,833	53,800	58,313	59,000	61,663	65,900
Juillet.....	55,650	»	54,760	59,600	57,784	63,300	59,666	58,175
Août.....	54,050	57,525	55,962	»	58,755	62,125	61,966	»
Septembre	48,950	50,775	51,100	49,280	55,410	54,150	60,600	59,866
Octobre...	51,950	»	49,566	»	50,000	44,200	»	52,600
Novembre.	46,128	47,450	47,863	45,120	50,300	58,380	»	»
Décembre.	55,500	58,533	56,140	»	67,121	»	68,175	68,157
MOYENNE des 12 mois.	753,520,333	754,664,777	754,511,909	754,277,142	755,320,166	757,406,111	759,942,300	760,399,700

1842 — JOURS de la lune.	MOYENNE BAROMÉTRIQUE CORRESPONDANT					
	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.
1	756,9	758,7	758,1	761,9	763,2	760,4
2	61,5	63,5	63,3	57,5	55,4	57,0
3	53,4	65,7	61,6	54,2	57,7	55,1
4	50,7	66,2	62,0	53,3	60,3	59,4
5	56,3	72,6	65,3	53,2	61,0	63,1
6	58,8	72,2	68,7	52,5	63,3	62,8
7	66,2	70,5	64,9	53,1	61,4	59,6
8	67,6	65,3	64,3	57,3	58,4	59,7
9	67,9	66,4	59,9	57,4	56,1	59,9
10	59,3	66,7	54,8	56,9	52,8	60,9
11	60,2	57,7	49,8	55,5	55,0	59,3
12	56,1	56,6	56,5	55,3	53,4	55,7
13	45,1	53,2	60,3	54,8	53,3	53,2
14	55,7	43,9	55,4	55,3	55,2	52,3
15	48,2	38,3	61,8	55,0	54,7	54,6
16	50,0	47,0	64,1	56,2	56,8	58,1
17	58,7	50,0	53,6	54,4	55,2	56,9
18	56,6	52,1	56,4	55,0	58,0	57,8
19	58,8	53,9	58,4	60,2	59,0	57,1
20	63,2	»	46,0	55,4	60,3	65,2
21	64,6	»	62,4	49,9	60,1	65,4
22	61,4	62,5	63,9	»	55,1	59,6
23	57,3	65,8	59,9	45,7	55,2	52,9
24	54,9	68,3	59,2	50,8	57,1	63,8
25	57,9	64,8	54,9	53,2	59,0	63,0
26	60,5	61,6	52,1	58,6	57,2	58,4
27	65,0	55,8	49,6	63,1	49,9	54,4
28	65,2	53,3	55,9	54,1	51,0	53,6
29	62,8	55,3	»	49,5	53,8	59,4
30	62,9	53,8	»	56,1	59,9	»

A CHAQUE JOUR DE LA LUNE.						MOYENNE des 12 MOIS.
JUILLET.	AOUT.	SEPTEMBRE.	OCTOBRE.	NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.	
756,7	758,1	763,4	754,6	758,5	761,6	759,341
»	59,7	61,6	60,8	54,3	65,5	60,008
57,4	59,8	57,7	63,1	56,4	68,1	59,016
51,1	56,5	51,8	63,3	58,8	66,2	58,300
59,0	50,0	52,9	63,3	57,8	63,0	59,791
66,1	61,0	55,0	65,9	58,2	63,3	62,316
67,0	65,1	52,9	65,2	60,1	65,2	62,600
63,5	66,7	54,6	63,6	58,1	66,2	62,108
55,0	64,2	55,2	61,2	53,3	63,0	59,958
52,8	60,4	58,5	61,0	43,1	57,6	57,066
55,9	59,7	59,3	63,1	»	59,7	57,745
54,7	68,1	59,1	62,8	»	60,4	58,063
53,6	55,1	58,5	61,2	54,7	61,5	55,375
54,4	58,4	53,9	55,9	53,7	62,7	54,733
58,6	61,5	51,7	45,8	51,9	63,2	53,775
60,9	58,6	50,9	44,2	59,9	62,8	55,791
57,7	66,3	49,0	52,6	71,4	67,9	57,808
51,9	57,9	50,1	54,8	69,2	73,3	57,758
54,2	51,5	46,8	52,9	53,2	73,3	56,608
58,8	48,0	49,2	39,9	48,8	69,4	55,018
57,5	50,1	45,9	43,2	46,7	67,1	55,718
54,1	53,7	44,6	54,2	51,0	52,6	55,700
59,3	56,0	49,1	52,6	39,9	54,1	53,983
61,1	57,5	51,2	59,4	38,3	58,4	56,666
59,1	60,7	55,7	52,8	38,8	55,0	56,241
59,7	63,7	52,7	52,0	40,0	47,0	55,291
53,4	52,3	56,7	61,6	34,7	61,6	54,850
57,0	54,7	62,3	67,1	48,3	69,5	57,666
64,3	58,4	64,1	61,4	56,1	71,6	59,700
61,3	»	»	54,9	»	62,4	58,757

1842	THERMOMÈTRE.					
	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNE.	MOYENNE DES MAXIMA.	MOYENNE DES MINIMA.	MOYENNE ABSOLUE.
Janvier.	+ 8,1	− 9,1	− 0,50	+ 2,520	− 0,963	+ 0,778
Février.	12,4	− 0,5	+ 6,10	5,262	+ 3,796	4,529
Mars.....	15,3	− 0,7	7,30	11,606	6,570	9,088
Avril....	23,0	+ 1,1	12,05	14,256	6,786	10,521
Mai.....	23,5	5,8	14,65	18,830	11,225	15,027
Juin.....	31,5	12,3	22,10	25,760	16,653	21,216
Juillet..	30,4	13,1	21,75	25,266	16,832	21,049
Août....	32,7	12,0	22,35	25,175	17,225	21,100
Septemb	26,1	7,0	16,55	19,670	12,510	16,090
Octobre	15,8	1,9	8,85	12,527	5,680	9,103
Novemb	14,5	− 4,5	5,00	8,296	4,493	6,394
Décemb	12,1	− 1,3	5,40	7,367	3,700	5,533
12 MOIS.	+ 20,483,33	+ 3,091,66	+ 11,825,00	+ 14,711,250	+ 8,692,250	+ 11,701,[illegible]

ASPECT DU CIEL. (6 observations par jour.)			JOURS DE PLUIE.	QUANTITÉ DE PLUIE.		
CLAIR.	NUAGEUX	COUVERT		PENDANT LE JOUR. — (De 6 h. du matin à 6 h. du soir.)	PENDANT LA NUIT. — (De 6 h. du soir à 6 h. du matin.)	TOTAUX.
51	32	96	11	0m 0168	0m 0177	0m 0345
56	48	44	9	0089	0087	0176
41	60	82	16	0202	0170	0372
81	64	35	7	0124	0071	0195
42	91	40	11	0066	0099	0105
86	63	28	7	0203	0056	0259
77	92	16	9	0073	0048	0121
75	75	36	10	0609	0307	0916
49	74	56	13	0557	0116	0673
91	59	53	9	0152	0364	0526
56	65	75	16	0243	0615	0858
73	31	77	10	0090	0040	0130
758	754	618	128	0m 2586	0m 2150	0m 4736

1843	THERMOMÈTRE.					
	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNE.	MOYENNE DES MAXIMA.	MOYENNE DES MINIMA.	MOYENNE ABSOLUE.
Janvier.	+ 12,0	− 0,8	+ 5,60	+ 7,432	+ 3,454	+ 5,433
Février.	12,0	− 1,4	5,30	7,435	3,842	5,638
Mars.....	18,1	− 0,5	8,80	11,610	5,890	8,750
Avril....	19,1	+ 2,2	10,65	14,053	8,253	11,153
Mai.....	21,1	6,4	13,75	17,719	11,216	14,467
Juin.....	25,0	9,5	17,25	19,382	13,382	16,272
Juillet..						

Les deux tableaux précédents démontrent que si les mois d'hiver de 1842 sont plus froids que ceux de 1843, par compensation, les mois suivants, c'est-à-dire ceux de mars, avril, mai et juin de cette dernière année sont plus

ASPECT DU CIEL. (6 observations par jour.)			JOURS DE PLUIE.	QUANTITÉ DE PLUIE.		
CLAIR.	NUAGEUX	COUVERT		PENDANT LE JOUR.	PENDANT LA NUIT.	TOTAUX.
35	44	108	16	0m 0665	0m 0252	0m 0927
17	50	101	15	0415	0406	0821
67	54	61	9	0253	0210	0463
41	75	63	21	0521	0339	0860
21	110	53	20	0392	0353	0745
19	96	52	16	0354	0589	0943
35	78	65	11	0252	0563	0615

froids que ceux de 1842, et l'on verra plus loin que la température moyenne du premier semestre 1842 est sensiblement la même que celle du premier semestre 1843.

1843	RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES.				MOYENNE BAROMÉTRIQUE CORRESPONDANT AUX TEMPS			
	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNE.	MOYENNE DES HAUTEURS A MIDI.	CLAIR.	NUAGEUX.	COUVERT.	PLUVIEUX.
Janvier.....	770,5	730,1	750,30	757,387	762,166,666	749,954,545	759,678,571	750,711,111
Février.....	63,0	24,4	43,70	46,600	49,250,000	48,458,333	46,479,910	39,714,285
Mars.....	69,3	41,6	55,45	54,193	57,814,102	48,673,847	49,898,510	47,500,000
Avril.....	63,7	44,1	53,90	55,626	59,068,181	56,125,000	52,602,272	53,673,469
Mai.....	63,6	45,9	54,75	53,974	63,300,000	54,411,764	52,418,571	52,058,823
Juin.....	61,9	43,4	52,65	54,835	54,700,000	56,487,804	53,102,941	52,911,111
Juillet.....	66,5	51,0	58,75	59,351	60,500,000	58,967,741	57,275,862	56,156,250

PREMIERS SEMESTRES.	RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES.				MOYENNE BAROMÉTRIQUE CORRESPONDANT AUX TEMPS			
	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNE.	MOYENNE DES HAUTEURS A MIDI.	CLAIR.	NUAGEUX.	COUVERT.	PLUVIEUX.
1842	767,383,3	745,333,3	756,456,333	757,600,000	760,761,460	756,731,136	755,656,389	753,698,206
1843	65,333,3	38,250,0	51,791,111	53,935,833	56,049,824	52,351,882	52,363,469	49,428,133

PREMIERS SEMESTRES.	TEMPÉRATURE MOYENNE. 1er PROCÉDÉ.	TEMPÉRATURE MOYENNE. 2e PROCÉDÉ.	JOURS de PLUIE.	QUANTITÉ de PLUIE.
1842	+ 10,333,3	+ 10,191,5	61	0m 1512
1843	+ 10,225,0	+ 10,285,5	97	0 4759

On voit par les tableaux ci-dessus que si la moyenne barométrique du premier semestre 1842 est plus élevée que celle du premier semestre de 1843, la quantité de pluie est aussi bien moins considérable.

La hauteur correspondant au *temps clair* est aussi la plus grande; viennent ensuite celles qui correspondent aux *temps nuageux* et *couvert*, qui sont sensiblement les mêmes pour chaque année; enfin celle du *temps pluvieux* qui est la plus faible de toutes, comme le veut la théorie du baromètre.

La quantité de pluie tombée dans les six premiers mois de 1843 est plus de trois fois aussi considérable que celle tombée dans la période correspondante de 1842, et est même plus forte que la quantité tombée dans toute cette année 1842.

J'ajouterai de plus que, comme dans les années 1840, 41 et 42, il a tombé environ un quart plus d'eau pendant le dernier semestre que pendant le premier; s'il en est de même cette année, il est à craindre que l'hiver prochain ne voie se renouveler les inondations qui ont naguère porté de si affreux ravages sur les bords de la Loire.

CHIMIE.

OBSERVATION

SUR

L'ANALYSE CHIMIQUE DE LA POMME DE TERRE,

PAR M. ÉDOUARD GUÉRANGER,

Pharmacien au Mans.

Pour apprécier la valeur des différentes et nombreuses variétés de pommes de terre que l'agriculture a obtenues par ses soins, il faut avoir recours à l'analyse chimique.

Ayant eu l'occasion d'examiner 17 variétés de cette espèce de tubercule, j'ai trouvé une différence de 17 à 32. Ce travail, entrepris pour établir un choix raisonné de telle espèce à l'exclusion de telle autre, donna donc un résultat tranché.

Frappé, dès lors, de l'utilité de l'analyse, et de la difficulté qu'il y avait à faire descendre cette opération, malgré sa simplicité, jusque dans la classe des hommes agricoles, j'ai tenté un moyen plus simple encore, et qui m'a complétement réussi. Ce moyen est la pesanteur spécifique, appréciée au moyen d'une balance ordinaire. Je pèse 500 grammes de pommes de terre, je les enfile dans une petite ficelle que je suspends au fond d'un des plateaux de la balance, soit au moyen d'un peu de cire à cacheter, soit de toute autre manière, et je plonge ce chapelet dans de l'eau. Le poids, qui reste, indique la richesse en produits solides et nourrissants. Ce procédé,

qui n'est encore que comparatif, et qui, malheureusement, ne saurait encore se traduire par des chiffres, m'a donné des résultats toujours conformes à l'analyse, et pourrait dès à présent être utilisé. Voici comment :

Je suppose un cultivateur ayant 10 espèces de pommes de terre, dont il veut apprécier la valeur nutritive ; il prendra 500 grammes de chacune. Si la première lui laisse pendant son immersion dans l'eau 30, l'autre 40, l'autre 50, l'autre 60, ainsi de suite, ce sera toujours celle qui offrira le poids le plus élevé qui sera la meilleure.

Il serait sûrement fort utile que l'on possédât une table qui pût exprimer par un chiffre le rapport de la matière solide avec le poids spécifique.

Mais cette table qui n'existe pas pourra se faire, et, en attendant, le principe peut toujours être utilisé.

Il est indispensable de tenir compte, dans l'essai des pommes de terre, envisagé sous le point de vue que je viens d'indiquer, de l'époque de l'arrachement et du lieu plus ou moins sec où ces racines ont été conservées. Il est évident qu'en sortant de terre, ces tubercules sont plus aqueux que trois mois après leur récolte. De même, s'ils ont été conservés dans un endroit sec, ils auront perdu une plus grande quantité de leur eau de végétation, que s'ils eussent été placés dans un lieu humide.

Relativement à mes expériences, j'ai remarqué que les jaunes étaient en général meilleures que les rouges ou les blanches.

RECHERCHES

SUR L'EMPOISONNEMENT PAR L'ARSÉNIURE TRIHYDRIQUE,

PAR M. P.-B. DURAND,

Pharmacien en chef des hôpitaux de Caen.

Parmi les composés dans lesquels l'arsenic entre comme partie constituante, on sait que le gaz hydrogène arseniqué est le plus subtil. Toutes les personnes qui en ont respiré seulement quelques bulles, en le préparant, ont éprouvé de l'anxiété, de la lassitude, des vertiges, des nausées, des vomissements et de la constipation. L'Allemand Gelhen, chimiste très-distingué, mourut en 1815, après huit jours de souffrances horribles, pour avoir respiré une petite quantité de ce gaz, pendant qu'il le préparait. Depuis cette époque, plusieurs personnes ont péri victimes de l'action délétère du gaz hydrogène arseniqué. Ainsi, il n'y a aucun doute sur ses propriétés toxiques.

Mais ce gaz est-il absorbé par les animaux, passe-t-il dans le sang? Après la mort, est-il possible de retrouver un de ses principes constituants, l'arsenic? Ce sont des questions auxquelles personne, je crois, n'a encore répondu. Il est inutile que je m'arrête ici à prouver qu'elles peuvent, dans quelques cas, être d'une haute importance pour la médecine légale; elles ne sont pas sans intérêt non plus pour la physiologie : c'est ce qui m'a déterminé à faire quelques expériences pour les éclairer.

Première expérience. — Un lapin, âgé de deux mois environ, est mis sous une cloche pleine d'air atmosphérique; on fait passer dans cette cloche le gaz qui se dé-

gage d'un flacon dans lequel on avait placé du zinc, de l'eau, de l'acide sulfurique et un peu d'acide arsénieux. Ce gaz n'était assurément pas de l'hydrogène arseniqué pur; il contenait une grande quantité d'hydrogène libre (néanmoins, nous le désignerons dans nos expériences, sous le nom d'hydrogène arseniqué ou d'arseniure trihydrique). Le lapin, soumis ainsi à l'action de ce gaz, est retiré de dessous la cloche au bout de 15 minutes.

Au sortir de la cloche, l'animal se trouve dans un état de stupeur générale, il est engourdi; il n'exprime aucune douleur, et ne fait aucun mouvement convulsif; aucun vomissement ne se déclare. Plus tard, les extrémités postérieures paraissent être paralysées et la sensibilité devient presque nulle; enfin, au bout d'une heure la mort arrive.

On a successivement examiné les organes de la respiration, de la circulation et l'encéphale. Ces organes, par le mode d'empoisonnement, devaient, plutôt que tous les autres, présenter quelques lésions anatomiques.

Les organes de la respiration n'ont rien offert de bien extraordinaire : la muqueuse du larynx et des bronches présentait seulement une teinte blafarde paraissant dénoter la présence du sang noir dans les capillaires; il en était de même dans les plèvres.

Quant aux organes circulatoires, toutes les cavités du cœur étaient pleines de sang noir et coagulé; il en était de même des artères pulmonaires, dont les ramifications se dessinaient dans les poumons par des lignes noirâtres. Les autres artères présentaient, dans le sang qu'elles contenaient, les mêmes phénomènes.

L'organe cérébral a montré à l'examen une injection assez marquée, et les vaisseaux, qui entourent l'encéphale, renfermaient du sang noir.

On a examiné, en outre, l'estomac et le foie. Ces organes n'ont rien présenté que de normal.

L'encéphale, le cœur, les poumons et le foie, préalablement coupés par morceaux, ont été projetés par petites portions dans de l'acide azotique pur, chauffé dans une capsule de porcelaine. Ces matières n'ont pas tardé à se dissoudre et à se décomposer. Lorsqu'elles ont commencé à s'épaissir, et qu'une fumée épaisse s'en est dégagée, on a retiré la capsule du feu : la carbonisation s'est alors achevée d'elle-même. Le charbon obtenu a été pulvérisé dans un mortier de verre, et on l'a fait bouillir à plusieurs reprises dans de l'eau distillée. La liqueur filtrée a été placée dans un appareil de Marsh, qui fonctionnait depuis 25 minutes, sans donner aucune tache de quelque nature que ce soit (1). Aussitôt après l'introduction de cette liqueur, l'appareil a fourni des taches nombreuses, brillantes, miroitantes, n'attirant point l'humidité de l'air, ne rougissant point le papier de tournesol, et se volatilisant à la flamme du gaz hydrogène pur. Ces taches se sont facilement dissoutes à froid dans l'acide azotique concentré. Cet acide, chassé par une évaporation ménagée, a laissé un résidu soluble dans l'eau, et qui a donné, avec le nitrate d'argent, un précipité rouge-brique d'arseniate d'argent.

Deuxième expérience. — Un lapin est empoisonné avec l'hydrogène arseniqué. L'animal meurt deux heures après. L'encéphale, le cœur, les poumons et le foie sont traités après dessiccation, par l'acide nitrique, comme dans l'expérience précédente. Le charbon, qui résulte de cette opération, est chauffé avec de l'eau distillée; la liqueur est filtrée; elle est introduite dans un appareil de Marsh, et elle fournit des taches arsenicales nombreuses.

Troisième expérience. — L'encéphale d'un lapin, em-

(1) On a eu soin également, dans toutes les expériences suivantes, d'essayer pendant quelque temps l'appareil avant d'y introduire les matières à examiner.

poisonné par l'arseniure trihydrique, est traité par l'acide nitrique, de la même manière que dans la première expérience; on fait bouillir le charbon avec de l'eau distillée, et l'on obtient une liqueur qui, dans un appareil de Marsh, fournit deux petite taches arsenicales.

Quatrième expérience. — On fait chauffer, avec de l'acide azotique, les poumons d'un lapin empoisonné par l'arseniure d'hydrogène, jusqu'à ce qu'ils soient convertis en charbon. Ce charbon, traité par l'eau bouillante, donne une liqueur qui fournit des taches arsénicales, dans un appareil de Marsh.

Cinquième expérience. — Le cœur d'un lapin, empoisonné par le même procédé, est transformé en charbon par l'acide azotique, comme dans les expériences précédentes. On fait bouillir le charbon avec de l'eau distillée, on filtre la liqueur, on l'introduit dans un appareil de Marsh, et on obtient des taches arsénicales bien caractérisées.

Sixième expérience. — Le foie d'un lapin, empoisonné de la même manière, ayant été traité par l'acide azotique, après dessiccation, a laissé un charbon que l'on a chauffé avec de l'eau distillée pendant 25 minutes; on a filtré ensuite la liqueur, et on l'a introduite dans un appareil de Marsh; on a enflammé le gaz, et on a présenté à la flamme une soucoupe de porcelaine; celle-ci s'est recouverte de taches arsénicales.

Septième expérience. — Un lapin, à l'état normal, a été tué par strangulation; on a desséché l'encéphale, le cœur, les poumons et le foie; tous ces organes ont été transformés en charbon par l'acide nitrique, comme dans l'expérience n° 1er. Le charbon obtenu a été chauffé avec de l'eau distillée; la liqueur a été filtrée et introduite dans un appareil de Marsh; elle n'a donné aucune tache arsénicale.

Huitième expérience. — Un lapin est empoisonné à deux heures du soir avec l'hydrogène arseniqué; on pratique une ligature à la verge; l'animal meurt trois heures après. Le lendemain, on détache la vessie, on en extrait l'urine, que l'on carbonise par l'acide nitrique. Le résidu de cette opération, ayant été traité par l'eau bouillante, donne une liqueur qui, dans un appareil de Marsh, ne fournit aucune tache.

Neuvième expérience. — Les reins et l'urine d'un lapin, empoisonné par l'arseniure trihydrique, ayant été traité par l'acide nitrique, le charbon, bouilli avec de l'eau distillée, a donné une liqueur qui n'a fourni, par l'appareil de Marsh, aucune tache arsenicale. L'animal avait vécu deux heures et demie.

Toutes ces expériences, dont les résultats ont été bien tranchés, m'ont convaincu que l'hydrogène arseniqué est absorbé par les animaux; qu'il circule dans le sang, et va se rendre dans la plupart des organes; qu'ainsi absorbé, il est possible, après la mort, de mettre en évidence un de ses principes constituants, l'arsenic, par les procédés que possède aujourd'hui la médecine légale.

MÉMOIRES

DE

LA DEUXIÈME SECTION.

Agriculture et industrie.

AGRICULTURE.

NOTE

RELATIVE A LA CONFECTION

DE

CARTES AGRONOMIQUES,

PAR M. A. DE CAUMONT.

L'année dernière, j'ai exposé à la section d'agriculture du Congrès de Strasbourg, le système que j'ai adopté pour l'exécution de la carte agronomique du Calvados, que j'ai dressée. Le compte-rendu du Congrès devra reproduire l'analyse de mon exposé, et je ne dois point ici revenir sur ce que j'ai dit l'année dernière : j'ai seulement à annoncer au Congrès que plusieurs cartes agronomiques sont en voie d'exécution dans divers départe-

ments, d'après ma proposition, et le mode de notation que j'ai indiqué. Ainsi, la communication que j'ai faite à Strasbourg, et celle que j'avais précédemment faite à Lyon, ont eu du retentissement. Avant peu d'années, nous aurons des cartes agronomiques de France, comme nous avons des cartes géologiques; et je serai heureux d'avoir concouru à l'exécution de ce travail intéresssant.

Cette bonne nouvelle annoncée au Congrès, qui a bien voulu accueillir mon projet et le recommander comme utile, j'aurai à communiquer à la section le système de notation auquel je me suis arrêté pour l'indication des assolements. L'année dernière, j'indiquai deux modes de notation; mais j'ai décidément adopté celui que voici, et qui me paraît le plus simple :

J'indique, par des lettres initiales, les plantes cultivées, et j'exprime, par la disposition de ces lettres, la rotation de culture usitée dans les divers cantons. Quelques exemples me feront comprendre.

Dans l'arrondissement de Falaise, où l'on suit la rotation suivante, j'indique cet ordre de culture par les lettres *b*, *o*, *s*, ainsi disposées :

Blé.	B
Orge.	O
Sainfoin.	S

Quand deux plantes sont indifféremment placées dans la rototerie de l'assolement, telles que l'orge et l'avoine, ce signe = indique le parallélisme des plantes dans le système de rototerie. Ainsi, *blé*, *orge* ou *avoine*, *trèfle*, pourront s'exprimer ainsi :

B
O = A
T

Mais, le trèfle ou le sainfoin, semé dans l'orge, est conservé deux ou trois ans, ce qui interrompt l'assole-

ment : pour exprimer cette persistance, j'emploie un signe très simple, que j'emprunte à la notation musicale ⌒, et sous lequel je place un chiffre, indiquant le nombre d'années, consacré à la prairie artificielle. Ainsi, l'assolement quadriennal du bocage, *sarrazin, blé, orge* avec *trèfle* prolongé, s'exprimera : S. B. O. T $\overset{\frown}{2}$

On sait que la silice, la chaux, l'alumine, forment la base des terres arables. J'aurais désiré pouvoir indiquer la prédominance de l'un de ces éléments, lorsqu'elle existe, et donner aussi des renseignements sur l'état mécanique du sol dans certaines régions. J'essaierai de me servir de différents signes : la présence des galets ou silex, répandus dans la terre arable, pourra être indiqué, au moyen d'un *semé* de points, dans les cantons où ces débris existent en quantité notable.

Les détails relatifs aux races, aux pays d'élèves, pour les chevaux, les vaches, les moutons, pourront être indiqués en marge de la carte, près des couleurs de la légende, qui correspondent à chaque région agricole, dans le projet de carte présenté l'année dernière. Quelques signes pourront aussi être placés sur la carte même; mais, pour éviter la confusion et ne point fatiguer l'œil dans la recherche de ces signes, je compte toujours les employer avec sobriété.

Ces détails, joints à ceux que j'ai eu l'honneur de communiquer au Congrès l'année dernière, complètent, je crois, un système de notation figurative, qui peut être employé pour la confection des cartes agronomiques, et je serais heureux d'apprendre que, dans le département de Maine et Loire, on s'occupe de dresser une pareille carte, en modifiant, s'il est nécessaire, mon système de notation figurative. Je vous demande la permission d'en exprimer ici le vœu formel, et de recommander cet objet à l'attention des agronomes d'Angers et des départements voisins, qui assistent à la 11e session du Congrès.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE AUX QUESTIONS SUIVANTES,

TRAITÉES

PAR M. CH. LOUDOLPHE DE VIRMOND,

Vice-président du comice agricole de Seiches (Maine et Loire).

« 1° Quel serait en France, et particulièrement dans les départe-» ments de l'Ouest, le meilleur mode de fermage pour hâter les pro-» grès de l'agriculture? »

« 17° Par quelle modification dans la loi du fermage pourrait-on » concilier les droits du propriétaire du sol et du cultivateur-fer-» mier, et lui donner sécurité, rétribution pour ses travaux d'amé-» lioration? »

Il est reconnu que le temps, la capacité, et l'argent, sont les conditions de succès de toute entreprise agricole. Donner du temps ou un long bail, à un cultivateur intelligent et pourvu des capitaux nécessaires, suffit donc, sans aucun doute, pour arriver à l'amélioration du sol. Malheureusement, ces deux conditions sont très-rares dans un pays où l'agriculture est peu avancée; il est donc indispensable de chercher quelque moyen d'obvier à ce grave inconvénient; par là, seulement, on pourra espérer vaincre l'antipathie, bien prononcée, qui existe généralement en France pour les longs baux.

Cette antipathie, qui nuit essentiellement aux vrais intérêts des propriétaires, en empêchant toute amélioration importante et durable, n'est pas cependant dénuée de tout fondement.

Au désir immodéré, et souvent bien nuisible à leurs vrais intérêts, d'augmenter leurs fermages, se joint l'in-

quiétude, malheureusement trop fondée, que donne la négligence et la détestable manière de cultiver, de la plupart des fermiers; mais, comme à son tour, et par l'effet même de ses précautions, le propriétaire les empêche de l'améliorer, on se trouve ainsi renfermé dans une espèce de cercle vicieux d'où il devient impossible de sortir, et le mal naît du mal même.

Concilier les intérêts du propriétaire et du fermier, voilà où doivent tendre tous les efforts. Tout ce qui n'atteindra pas ce double but, demeurera inutile; car, de même que le fermier ne voudra pas aventurer son capital, sans une garantie suffisante de jouissance; de même aussi, le propriétaire ne consentira pas à augmenter la durée actuelle des baux, si ses intérêts ne sont pas suffisamment garantis; et ils ne peuvent l'être que par l'insertion de certaines conditions, destinées à le protéger contre l'ignorance ou la mauvaise volonté des fermiers, qui, durant un long bail, pourraient ruiner ses terres.

Quelques hommes de mérite, ont préconisé les avantages de la clause, dite de *lord Kames*, du nom du propriétaire anglais, qui le premier l'a mise en usage. Elle a du bon, sans doute, surtout pour les baux de courte durée, et dans un pays où l'éducation agricole est déjà très-avancée; mais, elle entraînerait de graves inconvénients, lorsqu'il s'agit en même temps d'améliorer les terres, et d'instruire les cultivateurs.

Partout, d'ailleurs, cette clause a le grand défaut de ne pas établir des obligations et des avantages réciproques. Elle constitue une espèce d'aliénation de la propriété, et place le propriétaire, en quelque sorte, à la merci d'un fermier, toujours libre de le quitter à l'expiration de chaque période; tandis que lui, ne saurait le renvoyer à *aucune époque*, et quels que puissent être ses sujets de mécontentement, sans lui donner une indemnité, laquelle dépend de la seule volonté du fermier, non

des dépenses qu'il a faites; en sorte que le plus mauvais fermier serait, par cela même, toujours assuré de réaliser une somme plus ou moins considérable, un propriétaire ne pouvant, malgré l'offre d'un fermage élevé, laisser dans sa ferme un homme qui la ruine.

Les baux à durée fixe sont donc infiniment préférables, en leur donnant, toutefois, une assez longue durée, pour que le fermier, assuré d'en recueillir les bénéfices, puisse faire des dépenses d'amélioration. On convient généralement que le meilleur assolement est celui dans lequel la même nature de culture revient le moins souvent; mais, le cultivateur ne pouvant espérer recueillir, dès la première année, le fruit de ses travaux et de ses dépenses, on n'obtiendra pas de lui ce progrès avec des baux de neuf ans, comme on les fait le plus ordinairement ici.

Le nombre exact d'années devant toujours dépendre de la rotation adoptée, car le fermier doit jouir des rotations complètes, il n'est guère possible d'indiquer un chiffre précis; mais, des baux de vingt ans environ, me paraissent être les plus convenables.

De tels baux assurent au fermier toute la latitude dont il a besoin, et peuvent en même temps devenir très-avantageux aux propriétaires qui les consentent, si l'on prend soin de stipuler une augmentation du fermage, après une période de neuf, dix ou douze ans, suivant la longueur du bail.

Encouragé par la sécurité qui résulte d'un long bail, tandis qu'en même temps son industrie serait stimulée par l'élévation successive du fermage, le fermier entreprendrait bientôt d'importantes améliorations. D'ailleurs, sans prétendre régler à l'avance toutes ses opérations, ce qui ne saurait manquer d'être préjudiciable, on pourrait cependant insérer dans les baux certaines conditions, que le fermier serait tenu d'exécuter, sous peine d'être privé de sa jouissance.

Ceci est la garantie du propriétaire, car, le bénéfice d'un long bail, qui cesserait d'ailleurs d'exister pour le fermier, s'il cultivait mal, ne lui est accordé qu'à la condition d'améliorer. Ainsi, l'intérêt du propriétaire se confond avec celui du fermier, et de l'agriculture elle-même.

C'est ici le lieu de rappeler les sages conseils donnés par M. J. Bujault, dans son *Guide des comices et des propriétaires*, et d'insister sur l'insertion, dans tous les baux, de l'obligation imposée par lui au fermier, de faire et entretenir une quantité déterminée de prairies artificielles. On pourrait y joindre également l'obligation de défoncer, et, par suite, de nettoyer les terres de toutes les plantes parasites dont elles sont infestées. On pourrait ajouter aussi, celle d'employer des engrais artificiels, dût même, le propriétaire, concourir, dans une certaine proportion, à la dépense des premières années.

Nos baux, faits par des hommes que leur mérite même n'empêche pas d'ignorer complètement tout ce qui se rattache à la science agricole, nos baux ont presque toujours le grand défaut d'être rédigés d'après un formulaire qui, comme le dit M. Bujault, n'a pas changé depuis Charlemagne; aussi, sont-ils surchargés de clauses inutiles, et souvent même nuisibles, telles, par exemple, que l'obligation qu'ils contiennent tous, de ne rien changer à l'assolement, etc., etc. On enchaîne ainsi le fermier, sans nécessité, ce qui porte un grave préjudice aux deux parties; et, malgré tout le fatras inutile que contiennent les baux, on omet presque toujours les précautions nécessaires, pour prévenir l'épuisement des terres et la dévastation de la propriété, précautions, toujours et partout indispensables; mais, qui le sont bien plus encore dans un pays où les connaissances agricoles sont encore peu répandues.

Ce que je viens de dire, s'applique à plus forte raison aux baux sous seing privé, qui, tout aussi imparfaits que

les baux devant notaire, sur lesquels d'ordinaire ils sont calqués, ont en outre une multitude d'inconvénients qui leur sont propres. On doit donc toujours préférer les baux devant notaire, même avant la réforme du formulaire, dont il serait bien à souhaiter qu'on s'occupât dans l'intérêt de l'agriculture.

Tout ce qui précède pouvant s'appliquer indifféremment au bail à prix d'argent, et au métayage au bail à partage de fruits, il reste encore à déterminer lequel de ces deux modes est susceptible de hâter davantage les progrès.

Dans un pays où l'agriculture arriérée ne permet pas de trouver des fermiers assez habiles, assez industrieux, et assez riches, pour pouvoir entreprendre et diriger les cultures avec avantage, un propriétaire qui possède des connaissances agricoles, qui vit dans ses terres, et veut s'occuper de leur amélioration, trouvera certainement dans le métayage le moyen le plus prompt d'y arriver, puisque ce mode de fermage, par lequel il partage presque toutes les dépenses, de même que les produits, lui donne le droit d'intervenir d'une manière active et continue dans tous les travaux de la ferme, et de faire exécuter tous ceux qu'il juge utiles.

On comprend que le fermier devant faire une portion des dépenses, la nécessité d'un long bail demeure la même. Il est essentiel aussi, que le propriétaire, auquel seul, dans un temps plus ou moins éloigné, profiteront les dépenses communes, ait plus en vue l'amélioration du sol que le gain présent; il ne faut donc pas qu'il fasse peser sur le métayer, trop, et de trop lourdes charges.

Un propriétaire intelligent est assuré d'obtenir de ses terres, par ce mode d'affermage, un revenu égal au moins à celui que lui produirait un bail à prix d'argent, cela doit lui suffire. Si, dans la crainte d'être trompé par le métayer, il cherche tous les moyens de diminuer ses pro-

fits, s'il lui laisse à peine de quoi subsister, s'il lui ravit enfin, avec l'espoir d'améliorer sa condition, l'exercice intelligent de son industrie, le malheureux, se méfiant d'un maître qu'il regarderait comme un ennemi, résisterait à tous ses conseils, et rien ne se ferait.

En France, autrefois, le métayage était adopté dans les quatre septièmes au moins du territoire; aujourd'hui, dit-on, il enveloppe encore la moitié du sol arable. On le trouve en Italie, depuis les Alpes jusqu'en Calabre; enfin, ce système existe encore en Savoie et en Espagne. Cependant, comme il exige chez les propriétaires, non seulement une résidence habituelle, et surtout des connaissances agricoles aussi étendues que pour exploiter eux-mêmes, mais encore l'harmonie la plus constante entre eux et leurs métayers, ce mode de culture présente de si grands inconvénients, qu'on ne doit le regarder que comme essentiellement transitoire. Loin d'en étendre l'usage, il faut donc chercher à le restreindre, partout où l'on pourra trouver des fermiers convenables. Ceux-ci, d'ailleurs, préfèrent généralement un bail à ferme.

Le paiement du bail peut être stipulé, soit en argent, ce qui est le plus ordinaire, soit en produits du sol, soit en argent ou en produits du sol, au choix du propriétaire. Ce mode de paiement nuit nécessairement aux intérêts du fermier; car, le propriétaire ne manque pas de choisir, pour le paiement en nature, le moment où les denrées ont une valeur plus élevée; or, comme c'est presque toujours en raison de leur rareté qu'elles acquièrent cette élévation de prix, il en résulte, que la rente augmente précisément dans la même proportion, que les moyens de la payer diminuent.

Cette clause est trop préjudiciable aux intérêts du fermier, pour ne pas le devenir au propriétaire lui-même; car, il ne faut pas oublier que la condition de toute amélioration du sol, et par conséquent d'une augmentation

de richesse pour le propriétaire, c'est l'assurance d'une honnête aisance pour le fermier. Pressurez-le, ruinez-le, et soyez bien certain, qu'à une époque plus ou moins rapprochée, vous partagerez sa ruine, en affermant à moitié prix des terres entièrement épuisées, résultat inévitable de la misère du fermier.

Je me résume, et je dis : les baux les plus propres à hâter les progrès de l'agriculture, sont ceux à long terme, à époque fixe, avec stipulation d'augmentation de fermage, et contenant en outre les conditions améliorantes dont j'ai parlé plus haut.

Je pense que les sociétés agricoles, et, en général, tous les amis de l'agriculture, doivent s'attacher à combattre le fatal préjugé, qui, contrairement au lieu commun, et à leur propre intérêt, porte encore les propriétaires à repousser l'usage des longs baux.

Mais, je crois en même temps qu'il faut se garder d'appeler sur ce point la réforme de la loi. Et voici les raisons sur lesquelles j'appuie mon opinion, relativement à cette question, qui, bien que distincte de la première, s'y rattache cependant par trop de points, pour qu'il me fût possible de les traiter séparément.

Aujourd'hui, tout propriétaire a le droit de consentir des baux tant longs qu'il le désire; le mari, comme administrateur des biens de sa femme, le peut également, dès que celle-ci intervient, et signe le bail. Les administrateurs des hospices et des biens communaux, etc., etc., n'ont besoin, pour consentir de tels baux, que d'une simple autorisation, qu'il leur est facile de demander et d'obtenir, sans modifier la loi. Celle-ci n'a véritablement de dispositions prohibitives, qu'à l'égard des usufruitiers et des tuteurs. En cela, on ne peut se refuser à convenir qu'elle est sage, et protectrice des intérêts de ceux qui ne sont pas en position de les défendre eux-mêmes.

Est-il juste qu'au moyen du pot-de-vin, qu'un long bail

à vil prix lui permettrait d'obtenir, l'usufruitier, dépouillant le propriétaire légitime, assure à ses propres héritiers une propriété permanente, quand il ne lui avait été accordé qu'une jouissance de peu d'années ?

Faudra-t-il aussi, que, même après sa mort, la mauvaise administration de l'usufruitier pèse sur le propriétaire ? que, pendant de longues années, elle paralyse son industrie, et l'empêche de faire sur son héritage d'utiles améliorations ? on fait toujours mieux ce qu'on fait pour soi, que ce qu'on fait peur les autres, c'est une chose avérée. La faculté accordée à l'usufruitier, loin donc de profiter à l'intérêt général, en favorisant le progrès de l'agriculture, pourrait bien, en définitive, tourner à son préjudice.

Ne doit-on pas aussi redouter l'abus que pourraient faire, d'une semblable faculté, des tuteurs négligents, malhabiles, ou malhonnêtes, car il faut bien prévoir ce cas malheureusement trop commun. Et ne tremble-t-on pas des dommages qui pourraient en résulter pour les interdits et les mineurs ? exposés déjà à tant de chances fâcheuses, qu'assurément il n'est besoin d'y rien ajouter !

Pour les dépouiller ainsi des garanties protectrices que le législateur leur a accordées, il faudrait au moins un de ces motifs graves qui font sacrifier l'intérêt privé à l'intérêt public ; mais, voit-on rien de semblable ici ? non, certainement. Les mineurs, les interdits, les usufruitiers, ne forment qu'une petite fraction de la société. Les mineurs et interdits sont bien loin d'être tous propriétaires ; et ceux qui le sont, d'ailleurs, de même que les usufruitiers, ne possèdent pas toujours des biens ruraux. On voit combien se trouve réduite l'étendue probable de leurs biens. Enfin, le régime exceptionnel auquel ils sont soumis, ne dure le plus souvent qu'un petit nombre d'années, à l'expiration desquelles ces propriétés rentrent dans le droit commun.

Une modification à la loi du fermage, ne pouvant jamais entraîner l'obligation de faire des baux de longue durée, ne changerait rien aux habitudes des propriétaires, puisque, aujourd'hui, l'exercice de leurs droits n'est limité que par leur volonté même. Cette modification aurait donc, pour unique résultat, la ruine possible, et sans compensation, d'une classe de propriétaires que la loi actuelle a pour but de protéger.

EXAMEN CRITIQUE

DES DIFFÉRENTS

BAUX A FERME ET A COLONIE PARTIAIRE;

QUEL EST CELUI QUI RÉPOND LE MIEUX AU DÉSIR FORMULÉ DANS LES 1re ET 17e QUESTIONS DE LA 2e SECTION?

PAR M. E. JAMET,

Propriétaire-agriculteur à Châteaugontier.

Le sol ne peut pas toujours être cultivé par celui qui le possède; celui-ci est donc obligé d'en confier l'exploitation à des mains étrangères. Le contrat, passé entre le propriétaire et le cultivateur, prend le nom de bail; il règle, selon l'usage des lieux où est situé le terrain concédé, les devoirs et les droits de chacune des parties. Ce contrat peut être verbal ou écrit, authentique ou sous-seings-privés; les notaires rédigent ordinairement les actes qui concernent les propriétés d'une grande étendue; les sous-seings privés sont applicables aux fermes d'une faible importance, et, le plus souvent, le bail-verbal régit les conventions de la colonie partiaire.

Les principales amodiations se divisent en baux à prix d'argent ou à redevances mixtes de courte et de longue période, en fermage à rente progressive, et en association de partage à moitié fruits, sous le nom de métayage.

Bail à prix d'argent de courte période.

Les baux de courte période sont également nuisibles aux propriétaires et aux fermiers; vainement, le sol aurait été cultivé avec soin pendant plusieurs années, lors même qu'il posséderait au plus haut degré ce que les Allemands appellent une vieille force, il ne tarderait pas à se détériorer sous la main de celui qui n'a qu'une courte jouissance. Les plantes fourragères et les prairies artificielles dispendieuses, que l'avenir seul peut largement payer, feraient place aux récoltes épuisantes d'une prompte réalisation en numéraire, et qui laissent peu de moyens réparateurs. Ainsi, le propriétaire, peu éclairé sur ses véritables intérêts, croit seulement avoir loué le revenu de son domaine, et il ne se doute pas que le fermier lui paie chaque annuité avec une partie de son capital.

Si, au contraire, le sol est épuisé, si les champs sont infestés de mauvaises herbes, et surtout de plantes pérennes, que peut-on espérer d'un bail à courte période? Le fermier dépensera-t-il beaucoup d'argent en frais de sarclage, en achat d'engrais, pour réparer les terres arables; améliorera-t-il les prairies naturelles? non, sans doute, car il craindrait de ne pouvoir rentrer dans ses déboursés; il cultivera tant bien que mal, et rendra le sol en plus mauvais état encore, s'il est possible. Le propriétaire, un peu intelligent, ne donnera jamais un pareil bail, et le fermier, qui comprend ses intérêts, ne l'acceptera pas davantage.

Du fermage à redevances mixtes.

Ce genre d'amodiation est également contraire aux

intérêts des deux parties. Le chiffre du revenu étant variable, le propriétaire s'expose à voir déranger chaque année l'économie de sa maison : si les denrées qu'il reçoit sont d'un prix élevé et de facile écoulement, il obtiendra une rente plus considérable, aux dépens de son fermier; il sera dans la gêne, dans le cas où les récoltes seront abondantes, et par conséquent à vil prix, car les quantités seront les mêmes. D'une autre part, dans les années de disette, le tenancier, après avoir conduit au domicile du propriétaire ce qu'il lui doit en nature, sera forcé de donner le reste à la consommation de son ménage, et il ne pourra payer sa redevance en argent.

Ce contrat, qui froisse à tour de rôle, pour ainsi dire, les intérêts des contractants, est immoral; n'est-il pas odieux, en effet, que l'aisance de chacun des associés soit le résultat de la misère de l'autre! dans l'intérêt même de la propriété, il faut que le détenteur du fonds, et celui qui l'exploite, jouissent d'avantages justement proportionnés.

Bail à prix d'argent de longue période.

La division des héritages, si heureusement consacrée par notre code civil, et les mutations qui en résultent, s'opposent à l'introduction des fermages à très-longue période, vantés par nos voisins d'Outre-Manche. Quatre ou cinq rotations sont indispensables au fermier; mais, un bail à plus long terme, serait presque une aliénation; le capital foncier subirait une dépréciation d'autant plus forte, que le bail se rapprocherait davantage du point de départ. D'un autre côté, quelle que soit la durée de la jouissance, on ne peut obtenir une amélioration progressive, parce que la dernière période est toujours une époque de décroissement. Les légistes et les agronomes les plus habiles ont vainement essayé de faire cesser ce fâcheux état de choses; les clauses comminatoires, les

mieux rédigées, n'ont jamais complètement remédié au mal.

Il en sera toujours ainsi, tant que le fermier n'aura pas la certitude d'une prolongation de bail, soit au même prix, soit en payant une rente, dont le chiffre n'excédera pas celui de la moitié du produit réel. Le cultivateur ne travaille pas le sol pour le sol, mais pour les fruits, puisqu'il ne le possède que temporairement : un propriétaire raisonnable ne peut exiger du fermier, à qui il loue chèrement sa terre, l'amélioration du capital au dépens des annuités, si ce n'est les premières années du bail, pour l'épuiser ensuite à son profit. Avec un amodiateur intelligent et riche, on verra bientôt le sol se couvrir de belles récoltes améliorantes; mais, par cela même que l'exploitant sera capable, il épuisera, pendant la dernière période, le sol qu'il avait fertilisé dans son intérêt seul. Le désir de rentrer dans ses avances, et surtout la crainte de subir une trop forte augmentation du prix de ferme, le font agir ainsi; cela est le résultat d'un calcul d'intérêt personnel; le travail ne peut et ne doit pas avoir d'autre mobile. Blâmera-t-on, dans le cultivateur, l'esprit de prévoyance qui dirige le commerçant et l'industriel! le propriétaire lui-même, dans la rédaction des clauses de son bail, cherche son avantage sans ménagement pour celui du fermier, il veut obtenir le revenu le plus considérable; le cultivateur, à son tour, vise à l'augmentation des produits au dépens du sol, il emprunte alors au capital pour payer la rente.

S'il était possible de mettre de côté les intérêts opposés des deux parties, en ne s'occupant que du fonds; si une portion du prix de ferme était convertie en travaux d'amélioration, en achat d'engrais et amendements, tout le monde y gagnerait; le propriétaire, en capital et par suite en revenu; le tenancier, sur la rente et les consommateurs, par l'augmentation des produits. Nous ne saurions

trop le répéter, on doit avoir constamment en vue la bonification du sol, il est la source de l'alimentation et du bien-être de tous : il ne faut pas, cependant, que cela soit au désavantage de celui qui le fertilise; le fermier ne doit pas seulement vivre de son travail; mais devenir aisé ou riche, suivant l'importance de sa ferme et de ses capitaux.

Bail à rente progressive.

Les baux à rente progressive sont particuliers à l'Angleterre; ils portent le nom de lord Kames, qui le premier les a mis en usage : l'augmentation de chaque période est fixée à l'avance; ils ont une durée de trente à quarante ans. Avec la connaissance du sol qu'il cultive, le fermier peut, dès les premières années, apprécier l'augmentation des produits, et calculer ses bénéfices à venir. S'il a de l'intelligence et des capitaux suffisants, ses dépenses premières seront considérables; il sait que la terre deviendra pour lui une caisse d'épargne, dont les intérêts seraient usuraires dans le monde commercial; le sol sera porté en peu d'années à un haut degré de fertilité, et la période décroissante sera grandement affaiblie, sinon détruite; mais ce genre d'amodiation est généralement impraticable dans nos contrées.

L'aristocratie anglaise est usufruitière de la presque totalité de ses biens; peu lui importe de voir son capital engagé pour un long terme, elle n'en a pas la libre disposition. Les terres ne se divisent pas, elles passent en entier à un nouveau propriétaire, qui les possède au même titre, et le cultivateur n'a jamais affaire qu'à un seul créancier. Il n'en est heureusement pas de même en France, et ce genre de fermage serait préjudiciable dans nos contrées, soit à cause de la division du capital entre co-héritiers, soit pour la vente du fonds, si le nombre

des ayants-droit ne permettait pas le partage. Nous devons faire observer que, dans les départements de l'Ouest, les propriétés affermées se vendent moins cher que les domaines exploités par le métayage.

Bail à colonie partiaire.

Nous sommes arrivés à la partie la plus difficile de notre travail : il s'agit de faire pénétrer, dans des esprits prévenus, la conviction profonde, acquise par l'expérience, que ce système d'amodiation est supérieur à tous les autres. Nous savons que cette opinion est vivement combattue par la presse agricole; mais, nous avons pour appui plusieurs noms recommandables, et nous espérons voir bientôt triompher cette vérité. L'excellence de ce genre de culture, dans notre arrondissement, donnera aux développements qui vont suivre, l'autorité des faits.

Si on compare les terres des départements de l'Est et du Nord, soumises aux fermages, avec celles que régit la colonie partiaire, détestablement mise en pratique dans le Midi et quelques localités de l'Ouest, on aura raison de dire que la culture à moitié fruits est déplorable. L'association ne peut donner que de misérables résultats, si le possesseur foncier ne s'en occupe point, car, lui seul peut donner une direction intelligente et les capitaux nécessaires. Mais, il ne faut pas juger une méthode par le mauvais emploi qu'on en fait, et les termes de comparaison doivent être pris dans la même contrée; c'est ce que nous allons faire.

Nous devons avouer, tout d'abord, que la colonie partiaire est difficile à mettre en pratique dans les localités où elle est inconnue; nous conviendrons également qu'elle n'est pas applicable avec profit aux propriétés d'une grande surface; au-dessus de 50 à 60 hectares, le métayage perd ce qu'il a d'essentiellement bon, le travail du sol par la famille. C'est là probablement une des ancien-

nes causes de la division de nos terres; tous les jours, on reconnaît que les métairies, réduites à la moitié du chiffre que nous venons de citer, sont mieux cultivées que les autres, toutes conditions égales, d'ailleurs.

Le bail à colonie partiaire est un acte de société, le plus souvent verbal, rarement authentique, dont la durée est de trois, six ou neuf années; mais qui, dans la pensée des contractants, doit se continuer par tacite réconduction. La mort des parties n'en arrête pas les effets; les deux familles du propriétaire et de l'amodiateur acceptent les clauses primordiales, et n'y apportent que les modifications nécessitées par le temps. Le bailleur et le métayer désirent également continuer l'association; il faut de graves motifs pour que l'un d'eux demande une résiliation, qui doit être préjudiciable aux intérêts communs. Cela est si vrai, que la moitié des fermes à colonie partiaire est cultivée par les mêmes familles depuis un temps immémorial. Il existe à cet égard une sorte d'hérédité consacrée par l'usage, c'est le fils aîné qui continue l'exploitation : lorsqu'il est en âge de se marier, ses parents lui abandonnent un quart dans l'association, c'est-à-dire la moitié des charges et bénéfices du métayer, cela se nomme un *appartissement*. Le colon affectionne les champs qui l'ont vu naître, et qu'il espère ne jamais quitter; il ne craint pas d'y enfouir tout son avoir, parce qu'il est sûr d'en tirer profit. On doit voir que si le fermage présente toujours, plus ou moins, une période décroissante, la culture à moitié fruits, au contraire, est un moyen de progrès incessant.

Le colon fournit les instruments aratoires, la moitié des semences et du cheptel, il paie seul l'impôt foncier : il a, pour compensation, les légumes et les fruits du jardin, fumé avec les engrais communs; le bois de chauffage provenant des arbres émondables; le beurre, les volailles et les œufs, dont le propriétaire prend une part fixée à

l'avance, mais qui ne va pas à la moitié. De plus, le propriétaire solde les deux tiers de la chaux pour les terres arables, et quelques-uns la totalité de celle qui est destinée à l'amélioration des prairies naturelles. Nous ferons remarquer que les frais de chaulage sont considérables; les fermes de vingt-cinq hectares, par exemple, emploient moyennement 200 hectolitres de cette substance chaque année, ce qui fait un déboursé de 300 fr., sans compter les frais de transport et de manipulation. Le métayer reçoit encore gratuitement le bois nécessaire à la confection de ses instruments aratoires.

Plus riche que son associé, le propriétaire fait, sans intérêts, les avances pour l'achat des engrais et des animaux reproducteurs qui doivent améliorer les différentes races du cheptel. Plus instruit, et moins accessible aux préjugés, il l'engage à modifier l'assolement, et à étendre les cultures fourragères, sans lesquelles il ne peut y avoir de progrès; s'il éprouve des difficultés, ce que je suis loin de nier, il finit par les surmonter avec un peu de persévérance, et il augmente son capital et ses produits.

Depuis vingt-cinq ans, l'agriculture a fait des progrès remarquables dans nos communes; elle continue sa marche ascendante : il est bien reconnu de tous que cela est dû à la culture à moitié fruits, le fermage ne fait que suivre, et quelquefois de très-loin. Nous connaissons deux propriétés de la même commune, d'égale contenance, dont l'estimation cadastrale est semblable; l'une, à colonie partiaire, produit 1,500 fr. de revenu net, tandis que le fermier de l'autre peut à peine en payer 600 : le cheptel de la première est quadruple de celui de la seconde. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que plus le chiffre de la valeur des animaux d'une ferme est élevé, plus son amélioration est constante et durable. Nous ne voulons pas dire que ces propriétés font la balance moyenne entre les deux genres de culture; mais nous

pouvons affirmer qu'il y a au moins une différence du quart en faveur de la colonie partiaire.

Dans le métayage, le propriétaire a la direction, le cultivateur est seulement chargé des travaux. L'instruction théorique du premier se forme par la lecture des ouvrages élémentaires et des journaux d'agriculture; ses connaissances pratiques sont le résultat de communications orales journalières. Les cercles littéraires, dont les membres, malgré la prétention du titre, sont plus agriculteurs qu'hommes de lettres, deviennent de véritables comices; ils ne se réunissent pas à des époques éloignées, mais tous les jours, et tous les jours ils s'occupent de ce qui les intéresse le plus. Malgré cela, nous ne dirons pas que tous les propriétaires ont l'instruction et la fermeté nécessaires pour bien diriger la culture à moitié fruits; mais, l'élan donné par quelques-uns, gagne peu à peu, et il provoque l'émulation générale.

On nous objectera que le département de la Mayenne a toujours été soumis à ce genre d'amodiation, et que l'agriculture a seulement fait des progrès sensibles depuis vingt-cinq ans; cela est vrai, mais le métayage n'y est pour rien. Avant notre première révolution, les terres du clergé et de la noblesse étaient cultivées à moitié fruits, sous la direction de fermiers principaux, c'est-à-dire par une société qui ne portait aucun intérêt au sol, et les biens du tiers s'appauvrissaient sous le poids des impôts. Les troubles civils, qui précédèrent l'Empire et la Restauration, mirent ensuite obstacle à son perfectionnement; mais, depuis, et pendant cette dernière époque, les propriétaires ont mieux compris leurs intérêts; ils se sont emparés de la direction, laissée jusque-là entre les mains d'hommes routiniers et pauvres, et ils ont vivifié le principe recommandé aujourd'hui par les économistes les plus éclairés, ils font de l'agriculture par association.

Il ne faut pas croire que la colonie partiaire demande

une surveillance de tous les instants, comme la culture par domestiques ou manouvriers. Lorsque les soles, la quantité des engrais pour chacune d'elles, le choix des graines et des plantes à semer et à cultiver, le nombre des élèves à faire, ont été fixés, il suffit d'une visite hebdomadaire pour voir si les travaux sont faits avec soin, et examiner ceux qu'il est utile d'entreprendre : le détail appartient à l'exploitant. Le colon, dont l'activité est stimulée par le partage des fruits, donne à la société la somme entière du travail des bras de sa famille, et il apporte tous ses soins à la conservation des produits communs.

On a souvent dit que la colonie partiaire était un encouragement à la fraude : nous ne prétendons pas dire que tous nos métayers soient honnêtes gens; mais, ils ne sont pas plus fripons que les autres habitants de la campagne, et leur aisance croissante tend chaque jour à les moraliser. Le vol, d'ailleurs, n'est pas aussi facile à commettre qu'on le croit communément, si ce n'est pour des produits de peu de valeur. Les deux plus fortes branches du revenu de nos fermes, sont les bestiaux et les grains; ceux-là sont vendus publiquement dans les foires, et, lors même que le propriétaire n'assisterait pas à la livraison, le prix pourrait être difficilement déguisé, il est ordinairement connu des voisins. Pour les céréales, il est toujours possible de visiter les lieux d'approvisionnement, sans blesser la susceptibilité du colon; celui-ci, du reste, n'opère pas seul le nétoyage, et il craint les indiscrétions. Au surplus, le meilleur moyen d'empêcher le vol, est de ne pas placer le métayer dans la dure nécessité de le commettre.

Quelques écrivains agronomes, qui n'ont probablement jamais vu de colonie partiaire bien dirigée, ne manquent jamais l'occasion de crier haro sur cette méthode : si l'on veut ajouter foi à leurs lieux communs déclamatoires, le

malheureux paysan est dans la plus dégradante position de servage; il y en a même qui le comparent au nègre sous le fouet du commandeur. Nous ignorons comment on traite les esclaves aux colonies; mais, nous savons qu'un tel régime ne prendrait pas avec nos campagnards. Pendant les troubles civils qui ont désolé notre pays, ils ont prouvé qu'ils ne manquaient ni de fierté ni de courage, et le propriétaire, qui voudrait agir brutalement avec eux, ne serait pas tenté de recommencer. Quant à la contrainte morale, elle existe dans tous les genres d'industrie; celui qui donne le travail fait ordinairement les conditions; sous ce rapport, l'avantage reste encore à la colonie partiaire, car le métayer reçoit un salaire proportionné à son labeur, par le partage égal des produits. En est-il de même pour l'ouvrier des villes!

Le meilleur système d'amodiation pour les départements de l'Ouest est, sans aucun doute pour nous, la colonie partiaire : elle réunit les deux conditions essentielles d'une bonne culture, l'intelligence et les capitaux. Si l'on ajoute à ces moyens de succès, le travail intéressé de la famille, et la juste rémunération de ce travail, par le partage des produits, on obtient ainsi l'amendement progressif du sol et l'amélioration morale et matérielle de ceux qui l'exploitent. Il ne faut donc pas en chercher un autre, mais corriger ce qu'il a de défectueux dans la pratique; cela est d'autant plus facile qu'il s'agit d'éclairer celui des associés qui, par son instruction première, est le plus apte à recevoir un nouvel enseignement.

S'il y a des abus, ils proviennent des hommes; s'il existe de mauvais métayers, il y a aussi des propriétaires durs et avides : les uns et les autres ne prouvent rien contre la bonté de l'institution. N'en déplaise aux propriétaires, lorsqu'une terre soumise à la culture à moitié fruits ne prospère pas, cela est plus souvent leur faute que celle des colons : ceux-ci ressemblent aux domesti-

ques, leurs bonnes ou mauvaises qualités dépendent presque toujours des hommes qui les commandent ou les dirigent. Il faut que le propriétaire sache bien que l'aisance de son colon sera pour lui une garantie d'ordre, de travail et de probité; il doit largement l'aider de ses deniers, le récompenser quelquefois, et payer seul les essais suivis de mécompte. En agissant ainsi, il retirera amplement ses déboursés, et il obtiendra une obéissance aveugle; si le métayer n'a pas confiance dans l'innovation qu'on lui demande, il sait qu'il partagera les bénéfices, sans courir d'autres chances de perte que celle du travail appartenant à la communauté.

La culture de l'arrondissement de Châteaugontier est regardée comme triennale, cependant cela n'est pas; les terres arables sont bien divisées en trois parties, mais la rotation n'en est point régulière. Deux soles sont alternativement cultivées en céréales d'hiver, jusqu'à ce qu'elles en aient produit trois ou quatre, selon leur état de fertilité; chacune d'elles donne, après l'emblavure, des produits intercalaires, tels que lupuline, trèfle, vesce, etc. L'autre division est occupée par des pommes de terre, choux poitevins, navets, orge et avoine de printemps, avec prairies artificielles. Tout cela se fait sans aucune régularité, on ne sait trop quel nom donner à cette culture; l'assolement biennal, composé, est le seul qu'on puisse lui appliquer. Malgré cette anomalie, l'agriculture a fait de notables progrès, et chaque année ses richesses augmentent : cela est dû à l'énorme quantité de chaux employée à l'amendement du sol.

Le département de la Mayenne se compose de trois arrondissements; ceux de Laval et de Châteaugontier ont seuls des bancs calcaires; ils possèdent 147 fours à chaux, 49 au bois, et 98 à l'anthracite à foyer continu. Ceux-ci sont allumés pendant dix mois, et cuisent moyennement 10 mètres cubes de pierre par jour, ce qui donne par

année la quantité de 294,000 mètres, qui, à la sortie de l'usine, coûtent 15 fr.; la dépense annuelle du chaulage, dans le département de la Mayenne, est donc de 4,410,000 fr. Nous n'avons pas compris dans ce calcul les frais de transport et de trituration qui sont considérables; nous ne faisons pas également entrer, en ligne de compte, le produit des 47 fours au bois, quoiqu'il ne soit pas entièrement consommé pour les bâtisses. Cette statistique est certainement au-dessous de la vérité, elle date de 1835, et, depuis, il a été construit plusieurs fours de proportions gigantesques; nous en avons vu qui donnent 32 mètres cubes par vingt-quatre heures.

L'arrondissement de Châteaugontier, dont la contenance cadastrale est inférieure aux deux autres, emploie plus du tiers de cette masse; aussi, les blés, les trèfles et les autres légumineuses y donnent-ils des récoltes abondantes. Nos bonnes terres ont produit jusqu'à 48 hectolitres de froment à l'hectare, et la moyenne, pour tous les sols, est au moins de 20. Les bestiaux ont plus que doublé par tête ou en poids, et nous sommes fondés à croire que le capital cheptel de nos fermes, présente moyennement une valeur de 180 fr. par hectare. Il est facile de comprendre qu'il n'y a pas d'exagération dans ces produits, après l'aperçu de la dépense faite pour les obtenir.

Nous le demandons, le fermage aurait-il voulu, aurait-il pu faire de semblables avances? Non, il faut posséder le sol ou l'exploiter avec sécurité d'avenir, pour y jeter ainsi les capitaux; la colonie partiaire pouvait seule obtenir un pareil résultat.

En résumé, nous ne savons pas si la colonie partiaire peut être fructueusement applicable en tous lieux; mais nous pouvons affirmer que, dans le département de la Mayenne, et surtout dans l'arrondissement de Châteaugontier, elle donne un produit plus considérable que l'a-

modiation à prix d'argent. Cela vient, sans doute, des habitudes consacrées par un long usage, et de l'absence de toute autre industrie rivale. Les propriétaires s'occupent presque tous du métayage, à l'exception de ceux dont le travail commercial et industriel, ou les fonctions publiques, réclament tous les soins; cependant, en général, le magistrat et l'administrateur, le médecin et le légiste, le marchand et l'ouvrier-maître, font valoir leurs biens à moitié fruits. Ainsi, l'instruction agricole se répand dans toutes les classes de la société, et chaque jour elle tend à s'agrandir.

Nous invitons les adversaires consciencieux du métayage, à venir visiter nos communes, l'inspection des lieux leur fera certainement partager nos convictions.

La supériorité de la colonie partiaire, sur le fermage, n'est révoquée en doute par aucun de nos concitoyens; elle est tellement reconnue par tous, que le premier soin d'un acquéreur est d'obtenir, à tout prix, la résiliation du bail à ferme, pour lui substituer l'autre mode.

Que l'on déclame tant qu'on voudra contre la culture à moitié fruits, nous n'en persisterons pas moins, attendu que nous obtenons, tout à la fois, un accroissement de capital et de revenu.

Après avoir répondu au premier paragraphe de la 2e section, formulé par le secrétariat général du Congrès, il nous reste à examiner quel mode de fermage garantirait le mieux les intérêts du sol, et permettrait en même temps au cultivateur, de retirer le fruit de ses avances et de ses travaux.

Nous avions scindé notre travail sur les deux questions, il a été décidé hier qu'elles seraient réunies; nous allons donner lecture des moyens les plus efficaces pour arriver au but proposé par le 17e paragraphe.

Bail à rachat facultatif d'années de jouissance.

L'éloignement des lieux, les occupations industrielles et commerciales, les fonctions publiques, ne permettent pas toujours l'exploitation des biens par la colonie partiaire; il faut donc chercher le genre de fermage qui garantirait, tout à la fois, les intérêts du sol ou du propriétaire et ceux du fermier. Ce double but serait atteint par le rachat facultatif d'années de jouissance à une époque déterminée; on améliorerait ainsi l'amodiation de lord Kames, puisque l'accroissement de la rente serait mis en équitable rapport avec la valeur du revenu réel, au lieu d'être arbitrairement fixé à l'avance.

Expliquons-nous :

Une métairie est donnée à ferme par un bail de douze années, avec rachat facultatif de neuf années de jouissance par le propriétaire et le fermier; le prix de loyer est de deux mille francs. A la fin de la pénultième année, les parties ouvrent leurs enchères devant un officier ministériel ou deux témoins. Supposons que le fermier offre cinq cents francs d'augmentation de la rente annuelle; si le propriétaire n'est pas satisfait de ce surcroit de revenu, il surenchérit; admettons qu'il demande huit cents francs. Si le fermier accepte, il a encore devant lui dix années de jouissance, une à 2,000 fr., et neuf à 2,800; si, au contraire, il refuse, le propriétaire devra lui compter la moitié du capital cinq pour cent de l'augmentation offerte, c'est-à-dire cinq mille francs.

Cette clause de rachat facultatif tend à mettre d'accord les deux intérêts opposés ou à les ménager également. D'une part, le fermier ne craint pas de faire des avances au sol, car il doit les recouvrer en nature, s'il continue l'exploitation, ou en recevoir la juste indemnité, s'il abandonne les lieux. D'un autre côté, le propriétaire voit

l'augmentation de son revenu suivre progressivement celle du capital, et, s'il donne une indemnité, il sait qu'elle sera doublement couverte par l'élévation du prix de louage. Le fermier est obligé, dans son intérêt bien entendu, d'offrir un accroissement de rente proportionné à la valeur moyenne de la moitié des produits, car, s'il est expulsé, l'indemnité qu'il doit recevoir, a pour base le chiffre même de sa proposition. Le propriétaire étant déraisonnable, le fermier ne souffre pas de son exigence, il se retire avec une somme d'argent qui lui rembourse les frais d'amélioration. Le rachat facultatif pourrait se répéter l'avant-dernière année de chaque nouvelle période de jouissance; il y aurait ainsi sécurité d'avenir pour le fermier, rente véritablement évaluée d'après la valeur foncière, augmentation de produits dans l'intérêt général.

On nous fera peut-être le reproche d'avoir placé trop près de la fin du bail, le rachat d'années de jouissance; mais, il le fallait, pour éviter la fatale époque de détérioration.

On pourrait encore admettre une clause comminatoire, qui porterait le sol à un haut degré de fertilité, sans nuire aux intérêts de celui qui l'exploite. Il faudrait que le chiffre du cheptel fût proportionné à l'étendue et à la qualité des terres, et qu'il devînt progressif comme la rente : le fermier serait forcé de faire des prairies artificielles, et de cultiver des plantes fourragères en assez grande quantité pour nourrir un nombreux bétail. Cette condition, qui paraîtrait onéreuse à la majorité des fermiers, parce qu'elle maintiendrait les récoltes dans une certaine limite, leur donnerait au contraire les moyens d'obtenir une plus grande somme de ces mêmes produits, par l'abondance des fumures : ils auraient en outre une ressource assurée dans la vente des bestiaux, si les céréales venaient à subir une trop grande dépréciation.

Ce système n'a rien d'impraticable; nous voulons ap-

pliquer à un corps de ferme, à un ensemble de pièces de terre de différente nature, ce que les propriétaires normands font pour leurs pâturages. Le nourrisseur, qui prend une prairie à loyer, est forcé de faire consommer l'herbe par un nombre de têtes de bétail proportionné à l'étendue et à la fertilité du pacage. Nous croyons que les baux, ainsi conçus, donneraient un résultat avantageux dans les départements de l'Ouest, qui se livrent à l'élève des bestiaux. Qu'on nous permette d'exprimer notre conviction par une formule, qui semblera peut-être étrange au premier aperçu, mais qui n'en est pas moins une vérité pratique.

Le chiffre du cheptel d'une ferme est à l'appréciation de son état de fertilité, comme le thermomètre à la connaissance des variations de l'atmosphère.

Nous avons donné en 1840 un protocole de bail à ferme, qui a été inséré au Bulletin, n° 5, 11e année, de la Société industrielle : ce bail, rédigé d'après les usages ruraux de l'arrondissement de Segré et du département de la Mayenne, pourrait recevoir ces deux modifications, dont la première est applicable aux fermages de toutes les contrées.

MÉMOIRE

De **M. DESVAUX**, *botaniste à Nantes.*

EN RÉPONSE A CETTE QUESTION :

« Jusqu'à quel point la nourriture et le régime peuvent modifier » les formes des animaux domestiques, et des véritables moyens » d'obtenir des races nouvelles? »

> Ut enim terræ variis mutatisque seminibus, ita ingenia nostra nunc hac, nunc illa meditatione recoluntur.
>
> PLIN. *Lib.* 7. *Epist.* 9.

Lorsque nous observions tout ce qui nous entourait,

au milieu des cultures, tout en faisant des observations sur l'histoire naturelle, nous ne présumions pas qu'il arriverait des circonstances où le plus grand nombre de ces résultats d'observations isolées, pourrait se trouver utilement groupé, et que, quelque jour, il nous serait loisible de récapituler des souvenirs du laps de presque un demi-siècle. Aujourd'hui, nous nous trouvons heureux de noter quelques faits, quelques observations qui se sont offerts : l'éducation des animaux domestiques ne nous ayant pas moins intéressé que toutes les autres branches de l'agriculture, tantôt à l'époque de nos premières années, où retiré à la campagne durant les orages révolutionnaires, nous vivions au milieu des troupeaux de diverses sortes, que lorsque nous-même, pendant quelques années, avons fait des élèves de diverses espèces. Nous allons donc exposer en quelques paragraphes toutes les considérations que nous croirons utiles au sujet qui nous occupe, et s'il se trouve émanées, par d'autres voix que la nôtre, des considérations ou plus importantes ou d'un autre ordre, nous aurons au moins le mérite de la bonne volonté, dans une matière que nous n'avons pas la prétention de considérer comme une de nos spécialités.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA NOURRITURE ET SES EFFETS SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES.

§ Ier. — *Négligence générale, relativement à l'éducation des animaux domestiques.*

Les agronomes ont fait des efforts pour améliorer, changer, renouveler les races d'animaux domestiques; mais, leurs tentatives, qui datent déjà d'un assez grand nombre d'années, n'ont pas eu, dans les applications vulgaires, les heureux résultats qu'elles devaient avoir. Les effets en ont, à la vérité, été plus sensibles sur la race

ovine ; mais, que de temps il a fallu pour arriver à ce mince résultat, lorsque nous nous rappelons l'époque où un magnifique troupeau de mérinos était ramené d'Espagne, par le savant vétérinaire Gilbert, et que ce troupeau traversait les plaines du Haut-Poitou, pour de là se disperser sur toute la France, et opérer une heureuse rénovation dans nos troupeaux ! Si les résultats n'ont pas eu l'importance qu'ils devaient avoir, pour la France, c'est que, dans l'éducation de nos habitants des campagnes, rien ne vient modifier ses habitudes, ses usages domestiques, et si on lui confie un animal d'une race particulière, ou si le hasard la lui met en possession, il ne fera rien de plus que ce qu'il faisait avec une race abâtardie ou dégénérée ; il n'en suivra ni l'alimentation, ni les soins voulus, tout rentrera dans l'ordre ordinaire des choses, et, ce qui était un produit remarquable, dégénérera bientôt sous sa main. On sait qu'à la troisième génération, la plus belle espèce peut être perdue, de même que la plus rare peut être ramenée presque à son plus beau type, pourvu que l'on en ait au moins un individu : c'est ainsi qu'avec une chèvre du Thibet et un jeune bouc ou cabri, de l'île de Bourbon, nous avons pu avoir une race franche du Thibet, sortie du deuxième croisement seulement (1).

Pour obtenir des résultats, il faut, nous ne dirons pas de la science, mais de la réflexion, et, en général, l'éducation commune conduit plutôt à l'imitation que la réflexion, et, dès-lors, comment obtenir des habitants des campagnes ce que l'on trouve rarement pour résultat par l'éducation des villes. Cependant, l'intelligence marche, des efforts sont produits de divers points et par quelques individus et par quelques agglomérations bienveillantes qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture, forcent na-

(1) La première portée ayant donné un mâle des plus ressemblants à sa mère, ce mâle, avec la mère, a donné une race thibetaine.

ture, pour ainsi dire. Dès lors, espérons que, tout en n'obtenant que lentement des progrès, la marche progressive ne restera pas suspendue.

Nous avions besoin de constater, en débutant, que les soins donnés aux animaux domestiques sont généralement négligés, et qu'assez ordinairement tout est abandonné au hasard, et de là, une des causes d'entrave aux efforts que l'on fait pour l'amélioration des races d'animaux domestiques.

§ 2. — *Influence manifeste du manque d'alimentation.*

Il est indispensable de convaincre les agriculteurs que non seulement le défaut de nourriture nuit aux individus, mais encore qu'il nuit aux races.

Non seulement, là où la nourriture est précaire, là où seulement elle est peu abondante, les animaux souffrent pour l'individu; mais, graduellement, les races s'affaiblissent, se rapetissent, et même, abstraction faite du climat, finissent par perdre, pour ainsi dire, le caractère de leur race. Si le cheval, dans les déserts de l'Asie, n'est ni beau, ni bien fait, au moins il est encore de la taille moyenne de nos chevaux de l'Europe; mais, cette taille baisse graduellement, et, dans tous les pays de landes, on sait déjà que la race des chevaux est mal famée; le défaut de pacages abondants en fait une véritable race abâtardie. Cependant, la disproportion avec les races ordinaires ne devient telle, que lorsque la nourriture est vraiment restreinte à n'offrir, pour ainsi dire, qu'une sorte de famine perpétuelle, et c'est là où en est la race des petits chevaux de l'île Ouessant : laquelle, cependant, est devenue pour le pays non pas une source de richesse, mais une petite branche de commerce; ces chevaux pouvant servir de monture aux dames et aux enfants. Nous ne connaissons la race *navarrine* qu'hors de son sol; mais, malgré le mérite, la vivacité, l'intelligence même

de tous les individus de cette race que nous avons pu observer, nous pensons que les montagnes de la Navarre ne fournissent qu'une alimentation imparfaite, puisque cette race, supérieure, à la vérité, à celle d'Ouessant, conserve un caractère de petitesse remarquable.

Le dernier degré de la dégénération se trouve à l'extrémité nord de l'Écosse : là, un cheval ne dépasse pas la hauteur de nos chèvres de grande race, est souvent plus petit, et est incapable de supporter le poids d'un homme. Là, il est vrai de dire que deux causes de dégénérescence se trouvent combinées, et la rareté de la nourriture et l'abaissement de la moyenne température.

Bien que la race des chevaux d'Islande, ne soit pas tombée aussi bas, on doit se douter que des animaux qui mangent les poutres de leur écurie, qui se nourrissent souvent de goëmons mêlés de sable (1), lorsque le besoin les y force, ne peuvent pas présenter une race notable.

Longtemps avant d'avoir vu la race des brebis qui erre sur les dunes des côtes de l'Ouest de la France, nous ne pouvions pas croire que l'espèce ovine pût être dégradée plus que nous ne l'avions vu dans certaines parties des anciens Berry et Haut-Poitou; mais, en voyant combien était petite la brebis que nous signalons, nous avons conclu, surtout en étudiant la flore du terrain où elle paît, de quelle importance est l'alimentation pour les animaux domestiques.

§ 3. — *L'alimentation insuffisante seule pour l'amélioration des races.*

Lorsque les Espagnols abandonnèrent leur belle race de chevaux dans les immenses plaines ou dans les riches savanes de l'Amérique méridionale, ces animaux s'y multiplièrent au point, qu'encore aujourd'hui, on y trouve

(1) *Voyage en Islande*, t. V, p. 255.

souvent des troupes d'un millier à dix mille individus réunis (1). Bien que dans ces savanes, les herbes de toutes sortes y croissent en abondance, et que souvent un homme serait caché au milieu des herbes de ces riches pacages, cependant, la race, loin de s'y être améliorée, est défectueuse en beaucoup de points. Si elle a conservé une grande vélocité, de l'énergie, elle a perdu presque toujours ses formes et son port, et a pris surtout un caractère presque indomptable, par suite de ses habitudes sauvages, datant déjà de races multipliées pendant plus de trois siècles.

Si, de l'état sauvage, nous observons l'abondance de la nourriture dans les animaux domestiques, nous verrons bien que si cette nourriture entretient en bon état, en vigueur les individus, elle conservera la race, la rendra bonne en ce qu'elle est, mais ne la changera pas, c'est ce dont on doit être parfaitement convaincu; elle n'apportera aucune disposition nouvelle à l'essence de cette race, et il faut être bien convaincu de cette vérité, si l'on veut obtenir quelques notions précises sur cette partie de l'économie domestique.

§ 4. — *Utilité de la bonne alimentation pour les jeunes animaux.*

Il existe un préjugé, c'est que, dans de trop bons terrains, les pépinières ne conviennent pas, à raison de ce que souvent les plantes, sorties de là, croissent mal dans un terrain inférieur. Nous avons constaté, par des expériences, un résultat tout contraire : il est vrai que du beau plant n'est pas aussi brillant après quelques années, qu'il eût été dans les bonnes terres; mais, les plants, sortis de pépinières à terres médiocres, réussissaient encore moins bien, et même pas du tout, dans les terres ingrates, où les plants vigoureux se maintenaient utilement.

(1) Azzara, *Hist. naturelle du Chili.*

Ce que nous avons vu pour les arbres, nous l'avons vu pour les races de nos animaux domestiques ; partout où les jeunes animaux avaient, dans leur bas âge, une nourriture épargnée, partout ils s'en ressentaient pour toute la vie, et leur accroissement s'en trouvait manifestement suspendu ou même arrêté. Dans les portées de la truie, ordinairement un ou deux individus sont d'une chétive apparence ; eh bien ! dans les cas où on les a soignés et nourris convenablement, il nous est arrivé de voir ces *vilous,* comme on les nomme dans quelques parties de la France, gagner bientôt et dépasser quelquefois les individus de la même portée.

Si l'on veut donc avoir de bons animaux domestiques, c'est, quelle qu'en soit la race, d'en soigner les jeunes individus, sous le rapport d'une bonne et abondante alimentation.

Dans la race humaine, on remarque que le plus ordinairement la surabondance de l'alimentation emporte une partie des enfants avant leur deuxième année, et cela, sans que leurs parents puissent se douter que leur trop de soins aient des suites aussi funestes ; mais la manière dont se nourrissent les jeunes animaux ne peut amener les mêmes résultats, puisqu'on ne les force pas, pour ainsi dire, à une ingestion outre nature, et qu'ils ne prennent presque jamais de nourriture que ce que leur appétit comporte, que ce que leur estomac peut digérer sans fatigue et sans incommodité.

§ 5. — *Alimentations hors des étables et dans les étables.*

Ici se présente une question qui n'est pas débattue pour la première fois, c'est celle des deux genres d'alimentation en usage.

Tant que la terre n'a pas manqué à l'homme, il a bien fait de laisser errer ses troupeaux dans les vastes pâtu-

rages à sa disposition; mais les ressources diminuant par la multiplication de la race humaine, c'est à elle à changer la manière de nourrir les animaux qu'elle a associés à ses progrès sociaux. Il est prouvé que plusieurs animaux peuvent parfaitement bien vivre du produit de terres où un seul de la même espèce jeûnerait par le parcours, même pendant les plus beaux mois de l'année. Dès-lors, l'avantage, sous tous les rapports, est pour la nourriture des animaux dans l'étable. Là, cette nourriture, plus abondante, bien que plus économiquement administrée, sera plus profitable et à l'animal et à celui qui en recherche le bénéfice. Les Japonais, peuple auquel on ne peut refuser une civilisation très avancée, gardent toujours leurs animaux domestiques à l'étable (1). Nous savons bien cependant qu'il ne faut pas entendre par cette habitude d'être nourri à l'étable une *inclusion* absolue, il est même bien que les animaux qui ne sont pas menés au-dehors pour le travail aient une cour, un terrain quelconque, pour prendre l'air et se promener; sans cela, on connaît les inconvénients de la retenue complète dans les étables.

Si l'on veut tenir compte des produits, pour les engrais, obtenus en plus par cette méthode, on verra que tout est à l'avantage, et pour la beauté des races et pour la belle conservation des individus, dans le mode de nourriture à l'étable. Au surplus, une grande partie des animaux de travail sont naturellement entretenus d'après ce systême, qui en principe doit finir par être appliqué exclusivement à tout autre.

Nous ne pensons pas que pour l'engraissement du bœuf, par exemple, il y ait aucun avantage à lui livrer de riches pâturages, qu'il a bientôt ou souillés ou altérés, avant de les avoir utilisés, ainsi que maintes fois nous en

(1) Voyez Thunberg, voyages, t. II, p. 287, in-4°.

avons été témoin, plutôt que de lui donner une nourriture abondante, mais distribuée par la main de l'homme.

§ 6. — *Les qualités transmises par la génération.*

Si le développement d'un animal domestique n'a pas été favorisé autant que cela était possible, il transmettra à ses descendants ses dispositions infimes, et ceux-ci de plus en plus perdront de leurs avantages primitifs, si rien ne vient contrebalancer ou suspendre un peu cette marche croissante vers la dégénérescence. Cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit, quels que soient les soins en bien ou en mal que l'on pourra appliquer aux animaux domestiques, la race ne sera pas changée dans son essence, dans sa forme générale, si d'autres causes ne viennent y déterminer des modifications, ainsi que nous allons en traiter un peu plus loin.

Une race donnée ne pourra donc, par le mode d'alimentation, qu'être modifiée très incomplétement, et la forme de l'animal n'en sera point modifiée; c'est là le point important auquel nous voulions arriver, afin d'ouvrir la voie aux véritables moyens d'améliorer nos races d'animaux domestiques.

§ 7. — *Des trois modes d'emploi de nourriture pour les animaux.*

La *nourriture négligée* se compose habituellement d'une alimentation spontanée, prise par l'animal au-dehors dans des pacages rarement substantiels, et d'une alimentation prise à l'étable. Nous pourrions dire que c'est celle appliquée en général aux cinq sixièmes de nos animaux domestiques, et, dans ce cas, c'est tout au plus si les races d'animaux ne perdent ni ne gagnent, et s'ils se maintiennent, sans détérioration sensible, à leur nature particulière. On ne doit attendre d'animaux nourris ainsi

ni une énergie spéciale, ni un aspect remarquable, ni un avantage prononcé pour son possesseur.

La *nourriture soignée* est celle qui, bien distribuée par la main de l'homme, est profitable à la force, à la beauté de l'animal. Elle est réglée sur les facultés spéciales des individus et surtout d'après ce que l'on attend d'eux, dans les travaux auxquels ils sont appliqués. Un animal domestique, parfaitement rationné, aura toujours un avantage sur celui même auquel on aura prodigué une nourriture semblable, mais sans y mettre une limite raisonnable, et d'où souvent résultent des pertes notables de substance alimentaire.

Nous avons dit que cette nourriture devait être relative aux facultés spéciales des individus. Il faut bien faire attention que chez les animaux, comme chez l'homme, il est des particularités organiques qui font que tel cheval ou tel bœuf, même d'une taille identique, fera une consommation presque double des autres animaux, sans se mieux porter, sans être plus fort. En général, ces animaux sont *bodards*, comme on le dit vulgairement, et leur large panse, déterminant un gros ventre, les fait facilement reconnaître. Nous avons vu très souvent de bons observateurs, parmi le vulgaire, ne pas aimer se charger de semblables consommateurs, et très bien les distinguer, ces animaux ne faisant pas plus de besogne et souvent moins que ceux qui se nourrissent à l'ordinaire.

L'*alimentation forcée* a lieu dans trois circonstances: ou lorsque l'on veut subvenir ou fournir à un rapide accroissement dans les jeunes élèves, ou lorsque l'on veut contrebalancer les inconvénients d'un travail forcé ou d'un exercice extraordinaire, ou enfin lorsqu'on a l'intention de pousser à l'embonpoint et à l'engrais.

Dans ces trois circonstances, on obtiendra des avantages certains, par une nourriture abondante, saine et appropriée, si elle est convenablement distribuée; mais

si les individus s'améliorent, les races ne seront pas modifiées ; l'animal sera plus beau, plus frais, plus fort même, et communiquera tous ces avantages à sa race s'il est destiné à la propagation, mais il conservera et ses formes générales et toutes ses dispositions antérieures, et la race sera toujours la même en réalité.

Dans l'alimentation forcée, nourriture et repos produiront l'engrais, nourriture et travail conserveront un bon état de santé, et, dans les jeunes animaux, cette alimentation ajoutera à la rapidité du développement, et concourra à l'extension de ce développement un peu au-delà des limites naturelles à l'animal. C'est là tout l'espoir de l'agronome, et ces notions simples doivent guider, pour une race donnée, pour en obtenir tout ce que l'on est en droit d'attendre.

Ces considérations serviront en même temps à diriger les agriculteurs, pour compenser, par des soins bien appropriés, les inconvénients d'un mauvais terrain, relativement à une belle race d'animaux qui serait dans le cas de s'y trouver établie.

Nous venons d'exposer rapidement tout ce qu'une bonne nourriture et un régime régularisé peuvent obtenir sur les races des animaux domestiques; mais si l'on s'en tenait là, c'est trop peu, ce serait se restreindre, pour ainsi dire, à une trop simple bonification, tandis que l'industrie progressive de l'homme l'appelle à des résultats plus relevés.

§ 8. — *Des habitudes pour la nourriture des animaux.*

Le climat et les circonstances peuvent modifier les habitudes les plus naturelles à un animal et même les pervertir complétement ; c'est ainsi que nous avons vu un jeune agneau, élevé dans une vaste cuisine, commencer par ronger les os des côtelettes de mouton et finir par en

manger de la viande. Dans l'Islande, les chevaux, les bœufs, mangent les algues rejetées par la mer et qu'ils vont même pâturer sur les rochers sous-marins à marée basse ; et quelquefois même ils ont mangé des peaux et débris d'animaux de leur espèce, tant leurs habitudes, faute d'herbages suffisants, se trouvent modifiées. Si nous avons vu quelquefois les vaches manger quelques fucus sur les côtes, nous l'avons plutôt attribué à l'appétence de ces animaux pour le sel qu'à leur besoin de nourriture.

Les chevaux andalous, nourris à la paille et à l'orge, ont de la peine à s'habituer à l'alimentation de nos chevaux, et la pousse les prend très promptement ; et bien plus encore le cheval arabe du désert, qui, aussi sobre que son maître, se contente comme lui pour tout aliment d'une jointée de farine réduite en pâte, lorsque son compagnon de voyage, le chameau, se contente de quelques noyaux ou graines cornées et très dures de dattes.

Dans des cas d'alimentation pour ainsi dire aussi excentriques aux habitudes de nos animaux domestiques, nul doute que l'appareil digestif de ces diverses races n'ait été modifié de manière à ce que longtemps les dispositions pour une alimentation différente ne puissent être obtenues, et puissent surtout encore agir sur la modification ou l'amélioration de la race, tant il est constant, par l'expérience, que non-seulement les individus sont soumis à l'influence des races, mais que les races elles-mêmes héritent des résultats prédisposés par des habitudes.

Des qualités remarquables peuvent donc encore se trouver avec des races d'animaux domestiques, malgré la grande différence dans le genre d'alimentation, soit sous le rapport du volume, soit sous celui de la nature de ces aliments.

Nous avons vu de très beaux mulets qui, pour toute nourriture, avaient l'équivalent de quatre décalitres d'ajonc nain (*ulex nanus*), coupé et broyé, pour ainsi dire,

pour vingt-quatre heures, sans foin ni avoine, et qui se portaient mieux que bien des animaux en apparence plus soigneusement nourris. Ici les soins suppléaient, il n'y a pas de doute, joints à l'habitude, au manque d'une alimentation plus naturelle au mulet que celle de l'ajonc, bien qu'il tienne de son père des qualités de sobriété bien reconnues.

MÉMOIRE

DE M. LE COMTE EDMOND DE SAINT-MARSAULT,

Membre de la Société royale d'agriculture de la Rochelle,

EN RÉPONSE

A LA CINQUIÈME QUESTION DU PROGRAMME :

« Jusqu'à quel point la nourriture et le régime peuvent-ils modi-
» fier les formes des animaux domestiques? Les modifications nota-
» bles qui se manifestent dans les formes des chevaux, des bœufs et
» des autres animaux, par suite de changement d'habitation et de
» régime, ne devraient-elles pas donner lieu a des études plus sé-
» rieuses que celles auxquelles on s'est livré jusqu'à ce jour? »

Il est incontestable que la nourriture et le régime modifient essentiellement les formes des animaux domestiques; mais il ne faut pas oublier une cause aussi très influente, le climat. Il n'en est pas tout à fait ainsi du choix des reproducteurs, qui n'est qu'une raison secondaire et non permanente des modifications dans les formes.

Tout porte à croire que, dans le principe, chaque espèce de nos animaux était une, parce qu'elle a dû prendre naissance et se développer sur une étendue restreinte du globe, la mieux appropriée à son essence. Le premier changement a dû apparaître quand l'homme a réduit les

animaux en domesticité ; les révolutions physiques de notre planète, peut-être quelques circonstances inappréciables, et enfin l'extension de l'espèce humaine, traînant à sa suite ses nouveaux serviteurs, ont dû répandre les espèces les plus utiles, sur la plus grande partie de la surface de la terre. Quelques individus sont revenus à l'état sauvage, dans les nouvelles contrées où ils avaient été conduits, tandis que les autres, soumis à différents travaux, suivant les besoins successifs de l'homme, ont formé autant de sous-races appropriées à leur nouveau climat, qu'il a été créé de services différents pour en tirer parti. Ainsi bien des causes diverses ont modifié les espèces; le climat, la nourriture et le régime sont les plus remarquables.

Nous allons ici examiner quelles sont les principales propriétés des divers aliments les plus habituellement employés à la nourriture des animaux domestiques et principalement du cheval, le plus remarquable de tous; car ce que nous dirons pour lui pourra, dans la plupart des circonstances et avec de légères modifications, s'appliquer aux autres espèces.

L'avoine fait grandir et fortifie, durcit les os et les tendons, arrête le développement exagéré des muscles, et par conséquent donne peu de corps. Il serait dangereux de l'employer seule pour la nourriture habituelle et même en trop grande abondance; elle ne vaudrait rien, surtout pour les jeunes animaux, parce qu'elle contient trop de principes nutritifs sous un faible volume, et trop d'excitants dans la partie résineuse de son écorce. Elle constitue les tempéraments irritables, mêlés de bilieux, de sanguin, mais surtout dominés par le nerveux. Des observations savantes et exactes ont démontré l'erreur grave de ceux qui supposent que son emploi, pour les poulains, leur occasionne la fluxion périodique.

Les autres grains ont des effets analogues quoiqu'un

peu différents; le froment est trop nourrissant; l'orge pas assez excitante ; le seigle sec trop rafraîchissant; bouilli il a réussi sur plusieurs points de la France, et paraît remplacer, avec autant d'économie que d'avantage pour les chevaux, toute autre espèce de nourriture. Il est cependant bon, par précaution, de lui associer une faible quantité de foin. Les féverolles, ramollies dans l'eau, sont aussi employées avec succès dans certains pays, mais jamais seules. La farine d'orge est plutôt un remède ou un assaisonnement qu'une nourriture ; elle s'associe bien avec tous les grains et fourrages secs, auxquels on la mêle en l'humectant plus ou moins; elle sert aussi à pallier les inconvénients de l'eau qui sert de boisson. Le son doit toujours être donné conjointement avec d'autres substances ; il est lourd, indigeste et non nourrissant, à moins qu'il ne contienne une assez grande quantité de farine. Les épis des céréales, consommés en vert ou au moment de la maturité, ont souvent occasionné de graves maladies. En résumé, il faut nécessairement du grain aux chevaux surtout, mais il doit être distribué d'une manière calculée. Le pain, composé de diverses substances, paraît avoir été adopté assez économiquement chez quelques expérimentateurs de France et de Belgique principalement ; il ne donne pas d'ardeur au travail, mais nourrit et soutient bien contre la fatigue.

Le foin est une nourriture échauffante, et cependant il amollit les animaux qui en sont nourris. Il fatigue les organes de la circulation et de la respiration ; seul, il ferait vivre, mais formerait une dangereuse nourriture; il donnerait une mauvaise constitution et le germe de graves affections. Il détermine les tempéraments bilieux et sanguins. Cependant il convient bien à la race bovine, surtout quand il est accompagné d'une alimentation fraîche ou aqueuse, comme des racines ou des résidus de distillerie.

La paille n'est pas assez nourrissante, pour le jeune âge surtout. Les poulains qui en seraient nourris, outre la difficulté de la mâcher, n'y trouveraient pas assez de substance assimilable pour prendre de l'accroissement. Donnée en même temps que des fourrages ou grains très nutritifs, elle sert, pour ainsi dire, de lest et occupe les sucs gastriques, qui, sans elle, réagiraient sur les muqueuses de l'estomac. La paille hachée se mêle souvent au foin haché de même, ainsi qu'aux grains entiers ou concassés; la mastication et la digestion en deviennent alors plus faciles. C'est aussi un moyen économique d'entretenir les animaux dans les années de disette.

Toutes les plantes vertes, qu'on désigne habituellement sous le nom général de vert, nourriraient bien à elles seules, mais ne donneraient aucune énergie; elles rendraient, au contraire, les animaux aussi lourds que mous. En outre, le vert, en faisant dominer le système lymphatique, peut amener des maladies fâcheuses pour l'avenir. Ses inconvénients diminuent, disparaissent même en partie, quand il est pris dans certains pâturages, et il devient, au contraire, avantageux pour la plupart des jeunes animaux de travail, auxquels on le fait prendre pendant le printemps.

Les pâturages sont généralement la manière la plus économique d'élever les jeunes bestiaux. On les divise en prés d'élève et prés d'embouche, pour engraisser les bêtes de boucherie; cependant, dans ces derniers, on élève presque toujours quelques chevaux, afin de consommer les plantes refusées par les bœufs. La qualité des herbages influe puissamment sur la taille et sur les formes. Les poulains, achetés en Bretagne, Poitou, Aunis et Saintonge, deviennent, en Normandie, des chevaux normands. Il est, en outre, des prés, en apparence semblables, et qui produisent cependant les effets les plus opposés. On trouve, dans la Charente-Inférieure et la

Vendée, des prés marais où les chevaux, haut montés sur jambes, prennent du dessous presque sans grandir, tandis que, non loin de là, d'autres prairies donnent la taille ou redressent la direction des membres, sans presque faire grossir le corps. Les prés marais desséchés de la rive droite de la Sèvre sont reconnus bien supérieurs, pour élever et engraisser, à ceux de la rive gauche, et cependant leur apparence est semblable. L'habitude de tenir, presque toute l'année, les poulains dans les marais, et par tous les temps, les rend propres à supporter les fatigues, les privations et les intempéries ; leur tempérament se forme ainsi et devient excellent.

Nous pensons qu'on arriverait probablement à réunir des notions plus étendues sur les effets de certaines nourritures ou régimes, en parcourant les pays d'élèves, où nécessairement les habitants ont dû recueillir quelques observations qui pourraient éclairer la question.

Les regains des prés naturels sont souvent consommés en vert, au pâturage ; les moutons s'y engraissent facilement et à bas prix, pourvu que le terrain ne soit pas humide, auquel cas, ils ne conviennent guère qu'à l'espèce bovine. Le foin des regains fauchés est très estimé pour les vaches laitières, ainsi que pour les bœufs et moutons engraissés à l'étable.

On a cherché, depuis quelques années, à augmenter le nombre des substances alimentaires pour les animaux domestiques.

La pomme de terre a été essayée en plusieurs endroits, cuite et crue. Nous ne pensons pas qu'elle soit généralement une très bonne nourriture, surtout crue, à cause du principe vénéneux contenu dans sa pellicule; en outre, la multiplicité des usages auxquels on l'emploie doit la rendre peu économique pour la nourriture des bestiaux dans bien des circonstances. Le lait des vaches qui en sont nourries est de médiocre qualité.

La betterave est mangée avec plaisir par presque tous les chevaux ; elle convient surtout aux bœufs , porcs et moutons ; elle donne aux vaches un lait abondant et bon.

La carotte est la racine par excellence pour tous les animaux. Il y a lieu de croire qu'elle a les meilleures , sinon les plus abondantes propriétés nutritives et même hygiéniques; car les expériences de M. de Dombasle démontrent qu'elle nourrit moins que d'autres substances ou racines.

Dans tous les cas , les racines exigent l'emploi des grains et fourrages secs , pour ne pas altérer la constitution des animaux et leur laisser la force de résister à la fatigue.

Les fourrages artificiels, qui se répandent aujourd'hui, sont généralement bons. Le trèfle incarnat ou farouch, le plus inférieur de tous, est considérablement amélioré, quand on le fait fermenter suivant la méthode de Klapmeyer. Le trèfle rouge , comme le précédent , convient mieux aux bœufs qu'aux chevaux; il donne un foin mou ; le sainfoin et la luzerne sont un peu échauffants , mais très estimés pour les chevaux de travail; les vesces et les pois sont plus convenables que tous autres pour les moutons. On a remarqué que les chevaux ne mangeaient pas volontiers les pois et vesces blanches ou jarosses , et même , qu'en vert , cette nourriture leur enlevait les forces , au point que leurs jambes se dérobent sous eux et paraissent ne pouvoir plus supporter le poids du corps. Il n'en est pas de même de la vesce noire. Les fourrages artificiels verts sont , à cette exception près , ce qu'il y a de mieux pour la nourriture d'été. On y joint aussi quelquefois l'épautre , l'escourgeon d'avoine et le maïs , qui donnent aux vaches, ce dernier surtout, un lait abondant et d'excellente qualité.

Nous noterons en passant que de petits porcs, nourris aux colonies , presqu'exclusivement avec des cannes à

sucre, fournissent une chair assez légère, pour qu'elle soit préférée à toute autre pour les convalescents.

Quant à la nourriture animale, dont a parlé M. Hamont, et qui serait donnée aux chevaux de la plus pure race arabe, dans le Nedj ou Arabie centrale, elle consiste en lait de chamelle, bouillon de viande, et même en viande de mouton bouilli. Nous ne connaissons encore que les assertions de cet ancien chef de l'art vétérinaire en Egypte et ne sachons pas qu'aucune expérience ait été tentée jusqu'ici à ce sujet chez les peuples civilisés; à moins qu'on n'éprouve cette alimentation aujourd'hui sur les chevaux arabes, dernièrement envoyés à Louis-Philippe par Méhémet-Ali.

Nous n'oublierons pas de mentionner ici les essais faits, pour nourrir les chevaux, avec l'aliment pur, c'est-à-dire la partie des aliments communs seulement assimilable et séparée des matières grossières, inutiles à la nutrition, et qui sont expulsées comme excréments. Mais il a fallu renoncer à cette expérience, parce que l'estomac a besoin d'agir sur une substance décomposable. En outre, il est nécessaire qu'il soit garni d'un certain poids de nourriture, indispensable pour que l'animal opère régulièrement toutes ses fonctions.

La qualité et l'abondance de l'eau influent encore puissamment sur le développement et la santé des animaux. Nous avons mêlé avec succès, à l'eau que buvaient nos moutons, du sulfate de fer, ainsi que Tessier le conseille, pendant les saisons extrêmes de grande chaleur ou d'humidité constante, et nous nous en sommes fort bien trouvés. C'est un puissant préservatif contre la cachexie aqueuse. L'eau ferrugineuse, qui sort des puits artésiens de Tours, influe avantageusement sur la santé des chevaux de la garnison qui en sont abreuvés.

Toujours et avec toute espèce de nourriture, un peu de sel est un utile assaisonnement, pour tous les animaux; il

remédie aux fourrages viciés, donne du ton à l'estomac et préserve de certaines affections.

Enfin, l'abondance de la nourriture ou sa pénurie apportent des différences énormes dans la taille, les formes, les qualités et même la santé des animaux. On en trouve des preuves bien frappantes en parcourant les différentes fermes de la Lorraine, ainsi que dans beaucoup d'autres contrées, où les chevaux ont plus ou moins complétement changé, suivant que l'introduction, plus ou moins répandue, des fourrages artificiels, a permis de leur consacrer une plus ou moins grande quantité de nourriture. Dans tous les cas, on doit regarder comme un principe certain que les animaux doivent recevoir, sans profusion, une nourriture saine, abondante, d'un volume et d'une nature appropriés à leur espèce, à leur âge, à leurs facultés digestives et au service auquel on les destine. En outre, aucune substance ne peut généralement former, à elle seule, l'alimentation des animaux, mais il faut toujours en associer plusieurs ensemble, autant par économie que dans l'intérêt de la santé, et en choisissant les aliments qu'on distribuera, on parviendra à former des sujets pour tous les usages; car, ainsi que l'a dit M. de Dombasle, on peut considérer l'animal comme une étoffe, à laquelle on donne la forme que l'on désire, au moyen du choix de la nourriture, qui est comme le patron sur lequel on taille.

Le régime se compose, outre la nourriture dont nous venons de parler, de l'exercice, des soins et des habitations. Signalons, d'abord, qu'il existe toujours une grande différence, en faveur des animaux élevés et entretenus en liberté, sur ceux que l'on retient à la crèche.

Les habitations doivent toujours être propres, sèches, claires, aérées, ni trop chaudes, ni trop froides; toute faute, commise contre ces règles, est payée par des vices de conformation intérieure ou extérieure, ainsi que par

des maladies, qui déprécient l'animal, ou le rendent impropre au service. Dans le jeune âge, les animaux craignent le froid : quand on veut engraisser, il faut au contraire du silence, de l'obscurité et de la chaleur. Dans ce cas spécial, l'air lourd d'étables fermées, saturé des vapeurs du fumier, est très-favorable.

L'exercice est indispensable aux jeunes animaux, pour leur santé, leur développement, leur vigueur, et principalement pour leurs aplombs et la direction de leurs membres. Il doit être modéré, et la liberté dans des enclos en terrain sec et suffisamment étendus, est ce qui convient le mieux aux animaux. Il est très-avantageux qu'il s'y trouve de l'ombre, un abri contre les intempéries, de l'eau pure et abondante. Pour les chevaux de luxe, on ménage ces enclos près des habitations, et on les y nourrit, au moyen de divers aliments, qu'on y apporte; mais, les pâturages ordinaires sont infiniment plus économiques pour les bestiaux communs, employés à des services divers. Ils y trouvent, sans frais, une herbe abondante; il faut seulement avoir le soin de choisir la nature de l'herbage, suivant l'espèce que l'on désire élever ou entretenir.

Nous ne saurions trop insister, sur les soins que réclament les animaux, dans toutes les circonstances, mais surtout dans leur jeune âge, ainsi que les mères en état de gestation. Nous ne voulons pas parler, ici, de ce luxe de palfreniers, employés par les sportmen, mais bien, de la douceur dont on doit toujours user envers les animaux, de la régularité dans les heures et la quantité des repas, de la bonne qualité de la nourriture, des ménagements dans le travail ou l'exercice, de la propreté des habitations, des ustensiles de service et des individus, de la surveillance à exercer, pour qu'il n'arrive pas d'accidents ou de maladies, enfin, dans ce dernier cas, de tous

les moyens à employer promptement, avec ménagement et connaissance de cause, pour ramener la santé.

Quoique le programme ne parle pas expressément du climat, nous croyons, ainsi que nous l'avons indiqué en commençant, devoir traiter ce sujet, qui, d'ailleurs, nous semble compris tacitement dans les expressions, nourriture et régime. En effet, le climat réagit sur la qualité de la nourriture, et dans la plupart des circonstances, on n'est pas libre de choisir cette qualité, comme on peut le faire pour l'espèce et la quantité; il existe, d'ailleurs, des obligations de position, qui forcent à suivre un régime, plutôt qu'un autre, dans le climat où l'on se trouve. La nourriture et le régime dépendent donc, jusqu'à un certain point, du climat, et toutes les fois qu'on voudra faire violence à la nature, on n'arrivera qu'à un résultat artificiel, et encore avec de grandes dépenses.

Les pays élevés et secs produisent des chevaux petits, légers, à taille élancée, à tête mince, les membres grêles, la peau fine, les crins soyeux et rares, la corne dure, le pied souvent encastelé, et le pâturon un peu long. Leurs os sont plus durs et plus denses, leurs muscles plus apparents, et le tissu cellulaire très-serré. Ils sont aptes au service de la selle.

On trouve dans les marais des chevaux grands et lourds, pieds larges, pâturon court, tête forte, peau épaisse, poils abondants. Leurs os sont gros et mous, leurs muscles développés, le tissu cellulaire lâche et comme infiltré. Ils ne sont propres qu'au service du trait.

Dans les plaines, le cheval tient de la nature du terrain, mais, généralement, se rapproche davantage de la race des marais que de celle de la montagne.

Pour bien apprécier tous les climats, il faut encore distinguer les terrains, suivant leur position géographique, leur conformation et leur nature géologique. Car, dans les terrains sableux et granitiques, généralement

hauts et accidentés, le cheval se rapproche de celui des montagnes, et, dans les schistes et les argiles, où le sol est plus bas et plus uni, la race se confond, jusqu'à un certain point, avec celle des marais. Les terrains calcaires, presque toujours en plaine, font naître, mais élèvent généralement peu. Les chevaux des pays chauds ont également beaucoup d'analogie avec ceux de montagne; ceux des pays froids, se rapprochent des races de plaine et de marais.

Tel est le cheval de la nature, et c'est par ces diverses causes locales, que se sont formées successivement les différentes races que nous connaissons, prenant leur développement et leurs formes, en raison du sol sur lequel elles vivaient. Mais l'homme est venu changer l'ordre naturel, et, au moyen de la connaissance des propriétés des végétaux, en économisant les uns et distribuant largement les autres, en soustrayant le cheval plus ou moins aux influences locales et atmosphériques, en le faisant changer de pays, souvent même seulement de pâturage, pendant son jeune âge, en choisissant les reproducteurs, en l'entourant enfin de soins calculés, il est parvenu à former des races artificielles, qui reviendront au type de la localité, que le sol leur imprimera forcément, le jour où elles seront abandonnées à elles-mêmes.

Nous sommes tout à fait convaincus de l'avantage qu'il y aurait à étudier sérieusement ces questions de modifications des animaux, par le régime et la nourriture; mais nous croyons y voir bien des obstacles. En France, nous ne sommes pas assez riches et, disons-le, assez constants; peu de personnes même ont une instruction, ou un caractère assez spécial, pour arriver à des conclusions satisfaisantes. La vie d'un homme, d'ailleurs, ne suffirait peut-être pas pour parvenir au résultat cherché; car, pour une solution *complète* et *concluante* de la question, il faudrait, ce nous semble, travailler dans diverses loca-

lités de montagne, de plaine et de marais; avoir, dans chacune de ces positions, plusieurs substances à l'étude; enfin, dans toutes ces expériences, agir sur un nombre suffisant d'animaux, pour que le résultat pût être général et non individuel. En outre, ne faudrait-il pas, peut-être, étudier sur diverses espèces? car, ce qui serait vrai pour les solipèdes, pourrait ne plus être complétement exact pour les ruminants ou les omnivores. Il en résulterait l'entretien onéreux, et presque improductif, d'une masse de bestiaux, car l'élève et l'engrais offriraient, sans doute encore, des différences importantes à constater. Il est vrai que plusieurs personnes pourraient séparément faire ces expériences, ce serait même, nous le pensons, le seul moyen praticable, et qui aurait encore l'avantage d'offrir des résultats qui se vérifieraient les uns par les autres; mais alors, quel mérite supérieur ne faudrait-il pas à celui qui serait chargé de réunir tous ces résultats partiels, et de les coordonner entre eux, quand on observera, surtout, qu'ils différeront nécessairement d'après les caractères et les manières diverses d'opérer de chaque expérimentateur? Nous n'oublierons pas de mentionner ici les expériences de M. de Dombasle, sur les moutons; expériences dont il a donné le détail dans les Annales de Roville, et qui fournissent déjà un commencement de réponse à la question du Congrès. Nous ne connaissons pas en France, de recherches sur la qualité de diverses nourritures, qui aient été faites avec autant de soin et d'exactitude.

Mais si ces données sont utiles pour la théorie, nous craignons que, pour la pratique, elles ne soient encore longtemps d'une moindre importance; car, l'expérience apprend suffisamment, et en peu de temps à chacun, quels sont à peu près les qualités et les défauts de son climat et des substances nutritives qu'il y recueille pour ses bestiaux. Nous pensons que la difficulté la plus grande est

de créer, à bon marché, des bestiaux d'un usage utile, dont la vente soit avantageuse au producteur, autant que l'emploi au consommateur. Et cette difficulté existera, jusqu'à ce que l'instruction agricole et le goût des bestiaux se répandent parmi les agriculteurs français. Alors, chacun saura bien profiter des avantages, et compenser les défauts de sa position, pour arriver à produire du bon, avec le moins de frais possible, en corrigeant la nature, sans la forcer, afin de ne pas perdre, par des causes locales, souvent presque inappréciables, le fruit de ses soins et de ses dépenses..

Nous nous résumerons, en disant que nous reconnaissons que toute race a été formée naturellement ou artificiellement par les influences du climat, de la nourriture, du régime, et aussi un peu par les accouplements. C'est ainsi que Bakewel, et ses continuateurs, profitant habilement des circonstances, ont créé en Angleterre de superbes et excellentes races de bestiaux; que le luxe anglais a formé le Race horse; que les arabes ont amélioré leurs coursiers, et que notre civilisation s'est procurée ses chevaux pour tous les services. Car, le type primitif de toutes nos races, exposé alternativement au chaud et au froid, à la sécheresse et à l'humidité, à la disette et à l'abondance, au repos et à la crainte de ses ennemis naturels, ce type, disons-nous, ne pouvait être employé, par l'homme, qu'à des usages restreints, et ne lui fournir qu'un service très-limité.

La chose importante aujourd'hui, c'est de répandre l'instruction sur toutes les matières agricoles, comme sur cet objet en particulier; nous pensons donc, malgré les craintes que nous avons exprimées plus haut, que le Congrès scientifique a sagement agi, en entrant dans cette voie et en posant cette question. C'est fournir aux uns un sujet d'études et à d'autres l'idée de tenter quelques expériences. Quant à nous, nous sommes loin d'a-

voir la prétention d'avoir résolu la question; mais, peut-être, aurons-nous contribué quelque peu à aider à en obtenir la solution, et nous serions heureux alors, que notre travail pût être utile à de plus savants, ou à ceux qui seraient en position de travailler, pour arriver à ce résultat.

RAPPORT

DE M. OSCAR LECLERC-THOUIN,

Professeur d'agriculture au Conservatoire royal d'arts et métiers de Paris,

SUR DEUX MÉMOIRES RÉPONDANT A LA 5e QUESTION DU PROGRAMME.

MESSIEURS,

Deux mémoires ont été présentés en réponse à la cinquième question du programme soumis à la section d'agriculture du Congrès. L'un est de M. Lecerf, l'autre de M. Desvaux.

M. Lecerf, après avoir déduit des phénomènes journaliers de la dégénérescence que les caractères qui distinguent les *races* n'ont rien de la fixité des caractères de *l'espèce*, et qu'ils ne dérivent pas des mêmes causes premières, a cherché à démontrer qu'ils sont principalement le résultat de l'alimentation, du régime, et il en a conclu que les agriculteurs devraient s'occuper plus attentivement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, d'étudier chez les divers animaux domestiques les effets de la nourriture, du logement, des soins journaliers qu'on leur donne et du travail auquel on les soumet.

M. Desvaux, portant plus loin ses investigations, a non-seulement indiqué les mêmes causes, mais il en a recherché les effets directs, et jugeant de leur insuffisance, il a

tenté de compléter son sujet dans l'étude des croisements. Selon lui, une alimentation insuffisante, en arrêtant à tout âge, mais surtout dans la jeunesse, le développement individuel, amoindrit progressivement les races; aussi la première condition pour obtenir de beaux animaux, quelle que soit leur espèce ou leur variété, est-elle une nourriture abondante et toujours proportionnée, soit au développement musculaire ou graisseux, soit à la déperdition de forces par le travail de chaque individu. Toutefois, par un semblable moyen, si l'on peut grandir l'animal, on ne peut arriver à modifier les formes de la race. Afin de pousser plus loin l'amélioration, il est indispensable d'interroger les lois de la génération.

Sous ce point de vue, M. Desvaux adoptant sans restriction les théories de Girou de Buzaringue, sur la procréation des sexes à volonté, considère cette première donnée comme très importante à consulter par l'éleveur. Il croit, en deuxième lieu, qu'il importe de connaître les effets remarquables que produit parfois une première fécondation sur les gestations suivantes, puisque quelques exemples attestent les conséquences, jusqu'ici inexplicables, des accouplements antérieurs sur les gestations ultérieures, et puisque dès lors les femelles vierges ou celles dont on connaît la qualité des premiers produits doivent être préférées.

L'auteur cite ensuite différents exemples à l'appui de son opinion sur la fécondité des mulets. Il démontre que la nature donne accidentellement, et, du moins en apparence, spontanément naissance à des variétés nouvelles qu'il reproche à l'agriculture de négliger. Enfin, dans un dernier paragraphe, après de courtes considérations sur l'appropriation des races aux circonstances locales et aux besoins spéciaux de l'agriculture, il termine par les conclusions suivantes : Que la nourriture et le régime peuvent améliorer une race, mais qu'ils ne peuvent en modifier les

formes, au moins d'après tout ce que nous avons vu et observé, que ces formes embellies par l'embonpoint, fortifiées par une bonne nourriture, développées par l'abondance de cette nourriture, ne peuvent être modifiées que par des croisements ou par des formes nouvelles fournies spontanément par la nature.

Vous le voyez, Messieurs, le mémoire de M. Desvaux soulève de nombreuses et graves questions. Il est riche de faits curieux, que l'érudition de notre savant collègue lui a permis de grouper à l'appui de ses opinions théoriques. Si quelques-uns ont semblé à votre commission moins propres à asseoir une règle qu'à constater des exceptions; si nous ne pouvons admettre, par exemple, que l'opinion, généralement admise et tant de fois prouvée, sur l'infécondité de *la plupart* des mulets, soit un préjugé; si nous n'attribuons pas une très haute importance pratique aux effets consécutifs d'un premier accouplement, et si nous pensons que les variations qui se manifestent accidentellement durant la gestation sont assez rarement transmissibles, nous sommes loin de nier qu'il en soit ainsi dans quelques cas, et nous reconnaissons que de telles observations, tout isolées qu'elles soient, sont dès à présent aussi intéressantes pour la science qu'elles pourront le devenir plus tard pour l'application.

Aussi, Messieurs, vous proposons-nous de remercier M. Desvaux de son intéressant travail et de le renvoyer, avec votre approbation, au comité chargé de la rédaction du compte-rendu du Congrès.

RÉPONSE

DE M. OSCAR LECLERC-THOUIN,

A LA 6e QUESTION D'AGRICULTURE AINSI CONÇUE :

« Quelle influence le dépôt d'étalons d'Angers a-t-il exercée sur » l'amélioration de l'espèce chevaline depuis son organisation dans » le département de Maine et Loire, et quels avantages l'éleveur » peut-il retirer de l'emploi d'étalon pur sang. »

Avant 1789, l'Anjou ne possédait qu'une trentaine d'étalons. Il est curieux de suivre la progression croissante du nombre de ces animaux, puisque c'est à eux que l'on doit la plupart des améliorations dont il vient d'être parlé. A la suite des guerres de la révolution et des désastres qu'elle avait entraînés dans ce pays, jusqu'en 1803, on ne put réunir, à Angers, que 4 étalons, les seuls qui restassent de l'ancienne administration. L'année suivante, le petit dépôt s'élevait à 8; en 1809, à 24. Le gouvernement était venu en aide au département, et l'amélioration promettait d'être rapide. La proportion des saillies croissait tous les ans; de 1805 à 1814 inclusivement, le nombre de ces animaux resta cependant le même. Ils étaient alors répartis dans les départements de Maine et Loire et de la Loire-Inférieure. On compta qu'ils servirent 4,342 juments, dont 3,072 en Maine et Loire, 1,485 à Angers et 1,587 dans les stations établies sur divers points du département. La moyenne des saillies par chaque étalon se trouva ainsi de 19 à 20 seulement par année.

Dans les dix années suivantes, la circonscription du dépôt s'étendit à la Mayenne, mais la moyenne des étalons s'éleva à 34. Le nombre des saillies devint plus que double, puisqu'il atteignit le chiffre de 9,267, dont 4,555 en Maine et Loire, 2,017 à Angers, 2,538 dans les sta-

tions du département. Ce fut, pour chaque étalon, un un peu plus de 27 saillies par année.

De 1825 à 1834, troisième période décennale de la création du dépôt, la moyenne des étalons fut de 41, le chiffre total des saillies de 12,021, dont 4,846 en Maine et Loire, 2,167 à Angers et 2,679 dans les stations. La moyenne des saillies, pour chaque étalon, se trouva ainsi de 29 à 30 par an.

Dans les cinq dernières années, c'est-à-dire de 1835 à 1839, la moyenne, en étalons, a atteint le nombre 45; ils ont sailli 8,545 juments, dont 4,793 en Maine et Loire, 1,411 à Angers et 3,382 dans les stations. La moyenne des saillies est ainsi portée, pour chaque étalon, à 38 par an.

En descendant de ces données générales à celles qui s'appliquent plus spécialement à Maine et Loire et en recherchant les résultats obtenus année par année, on voit que le nombre des saillies de chaque individu s'est accru constamment en même temps que celui des étalons. La progression a surtout été remarquable dans ces derniers temps : la moyenne, qui n'était que 10 au début, en 1837, par exemple, était de 38; en 1838, de 56; en 1839, de 59 et demi, puisque la première de ces trois années 799, la deuxième, 1,187 juments ont été saillies par 21 étalons, et la troisième 1,667 par 28.

Tout calcul fait, depuis 1806, 223 étalons, dont 22 de pur sang oriental ou anglais, se sont succédé dans le pays, ont fait la monte dans la circonscription des haras d'Angers et donné des produits qui ont fondé, à juste titre, la bonne réputation des chevaux angevins. Une grande partie des élèves de ce pays ont remonté la cavalerie légère ou sont allés compléter leur développement dans les herbages normands, d'où ils sont revenus souvent sous le nom de chevaux normands. Peu d'années après la fondation du haras, 230 jeunes chevaux ont remonté le 26me régiment

de chasseurs, dont le dépôt était à Saumur; en 1823, un autre régiment de chasseurs s'est remonté en Anjou avant de passer en Espagne, et tous les animaux achetés dans ce pays ont parfaitement résisté aux influences morbides qui ont rendu cette campagne si désastreuse, pour la très-grande majorité de nos troupes à cheval. Tant que le dépôt de remonte qui vient d'être créé à Angers ne sera pas encore en activité, les meilleurs chevaux de celui de Saint-Maixent proviendront de Maine et Loire. Beaucoup sont propres à l'arme des dragons.

Les éleveurs cherchent maintenant les étalons pur sang, ceux de race anglaise surtout. Ils ont vu qu'ils grandissaient l'espèce locale, qu'ils la corrigeaient dans ce qu'elle avait de défectueux, qu'ils la fortifiaient même dans sa constitution, et que, tout en la réformant des membres et en donnant à ceux-ci plus de distinction, ils ajoutaient notablement à sa valeur. Un premier degré franchi, ils ont reconnu qu'il devenait bien plus facile d'en atteindre un second, et que la marche de l'amélioration, après avoir suivi, si l'on peut dire, quelque années durant, une progression arithmétique, se faisait bientôt sentir dans une progression géométrique.

Du reste, non-seulement on a recouru aux étalons étrangers pour réaliser les améliorations dont je viens de parler, mais encore plusieurs propriétaires ont fait venir, à grands frais, de belles juments anglaises; onze de celles-ci furent introduites à la fois, il y a peu d'années. Placées toutes désormais chez des éleveurs distingués, elles ont déjà donné de superbes produits de luxe.

NOTE

DE M. BOUTTON-LEVÊQUE,

Vice-président de la Société industrielle d'Angers,

EN RÉPONSE A LA 7e QUESTION DU PROGRAMME DE LA SECTION D'AGRICULTURE :

« Le prix payé par la remonte est-il en rapport avec le prix de revient? »

Cette question a été traitée avec beaucoup d'étendue dans le *Journal des Haras* et dans celui de *l'Argus*, depuis qu'elle a été présentée par le comité d'agriculture de la Société industrielle d'Angers. Le comice hippique, les éleveurs, le général Oudinot, sont tous d'accord pour reconnaître cette vérité, le prix des chevaux payé par la remonte ne couvre pas les frais de l'élevage.

Le prix des chevaux de remonte est ainsi fixé pour 1844. Il a éprouvé une hausse sensible depuis 1828. En effet, à cette époque, il était payé :

	En 1828.	En 1844.
Réserve . . .	540 fr.	750 fr.
Ligne	490	600
Légère . . .	390	500

« Depuis quinze ans, a dit le général Oudinot à la » chambre des députés, le prix des chevaux a suivi une » progression ascendante très marquée, empressons-nous » de le reconnaître ; il n'est pas cependant partout en » rapport avec les sacrifices des éleveurs, aussi faudra-t-il » l'augmenter de nouveau, le département de la guerre » en reconnaît la nécessité ; il sait que l'accroissement in- » cessant de la valeur des propriétés élève naturellement » le prix de revient du cheval. »

L'état a presque seul besoin de chevaux légers, chacun maintenant recherche un cheval dit à deux fins ; l'état doit donc offrir à l'éleveur un prix capable de l'indemniser des sacrifices qu'il peut faire.

Plus le cheval est léger, plus il a de sang, plus il est difficile à élever, et des tares, qui passent inaperçues quand il s'agit d'un gros cheval, enlèvent au cheval léger une partie notable de sa valeur.

L'an dernier, le ministre de la guerre ayant consulté les conseils généraux sur les moyens de remonter l'armée en France, et surtout sur celui d'obtenir le cheval de cavalerie légère, la plupart des conseils ont répondu : Il faut élever le prix pour la remonte, un bon prix étant la meilleure prime et le plus sûr moyen d'agir sur la production. — « Le conseil général de la Vendée a même pro-
» posé d'élever le prix du cheval de cavalerie légère au
» même taux que celui de la grosse cavalerie, par la rai-
» son que les poulains légers sont plus difficiles à élever et
» d'une vente beaucoup moins sûre et moins avantageuse
» que celle des chevaux de plus forte étoffe. »

Je pense, Messieurs, qu'il ne devrait exister qu'un seul prix minimum pour toutes les armes, comme en a émis le vœu le conseil général de la Vendée, et qu'il serait convenable de le fixer à 750 fr. Il est impossible, dans presque toute la France, de bien élever un cheval à moins de 50 centimes par jour, depuis sa naissance jusqu'à l'âge de trois ans et demi, époque à laquelle il peut être vendu pour la remonte. Il aura, à cet âge, coûté la somme de 630 fr., celle de 120 fr. restant dans les mains de l'éleveur ne sera que suffisante pour couvrir les chances d'accidents et de mortalité qui peuvent souvent s'élever au cinquième.

Si l'éleveur avait la perspective de vendre son cheval 750 fr., alors il pourrait bien l'élever, lui donner l'avoine si nécessaire dans le jeune âge pour développer le tempé-

rament du poulain. Dans peu de temps, l'armée trouverait facilement à se remonter en très bons chevaux, et il deviendrait plus facile de trouver des chevaux d'officiers sans en augmenter le prix actuel. Nos routes devenant tous les jours plus belles; nos voitures, devenues plus légères, n'ayant plus besoin d'être traînées par des carrossiers de grande taille, le luxe n'aurait plus à demander à l'Angleterre et à l'Allemagne des attelages qu'il trouverait parmi les chevaux les plus distingués élevés pour la remonte de la cavalerie.

Ainsi donc, le prix de 500 fr. fixé en 1844 pour la cavalerie légère, et même celui de 600 fr. pour la ligne, ne peuvent être regardés que comme une prime accordée au mauvais élevage, car, à ce prix, on ne peut bien élever, on ne peut donner de l'avoine aux poulains.

Celui de 750 fr. est le minimum auquel on puisse porter le prix du cheval de cavalerie en France, et c'est seulement à ce prix que l'on peut exiger qu'un officier de remonte n'achète que de bons chevaux.

INDUSTRIE.

NOTE RELATIVE A L'INFLUENCE DES BOIS

SERVANT A LA FABRICATION DES BARRIQUES

SUR LA QUALITÉ DES VINS;

MOYENS D'EN NEUTRALISER L'EFFET ET DE SE SERVIR DES BOIS BLANCS,

Par M. MAYER, pharmacien à Châteaugontier (Mayenne).

Au nombre des soins indiqués pour la conservation des

vins, il faut admettre et reconnaître l'influence que produisent sur eux les divers bois dont sont fabriquées les barriques qui les contiennent, surtout à l'état neuf ou récent.

Cette influence varie selon leur essence, leur origine, et consiste dans la réaction du *principe extractif* propre ou particulier à chaque bois qui en retient toujours, malgré les lavages.

L'observation a signalé depuis longtemps cet inconvénient à la qualité des vins, et l'usage a fait préférer l'essence de chêne aux essences de châtaignier et de sapin, pour cause de leur porosité et de leur plus sensible réaction : l'on a même reconnu que l'essence de chêne, provenant du nord de l'Europe, était meilleure que celle indigène; aussi, s'en sert-on généralement dans le Bordelais et dans tout le Midi de la France.

Comme la diminution, aujourd'hui, du prix des vins doit tendre à procurer à nos bois les propriétés qui leur manquent pour l'emploi des barriques, il importe que la théorie explique, par l'analyse de leurs divers extractifs, les effets de leur réaction, et indique les moyens de les en priver complètement.

L'extractif ou la sève, dans tous ces bois, est différent, selon le sol et le climat : ainsi, le chêne, originaire du Nord, le chêne et le châtaignier, élevés dans un sol humide, produisent un extractif *aqueux* ou *gommeux*, soluble à l'eau, et peu soluble dans le vin; tandis que ces mêmes essences, prises dans nos climats, sur un sol aride, siliceux, fournissent un extractif *résinoïde* ou *gommo-résineux*, peu soluble à l'eau, et d'autant plus soluble dans le vin qu'il est généreux. Voilà sur quoi est fondée avec raison la préférence qu'on accorde aux chênes du Nord, malgré que nos chênes, d'une densité supérieure, soient plus convenables pour éviter l'absorption des vins. Il en est de même des bois blancs du Nord, qui

sont plus poreux et moins résineux que ceux de nos pays.

Les connaissances de la physiologie végétale ont constaté ces faits de la diversité du *principe extractif* dans les bois, selon leur origine et leur essence, et elles indiquent que sa quantité doit être en raison inverse de leur densité, de même que la diminution ou l'évaporation des vins, dans les tonneaux, doit être moindre dans ceux très-denses comme le chêne : de là, pour leur conservation, ne devrait-on se servir que de fûts confectionnés avec cette essence la moins poreuse, mais bien privée de son extractif? Sans quoi, ce principe immédiat nuirait à la qualité des vins, en les altérant dans leur goût et dans leur couleur, surtout les *blancs*.

L'analyse chimique, en effet, reconnaît comme corps constituants de leur extractif :

Dans le chêne, l'albumine, le tanin, une substance extractive ou aqueuse ou résinoïde, suivant le sol, et un peu de matière colorante;

Dans le châtaignier, l'albumine, un peu de tanin, une substance extractive résinoïde et deux matières colorantes, *rouge* et *jaune*, d'une saveur un peu amère;

Dans les bois blancs, principalement, de la résine et une huile volatile;

Principes tous capables de réagir sur les vins, selon que les tonneaux en retiennent plus ou moins.

Les lavages à l'eau bouillante seule, ou avec le chlorure de sodium (sel de cuisine), ne sont pas suffisants : l'usage et le séjour de l'eau de chaux récente, caustique, et en excès dont on emplirait les barriques, dissoudrait davantage d'extractif, surtout si cette eau de chaux contenait déjà en solution 250 à 500 grammes de *potasse du commerce;* cet alcali, devenant caustique par la réaction de la chaux vive, aurait une bien plus forte action de dissolvence sur les bois même résineux. L'on pourrait faire servir cette même eau successivement à plusieurs autres

barriques ; et il n'y aurait qu'à ajouter de la chaux et de la potasse au besoin.

Cependant, l'expérience ayant démontré que la pénétration des divers agents chimiques, propres à la conservation des bois, n'est pas complète, n'atteint pas toute la profondeur des ligneux, même par immersion, l'on peut parvenir à ce résultat, en plongeant les bois, destinés à la confection des barriques, dans de l'eau de chaux et de potasse, en vase clos et sous l'influence de la pression, d'après M. Breaut; ou encore, en se contentant de les soumettre à la vapeur, d'après le procédé de M. Moll, avant l'immersion.

Un autre plus grand avantage, serait de pouvoir employer le bois blanc dans la confection des tonneaux pour les vins, malgré sa porosité et son odeur résineuse, en le rendant imperméable; mais il faudrait que le moyen ne pût donner aucun goût au vin.

Si après avoir traité le merrain de bois blanc à l'eau de chaux et de potasse, comme il vient d'être exposé, et l'avoir lavé, on le faisait ensuite tremper dans une eau bien saturée d'alun, et de ce bain dans une solution d'hydrochlorate de chaux, avant la confection immédiate des tonneaux, leurs pores se rempliraient ainsi de sulfate de chaux et d'hydrate d'alumine; ce bois deviendrait plus dense, plus dur, moins combustible : et si encore l'on enduisait extérieurement les tonneaux (faits même de toutes autres espèces d'essence de bois) ou de goudron, ou mieux d'un vernis gras, composé d'huile siccative à la litharge et d'oxide rouge de fer, l'on éviterait toute déperdition, soit des vins, soit même des alcools, et l'on rendrait les barriques et leurs cercles presque indestructibles, surtout les cercles ayant été impregnés auparavant de muriate de chaux (chlorure de calcium) en solution à 15°, lequel leur conserve toute leur souplesse.

Je ne pense pas que l'on ait à redouter, comme dans certaines eaux, le goût de crudité du sulfate de chaux, l'alcool s'opposant à sa solution. Quant à l'alumine, elle ne pourrait que réagir bien faiblement sur le principe colorant du vin rouge, en se précipitant mutuellement et encore enveloppé de sulfate de chaux, cette action me paraît peu possible.

Ces mêmes procédés d'immersion et d'enduit conviendraient également aux merrains de chêne et de châtaignier, en augmentant leur densité et leur durée : ils suffiraient, sans avoir recours aux moyens de perfectionnement de MM. Breaut et Moll.

Dans la confection des barriques, il ne devrait entrer, pour leur solidité, que des bois de fente et non de sciage, la plus grande force des bois consistant toujours dans la longueur de leurs fibres : aussi, en Anjou, où l'on n'emploie que du merrain de chêne et de fente, se contente-t-on d'une épaisseur de trois lignes (6 millimètres), tandis qu'avec le bois de sciage, il faut au moins le double d'épaisseur. Il en résulte, avec l'avantage de la force, économie de matière et de poids dans les transports ; il y a plus de souplesse, et nos barriques, étant plus cintrées, possèdent moins de cercles, et ne favorisent pas la fraude de l'ajustage de pièces que l'on trouve souvent dans celles dites bordelaises.

En Angleterre, la compression commence à être appliquée sur les bois destinés aux mécaniques, pour leur procurer plus de force : dans l'usage des tonneaux, il faudrait commencer par les priver de leur extractif.

Il serait peut-être plus simple, plus avantageux de faire absorber aux bois vifs, selon M. le docteur Boucherie, les solutions alternatives que j'indique : l'on sait que c'est avec celle d'alun, qu'il rend les bois incombustibles, et, avec d'autres solutions, qu'il leur donne de la durée ou

de la couleur, qu'il varie à son gré; mais, ces bois ne pourraient plus subir la fente, et doivent être d'un travail plus résistant à l'action des outils, rapport au plâtre et à l'alumine qu'ils contiennent à plein leurs pores.

Avec ces moyens, il me paraît démontré qu'on peut cesser d'être tributaires des bois étrangers dans la confection des barriques pour nos vins, qu'on doit même, indépendamment de l'avantage pécuniaire, leur préférer les nôtres, et qu'au besoin, par économie de nos essences de chêne et de châtaignier, si recherchées pour nos constructions et autres usages, l'on peut se servir du bois blanc privé de son extractif; enfin, qu'avec l'application extérieure d'un enduit qui empêche l'évaporation, tous les tonneaux, de quelques bois qu'ils soient, deviennent presque indestructibles, et sans que cet enduit puisse faire craindre la réaction du vin, vu l'interposition du plâtre et de l'alumine dans les pores du bois.

Il est facile d'apprécier le bas prix de revient de chaque barrique préparée d'après ces procédés : surtout, si l'on se contente de la simple purgation de l'extractif par l'eau de chaux et de potasse, et ensuite de l'enduit; quant aux immersions dans les bains d'alun et d'hydrochlorate de chaux, et quant à l'enduit, ces substances sont à bon marché, et sont d'ailleurs absorbées en assez faible quantité pour en élever peu le prix, surtout fait en grand, où l'on pourrait fabriquer l'hydrochlorate de chaux à l'état liquide, pour éviter les frais d'évaporation.

L'état de la science, au moment où plusieurs causes tendent à diminuer la production des bois, malgré l'accroissement de leur consommation, permet donc, soit par la durée, soit par la substitution des essences, de résoudre le problême de leur conservation et de leur suffisance à nos besoins, l'une des plus importantes questions d'économie publique.

Il faut reconnaître en compensation, de quelle durée

et de quelle conservation seraient avantageuses ces barriques pour les liquides alcooliques !

DU PARCOURS DES TUNNELS

OU

SOUTERRAINS DE CHEMINS DE FER,

DANS UNE SEULE DIRECTION, — SANS L'EMPLOI DES LOCOMOTIVES, — ET EN ÉVITANT AINSI TOUT DANGER D'EXPLOSION ET D'INCENDIE, — DE MÊME QUE LE CHOC DE DEUX CONVOIS VOYAGEANT EN SENS INVERSE,

PAR M. LE Cte MAURICE DU PARC,

Chambellan de Sa Majesté l'empereur d'Autriche.

« Les choses les plus utiles à la société sont » négligées; moins parce qu'elles sont difficiles, que parce que l'on n'y a pas fait attention. »

DE LA CHAPELLE,

Discours sur l'étude des mathématiques.

Auteur d'une traduction, encore inédite, d'un ouvrage sur les chemins de fer considérés comme lignes d'opérations militaires, cette occupation m'a mis dans le cas de réfléchir beaucoup plus sur tous les détails de cette voie de communication, que je n'eusse été dans le cas de le faire sans cette circonstance.

Une réflexion surtout m'a frappé : c'est qu'après l'affreuse catastrophe de Versailles, il n'y a pas sur les chemins de fer de plus graves accidents possibles que ceux : d'une explosion de locomotive, — d'un incendie ou d'un choc violent de deux convois, marchant en sens inverse, *dans un tunnel de quelque étendue.*

Les accidents que je signale ici ont cela de particulièrement formidable, que la simple prévision de leur possibi-

lité est déjà un malheur moral réel, qui opprime dès à présent les nombreux voyageurs qui circulent sous l'impression de cette cruelle hypothèse; et qu'il y a cent à parier contre un, qu'en laissant aux choses leur forme actuelle, une telle catastrophe arrivera : — ou plus tôt ou plus tard, — ou par cas fortuit, — ou par négligence, — ou dans une contrée de l'Europe, — ou dans une autre.

C'est donc un devoir d'humanité, et c'est rendre un véritable service à la société, que de lui indiquer un moyen assuré :

1° De prévenir la possibilité de l'explosion d'une locomotive dans un tunnel de longue étendue; accident qui aurait pour résultat indubitable le massacre d'un nombre probablement considérable de voyageurs, dans la situation la plus difficile pour leur porter secours, et qui en même temps menacerait de faire écrouler la voûte.

2° D'éviter, dans les mêmes données, l'incendie d'un convoi, soit d'hommes ou de marchandises : chose qui devient tout à fait improbable, du moment où les convois ne sont pas accompagnés de machines à vapeur.

3° De rendre impossible tout choc dans un tunnel de deux trains voyageant en sens contraire, et d'enlever, par conséquent, aux voyageurs par chemins de fer, les chances de malheurs les plus à redouter.

4° Enfin, d'éviter ainsi d'introduire dans les souterrains aucune vapeur malfaisante susceptible de nuire, par leur méphitisme, à la santé des voyageurs ou des travailleurs, ou de nuire, par l'humidité qui s'en dégage, à la solidité des voûtes et des parois.

Voilà les principaux avantages.

Passons maintenant aux moyens d'exécution.

Il semble presque bizarre de rappeler ici que les tunnels se percent à travers les montagnes.

Cela est cependant nécessaire pour expliquer que la

percée pouvant s'entamer sur un point arbitrairement plus ou moins élevé du flanc ou de la face de ces terrains montueux, l'ingénieur peut encore prolonger à volonté son souterrain dans une direction parfaitement horizontale, ou bien l'incliner, soit de haut en bas, soit de bas en haut, à partir du point d'ouverture, et selon une pente que les besoins déterminent comme devant être plus ou mois rapide.

Ceci bien entendu, et voulant maintenant traverser ma montagne dans les deux sens contraires sans le secours des locomotives et par la seule impulsion du poids du convoi roulant sur un plan incliné;

Je me déciderai d'abord :

1° A substituer au tunnel à deux voies, deux tunnels à une seule voie.

(J'admets particulièrement ce système pour les souterrains d'une longue étendue.)

2° A écarter à une distance convenable de leur orifice mes deux voies, posées à ciel ouvert, de manière à ce que la paroi de maçonnerie naturelle, qui existera entre les deux tunnels, soit assez épaisse et résistante pour que leur voisinage ne puisse être la cause d'aucun éboulement, et de manière que *la voie de droite, qui sera toujours le chemin d'entrée*, puisse être élevé en chaussée sans que le pied de son talus puisse en rien empiéter sur la direction naturelle de *la voie de gauche, qui sera toujours le chemin de sortie*, et le point le moins élevé à son débouché.

3° Dans la supposition que, d'après le système actuel des deux convois traversant simultanément un même tunnel, en sens inverse, au moyen de locomotives, la ligne de parcours soit parfaitement *horizontale*,

A déterminer de combien mon point d'entrée devra être plus élevé que *mon point de sortie, parallèle à cette ligne horizontale*, de manière à ce que la pente de mes tunnels inclinés, l'un de A en B et l'autre de B en A,

n'excède pas l'élévation exactement nécessaire pour que les convois, marchant en sens inverse, puissent arriver au point de sortie sans autre moteur que l'effet mécanique d'un corps libre sur ses axes et roulant par sa puissance de gravitation sur un plan incliné.

Naturellement cette élévation varierà pour chaque tunnel suivant la longueur du trajet à parcourir dans les différents souterrains.

4° A diriger le mouvement ascendant des convois vers les points d'entrée dans la montagne par une pente, à ciel ouvert, telle qu'elle ne soit pas de nature à fatiguer les machines.

5° A ne ménager, devant chaque *orifice d'entrée*, une sorte de place d'armes à plan horizontal, sur lequel puisse tenir à son aise le convoi présumé le plus long, et sur laquelle la locomotive, placée en tête du convoi et parvenue à l'embouchure du tunnel, puisse encore opérer *par le côté extérieur* des deux voies, pour venir pousser le convoi par derrière jusqu'au moment où le dernier wagon aura pénétré dans le tunnel, et soit par conséquent abandonné à l'impulsion du plan incliné, opération après laquelle la locomotive devra aller attendre à la sortie AA le convoi parti en B pour traverser la montagne.

Les opérations sont naturellement les mêmes de chaque côté de la montagne, entre lesquels les locomotives n'auraient qu'un mouvement de navette à faire d'un tunnel à l'autre, s'il s'en trouvait plusieurs à des distances rapprochées, ou autrement d'un tunnel à la station la plus voisine.

De cette disposition, il résulte avec la plus grande évidence :

Qu'il n'y a plus de nécessité d'introduire aucune locomotive dans les tunnels, puisque les convois peuvent y cheminer tout seuls.

Qu'il n'y a donc plus à redouter le danger de leur

explosion, puisqu'ils ne se trouvent pas dans les souterrains.

Que la même cause fait disparaître l'incommodité de la fumée des machines.

Enfin que la rencontre en sens contraire de deux convois n'est plus une idée admissible, là où il n'y en a et où il ne peut matériellement y en avoir qu'un seul se dirigeant toujours dans le sens de la pente.

Et comme, d'après cette disposition, il devient présumable que le milieu de deux lignes de même pente, de même niveau à leur point de départ et d'arrivée et de même longueur, doive aussi y être au même horizon, l'on pourrait établir à ce centre une ligne de communication transversale, tant pour multiplier les courants d'air, les moyens de refuge, que pour servir de magasins, d'ateliers et pour d'autres cas prévus et imprévus.

Après la conception de la pensée que j'ai eu l'honneur de vous exposer ici, Messieurs, j'ai voulu m'attacher, pour le bien de la cause, à devenir mon propre antagoniste, et je n'ai encore trouvé aucune objection qui dût faire rejeter une idée qui, communiquée à un de nos généraux de génie les plus distingués, doit peut-être à son suffrage absolu, le courage que je prends aujourd'hui à la mettre au jour, lorsque je n'y suis appelé par aucune spécialité.

Du reste, comme le sujet de ce petit mémoire est une question de haute philanthropie, le Congrès trouvera peut-être qu'il lui appartient de la soumettre à une discussion approfondie, qui soit de nature, ou à lui donner de l'autorité, si son adoption pure et simple paraissait profitable, ou bien encore lui substituer une meilleure pensée tendant au même but, et je m'estimerai heureux, en tout cas, d'avoir été l'occasion de l'adoption d'un moyen de salut de plus en faveur de la sainte cause de l'humanité.

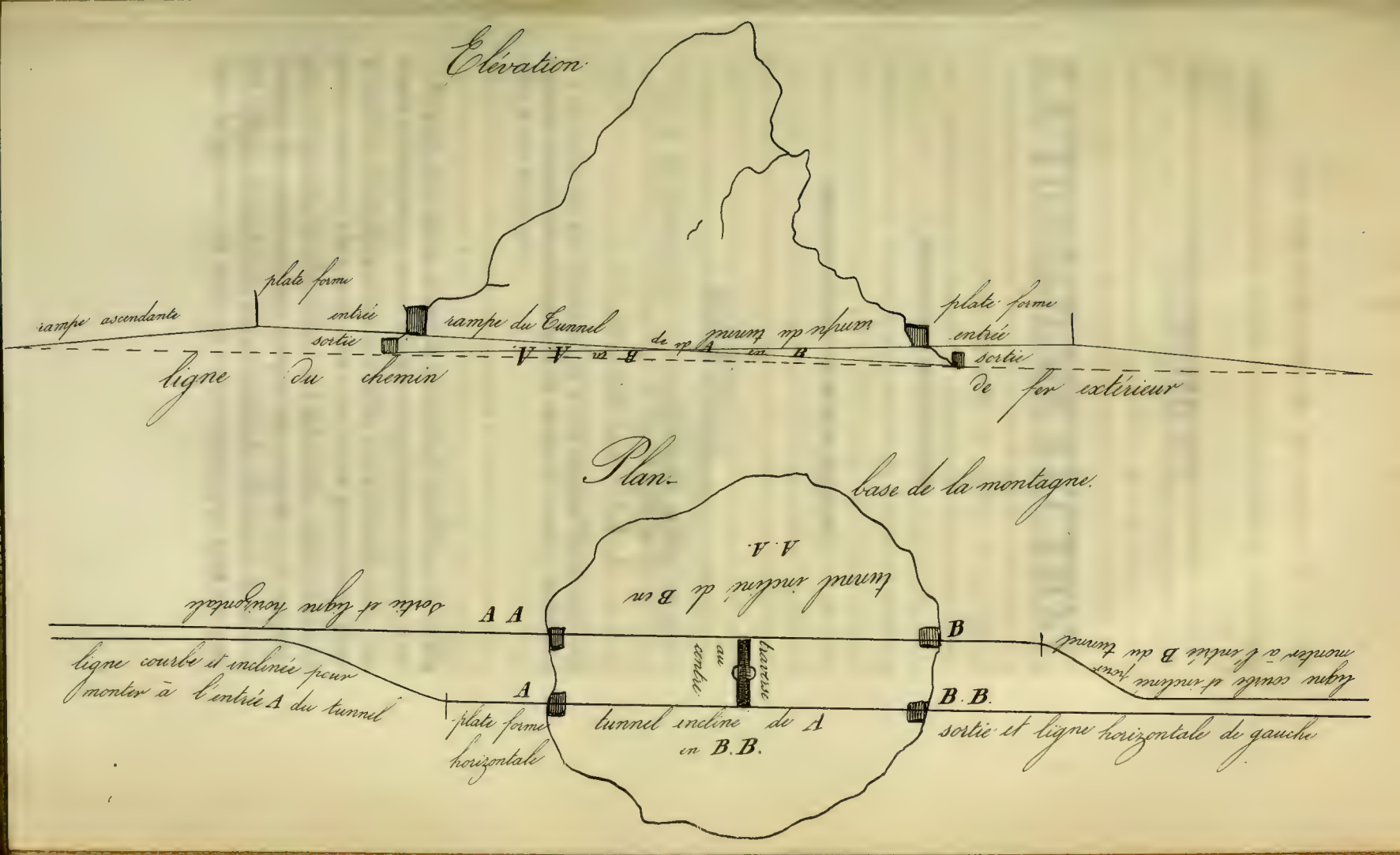
Elévation
plate forme
rampe ascendante
entrée
sortie
rampe du Tunnel
tunnel incliné de A en B
plate forme
entrée
sortie
ligne du chemin de fer extérieur
Plan
base de la montagne
tunnel incliné de B en A
A A
B
A
B.B.
ligne courbe et inclinée pour monter à l'entrée A du tunnel
plate forme horizontale
tunnel incliné de A en B.B.
barrière au centre
sortie et ligne horizontale de gauche

BRITISH MUSEUM

MÉMOIRES

DE

LA TROISIÈME SECTION.

Sciences médicales.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

MÉMOIRE

DE M. LE Dr RIDARD, DE CORNÉ (MAINE ET LOIRE),

SUR CETTE QUESTION :

« Le rouissage des chanvres qui a lieu chaque année dans une » grande étendue du département de Maine et Loire, y donne-t-il » lieu à des maladies? »

Depuis que nous nageons, heureux mortels, en plein siècle de lumières, on se félicite chaque jour, comme d'un progrès, de la disparition rapide des préjugés qui, naguère encore, obscurcissaient les idées populaires. Progrès immense, en effet ! Victoire éclatante, remportée par l'esprit de recherche sur l'esprit de routine et d'immobilité ! Mais, hélas ! tous les préjugés ne vivent-ils donc que dans le peuple, ou bien ne serions-nous pas tous un peu

plus, un peu moins, du peuple, médecins et même savants peut-être?

Hâtons-nous de le dire pourtant, les préjugés que nous nommerons scientifiques, par opposition à ceux qui ont reçu le nom de populaires, ont cet avantage, si c'en est un, d'être d'autant plus persistants et comme indestructibles, que les esprits qui en sont possédés les croient appuyés sur l'expérience et le raisonnement..... L'expérience! admirable mot qui voile bien des paresses! L'expérience, c'est, hélas! trop souvent le *dixit magister* qu'une génération enseigne à la génération suivante! On s'épargne ainsi tant de travaux et d'études! On se fait un oreiller si commode pour le repos de sa conscience! On s'évite la peine de vérifier soi-même ce que les livres nous ont redit avec tant de complaisance et d'unanimité. Le moyen, dites-moi, de mettre en doute les assertions de tant d'hommes justement recommandables, et par leurs lumières et surtout par le respect séculaire dont on a baptisé leur mémoire! Il y a bien des siècles pourtant, Hippocrate a dit : « L'expérience est trompeuse, le jugement est difficile. » Et de nos jours, comme au temps d'Hippocrate, l'expérience est restée trompeuse, le jugement est encore difficile, et trop souvent il s'égare, lorsque l'esprit qui doit juger voit des effets produits et des causes productrices, là où existe seulement une concomittance, une succession de phénomènes. Combien de vérités ainsi faites sont devenues des erreurs! Combien, après avoir circulé comme une monnaie qu'il est défendu d'altérer sous peine de crime et de mort intellectuelle, sont allées s'enfouir dans la vaste nécropole des croyances humaines!

Toutes ces réflexions, trop longues peut-être et qui sentent tant soit peu l'hérésie scientifique, me sont venues à la pensée en lisant la question du programme que je me suis proposé de traiter.

Au commencement de ma carrière médicale, je partageais sans scrupule les idées écrites dans les livres classiques au sujet du rouissage du chanvre. Il est impossible, me disais-je, qu'une odeur aussi pestilente que celle qui émane des routoirs n'ait pas une influence funeste sur la santé des populations voisines; il est impossible que les animaux qui viennent s'abreuver à cette eau corrompue, n'en éprouvent pas des maladies plus ou moins graves; il est impossible enfin que le poisson, plongé dans ce milieu, n'y trouve pas une mort inévitable. Puis, en suivant ce raisonnement si bien commencé, j'arrivais presque à proscrire, ou du moins à restreindre dans les plus étroites limites une opération si grosse de dangers pour tous les êtres vivants. J'étais bien près d'être d'accord avec l'administration des eaux et forêts qui, pleine d'un beau zèle hygiénique, veut soustraire les hommes et surtout le poisson à l'action d'une cause meurtrière s'il en fût jamais.

Je m'appuyais, du reste, sur d'imposantes autorités.

Ainsi Baudrillard (*Traité des eaux et forêts*) dit que « la décomposition du lin et du chanvre corrompt l'eau, » fait mourir le poisson, et occasionne des maladies aux » animaux qui y vont boire, et même aux hommes. »

L'abbé Rozier (*Dictionnaire d'agriculture*) écrit : « Les anciennes et les nouvelles coutumes de toutes les » provinces du royaume, par *la crainte* de l'infection » des eaux et des personnes, ont proscrit le rouissage » dans les eaux même courantes..... Cette défense fait » partie du droit public en France. »

Suivant Bosc (*Nouveau cours d'agriculture*) : « Le » rouissage a des inconvénients non seulement pour la » santé de ceux qui l'exécutent, mais même pour la » sûreté des villages voisins des routoirs.... Les effets sur » les hommes et les animaux qui boivent de ces eaux à » très hautes doses *doivent* (doivent!) être narcotiques

» et purgatifs,..... Si les animaux mangeaient de l'herbe » empreinte de l'odeur du chanvre, ils seraient exposés à » des maladies graves, et même à la mort. »

Le professeur Fodéré (de Strasbourg) pense que « l'on » peut regarder les mares où l'opération se fait comme » l'origine de la grande quantité de fièvres pernicieuses » qui règnent dans les pays de chanvre. »

Ramazzini (*Maladies des artisans*), Fourcroy, son traducteur, M. Pâtissier, qui l'a commenté, prétendent que « la macération du chanvre est dangereuse, à cause de » l'odeur infecte qu'elle répand. »

Voilà, certes, d'assez beaux noms; voilà des opinions assez nettement formulées pour entraîner les esprits et expliquer la proscription du rouissage.

Pourtant en ne tenant point compte des noms, puisque nul homme, si haut qu'il soit placé, n'est à l'abri de la prévention et de l'erreur; en soumettant à une sévère analyse toutes les phrases que nous venons de citer, que trouvons-nous? Des opinions et rien de plus; de faits, qui leur servent de base, il n'en est pas trace. Ainsi, pour l'abbé Rozier, c'est *la crainte* de l'infection, non l'infection reconnue, prouvée, qui fait proscrire le rouissage. Pour Bosc, c'est l'usage des eaux qui doit être narcotique et purgatif. Pour Fodéré, les fièvres pernicieuses qui régnent dans les pays de chanvre *peuvent* être attribuées au rouissage. Pour Ramazzini et ses traducteurs, c'est l'odeur infecte du chanvre qui est dangereuse.

Comme s'il suffisait de craintes; comme s'il suffisait de la possibilité d'un danger; comme s'il suffisait d'une odeur infecte pour faire repousser une industrie pleine de richesse et de bien-être! Comme si c'était par *peuvent* et *doivent* qu'il faut procéder, quand il s'agit de fixer la science sur des points essentiellement pratiques! Comme si, avant d'affirmer que le rouissage est l'origine d'une

grande quantité de fièvres pernicieuses, il ne faudrait pas d'abord prouver que ces fièvres sont fréquentes aux lieux où cette opération se pratique ! Et la généralité des termes dont se sert M. Fodéré exclut l'idée qu'il a voulu parler seulement d'une localité soumise à son observation. Parlerai-je de l'odeur désagréable des routoirs ? C'est un des arguments les plus forts qu'ait fait valoir contre nous un adversaire puissant du rouissage. Quand on en vient là, qu'est-il besoin de discuter ? Il ne reste qu'à ouvrir les narines, et puis à condamner en masse tout ce qui peut désagréablement affecter l'odorat ; et pourvu que chaque sens vint à son tour réclamer l'anéantissement des objets qui lui déplaisent, on ne tarderait pas à faire de ce monde un paradis terrestre, et que pourrions-nous envier à nos premiers parents ? Adieu alors ces mille odeurs infectes, qui s'exhalent, non-seulement des routoirs et des marais, mais encore des rues de nos villes pendant les chaleurs de l'été; adieu tous les objets hideux ou difformes qui offusquent tant les regards ; adieu les bruits discordants ou terribles dont l'oreille est offensée; adieu surtout le froid rigoureux de l'hiver ou bien les ardeurs brûlantes de la canicule, ces deux extrêmes, sources de douleurs pour les épidermes trop sensibles. Mais jusqu'à la réalisation de cet Eldorado chimérique, né dans les rêves des heureux du siècle, il faut se résigner à disputer la vie aux cent et un ennemis qui la menacent sous toutes les formes; il faut tenir compte, mais pour ce qu'ils valent et rien de plus, des agents extérieurs qui sont désagréables sans être nuisibles, et ce mot nous ramène au cœur même de la question du rouissage envisagé dans ses rapports avec la santé publique.

Aujourd'hui, après une pratique de plus de quinze années dans les communes de Corné, Andard, Brain, assises toutes les trois sur la rive droite et presque au bord de l'Authion, livrées à une culture très étendue du chanvre

et soumises chaque année à ses émanations ; après une étude attentive des faits ; après une expérience d'autant moins suspecte qu'elle ne s'est pas formée à l'ombre d'une conviction faite d'avance, j'ose croire et dire que la santé publique n'est pas compromise par le voisinage de l'Authion, dans lequel séjournent de grandes masses de chanvre ; que les animaux peuvent paître sur ses bords et boire de ses eaux sans en éprouver de pernicieux effets. Je laisse à dessein de côté la question du poisson qui n'entre pas dans l'esprit du programme, et dont l'importance d'ailleurs ne peut jamais contrebalancer celle de la récolte qui nous occupe. Qu'est-ce, en effet, que la conservation du poisson, rapportant à l'Etat quelques milliers de francs, comparée à la préparation du chanvre, dont la vente, par les millions qu'elle produit, alimente et enrichit nos campagnes ?

Depuis que le chanvre est cultivé en grand dans notre vallée, la mortalité a-t-elle augmenté ? Les maladies sont-elles plus fréquentes, et revêtent-elles un caractère particulier et toujours identique, surtout à l'époque de l'année où le rouissage a lieu ?

Tel est le double problême qu'il faut résoudre avant de pouvoir répondre, avec connaissance de cause, à la question posée dans le programme.

Mes recherches ont porté sur les quatre communes de Mazé, Corné, Andard et Brain.

Quant à la mortalité, j'ai pris les tables de décès des années antérieures à 1800 pour les comparer aux tables de décès des années postérieures à 1820 ; c'est-à-dire que j'ai opposé l'une à l'autre deux époques essentiellement différentes sous le rapport de la culture et du rouissage du chanvre ; une très grande étendue de terrains communaux, jusque là incultes, ayant été défrichés et couverts de chanvre pendant la dernière période que je viens de mentionner.

De 1790 à 1800, le nombre des décès est de 1,975, ce qui donne à peu près 197 par année.

De 1820 à 1830, il est de 1,754, ce qui donne à peu près 175 par année.

Enfin, de 1830 à 1840, il n'est plus que de 1,447, c'est-à-dire à peu près 144 par année.

Cependant le chiffre de la population, loin de diminuer, n'a fait que s'accroître.

Il est vrai que les états de recensement manquent pour trois communes jusqu'à 1820. Mais, 1° la population des quatre communes, qui était alors de 8,665, s'élevait en 1840 à 8,792; — augmentation en vingt années de 127. — 2° La commune de Corné, dont j'ai pu compulser les états de recensement, avait, en 1800, 1,886 habitants; elle en comptait, en 1840, 2,092; — augmentation en quarante années de 206 ou à peu près d'un dixième.

Ainsi, avec l'accroissement graduel de la population, avec un développement extraordinaire de la culture du chanvre, on voit la mortalité diminuer.

Sera-t-il permis d'en conclure que la santé publique n'a pas été mortellement atteinte par l'influence des émanations des routoirs?

Quelles sont donc les maladies spéciales, endémiques, dont l'origine, la gravité, peuvent être, avec juste raison, attribuées à l'action malfaisante des émanations du chanvre soumis au rouissage? Les affections qui sévissent aux lieux et aux époques où cette opération s'exécute, ne se retrouvent-elles jamais ou qu'exceptionnellement, du moins à des époques et dans des localités éloignées? Car, si tout ce que nous voyons ici, nous le retrouvons ailleurs, dans des circonstances et avec des conditions diverses, serons-nous fondés à admettre l'existence d'une cause spécifique, l'action malfaisante des émanations des routoirs? Et d'abord, on a raisonné avant d'observer; on a dit : « Les fièvres intermittentes, pernicieuses ou non,

sont plus fréquentes en automne, au voisinage des marais; donc, il doit en être de même près des routoirs qui contiennent du chanvre en décomposition. »

Nous qui, après avoir raisonné ainsi, nous sommes donné la peine d'observer, d'analyser les faits dont nous sommes témoin depuis plus de quinze années, nous affirmons, avec la plus entière conviction, qu'il y a erreur dans la similitude établie entre les marais et les routoirs; nous affirmons que, pour tout homme de bonne foi, il y a un abîme entre la théorie et la pratique, entre les assertions du savant, qui invoque des analogies mensongères, et les observations du médecin, qui cherche la vérité dans les faits, et la dit telle qu'elle s'est offerte à ses regards.

A supposer donc, qu'en automne, sur les bords des rivières et des ruisseaux qui contiennent du chanvre, il apparaît des fièvres intermittentes, simples ou pernicieuses, il resterait à prouver qu'elles sont dues exclusivement aux émanations de cette plante, et non point à l'humidité du sol qui n'a pas entièrement absorbé soit les eaux pluviales, soit les eaux de débordement; car, partout et toujours, on a vu là des conditions d'insalubrité.

Mais, il est loin d'en être ainsi, et les propositions qui suivent, et qui sont le résultat de nos constantes études, sont loin de justifier les craintes dont l'administration supérieure et un grand nombre de médecins semblent préoccupés :

1° Dans les communes de Corné, Andard, Brain, depuis quinze ans, et avec une clientelle assez étendue, je n'ai pas eu à traiter quatre fièvres pernicieuses; aucune d'elles ne m'a semblé pouvoir être, seulement avec une apparence de raison, attribuée aux effluves du chanvre, puisque deux au moins se sont manifestées à des époques où le chanvre est encore debout sur la terre.

2° Les années de récolte abondante du chanvre, ne

correspondent pas exactement ni même le plus souvent avec un grand développement de fièvres intermittentes; ce qui devrait être dans l'hypothèse contraire à l'opinion que je soutiens comme vraie.

3° Pendant huit ans au moins, de 1827 à 1835, je n'ai observé qu'un nombre peu remarquable de ces pyrexies, soit de printemps, soit d'automne; et pourtant, durant cette période, la culture du chanvre, loin de diminuer dans notre vallée, n'a fait que s'accroître, par suite du défrîchement d'une vaste étendue de terrains communaux incultes jusque-là.

4° Lorsque les fièvres intermittentes ont sévi avec force dans nos campagnes, comme en 1837, 38, 39, les habitants des hauts pays, distants de trois ou quatre kilomètres au nord de l'Authion, en étaient atteints aussi bien que les habitants du rivage.

5° Dans ces mêmes années, en portant nos regards au-delà de nos contrées, nous voyons qu'aux mêmes époques, une partie de la France fut désolée par ces affections morbides, à tel point que le sulfate de quinine avait presque doublé de prix. Le rouissage sera-t-il accusé d'avoir amené le développement de ces fièvres dans des lieux où il n'a jamais été pratiqué?

6° Loin que l'invasion des fièvres réponde à l'époque où le chanvre est déposé dans l'eau, j'ai remarqué plusieurs fois, notamment en 1837, qu'elles prirent naissance au printemps, pour continuer sans interruption jusqu'à la fin de l'automne, cesser en partie pendant l'hiver, et revenir plus nombreuses avant le milieu de 1838. Or, on sait que le rouissage ne commence que vers la fin du mois d'août.

7° Il existe à deux kilomètres est de Corné, au nord et tout au voisinage de la route départementale d'Angers à Longué, un village nommé les Aulnaies, formé de plusieurs maisons, traversé et comme entouré d'un ruisseau

qui, dans une de ses parties, présente une très-grande largeur. Là, se fait rouir chaque année une masse énorme de chanvre, et malgré la puanteur qui s'exhale de ce foyer, et qui semble insupportable aux étrangers, les habitants du village vivent aussi longtemps, offrent la même apparence de santé, et ne sont pas sujets à plus de maladies que les personnes éloignées de cette atmosphère.

8° J'ai vu à plusieurs reprises des étrangers s'établir non loin du rivage de l'Authion, sans que leur santé ait éprouvé des altérations plus graves que celle des naturels du pays.

9° Je traite depuis longtemps un grand nombre de personnes des deux sexes qui se livrent, durant une partie de l'année, aux soins que réclame le chanvre pendant et après le rouissage, et aucun caractère particulier ne s'est jamais manifesté à mes yeux, soit dans leur état habituel, soit dans les maladies dont elles ont été atteintes.

10° Je n'ai pas connaissance d'affections soit sporadiques, soit épidémiques, observées dans nos campagnes sur les animaux qui font usage, pour boisson, de l'eau de la rivière ou de ses affluents, chargés des détritus du chanvre.

Si la pratique et l'observation nous font les réponses que nous venons de vous soumettre, que nous diront la science et la théorie, au sujet des émanations considérées comme causes de maladies?

1° Dans le rouissage du chanvre, il se dégage de l'acide carbonique, entrainant avec lui quelques particules d'une huile essentielle, *sui generis*, dont l'odeur est si pénétrante. On sait que l'eau dissout l'acide carbonique en assez notable proportion; il ne peut donc s'en exhaler dans l'air que la faible quantité non absorbée par l'eau qu'il traverse. Et, pour accuser ce principe huileux, de produire seul tous les accidents qui, dit-on, résultent du rouissage, il faudrait qu'il fût prouvé, et il est loin d'en

être ainsi, que l'activité malfaisante des émanations est en raison directe de la puissance de leur odeur.

2° Les émanations produites par les fermentations sont funestes, surtout quand l'air frappe directement les matières putrescibles, imprégnées d'humidité et de chaleur. Ainsi, les épidémies sont plus communes en Egypte, quand le Nil se retire de la vallée, laissant après lui un limon noir et épais. Il est, au contraire, de la plus haute importance pour le succès du rouissage, que le chanvre, disposé par masses plus ou moins considérables, soit tout entier plongé dans l'eau, et par conséquent soustrait au contact de l'air.

3° Les effluves dont l'influence délétère agit sur la constitution de l'homme de manière à la détériorer doivent être persistantes, et alors, comme on le remarque dans les contrées marécageuses, les individus soumis à leur action sont faibles, lymphatiques, sans énergie musculaire. Dans nos campagnes, les populations sont actives, robustes, offrant tous les attributs de la santé. Le rouissage ne s'opère qu'à des époques circonscrites chaque année.

4° L'homme est d'autant plus insensible à l'action des émanations qu'il est plus acclimaté. Cette règle n'est-elle pas de tout point applicable aux habitants des lieux où le rouissage s'opère?

5° Il y a présomption qu'une émanation donne naissance à une maladie quand il y a un rapport évident entre ces deux phénomènes; quand le développemment de l'un coïncide avec l'action de l'autre; quand les mêmes causes amènent avec régularité les mêmes effets; quand nulle autre influence morbide ne peut rendre compte de la maladie observée. Nous avons vu qu'il n'en est point ainsi des fièvres intermittentes dont on a voulu trouver l'origine dans le rouissage du chanvre.

Sommes-nous donc, par toutes les opinions que nous

avons soutenues jusqu'ici, en opposition flagrante avec tous les hommes qui font autorité dans la science, si bien qu'on pourrait justement nous taxer d'une singulière outrecuidance, nous obscur et inconnu qui viendrions saper d'un pied impuissant la base d'un édifice élevé par la croyance générale et consacré par les siècles? Nous ne sommes, Dieu merci, ni aussi téméraire, ni réduit à un isolement aussi complet. Nous avons pour nous des autorités qui nous rassurent et nous viennent en aide, et les noms de Marc, de Parent-Duchâtelet, et le jugement de l'académie de médecine ne seront, j'aime à le croire, récusés par personne.

M. Marc, dont tout le monde respecte le double caractère d'homme et de médecin, consulté sur le danger des routoirs dans quelques communes du département de la Manche, d'accord avec cinq médecins de ces mêmes communes, M. Marc conclut de l'examen des faits : « Que les routoirs n'avaient pas déterminé les maladies endémiques dont on leur attribuait l'origine, puisque là où d'autres causes locales ne viennent pas ajouter leur influence délétère, ces maladies n'existent pas. »

L'académie de médecine, dans un rapport destiné à fixer l'administration du Mans sur les inconvénients qu'il y avait à introduire dans les fontaines publiques l'eau d'un ruisseau qui alimentait dans son cours plusieurs routoirs, est d'avis « Que les principes délétères intro-» duits dans l'eau même stagnante, par le rouissage, » n'atteignent jamais un degré de concentration tel qu'ils » puissent la rendre vénéneuse. »

En 1828, lors de la discussion de la loi sur la pêche fluviale à la chambre des Pairs, à propos de l'article 30, titre 4, destiné, disait l'exposé des motifs, « à prévenir par des peines sévères le danger généralement reconnu du rouissage pour la santé publique et la conservation du poisson, » un membre posa ce dilemme puissant et peu

favorable aux prétentions de l'administration des eaux et forêts : « Où la culture du chanvre n'est pas considérable, elle ne saurait porter dommage à la pêche, et là où cette culture est considérable, elle constitue un intérêt supérieur à la pêche. La récolte du chanvre dans le Grainvaudan rapporte plusieurs millions; la pêche de l'Isère ne vaut pas trente mille francs. »

Qu'aurait dit de mieux un représentant des intérêts de notre agriculture?

Un autre pair ajouta : « Les réclamations isolées élevées contre le rouissage dans l'eau des fleuves, des rivières et des ruisseaux, n'ont jamais pu soutenir l'examen..... Les rivières de la Belgique, quoique peu rapides pour la plupart, contiennent une telle quantité de chanvre que leurs eaux m'ont paru noires comme de l'encre. Les habitants interrogés n'ont jamais, disent-ils, éprouvé le moindre inconvénient de cet usage, et il n'est venu dans la pensée de personne de le changer. »

M. le docteur Giraudet, médecin à Cusset (Allier), longtemps entraîné par l'autorité des maîtres et du temps, soumis aux prescriptions de la loi, tranquille avec sa conscience comme on peut l'être alors qu'on a pour soi les livres et l'assentiment général, M. Giraudet s'avisa de réfléchir, de douter, d'observer; et au bout de dix années d'études attentives, d'analyse exacte des faits journellement accomplis sous ses yeux, il est arrivé à des conclusions toutes contraires à l'opinion universellement admise..... Dans les années 1827 et 1828, la récolte du chanvre fut très faible dans l'Allier; par conséquent les principes délétères introduits par sa macération dans l'eau des rivières furent peu abondants; au contraire les fièvres intermittentes, les inflammations des voies digestives se montrèrent en grand nombre. En 1830 et 1831, la récolte des chanvres fut très abondante, il y eut peu de fièvres intermittentes, peu d'affections aiguës du ca-

nal intestinal. Les 10/12es des fièvres observées par ce médecin ont eu leur période d'invasion à une époque qui a précédé le dépôt du chanvre dans les routoirs. M. Giraudet a visité avec le plus grand soin et un grand nombre de fois les localités dont il parle, il a goûté, bu l'eau des routoirs, des puits qui les avoisinent, sans en avoir éprouvé aucune incommodité. Il a vu toujours que les ouvriers qui manipulent le chanvre dès leur enfance ne sont pas plus maladifs et atteignent un âge aussi avancé que ceux qui ne s'en occupent jamais. Aucune maladie épidémique née à l'époque du rouissage n'est venue pour lui confirmer l'opinion des auteurs à ce sujet.

Au temps où M. Giraudet, recueillant ainsi les notes dont nous venons de présenter le résumé, ne songeait pas encore à les publier, ce qu'il a fait depuis (1), un homme dont la vie fut consacrée à la science, dont la mort prématurée vint interrompre d'importants et assidus travaux; un homme qui brilla par sa modestie et sa bonne foi autant que par son désintéressement et son savoir, Parent-Duchâtelet, frappé du vague et de l'incertitude qui règne dans les ouvrages d'hygiène publique, relativement au sujet qui nous occupe, de la fragilité de la base sur laquelle sont assises la plupart des opinions régnantes, Parent-Duchâtelet voulut reviser tant de jugements adoptés sans conteste, et pendant deux ans il multiplia et varia les expériences directes propres à résoudre le problême si peu éclairé jusque-là. On peut en prendre connaissance dans les annales d'hygiène et de médecine légale, année 1832.

De ces expériences il résulte pour Parent-Duchâtelet, cette conviction formelle :

1° Que les poissons peuvent vivre sans dommage dans l'eau où l'on a mis rouir du chanvre (c'est l'avis de

(1) Annales d'hygiène et de médecine légale, 1832.

plusieurs autres auteurs); que souvent, pendant l'été, le poisson meurt en très grande quantité dans les rivières où il n'a jamais été déposé de chanvre, sans qu'on cherche alors à saisir, à expliquer la cause de cette mortalité;

2° Que les animaux et les hommes peuvent boire impunément et pendant longtemps des macérations chargées de chanvre;

3° Que les émanations provenant du chanvre en rouissage n'agissent pas d'une manière nuisible sur les animaux, que des hommes, des femmes, des enfants en bas âge, des valétudinaires peuvent rester des nuits entières au milieu de ces émanations sans en être incommodés et sans que les fièvres intermittentes dont ces derniers avaient été atteints quelque temps auparavant soient excitées de nouveau.

Il ne faut pas perdre de vue que Parent-Duchâtelet fit toutes ses expériences sur lui-même, sa famille tout entière, ses domestiques, dans des lieux clos, là où par conséquent l'air à l'état de concentration devait bientôt se trouver imprégné, saturé des principes émanés du chanvre en décomposition. Que sera-ce donc lorsque ces principes, dissous en partie dans l'eau où ils se forment, trouvent encore pour se disséminer de grandes masses d'air atmosphérique incessamment renouvelé par les courants qui le traversent?

Ainsi, d'un côté des idées préconçues qui se transmettent sans examen à travers les âges; des médecins qui tirent des conséquences de prémisses fausses ou incomplètes; des raisonnements sans faits qui les appuient; une administration qui colore la protection exclusive dont elle veut couvrir la pêche du spécieux prétexte de la santé publique; de l'autre côté, des faits scrupuleusement et longuement observés; des expériences répétées avec un infatigable courage; une conviction entière et ration-

nelle; d'un côté l'intérêt minime de la pêche dans nos rivières; de l'autre l'immense intérêt de l'agriculture dans nos vallées, le bien-être des populations, tels sont, Messieurs, les deux poids contraires qui doivent charger les plateaux de la balance.

Pour nous le choix n'est pas douteux, et nous croyons être dans le vrai en concluant comme nous allons le faire :

1° Le rouissage du chanvre dans l'eau des rivières ou de leurs affluents n'a pas une action nuisible à la santé des populations voisines.

2° Les années où la récolte de cette plante textile est très abondante et les époques de l'année où le rouissage est pratiqué, ne sont pas marquées par le développement d'une quantité proportionnelle de maladies dont on puisse attribuer l'origine à cette opération.

3° Les fièvres pernicieuses sont tout aussi rares au voisinage des routoirs que dans quelque autre localité que ce soit, et les fièvres intermittentes n'offrent rien là de particulier, ni en intensité ni en fréquence.

4° La santé des animaux n'est pas compromise par l'usage des eaux dans lesquelles a séjourné du chanvre, ou par le pacage de l'herbe imprégnée de ces eaux.

5° Il est loin d'être démontré que la chaleur n'est pas une cause aussi active de la destruction du poisson, que le rouissage.

6° Le jugement des siècles non plus que l'opinion d'un grand nombre de médecins, d'ailleurs recommandables, ne sont pas un sûr garant de la réalité des idées qui ont cours sur le sujet dont nous nous occupons; parce que les médecins, au lieu d'observer, d'interroger les faits, ont trouvé plus commode et plus expéditif de se copier les uns les autres, bien sûrs, en agissant ainsi, de ne pas mériter le reproche de se faire novateurs; parce que les siècles, indulgents pour les erreurs qui offrent au

moins une apparence extérieure de probabilité, se laissent facilement aller à cette douce paresse où trop souvent s'endort l'esprit de l'homme.

J'ai achevé bien incomplétement, je le crains, Messieurs, la tâche que je m'étais imposée. Mais je m'estimerai assez heureux si j'ai pu faire passer dans quelques esprits la conviction profonde dont je suis animé.

RAPPORT

SUR L'OUVRAGE DE M. LE Dr BERTINI,

INTITULÉ :

IDROLOGIA MINERALE DEGLI STATI SARDI,

Par **M. LE Dr BALOCCHI**, de Florence (Toscane).

Messieurs,

Je viens vous soumettre le rapport dont vous avez bien voulu me faire l'honneur de me charger, relativement à l'ouvrage de M. Bertini, intitulé : *Idrologia minerale degli stati sardi* (Idrologie minérale des états sardes), ouvrage dont l'honorable auteur a fait hommage au Congrès. Ce gros volume in-8°, est un de ces travaux qu'il n'est pas donné de résumer en peu de mots; car l'auteur, embrassant une matière si étendue, s'est attaché à rendre claire, et en même temps la plus courte possible, l'exposition de son sujet. Il n'y a pas là, Messieurs, de ces pages inutiles dont, malheureusement, abondent la plupart des livres médicaux d'aujourd'hui, où l'on cherche plutôt à faire des spéculations typographiques, qu'à être utiles aux lecteurs. M. Bertini, avec le talent qui lui est propre, a fait un travail consciencieux, érudit et utile,

non seulement pour les médecins auxquels il est adressé, mais aussi aux baigneurs, qui y trouveront tout ce qui peut leur être avantageux sous tous les rapports.

L'idrologie minérale des états sardes est divisée en deux parties, et accompagnée d'un long appendice. La première roule sur les généralités des eaux minérales, qui sont traitées en dix chapitres, où l'on ne saurait pas dire laquelle des deux, ou l'érudition, ou la science, l'emportent vraiment. C'est là que le médecin peut puiser une foule de notions élaguées de futiles théories, soit sur l'analyse, soit sur les différents usages qu'on peut faire des eaux minérales, et sur les règles à observer, tant pour la boisson de ces eaux, que pour la grande variété de leur mode d'administration extérieure. L'auteur s'attache à constater les effets qui dérivent de l'emploi des eaux différentes, explique leur mode d'action, et montre les avantages qu'on peut en retirer, lorsqu'elles sont prises seules, ou avec d'autres médicaments, qui en augmentent ou en modifient l'efficacité. Il indique avec soin les inconvénients qui peuvent résulter de leur usage, les accidents qui peuvent arriver aux baigneurs et aux buveurs pendant la saison des bains, et les moyens appropriés pour les éviter, ou pour les guérir une fois survenus; montre enfin les précautions nécessaires à observer pour le transport des eaux et des boues minérales, précautions sans lesquelles leur efficacité est perdue, et auxquelles les eaux de Sedlitz, de Selters et autres, doivent une célébrité méritée, même transportées dans les plus lointains pays. — La division des eaux minérales, suivie par notre auteur, est basée sur la prédominance de tels ou tels principes qui s'y trouvent, et c'est pour cela qu'il en fait 4 classes seulement, c'est-à-dire eaux gazeuses ou acidules, eaux salines, eaux ferrugineuses, eaux sulfureuses; il voudrait bien en former une 5e, celle des eaux iodurées; mais, observant que ce principe n'est jamais le

principe prépondérant, se réserve à en indiquer la présence toutes les fois qu'il s'en présentera l'occasion, et à parler alors des circonstances spéciales dans lesquelles on peut en faire une utile application.

La deuxième partie de ce travail est consacrée toute entière à la description, à l'analyse et aux propriétés de chaque source en particulier. Si l'on considère que dans cette partie (où l'on trouve rien moins que 185 sources d'eaux minérales), on a la description de 100 sources pour le continent, et de 16 pour l'île de Sardaigne, on sera naturellement porté à s'attendre à une lecture ennuyeuse. Néanmoins, le savant auteur a si bien su mêler les roses aux épines, qu'on est conduit à lire avec grand plaisir ce travail qui, de prime abord, paraissait devoir être fatigant. Et qu'il me soit permis, ici, de féliciter l'auteur, qui, à un langage des rives de l'Arno, a su unir des peintures si vives, si colorées. Oui, il a su, comme Poussin et Salvator Rosa, esquisser à grands traits tous les sites charmants ou imposants, des différentes sources, de telle manière qu'en le lisant, on se croirait transporté sur ces mêmes lieux qu'il nous a voulu faire connaître. Cette partie, riche d'analyses chimiques exactes, riche de renseignements locaux très-importants, sera consultée avec beaucoup de fruit par les médecins qui voudront faire choix des différentes circonstances nécessaires pour telle ou telle maladie.

Et, comme à l'auteur ne paraissait pas avoir accompli sa tâche en entier dans son appendice, il a voulu donner une rapide, mais savante esquisse des eaux minérales artificielles, montrer les avantages et les désavantages qu'on à dans ce genre de médication, comparée à la médication opérée par les eaux naturelles. Considérant, en outre, que le beau pays divisé par l'Apennin, et environné par les Alpes et par la mer, se trouve, par sa situation topographique, toujours près des eaux marines, il a donné

une analyse de ces eaux, a indiqué la manière de s'en servir, et a expliqué en outre leur mode d'action. Passant ensuite aux autres médications, qu'on appelle aussi du nom de bains, il parle successivement du bain électrique, du bain de lumière, de celui d'air sec et comprimé, de bains de vapeur, de sable, etc.; quant aux bains faits au moyen des substances organiques, il parle rapidement des fumigations, des bains aromatiques, des bains alcooliques, sinapisés, d'huile, de son, d'herbes émollientes. Enfin, il ne néglige pas le règne animal, et il s'entretient des bains de lait, de sang chaud, de bouillon, des entrailles d'animaux, d'eau de cire, etc.

Voilà, Messieurs, une rapide esquisse de cet ouvrage que je voudrais voir imité dans chaque pays. Si je n'avais pas craint d'abuser de vos moments précieux, et peut-être de faire penser que j'avais un peu trop de prédilection pour un co-national, et si je n'eusse craint aussi de blesser la modestie de l'homme qui se trouve au milieu de vous, je vous aurais traduit quelque passage de ce livre, et certes, j'en suis sûr, votre temps n'aurait pas été perdu. Il résulte de ce grand travail :

1° Pour le géologue, que l'Italie supérieure est plus riche en eaux minérales, proportion gardée, qu'aucun autre pays, surtout pour celles iodurées, reconnues aujourd'hui si utiles, et qu'en considérant la nature du sol duquel elles jaillissent, et le rapport des régions dans lesquelles on les trouve, on remarque que les sources thermales se rencontrent en deux seuls points du système Alpin, où les soulèvements des époques postérieures laissèrent les roches primitives plus brisées et plus décomposées. Ainsi, les thermes de Valdieri, Vinadio, de Bonneval, de Corwmayerw, etc., correspondent respectivement au Montoise, au Mont-Blanc, qui se trouvent sur l'axe des deux derniers soulèvements. En outre, que par leur presque constante identité de température, on peut croire

à l'existence des centres communs de thermalisation et de minéralisation.

2° Pour l'agriculteur, qu'on trouve dans les eaux minérales un moyen facile et peu coûteux pour fertiliser les terrains, comme, du reste, a fait très-avantageusement le professeur Ragarzoni, avec l'eau sulfureuse de Lée, et pour faire abreuver les bestiaux, lorsque, surtout, ces eaux contiennent du nitrate de soude.

3° Pour les médecins, que ceux qui cherchent à guérir leurs malades, *tuto, cito et jucunde*, trouveront dans les eaux minérales, non seulement des remèdes aptes à vaincre plusieurs infirmités spéciales, mais encore qu'ils auront avec elles des moyens thérapeutiques non dégoûtants, et excellents pour provoquer les sueurs, les urines, faire mouvoir le ventre, et procurer des crises impossibles aux maladies, auxquelles beaucoup d'autres moyens énergiques avaient été réfractaires.

Mais, deux paroles encore, Messieurs, puisqu'il m'en est offert la plus belle occasion, deux mots pour repousser les assertions énoncées, pour ne pas dire fausses, de M. Combes, qui, dans son récent ouvrage *sur la Médecine en France et en Italie*, a dit qu'il était fâcheux qu'au milieu de tant de richesses, il n'y eût pas dans aucune part de notre belle Péninsule, les analyses des eaux minérales, pas même de celles qui sont les plus célèbres. Je ne vous ennuierai pas, en vous rappelant les travaux faits en Toscane, par Targioni, Calderini et Calami, ceux faits dans le royaume des Deux-Siciles, par les soins de l'Académie royale des sciences de Naples; qu'il me soit permis seulement de vous montrer l'ouvrage de M. Bertini, qui, certes, à lui seul, peut donner le plus solennel démenti à l'auteur précité.

RAPPORT

SUR

UN PROJET DE SOCIÉTÉ CENTRALE D'ÉDILITÉ,

PAR M. LE Dr G. LACHÈSE, D'ANGERS,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur honoraire de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

Le mémoire de M. Jullien, de Paris, qui propose d'établir une société centrale d'édilité, dans la capitale de la France, démontre quels efforts elle aurait à faire pour obtenir d'importantes améliorations : il prouve que le seul esprit d'association pourrait surmonter les obstacles qui, presque toujours, s'opposent aux innovations les plus sages et les plus utiles : il cite les sociétés d'encouragement qui ont réussi à donner, par cet ensemble social, de grands avantages à l'industrie, à l'instruction élémentaire, à la morale.... Il compare Londres à Paris, et il dit combien cette première ville est supérieure à la seconde sous les rapports de la salubrité, de la santé publique, de la propreté, de la distribution des eaux, de la largeur des rues, de l'éclairage, du *confortable* intérieur des maisons.... Il réclame l'attention des architectes sur la bonne distribution des appartements, et les efforts de tous les Français généreux pour que Paris puisse jouir, en peu de temps (dix ou quinze ans au plus), de tout ce qui a été procuré à Londres par une administration municipale et une civilisation plus avancées que chez nous. Il veut que cette association, avisant aux moyens de faire une *ville modèle* de notre capitale, ait une surveillance assidue et toujours

active pour faire disparaître le mauvais entretien du pavage, des trottoirs, du balayage, de l'éclairage, en excitant les propriétaires insoucieux, paresseux, égoïstes, vers les améliorations qui ne tarderaient pas à s'étendre, par l'influence de l'exemple, à nos grandes et petites villes des départements. Cette édilité, qui fit honneur aux plus grands hommes de Rome, aurait un comité central, puis des sections locales pour l'assainissement des quartiers, pour l'hygiène publique, pour les hospices et les hopitaux, pour l'instruction primaire et populaire, pour les salles d'asile de l'enfance, pour les gymnases, etc.

Ce mémoire, dont l'analyse ne peut donner une assez juste idée, est dicté par le cœur d'un citoyen qui aime et connaît bien son pays.

Nous pensons qu'il mérite l'entière approbation du Congrès : nos vœux et nos efforts doivent aider la réalisation des vues immenses et bienfaisantes qu'il renferme. Puisse cette association d'édilité et les règlements qu'elle proposera, atteindre le but que nous dovons désirer avec l'honorable M. Jullien, de Paris.

P. S. Ce projet d'une utilité si grande pourrait, dès ce jour, s'appliquer aux villes des départements, et je sollicite particulièrement l'apostille du Congrès pour que notre ville d'Angers en puisse jouir dans toute son étendue; ce serait, pour elle, marquer utilement et honorablement le séjour du savant Congrès scientifique dans ses murs en 1843.

MÉDECINE.

MÉMOIRE

RELATIF A LA 29e QUESTION DE MÉDECINE,

PAR M. LE Dr B. BERTINI, DE TURIN (SARDAIGNE).

DE LA STATISTIQUE MÉDICALE EN ITALIE, AVEC QUELQUES CONSIDÉRATIONS A CE SUJET.

L'accueil fraternel et les distinctions flatteuses reçues aux Congrès de Lyon, de Strasbourg et d'Angers, me font espérer que l'illustre et savante assemblée à qui j'ai l'honneur de me présenter voudra bien accorder son indulgence au mémoire dont je vais donner lecture.

J'ai entretenu, l'année dernière, la section médicale du Congrès sur les doctrines médicales dominantes en Italie, depuis le commencement du XIXe siècle. Je me propose aujourd'hui de traiter devant vous, très honorés confrères, un point de médecine positive qui fixe, depuis quelques années, l'attention des médecins. J'entends parler de la statistique médicale, en me bornant à l'exposition de ce qui s'est opéré en Italie, relativement à cette nouvelle méthode d'études médicales.

N'allez pas croire, très honorés confrères, que ce soit par un amour municipal mal entendu que je vous entretienne toujours de la médecine de mon pays. Les sciences ont la patrie commune, et ne connaissent point de barrières géographiques. Les Congrès de France en fournissent une preuve éclatante en accueillant les étrangers comme des frères. Le motif qui m'a déterminé à vous

lire ce mémoire est celui d'entendre la discussion d'un sujet si important au sein de cette solennelle réunion de savants français, et en faire connaître les résultats à mes compatriotes, qui s'en sont occupés et qui s'en occupent encore dans leur Congrès.

J'exposerai d'abord en peu de mots l'histoire de la statistique médicale en Italie. Je poserai successivement quelques propositions sur la statistique, dont quelques-unes touchent de plus près la 29e question du programme de cette section.

En parcourant l'histoire de la médecine depuis les temps les plus reculés, on reconnaît aisément qu'il y a eu à toutes les époques une tendance continuelle à établir des principes généraux, qui, ne pouvant se soutenir, ont continuellement succédé les uns aux autres. Je crois, Messieurs, que la cause de l'échouement des systêmes doit uniquement être attribuée au défaut de méthode dans l'étude et de justesse dans l'interprétation des faits.

En effet, la logique des anciens se perdait dans des contemplations abstraites, desquelles on ne pouvait tirer que des conjectures idéales et sans fondement; elle s'occupait de la théorie du syllogisme, de la nature des idées, de l'existence ou de la non-existence de celles innées; on allait même à douter de l'existence des corps. Cette logique faisait précéder les théories aux faits, les définitions aux exemples. Elle donnait la préférence aux objets compliqués sur les simples, au lieu d'enseigner les préceptes pour bien sentir, bien réfléchir, bien se rappeler, pour bien classer en ordre, pour tirer des conséquences justes, pour bien parler et bien expérimenter.

Par une conséquence inévitable d'une telle méthode, ses disciples perdaient leur temps à construire de vaines formules dialectiques : ils se contentaient de mots ; et quand ils se dédiaient à l'étude de quelque science posi-

tive, ils y portaient tous les sophismes, toute la confusion qu'ils avaient appris aux écoles de logique.

Cette vérité avait été bien comprise par votre illustre Bonnet, et ensuite par de Gerando, comme on peut lire dans son *Traité sur les systèmes.*

A la fin du XVIIIe siècle, on commença à s'apercevoir de l'erreur; les hommes adonnés à la culture des sciences morales et physiques marchèrent par une voie plus positive, c'est-à-dire par la voie des faits. C'est à cette époque où naquit la statistique, expression heureuse de la tendance de presque tous les savants vers le positif. Fatigués de se fier à la lumière douteuse des théories abstraites, ils allèrent à la recherche des faits, les accumulèrent, les comparèrent, les expérimentèrent de mille manières, et ils en découvrirent toutes les vérités possibles. « *Cherchons les faits,* répétaient-ils avec Bonnet, *voyons ce qui en résulte; voilà notre philosophie.*

A l'instar d'Achenwal en Allemagne, Melchior Gioia, cet immortel philosophe statistique, a le mérite d'avoir en Italie donné la première impulsion à cultiver cette science positive, en la portant à toute la perfection dont elle est susceptible, en traçant les meilleures règles pour rédiger les tableaux statistiques. Je vous citerai ses ouvrages à ce sujet : *La statistique des départements de l'Olona et du Lario* (dans le ci-devant royaume d'Italie); *les tables statistiques; la logique statistique; le génie, l'extension, les avantages de la statistique; la philosophie de la statistique*, et autres semblables écrits.

Plus tard, le célèbre Romagnosi, le géographe Adrien Balbi, Accadri, et le professeur Padovani, avec leurs écrits, ont illustré les ouvrages de Gioia, et firent éclater davantage l'utilité des statistiques.

A cette époque, on fonda des chaires de statistique dans les universités italiennes; on établit des commis-

sions spéciales pour recueillir des matériaux, et, au moment où j'ai l'honneur de vous adresser la parole, chaque état d'Italie fait rédiger et publier des tableaux exacts sur les différentes branches de son administration civile et judiciaire.

Aussitôt que la statistique fut mise à profit par les économistes, la médecine s'en empara.

En Italie, dès 1797, l'illustre Joseph Frank, fils du célèbre Jean-Pierre et son successeur dans la chaire de clinique à Pavie, avait publié un *compte-rendu* de sa clinique pendant le premier semestre 1795; et Panazzi, en 1801, publia son *année clinique*. Ces deux ouvrages pourraient être considérés comme statistiques, s'ils eussent été rédigés avec une meilleure méthode. Je ne parlerai pas des travaux faits, en 1801, par une commission des hommes de l'art les plus célèbres de l'époque, tels que Paletta, Monteggia, Giannini, Bertololi, Locatelli, à l'effet de constater l'efficacité de la vaccination, et je mentionnerai de suite le premier ouvrage de statistique médicale, qui, par la manière dont il est rédigé, mérite à juste titre le nom de statistique. J'entends parler du premier *Prospectus clinique* de l'illustre Rasori, écrit d'après les préceptes statistiques tracés par Gioia dans les ouvrages que j'ai nommés.

Il serait trop long d'entrer dans les détails sur les tables et sur les notes qui les accompagnent; je me bornerai à vous dire que, dans ce *prospectus*, il indiquait la quantité et la qualité des maladies, leurs terminaisons, leur durée, la qualité et le prix des remèdes précisément d'après la méthode de Gioia.

Rasori suivit la même marche dans son *Compte-rendu des péripneumonies* traitées avec le tartre émétique, en y exprimant le vœu que l'application de l'arithmétique aux différentes espèces et aux diverses formes des maladies, pût un jour être prescrite avec toutes les améliorations

dont elle est susceptible, pour obtenir par ce moyen des conséquences nombreuses et certaines.

Brera, Thienné, Cerri, Zecchinelli, Acerbi, OEmodei, suivant l'exemple de Rasori, adoptèrent la méthode statistique, soit dans les comptes-rendus de leurs cliniques, soit dans la description de la fièvre pétéchiale qui fit tant de ravages parmi nous en 1817-18.

La méthode des chiffres fut aussi adoptée par Hildenbrand dans le compte-rendu de sa clinique de l'université de Pavie, pendant une période de cinq années, c'est-à-dire de 1817 à 1821.

En 1821, l'illustre Tommasini fit précéder ses leçons de clinique dans l'université de Bologne d'un discours tendant à démontrer la nécessité de soumettre à une statistique les faits les plus importants de la médecine pratique. Se conformant aux idées contenues dans cet écrit, il publia un cadre des résultats de traitement de sa clinique depuis 1823 jusqu'à 1828, en ajoutant à ses tableaux quelques compartiments essentiels pour y noter les maladies légères, les graves, les dangereuses, les incurables ou mortelles, et celles qui présentaient une altération organique. Par cette méthode, le professeur Tommazini simplifia les faits cliniques, et les rendit susceptibles d'être rendus en unités numériques, attendu qu'ils se trouvent isolés, séparés, analogues entr'eux et différents de tous les autres.

Speranza publia, en 1824, un tableau nosographique clinique des maladies traitées à l'université ducale de Parme.

Convaincu de la nécessité de ramasser des faits analogues pour faire avancer notre science, principalement en ce qui a rapport à la clinique, je commençai, moi aussi, en 1821, lors de la réouverture faite dans la capitale des états sardes du grand hôpital de l'ordre équestre de Saint-Maurice et Lazare, à recueillir des notions exactes

sur les maladies y traitées par moi et par mes collègues de service, et j'en ai rédigé une statistique (dont j'ai l'honneur de faire hommage à cette savante assemblée), qui embrasse presque un quart de siècle, en y comprenant celle pour 1839 et 1840, dressée par mon confrère Bellingeri.

Tels sont les fruits produits par les ouvrages de Gioia. Sur tous les points de l'Italie, on s'occupa de statistiques nosographiques, de monographies statistiques. Les gouvernements, convaincus de la nécessité de cette manière de travaux, les aidèrent de leur appui. On ordonna la confection de tables dans les hôpitaux civils et militaires, sous la direction de commissions spéciales, qui s'en occupèrent avec toute l'exactitude possible, et la bonne volonté des employés eut une grande influence sur la réussite de la chose.

Pour ne pas abuser de votre indulgence, je ne ferai pas une plus longue énumération des écrivains italiens de statistique. J'appellerai votre attention sur une nouvelle ère pour la statistique médicale italienne, qui va s'ouvrir, grâce au zèle du savant et infatigable docteur Joseph Ferrario (de Milan). Auteur de la statistique médicale de Milan, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, ouvrage qui a obtenu les suffrages de plusieurs corps savants et une médaille de la Société médicale de Bologne, il fut le premier à proposer, en 1839, à Pise, où se tint le premier Congrès d'Italie (imitation heureuse de ceux de France et d'Allemagne), un projet de statistique médicale générale. Il lut à ce propos un discours très érudit, tendant à prouver sa grande utilité en concluant que : « Une méthode statistique, employée avec ordre, est capable de former, dans un espace de quelques années, une statistique médicale complète, c'est-à-dire un code de médecine italien, français, allemand. »

Cette proposition fut accueillie avec faveur par tous

les membres présents à la section médicale, et Tommasini, qui la présidait, ordonna l'impression à ses frais des modèles du tableau clinico-statistique présenté par le docteur Ferrario, afin qu'après un mûr examen et les modifications nécessaires, il fût de nouveau discuté l'année suivante au Congrès de Turin, pour y être adopté et généralisé au moins dans les hôpitaux d'Italie.

Dans la section médicale du Congrès de Turin, une commission fut nommée (dont j'ai été désigné membre) pour examiner les modèles du docteur Ferrario. Elle y apporta quelques légères modifications, et sur son rapport favorable, la section désigna la ville de Milan, résidence de Ferrario, comme point central pour l'envoi de tous les matériaux statistiques recueillis dans les hôpitaux italiens, pour y être ensuite publiés sous la direction et sous la protection du gouvernement autrichien.

Une matière d'une importance si grande fut remise en question au Congrès de Florence en 1841. Une nouvelle commission fut nommée, qui après de longues discussions soumit à la section médicale un rapport rédigé par le docteur Calderini, successeur du docteur OEmodei dans la rédaction des *Annali universali di medicina;* dans ce rapport il est dit : « La statistique médicale, est cet art ou science, si l'on veut l'appeler ainsi, laquelle détermine et exprime en chiffres numériques la valeur, autant que possible exacte, des circonstances, des faits dont s'occupe la médecine pratique, ou des maladies, pour en déduire, jusqu'au point qu'on y peut parvenir, le rapport des causes qui existe entre ces circonstances et les faits mêmes.

» Les statistiques doivent être divisées en statistiques générales, et en monographies statistiques. Il y a beaucoup de difficultés à vaincre et même de l'impossibilité, dans la rédaction des premières, car devant tenir un compte exact du grand nombre de rapports minutieux

qui existent dans les différents éléments d'un fait, et qu'on exprime avec des chiffres, et tous les groupes dans lesquels se réunissent les faits mêmes dans de telles statistiques, n'étant pas composés d'unités parfaitement identiques, il s'ensuit que les résultats fournis par la statistique générale doivent réussir variables et imparfaits.

» On peut, malgré cela, tirer une conclusion en faveur des statistiques générales, vu qu'elles seules fournissent les matériaux pour les statistiques spéciales; en effet, elles nous indiquent quelles sont les infirmités plus communes qui affligent l'espèce humaine; celles qui exigent une étude spéciale, et celles enfin qui ont rendu illusoires tous les essais des médecins pour en découvrir les causes et la méthode curative.

» La monographie statistique ou spéciale est la seule qui, à l'état actuel de la science, puisse être mise à exécution; elle est la seule vraiment utile, et préférable aux autres. Elle peut s'obtenir avec des procédés plus exacts et plus rigoureux. Cette monographie entreprend l'examen d'une maladie seule; la tourne et la retourne dans tous les sens, et de chaque côté statistique; étudie les relations qu'elle a avec les circonstances parmi lesquelles la maladie se développe, augmente, et finit : de la constance de certains rapports avec lesdites circonstances, elle déduit le rapport probable des causes qui la lie à ces dernières; elle se sert ensuite de ces données à un but prophylactique ou thérapeutique.

» On parvient à un résultat si utile en mettant en parallèle successivement et une à une, chaque circonstance de la maladie avec la maladie même pour reconnaître : 1° combien de fois les rapports des causes se sont manifestés constamment les mêmes et ont donné un résultat conforme; 2° quelle a été l'intensité de ces circonstances; 3° par quels moyens on s'est rendu maître de la maladie, par quels autres elle a été seulement modérée;

par quels autres enfin on a empêché un plus fâcheux développement, etc.

» On peut réduire à deux les fins qu'on se propose avec une statistique médicale : découvrir les circonstances dans lesquelles une maladie se développe, et indiquer les moyens propres à la guérir. La première serait appelée *statistique hygiénique*, la seconde *pratique*. Les deux modèles de tableaux qu'on présente, auraient été destinés : le premier, pour marquer dans les différentes divisions le n° d'ordre, le prénom, le nom, la demeure fixe ou accidentelle du malade; son âge, son état civil; sa condition sociale, les circonstances héréditaires de santé; les maladies précédentes; le tempérament, la complexion; les spécialités individuelles et locales qui ont des rapports avec les aliments, et les autres habitudes et manières de vivre.

» Le second tableau, destiné pour la pratique ou thérapeutique, contient le nom vulgaire de la maladie, et sa dénomination (conventionnellement) d'après le système de Cullen; les dates de la maladie, celle du traitement; les complications survenues; les secours internes, externes, et diététiques employés; la terminaison par la guérison, par la mort, par le passage en état chronique, ou dans une autre maladie; ce second tableau contient encore trois autres sous-divisions : 1° pour les malades qui ne veulent plus continuer le traitement; 2° pour le nombre des journées de traitement; 3° pour les observations nécroscopiques et autres.

» Ces tableaux doivent être précédés par les renseignements sur le climat, et la topographie physique du pays et par les observations météorologiques. »

Le rapporteur termine son discours en faisant observation qu'il est très difficile d'exécuter le travail des statistiques sans la coopération des gouvernements.

La discussion fut reprise l'année dernière à Padoue.

Plusieurs membres furent d'avis de ne plus retarder l'exécution de ce qui avait été décidé à Turin en 1840, au sujet de la rédaction des tableaux statistiques. Mais a prévalu l'opinion d'attendre au Congrès qui se tiendra dans ce mois même à Lucques pour une décision définitive, afin d'avoir ainsi l'approbation de tous les Italiens.

C'est dans les termes que j'ai l'honneur de vous exposer que se trouve la question de la statistique médicale en Italie. Il y a beaucoup à espérer, et même la certitude, que bientôt tous les médecins de la Péninsule s'occuperont à recueillir des matériaux, qui envoyés et élaborés à un centre commun, ne tarderont pas à prouver avec le fait l'utilité de la statistique appliquée à la médecine.

Pour ne pas abuser davantage de votre complaisance, je finis en exposant en peu de mots mes idées sur la statistique, conformes en grande partie à celles exprimées par la commission du Congrès de Florence, dont je vous ai donné exprès un compte un peu plus détaillé.

1° La statistique médicale consiste dans l'exposition numérique des faits analysés d'après les divers éléments qui les composent, de l'ensemble et du parallèle desquels on peut déduire des lois générales de probabilité morale.

2° Dans ce sens la statistique a toujours existé, puisque depuis Hyppocrate jusqu'à nos jours on a toujours exposé des faits, avec cette différence néanmoins, que ces faits étaient peu nombreux et isolés; que leurs éléments n'étaient pas bien connus; et qu'enfin les corollaires qu'on en déduisaient ne pouvaient pas se soutenir au creuset d'une saine logique.

3° Le but de la statistique médicale est de fournir des matériaux à la philosophie médicale pour faire de bonnes inductions; sans de tels matériaux il n'existera jamais aucune valable théorie.

4° Au moment actuel il est plus utile de s'occuper des monographies statistiques; plus tard peut-être on pourra

obtenir des monographies générales aussitôt qu'on aura ramassé assez de faits avec les autres.

5° Les monographies statistiques doivent s'occuper principalement des maladies plus communes et plus dangereuses, et sur le traitement desquelles on n'est pas encore tombé parfaitement d'accord; les recherches sur les faits cliniques déjà bien connus et qui n'admettent pas de discussions seraient en pure perte.

6° On peut donner la forme statistique aux faits cliniques, si on ne laisse de côté aucun de leurs éléments; ils constituent alors de véritables unités, qu'on peut réduire à nombre.

7° Chaque fait analogue ne pouvant pourtant pas l'être à un degré tel de ne point offrir aucune variété, il suffira que les éléments essentiels soient identiques; on peut bien sans inconvénient laisser de côté les différences peu importantes.

8° Dans la rédaction d'une monographie statistico-clinique on doit avoir en vue quatre points principaux : 1° les causes de la maladie; 2° ses concomitances; 3° ses conséquences; 4° la méthode curative.

9° Si on a bien rendu le contenu de ces quatre points, on peut être assuré que le travail sera d'une grande utilité pour faire connaître le rapport de la maladie avec son étiologie, et des remèdes avec la maladie même : deux éléments sur lesquels repose toute la science clinique.

10° Lorsque le lien entre les causes et la maladie, entre celle-ci et les remèdes est connu, la philosophie médicale peut en déduire des principes fixes et constants pour prévenir les maladies, ou les éloigner lorsqu'on n'a pu les prévenir.

11° La statistique médicale offre la preuve la plus éclatante de l'efficacité de la médecine; mieux, qu'avec tout

autre argument, on peut avec elle réfuter l'opinion vulgaire que la nature suffit pour guérir les maladies.

12° La statistique médicale est d'un grand secours à la statistique civile destinée à l'amélioration des peuples.

13° Elle nous découvre l'influence de certaines causes, qui garantissent la santé ou y nuisent.

14° Elle offre des données pour prédire, presque avec certitude, l'issue de la plupart des maladies.

15° Elle nous indique les vraies méthodes curatives.

16° La statistique médicale enfin c'est la pierre de touche de la conduite du médecin au lit du malade, le jugement suprême ou l'arrêt des systèmes et des théories.

ANATOMIE.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE RELATIF A L'ANATOMIE PLASTIQUE,

FAIT AU NOM D'UNE COMMISSION COMPOSÉE DE MM. LES Drs GÉLY, PICCOLO ET BALOCCHI, DE PALERME (SICILE), RAPPORTEUR.

Messieurs,

Le travail de M. le docteur Libaudière, qui a été soumis à notre examen par la section de médecine, n'est point un travail scientifique, mais il renferme le développement rapide d'un projet qui se rattache intimement à l'une des branches de la science de l'homme. L'auteur a entrepris de populariser les notions générales d'anatomie et de physiologie comparée, trop malheureusement ignorées par les gens du monde. Il signale avec force et vérité l'ignorance regrettable qu'on observe à cet égard chez certains hommes chargés de veiller à la sûreté ou aux intérêts de leurs semblables, et même parfois chez les artistes. Son but est de les appeler à suivre les conférences qu'il se propose

d'ouvrir après la clôture de ce Congrès. Ses moyens matériels, pour atteindre ce but, se trouvent dans une collection complète d'anatomie plastique, du docteur Auzoux, dont tous les anatomistes remarquent l'exactitude de forme et de couleur. Ces moyens nous paraissent très-avantageux, puisqu'ils épargnent le dégoût et la fatigue attachés aux études anatomiques, et qu'ils sont sans cesse à la disposition des auditeurs.

La tentative du docteur Libaudière est donc utile, et par conséquent digne d'intérêt; et nous pensons qu'il y a lieu de demander, à titre d'encouragement, la lecture de son travail en séance générale.

CHIRURGIE.

RECHERCHES

SUR L'EMPLOI D'UN NOUVEAU PROCÉDÉ DE SUTURE,

SUR LES DIVISIONS DE L'INTESTIN

ET SUR LA POSSIBILITÉ DE L'ADOSSEMENT DE CET ORGANE AVEC LUI-MÊME DANS CERTAINES BLESSURES,

PAR J.-A. GÉLY, DE NANTES,

DOCTEUR-MÉDECIN, CHIRURGIEN SUPPLÉANT DE L'HÔTEL-DIEU, CHEF DES TRAVAUX ANATOMIQUES A L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE (JUIN 1842).

Consilio manuque..... Et refellere sine pertinaciâ et refelli sine iracundiâ parati sumus.

État de la science sur ce point.

Le traitement des divisions de l'intestin a été de nos jours l'objet de quelques travaux d'un grand intérêt, et cependant si l'on com-

pare les progrès accomplis dans presque toutes les branches de la chirurgie, à ce qui a été fait de véritablement utile sur ce point, on ne tarde pas à s'apercevoir que cette question est loin d'avoir marché du même pas que beaucoup d'autres. On trouve sans doute dans la rareté et dans l'excessive gravité des faits de ce genre la raison de cette indifférence. Mais ces deux conditions, quelque prépondérantes quelles soient d'ailleurs, ne doivent point faire oublier les exemples de guérison assez nombreux qui démontrent l'heureuse tendance de la nature, quand elle n'est point entravée par des circonstances trop défavorables. Tous les efforts du chirurgien doivent donc tendre à neutraliser ces circonstances fâcheuses qui ne sont, en définitive, que des complications accidentelles, mais trop souvent funestes des divisions intestinales.

La thérapeutique chirurgicale est-elle parvenue à atteindre ce but? nous ne le pensons pas. Peut-être même serait-il permis de dire que les moyens mécaniques mis en usage pour réunir l'intestin divisé, sont en général inefficaces et dangereux.

Ils nous paraissent inefficaces en ce qu'ils ne maintiennent point convenablement en contact les surfaces entre lesquelles on veut déterminer une adhérence.

Dangereux en ce qu'ils exposent à l'épanchement des matières, et en ce que nécessitant la présence d'un corps étranger dans la plaie extérieure, ils s'opposent à sa fermeture immédiate et permettent l'entrée de l'air.

Nous allons successivement examiner à ce point de vue les divers procédés mis en usage à différentes époques.

Pour mettre de l'ordre dans cette étude, nous les considérerons successivement par rapport à chacune des méthodes générales de traitement qui peuvent être mises en usage. C'est la seule marche véritablement utile dans l'exposé de notions de médecine opératoire, et c'est encore celle qui permet le mieux de tracer l'histoire des progrès de la thérapeutique chirurgicale par rapport à l'entéroraphie.

Tout ce qui va suivre se rapporte exclusivement aux plaies simples, les pertes de substances qui succèdent à la gangrène et celles qui sont la suite des plaies d'armes à feu devant être examinées plus tard. Nous terminerons par l'exposé de nos expériences sur les animaux.

Plaies simples.

L'entéroraphie compte trois méthodes générales et un grand nombre de procédés qui se groupent diversement autour de chacune d'elles.

La première méthode générale est celle des anciens. Elle consiste à mettre en contact les deux surfaces saignantes de manière à obtenir leur réunion par le mécanisme qui préside à la guérison de toutes les plaies qui ne suppurent pas. Nous ne savons pas, d'une manière précise, à quelle époque et par quelles mains elle fut appliquée pour la première fois sur l'homme vivant, mais son emploi dut se présenter naturellement à l'esprit comme simple extension de la méthode générale du traitement des plaies simples qui réclament la suture.

La seconde méthode, plus récente que la première, met en contact permanent la surface péritonéale du bout supérieur avec la surface muqueuse du bout inférieur, au moyen d'une invagination du premier dans le second. Elle porte le nom de Randhor, son inventeur, et n'a été appliquée qu'aux plaies complètes.

La troisième méthode, dont la découverte appartient à M. Jobert, est toute moderne et doit être appelée méthode par adossement des séreuses.

Il importe maintenant d'établir la valeur différentielle des trois méthodes de traitement, qui ont été successivement préconisées, et des procédés qui s'y rattachent.

La méthode ancienne, en affrontant les surfaces saignantes, pouvait certainement procurer leur agglutination; cependant elle présente des inconvénients qui n'ont dû échapper à aucun chirurgien. Le peu d'épaisseur des lèvres de la plaie, leur enroulement en dehors, le contact du courant des matières liquides, qui tendent à se faire jour par la plaie, sont autant de circonstances défavorables surtout dans les plaies complètes. D'un autre côté, les procédés mis en usage, pour appliquer cette méthode, ne contribuèrent pas à diminuer ses inconvénients.

La suture simple ou entrecoupée, ordinairement soutenue par un tube solide introduit dans chacun des bouts de l'intestin, est à la fois le plus ancien procédé mis en usage contre les plaies intestinales et celui que les chirurgiens ont reproduit le plus souvent avec des modifications nouvelles. Préconisé par les quatre maîtres dont il porte le nom, par Rogier et Théodore, blâmé par Guillaume de Salicet et Guy de Chauliac, ce procédé tomba bientôt dans un tel oubli que Duverger, qui le reproduisit au commencement du siècle dernier, crut en être l'inventeur. Une canule de Sambuc, une carte roulée, une trachée artère, furent successivement introduits dans l'intestin pour faciliter la suture. Mais en établissant des préceptes à cet égard, il ne paraît pas que les anciens aient eu en vue les plaies complètes qu'ils regardaient comme mortelles. De nos jours, Scarpa,

Sabatier, Desault, et Chopart, ont apporté quelques modifications à son manuel.

Au premier abord, on pouvait considérer comme condition propre à ce dernier procédé le libre passage des matières à travers le tuyau central sur lequel l'intestin se resserre avec assez d'énergie pour s'opposer à tout épanchement. Mais l'expérience a prouvé et la réflexion fait facilement comprendre que les choses ne se passent point constamment ainsi, le tube central se ramollit et s'affaisse, et, dans cet état, constitue souvent un obstacle à la circulation des matières. Aussi quelques chirurgiens, Cooper, Travers, rejetant tous corps étrangers, se bornent-ils à la suture simple. Cooper, qui dit l'avoir employée plusieurs fois, ne cite cependant que des expériences sur les animaux. Elle paraît aujourd'hui complétement abandonnée et mérite de l'être, surtout pour les plaies complètes. Cependant les expériences de Cooper ont établi qu'une plaie complète de l'intestin peut guérir, chez les chiens, sans autre moyen de réunion que trois ou quatre points de suture. Ce fait prouve que plusieurs conditions anatomiques s'opposent, jusqu'à un certain point, à l'issue des matières intestinales. Parmi ces conditions, il faut sans doute citer la contraction des plans charnus et le renversement des bords de la plaie qui en est la suite. Mais ce phénomène, si constant d'ailleurs, est précisément celui qui s'oppose à une réunion immédiate des surfaces saignantes, et c'est en le considérant d'une manière exclusive que M. Jobert a pu dire « que jamais peut-être on n'avait obtenu la guérison par cette méthode de réunion. » Les expériences de Cooper, citées plus haut, prouvent cependant que cette assertion est trop absolue. On peut admettre, d'après ce qu'elles ont établi, que la consolidation s'opère alors fréquemment à l'aide de l'adhérence des deux bouts de l'intestin aux parties voisines, c'est-à-dire à l'aide d'une espèce de virole extérieure formée par l'épiploon, la paroi abdominale ou d'autres portions d'intestin.

Les inconvénients de ces procédés sont faciles à saisir, la réunion ne se ferait certainement pas toujours dans l'intervalle des points de suture. La chute des fils pourrait donner lieu à des ulcérations dangereuses ; car, bien qu'on ait démontré (1) qu'ils peuvent être dirigés vers la cavité de l'intestin et qu'ils peuvent même séjourner pendant longtemps dans les parois sans déterminer d'accident, on ne peut douter que le contraire ne soit à craindre.

Suture à surjet ou spiroïde. — Suture à points passés.

La suture en surjet, proposée par Guy de Chauliac, et la suture à

(1) Cooper. Exp. cit.

points passés, mise en usage par Bertrandi, avaient l'avantage de fermer, bien plus exactement que la précédente, l'ouverture de l'intestin ; mais la première rachetait cet avantage dans les plaies étendues par la multiplicité des piqûres, par l'impossibilité de retirer le fil, par les dangers qui pouvaient accompagner sa présence et sa chute. Il faut, par contre, reconnaître que la suture à points passés avait sur la précédente une véritable supériorité sous tous ses rapports. Malgré leurs défauts, ces deux espèces de suture étaient généralement mises en usage, mais seulement contre les plaies incomplètes. De nos jours encore, Béclard a proposé une modification à la suture à points passés, dans le but de faire disparaître la difficulté de l'enlèvement des fils ; tandis que M. Velpeau préconise la suture spiroïde, combinée avec le mode de renversement de M. Lambert. C'est également à ce procédé que Dupuytren s'était arrêté en dernier lieu (1).

Suture à anse de Ledran. — Procédé de Palfin. — Procédé de Raybard. — Procédé de Lapeyronie.

Dans beaucoup de procédés qui se rattachent, jusqu'à un certain point, à ceux que nous venons d'indiquer, on avait évité les dangers résultant de la persistance et de la chute des fils, en les remplaçant, pour ainsi dire, par ceux qui découlent de l'accès de l'air par la plaie de l'abdomen, maintenue ouverte, et de la présence temporaire des fils qui doivent traverser cette plaie. Ainsi les conditions les plus fâcheuses qui pèsent sur les blessés n'avaient pas été neutralisées. Tels sont la suture à anse de Ledran, le procédé de Palfin, dont celui de M. Raybard n'est qu'une variété, la modification proposée par Béclard pour la suture à points passés, et la méthode qui consiste à passer un fil dans le mésentère, que l'on rapporte à Lapeyronie. Du reste, dans toutes ces méthodes, qui ne sont applicables qu'aux plaies incomplètes, il est douteux que la guérison fût exclusivement la suite de l'agglutination des bords de la plaie. Il est plus probable qu'elle était en partie effectuée à l'aide de l'adossement de l'intestin à la paroi abdominale. En maintenant l'intestin divisé derrière la plaie extérieure, toutes ces méthodes ont, en effet, l'avantage de provoquer des adhérences entre ces deux surfaces et de s'opposer ainsi à l'accès de l'air, tout en donnant un point d'appui aux lèvres de la plaie. C'est à cette heureuse disposition qu'il faut rapporter l'absence d'accidents graves, de même que c'est elle qui, dans le cas de non-agglutination, prévient les dangers de l'épanchement en assurant l'issue des matières au-dehors.

(1) *Traité des plaies*, t. I, p. 184.

Randhor, cherchant à mieux remplir les indications que présente le traitement des plaies complètes, tenta l'invagination du bout supérieur dans l'inférieur chez une femme atteinte de hernie avec gangrène. L'heureux succès qui suivit cette tentative dut faire concevoir de grandes espérances aux chirurgiens du temps, et cependant, bien qu'elle ait été tentée un certain nombre de fois depuis, cette méthode n'a pas donné plus de succès que celle des anciens.

Cette méthode offre de véritables garanties contre l'épanchement, mais on peut lui reprocher quelques inconvénients graves. Ainsi elle nécessite l'incision du mésentère et expose, par conséquent, à une hémorrhagie. Elle exige la distinction du bout inférieur d'avec le supérieur, ce qui n'est pas toujours facile et ce qui peut être presque impossible, si ce n'est au bout d'un temps assez long. Enfin cette invagination est d'une exécution si difficile, même dans le cas de plaie, que Cooper déclare (1), d'après ses expériences sur les animaux vivants, qu'elle est manifestement impraticable. Boyer, qui la préconise, ne dissimule pas qu'elle présente de grandes difficultés dans son exécution (2). Les expériences faites sur les animaux vivants, dit-il, ont presque toujours présenté des difficultés insurmontables, ou de résultats fâcheux, et depuis que ce procédé a été pratiqué par Randhor, on n'a point obtenu un second succès sur l'homme. Ajoutons que Boyer, qui l'a pratiquée une fois, perdit son malade, et que, dans un autre cas, il ne put la terminer.

Cependant beaucoup d'autres observateurs, parmi lesquels il faut citer M. Raybard, sont parvenus à l'effectuer malgré les sérieuses difficultés qu'elle présente, et qu'on n'apprécie bien que lorsqu'on a répété soi-même ces expériences. Enfin MM. Lavielle, Chemery-Havé et Schmidt, ont rapporté chacun un cas de succès par cette méthode. On a encore reproché au procédé de Randhor de mettre en contact des surfaces hétérogènes qui n'auraient pas toujours contracté adhérence au moment de la chute des fils.

Toutefois les faits déjà connus et les expériences récentes de M. Raybard ne permettent pas d'attacher à cette objection une importance absolue. Si l'adhérence ne se fait pas entre les surfaces hétérogènes, toujours est-il qu'elle s'opère entre d'autres parties, ainsi que tendait déjà à le démontrer l'état des parties chez le sujet guéri par le procédé de Randhor (3).

(1) P. 265.
(2) P. 472, t. VII.
(3) Boyer.

Méthode de M. Jobert qui constitue réellement une méthode générale.

On peut dire que les deux méthodes précédemment indiquées ont été frappées d'une sorte de réprobation depuis que M. Jobert, appliquant à l'entéroraphie les idées générales émises par Bichat et M. Richerand, a démontré que, pour arriver promptement et facilement à la guérison, il fallait adosser les séreuses en renversant les lèvres de la plaie en dedans. Les recherches de cet habile chirurgien marquent le premier, le plus important progrès que l'on puisse citer dans l'histoire de l'entéroraphie. Elles durent à leur incontestable utilité d'être admises avec une grande faveur dès leur apparition. Le travail de la réunion et de la consolidation, étudié sur les animaux soumis aux expériences, fut trouvé complet au bout de 12 jours. « A cette époque (1), on n'observait plus à l'extérieur qu'une trace linéaire comme indice de la réunion. Dans les 18 premières heures, on rencontrait déjà une fausse membrane, une couche de lymphe plastique, molle, gluante, facile à déchirer, passant d'un bout à l'autre de l'intestin. Chez une femme qui périt par hémorrhagie à cette époque, on trouva un état analogue. » Dans nos expériences, nous avons trouvé une agglutination assez résistante au bout de 36 heures.

Il est donc évident que l'adossement des séreuses doit être la première condition à réaliser dans la thérapeutique des plaies intestinales pour arriver à une prompte guérison. C'est là la seule *méthode* de traitement qui leur soit applicable aujourd'hui.

Reste à examiner quels sont les moyens proposés pour y parvenir, c'est-à-dire à quel procédé il faut avoir recours pour faire l'application de la méthode générale.

Plaies incomplètes.

Pour les plaies incomplètes, M. Jobert a proposé le procédé suivant. L'aiguille est enfoncée dans une des lèvres de la plaie à cinq lignes environ de la solution de continuité et vient ensuite sortir à une ligne; en agissant sur l'autre lèvre de la même manière on parvient facilement à renverser les bords et à mettre la séreuse en contact en nouant ou en tordant les fils (2). Dans un premier essai de cette méthode, M. Cloquet fit un nœud, coupa les fils au ras de l'intestin et réussit. Le malade guérit. Cependant M. Jobert préconise de préférence la suture à anse de Ledran, qui permet de retirer les fils avant qu'ils aient coupé l'intestin. On re-

(1) Jobert, t. I, p. 92.
(2) Jobert, t. I, p. 82.

trouve dans ce procédé ingénieux diverses conditions avantageuses à la guérison : d'abord, comme dans toutes les méthodes qui nécessitent la présence des fils dans la plaie extérieure, l'adossement et l'adhérence de l'intestin à la paroi abdominale, puis comme moyen d'agglutination spécial et tout nouveau le renversement des lèvres de la plaie du côté de la cavité intestinale. Cette dernière condition n'est cependant point rigoureusement indispensable dans les plaies peu étendues. Ceci est démontré d'abord par les succès des anciens procédés, ensuite par la pratique même de M. Jobert, qui préfère souvent oblitérer la plaie par un simple bouchon épiploïque quand cela est possible. Ce moyen déjà mis en usage par Pipelet et Pouteau (1) est en effet subordonné aux circonstances spéciales de la blessure, et ne peut être considéré que comme une méthode exceptionnelle. Ajoutons pour terminer ces remarques que la suture à anse que M. Jobert préfère à toute autre, mérite le reproche de maintenir un corps étranger dans la plaie et de favoriser l'accès de l'air dans le péritoine.

Pour les plaies qui dépassent la moitié de la circonférence de l'intestin, pour celles enfin qui atteignent quatre cent mètres (18 lignes) quelle que soit d'ailleurs leur direction, les inconvéniens attachés à la suture à anse deviennent en quelque sorte plus manifestes, parce que la nécessité de maintenir rapprochés les bords de la plaie forçant alors de multiplier les fils, tend à augmenter les fâcheuses conditions qui résultent de la présence d'un corps étranger et la chance de l'accès de l'air.

Plaies complètes.

Dans les plaies complètes, M. Jobert appliquant toujours les mêmes principes, renverse l'extrémité du bout inférieur en dedans, y invagine le bout supérieur et maintient les parties en passant au travers trois ou quatre anses de fil dont les chefs sont tordus et fixés dans la plaie. Mais si l'invagination pure et simple est déjà très difficile, que sera-ce lorsque cette invagination devra être précédée de renversement? A moins d'avoir expérimenté soi-même il est difficile de se faire une idée des difficultés d'une pareille manœuvre. L'incision du mésentère qu'elle nécessite peut encore être la source d'une hémorrhagie dangereuse. De plus l'on rencontre encore ici la nécessité de distinguer quelle est celle des deux portions du tube qui doit être invaginée dans l'autre, ce qui n'est facile que dans le cas de hernie. Cette distinction est cependant indispensable, car suivant M. Jobert, si l'on introduit le bout inférieur dans le supérieur

(1) J. T. 1, p. 78.

il survient un renversement de la valvule, l'oblitération du conduit et la mort par inanition. C'est ce qui arriva chez un chien soumis à cette expérience (1). Se rappelant d'autre part ce fait bien constaté par tous les expérimentateurs modernes que l'adhérence des parties voisines (épiploon, mésentère, anses intestinales) est un fait aussi inévitable qu'utile pour la consolidation des parties réunies, on se demande si la présence des fils qui contournent l'intestin ne nuit pas à l'établissement de ces adhérences, si elle ne tend pas à faire propager l'inflammation ou à modifier son caractère, de manière à remplacer la secrétion albumineuse par une exhalation purulente. D'un autre côté peut-on accorder une confiance absolue au mode de suture préconisé par M. Jobert, pour maintenir les parties dans ce rapport d'emboîtement forcé et pour prévenir leur séparation. Les expériences de M. Velpeau tendent à établir son insuffisance; pour lever les doutes à cet égard, il aurait été nécessaire que M. Jobert donnât plus de détails circonstanciés sur les siennes.

Procédé de M. Denans.

M. Denans, de Marseille, qui partage avec M. Jobert l'honneur d'avoir proclamé et expérimenté le principe de l'adossement des séreuses, emploie pour cette espèce de plaie un système d'anneaux qui met parfaitement en garde contre l'épanchement, mais qui présente des inconvénients spéciaux résultant de l'action de ces corps étrangers sur les parties pendant le travail de l'inflammation adhésive, et de la difficulté qu'ils pourraient éprouver plus tard à parcourir l'intestin. Malgré le succès obtenu sur les animaux par l'auteur et par M. Gaussent fils, à l'aide de ce procédé, il ne paraît point appelé à devenir l'objet de la prédilection des chirurgiens. On peut à cet égard poser en principe contrairement à l'opinion de M. Denans, que la thérapeutique des plaies intestinales ne saurait être basée sur un instrument spécial. Le *praticien doit trouver partout et sur le moment même les moyens de remédier à une affection qui n'admet aucun retard.* Le procédé de M. Denans n'a point les caractères d'un procédé général, tant à cause de la nature des matériaux qu'il exige que parce qu'il s'applique exclusivement aux plaies complètes.

Procédé de M. Lembert.

M. Lembert voulut perfectionner la méthode de M. Jobert en renonçant à l'invagination dans les plaies complètes. Au lieu d'opérer comme ce dernier, une duplicature, un renversement complet du

(1) Jobert, t. 1, p. 87.

bout inférieur, il infléchit à peu près à angle droit, le bord saignant de chacun des intestins, et les maintient ainsi en contract par quelques points de suture simple dont les chefs ont été conduits obliquement à travers l'épaisseur des parois, de manière à ne pas perforer la muqueuse. Les deux extrémités de l'intestin divisé, se trouvent ainsi réunies de la même manière que les lèvres d'une plaie incomplète. L'inflexion de chacune des lèvres de la plaie ne dépassant pas l'angle droit, constitue un demi renversement par rapport à celui qu'opérait M. Jobert, pour le bout inférieur. Ce mode d'adossement des séreuses, qui est aussi produit par le procédé de M. Denans, est à la fois plus simple et plus facile à exécuter, et aussi propre à déterminer l'adhérence que celui dont M. Jobert faisait usage. On peut le regarder comme une modification capitale apportée à la méthode de ce chirurgien, et c'est là à notre avis le point fondamental du procédé de M. Lembert; c'est ce qui lui a valu l'assentiment général, et ce qui l'a fait préférer par beaucoup de chirurgiens, à la méthode dont il était dérivé. Toute modification ultérieure des procédés d'entéroraphie, devra sans doute prendre ce principe pour point de départ. Mais le genre de suture mis en usage par M. Lembert, était-il réellement supérieur à celui de M. Jobert, remplissait il convenablement toutes les conditions désirables? Il nous semble bien évident qu'on ne peut répondre à ces deux questions que par la négative, malgré les éloges exagérés dont ce procédé a été l'objet. M. Jobert, qui avait employé dans les premières expériences la suture entre-coupée, n'avait pas tardé à en constater tous les inconvénients, et l'avait définitivement rejetée. Il avait parfaitement saisi qu'elle ne peut être efficace qu'à la condition d'être multipliée, et qu'alors elle devient de plus en plus dangereuse (1).

On peut reprocher avec raison au procédé de M. Lembert, de fermer très-incomplétement la solution de continuité. Il est même bien inférieur, sous ce rapport, à la suture à anse placée parallèlement à la plaie, telle que l'emploie M. Jobert (2). Aussi dans plusieurs essais tentés par M. Velpeau, la réunion ne se fit pas dans l'intervalle de quelques points de suture où il existait des ouvertures fistuleuses. Si pour éviter cet inconvénient on multiplie les points de suture, on voit augmenter beaucoup les dangers attachés à leur présence comme corps étrangers. Il importe de remarquer que la chute des fils dans la cavité intestinale est à peu près impossible quand on a évité de traverser la muqueuse. Ils doivent être

(1) Jobert, t. I, p. 92.
(2) T. I, p. 90.

absorbés ou séquestrés en place, et peut-être donner lieu à l'inflammation du péritoine. Chez un malade opéré par Dieffenbach, et qui mourut au bout de quelques semaines, deux points de suture étaient encore en suppuration.

Tous ces inconvénients sont tellement manifestes que personne encore n'a osé préconiser ce procédé d'une manière absolue. C'est ce qui explique pourquoi certains chirurgiens préfèrent les anneaux de M. Denans, et pourquoi M. Velpeau veut substituer à la suture entrecoupée la suture en surjet. Ce dernier parti mettrait bien certainement à l'abri des dangers de l'épanchement primitif, mais on se demande ce qui arriverait au moment où le fil contourné en spirale coupera toutes les parties qu'il entoure, et si ce genre de suture n'expose pas plus que tout autre aux perforations consécutives. La suture spiroïde ne nous paraît pas exempte, sous ce rapport, de graves dangers.

Procédé de M. Baudens.

M. Baudens modifie à son tour, de la manière suivante, le procédé de M. Denans; au lieu d'avoir trois virole il n'en a besoin que d'une seule et d'un anneau de gomme élastique. La virole est concave sur son dos, et présente ainsi un sillon destiné à recevoir l'anneau élastique. « Voici, dit M. Baudens (1) comment je procède à la réunion de la division complète d'une anse intestinale. L'anneau élastique est engagé à trois lignes de profondeur dans le bout supérieur, dont on renverse immédiatement les lèvres en dedans, de manière que cet anneau soit placé dans l'angle qui résulte de cette pliature. La virole est engagée dans le bout inférieur, à deux lignes de profondeur. On fait avancer l'anneau élastique sur la virole qui lui sert de soutien et dont la rainure l'empêche de s'échapper, on réduit les parties, et la guérison a lieu par le même mécanisme que par le procédé de Denans. » Il est difficile de comprendre pourquoi M. Baudens veut invaginer le bout inférieur dans le supérieur, après ce qui a été constaté par M. Jobert; comment dans de pareilles conditions pourrait s'effectuer le déplacement de l'anneau élastique. On pourrait encore élever bien des objections contre ce procédé, qui s'éloigne beaucoup plus qu'on ne serait tenté de le croire au premier moment, de celui de M. Denans. Du reste il ne paraît pas avoir été expérimenté par son auteur, qui dans plusieurs cas de divisions complètes, employa le procédé de M. Lembert.

Nous ne citerons ici que pour mémoire les procédés de Cooper et celui de M. Choisy, qui ne peuvent être considérés que comme

(1) *Traité chimique des plaies d'armes à feu.*

des modes opératoires tout-à-fait exceptionnels, par suite de leur imperfection fondamentale.

Il nous paraît résulter de l'examen des divers procédés d'entérophie qu'aucun ne remplit d'une manière satisfaisante, les principales indications du traitement des plaies intestinales.

Conditions à réaliser pour un nouveau procédé.

Pour approcher davantage de la perfection désirable, la suture des intestins divisés devrait remplir les conditions suivantes :

Adossement des surfaces séreuses, première de toutes les conditions d'une prompte réunion, ainsi que l'a démontré M. Jobert.

Adossement de la séreuse par un demi-renversement des lèvres de la plaie, tant pour les divisions partielles que pour les plaies complètes; ce qui constitue pour celles-ci la méthode de M. Lembert, cela surtout dans le but d'éviter les difficultés de l'invagination, la nécessité de distinguer les deux bouts l'un de l'autre et l'incision du mésentère.

Occlusion exacte de l'ouverture accidentelle ne laissant aucune chance à l'épanchement primitif ou consécutif.

Disposition telle des fils qu'aucun point, aucun nœud ne soit visible du côté du péritoine, section des fils au ras du nœud de manière à ne jamais laisser leurs chefs dans la plaie, chute assurée du fil dans la cavité intestinale.

Suture d'une exécution facile, pouvant s'appliquer à tous les cas ou au moins à la généralité des cas.

Possibilité de fermer immédiatement la plaie de l'abdomen après avoir réduit l'intestin, afin d'obtenir la réunion par première intention et de prévenir les dangers attachés à la pénétration de l'air.

Au premier abord les conditions de ce programme pouvaient paraître difficiles à remplir; cependant en y réfléchissant, nous avions cru trouver un procédé qui satisfaisait à toutes ces exigences. Ce genre de suture, qui paraît dériver de celle dite à points passés, pourrait être désigné sous le nom de suture en piqué. Elle est en effet parfaitement identique lorsqu'elle est terminée à la couture qui porte ce nom. Elle n'en diffère que par la manière d'être exécutée.

Nos méditations sur ce sujet seraient probablement restées longtemps encore à l'état de simples spéculations, si un événement fortuit n'était venu leur faire prendre rang parmi les données dont l'art peut disposer avec avantage. Le succès qui suivit leur application devait nous autoriser à les croire heureusement fondées.

Voici dans quel cas cette suture fut employée.

Observation d'une double plaie intestinale, traitée et guérie par le nouveau procédé.

Mathurin Magré, âgé de 16 ans, marin, fut frappé le 4 décembre 1841, à huit heures du soir, et au sortir d'un repas, de plusieurs coups de couteau, dont un au bras gauche, un autre à l'épaule, un troisième à la région fessière, du même côté. Ces blessures, qui n'intéressaient que la peau et les muscles sous-jacents, fournirent peu de sang. Une quatrième blessure, beaucoup plus grave, siégeait au flanc gauche. Elle avait été produite, comme les précédentes, par un coup de couteau porté pendant que Magré était renversé sous son adversaire. La plaie était située un peu en arrière, vers le bord interne du muscle carré des lombes, et au milieu de l'espace compris entre la dernière côte et la crête de l'os des îles. Après la réduction de l'intestin, il fut facile de constater que l'instrument avait cheminé un peu obliquement et d'arrière en avant, dans l'épaisseur des parois abdominales, ce qui donnait à la plaie une assez grande étendue. Lorsque Magré fut visité peu de temps après l'accident, par plusieurs médecins à la fois, une anse considérable d'intestin s'était engagée dans cette plaie, et y était déjà étranglée, ce qui empêcha de procéder immédiatement à la réduction. Le blessé fut placé sur un brancard, et transporté à l'hôpital, où MM. Poulet, Dupuc, Charruau et Gélusseau, l'accompagnèrent. Il s'était écoulé près de deux heures, entre le moment où Magré avait été blessé, et celui de son installation à l'Hôtel-Dieu, où nous étions arrivé en même temps que lui. Pendant tout ce temps, il n'avait jeté aucun cri, manifesté aucune douleur. Il était si complètement calme, que plusieurs fois on le crut mort. Il avait au contraire conservé d'autant mieux sa présence d'esprit et sa force morale, qu'il ne se doutait pas le moins du monde de la gravité de sa blessure. Ajoutons que Magré, qui avait été blessé à l'issue d'un repas copieux, n'était nullement ivre, et qu'il avait vomi immédiatement une partie des aliments ingérés.

L'anse intestinale, étalée sur le flanc, avait été pendant près de deux heures exposée à l'air, dont la température était fort basse, et à un froissement des vêtements. Elle était en outre étranglée par la plaie ; sa longueur était au moins de 70 *centimètres*. Plusieurs personnes, présentes, l'estimèrent à *un mètre*.

L'intestin était volumineux, comme distendu, épais, très-injecté, un peu violacé, par suite de la stase du sang veineux. Une assez grande portion du mésentère était sortie avec lui. Le débridement de la plaie, qui était devenu nécessaire, fut opéré avec les précautions d'usage. Ce débridement, qui ne fut porté qu'au point bien

strictement indispensable, fut étendu à toute la longueur de la plaie et à son orifice abdominal, placé à plus de 3 centimètres de profondeur. Je procédai alors à la réduction de l'intestin, examinant successivement, et avec le plus grand soin, la portion qui allait être repoussée, afin de bien m'assurer de son intégrité. Arrivés à la partie moyenne de l'anse herniée, nous aperçûmes deux plaies que leur position, dans les plis transverses de l'intestin, avait jusque là cachées à notre examen. Ces plaies, peu étendues, offraient une direction parallèle à la circonférence intestinale et aux vaisseaux qui la parcourent, et se trouvaient placés directement l'une devant l'autre. On se fera une idée exacte de leur étendue et de leur position, en admettant (ce qui était d'ailleurs à peu près vrai) que la circonférence du tube fût de 8 centimètres, dont 4 centimètres pour la demi-circonférence, donnant attache au mésentère, laquelle était parfaitement saine; puis, à chaque extrémité de ce premier arc, un centimètre pour chacune des plaies produites par le coup perforant; enfin, deux centimètres de tissu sain, représentant le bord libre de l'intestin. Les lèvres de ces plaies étaient écartées par un bourrelet membraneux qui fermait l'ouverture. La membrane muqueuse, ainsi poussée au-dehors par la contraction de la tunique moyenne, était d'un rouge brun très-intense. Il ne sortait point de matières alimentaires par ces plaies; seulement, de temps à autre, on voyait quelques bulles gazeuses écarter les levres du bourrelet muqueux qui les oblitérait.

Les conditions de cette blessure donnent lieu de faire une remarque qui tombe également sur tous les procédés anciens ou modernes, dans lesquels on maintient les fils dans la plaie, pour les retirer plus tard. Ils deviennent en effet d'une application plus difficile et plus dangereuse, lorsqu'il existe deux plaies opposées, et tous les inconvénients, attachés à leur emploi, seraient encore plus manifestes, s'il existait plusieurs blessures sur la longueur du canal intestinal. Ceci s'applique aussi bien à la suture spiroïde, à la suture à points passés et au procédé de M. Raybard, qu'à celui de M. Jobert.

Description du procédé employé.

Une aiguille ordinaire, armée d'un fil simple ciré, fut enfoncée d'arrière en avant au niveau d'un des angles de la plaie, et à 4 millimètres en-dehors, pour ressortir, après avoir traversé la cavité intestinale au point correspondant de la même lèvre, vers l'angle opposé. L'aiguille fut ensuite portée d'avant en arrière sur l'autre lèvre, de manière à parcourir le même trajet, mais en sens inverse. Les quatre piqûres, faites par l'aiguille, formaient ainsi les

angles d'un rectangle, dont la plaie occupait la partie moyenne dans le sens du plus grand diamètre. La portion du fil, représentant les côtés du rectangle, parallèles à la plaie, était située dans la cavité intestinale. Les petits côtés du rectangle, répondant aux angles de la plaie, étaient au contraire formés par des fils situés extérieurement sur le péritoine, et représentés, pour l'un des angles, par la partie moyenne du fil, et, pour l'autre, par les deux chefs croisés par un nœud simple. Il est facile de comprendre ce qui vient à se passer, lorsqu'on serra les fils ainsi croisés, en déprimant les lèvres de la plaie vers la cavité intestinale. Dans cette manœuvre, chacune des lèvres de la plaie exécuta un mouvement de rotation d'un quart de cercle du côté du canal, et le rapprochement exact, produit dans ce premier temps, fut maintenu par un nœud double. Alors, les fils ne représentaient plus un rectangle, mais bien une simple boutonnière, dont les côtés étaient situés dans l'intestin, à la base de la saillie valvulaire formée par le renversement des membranes, et dont les angles, traversant les extrémités du repli intérieur, étaient cachés au fond du sillon formé à la surface extérieure de l'intestin. On se ferait difficilement une idée de la parfaite coaptation qui résulta de l'emploi de ce procédé. Tous les assistants en furent aussi agréablement surpris que nous. Les fils ayant été coupés au ras de l'intestin, le nœud disparut dans le sillon dont nous avons parlé, et aucune portion du fil ne demeura visible à l'extérieur. Ce procédé, répété sur l'autre plaie, donna exactement le même résultat.

L'intestin fut ensuite complétement réduit dans la cavité abdominale, et je m'assurai, en y portant le doigt, qu'il avait bien réellement franchi l'orifice intérieur de la plaie.

Cela fait, un morceau de sparadrap servit à recouvrir et à rapprocher les lèvres de la division cutanée. Des compresses graduées, placées sur les côtés, devaient servir à comprimer son trajet, pour empêcher les intestins de s'y engager de nouveau. Le tout fut maintenu par un bandage de corps.

Toutes les personnes présentes à cette opération, regardaient le malade comme voué à une mort prochaine, par suite de la gravité de la blessure, et notre opinion, sur ce point, était à fort peu de choses près la même. Cependant, en vue de combattre et de prévenir les redoutables accidents qu'il y avait à craindre, nous recommandâmes une forte saignée pour le moment où le pouls, qui avait beaucoup faibli pendant l'opération, viendrait à se relever. Elle fut exécutée deux heures après par l'élève interne. Des vomissements abondants de matières alimentaires eurent lieu toute la nuit.

Le lendemain matin, le malade était assez calme, il y avait un peu de sensibilité du ventre, bornée à la région sous-ombilicale ; fièvre modérée.

La journée fut bonne, sans douleurs, sans agitation fébrile ; pendant la nuit, sommeil continu assez tranquille.

Le 6 au matin, pouls modérément accéléré, sans dureté, faciès calme et bon, langue humide, abdomen sans douleur ni tension. Dans la journée, ni fièvre ni douleur ; même état pendant la nuit, sommeil paisible.

Le 7 au matin, légère douleur abdominale qui n'a pas duré ; pouls calme, à peine accéléré ; peau naturelle, visage très bon. Le besoin d'aller à la selle s'étant fait sentir au soir, on a donné un lavement huileux. L'exonération a été très facile et n'a eu aucune suite fâcheuse. Sommeil bon.

Le 8 décembre, point de douleurs ni de tension au ventre ou à la plaie du flanc. Celle-ci s'est réunie par première intention. Les autres plaies sont dans le même état. Pouls à 70. Etat parfaitement satisfaisant. Le malade demande à manger. (Gruau.)

Le 9, on peut considérer le malade comme guéri. L'état physique et moral n'a certainement jamais été meilleur. C'est avec peine qu'il se résigne à ne pas manger et à rester au lit. (Riz, bouillie.)

Le 12, le malade s'étant procuré un morceau de pain et l'ayant mis dans sa soupe, éprouva au soir des coliques et un besoin d'aller à la selle. Un lavement le soulagea un peu. Coliques pendant la nuit.

Le 13, pouls calme, un peu raide. Légère sensibilité du ventre. Quelques coliques. (Diète.)

Le 14 décembre, mieux ; plus de coliques.

Le 15, état parfaitement satisfaisant. Le malade a repris tous les attributs de la santé la plus parfaite. Cependant les aliments ne lui furent rendus que graduellement, et avec une extrême circonspection.

Le 20e jour après l'accident, il mangeait la demi-ration de pain sans en être le moins du monde incommodé. Depuis cette époque jusqu'au 10 mars, il n'a pas présenté le plus léger accident pouvant se rattacher à la grave blessure qu'il avait reçue.

Ce résultat inespéré dut fixer mon attention sur le procédé auquel il était permis d'en rapporter l'honneur, au moins en partie. Pour mieux apprécier sa valeur, il fallait le répéter sur le cadavre dans les diverses conditions où peuvent se trouver les intestins divisés. Il fallait enfin la tenter sur des animaux dans les mêmes conditions. C'est ce que nous avons fait, et les résultats sont encore venus témoigner en faveur des premières présomptions. Mais comme il importe

de la bien connaître pour en mieux comprendre les effets, nous insisterons ici sur les détails du manuel opératoire.

Indication du manuel opératoire et des précautions nécessaires pour pratiquer la suture en piqué.

La suture que nous employons a sa souche primitive dans la suture à points passés, dont elle constitue une variété complexe. Elle a le plus grand rapport avec la couture que l'on appelle piqué double ou des deux côtés, surtout quand elle est exécutée comme la font, par exemple, les cordonniers, avec deux fils à la fois.

Pour bien comprendre la manière de la pratiquer et le mécanisme auquel sont dus ses effets, il faut se représenter d'abord la suture à points passés faite à la manière ordinaire, mais que l'on aura pour ainsi dire doublée en portant l'aiguille de manière à remplir en redescendant, et à l'aide du procédé primitif, tous les vides laissés entre les anses latérales. De cette manière, on obtient de chaque côté une série d'anses contiguës parallèles à la plaie. De plus, les portions de fils placées transversalement sur la peau sont toujours doubles pour chaque échelon. Une pareille suture ayant été exécutée pour rapprocher un tissu membraneux décollé d'avec les parties sous-jacentes, comme l'est la peau dans certains cas, il peut arriver deux effets très différents suivant que le degré de constriction donné au fil sera plus ou moins énergique. Dans le dernier cas, les bords de la plaie sont simplement rapprochés; dans le premier, ils sont relevés et adossés par leur face profonde. Dans cette dernière circonstance, la suture a complétement changé d'aspect. Elle constitue un piqué double. Les anses latérales se sont rapprochées au point de n'être plus séparées que par l'épaisseur des tissus. Les portions de fil, placées transversalement sur la peau, sont raccourcies, effacées, cachées désormais au fond du pli formé par les parties adossées.

Il résulte de ces premières données que le renversement des lèvres de la plaie s'effectue du côté où se trouvent les anses latérales du côté opposé aux échelons transverses. Si donc l'on veut appliquer cette suture aux divisions intestinales, de manière à renverser en dedans les lèvres de la plaie pour adosser les séreuses, il suffira, pour atteindre le but, d'une très légère modification. Les anses latérales devront être situées dans la cavité de l'intestin et les échelons transverses du côté du péritoine. Il faut remarquer, d'un autre côté, que cette double suture peut être pratiquée d'un seul jet avec un fil armé de deux aiguilles. C'est cette méthode qui doit être exclusivement employée, parce qu'elle expose beaucoup moins que celle qui consiste à revenir sur ses pas à un grave inconvénient que nous signalerons bientôt, celui de piquer dans le fil déjà placé.

Voici, du reste, la manière de procéder.

Manuel opératoire.

Un fil ciré est armé à chaque extrémité d'une aiguille ordinaire. L'une d'elles (1) est enfoncée parallèlement à la plaie, en dehors et en arrière de l'un de ses angles, à une distance de 4 à 5 millim., elle ressort après un trajet de 4 à 5 millim. dans l'intestin. L'autre aiguille est ensuite employée à exécuter la même manœuvre sur la lèvre opposée. Les fils sont alors croisés (2), l'aiguille de gauche passe à droite et réciproquement. Chacune d'elles sert alors à faire un nouveau point entièrement semblable au premier avec la précaution de piquer tout d'abord dans le trou de sortie du fil qui vient d'être porté au côté opposé. Cette manœuvre est ensuite répétée autant de fois que cela est nécessaire pour garnir toute l'étendue de la plaie (3). Cela fait, il reste, avant de nouer les fils, à serrer convenablement chaque point (4). Cette partie de l'opération se fait en prenant successivement chaque échelon transversal, et même chacun des deux fils qui le composent, avec une pince à disséquer et en exerçant dessus une traction convenable, tout en déprimant les lèvres de la plaie. Elles ne tardent pas à s'adosser avec une telle exactitude que l'on n'aperçoit plus au-dehors aucune trace des fils qui ont produit ce résultat (5). Lorsque cette opération est terminée, il ne reste plus qu'à nouer ensemble les deux fils opposés et à couper les chefs au ras de ce nœud. Nous avons déjà dit que dans ce cas, il est aussi bien caché que le reste du fil. Quand on examine par l'intestin cette espèce de suture (6), on observe un repli valvulaire formé par les tuniques intestinales adossées; puis à la base et de chaque côté, la ligne continue représentée par les anses du fil qui ferment si complétement la plaie.

Précautions spéciales.

On doit employer des aiguilles déliées, mais un peu plus grosses que le fil, pour que celui-ci passe très facilement après elles. L'intestin doit être perforé au moins à 4 millim. en dehors de la plaie, de chaque côté; c'est à cette distance que doivent se trouver les deux lignes formées par les anses latérales, qui sont ainsi écartées l'une de l'autre de 8 millim.; le renversement ne peut être effectué

(1) Planche I, figure 1.
(2) Planche I, figure 2.
(3) Planche I, figure 5.
(4) Planche I, figure 6.
(5) Planche II, figure 1.
(6) Planche II, figure 2.

qu'à cette condition. Toutes les tuniques doivent être percées du même coup de dehors en dedans, puis de dedans en dehors. Pour éviter de cheminer obliquement dans leur épaisseur, et pour ne pas faire le point trop long, il faut aplatir l'intestin dans cet endroit, en pressant entre deux doigts les surfaces opposées. La distance entre l'ouverture d'entrée et celle de sortie doit être au plus de 6 millim., ce qui fait 10 anses pour chaque bout, pour un intestin dont la circonférence serait après la réduction, et dans le cas de section complète, de 6 centimètres. Après avoir croisé les fils, il ne faut pas tenir à faire pénétrer l'aiguille exactement par le trou de sortie du fil opposé, ce qui rendrait plus que difficile la partie de l'opération qui consiste à adosser les surfaces. *Du reste, on rend infailliblement l'opération plus facile et plus prompte en serrant dès qu'on a fait deux points de chaque côté et en les arrêtant de suite par un petit nœud.* En continuant ainsi sur toute la longueur de la plaie, on éprouve moins de difficulté à mettre les parties en contact. Cette méthode est surtout indispensable dans les plaies complètes. Une précaution fort importante consiste à bien maintenir le parallélisme entre la longueur des points faits de chaque côté, pour que les parties rapprochées se correspondent bien. Dans les plaies complètes, la suture sera commencée au bord libre de l'intestin pour venir se terminer au même point. Pour exécuter cette suture, il faut employer un fil ciré. La soie à coudre, de moyenne grosseur, est, à notre avis, le meilleur qu'on puisse choisir. Il importe qu'elle soit toujours fortement cirée et qu'elle ne cordonne pas.

Applications.

Le procédé est le même quelles que soient la direction et la situation de la blessure. Nous l'avons appliqué sur le cadavre et sur les animaux avec la même facilité aux plaies complètes et incomplètes.

Dans toutes, l'adossement s'effectue par une inflexion égale de chacune des lèvres de la plaie, inflexion qui, ne dépassant pas l'angle droit, peut être appelé un *demi renversement*, par rapport à la duplicature de l'intestin proposée par M. Jobert pour les plaies complètes.

Quand, au lieu d'une plaie simple, il existe une perte de substance un peu étendue, les bords peuvent encore être mis en contact par le même procédé. Seulement alors, l'intestin doit être coudé ou infléchi plus ou moins sur lui-même. Quand le coude de l'intestin se rapproche de l'angle droit, l'inflexion des lèvres de la plaie est moindre que dans les plaies simples ; et quand il dépasse l'angle droit, le renversement est à peu près nul, mais il y a alors adosse-

ment de l'intestin avec lui-même. Ainsi, dans le cas de perte de substance, plus celle-ci est étendue, plus le coude formé par l'intestin réuni sera marqué et moins il y aura de courbure dans les lèvres *juxta posées* par leur surface séreuse. Cette courbure de l'intestin peut être portée sans inconvénients au point de rendre parallèles les deux bouts infléchis.

Dans le cas de perte de substance de forme ronde ou elliptique, on peut donc mettre facilement en contact l'une avec l'autre chacune des deux demi-circonférences de la plaie.

Une conséquence forcée de cette dernière proposition, c'est que le même procédé de suture peut servir à mettre en contact deux plaies, deux pertes de substance placées à une certaine distance l'une de l'autre, car il est aussi facile d'agir sur deux circonférences isolées que sur deux portions d'une même circonférence. Le cercle à parcourir est complet et par conséquent plus grand dans le premier cas, mais il peut l'être aussi exactement et de la même manière. Après cette opération, les deux anses intestinales sont adossées parallèlement et une communication fistuleuse s'établit entre elles.

Ce résultat inattendu et presque nouveau est pour ainsi dire inhérent à ce genre de suture, dont la supériorité dans ce mode de rapprochement est tout à fait incontestable.

Après avoir constaté sur le cadavre et sur les animaux vivants la possibilité de fermer ainsi deux plaies par abouchement réciproque, nous nous sommes demandé pourquoi ce fait était resté inaperçu des chirurgiens modernes, à tel point qu'ils n'en avaient jamais discuté l'opportunité. Ce mode de traitement par adossement mutuel découlant cependant tout aussi bien des faits connus de guérison spontanée que des travaux de M. Jobert. On peut donner deux raisons principales de cet espèce d'oubli. La première gît dans l'imperfection des moyens de rapprochement qui ne permettait guère de compter sur un résultat utile. La seconde dans le précepte qui défendait d'aller rechercher dans l'abdomen les intestins blessés pour leur appliquer les moyens de réunion dont on pouvait alors disposer. Les intéressantes remarques de M. Baudens ayant infirmé la validité de ce dernier précepte, et le procédé que nous venons de décrire permettant une *juxta-position* aussi parfaite que possible, il y aura lieu désormais à discuter ce nouveau mode de coaptation, qui repose évidemment sur un point de doctrine entierement neuf, comme le procédé qui lui sert de base.

Toujours est-il que nous pouvons présenter comme une propriété pour ainsi dire spéciale de ce dernier, la faculté d'adosser exacte-

ment l'une à l'autre deux plaies ou deux pertes de substance placées à une certaine distance l'une de l'autre sur la longueur du tube. Nos expériences sur les animaux ont d'ailleurs nettement établi ce fait.

Objections qui pourraient être présentées contre ce procédé.

On objecterait peut-être contre ce procédé :

(*a*) Qu'il exige des piqûres trop multipliées ;

(*b*) Qu'il expose à la formation d'une coactation de l'intestin.

Ce procédé exige-t-il des piqûres plus multipliées?

(A) C'est là une objection sérieuse dont il faut nécessairement la valeur.

Les piqûres répétées de l'intestin doivent être considérées comme une cause d'irritation ajoutée à celles qui existent déjà ou qui se développent plus tard. C'est là un fait incontestable, et nous sommes si loin de regarder cette espèce de blessure comme complétement innocente, que nous y renoncerions s'il était démontré qu'on peut arriver à une réunion solide sans y avoir recours. Mais ces dangers attachés à la piqûre de l'intestin sont-ils si grands, si prépondérants qu'ils doivent faire repousser un moyen bien supérieur aux autres sous tous les rapports. Remarquons d'abord que l'expérience n'a point assigné sa véritable part dans le développement des accidents mortels, d'où il suit que ce n'est peut-être pas là à beaucoup près la condition la plus redoutable de toutes celles qui peuvent menacer le malade. Il nous semble que ce serait exagérer beaucoup la gravité des piqûres de l'intestin que de leur attribuer une grande influence dans la production d'accidents qui sont probablement la suite de circonstances différentes. Ainsi la présence de corps étrangers dans la plaie, le libre accès de l'air extérieur, l'issue de quelques parcelles de matières intestinales, le dégagement de gaz provenant de la même source, sont des causes bien plus actives de péritonite et qu'il importait surtout de faire disparaître. Et tel est précisément le principal résultat de notre procédé. Il ferme si exactement la division, qu'il s'oppose non-seulement à l'issue des matières liquides, mais encore à la sortie des gaz intestinaux. C'est là, pour le dire en passant, un point de la plus haute importance sur lequel les pathologistes ne se sont point assez arrêtés. On a pour ainsi dire passé sous silence, et la fréquence de ce dégagement gazeux et sa redoutable influence comme cause de péritonite. S'il en avait été autrement, on serait promptement tombé d'accord sur l'in-

suffisance de procédés tels que celui de M. Lembert qui laissent une voie facile à cet épanchement. Les faits récemment observés par M. Jobert démontrent la fréquence de cette issue de gaz intestinaux. Ajoutons, par rapport à notre procédé, que la chute nécessaire des fils dans la cavité intestinale et la possibilité de fermer la plaie extérieure, sont encore deux avantages qui viennent contre-balancer bien puissamment l'effet de trois ou quatre piqûres de l'intestin. En définitive nous pratiquons neuf à dix piqûres sur une circonférence de 6 centimètres ou de 27 lignes ; ou cinq piqûres pour une plaie incomplète de 3 centimètres (13 lignes). Ce qui ne saurait constituer pour ce procédé une infériorité réelle.

M. Jobert qui pense que les animaux ne succombaient dans les premiers essais, que par suite du grand nombre de points de suture pratiqués, s'élève contre l'emploi de la suture entre-coupée. Sans discuter son opinion, sur ce sujet, nous devons faire remarquer la profonde différence qui existe entre la suture simple et celle que nous proposons. L'une porte plus sur le péritoine, où les nœuds sont en relief, que sur toutes les autres tuniques. L'autre porte spécialement sur la membrane muqueuse et bien moins sur le péritoine. La première tend à couper, à ulcérer la paroi même de l'intestin, l'autre ne porte son action ulcérative que sur la valvule intérieure. On conçoit facilement combien les chances de péritonite et d'épanchement sont différentes dans ces deux circonstances, et dès-lors on ne peut appliquer à notre procédé les conséquences qui semblent résulter des expériences de M. Jobert.

Ce procédé expose-t-il à la formation d'un obstacle au cours des matières.

(B) Cette objection, qui s'applique surtout aux plaies complètes a été faite à plusieurs procédés, et nous pensons que quelques-uns la méritent, en effet, mieux que le nôtre.

On peut distinguer les rétrécissements dont il est question, en temporaires et permanents.

Rétrécissements valvulaires permanents.

L'existence d'un rétrécissement valvulaire est, pour ainsi dire, lié avec la plupart des procédés d'entéroraphie. Celui de Randhor, qui se présente le premier, donnerait probablement lieu à une valvule analogue à celle qui s'observe dans le procédé de M. Jobert. On sait, en effet, que la séreuse et la muqueuse mises en contact, n'ont point de tendance à une adhésion mutuelle et que la consoli-

dation se fait, en général, dans ce cas à l'aide d'adhérences pour ainsi dire extérieures entre l'intestin et les parties voisines. Le rétrécissement produit dans ce cas, doit être égal, en épaisseur, à celle des tuniques intestinales. Dans le procédé de M. Jobert, il a nécessairement le double de cette épaisseur. Voici comment cet auteur décrit la valvule qui le constitue. « En promenant le doigt sur la » face interne, on rencontrait quelque chose de dur, c'était une » valvule annulaire résultant de l'invagination. Elle était flottante, » libre, en haut et en bas, sa grande circonférence adhérait à l'in- » testin, et la petite était tout-à-fait libre. Cette dernière représen- » tait une sorte de plan incliné qui laissait couler le vol alimentaire. » La muqueuse se continuait sans interruption; la membrane ner- » veuse était apparente, et si l'on coupait transversalement le point » de réunion, on apperçevait une cicatrice blanche et très dure. Il faut remarquer que ce que dit M. Jobert de la dureté de la valvule et de l'anneau fibreux qui lui servait de base, s'explique en grande partie par l'époque de la mort de l'animal, qui fut tué au douzième jour, c'est-à-dire bien avant l'époque où l'on peut supposer que les tissus auront acquis une plus grande souplesse. La disposition, en que que sorte fibromusculaire de cette valvule et sa grande étendue suffisent pour faire comprendre les dangers attachés à l'invagination du bout inférieur dans le supérieur, dangers constatés par l'expérience directe, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut.

Dans le procédé de M. Lembert et dans le nôtre, la valvule offre à la fois moins d'étendue et une disposition plus favorable. Elle est annulaire et non tubulée : elle représente mieux un simple diaphragme perforé au centre. Il s'ensuit que le calibre de l'intestin sera beaucoup moins rétréci et que les dangers attachés à une erreur d'invagination dans les méthodes précédentes, n'existent plus dans celles-ci.

On aurait pu croire qu'il n'y avait pas même parité complète entre notre méthode et celle de M. Lembert, au point de vue de l'étendue et de la régularité de ce repli valvulaire. Cette différence aurait résulté de la position des fils qui, d'après notre manière de les placer, peuvent déterminer la section des parties qui forment la grande circonférence de cette valvule, entraîner le morcellement, l'atrophie partielle de l'anneau valvulaire et par suite une diminution très grande de son étendue. Mais cet espoir a été détruit par le résultat de nos expériences, le repli valvulaire a toujours été trouvé intact, ce qui prouve que les tissus compris entre les fils n'y sont pas assez serrés pour se mortifier. Reste à savoir s'il ne serait pas possible d'arriver, *sans danger*, à un autre résultat, en

opérant une plus forte constriction ou en employant un fil plus solide.

Au reste, quelle que soit la force de ces anneaux valvulaires, tant qu'ils conserveront une souplesse normale, ils n'apporteront aucun trouble aux fonctions digestives, pas plus que le pylore et la valvule de Bauhin. C'est encore là un fait démontré par nos expériences.

Obstruction complète temporaire.

Reste à examiner la question d'une obstruction temporaire? Ne doit-on pas craindre cet accident en réfléchissant qu'à l'existence d'un large anneau valvulaire produit par le renversement des tuniques, viennent se joindre d'autres causes de coarctation, telles sont en effet le resserrement produit par la tunique musculaire, le gonflement inflammatoire des parois intestinales et du repli formé à leurs dépens.

A cette objection on peut répondre que tous les procédés connus à l'exception de celui des quatre maîtres, comportent une suspension momentanée du cours des matières. On sait qu'aussitôt après la section complète, les deux bouts divisés se resserrent avec la plus grande énergie, et pour qui a essayé chez le chien, l'invagination par le procédé de Randhor, il est évident que la cavité du bout supérieur sera effacée par la double constriction des parois intestinales superposées. Et cela tant que durera cette période de contraction et la période d'inflammation qui lui fait suite. Après l'invagination par le procédé de M. Jobert, le resserrement ne peut manquer d'être bien plus grand et l'occlusion momentanée bien plus exacte.

Dans la méthode de M. Lembert, comme dans notre procédé, il y a aussi chez le chien une obstruction momentanée, d'autant plus complète que l'animal est plus petit. En effet, pour opérer le renversement des parois de l'intestin, qui sont relativement plus épaisses chez cet animal, il faut donner à la partie renversée une étendue de 4 millim. au moins, ce qui porte à 8 ou 10 millim. le diamètre du diaphragme intestinal. Or comme la cavité du tube au moment de la constriction n'est guère que d'un centimètre chez le chien de moyenne taille, il s'ensuit que l'obstruction doit être à peu près complète.

Mais chez l'homme les choses ne se passeraient pas de la même manière, parce que l'intestin a au moins le double de diamètre. Il est probable que chez lui, l'obstruction temporaire qui succède au procédé de Randhor et de M. Jobert ne serait pas complète. Par la même raison elle ne doit pas l'être après l'emploi de la méthode de

M. Lembert et de la nôtre. Chez l'homme en effet dont les parois intestinales sont moins épaisses que celles du chien, on parvient facilement à opérer le renversement en piquant à 4 millim. du bord de la plaie. Ainsi en tenant compte du resserrement musculaire, aussi bien que du gonflement inflammatoire, en estimant d'autre part à 20 millim. le diamètre normal de l'intestin, on arrive à admettre qu'il restera au centre du diaphragme membraneux une ouverture de 6 à 8 millim., même dans la période la plus élevée de l'engorgement inflammatoire.

Au reste l'obstruction complète et momentanée du tube digestif, n'aurait point dans ces circonstances les effets fâcheux qu'on pourrait craindre au premier abord, les intestins et l'estomac ayant été en général vidés, peu après la blessure, par des vomissements répétés. Il est en outre bien probable que les contractions péristaltiques sont à peu près suspendues pendant la période inflammatoire, et comme d'un autre côté le malade doit être mis à une diète sévère, il s'ensuit que l'obstacle momentané n'a pas d'influence fâcheuse réelle sur le développement des accidents qui menacent la vie du malade.

CHAPITRE II.

GANGRÈNE INTESTINALE.

Emploi de la suture contre les pertes de substance par gangrène.

Dans ce qui précède nous avons admis, avec la très grande masse des chirurgiens modernes, que la suture devait toujours être opposée aux solutions de continuité, par instrument tranchant. Mais ce n'est pas seulement contre elle que ce moyen a été dirigé, on l'a également appliqué aux cas où la gangrène avait déterminé une perte de substance plus ou moins considérable dans les parois de l'intestin. Mais ici les données pathologiques changent et les indications thérapeutiques changent avec elles.

Dans le plus grand nombre des cas de gangrène, l'intestin ne pouvant être amené au dehors, l'établissement d'un anus contre nature est à peu près inévitable. C'est donc pour ainsi dire dans des cas exceptionnels que l'intestin peut être attiré et examiné dans une certaine étendue. Et c'est cependant la seule condition où il y ait lieu de proposer l'excision des escharres et le rapprochement par la suture des parties divisées. Du reste cette opération a été rarement pratiquée et la plupart des praticiens lui préfèrent encore l'établissement d'un anus anormal qui peut guérir plus tard, souvent par les seules forces de la nature. Il est, en effet, assez évident que

les inconvénients inhérents à la suture, sont encore augmentés par les circonstances défavorables dans lesquelles elle est alors pratiquée. L'altération de l'intestin, au-dessus de l'étranglement, rend les tuniques plus friables, facilite leur section ou leur déchirure, prédispose aux inflammations phlegmoneuses ou suppuratives. La dilatation souvent énorme du bout supérieur, rend son invagination d'autant plus difficile, que le bout inférieur est toujours resserré. Le péritoine est souvent alors le siège d'une irritation vive que les manœuvres de l'entéroraphie, les piqûres de l'intestin et le contact de l'air, doivent presque nécessairement accroître. Enfin on ne peut plus compter sur l'occlusion de la plaie, comme moyen d'éviter une dernière cause de péritonite, savoir : la pénétration de l'air dans la cavité abdominale. Pour contre-balancer tant de désavantages, on peut seulement compter sur la facilité avec laquelle se distinguent alors, l'un de l'autre, les deux bouts de l'intestin. Mais si l'on ne peut prévenir, ni combattre avantageusement ces conditions, sera-t-il donc encore nécessaire de les aggraver pour rétablir la continuité du tube. Les chirurgiens modernes ont évidemment subi cette prétendue nécessité, sans se préoccuper beaucoup des moyens de l'éviter. Il y a peut-être lieu de remettre en question de pareilles théories et de tenter de nouvelles expériences à ce sujet, pour arriver à une pratique moins désavantageuse.

Lésions physiques qui peuvent se présenter dans les cas de gangrène.

Dans les cas où l'intestin est resté mobile, il peut présenter des altérations assez variées, qui méritent d'être classées de la manière suivante :

1° Petites perforations circulaires, isolées ou peu rapprochées et peu nombreuses si elles sont multiples.

2° Ulcération disposée en demi-anneau sur la portion d'intestin qui se trouve soumise à la constriction par l'ouverture herniaire, ulcération portant spécialement sur les tuniques internes (1).

3° Petites perforations circulaires, de même nature que celles de la première classe, mais tellement rapprochées ou multipliées, que l'intestin semble percé en arrosoir.

4° Escharre gangréneuse comprenant tout ou partie de l'anse d'intestin herniée.

Moyens employés contre elles.

Les altérations comprises dans les deux premières classes, sont de petites pertes de substance, qui peuvent être rapprochées des plaies

(1) Roux, leçons inédites, 1828.

incomplètes du tube. Celles qui se rapportent aux deux dernières, méritent au contraire d'être comparées aux plaies complètes, parce qu'elles nécessitent, le plus ordinairement, l'excision d'une portion du tube intestinal.

Dans le premier cas :

Le procédé de Palfin (une anse de fil traversant le deux lèvres de la plaie) ;

Le procédé de Raybard (une anse de fil traversant à la fois les deux lèvres et une plaque introduite dans l'intestin) ;

Celui de Lapeyronie (une anse de fil à travers le mésentère) :

Peuvent être employés pour maintenir la perforation derrière le col du sac et favoriser l'adhérence en vue de l'établissement d'une fistule stercorale toujours alors facilement curable. C'est le parti le plus généralement adopté.

On peut au contraire aviver les bords de la perforation, la réduire à l'état de plaie simple et lui appliquer alors :

La suture à points passés de Bertranddi ;

La suture à anse de Ledran ;

La suture en surget ;

Le procédé de MM. Jobert et Lembert ;

Le procédé de froncement, mis en usage par Cooper, dans un cas qui fut suivi de guérison ; ceux qui consistent à fermer l'ouverture à l'aide d'un bouchon épiploïque (Jobert) ou avec une portion du sac (Cooper) sont à ranger à côté des précédents, bien qu'ils ne nécessitent pas l'avivement des bords de la plaie.

Mais ce dernier parti a été rarement suivi, évidemment parce que les chances de succès de la suture ont paru bien peu nombreuses à tous les praticiens.

L'altération antécédante du péritoine et de l'intestin, rend en effet bien plus graves toutes les causes qui peuvent nuire au succès de la suture, en même temps que la perte de substance faite aux parois du tube, entraîne une réduction plus marquée de son calibre et la nécessité d'une constriction plus forte dans les fils qui opèrent le rapprochement. Enfin, comment se décider à prolonger sensiblement une opération déjà laborieuse, sans espoir de changer beaucoup l'avenir du malade. Ne vaut-il pas mieux, dans ce cas, s'en rapporter entièrement à la nature, c'est du moins ce qu'ont fait jusqu'ici tous les praticiens.

Dans les cas qui diffèrent des précédents, en ce qu'une zône du tube intestinal doit être enlevée, on peut encore avoir recours à l'enteroraphie, pour réunir les deux portions de l'intestin.

On a successivement proposé dans ce but :

Le procédé des quatre maîtres;
Celui de Randhor;
Celui de M. Jobert;
Celui de MM. Denans et Baudens;
Celui de M. Lembert.

Mais qui ne voit que les difficultés et les dangers, se multiplient également dans chacune de ces méthodes. Comment invaginer le bout supérieur constamment dilaté dans le bout inférieur toujours resserré. Boyer fut un jour complètement arrêté par cette difficulté. Elle semble telle à Cooper, qu'il déclare le procédé de Randhor impraticable (1). Que penser, après cela, de celui de M. Jobert, dans lequel l'invagination se trouverait compliquée par le renversement préalable du bout inférieur en lui-même. Quant à celui de M. Lembert, on comprend combien il serait inefficace pour bien compter deux tubes d'un inégal diamètre, et pour s'opposer à l'épanchement des matières liquides, si abondamment versées par le bout supérieur. Malgré ses inconvénients spéciaux, celui de M. Denans serait peut-être le plus facile et le plus sûr, au dire de quelques chirurgiens modernes. Enfin, malgré les expériences et l'autorité de Cooper, qui dit l'avoir employé plusieurs fois, mais qui ne cite aucune observation en sa faveur, personne ne sera tenté de recourir au procédé des quatre maîtres, c'est-à-dire à la suture simple.

Faut-il s'étonner, après cela, que presque tous les praticiens aient préféré maintenir les deux bouts dans la plaie, et donner naissance à un anus anormal, dont l'établissement est cependant environné de très grands dangers et dont la guérison est en outre loin d'être assurée.

Les motifs qui font, en général, repousser la suture ne se retrouvent peut-être pas au même degré dans le procédé actuel.

L'emploi des divers procédés d'entéroraphie, dans les cas de gangrène intestinale, est donc en dernière analyse, bien loin de présenter une somme d'avantages, qui puissent contre-balancer les difficultés et la longueur de l'opération. Mais comme les principaux inconvénients de ces divers procédés, sont moins inhérents à la suture elle-même, qu'à la manière dont elle a été pratiquée jusqu'ici, il semble permis d'espérer de meilleurs résultats de la suture en piqué, et si l'expérience démontre sa supériorité dans les cas de plaie simple, on sera nécessairement conduit à en faire l'essai contre les pertes de substance produites par la gangrène. Resterait à déter-

(1) Page 265.

miner dans quelles conditions il serait permis d'y avoir recours, et sur quelle base on pourrait établir les règles d'un traitement rationnel, voici, à cet égard, les distinctions qui nous semblent légitimes.

Règles de conduite à ce sujet.

1° Il existe une seule perforation d'un petit diamètre pouvant être ramenée par l'excision de ses bords aux conditions d'une plaie simple à laquelle on donnera toujours de préférence une direction transversale. Dans ce cas, l'emploi de notre procédé de suture serait évidemment préférable aux moyens généralement préconisés.

Si la perte de substance était sensiblement longitudinale et d'une étendue supérieure à 15 millim., nous donnerions la préférence tantôt au procédé de M. Raybard, tantôt à l'adossement des lèvres de la plaie d'après notre méthode, et cela suivant que l'étendue de l'altération en travers exposerait plus ou moins à rétablir le calibre du tube.

2° Il existe une ou plusieurs perforations assez étendues ou assez multipliées pour nécessiter l'enlèvement d'une portion du canal intestinal équivalant tantôt à un tiers, tantôt à moitié, quelquefois même aux trois quarts de la circonférence du tube. Ce genre d'altération se rencontre surtout lorsqu'une anse intestinale, incomplètement engagée, n'a été soumise que par son bord libre à la constriction du col du sac. Il reste, dans tous les cas, une portion du tube répondant en général à l'insertion du mésentère et dont la largeur et l'étendue peuvent être assez variables. Toutefois pour appliquer avec succès notre méthode de suture, quelle que soit d'ailleurs l'étendue de la perte de substance, il importe de lui donner une forme spéciale et constante. Cette forme doit être celle d'un losange ou d'une ellipse dont le grand diamètre correspondrait à l'axe de l'intestin, et qui se trouverait au contraire en rapport avec le diamètre transversal du tube par son petit diamètre. Ce genre de plaie résultera naturellement de deux coups de ciseaux dirigés obliquement et en sens inverse, de manière à se rencontrer du côté du bord adhérent de l'intestin. La plaie étant ainsi disposée, si l'on infléchit cet organe sur lui-même, de manière à affronter ses deux coupes obliques, on parviendra ensuite facilement à les mettre dans un contact parfait à l'aide de notre procédé. Dans les cas où la perte de substance ne comprendrait qu'un tiers de la circonférence du tube, on pourrait facilement, et sans changer sa forme, se borner à adosser, par l'inflexion de l'intestin, la demi-circonférence supérieure de la plaie avec l'inférieure. L'opération est alors prompte et facile et l'on peut en attendre d'heureux résultats. Dans les cas de

perte de substance plus étendue, elle est plus longue et plus difficile; mais elle paraît exposer le malade à moins de dangers que ne lui en feraient courir l'établissement et l'existence d'un anus anormal. On n'hésitera pas à mettre notre procédé en usage si l'on réfléchit qu'une altération de cette nature entraîne l'établissement d'une fistule stercorale, trop souvent incurable par les seules ressources de la nature.

3° Une zône entière du tube a été enlevée et le mésentère lui-même a dû être incisé? Dans de semblables conditions, il ne nous paraît pas rationnel de tenter l'entéroraphie et nous préférerions, dans tous les cas, l'établissement d'un anus anormal. Il est facile de prévoir que l'état général est ici beaucoup plus fâcheux que dans les cas précédents; d'un autre côté, l'opération sera plus longue et probablement assez difficile, en raison de la différence de dilatation des deux bouts de l'intestin. Le bout supérieur est souvent alors le siége d'altérations qui prédisposent à une section très prompte ou à une inflammation trop vive. Enfin le bourrelet valvulaire occupant toute la circonférence du tube, sera un obstacle dangereux à l'évacuation des matières liquides qui encombrent le bout supérieur et dont la sortie est si nécessaire au soulagement des malades.

Il se peut cependant que notre procédé soit encore appelé à rendre un grand service dans ces circonstances en effectuant l'adossement préalable des deux bouts de l'intestin, et en préparant ainsi de grandes chances pour la guérison de l'anus artificiel. Ce serait à peine ajouter quelque chose à la gravité de l'opération que d'accoler ainsi les deux bouts l'un à l'autre, dans l'étendue de 5 à 6 centimètres, et l'on conçoit quelle sûreté et quelle facilité il en résulterait plus tard pour l'application de l'entérotôme de Dupuytren. Serait-il permis de tenter quelque chose de plus? Pourrait-on, ainsi que nous l'avons fait sur des chiens, pratiquer une perte de substance sur le bord libre de chacun des deux bouts, à 6 ou 8 centimètres de son extrémité, adosser ces deux ouvertures de manière à établir une large fistule intestinale constituant un gage à peu près certain de la guérison spontanée de l'anus anormal. Les avantages d'une tentative de ce genre consisteraient à agir sur des portions moins altérées et pour ainsi dire saines, et à laisser néanmoins une large issue extérieure aux matières intestinales. Mais on ne saurait se dissimuler que ces avantages pourraient être compensés par de sérieux inconvénients. Il y aurait à craindre que cette nouvelle opération, nécessairement grave par elle-même, ne vînt augmenter les dangers qui menacent immédiatement le sujet, sans diminuer ceux qui accompagnent toujours l'établissement d'une fistule stercorale

complète. Sans nous dissimuler les périls qui pourraient accompagner une pareille méthode, nous ne renonçons pas à l'espoir de la voir mettre en pratique dans quelques cas favorables.

Hernie crurale étranglée. — Opération. — Présence du cœcum et de l'intestin grêle. — Ouverture de ce dernier. — Emploi de la suture en piqué. — Guérison.

La femme Leclerc, âgée de 45 ans, fut prise à la fin du mois d'août (25) 1842 de coliques et de vomissements avec constipation. Elle avait d'abord affirmé n'avoir aucune tumeur herniaire, mais le troisième jour de l'accident, elle découvrit dans l'aine gauche une tumeur dont elle n'avait jamais eu connaissance. A cette époque, la face était grippée, la constipation absolue, le ventre balloné et sensible, les vomissements glaireux et bilieux, à peu près constants, et il y avait eu de plus quelques parcelles de matières fécales; le pouls était faible et concentré. L'opération fut jugée indispensable et pratiquée le dimanche 28 août au matin. La tumeur occupait la partie inférieure de la paroi abdominale, et paraissait, au premier abord, répondre au canal inguinal plutôt qu'au canal crural. Elle était égale en volume à une petite noix, rénittente, et donnant à la percussion un son gazeux.

Une incision transversale de 10 centimètres faite parallèlement au ligament de Fallope, mais un peu au-dessus de lui, mit immédiatement à découvert les enveloppes propres de la tumeur. Après l'incision d'un feuillet fibreux assez dense, qui formait la première couche, on aperçut une enveloppe brune à laquelle cette couche fibreuse était en grande partie adhérente. Était-ce là l'intestin? On pouvait le soupçonner à la couleur brun marron de cette surface; mais ce phénomène pouvait être aussi le résultat d'un épanchement sanguin dans le sac péritoneal. Ce qui nous porta à le croire, c'est que nous n'avions trouvé qu'une seule enveloppe propre, qu'elle était adhérente à celle que nous avions sous les yeux, et que celle-ci ne présentait pas, d'une manière nette, les caractères d'une portion d'intestin. Une légère ponction explorative fut faite avec la pointe du bistouri: il s'échappa aussitôt un flot de sang coagulé semi-liquide et quelques flocons jaunâtres; enfin l'odeur de matières fécales, qui se fit sentir au moment où la tumeur s'affaisait complètement, ne laissa plus de doute sur sa nature. C'était bien l'intestin que nous venions d'ouvrir dans l'étendue de 3 à 4 millim.; les matières liquides ne s'échappaient point encore, ce qui démontrait leur interception complète par l'effet de l'étranglement. En cherchant à pénétrer autour du collet de la tumeur avec la sonde cannelée, nous

aperçûmes en dehors et en bas plusieurs bosselures du cœcum plongées au milieu du tissu cellulaire de l'aine. Ces portions du cœcum, dépourvues de péritoine, tenaient évidemment à l'anse que nous avions découverte en premier lieu, mais, chose fort remarquable, elles n'étaient point étranglées comme celle-là. Leur coloration rosée, leur souplesse et l'absence de toute adhérence inflammatoire, prouvaient assez qu'elles n'étaient point soumises à une constriction dangereuse. Ces bosselures formaient deux digitations grosses comme une amande. Cependant le doigt et la sonde cannelée ne trouvaient pas plus de facilité à pénétrer dans l'anneau, d'un côté que de l'autre, et comme l'étranglement paraissait très énergique, nous fîmes porter le débridement sur ces deux points. En dedans vers le ligament de Gimbernat, qui fut divisé assez profondément; en dehors et en haut, sur le ligament de Fallope, qui fut également divisé dans une assez grande étendue. Cela fait, les matières liquides commencèrent à couler par la perforation intestinale et formaient un jet délié quand on exerçait une légère pression sur le ventre. L'existence de cette perforation, l'adhérence de l'intestin blessé à ce que nous devions regarder comme le sac péritoneal, les adhérences cellulenses de la portion dépourvue d'enveloppe séreuse, formaient une série de complications qui rendaient la situation assez difficile. Nous pensâmes un moment à laisser l'intestin à l'extérieur, mais, en l'examinant de près, il nous sembla qu'on pouvait l'isoler et peut-être le réduire. Les adhérences pathologiques et les adhérences cellulenses furent successivement attaquées avec l'instrument tranchant et bientôt complètement détruites, en sorte que rien ne s'opposait à la rentrée de l'intestin, si ce n'est la perforation dont il était le siége. Cette difficulté n'était pas la plus redoutable à nos yeux : un point de suture en piqué devait suffire pour fermer cette petite ouverture, et nous ne devions pas balancer à y recourir. En effet, aussitôt après son application, les matières cessèrent de couler et l'intestin put être repoussé en totalité. Comme il avait une certaine tendance à s'engager, on fit un léger tamponnement dans la plaie, ce qui aurait encore été nécessaire, vu sa forme excavée et l'inflammation suppurative qui devait succéder au contact des matières fécales. Après l'opération, affaiblissement extrême. Potion huileuse à prendre dans la matinée. Au soir, selles abondantes; les vomissements n'ont pas reparu depuis l'opération. Pouls développé accéléré, chaleur à la peau. Nuit assez bonne. Au lendemain matin, figure calme, sentiment de bien-être. Un peu de fièvre. Ventre souple.

Aucun accident ne survint dans les jours suivants, et la malade

reprit, au bout de trois ou quatre jours, tous les attributs de l'état de santé. Seulement elle n'allait pas à la selle, et il fallut, vers le cinquième jour, lui donner une nouvelle potion huileuse. Vers cette époque, la suppuration de la plaie prit une odeur caractéristique de matières fécales, sans cependant devenir plus abondante. La couleur devint un peu brune. Vers le huitième ou neuvième jour, un purgatif devint encore nécessaire à cause de la constipation. Vers le dixième ou douzième jour, on remarquait un léger érythème de la peau environnante, et un léger boursoufflement des chairs, bien que la suppuration fût toujours peu abondante et sans que son odeur et et sa couleur fussent plus sensibles. A partir de cette époque, ces accidents diminuèrent graduellement, et comme les selles étaient toujours un peu paresseuses, une bouteille d'eau de Sedlitz fut donnée en deux fois, deux matins de suite, afin de tenir le tube en état de vacuité le plus possible. Ce moyen ne fut probablement pas sans influence; toujours est-il que l'odeur disparut complètement vers le dix-huitième jour; la suppuration prit un bon aspect et la plaie commença à marcher rapidement vers la cicatrisation. Elle était, en effet, complétement fermée au vingt-huitième jour. Alors les selles étaient naturelles et l'état général excellent. Il faut remarquer que jamais la malade n'avait ressenti, depuis l'opération, ni nausées ni coliques, rien en un mot qui se rattache à un obstacle au cours des matières.

CHAPITRE III.

PLAIES PAR ARMES A FEU.

Application de la nouvelle suture aux plaies par armes à feu.

Jusqu'à ces derniers temps, l'entéroraphie n'avait été appliquée qu'au traitement des deux espèces de divisions que nous venons d'examiner précédemment. Mais, aujourd'hui, il y a peut-être lieu d'aller plus loin, et d'en étendre l'usage aux blessures par armes à feu, qui avaient été regardées jusqu'ici comme inaccessibles aux ressources de l'art, et abandonnées aux seules forces de la nature, malheureusement trop souvent impuissantes. M. Baudens, mettant en pratique une de ces inspirations hardies que le succès seul légitime, paraît avoir ouvert une nouvelle voie aux chirurgiens militaires. Ses intéressantes observations, les succès qu'il a obtenus dans des cas qu'on devait regarder comme désespérés, tendent à donner plus de confiance dans les moyens employés contre les autres genres de lésion intestinale, et peut-être ne lui a-t-il manqué, pour réussir plus complétement, qu'un procédé de suture moins imparfait que ceux dont il pouvait alors disposer.

Nouvelles observations de M. Baudens.

M. Baudens ne craint pas de porter « le bistouri sur la perforation que le projectile a faite à la paroi abdominale, afin d'en agrandir les dimensions, de poursuivre jusque dans cette cavité l'examen du trajet qu'il a parcouru, et de porter aux lésions intestinales un remede prompt et efficace. On introduit facilement le doigt dans le ventre à travers la perforation, et, avec la pulpe de ce doigt, on étudie la forme de l'ouverture péritonéale. On juge si elle est directe ou oblique, pour savoir dans quelle direction il faut poursuivre les parties lésées. On sait que les blessures intestinales sont presque toujours situées immédiatement derrière l'ouverture péritonéale. Or, ceci est si vrai, que c'est ordinairement là qu'ont lieu les adhérences entre l'intestin vulnéré et la paroi abdominale, et que si une anse intestinale vient à sortir par la plaie, c'est presque constamment elle qui a subi une solution de continuité. Ayant remarqué que les bouts de l'intestin, qui viennent d'être déchirés par une arme vulnérante, se resserrent d'une manière spasmodique, qu'ils deviennent très-durs et comme cartilagineux de mous qu'ils étaient, j'ai maintefois reconnu cet état, en plongeant le doigt dans l'abdomen. Il est inutile alors de prolonger les recherches, et de vouloir mettre le doigt dans la plaie (*intestinale*), car on doit être assuré que celle-ci existe. A ce signe caractéristique, s'enjoignent d'autres non moins positifs, tels que l'issue des matières contenues dans les canaux qui ont été perforés, matières dont le doigt est toujours plus ou moins imprégné, et dont l'odeur pourra souvent faire connaître la portion d'intestin lésée; matières enfin qui s'échappent souvent par la plaie avec une certaine quantité de sang. M. Jobert a fait remarquer avec raison que la contraction spontanée de l'intestin, dans le siége de la solution de continuité, s'opposait pendant les premiers moments, à l'issue des matières solides; mais que les gaz pouvant néanmoins se faire jour, leur épanchement déterminait de très-bonne heure une tympanite qu'il donne comme signe caractéristique de la crevasse intestinale. Il faut tenir compte de cet indice, et comprimer la paroi abdominale, afin de forcer le gaz à sortir par la plaie, sortie qui déterminerait, à travers le sang obstruant l'ouverture faite par le plomb, des bulles qui en feraient nécessairement constater la présence (1). »

M. Baudens rapporte ensuite plusieurs faits à l'appui de la pratique qu'il propose : dans l'un d'eux, l'anse blessée fut amenée au-

(1) *Traité des pl. d'arm. à feu*, p. 326.

dehors; on pratiqua l'entéroraphie, et le malade guérit. Dans un autre, la mort survint le troisième jour, et l'autopsie fit voir une troisième perforation intestinale qui avait échappé aux recherches de l'opérateur. Malheureusement, il en sera souvent ainsi, parce que l'expérience démontre que la brèche formée par la balle est souvent multiple.

Conclusions légitimes de ces observations.

Cependant, les signes fournis par M. Baudens, pour reconnaître la lésion intestinale, donnent à la pratique qu'il conseille, un caractère de certitude suffisant pour lever la prohibition posée à ce sujet par presque tous les chirurgiens qui l'ont précédé. Ces signes sont d'ailleurs la conséquence naturelle des faits qui se passent sous nos yeux, dans les expériences sur les animaux, et qui ont été exposés récemment avec autant de lucidité que d'exactitude par M. Philippe Boyer. Il est facile de comprendre que les intestins qui se contractent et se durcissent avec tant de rapidité, dès qu'ils sont exposés à l'air, et attaqués par un instrument tranchant, donnent naissance aux mêmes phénomènes, lorsqu'ils sont blessés dans l'intérieur de l'abdomen.

Le mode d'application de notre procédé de suture, à la suite des plaies d'armes à feu, se rapproche à beaucoup d'égards de celui que nous avons indiqué, en parlant de la gangrène intestinale.

Règles de conduite pour l'emploi de la suture en piqué.

1° Si la perte de substance, offrant une forme plus ou moins arrondie, comprenant le tiers, la moitié ou les trois quarts de la circonférence de l'intestin, on devrait adosser les deux demi-circonférences, en coudant l'intestin sur lui-même. Il importe toujours de donner à la plaie la forme elliptique, en la prolongeant suivant le diamètre longitudinal de l'intestin.

2° Si la perte de substance était exclusivement dirigée suivant la longueur du tube, comme une large boutonnière faite dans ce sens, il y aurait encore lieu d'employer le même moyen, et de donner à la plaie la forme elliptique, en pratiquant une petite excision sur le milieu de chacune de ses lèvres.

Cette inflexion de l'intestin n'a pas l'inconvénient de rétrécir son canal autant que pourrait le faire le simple renversement des bords. Dans tous les cas, il importe de bien s'assurer qu'on agit sur des parties saines.

3° Si la balle a divisé complétement ou presque complétement le tube, on devra faire la suture comme pour les plaies simples de cette espèce, après avoir avivé les bords.

4° S'il existait deux ouvertures à une certaine distance l'une de l'autre, et susceptibles, par leur forme et leur position, d'être adossée l'une à l'autre, c'est ce dernier parti qu'il faudrait préférer.

CHAPITRE IV.

EXPÉRIENCES SUR LES ANIMAUX VIVANTS.

Expérience première. — Guérison au quatrième jour.

Sur une chienne de petite taille, âgée de six mois, vive et bien portante, nous avons pratiqué la section complète du canal intestinal. Une complication embarrassante résulta de l'engorgement complet de l'anse divisée par une masse de ténia qu'il fallut arracher avec la pince des deux bouts de l'intestin. On ne parvint point à en débarrasser entièrement le tube dans lequel ils s'étendaient au loin. La suture fut cependant exécutée avec plus de facilité que nous ne l'espérions, et surtout avec une parfaite régularité. L'intestin, qui était sorti en grande partie, fut ensuite réduit, et la plaie extérieure fermée par trois points de suture.

Le lendemain, l'animal paraît abattu, il ne se lève guère, et ne se soutient que difficilement; il refuse la nourriture.

Le troisième jour, il fait quelques pas d'une manière plus assurée, flaire le manger et boit le liquide. Il paraît infiniment mieux.

Le quatrième jour, il a repris en grande partie sa vivacité et son apparence de santé; il se promène, joue quand on le flatte, et paraît hors de danger. Il mange peu.

Cinquième jour, même état.

Au huitième jour, il paraissait entièrement guéri; mais il ne mangeait pas encore autant qu'avant l'opération.

Au quinzième jour, retour complet de sa vivacité et de son bon appétit primitif.

Pendant cinq mois et demi qui s'écoulèrent depuis cette opération jusqu'à la mort de cette chienne, elle n'a pas cessé de donner les signes de la plus parfaite santé. Elle a mangé des os, et n'en a point été incommodée. Elle est devenue pleine, et a heureusement mis bas.

Nécropsie au bout de cinq mois et demi, la mort ayant été déterminée par l'ouverture des gros vaisseaux.

Le point blessé est facilement reconnaissable au léger sillon circulaire que présente l'intestin grêle dans cet endroit, et à une sorte d'induration du tissu qui forme cet anneau. Cette portion du tube a contracté des adhérences d'abord assez lâches et assez bornées avec une anse voisine et avec l'épiploon. L'intestin ayant été ouvert au-

dessus de la cicatrice, on introduisit dans sa cavité une sonde de femme, représentant bien les trois quarts du diamètre de cette cavité. Cette sonde franchit sans difficulté l'anneau valvulaire. En examinant ce repli anormal, on remarque qu'il a disparu dans la moitié de la circonférence de l'intestin. Dans l'autre moitié, il représente une espèce de valvule connivente un peu épaisse, mais parfaitement souple. Il faut cependant dire que la portion inférieure du tube parut un peu plus étroite que celle qui était au-dessus du point blessé.

Expérience seconde. — Mort au bout de trente-six heures.

Une chienne de deux ans, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, mais affaiblie par la misère et de mauvais traitements, fut opérée de la même manière que la précédente. L'ouverture du ventre fut un peu lente, et l'intestin difficile à amener au-dehors. Il fallut introduire plusieurs fois le doigt dans l'abdomen avant de pouvoir amener une anse intestinale. Après la section complète, je pratiquai la suture en piqué; mais, ayant eu le malheur de passer une des aiguilles à travers un fil, il me fallut recommencer. De plus, en la terminant du côté du mésentère, je ne pus opérer un renversement bien complet, ayant piqué trop près du bord saignant de l'intestin. Ces diverses conditions devaient rendre douteux le succès de cette opération. L'animal succomba en effet au bout de trente-six heures, après avoir présenté une grande faiblesse et des vomissements abondants.

Nécropsie :

Epanchement de liquide trouble dans l'abdomen. Injection de l'épiploon et de la tunique séreuse des intestins. Le rein droit était transformé en un kyste qui renfermait deux énormes strongles. Les deux bouts de l'intestin sont déjà agglutinés par une couche pseudo-membraneuse résistante, qui passe de l'une à l'autre, par-dessus le sillon résultant de leur rapprochement. Mais il existe près du mésentère deux petites érosions dans cette couche fibrineuse. Elles sont l'aboutissant d'un petit trajet fistuleux qui s'ouvre d'autre part dans l'intestin, entre les deux lèvres de la plaie. Cet accident a été la suite du renversement inégal et incomplet des bords saignants. Dans certains points, le repli valvulaire est trop long, et dans d'autres il est trop court. Dans le point fistuleux, le bord saignant était accidentellement resté interposé entre les séreuses adossées, ce qui a empêché la réunion et favorisé l'épanchement de quelques matières liquides sous la fausse membrane extérieure. D'un autre côté, cet épanchement paraît avoir été favorisé par l'oblitération momen-

tanée du tube, oblitération attestée par le volume très-grand, du repli valvulaire, par son renversement du côté de l'estomac, et par une légère dilatation de l'intestin au-dessus de cette valvule. C'est là, sans doute, ce qui explique les vomissements observés pendant la vie chez cet animal. Les fils sont encore en place, et faciles à découvrir, bien que cachés au premier abord par le gonflement des parties. L'anse intestinale, blessée, a contracté de fortes adhérences avec la portion d'intestin qui lui fait suite, avec le mesentère et avec l'épiploon. Toutes ces parties forment une virole embrassant les trois quarts de la circonférence du tube en ce point.

Expérience troisième. — Guérison au sixième jour.

Sur un chien un peu au-dessus de la taille moyenne, jeune et très-vigoureux, je pratiquai successivement : 1° une plaie longitudinale de 4 centimètres d'étendue ; 2° une plaie transversale de 2 centimètres ; 3° une perte de substance sur le bord libre de l'intestin, de forme arrondie, ayant le diamèt. d'une pièce de 50 cent. ; 4° une perte de substance parfaitement semblable à la première, et située à 15 centimèt. de celle-ci. La plaie transversale et la plaie longitudinale furent promptement recousues à l'aide de notre procédé. Les deux pertes de substance furent ensuite mises en regard, et leurs bords adossés par la même suture, formant un cercle complet autour de cette large voie ouverte entre deux portions de l'intestin. Cette triple opération rendit l'expérience assez longue, et cependant il fallut encore la prolonger, en ouvrant le larynx de cet animal, pour empêcher ses cris de parvenir aux malades d'une salle située au-dessus de l'amphithéâtre.

Pendant les trente-six heures qui suivirent immédiatement l'opération, faiblesse, abattement complet. L'animal refuse même à boire. Au bout de quarante-huit heures, il avait repris un peu de forces, et paraissait moins abattu. Dans le courant du troisième jour, l'animal parut sensiblement mieux, il manifesta une certaine avidité à la vue d'un morceau de pain. A la fin du quatrième jour, il présentait une amélioration croissante et l'apparence d'une guérison prochaine. Au commencement du sixième jour, l'animal continuait d'aller de mieux en mieux. Il recommença alors à manger et sans accident. Au septième jour, l'état était tel que l'animal devait être considéré comme guéri.

Nécropsie, dix-neuf jours après l'expérience, l'animal ayant été empoisonné avec de la strychnine.

1° Plaie transversale ; elle a donné lieu à la formation d'un bour-

relet valvulaire saillant dans la cavité de l'intestin, formé par les lèvres de la plaie renversées en-dedans, et gonflées par l'inflammation dont elles sont le siége. On aperçoit encore à sa base quelques-uns des fils qui ont servi à faire la suture. Extérieurement, on remarque l'adhérence lâche et bornée d'une anse voisine, et de l'épiploon, sur le point même où s'est effectuée la réunion.

2° Plaie longitudinale légèrement oblique. On remarque à l'intérieur le même bourrelet valvulaire; extérieurement, l'adhérence de deux portions intestinales différentes à une certaine distance de la plaie, et de l'épiploon sur la plaie elle-même.

3° Fistule intestinale, elle est largement ouverte; elle peut admettre l'extrémité du petit doigt. Elle est formée par la réunion solide des deux ouvertures adossées. On distingue encore un cercle excentrique, formé par la série continue des points de suture, dont quelques-uns sont encore en place. Légère diminution de volume de l'anse, comprise entre ces deux ouvertures. Adhérence extérieure de l'épiploon du côté opposé au mésentère, dans le sillon qui sépare les deux anses adossées.

Expérience quatrième. — Guérison au quatrième jour.

Un caniche, en très-bon état de santé, fut soumis à l'expérience de la même manière que le précédent, quant à l'adossement de l'intestin, après double perte de substance. De plus, on pratiqua plus loin une plaie spiroïde d'une longueur de 4 centimètres, qui fut également fermée par notre procédé. L'opération fut prompte et facile; l'animal parut à peine abattu, après avoir été détaché. Le soir et le lendemain matin, il présentait également des signes de vivacité. Au bout de quarante-huit heures, l'animal restait encore couché, mais il offrait toujours le même état satisfaisant. A la fin du troisième jour, l'état est parfaitement bon. Dans le courant du quatrième, l'animal se lève et marche pendant presque toute la journée; il mange avec appétit. Au cinquième jour, il devait être considéré comme entièrement guéri. Sa vivacité, sa force et son appétit ne se sont pas démentis un seul instant depuis.

Nécropsie, soixante jours après l'expérience, l'animal ayant été tué par l'ouverture des gros vaisseaux.

1° Plaie spiroïde. La cicatrice extérieure, parfaitement régulière, est le siége d'une adhérence très-bornée de l'épiploon. Le bourrelet intérieur est moins volumineux que chez les animaux qui ont été abattus au vingtième jour; mais il conserve encore un volume remarquable. Il est perforé à la base par un cordon de fil représentant à peu près tout celui qui a servi à faire la suture, et dont la per-

sistance n'a donné lieu à aucune irritation locale. Ce fil a nécessairement coupé les parties qu'il embrassait, pour devenir ainsi libre dans l'intestin, et cependant, il n'a pas déterminé la mortification et la chute du repli valvulaire; celui-ci est seulement séparé vers le milieu de sa longueur, du point correspondant de la paroi intestinale, par un canal qui pourrait admettre une sonde, n° 3. La présence du fil dans ce sinus, deux mois après l'opération, fournit la démonstration complète de la loi que nous avions formulée, en disant que la chute du fil devait toujours avoir lieu du côté de l'intestin.

2° Adossement des deux perforations. Extérieurement, adhérence de l'épiploon à la cicatrice d'ailleurs parfaitement régulière. Intérieurement, les bords de la fistule intestinale sont formés par la réunion des deux muqueuses; ils sont parfaitement sains et réguliers. Le diamètre de la double perforation est moins considérable que dans la précédente expérience, ce qui explique pourquoi l'anse, comprise entre elles, n'est pas sensiblement diminuée de volume; on distingue encore très-bien les fils en place, et disposés circulairement autour de l'ouverture anormale. Leur présence n'est accompagnée d'aucune espèce de gonflement ni de rougeur.

Expérience cinquième. — Guérison au quatrième jour.

Une chienne de chasse de grande taille, déjà vieille, subit d'abord la section complète de l'intestin, qui fut traitée par notre procédé. On fit ensuite une plaie oblique de 15 millim., qui fut fermée par le même moyen. L'opération fut simple, facile et prompte.

Pendant la journée, cette bête ne parut pas fort abattue. Le lendemain matin, elle marchait et changeait de place sans signe de souffrances. Le second jour, l'animal resta couché et semblait plus malade; mais pendant le troisième, il reprit une meilleure apparence. Les lèvres de la plaie du flanc, comprimées par les points de suture par suite du gonflement inflammatoire, paraissent une cause de douleur. Après l'enlèvement des fils, l'animal se lève et marche plus facilement. Au quatrième jour, l'animal s'évade. Repris le cinquième, il paraît à peine un peu faible. Au sixième jour, il est complétement guéri.

Nécropsie, dix-huit jours après l'opération, l'animal ayant été empoisonné avec de la strychnine.

1° Plaie transversale. Même saillie du repli valvulaire que dans les autres cas. Quelques portions de fil sont encore en place. Aucune adhérence sur la cicatrice extérieure qui est très régulière et peu apparente. Sur un des côtés, union très lâche d'une anse voisine.

2° Section complète. Renflement et consistance très ferme de l'intestin dans ce point. Sorte de virole extérieure, formée aux trois quarts par l'épiploon et pour un quart par l'intestin replié sur la partie blessée. Bourrelet valvulaire considérable formant un cylindre qu'on pourrait croire fermé au centre, mais dont le canal central admet facilement une sonde de femme. La longueur de ce cylindre est de 8 millim. environ ; il offre également une consistance remarquable comme tous ceux que nous avons observés à cette époque.

Expérience sixième. — Guérison au quatrième jour.

Sur un chien épagneul de grande taille, assez âgé, je cherchai à pénétrer sur le flanc droit dans l'abdomen ; n'ayant pu y réussir, après quinze à vingt minutes de tentatives très douloureuses, j'attaquai le flanc gauche. Il fallut encore beaucoup de temps pour pénétrer dans le ventre. L'intestin ayant été amené, je fis une perte de substance à son bord libre. Sa forme était elliptique, son grand diamètre de 3 centimètres, le petit de 2. Celui-ci était dirigé transversalement. Cette déperdition comprenait ainsi les deux tiers de la circonférence de l'intestin. Elle fut réparée par l'inflexion de l'anse blessée, en sorte que les bords de la plaie furent adossés et maintenus par mon procédé.

Un peu plus loin, je fis une plaie longitudinale de 4 centimètres environ, qui fut également réunie par cette méthode. Aucune expérience n'avait été plus longue et plus difficile, n'avait excité plus de douleurs et d'efforts dans l'animal. Après avoir été détaché et demuselé, il était complétement abattu.

Le lendemain, il ne paraissait pas très souffrant, mais il restait toujours couché. Au bout de 24 heures, son état semblait plus satisfaisant. Au bout de 48 heures, il restait encore couché et paraissait oppressé, bien qu'il fît de temps en temps des mouvements étendus avec facilité. Vers la fin du troisième jour, l'animal restait encore habituellement couché, mais ses mouvements, quand il se levait, étaient aisés et faciles. Dès ce moment, sa guérison parut assurée. A la fin du quatrième jour, l'animal paraît encore un peu mieux. L'œil est bon, les mouvements assez fermes, rares. Les plaies extérieures sont enflammées, ce qui le gêne beaucoup pour se coucher. Dans le courant du sixième jour, cet animal manifesta beaucoup de vivacité et un grand appétit. Il se lève et marche facilement ; il est évidemment en pleine santé.

Nécropsie, vingt-un jours après l'opération, l'animal ayant été empoisonné avec de la strychnine.

1° Plaie longitudinale de 3 centimètres. Elle s'est trouvée dans la concavité d'une anse intestinale, en sorte que la cicatrisation s'est opérée avec une sorte de froncement. Le bourrelet intérieur est saillant, concave et ferme. Le canal admet une sonde de femme. Aucune adhérence extérieure à la cicatrice, qui est parfaitement plane et régulière.

2° Grande perte de substance traitée par inflexion. La concavité d'une anse intestinale est venue se loger dans le sinus formé par la partie blessée et y adhérait comme pour solidifier la cicatrice. Sur l'un des côtés, le mésentère adhérait à la partie blessée; elle était libre de l'autre. Renflement et fermeture de l'intestin dans ce point. Valvule intérieure semi-lunaire très épaisse et très ferme. Le calibre du tube est cependant susceptible d'admettre une sonde de femme.

Expérience septième. — Mort au commencement du sixième jour.

Chien épagneul de grande taille, plus jeune que le précédent. L'incision des parois du ventre fut assez facile. L'intestin ayant été amené en dehors, je pratiquai d'abord une section complète, par une coupe oblique. Les deux bouts se trouvaient ainsi taillés en bec de flûte. Ils furent facilement réunis par une suture. Je pratiquai un peu plus loin une plaie longitudinale de 15 millim., qui fut également cousue par deux points de suture en piqué. Ayant ensuite fait plus loin une perte de substance d'un tiers de la circonférence, je l'adossai à une surface saine par le procédé habituel. Après l'opération, l'animal, très abattu, restait encore debout. Au soir, il était couché, mais il relevait la tête à mon approche. Le lendemain matin, son état est on ne peut plus satisfaisant. Il serait impossible de supposer qu'il a subi une si grave et si longue opération. Au bout de 40 heures, l'animal paraît souffrant et fort abattu. Cet état dura pendant tout le troisième jour. A la fin du quatrième, il paraît y avoir un peu d'amélioration. Elle ne se soutient pas pendant le cinquième jour, et l'animal succombe presque subitement au commencement du sixième.

Nécropsie.

1° Section complète et oblique. La réunion en est fort avancée, mais il existe sur le mésentère un point où elle n'a pas eu lieu. Adhérence parallèle d'une anse voisine, qui maintient, pour ainsi dire, les parties en contact. Valvule intérieure, un peu moins saillante que dans les autres cas. La sonde de femme passe très facilement.

2° Adossement d'une large perforation contre une partie saine. Réunion complète et déjà fort solide, d'autant plus remarquable qu'elle s'était effectuée dans des circonstances locales entièrement défavorables. Les deux portions intestinales, ainsi adossées, s'étaient engagées dans l'ouverture faite aux muscles du ventre, et formaient la paroi postérieure d'un foyer purulent, qui s'était développé dans ces couches musculeuses. La cause de cet accident parut résider dans le décollement des lèvres de la plaie, qui avait été la suite des recherches du bout inférieur de l'artère épigastrique divisée pendant l'opération. Toujours est-il qu'il existait une infiltration purulente entre toutes les couches musculaires, infiltration très étendue et à laquelle il paraît naturel de rapporter la mort de l'animal, puisqu'il n'existait pas de péritonite. La marche lente et progressive des accidents pendant la vie est d'ailleurs d'accord avec cette hypothèse. Une couche pseudo-membraneuse très solide isolait l'intestin blessé de ce foyer purulent, dont elle formait la paroi interne. Cette couche est encore visible sur les deux portions adossées. A l'intérieur du tube, la séreuse apparaît encore avec ses caractères au fond de la perforation. La muqueuse, renversée de son côté, y adhère. On remarque, dans chacune des deux anses, le cercle formé par les fils, qui tous sont encore en place. Les intestins sont en général très mous et visiblement altérés sous l'empire de l'infection purulente à laquelle a succombé l'animal.

Expérience huitième. — Guérison au quatrième jour.

Un petit chien, âgé de 4 à 5 ans, d'une bonne santé, fut soumis à l'excision d'une petite partie du bord libre de l'intestin. Cette perte de substance comprenait un tiers environ de la circonférence du tube; elle était arrondie et faite comme avec un emporte-pièce. L'intestin fut infléchi et les deux demi-circonférences de l'ouverture adossées à elles-mêmes, comme s'il ne s'était agi que d'une simple plaie transversale. Plus loin, je pratiquai une plaie longitudinale de 2 centimètres, et plus loin encore, une troisième plaie. Ces deux plaies furent ensuite adossées ensemble par notre procédé.

Pendant 24 heures, l'animal resta couché sans paraître très abattu. Au bout de 48 heures, l'animal est encore dans le même état. A la fin du troisième jour, l'animal est manifestement mieux. Au bout du quatrième, il se lève et marche avec la plus grande facilité. Il mange comme avant l'opération.

Nécropsie, vingt-cinq jours après l'opération, l'animal ayant été tué par l'ouverture des gros vaisseaux.

1° Perte de substance traitée par inflexion. Légère adhérence de l'épiploon à la cicatrice extérieure. Le coude formé par le tube infléchi est peu marqué. Bourrelet valvulaire, en forme de croissant, occupant une partie du calibre de l'intestin, qui peut cependant admettre une sonde de femme avec facilité.

2° Deux plaies longitudinales adossées ensemble. Ces deux plaies sont restées béantes, ainsi qu'il était facile de le prévoir. Il s'est donc établi une fistule intestinale, comme dans le cas où la guérison a été obtenue à la suite de plaies pénétrantes sans issue des intestins. La fistule intestinale est, du reste, assez étroite et hors de proportion avec la longueur des plaies primitives. L'orifice fistuleux a pris une forme arrondie; on remarque qu'il est circonscrit par la rangée des fils qui formaient la suture. L'anse comprise entre les deux plaies n'a pas diminué de volume. Extérieurement, on voit, sur la ligne de réunion des deux intestins, une anse voisine lâchement adhérente.

Expérience neuvième. — Guérison au quatrième jour.

Un chien de chasse de grande taille, en bon état de santé, fut opéré de la manière suivante. Une plaie longitudinale de 4 centimètres, pratiquée sur le bord libre de l'intestin, fut adossée par un procédé spécial contre un point sain du bord libre intestinal. La coaptation parut à peu près aussi exacte qu'à l'aide du procédé en piqué. Cependant comme je l'exécutais pour la première fois, je ne pus arriver à une perfaite régularité.

Cet animal fut guéri, comme les autres, au quatrième jour.

Nécropsie, faite douze jours après la mort, l'animal ayant été tué par l'ouverture des gros vaisseaux.

L'épiploon et les anses intestinales voisines ont pris adhérence autour du siége de la suture, en sorte qu'il n'est pas possible de la reconnaître extérieurement. A l'intérieur, on trouve les fils en place, mais il est facile de constater que l'un d'eux, ayant cordonné, n'a pas été serré convenablement. Il en est résulté que les lèvres de la plaie n'ont pas été exactement appliquées sur le péritoine de la portion saine dans toute leur étendue. Il existe, en effet, dans un point circonscrit, un petit abcès qui s'ouvre exclusivement dans la cavité intestinale, et qui résulte évidemment de la pénétration des matières dans ce point, au-dessous des lèvres de la plaie. Partout ailleurs, celles-ci sont adhérentes au péritoine que l'on aperçoit au fond de l'intervalle qui existe entre elles.

Cette observation n'est pas complète, puisque la suture a été mal exécutée; cependant elle a une certaine valeur. Remarquons d'ail-

leurs que cette méthode ne peut s'appliquer qu'aux plaies longitudinales, et qu'elle est, par conséquent, *exceptionnelle*.

RÉSUMÉ DES EXPÉRIENCES.

On aura remarqué que, sur neuf chiens, nous en avons perdu deux. Mais le premier a succombé par suite de son mauvais état de santé antérieur et de l'imperfection accidentelle de l'opération. La mort de l'autre est due à un accident encore plus étranger à notre méthode. En somme, pas un animal n'a succombé sous le coup de l'opération elle-même, et cependant l'on a pu se convaincre que nous n'avons pas craint d'en aggraver les chances par la multiplicité ou l'étendue des blessures. Si l'on compare ce résultat avec celui qu'ont donné les autres méthodes, on sera promptement éclairé sur leur valeur respective.

Malgré le nombre et la gravité des blessures, les chiens ont paru guéris en général au quatrième jour, et plus rarement leur état de souffrance s'est prolongé jusqu'au sixième.

Dans presque tous les cas, on rencontrait des adhérences entre les parties blessées et d'autres organes; elles n'étaient, en général, ni aussi étendues, ni aussi solides qu'on aurait pu s'y attendre.

Dans trois cas (expériences 3, 5, 6), le repli valvulaire a été trouvé, au bout de dix-huit à vingt-un jours, volumineux, engorgé, ferme, obstruant une grande partie du calibre de l'intestin. On remarquera que cet état diffère beaucoup de celui que M. Jobert dit avoir constaté dès le douzième jour. Dans deux cas (expériences 8 et 4), où les animaux ne furent sacrifiés qu'au vingt-septième et au soixantième jour, il était facile de constater une diminution graduelle et progressive de ces replis, qui conservaient cependant encore un volume assez considérable.

Dans presque tous les cas, on trouvait encore des portions de fil engagées dans les tissus, sans que leur présence parût déterminer la moindre irritation. Au bout de deux mois, tout le fil employé se trouvait encore à la base du repli valvulaire, dont il avait déterminé la section dans plusieurs points, sans altérer sa forme et par conséquent son intégrité. Au bout de six mois, nous n'avons trouvé aucune trace de fil.

Dans les deux cas devenus mortels, on a constaté que la consolidation, déjà très avancée au bout de 36 heures, était pour ainsi dire complète au sixième jour. Ce résultat, auquel on pouvait s'attendre d'après les faits déjà connus, prouve que, lorsque deux ou trois jours se sont passés sans accident, on peut déjà concevoir de grandes espérances de guérison.

La diminution de calibre du tube, qui paraissait portée très loin, était beaucoup plus apparente que réelle. Il restait toujours un canal de 4 à 5 millim. de diamètre. Et ce qui prouve encore bien mieux l'innocuité de ces prétendus obstacles, c'est l'absence complète de troubles digestifs, malgré le nombre et l'étendue de ces replis valvulaires. Il est, du reste, certain que chez l'homme ils auront proportionnellement beaucoup moins d'étendue.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES EXPÉRIENCES (*voir le tableau annexé au mémoire*).

Dans tous les cas, la plaie extérieure a été fermée à l'aide de la suture à surjet.

La guérison a été datée du moment où l'animal se tenait debout et marchait volontairement, du moment qu'il reprenait les aliments. Cependant, à cette époque, les chiens étaient assez faibles pour qu'elle ne doive être considérée que comme l'entrée en convalescence. Mais au moment où ils ont été sacrifiés, en général dix-huit ou vingt jours après l'opération, ils avaient repris tous les attributs de la plus parfaite santé.

Ces expériences ont été pratiquées en présence d'un grand nombre d'élèves et de médecins, parmi lesquels nous pouvons citer :

Messieurs :

THIBAUT, HÉLIE, } professeurs à l'École préparatoire.
BONNAFONT, chirurgien-major au 21e léger.
GARNIER, aide-major au 8e lanciers.
LEQUÉRÉ, ex-chirurgien de 2e classe de la marine.
BONAMY, MALHERBE, MAHOT, } médecins suppléants de l'Hôtel-Dieu.
DESTEZ, GÉLUSSEAU, GATERRE, } docteurs en médecine.
COX, KOSTRWSKI, DUVAL, BAUSSANS, MAINGUET, DROUET, DIDIER, } élèves en médecine.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DE NOS ÉTUDES SUR LA SUTURE INTESTINALE.

Le procédé qui vient d'être décrit présente des avantages spéciaux résultants à la fois de sa supériorité d'exécution et des applications variées dont il est susceptible.

On obtient par son secours l'adossement des surfaces séreuses, par un demi renversement de chacune des lèvres de la plaie, ce qui permet d'éviter dans les divisions complètes, les difficultés de l'invagination, la nécessité de distinguer, l'un de l'autre, les deux bouts de l'intestin et l'incision du mésentère. Dans les cas de plaies incomplètes isolées, et mieux encore dans le cas de plaies multiples, il présente une incontestable supériorité.

Il permet d'adosser diverses parties de l'intestin, de manière à réparer, sans rétrécir le tube, de grandes pertes de substance. Quand il n'en existe qu'une, cet adossement s'effectue entre les deux moitiés de son pourtour, par la simple flexion de l'anse blessée. Quand il en existe deux, le rapprochement s'effectue entre deux anses isolées et doit être suivi d'une communication anormale entre elles. C'est la reproduction du mécanisme à l'aide duquel la nature triomphe parfois, toute seule, des plus graves blessures de l'abdomen. Deux perforations, deux plaies, peuvent être ainsi juxta-posées et comme confondues ensemble ; ce n'est même plus pour nous une question à résoudre, que celle de l'opportunité d'une semblable méthode de traitement ; il nous paraît impossible qu'elle ne soit pas un jour exclusivement adoptée, pour ce genre de lésions. Nous avons même osé davantage dans nos expériences, puisque nous avons fermé une plaie, et même une perte de substance assez étendue, en fixant au-devant d'elle une anse intestinale saine, mettant ainsi directement le péritoine en contact avec les matières fécales. Et cependant il nous paraît évident que ce n'est point à cette circonstance que fut due la mort de l'animal.

Ce procédé permet encore, très facilement, d'adosser les deux bouts de l'intestin que l'on veut maintenir dans l'anneau, circonstance bien favorable au traitement ultérieur de l'anus contre nature.

Dans toutes les circonstances qui viennent d'être indiquées, l'occlusion des ouvertures accidentelles est tellement exacte, qu'elle ne laisse aucune chance à l'épanchement primitif ou consécutif de matières liquides ou de gaz intestinaux.

Dans tous les cas la disposition des fils est telle, qu'ils ne sont pas même visibles du côté du péritoine et que leur chute dans la cavité intestinale est assurée.

Dans aucun cas l'exécution de cette suture ne présente de sérieuses difficultés.

Enfin il faut lui reconnaître l'immense avantage de permettre toujours la réduction de l'intestin après que les fils ont été coupés au ras du nœud, condition d'une grande importance, surtout en ce quelle entraîne l'occlusion de la plaie extérieure qui prévient les dangers attachés à la pénétration de l'air.

Si donc nous ne nous sommes pas fait illusion, le procédé qui vient d'être décrit, comporte bien la plupart des conditions qui peuvent rendre l'entéroraphie moins dangereuse en détruisant les principales causes qui contrarient les efforts de la nature.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche première.

Fig. 1. Premier point de la suture en piqué appliqué à une plaie longitudinale. Chacune des aiguilles, placées aux extrémités du fil, a traversé deux fois l'intestin dans une direction parallèle à la plaie, et à une distance de 4 mm de la lèvre correspondante. Le milieu du fil forme au-dessous de l'angle inférieur de cette plaie une anse qui constituera le premier échelon transversal, lequel est ainsi formé par un fil simple.

Fig. 2. Premier temps du second point. Celui-ci s'accomplit comme le précédent, après que l'on a croisé les fils, en faisant passer à droite l'aiguille de gauche, et réciproquement. Chacune d'elles doit être portée de prime abord dans le trou de sortie du point précédent.

Fig. 3. Le second point étant terminé, est séparé du premier par le deuxième échelon transversal, formé par deux fils marchant parallèlement, bien que croisés dans leur direction.

Fig. 4. Disposition des fils à l'intérieur du tube. On observe une série d'anses latérales formant de chaque côté une ligne continue, parallèle à la plaie.

Fig. 5. La plaie complétement garnie de points de suture, Le dernier dépasse l'angle supérieur de la plaie, comme le premier dépassait son angle inférieur. Le dernier échelon transverse est formé par un seul fil comme le premier; seulement, il n'existe que lorsque les chefs sont croisés par un demi nœud.

Fig. 6. Manière dont s'opère le rapprochement et l'adossement des lèvres de la plaie, quand on tire sur les fils disposés transversalement, en refoulant les tissus placés derrière eux. Cette partie de l'opération est assez minutieuse, quand il existe plus de trois ou quatre points. Dans ce cas, il vaut mieux serrer, dès qu'on en a fait deux, et nouer les chefs comme si l'on avait achevé de couvrir la plaie. On continue ensuite, sans couper les fils, comme s'il s'agissait d'une plaie nouvelle.

Planche deuxième.

Fig. 1. Aspect extérieur de l'intestin, quand la suture a été exactement serrée et les chefs du fil coupés au ras du nœud. Les fils placés transversalement ne paraissent plus, et sont cachés au fond du sillon formé par la plicature des lèvres de la plaie; il en est de même du nœud terminal.

Fig. 2. Vue de l'intérieur de l'intestin. Le renversement des tuniques forme un repli saillant dans la cavité intestinale. Il a nécessairement 4 ^{mm} de hauteur; son épaisseur est égale à deux fois celle des parois, sa longueur dépasse celle de la plaie. On observe à sa base la série continue des anses latérales qui donnent une si grande solidité à la suture, et une si parfaite occlusion de la plaie.

Fig. 3. Application de la suture en piqué aux plaies complètes du tube.

Fig. 4. Application de la même suture à l'abouchement de deux pertes de substance. Il y a, dans ce cas, adossement des séreuses sans renversement des lèvres de la division.

Fig. 5. Aspect extérieur de l'intestin après l'adossement de deux anses perforées.

Planche troisième.

Fig. 1. Vue intérieure de l'intestin après l'adossement de deux perforations. On remarque autour de l'ouverture anormale un cercle formé par la série continue des fils qui traversent alternativement d'un intestin dans l'autre.

Fig. 2. Application de la suture en piqué à une perte de substance du bord libre de l'intestin.

Fig. 3. Aspect de l'intestin après la terminaison de la suture. Il y a dans ce cas, comme dans les plaies transversales, adossement des séreuses, avec renversement des lèvres de la plaie. Mais il y a, de plus, inflexion du tube sur son bord libre. Inflexion qui doit être d'autant plus grande, que la perte de substance est plus considérable.

DES EX

NUMÉR d'ordre.	DES PLAIES.	DATE la guérison de la mort.	DURÉE DE LA VIE après guérison.
Première expérience	stin.	Guérison uatrième jour.	Cinq mois et demi. 6 août.
Deuxième expérience	stin.	ort au bout nte-six heures.	
Troisième expérience	tres. res. es ensemble.	n au sixième jour.	Dix-neuf jours. 14 avril.
Quatrième expérience	es. es ensemble.	Guérison uatrième jour.	Deux mois. 28 mai.
Cinquième expérience		Guérison uatrième jour.	Dix-huit jours. 21 avril.
Sixième expérience	elliptique es.	Guérison sixième jour.	Vingt-un jours. 28 avril.
Septième expérience	s. sain.	Mort ommencement sixième jour.	
Huitième expérience	ion. emble.	Guérison uatrième jour.	Vingt-cinq jours. 27 mai.
Neuvième	t sain	Guérison	Douze jours.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES EXPÉRIENCES.

NUMÉRO d'ordre.	ESPÈCE, âge et force des Chiens.	ÉTAT DE SANTÉ.	INDICATION DU NOMBRE ET DE L'ÉTENDUE DES PLAIES.	DURÉE de l'opération.	DATE de l'opération.	DATE de la guérison ou de la mort.	DURÉE DE LA VIE après guérison.
Première expérience.	Chienne de petite taille âgée de six mois.	Très-vive et très-bien portante.	Section complète et transversale de l'intestin.	Opération facile et prompte.	6 mars.	Guérison au quatrième jour.	Cinq mois et demi. 6 août.
Deuxième expérience.	Chienne de chasse de moyenne taille âgée de dix-huit mois.	Maigre, mal nourrie, couverte de traces de coups.	Section complète et transversale de l'intestin.	Opération longue, la suture fut manquée et recommencée.	24 mars.	Mort au bout de trente-six heures.	
Troisième expérience.	Chien loup mâtiné, de moyenne taille âgé de trois ans.	Vigoureux et bien portant.	Une plaie longitudinale de quatre centimètres. Une plaie transversale de deux centimètres. Deux perforations avec perte de substance adossées ensemble. (Ouverture du larynx).	Opération facile bien qu'un peu longue.	26 mars.	Guérison au sixième jour.	Dix-neuf jours. 14 avril.
Quatrième expérience.	Chien caniche de moyenne taille âgé de trois à quatre ans.	Très-bon état de santé.	Une plaie spiroïde de quatre centimètres. Deux perforations avec perte de substance adossées ensemble.	Opération facile et prompte.	28 mars.	Guérison au quatrième jour.	Deux mois. 28 mai.
Cinquième expérience.	Chienne de chasse de moyenne taille âgée de quatre ans.	État de santé assez médiocre.	Section complète transversale du tube. Plaie oblique de quinze millimètres.	Opération très-facile et très-prompte.	3 avril.	Guérison au quatrième jour.	Dix-huit jours. 21 avril.
Sixième expérience.	Chien épagneul de grande race âgé de quatre à cinq ans.	En très-bon état de santé.	Grande perte de substance incomplète et elliptique traitée par l'inflexion de l'intestin. Plaie longitudinale de trois centimètres.	Opération très-longue et très-difficile.	7 avril.	Guérison au sixième jour.	Vingt-un jours. 28 avril.
Septième expérience.	Chien épagneul de grande taille âgé de deux à trois ans.	En très-bon état de santé.	Section complète et oblique. Plaie longitudinale de deux centimètres. Une perte de substance adossée à un point sain.	Opération facile mais assez longue.	17 avril.	Mort au commencement du sixième jour.	
Huitième expérience.	Petit Chien âgé de quatre ans.	En bon état de santé.	Une perte de substance traitée par inflexion. Deux plaies longitudinales adossées ensemble.	Opération facile et prompte.	2 mai.	Guérison au quatrième jour.	Vingt-cinq jours. 27 mai.
Neuvième expérience.	Chien de chasse de grande taille âgé de trois à quatre ans.	En bon état de santé.	Une plaie longitudinale adossée à un point sain.	Opération facile.	4 juin.	Guérison au quatrième jour.	Douze jours. 16 juin.

Fig. 1.

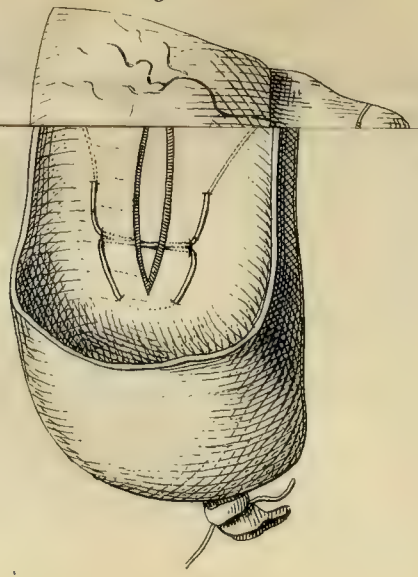

Fig. 2.

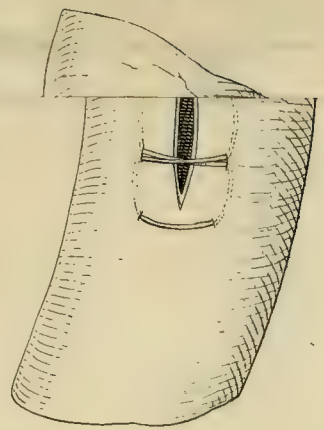

Fig. 3.

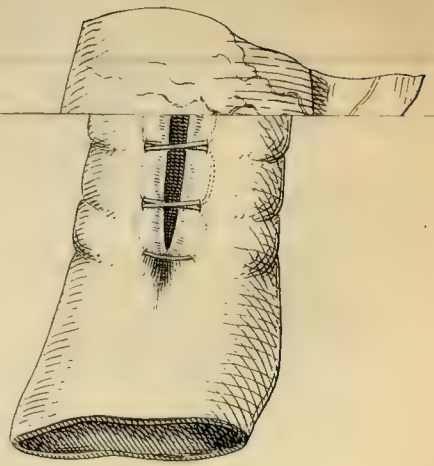

Lith. Charpentier, Nantes

Fig 1

Fig 2

Fig 3

Fig 4

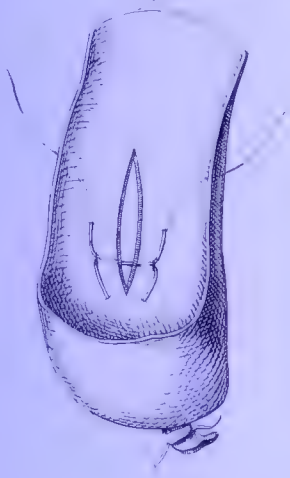

Fig 5

Fig 6

Lith Charpentier Nancy

Fig. 1.

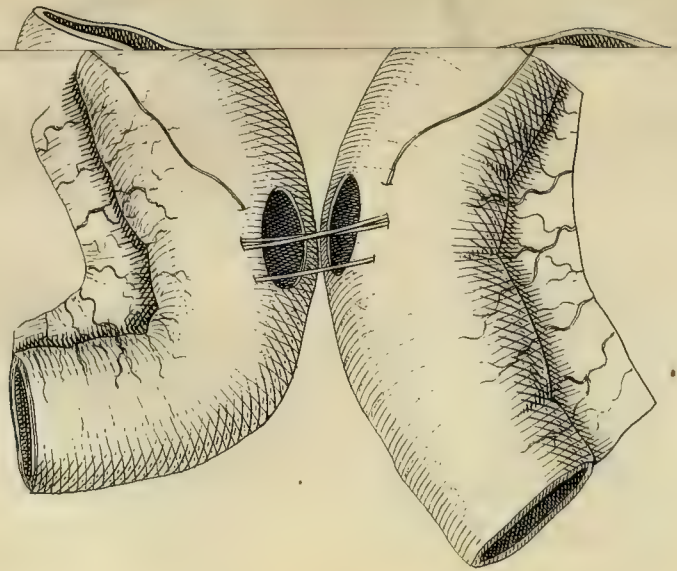

Fig. 2.

Fig. 3.

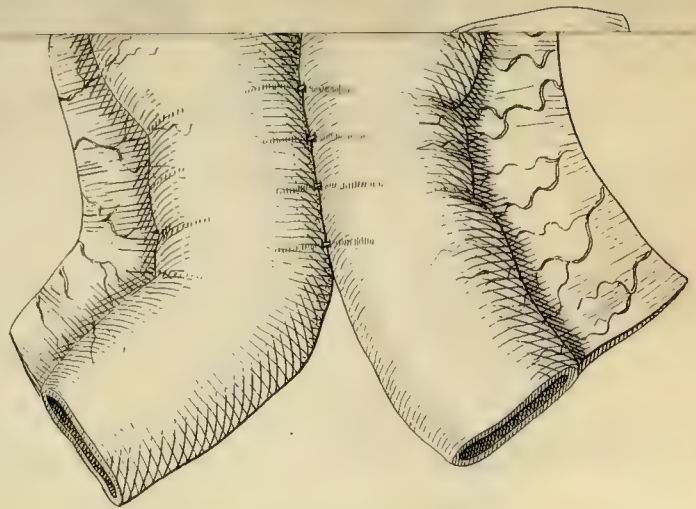

Lith. Charpentier, Nantes.

Fig 1

Fig 2

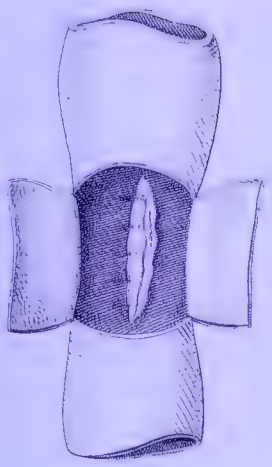

Fig 3

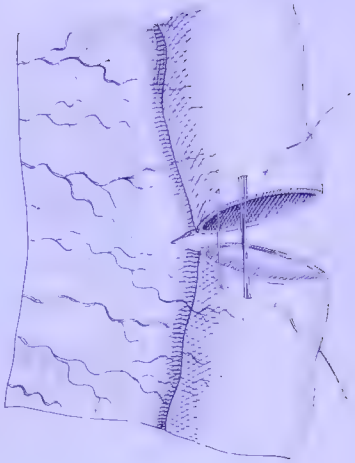

Fig 4

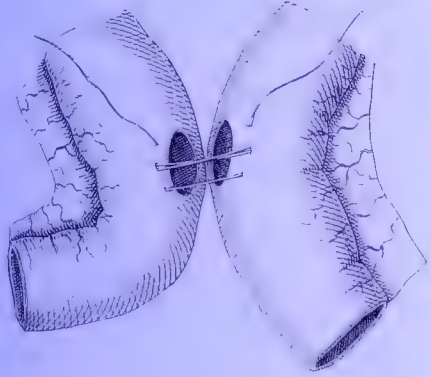

Fig 5

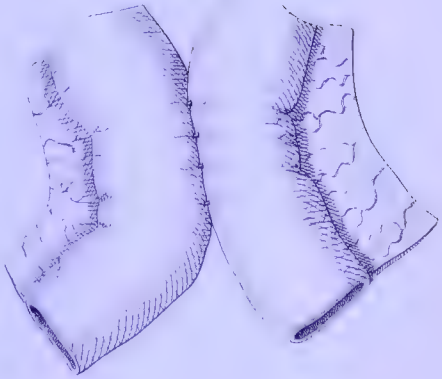

Lith. Wagner & Debes

Fig. 1.

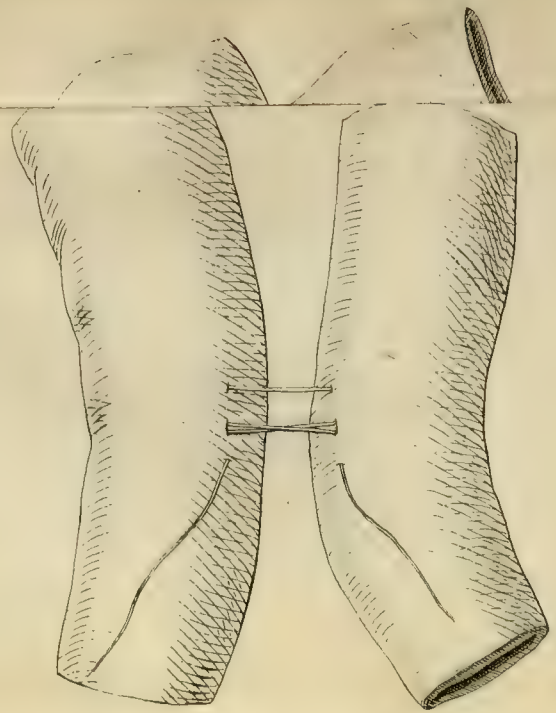

Fig. 2.

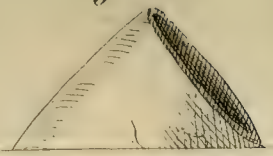

Fig. 3.

Fig. 6.

Fig. 7.

Fig. 9.

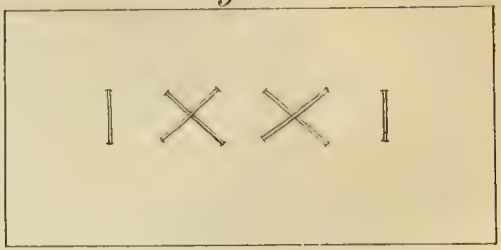

Fig. 10.

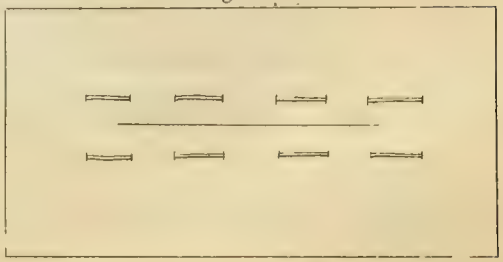

Lith. Charpentier, Nantes

Fig. 1

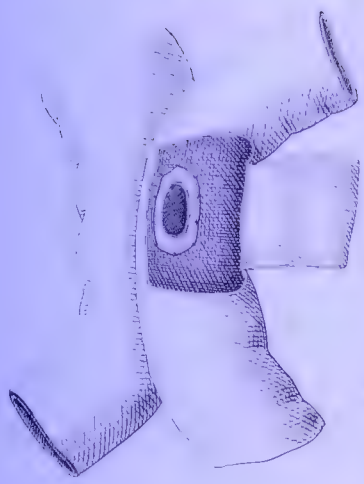

Fig. 2

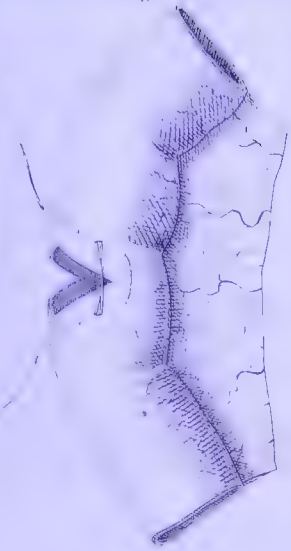

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 5

Fig. 6

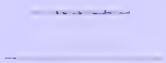

Fig. 7

Fig. 8

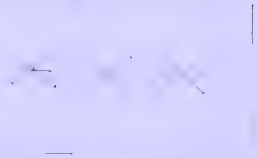

Fig. 9

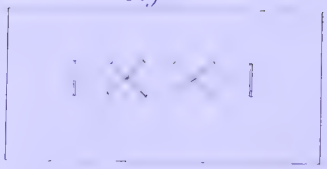

Fig. 10

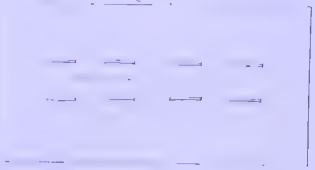

Lith. Charpentier

Fig. 4. Application de la suture en piqué à l'adossement des deux bouts de l'intestin dans le cas de gangrène, suite de hernie. La suture représenterait alors une ligne droite comme dans la figure 6.

Fig. 5, 6, 7. Dispositions diverses qu'on pourrait donner à ce genre d'adossement, toujours dans le but de favoriser l'application ultérieure de l'entérotome de Dupuytren.

Fig. 8, 9. Procédé spécial, à l'aide duquel nous avons adossé une plaie longitudinale contre une partie saine du tube. Ce procédé donne un adossement presque aussi exact que la suture en piqué. Il est d'une exécution plus prompte. Les deux figures représentent la disposition des fils dans la cavité intestinale. La figure 8, du côté de l'anse blessée, dont la plaie est indiquée par une ligne longitudinale; la figure 9, du côté de l'anse saine.

Fig. 10. Autre procédé plus simple, mais moins sûr, qui pourrait être employé dans le même cas que le précédent.

MÉMOIRES

DE

LA QUATRIÈME SECTION.

Histoire et Archéologie.

HISTOIRE.

MÉMOIRE SUR LA QUATRIÈME QUESTION DU PROGRAMME,

AINSI CONÇUE :

« Existait-il des défenseurs des cités avant leur institution légale? » Dans le cas d'affirmative, à quelle époque peut-on faire remonter » leur établissement? »

Par **M. H. LAMBRON DE LIGNIM** (*de Tours*),

Capitaine de cavalerie, membre de plusieurs sociétés savantes, et du collége héraldique de France.

APERÇU HISTORIQUE

SUR

LE DROIT MUNICIPAL EN TOURAINE,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'AU RÈGNE DE HUGUES CAPET (987).

CHAPITRE Ier.

ÉPOQUE GAULOISE ET GALLO-ROMAINE.

Parmi les institutions qui nous ont été léguées par le moyen-âge et dont l'heureuse influence a contribué, le plus puissamment, à répandre en France les germes pré-

cieux de la civilisation, se place, en première ligne, l'établissement des communes. On fait remonter assez généralement à la fin du XIe siècle la création, ou plutôt le renouvellement de cet ordre de choses. Philippe Ier du nom, et Louis VI, dit le Gros, son fils, furent les premiers de nos rois qui eurent, dit-on, l'heureuse idée d'entreprendre cette émancipation sociale. Nous discuterons plus tard, à l'époque du règne de Louis VI, la juste part qui doit lui revenir dans cette restauration nationale. Toutefois, malgré l'intérêt si naturel qui s'attache à cette œuvre de haute politique, les actives recherches des historiens ne peuvent, qu'imparfaitement, dissiper l'obscurité profonde qui entoure ces premiers temps de notre régénération civile. Tant d'événements, de toutes sortes, ont contribué à la dispersion des titres de nos cités, qu'il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de traiter, d'une manière complète l'histoire municipale de l'une d'elles. Ce n'est donc que par un concours et un ensemble de travaux partiels, entrepris dans diverses localités, que l'on pourra parvenir à réédifier ce vaste monument, ce précieux palladium de nos antiques libertés.

Ces recherches historiques, que nous entreprenons sur le droit municipal en Touraine, ne seront pas sans intérêt pour les provinces qui l'avoisinent. Leur sort, sous la domination romaine, dut avoir beaucoup de similitude. Plus tard, au moyen-âge, les comtes d'Anjou possédèrent une partie de la Touraine. Enfin, comme pour cimenter une union plus intime entre elles, la création des intendances dans le royaume vint les réunir en une seule et même famille sous la dénomination de Généralité des provinces de Touraine, Anjou et le Maine.

Nous trouvons aussi dans les Commentaires (1) de

(1) J. César, *Commentarii de Bello Gallico*, lib. VII, cap. 15.

César les premiers indices des libertés qui furent le partage de nos pères. Ce grand capitaine nous apprend que le système électoral était en vigueur dans les Gaules. Il cite plusieurs assemblées convoquées pour délibérer sur les affaires publiques. Soumise à la domination du peuple-roi après des combats qui ne furent pas sans gloire pour ses habitants, Tours obtint du vainqueur de conserver ses antiques privilèges dont le plus important, à nos yeux, était celui d'élire les magistrats auxquels la confiance générale imposait la direction des affaires de la cité. Nous voyons également dans Suetone que la plupart des villes de la Gaule Celtique appartenaient à la classe qu'on appelait *Vectigales*, c'est-à-dire soumises à l'impôt; Tours devait présumablement partager le sort commun, acquitter le tribut auquel elle était taxée et se gouverner selon ses lois particulières.

L'empereur Adrien étant venu dans les Gaules, vers la 117e année de l'ère chrétienne, fut touché des malheurs des Gaulois et se plut à soulager leurs maux (1). Il accorda de nombreuses immunités à ce peuple infortuné, et les soins qu'il donna aux diverses parties de l'administration renouvelèrent, en quelque sorte, la face de l'État. Pour transmettre à la postérité le souvenir de cette heureuse époque, on frappa des médailles et des monnaies sur lesquelles on voit Adrien relevant la Gaule agenouillée à ses pieds, avec cette exergue :

Restitutori ou *Conservationi Galliæ.*

Ce fut vers la même époque que ce prince confirma à la cité des Tourangeaux le titre de ville libre (2). Plus tard, en 415, elle devint la métropole de la troisième

(1) *Mémoires de Touraine;* dom Housseau, carton nº XXIV, bibliothèque royale de Paris. Manuscrits.

(2) *Idem.*

Lyonnaise. Ce n'était pas seulement un titre d'honneur, mais encore de juridiction, car cela lui procurait des prérogatives qui la distinguaient des autres villes de la troisième province. Le cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Martin de Tours, connu sous le nom de Pancarte-Noire (1), fait foi qu'elle avait une basilique ornée de colonnes et de portiques, et si bien disposée auprès de la place publique, qu'elle servait tout à la fois de prétoire pour la justice des officiers municipaux et de bourse pour le commerce. C'est ce genre d'édifice que les Gaulois appelaient des salles. Tours possédait également un amphithéâtre pour les jeux, les combats et les autres spectacles; des bains publics, et un collége où l'on enseignait les lettres.

Les Romains, après leurs conquêtes, établirent dans les principales villes des Gaules, un gouvernement dont la forme était aristocratique. Chacune de ces cités avait un sénat qui formait l'ordre politique.

Depuis l'époque où Tours fut déclarée ville libre, elle eut son sénat et ses lois. On distinguait trois ordres ou classes d'habitants, non compris les serfs qui étaient, en quelque sorte, hors de la société.

La première classe était composée des familles sénatoriales ou patriciennes, originaires du pays ou issues de sénateurs romains (2). Elles jouissaient des privilèges les plus étendus, mais cependant n'étaient point exemptes de l'impôt foncier, ni des charges extraordinaires.

La seconde classe se rattachait à la première par beaucoup de liens. Elle était formée des citoyens qui possédaient, en toute propriété, des biens fonds situés dans le territoire de leur cité et qui appartenaient à des familles distinguées. C'était proprement l'ordre des *Curiales*. La

(1) *Carta Nigra.*
(2) Même ouvrage.

première condition et la plus essentielle pour faire partie de la curie, était que l'habitant de la cité possédât un domaine de 25 journaux, qu'il n'avait pas le droit d'aliéner s'il voulait conserver son titre d'électeur ; ils possédaient donc le droit de suffrage, votaient pour l'élection des magistrats et des agents municipaux qui étaient pris dans leur ordre et formaient dans chaque ville un sénat inférieur.

La troisième classe était formée des citoyens qui tiraient leurs moyens d'existence d'un art, ou de la profession mécanique qu'ils exerçaient. Les artisans qui en faisaient partie étaient divisés en corps d'arts et métiers qu'on appelait colléges, *collegia opificum*. Ils prenaient part au règlement de la police de leur corps, mais il ne paraît pas qu'ils eussent d'autres droits en matière d'administration municipale.

Quant à l'organisation intérieure de la ville, elle se divisait en curies. Les curies étaient, à peu de choses près, ce qu'ont été les paroisses dans les villes jusqu'en 1789. Chaque curie obéissait à un certain nombre de décurions. La réunion de tous ces décurions formait une assemblée qu'on appelait le sénat ; il avait, comme celui de Rome, ses consuls qu'on nommait duumvirs et ses tribuns ou défenseurs de la cité.

Les duumvirs avaient dans leurs attributions la connaissance des causes qui concernaient les tutelles, testaments et autres actes de même nature. Ils jouissaient dans la ville de Tours des mêmes honneurs que les consuls à Rome; ils étaient revêtus de robe de pourpre, lorsqu'ils marchaient en public, et l'on portait devant eux deux faisceaux comme marque de leur dignité.

Les défenseurs de la cité étaient à peu près ce que sont nos maires. Ils avaient la même autorité dans la ville de Tours et les mêmes fonctions que les tribuns à Rome; on leur attribua même depuis ce titre d'honneur qui était

encore en usage du temps de Grégoire de Tours (1). Ce magistrat ne pouvait être tiré de l'ordre des décurions parce qu'il était, pour ainsi dire, le père, l'avocat du peuple; dans les Gaules, comme à Rome, il devait être choisi dans la classe plébéienne. Sa charge le plaçait immédiatement après les duumvirs, dont il se distinguait par les appariteurs dont il était précédé au lieu de licteurs. Ces tribuns étaient choisis parmi les plus considérables du peuple; ils prenaient soin de la police, taxaient les denrées, jugeaient les causes du menu peuple et des gens de la campagne, apaisaient les séditions, autorisaient les testaments, donations, et autres actes de leur juridiction.

Indépendamment de cette organisation municipale, il existait encore des assemblées provinciales, dont l'origine se perdait dans la nuit des siècles (2). C'était l'ordre des décurions qui possédait le privilège de représenter les cités dans ces réunions solennelles.

La troisième Lyonnaise avait son vicaire qui résidait à Tours, et son président, privilège qui lui était commun avec dix provinces des Gaules (3). Elle avait aussi deux préfets dont les résidences étaient fixées au Mans et à Rennes. Il n'y avait dans toutes les Lyonnaises qu'un intendant des héros et un procureur de la monnaie. Tel était l'état connu de nos contrées. On voit bien dans l'empire des ducs ou comtes provinciaux, des maîtres de la milice, des proconsuls ou préteurs, mais on ignore les villes où ils faisaient leur résidence.

Dans le système d'administration adopté par les Gaulois, où chaque pouvoir émanait de l'urne électorale, les droits civils se confondaient avec les droits religieux (4).

(1) Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, liv. VII, ch. 23.
(2) *De Bello Gallico*, lib. VII, cap. 15.
(3) Dom Housseau déjà cité, même carton.
(4) *Greg. Turon. de Mirac. S. Martini*, cap. 3.

Nous ne pouvons passer sous silence le droit que possédaient les habitants de Tours, de prendre part à l'élection des évêques de cette ville. Ce fut le peuple qui força, en quelque façon, saint Martin à accepter le gouvernement de l'église de Tours, en 371; il donna également son assentiment à l'élection de saint Brice, en 400 (1). Enfin, sous le gouvernement des rois de la première race (2), nous aurons l'occasion de signaler de nouveau l'existence de ce droit important, qui ne fut retiré au peuple, d'une manière officielle, qu'au concile de Saint-Jean-de-Latran, tenu en 1215, dans la ville de Rome.

Tels sont les seuls renseignements qu'il nous a été possible de puiser aux sources historiques, malgré les patientes investigations auxquelles nous nous sommes livré. Les documents relatifs à cette époque de notre histoire particulière, sont tellement indéterminés, qu'on ne peut, en quelque sorte, juger que par induction. Grégoire de Tours, dans son récit de la construction de la première église de cette ville, nous fait connaître qu'elle fut bâtie sur l'emplacement de la maison d'un sénateur. Cette circonstance vient à l'appui de ce que nous avons dit précédemment sur l'organisation municipale dans les Gaules, et prouve qu'après leur soumission, les habitants de Tours avaient adopté le système d'administration de leurs vainqueurs. L'on sait qu'il entrait dans la politique des Romains de respecter momentanément les usages et les lois des peuples qu'ils avaient soumis, afin de ne pas les effrayer par une trop brusque transition dans leur existence habituelle; ils abandonnaient, au temps et à la civilisation, ces deux puissants auxiliaires, le soin de faire naître chez ces peuples le désir d'adopter leurs propres coutumes. Nous ignorons l'époque précise de ce grand

(1) *Greg. Turon. de Mirac. S. Martini*, cap. 3.
(2) *Hist. Fran.*, lib. II, cap. 1.

changement politique chez les Gaulois, mais il est incontestable que la loi romaine devint le droit commun dans presque toutes les provinces des Gaules, et qu'il ne resta plus que les coutumes et les usages entièrement particuliers à cette nation qui furent conservés. Nous devons aussi faire remarquer que la langue latine était la langue vulgaire du pays au IVe siècle, et que les sciences y étaient parvenues alors à un tel degré de splendeur, que depuis cette époque, elles ne firent plus que décliner jusqu'au règne de Charlemagne.

CHAPITRE II.

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

Après avoir péniblement glané dans les anciens historiens, quelques documents rares et incomplets sur les mœurs, usages et coutumes des Gaulois, sous la domination romaine, nous sommes heureux de trouver un champ plus fécond, une source plus abondante dans les récits pleins d'intérêt que nous offre Grégoire de Tours. Sous la plume naïve, quelquefois même un peu crédule de ce saint évêque, nommé à juste titre le père de l'histoire de France, nous voyons naître et se développer graduellement, sous nos yeux, les premiers éléments de nos vieilles libertés municipales, plus vieilles elles-mêmes que la monarchie française. Les faits qu'il produit à la lumière sont groupés avec un tel art, qu'ils se prêtent un mutuel appui, et prennent un nouveau degré d'authenticité par les preuves nombreuses dont il les accompagne. Enfin, il ne laisse aux écrivains, qui veulent traiter cette partie intéressante de notre droit commun, sous les rois de la première race, que le soin de le lire et le regret de le traduire si imparfaitement.

Il n'est pas de ville en France qui puisse se glorifier, avec plus de raison, de l'antiquité de ses privilèges, que

la ville de Tours (1). Elle obtint les premières faveurs de nos rois, même avant de leur être soumise. Clovis, roi des Francs, marchant à la tête de son armée, contre les Visigoths, qui étaient alors maîtres d'une partie de la Touraine, rendit le premier édit qui soit connu dans notre histoire, en faveur des habitants de ce pays. Il n'accorda à ses soldats que l'eau des rivières et l'usage de l'herbe dans les champs aux environs de la ville, pour la nourriture de leurs chevaux. Il fit exécuter cet édit avec tant de rigueur, qu'il punit de mort un de ses cavaliers, pour avoir pris du foin à un villageois du pays, qui était venu lui en porter sa plainte.

Après avoir traité aussi favorablement les habitants de Tours, avant que cette ville ne fût sous sa domination, on ne peut douter que ce prince ne lui ait accordé de grands privilèges, lorsqu'il fut de retour de son expédition d'Aquitaine, et qu'il eut réuni la Touraine à sa couronne (2). Ce fait nous paraît clairement démontré par l'événement qui se passa sous le règne de Clotaire Ier, l'un de ses enfants. Ce prince ayant intimé l'ordre à ses officiers de dresser des rôles de contribution, pour tous les pays de sa domination, et les habitants de Tours, y ayant été compris, obtinrent du roi, sur leurs réclamations, et après un mûr examen, d'en être exemptés en vertu des privilèges qui leur avaient été concédés, et pour que pareille erreur ne pût se commettre de nouveau, le roi fit brûler ces rôles en sa présence, afin qu'on ne pût s'en servir contre eux à l'avenir.

Grégoire de Tours nous apprend également, dans son histoire des Français, qu'après la mort de Clotaire Ier (561), la Touraine échut en partage, à Caribert, son fils aîné. Les habitants de cette province, firent serment de

(1) Dom Housseau déjà cité, carton n° XXIV.
(2) *Greg. Turon. Hist. Fran.*, lib. IX, cap. 30.

fidélité à ce prince qui, de son côté (1), leur promit sous la foi du serment, de ne leur imposer aucunes nouvelles lois, ni coutumes, et de les laisser jouir du même état dans lequel ils avaient vécu sous le règne de son père.

Nous trouvons dans ce passage une preuve certaine que les peuples de Touraine, sous les rois de la première race, possédaient leurs lois municipales et leurs coutumes particulières. En s'établissant dans les Gaules, où le droit municipal était adopté, les Francs en avaient conservé tout ce qui pouvait s'allier avec le droit de conquête. On conçoit alors aisément que cet ordre de choses, ayant été suivi de siècle en siècle, eût en sa faveur la sanction du temps, et que le roi Caribert se soit cru engagé envers les citoyens de Tours, à les laisser vivre selon leurs anciens usages et dans toutes leurs franchises.

Quelque temps après, Gaïson, comte de Tours, ayant entrepris de lever des contributions sur les habitants de cette ville, l'évêque Eufrona fut trouver cet officier et l'empêcha d'achever son recouvrement. L'affaire fut instruite devant le tribunal du prince, et Caribert, agissant en cette circonstance de la même manière que Clotaire, fit jeter les rôles au feu, en déclarant qu'il ne voulait pas que les habitants de Tours payassent dorénavant aucuns droits à sa couronne.

(566) Sigebert, après avoir succédé à Caribert, son frère, en usa de la même manière que lui; il n'exigea aucun tribut des habitants de Tours et les maintint dans la jouissance de leurs exemptions.

(575) Childebert, fils aîné de Sigebert, régna 13 ans sans rien exiger des mêmes habitants; mais en 589, étant alors dans la 14e année de son règne, il envoya dans ses états Florentin, son grand maître d'hôtel, et

(1) *Greg. Turon. Hist. Fran.*, lib. IX, cap. 30.

Romnulfe ou Romulf, comte de son palais, pour faire rentrer dans son trésor les tributs qui lui étaient dus depuis la mort de son père (1). Les commissaires, après avoir terminé leur recouvrement dans le Poitou, s'en vinrent à Tours, pour percevoir les mêmes contributions, mais Grégoire, accompagné des principaux habitants de la ville, remontra qu'ils étaient exempts et ne devaient aucun droit.

Les commissaires ayant exhibé un rôle où les habitants de Tours étaient inscrits, l'évêque soutint hardiment que cet état n'avait point été pris dans le chartrier du roi, et par conséquent qu'ils n'étaient point obligés de le reconnaître. Dans cette occurrence, les commissaires et les habitants furent obligés d'envoyer des députés au roi pour connaître sa volonté. Grégoire rapporte qu'aussitôt leur arrivée à la cour, les députés obtinrent des lettres-patentes du roi, par lesquelles il était ordonné, qu'en mémoire de saint Martin, les habitants de Tours ne seraient plus employés dans aucuns rôles de contributions.

(628) Le roi Dagobert Ier se montra également très favorable aux Tourangeaux. Il combla de ses dons l'église de Saint-Martin, et la fit décorer avec beaucoup de splendeur. Il fit exécuter, à ses dépens, par saint Eloy, évêque de Noyon, une châsse magnifique, dans laquelle il fit renfermer le corps de saint Martin. Il confirma tous les privilèges qui avaient été accordés aux habitants de Tours, par les rois ses prédécesseurs, et, par une concession particulière, il accorda à l'église de Tours tous les revenus de la ville, ainsi qu'à ses évêques le droit de nommer, à l'avenir, tous les comtes ou gouverneurs, prérogative dont il paraît qu'ils n'ont joui que sous quelques rois de la première race. Grégoire nous a conservé un exemple de l'exercice d'un semblable privilège, sous

(1) *Greg. Turon. Hist. Fran.*, lib. IX, cap. 30.

Chilpéric, lorsque l'évêque et les habitants de Tours élurent eux-mêmes leur comte : *Data nobis et populo optione, Eunomius in comitatum eligitur* (1). Un pareil droit s'exerça dans le Maine par suite d'une concession faite, en 698, par Childebert II, dans laquelle il déclara que les habitants du pays du Mans n'obéiraient qu'au duc, ou au comte, élu par l'évêque et les citoyens,

Nous avons cité, sous la période gallo-romaine, plusieurs élections d'évêques auxquelles le peuple de Tours avait concouru; cet usage s'était conservé sous l'administration des rois francs. Eufrona appelé au gouvernement de l'église de Tours, en 556, fut élu avec le concours des habitants de cette ville; le choix de saint Grégoire, pour le même siége, en 572, se fit du consentement unanime du clergé, de la noblesse et du peuple, tant de la ville que de la campagne (2). L'exercice de ce droit ressortait du principe proclamé par le pape Léon Ier, qui disait : Tous doivent concourir à l'élection de celui à qui tous doivent obéir (3).

Les chartes qui constatent à la fois la souveraine puissance de nos rois et les libertés des peuples de la Touraine, disparaissent en même temps que la monarchie mérovingienne, car, quel rapport peut avoir avec la majesté du gouvernement royal, le passage sur le trône de France, de ces princes que l'histoire à justement flétris du nom de rois fainéants. Leurs noms, stygmatisés par la honte, n'occupent une place dans nos annales, que pour rappeler aux siècles futurs tout le mépris qui s'attache à la mémoire de ces princes impuissants qui, satisfaits de porter un vain titre attaché à la royauté, abandonnaient l'exercice de cette sublime magistrature et dé-

(1) *Greg. Turon.*, lib. V, cap. 17.
(2) *Greg. Turon. Hist. Fran.*, lib. IV, cap. 15.
(3) *Vita Greg. Turon. Ruinart.*

posaient lâchement les rênes de l'Etat dans les mains du maire du palais.

Agathias nous offre dans ses écrits une peinture des Francs, qui nous semble si honorable pour ces peuples, que nous nous empressons de la reproduire (1) :

« Les Francs, nous dit cet historien, ont adopté la » plus grande partie du gouvernement romain; ils sont » régis par les mêmes lois; ils contractent et se marient à » la manière des Romains, dont ils ont aussi adopté la re- » ligion, car tous les Francs sont chrétiens. Ils ont dans » leurs villes des magistrats, des évêques. Ils ne diffèrent » en rien des Romains, que par leurs habits et leurs lan- » gages. »

De l'ensemble de tous ces documents, nous tirons la conséquence que jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, l'administration municipale de la plupart des villes de la France fut, en partie, une reproduction de celle des Romains. Mais lorsque la mort, en frappant ce grand homme, fit passer le vaste héritage qu'avait conquis sa formidable épée, dans les mains débiles de ses impuissants successeurs, la civilisation momentanée que le génie de ce héros avait fait naître, disparut avec lui. A partir de cet instant, la France retombe dans la plus déplorable anarchie; la force brutale se substitue violemment au droit et à la justice, et le pouvoir féodal, élevant sa tête altière, commence son régne d'oppression et de terreur.

CHAPITRE III.

ÉPOQUE CARLOVINGIENNE.

Les monuments historiques qui pourraient transmettre à la postérité les actes de la munificence des rois, dès la seconde race, en faveur des habitants de la Touraine, ne

(1) *Agathias de bello Goth.*, lib. I, cap. 4, cité par M. Raynouard, *Histoire du droit municipal en France*, t. I, p. 268.

sont parvenus jusqu'à nous qu'en très petit nombre. Mais un règne aussi glorieux que celui de Charlemagne, renferme en lui seul assez d'œuvres nobles et grandes, pour illustrer toute une dynastie.

Il existe, à la date de 804, c'est-à-dire sous les dernières années du règne de Charlemagne, un monument précieux (1), qui démontre que les formes du droit municipal, établies par les lois romaines, continuaient d'être observées dans le IXe siècle : « Devant le vénérable Wil-» fred, défenseur, et toute la curie d'Angers, Agambert a » dit : Je vous prie, honorable défenseur, et vous, officiers » publics, d'ordonner qu'on m'ouvre les registres, je de-» mande l'insertion aux actes municipaux (2). »

Fils dégénéré d'un héros, Louis Ier, surnommé le Débonnaire, succède à Charlemagne, et, dans les actes de son règne, nous offre quelques titres qui le signalent à la reconnaissance des Tourangeaux. En l'année 814, il fit don à l'église de Tours de la ville de Tours-sur-Marne, avec son église et ses dépendances. En 816, il confirma à l'abbaye de Saint-Martin la possession de tous les biens qui lui avaient été donnés. Il mit aussi à exécution le projet, conçu par Charlemagne, de construire des levées pour contenir dans leur lit les eaux de la Loire, et, par ce grand ouvrage, il rendit un service important aux provinces que baigne ce fleuve, si inconstant dans son cours.

En parvenant à la couronne, il avait divisé ses états en dix départements, qu'on appelait *Missatica*. La Touraine, qui comprenait l'Anjou et le Maine, forma le huitième *Missaticum* (3) ; on nommait ainsi le pays soumis à l'autorité des *Missi dominici*, et nous trouvons, dans cette institution, l'origine des intendants et des généralités.

(1) *Martine. Vet. scrip. amplis. coll.*, col. 58 et 59.
(2) M. Raynouard, *Histoire du Droit municipal*, p. 328 et sniv.
(3) Chalmel, *Histoire de Tours*, t. I, p. 242.

On doit encore à ce prince le rétablissement de la liberté des élections pour les évêchés. En 822, il publia un capitulaire dont l'article 2 autorise non-seulement le clergé, la noblesse et le peuple, mais encore les évêques de la province ecclésiastique à donner leurs suffrages ; c'est sans doute depuis ce temps qu'ils furent nommés suffragants des métropolitains, titre qu'ils ont conservé même après l'époque où ils cessèrent de prendre part aux élections des archevêques.

Sous ce prince, trop faible pour maintenir ses droits, commencèrent les premières entreprises des grands vassaux pour se rendre indépendants. Avec un courage plus mâle, un caractère plus ferme, Louis-le-Débonnaire eût occupé une place distinguée parmi nos souverains, mais sa pusillanimité sans bornes le place au dernier rang (1). Trop occupé de la réforme de son église et trop peu du gouvernement de ses états, il s'attira la haine du clergé et perdit l'estime de ses sujets. Ce prince mourut le 23 juin 840.

Charles-le-Chauve, comme ses prédécesseurs, confirma les immunités qui avaient été accordées à l'abbaye de Saint-Martin, et, pour favoriser l'agrandissement du bourg, qui s'était insensiblement formé auprès de son église, lui accorda par ses lettres, en date du 26 avril 862, des priviléges semblables à ceux qu'avait obtenus la ville de Tours : il exempta le bourg de Châteauneuf de tous les droits que ses officiers pouvaient prétendre sur le vin et les autres denrées qui s'y vendraient, pendant que lui ou ses successeurs séjourneraient à Tours. Il accorda une pareille exemption aux habitants du faubourg Saint-Pierre-Puellier, dépendant du chapitre Saint-Martin.

Sous l'administration de ce prince, en 871, la nomina-

(1) Henault, in-8°, p. 30.

tion au siége archiépiscopal de Tours, faite en faveur d'Actard, fut le résultat d'une élection à laquelle concourut le peuple de cette ville (1).

Sous son règne, les Normands, dont rien n'arrêtait les incursions, se répandirent à plusieurs reprises dans la Touraine où ils portèrent le pillage et l'incendie. Les grands du royaume, comptant sur la faiblesse de ce prince, rendirent héréditaires dans leur maison les charges qu'avant lui ils n'avaient possédées que pendant leur vie.

Le roi Louis II, surnommé le Bègue, fils et successeur de Charles-le-Chauve, vint en Touraine, en 878, pour défendre cette province contre les Normands qui la menaçaient. A peine arrivé à Tours, il tomba si dangereusement malade qu'on désespéra de sa vie. Cependant il recouvra la santé, si l'on peut donner ce nom à l'état de langueur dans lequel il vécut jusqu'au 10 avril de l'année suivante. Désireux de prouver sa reconnaissance envers saint Martin, à l'intercession duquel il attribuait le retour de sa santé, il combla ce monastère de ses dons. Bien plus, par un diplôme donné à Tours, le 9 des calendes du mois d'août, il exempta le chapitre de Saint-Martin de toutes visites onéreuses des comtes, vicomtes et autres officiers publics. Ayant quitté Tours pour se rendre à Troyes, où se tenait un concile, il confirma aussi à la même abbaye le don, qui lui avait été fait par Charles-le-Chauve, des prévôtés de Chablis et de Milcey.

Les fastes de la Touraine offrent peu de titres qui rappellent Charles-le-Gros à notre souvenir. On sait qu'il accorda, en 885, à l'église de la Basoche, quatre-vingt-seize perches de terrain avec les murs, chemin de ronde et l'emplacement de la salle où l'on rendait précédem-

(1) Thomassin, *Veter. et nov. eccl. disc.*, t. II, p. 521.

ment la justice, et que l'on nommait vulgairement la salle Maudite. Cette église avait été construite sur l'emplacement où avait été déposée la châsse de saint Martin, pendant le siége des Normands, en 838. Ce fut sous son règne que les Tourangeaux se remirent en possession des reliques de saint Martin, qui, depuis trente-un ans, étaient restées à Auxerre, où, en 856, la crainte trop fondée de l'invasion des Normands les avait fait transporter. Un seigneur, nommé Ingelger, comte du Gâtinais et d'une partie de l'Anjou, qui était en même temps sénéchal de Tours, se mit en tête de cette entreprise, dans laquelle il fut secondé par les barons de Preuilly, de Semblançay et de l'Ile-Bouchard. Il partit de Tours, au mois d'octobre 887, à la tête d'une armée forte de 6,000 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie, et se présenta devant Auxerre avant même qu'on eût été instruit de son départ et de ses projets; l'évêque de cette ville, n'étant plus en mesure de persister dans son refus, consentit enfin à laisser partir le corps de saint Martin. Après cet heureux résultat, les Tourangeaux se remirent en route et firent leur entrée triomphante dans la ville de Tours le 13 décembre de la même année. A cette occasion, le chapitre de Saint-Martin signala sa reconnaissance envers Ingelger en l'établissant trésorier de son église, dignité qui fut créée en sa faveur. Atton, baron de Preuilly, obtint pour lui et ses descendants le titre d'avoué ou défenseur du chapitre, ainsi que celui de porte-enseigne de Saint-Martin. Ingelger survécut peu de temps au service signalé qu'il avait rendu au chapitre de Saint-Martin; il mourut, en 888, à Châteauneuf en Anjou. Son corps fut transporté à Tours et inhumé dans l'église de Saint-Martin. Il laissa de son mariage avec Adeline, nièce d'Adeland, archevêque de Tours, Foulques Ier, dit le Roux, comte d'Anjou, et forma ainsi la souche de cette illustre maison.

Louis V, surnommé le Fainéant, fils de Lothaire et d'Emme, succède à son père en 986, et, comme lui, meurt empoisonné. La race des rois Carlovingiens finit avec l'existence de ce jeune prince par l'usurpation de Hugues-Capet qui s'empare de la couronne, malgré les droits de Charles, duc de Lorraine, oncle du roi Louis.

Nous trouvons, dans les dernières années qui précèdent la chute des deux premières races de nos rois, une similitude étrange, des rapports analogiques qui ne peuvent échapper aux appréciations critiques de l'histoire. Les mêmes causes offrent sans cesse à nos yeux les tristes résultats qu'il est si facile de prévoir. Toujours l'incapacité et la faiblesse d'une part, de l'autre l'ambition et le courage qui font tout entreprendre et parvenir à tout. L'usurpation de Pepin-le-Bref met un terme au règne des rois fainéants, celle de Hugues-Capet a lieu après le passage sur le trône d'un roi flétri du même surnom par la justice du peuple. Les crimes qui précèdent la chute de ces deux dynasties ne sont ni moins épouvantables ni moins nombreux. Pendant l'exécution de ces assassinats, qui se succèdent sous toutes les formes, le désordre dans l'État est à son comble, et les populations, abandonnées à elles-mêmes, incapables de présenter une sérieuse défense, offrent une proie facile aux sanglantes invasions des Normands.

Cependant il existe entre ces deux usurpations une notable différence, par rapport à leurs conséquences pour la nation, et nous croyons devoir la signaler. La première s'offre à nos yeux plutôt comme une mutation de règne que comme un changement de dynastie ; en effet, l'autorité des maires du Palais était alors parvenue à un tel degré de puissance, que le fétiche doré, sous le nom duquel ils gouvernaient, n'occupait réellement le trône que sous leur bon plaisir. Pour conserver l'estime et le respect des peuples, la royauté ne doit jamais lais-

ser sommeiller son pouvoir ; elle ne peut, sans danger, rester, comme la divinité, inaperçue et cachée dans l'ombre du sanctuaire. Il est surtout des circonstances où elle doit se montrer hautement, c'est lorsque la défense du pays ou de ses droits réclame sa présence à la tête des armées. Les Français, accoutumés à placer leur confiance dans les maires du Palais, dont le courage ne défaillait point à l'heure du danger, acceptèrent volontiers les prétentions de Hugues-Capet, et virent avec joie disparaître ce vain simulacre de royauté qui ne leur inspirait que le plus profond mépris. Cette substitution, si nous pouvons l'appeler ainsi, dut s'effectuer dans le royaume d'une manière presque insensible, l'époque où elle avait lieu étant encore assez rapprochée de celle où le vœu unanime des citoyens conférait le pouvoir suprême et plaçait la couronne sur la tête du plus digne.

Mais, pendant le cours de cette seconde race, l'incapacité et la faiblesse des rois avaient laissé surgir un pouvoir nouveau dans l'État. Tous les officiers de haute magistrature, et de quelque rang qu'ils fussent, plus ou moins élevés dans l'ordre politique, avaient rendu héréditaires dans leur maison les charges et les emplois dont ils n'avaient précédemment que la jouissance temporaire. C'est l'origine du pouvoir féodal, espèce de sainte alliance formée par tous les grands vassaux de la couronne, afin de consolider leur usurpation commune. Pour rendre cette association plus redoutable, ils y agréèrent, par des sous-inféodations, ou arrières-fiefs, les possesseurs des moindres propriétés territoriales de leurs domaines, à la charge seulement d'une faible redevance et de reconnaître leur suzeraineté. Sorte d'anarchie organisée dans laquelle on ne rencontre le bien jamais, et le mal toujours ; époque où l'on voit ces hauts barons, toujours en guerre les uns contre les autres, également prêts à s'entre-déchirer et à se réunir lorsqu'il s'agit

d'attaquer la royauté ou de se défendre contre elle. Il est facile d'apprécier toute la différence qui existe entre l'usurpation de Pépin-le-Bref, continuant de régner paisiblement selon l'ordre légal adopté par les Francs, et d'après le texte des lois fondamentales du royaume, et celle de Hugues-Capet, obligé, en s'emparant du trône, d'accepter en même temps le désordre, reconnu forcément par les rois qui l'avaient précédé. Usurpateur lui-même, son élévation au rang suprême consolidait et garantissait les droits que s'étaient arrogés les puissants seigneurs qui lui frayaient le chemin du trône, et ne lui permettait pas de se montrer trop scrupuleux défenseur des priviléges d'une monarchie si nouvellement improvisée. C'était une espèce de compromis tacite dans lequel tous les droits, généralement usurpés, étaient implicitement reconnus par les parties prenantes, excepté cependant ceux du peuple, qui ne paraissait, dans cette importante transaction, que pour se voir partagé comme un vil troupeau. C'est sans doute les craintes, assez fondées, que lui inspirait cette fausse position, qui l'engagèrent à s'adjoindre à la couronne Robert, son fils; nous en trouvons un témoignage dans la discussion un peu vive qu'il eut avec Adalbert, comte de Périgord, qui soutenait les droits au trône de Charles, duc de Lorraine. « Qui vous a fait comte? » lui disaient Hugues-Capet et Robert, son fils. « Ceux qui vous ont faits rois, » répondait Adalbert.

« La noblesse, ignorée en France jusqu'au temps des » fiefs, dit Hénault (1), commença avec cette nouvelle » seigneurie; en sorte que ce fut la possession des terres » qui fit les nobles, parce qu'elle leur donna des espèces » de sujets nommés vassaux, qui s'en donnèrent à leur

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, par le président Hénault, in-8°, p. 43.

» tour par des sous-inféodations; et ce droit des seigneurs » fut tel, que les vassaux étaient obligés, dans de certains » cas, de les suivre à la guerre contre le roi même. »

Ce nouveau système de gouvernement rendit, pendant plusieurs siècles, le désordre permanent dans nos provinces. Si la France est parvenue à détruire ce monstrueux édifice, créé par l'égoïsme et la barbarie des seigneurs, c'est à l'institution des communes qu'elle le doit en partie. C'est une grande et belle étude, offerte à la sévère appréciation du philosophe, que cette époque de réhabilitation du tiers-état, et ces réclamations qui s'élèvent, en même temps, sur tous les points de la France, au nom d'un peuple généreux, qui s'indigne, à la fin, des entraves mises à sa liberté, et réclame hautement le libre exercice de ses droits. Dans les combats entrepris pour soutenir ses justes prétentions, le peuple nous présente un beau modèle de constance, un admirable exemple de fermeté. Souvent renversé, jamais il n'abandonne la poursuite de ses droits; il se montre semblable à Antée, il retrouve des forces nouvelles chaque fois que ses ennemis l'ont terrassé. D'autres causes ont également servi au retour d'un gouvernement plus rationel pour notre pays, mais il serait injuste de ne pas reconnaître tout ce que le clergé a fait de beau et de grand pour venir en aide à cette noble émancipation sociale.

Dans les premiers siècles de l'Église, nous trouvons les évêques de France remplissant l'emploi de défenseurs des peuples. Leur ardente charité les place sans cesse en tête de toutes les améliorations sociales; nous les rencontrons toujours, dans l'histoire, comme les sentinelles avancées de la civilisation. Ils protègent les habitants de nos cités, dont ils défendent puissamment les droits. La postérité a confirmé le titre de saint, que la plupart de ces pasteurs des peuples ont obtenu de la juste reconnaissance de leurs contemporains, *vox populi, vox Dei.*

Une autre époque se présente : Un pouvoir oppresseur vient de naître, et la nation asservie gémit et se débat en vain sous le joug féodal. C'est alors que se déroulent à nos yeux les pages les plus sublimes des annales du clergé. Nous le voyons entreprendre une noble lutte contre ce pouvoir despotique, le combattre sans relâche, le saisir corps à corps, et, après des efforts inouïs, parvenir à renverser ce vaste colosse aux pieds d'argile, dont la grandeur écrasait la nation. Le prêtre devient l'appui ou le consolateur de toutes les infortunes; il se place, en quelque sorte, comme un bouclier vivant entre le tyran et la victime. Si la France est sortie de l'état d'avilissement dans lequel la féodalité l'avait plongée, nous nous plaisons à le proclamer, c'est au clergé, à sa paternelle influence, qu'elle en est principalement redevable. C'est lui qui, combattant avec les seules armes de la foi et de la charité l'orgueilleuse puissance de ces farouches barons, parvint à faire pénétrer dans leurs cœurs les germes précieux de la morale évangélique. Admirable résultat d'une religion qui trouve ses plus puissants auxiliaires dans les sentiments d'amour et de charité qu'elle fait éclore dans les âmes. Existe-t-il un plus noble but que celui qu'elle se propose, lorsqu'elle tend à réunir, dans les liens d'une seule et même confraternité, sous le signe vénéré de la croix, l'humanité tout entière? Ne parviendrait-elle pas alors à atteindre ce but idéal, vainement poursuivi jusqu'à ce jour, que nous pourrions appeler, dans une acception toute chrétienne, la meilleure et la plus sainte des républiques possibles?

MÉMOIRE
RELATIF A LA SAINT-BARTHÉLEMY,

LU PAR M. DE FALLOUX,

EN SÉANCE GÉNÉRALE, LE MARDI 5 SEPTEMBRE 1843,

EN RÉPONSE

A LA VINGT-TROISIÈME QUESTION DU PROGRAMME.

Quelle fut la part de la politique dans la Saint-Barthélemy ?

C'est-à-dire, quelle fut la part de la préméditation et de quels éléments se composa le plan prémédité ? Dans quelle proportion y entra le fanatisme religieux, ou le ressentiment politique ? Quelle direction reçut alors l'Église de son chef suprême ? Enfin nulle question posée en termes plus simples ne devait provoquer de réponses plus complexes, et l'examen approfondi de toutes les circonstances qui se rattachent à la Saint-Barthélemy pourrait seul fournir une solution complète. Je n'entreprendrai pas un si vaste travail, et je me bornerai à un seul point que je tâcherai du moins d'éclaircir avec une entière bonne foi.

Je répondrai d'abord : La Saint-Barthélemy appartient tout entière à la politique, et, dans cette politique, l'imprévu joue un bien plus grand rôle qu'on ne le suppose généralement, parce que l'impulsion vint des masses populaires, et que les masses agissent spontanément. Le Saint-Siége, comme instigateur, y demeura absolument étranger. J'essaierai même de démontrer que le Souverain Pontife suivait une ligne parfaitement distincte de celle qui aboutit à la nuit fatale du 24 août 1572. Car,

dans une matière aussi controversée, une simple assertion ne suffit plus, et la conscience de l'historien ne devrait pas se reposer sur l'absence seule des témoins accusateurs de l'Eglise, si des témoignages qui établissent, à mon sens, le plus incontestable *alibi*, ne pouvaient se produire au grand jour de l'évidence.

Ces preuves, je me hâte de les réunir sous vos yeux.

Grégoire XIII était à peine monté sur le trône pontifical lorsqu'éclata la terrible catastrophe. Toute la responsabilité des préparatifs, si l'Église y avait pris part, retomberait donc à la charge du prédécesseur de Grégoire, et ce pape était saint Pie V, dont le règne fut voué tout entier aux plus pures inspirations du catholicisme, et dont la mémoire est couronnée du plus illustre diadême, l'auréole de la canonisation.

Lorsque le 10 novembre 1567, les calvinistes reprirent les armes, et livrèrent au Roi, à la porte de Paris, la bataille connue sous le nom de bataille de Saint-Denis, et dans laquelle périt le connétable de Montmorency, Pie V régnait depuis un an. Ce moment était décisif pour les intérêts du catholicisme en France : le pape ne s'astreignit point à une neutralité qui n'existait alors ni dans les mœurs, ni dans les lois, ni dans les principes fondamentaux de la constitution européenne.

La royauté, d'ailleurs, était, selon une expression de saint Paul, considérée, à cette époque, « comme un mi-
» nistère de religion envers Dieu, de rigueur envers les
» méchants, de paternité envers les justes. » — « L'écri-
» ture sainte nous enseigne, s'écriait encore un orateur
» sacré dans le siècle suivant, que toute âme doit être
» soumise aux puissances ; mais elle nous enseigne aussi
» que toute puissance doit veiller sur les âmes qui lui sont
» soumises : s'il y a des rois dans le monde, ce n'est pas
» pour recevoir, comme des idoles, l'encens et les vœux
» de leurs sujets, dans une oisiveté superflue. »

Le pape pressa donc le roi de France de remplir ses devoirs envers la république chrétienne : Catherine de Médicis lui répondit par le tableau de ses troupes en désordre et de ses finances épuisées ; le pape offrit son assistance en soldats et en subsides. Le duc d'Anjou se mit à la tête de l'armée royale ; les auxiliaires italiens, guidés par François Sforzia, se rangèrent sous ses ordres ; les bataillons pontificaux prirent une part active et patente aux sanglantes journées de Jarnac et de Montcontour, dans le cours de l'année 1569. Les huguenots avaient pris, selon l'aveu même de De Thou, l'initiative de l'appel à l'étranger. Louis de Nassau commandait, à côté de Coligny, les renforts allemands, et le Hâvre, occupé par les lieutenants du prince de Condé, avait ouvert ses portes aux garnisons anglaises.

C'est à partir de cette époque, c'est-à-dire trois ans avant la Saint-Barthélemy, qu'éclate une scission marquée, importante, et bientôt immense, entre la politique du Saint-Siége et la politique de la reine régente.

Pie V n'avait pas pris les armes pour que l'ascendant des Guise l'emportât sur l'ascendant des Coligny, et il n'était pas d'avis qu'on les déposât pour un si mince succès. Il voulait que l'Église conservât sur le trône de France un fils très chrétien ; il voulait que ce noble pays guérît à jamais les blessures d'où s'écoulait à flots le plus pur de son sang ; que le corps entier de la nation enfin, redevenu sain et libre, reprît le pas dans la marche européenne, et, d'un de ses élans accoutumés, entraînât avec lui, à l'encontre des hordes musulmanes, les masses réconciliées du christianisme. Pie V ne prétendait rien de plus et ne consentait à rien de moins.

Catherine, au contraire, impatiente de se délivrer des embarras de la guerre, ne cherchait, dans le triomphe, que des facilités de transaction et des expédients provisoires. La victoire du duc d'Anjou à Jarnac et à Mon-

contour, fut aussitôt suivie de la reprise des négociations, et les catholiques craignirent de se voir sacrifiés dans le présent, sans garantie pour l'avenir.

Le pape ne tarda pas dès-lors à faire entendre son langage prévoyant et sévère.

Catherine répondait à ces avertissements en pressant la signature d'un traité avec les huguenots. Leurs députés, Jean Lafin, seigneur de Beauvais, et Charles de Téligny, vinrent chercher le roi jusqu'à Angers, où il se trouvait alors en voyage avec la reine sa mère. Les pourparlers furent remis d'Angers à Châteaubriant. La cour se rendait ensuite à Nantes, et la négociation ne s'arrêtait point devant les divers brefs du souverain Pontife, ainsi conçus :

A notre très-cher fils en J.-C.

« Bien que nous eussions la confiance que Votre Majesté ne ferait rien qu'avec piété, réflexion et prudence, surtout dans une affaire qui ne compromettait pas moins sa propre sûreté que celle de son royaume et de toute la république chrétienne, émus cependant à ce bruit qui nous est transmis de bouche en bouche, et qui paraît constater que la paix est à la veille de se conclure entre Votre Majesté et les hérétiques, ennemis communs de tous les catholiques et sujets rebelles, le devoir attaché à notre charge, et notre sollicitude paternelle, ne nous permettent pas de manquer à avertir Votre Majesté, qu'elle doit réfléchir plus d'une fois, et songer attentivement à ce qui va se faire. Assurément, si nous voyions qu'il pût jamais exister entre Votre Majesté et ses ennemis une paix qui dût ou relever la cause de la religion, ou procurer en quelque manière la tranquillité de ce royaume fatigué par une longue guerre, nous n'oublierions pas le caractère dont nous avons été revêtus, nous ne méconnaîtrions pas notre mission, au point de ne pas interposer tout notre zèle et notre autorité pour la faire conclure le plus tôt possible. Mais, comme nous savons personnellement ce dont Votre Majesté a mille fois fait l'expérience, c'est-à-dire qu'il ne peut exister d'union entre la lumière et les ténèbres, et qu'il n'y a ici de composition possible qu'une composition feinte et pleine de piéges, nous sommes amené nécessairement à trembler pour votre personne, pour le salut commun de la république chrétienne, et la

conservation de la foi catholique. Déterminé par ces motifs, nous exhortons Votre Majesté à ranimer son courage, si élevé par lui-même, et si disposé aux nobles entreprises, à redoubler l'effet de son habileté naturelle pour dissiper les restes de cette lutte intestine, venger les injures de sa couronne et celles du Dieu Tout-Puissant, à raffermir enfin, à consolider pour sa postérité autant que pour elle-même, ce royaume ébranlé par la conjuration la plus criminelle qui ait été ourdie par la perversité des méchants. Il faut en ceci que Votre Majesté ne fasse rien de nouveau ni d'insolite, mais qu'elle continue à suivre la marche qu'elle a suivie jusqu'à ce jour. Je veux dire que, laissant de côté toute pensée, toute volupté terrestres, elle s'adonne à cet unique soin, et ne prête l'oreille à aucun discours des hommes, quels qu'ils fussent, qui lui donneraient des avis contraires.

» Nous avons écrit ces choses à Votre Majesté, dans l'abondance de la tendresse paternelle que nous lui portons, et, comme elles partent d'un cœur très-désireux du salut et de la dignité de Votre Majesté, nous avons pensé qu'elles ne lui seraient pas désagréables, et nous demandons pour elle au Dieu Tout-Puissant une victoire parfaite et complète sur ces communs ennemis.

» Donné à Rome, le 29 janvier 1570. »

Pie V écrivait à la reine avec la même chaleur, et, voyant que ses instances ne produisaient pas sur l'esprit du roi l'impression qu'il en attendait, il les redoublait en ces termes :

A Charles, roi très-chrétien des Français.

« Désirant, autant que possible, satisfaire aux exigences de notre conscience, fondées sur les devoirs attachés au ministère apostolique qui nous a été, quoiqu'indigne, confié par le Dieu Tout-Puissant, nous ne pouvons en aucune manière manquer à avertir personnellement Votre Majesté, relativement à cette paix qui est, dit-on, ou déjà conclue, ou à la veille de se conclure. Nous, en effet, libre de tout intérêt propre, n'ayant en vue que la cause de Dieu, votre salut et celui de votre royaume, après avoir mûrement examiné une telle affaire, nous vous avertissons (et cet avis n'est que trop vrai et trop certain) qu'une telle paix ne sera point une paix véritable, mais la source des plus grandes calamités de ce royaume. S'il est auprès de vous des personnes qui pensent autrement, et qui s'efforcent de persuader à Votre Majesté que leur sen-

timent est le meilleur, ceux-là se trompent par ambition, ou corrompus, eux-mêmes, trompent Votre Majesté; ou bien encore, oubliant ce qu'exige l'honneur de la religion et de votre Majesté, ils ne respectent ni Dieu ni le roi... Nous avons voulu donner ces avertissements à Votre Majesté, pour remplir notre ministère, et suivre l'impulsion de la charité paternelle que nous ressentons pour elle dans le Seigneur. Si elle défère à notre voix, elle en retirera personnellement autant d'avantage qu'elle nous causera de joie. Si Votre Majesté ne le fait pas, notre douleur aura du moins cette consolation, que nous n'aurons, en notre qualité de Père commun de tous, et dans l'intérêt de l'union de la république chrétienne, rien omis des offices que nous devions rendre à Votre Majesté. Il ne nous reste plus qu'à abandonner à la direction de la divine miséricorde, ce que par ailleurs il nous est impossible de prévoir, et prier humblement le Dieu Tout-Puissant pour la conservation de Votre Majesté et la prospérité de son royaume.

« Donné à Rome, le 23 avril 1570. »

Néanmoins, le 8 août 1570, un édit accorda d'abord amnistie complète du passé, et déclarait bons et fidèles sujets ou alliés du roi les princes de Navarre et de Condé, ainsi que tous chevaliers et seigneurs attachés à leur bannière, de même aussi tous étrangers qui les avaient assistés de leurs personnes ou de leurs conseils, et nommément le duc de Deux-Ponts, le prince d'Orange, Louis de Nassau et Volrad de Mansfeld. Et parce que le parlement de Toulouse était suspect de partialité catholique, toutes les causes de religion, ressortissant de sa juridiction, étaient de plein droit et sans appel transférées devant les maîtres des requêtes à Paris. Quant aux parlements de Rouen, d'Aix, de Dijon, de Grenoble et de Rennes, permission était octroyée à tout protestant de récuser six juges, y compris le président, et douze dans celui de Bordeaux, sans être astreint à motiver leur récusation. Aux garanties juridiques, le même édit adjoignait quatre villes de sûreté qui étaient : La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité-sur-Loire. La conclusion de cette paix fut suivie du mariage de Téligny, jeune homme de brillante

espérance, avec Louise de Châtillon, fille de l'amiral de Coligny, qui commençait à vieillir.

Lorsque les conditions de cet édit furent publiées, Pie V adressa ce cri de douleur au cardinal Charles de Bourbon :

« Votre prudence vous fera comprendre plus facilement que nous ne pouvons l'exprimer par des paroles, l'amertume dont nous avons été abreuvé à la nouvelle de cette pacification. Nous ne pouvons en effet, sans verser des larmes, songer combien elle est déplorable pour nous et tous les gens de bien, combien elle est dangereuse, et de combien de regrets elle sera la source!... »

Ce n'est pas la sagacité prophétique du souverain Pontife qu'il sera nécessaire de justifier pour ceux qui réfléchiront à la date de ces lettres si promptement suivies du massacre de la Saint-Barthélemy et de l'épouvantable agonie de Charles IX; mais c'est la justification de l'Église tout entière, si obstinément impliquée dans les catastrophes de cette époque, qu'il faut poursuivre jusqu'au bout.

De Thou raconte que, dans des conférences tenues, cinq ans avant la Saint-Barthélemy, en 1567, sur les frontières d'Espagne, à la sollicitation du pape, on s'y rangea au sentiment du duc d'Albe, qui était de suivre les Vêpres siciliennes; de Thou ne prend pas cependant la responsabilité de cette allégation : il cite son auteur avec quelques restrictions; mais les historiens qui l'ont suivi n'imitent plus sa réserve : ils ne doutent plus, ils affirment, ils précisent, ils amplifient. On en conviendra pourtant : rien n'était plus opposé aux maximes et aux mesures perfides que le langage et les conseils qu'on vient d'entendre de la bouche même du souverain Pontife. Dans quel écrivain philosophe trouvera-t-on une condamnation de la politique de Catherine plus formelle que cette réprobation anticipée; que cette voix pleine d'angoisse, qui supplie et qui menace; qui, sans relâche,

appelle dans la *voie droite*, met en garde contre les *moyens insolites*, et recommande par dessus tout *de combattre le bon combat.*

Ce ne sont pas encore là, il est vrai, les théories professées de nos jours, et ce n'est pas non plus au point de vue moderne, qui n'était celui de personne au XVIe siècle, qu'on peut et qu'on doit justifier l'action papale. L'inertie de l'Église, au milieu du choc des croyances, eût été une monstruosité à cette époque : ce n'est donc point sa participation à la lutte générale qu'il est permis d'atténuer; ce n'est pas son personnage qu'il s'agit d'amoindrir ; bien au contraire : mais c'est la loyauté dans le choix des moyens, la noblesse d'attitude dans l'arène, la persistance impassible dans une ligne droite à travers les déviations particulières, qu'il suffit d'opposer aux accusations erronées. Réduire les hérétiques à l'impuissance de se propager et de nuire; combattre l'hérésie par la réformation des mœurs, par la pureté du dogme, par la sainteté de ses propres exemples, voilà la politique du Saint-Siége, à la veille de la Saint-Barthélemy, et lorsqu'on veut évoquer les spectres sanglants de cette horrible nuit, il faut s'abstenir enfin d'y mêler la figure majestueuse d'un souverain Pontife.

Quant aux réjouissances qui en accueillirent la nouvelle dans la ville de Rome, elles s'expliquent déjà naturellement par les appréhensions que témoigne ici Pie V, qu'il léguait à son successeur, et que partageaient tous les esprits clairvoyants. On sait, en outre, que les dépêches expédiées de Paris présentèrent à toute l'Europe le massacre des protestants comme la répression d'une soudaine attaque de leur part, comme le résultat d'une conflagration inopinément allumée par suite de l'attentat commis contre Coligny; les Romains se félicitèrent conséquemment de ce triomphe, ainsi que de tous les avantages antérieurs remportés sur les ennemis communs.

M. Capefigue, que nous citerons comme le plus récent des historiens qui aient traité de cette époque, n'a pu retenir l'aveu suivant, dans une lettre à M. Pasquier, aujourd'hui chancelier, qui sert de préface à son livre de la Réforme :

« Je considère *la Henriade* comme l'œuvre qui a le plus faussé les idées sur les événements de cette époque ; ce n'est pas seulement une poésie froide, mais bien encore l'expression de mauvaises études sur un temps qui échappait à la génération encyclopédique, laquelle n'était préoccupée que de sa haine contre le catholicisme. »

Dans le même ouvrage, M. Capefigue (page 311, édition in-18) rend brièvement compte des efforts de Pie V et de Philippe II, pour empêcher la conclusion du traité de paix, et il résume ainsi son opinion à ce sujet :

« Le projet de se délivrer des huguenots par un massacre, pouvait bien confusément se présenter à la pensée ; mais, s'il avait été arrêté, si la paix n'avait été conclue que dans cet objet, il est impossible que le pape et le roi d'Espagne, ces deux puissances de l'unité catholique, n'en fussent pas prévenus, ou qu'ils n'eussent pas l'instinct du but secret de la paix. »

Plus loin, M. Capefigue dit :

« Quand on livra les dépêches, les instructions du roi d'Espagne, et son joyeux étonnement sur la Saint-Barthélemy, il sera impossible de ne pas rester convaincu qu'il n'y avait dans cet événement rien de préparé ; qu'une force de choses spontanée, invincible, *l'opinion du peuple*, obligea Charles IX à sanctionner plutôt qu'à méditer de sanglantes journées. »

Enfin, M. Capefigue termine le seizième chapitre par ce résumé :

« Les calvinistes sont le parti anti-national, un parti de morcellement, un fédéralisme provincial ; ils font ravager la France par les reîtres et les lansquenets ; et il faudra bien dire une fois pour toutes, que le parti catholique et des ligueurs conserva seul la nationalité française. »

Il existe un dernier reproche, dont Pie V aussi a procuré d'avance la réfutation, dans le vaste système d'em-

bûches qu'on s'est plu à ourdir et à prêter aux catholiques; les historiens ont souvent prétendu que le mariage de Marguerite de Valois et d'Henri IV, n'avait été qu'un prétexte pour endormir la méfiance des huguenots, tromper leurs précautions et attirer leur chef à la cour.

De Thou dit :

« Pendant les négociations de la paix, on parla du mariage de Marguerite de France, sœur du roi, avec le prince de Navarre, invention merveilleuse pour affermir la paix ou pour mieux cacher les mauvais desseins que l'on méditait. »

Cette demi-accusation de l'historien, avidement reproduite et commentée après lui comme toutes les autres, est sans doute une injustice, même envers Catherine : mais pour ce qui concerne la complicité du Saint-Père, elle croule au premier examen. Non-seulement, Pie V ne descendit pas jusqu'à de semblables combinaisons, mais il en soutenait une toute opposée en principe et en conséquence.

Don Sébastien, roi de Portugal, était alors âgé de 17 ans, et c'est sur ce prince que le pape avait jeté les yeux. Louis de Torrès, clerc de la chambre apostolique, fut envoyé de Rome à Cintra où résidait en ce moment la cour, et remit au jeune roi des dépêches de Pie V, exposant tous les avantages qu'on devait attendre de l'union des deux monarchies catholiques, dans des temps où ces liens ne pouvaient être trop étroitement resserrés; le Saint-Père offrait d'entamer lui-même cette négociation. Le prince répondit qu'il rendait mille grâces à Sa Sainteté, d'une bonté si particulière à son égard, qu'il ne pouvait manquer de consulter son oncle, le roi d'Espagne, et qu'après cette communication, il répondrait plus amplement au souverain Pontife.

Pie V, qui ne cessait en même temps de pourvoir à de nouveaux préparatifs de guerre contre les Turcs, envoya son neveu, le cardinal Alexandrin, à la cour de

Lisbonne, en qualité de légat, le chargeant tout à la fois et de poursuivre la négociation entamée par Louis de Torrès, et de nouer une ligue puissante contre les infidèles. Il apportait de nouvelles lettres de Pie V, dont la teneur se reproduit tout entière, dans la réponse de don Sébastien, qui a été textuellement conservée :

« *Très Saint-Père*,

» Nous avons reçu la lettre de Votre Sainteté, dans laquelle nous avons remarqué son extrême piété envers Dieu, son zèle et son amour pour l'Eglise, et son affection singulière envers nous, ce qui nous a puissamment déterminé à défendre la religion, et à en procurer l'accroissement de toutes nos forces : Votre Sainteté, tout occupée qu'elle est à gouverner le troupeau de J.-C., et à l'étendre par toute la terre, ne s'est pas contentée de nous écrire, elle a bien voulu se priver de la présence et des services importants du révérendissime cardinal, son neveu ; nous avons été charmé de sa conversation toute sainte et toute religieuse, et nous l'avons reçue avec d'autant plus de respect, que nous voyions en lui une copie fidèle des vertus de son très-saint oncle.

» Son entrée dans nos Etats a causé une allégresse universelle à tous nos sujets. La foule incroyable de personnes de toutes sortes d'états et de conditions qui ont été au-devant de lui pour le recevoir, leur joie et leurs acclamations, sont les témoignages publics de l'extrême satisfaction qu'ils ont eue de son arrivée, qui s'est augmentée par la considération, qu'avec sa qualité de légat du Saint-Siége, il était le digne neveu d'un pape très-saint, qui préfère les intérêts de la religion et le salut des âmes qui lui sont commises, non seulement à toutes les richesses de la terre, mais même à sa propre vie, pour laquelle les hommes ont naturellement une si violente passion. »

Ici le roi répond en détail au sujet de la ligue projetée, puis il reprend :

« Pour ce qui est de notre mariage avec la princesse Marguerite de France, sœur du roi très-chrétien, nous en avons traité jusqu'à présent avec les mesures que je suis obligé de garder, et pour la dignité de ma personne, et pour la gloire de mon Etat : mais, Votre Sainteté ayant chargé le révérendissime cardinal de nous en parler, nous l'avons écouté avec joie, et reçu avec respect les conseils qu'il nous a donnés de la part de Votre Sainteté, qui font voir à tout le

monde l'affection paternelle qu'elle nous porte, le zèle ardent qu'elle témoigne pour l'intérêt commun de la chrétienté, et sa vigilance pastorale à secourir la France affligée de guerres civiles, à prévenir les malheurs dont elle est menacée, et à remédier aux désordres qui en pourraient bannir la religion ; enfin, son empressement pour moyenner une paix générale entre tous les princes chrétiens, et pour exciter dans leurs cœurs la charité de J.-C., qui se refroidit tous les jours.

» Ces considérations et le mérite extraordinaire de cette très-vertueuse et très-accomplie princesse, nous ont fait résoudre à la demander en mariage, et à charger le révérendissime cardinal Alexandrin de cette commission à son arrivée en France, où il trouvera notre ambassadeur chargé de nos ordres pour en faire en notre nom la demande avec lui : si on voit la cour disposée à cette alliance, je me mettrai aussitôt en état de l'aller épouser.

» Je crois que mon mariage avec cette princesse portera son frère à entrer dans la ligue sainte... Pour faire connaître à Sa Majesté, combien j'estime l'honneur de son alliance, et pour témoigner à l'Europe la passion que j'ai de contribuer à retirer l'Eglise de l'oppression des Turcs, je ne demande pour la dot de cette princesse, que l'union du roi très-chrétien avec les autres princes qui se sont déjà ligués avec Votre Sainteté. Je prie Dieu, très-Saint-Père, qu'il conserve à Votre Sainteté de longues années pour le bien de son Eglise.

» A Lisbonne, ce 20 décembre 1571. »

« Pendant que le cardinal légat traitait ces affaires en Portugal, ajoute le biographe de Pie V, il reçut un ordre fort pressant de passer promptement en France, où on était sur le point de conclure le mariage de Madame Marguerite de Valois avec Henri, roi de Navarre. Il ne fut pas plus tôt entré en France, qu'il reçut dès les frontières, une partie des honneurs extraordinaires qu'on lui destinait à Blois, où était la cour. Dans l'audience secrète qu'il eut du roi, Charles IX déclara : « qu'il avait de puissantes raisons d'état, pour conclure le mariage de la princesse, sa sœur, avec le roi de Navarre. »

Sa Majesté finissant son discours, elle tira de son doigt un diamant d'un très grand prix qu'il (texte) pria le légat d'accepter comme un gage de l'amitié particulière qu'il avait pour sa personne, et comme une preuve de son

attachement inviolable au Saint-Siége. Le légat pria sa Majesté de le dispenser de le prendre, en lui disant que les promesses d'un si grand roi n'avaient pas besoin d'autre caution que sa parole, mais en effet pour obéir aux ordres du bienheureux Pie V, qui lui avait défendu d'accepter aucun présent des princes chez lesquels il l'envoyait.

Antoine Salviati, évêque de Saint-Papoul et depuis cardinal, qui remplissait en ce moment les fonctions d'internonce apostolique près de Charles IX, ayant écrit à Pie V, que malgré tous ses efforts la princesse Marguerite avait été fiancée avec Henri de Bourbon, et la reine mère Catherine de Médicis, sollicitant avec plus d'instances ce que Charles n'avait pu obtenir, savoir que le Pape lui accordât les dispenses nécessaires pour que le mariage pût se contracter légitimement, Pie V en fut fort affligé et dit : « Qu'on ne pouvait lui annoncer aucune nouvelle plus triste que celle-là; que non-seulement ce mariage ne lui plaisait point, mais même qu'il n'était pas licite. » Pie qui jugeait tout selon Dieu, voyait les choses tout autrement que le roi de France. Il envisageait tout sous un autre aspect, il réfutait toutes les raisons qu'on lui alléguait, et prévoyant tout le mal qui en découlerait, accablé de chagrin et tout brûlant du zèle de la gloire de Dieu, on dit que portant à sa tête la main gauche dont il se servait habituellement à la place de la droite, il affirma par serment, qu'il encourrait plutôt la perte de la vie que de céder par complaisance aux demandes injustes de la reine, et de manquer à la cause publique, qu'il affronterait l'orage quel qu'il pût être, pour ne pas attirer par sa condescendance pour quelques personnes, un mal général.

Rien ne put vaincre la fermeté de Pie V, et il fallut attendre sa mort pour célébrer la cérémonie : Sully n'en parle que comme d'un fait de notoriété à la cour.

« Le pape Pie V, dit-il, ne fut pas à couvert des emportements de Charles, à cause du refus qu'il fit de la dispense nécessaire au mariage de Henri avec Marguerite, dont les préparatifs se faisaient avec une extrême magnificence. »

Pour répondre maintenant, après un long mais indispensable détour, à la question posée par le programme, nous répéterons : tout dans la Saint-Barthélemy appartient à la politique et cette politique elle-même se subdivise en trois branches principales. Le seizième siècle en est traversé tout entier comme par trois grands courants qui ne confondent leurs flots, qu'après avoir roulé longtemps distincts et côte à côte : la politique protestante, que je ne crois pas utile de caractériser d'une manière précise en ce moment; la politique des souverains qui argumente, combat ou plie, selon les chances accidentelles du moment; la politique de l'Eglise, qui résiste dans sa sphère, inflexiblement appuyée sur les préceptes éternels.

En France, ces trois lignes séparées aboutirent à trois issues différentes. Les huguenots empruntant leur force au mécontentement des grands et aux passions qui s'y rattachaient, dépérirent à mesure que ces mêmes griefs furent satisfaits ou vaincus; ils n'atteignirent qu'à la consistance d'un parti, se rallièrent sur ce terrain étroit, y combattirent avec l'aide de chefs puissants et de lointains auxiliaires, y déclinèrent à mesure que les portes du royaume se refermèrent sur eux, que leurs places fortes se démantelèrent et y défaillirent enfin lorsque le canon de Richelieu eut rasé les murs de la Rochelle et réduit leur existence à la merci d'un édit.

Le système de Catherine qui avait tant usé de la torche et du poignard, trébucha de faiblesse en violence, pour aller périr d'un coup de couteau avec le malheureux Henri III.

La politique chrétienne surmonta seule tant d'étranges vicissitudes, et triompha le jour où le prince Navarrois qui s'appelait alors Henri IV, implora l'onction sainte sous les voûtes bénites de la cathédrale de Chartres, et librement converti, transforma ses amis rebelles en sujets soumis.

Ainsi, Messieurs, saint Pie V ne se rencontre nulle part dans les préparatifs de la Saint-Barthélemy, et cela suffit pour vider le point essentiel du débat; mais sa gloire et celle de l'Eglise seraient grandement intéressées à ce qu'on pût le montrer là où il était réellement, là où étaient ses pensées, ses projets de prédilection. Il faudrait maintenant contempler le Saint-Siége dans la plénitude de sa liberté et de son action. Il faudrait montrer à quelle largeur d'expansion il invitait, dans quelle carrière il prétendait conduire un siècle où on le représente lui-même comme égaré dans les sentiers de la politique européenne, épris de ses haines, lié à ses complots. Il faudrait mesurer de quelle hauteur de conception, de quelle indépendance de pensée il planait au-dessus des scènes tumultueuses dont on prétend le rendre solidaire. L'islamisme était encore à cette époque un ennemi redoutable et redouté. L'esprit des croisades, réveillé par Pie II, pouvait encore, sous Pie V, faire faire un pas de géant à la civilisation. L'Eglise n'avait cessé de provoquer ces tendances par lesquelles le code libérateur de l'évangile aspirait à régénérer les plus vastes contrées du globe ou ignorantes, ou corrompues, et partout asservies. Cette ambition sublime était celle de saint Pie V, c'était sa préoccupation dominante, et si le temps m'avait permis de dérouler devant vous seulement deux pages de son histoire, vous auriez vu un règne de six ans s'ouvrir glorieusement par la délivrance de Malte, et se fermer plus glorieusement encore, quelques mois avant la Saint-Barthélemy, par la bataille de Lépante.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

CAUSES DE LA SAINT-BARTHÉLEMY,

PAR M. TROUESSART,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ANGERS.

> Facio fortassis imperitè qui non serviam temporibus, sed is meus est mos, mea natura.
>
> MICHEL DE L'HOSPITAL.

On a déjà depuis longtemps et bien diversement parlé de cette triste journée du 24 août 1572. Quels furent les véritables auteurs, les conseillers et les complices de la Saint-Barthélemy? Est-ce une sorte de fatalité qui y entraîna les esprits presque malgré eux, ou une volonté libre, réfléchie et complétement responsable? S'agissait-il des destinées du catholicisme et de la monarchie ou des intérêts de la papauté et de Catherine de Médicis? Faut-il y voir le déplorable résultat des querelles des factions et des intrigues d'une cour corrompue, ou bien l'issue d'une de ces luttes que se livrent, depuis le commencement du monde, l'esprit de conservation et l'esprit de rénovation sociale, le principe d'autorité et le principe de liberté?..... Autant de questions, autant de systêmes et de solutions. Aussi n'était-ce pas à ce point de vue complexe qu'une discussion historique sur ce grave sujet avait été provoquée par le programme du Congrès. On demandait simplement : « Quelle a été la part de la politique dans les causes de la Saint-Barthélemy? » Qu'il y eût d'autres causes que ce que l'on est convenu d'appeler la

politique, et que ces causes fussent les principales, il semblait qu'à cet égard il ne pouvait plus y avoir de doute; mais la politique s'effaçait tellement dans ce grand drame qu'il était bien permis de demander quel rôle elle y avait joué. Cependant on est venu nous dire qu'il ne fallait pas faire une part, mais tout donner à la politique, à la politique de Catherine de Médicis. Ainsi le mouvement des idées religieuses, qui entraînait si violemment les esprits, aurait été changé, détourné de son cours par la main d'une femme rusée et perfide. La Saint-Barthélemy ne serait pas le fruit amer des doctrines qui prévalaient alors dans les conseils de la papauté, ce n'eût été qu'une des exigences de l'ambitieux égoïsme de Catherine, un dernier expédient de sa misérable politique de bascule. Une femme de moins, une autre femme de plus à la cour de Charles IX, et la St-Barthélemy n'était plus possible (1).

Nous ne pouvons accepter cette solution, et, pour la combattre, nous sommes forcément amenés sur un terrain encore brûlant.

Nous comprenons le sentiment, fort honorable en soi, qui fait désirer à l'historien, à la vue des grands crimes, de n'avoir jamais à en étendre la responsabilité à des hommes ou à des doctrines qu'il voudrait trouver toujours irréprochables. Mais il ne faut pas que ce sentiment nous entraîne à couvrir d'un voile prétendu pieux une partie de l'histoire. Ce serait en compromettre la dignité et la moralité. L'histoire n'est point un poëme où nous cherchons à réaliser notre idéal. C'est le drame de la vie humaine telle qu'elle se développe sur le théâtre du

(1) Singulier rapprochement que nous donnons du reste pour ce qu'il vaut : Au témoignage de Capilupi, Catherine de Médicis aurait prétendu que sa politique perfide, à l'égard des protestants, n'était qu'une imitation de la politique de Blanche de Castille à l'égard des Albigeois. (Voir de Thou, t. VI, p. 444, édit. de Londres 1774, et lo Stratagemma, etc.... Cam. Capilupi.)

monde réel, dans toute sa liberté, dans toute sa sincérité. Pour que l'histoire atteigne à sa haute destination d'enseignement moral, elle doit nous montrer tous les côtés de l'humanité; ce qui révèle sa grandeur et ce qui trahit sa faiblesse. Les erreurs et même les crimes qu'enregistrent les annales des peuples, à quelque hauteur qu'en doive remonter la responsabilité, ont une puissance propre d'instruction et de moralisation. Ils sont là pour les guides des générations qui suivent, comme sur une carte pour le pilote, les écueils signalés par des naufrages.

Recherchons donc, avant tout, la vérité en histoire. N'essayons pas de grandir les petites choses et d'amoindrir les grandes. Soyons en bien persuadés : les grands événements de l'histoire, ceux qui ont exercé une puissante influence sur les idées, qui ont mis en mouvement toutes les passions des générations contemporaines, et dont le souvenir seul, après plusieurs siècles, impressionne encore vivement les générations actuelles; ces grands événements ne peuvent avoir de petites causes. C'est une loi du monde moral comme du monde physique, que toujours la cause est proportionnée à l'effet. Les intérêts personnels peuvent bien exploiter à leur profit les mouvements politiques ou religieux qui agitent la société; ils seraient impuissants à les produire. Pour mouvoir les masses, il faut la puissance des idées.

Si la St-Barthélemy n'avait été qu'une mesure de politique, comment s'expliquer que « Catherine eût pu trouver, » du jour au lendemain, dans la population parisienne, qua» rante mille exécuteurs de ses sanglantes volontés.... qua» rante mille bourreaux de leurs frères (1). » Qu'avaient de commun les intérêts de la politique de Catherine de Médicis et les passions de ces catholiques ardents? « Ca» therine, tête de pouvoir et femme d'ambition, n'avait

(1) Etude sur la Saint-Barthélemy, Angers 1840, p. 6 et 15.

» aucune conviction bien arrêtée; à vrai dire, elle eût » même préféré les huguenots, parce que, opinion faible » par rapport aux masses, ils avaient besoin de l'autorité » royale pour grandir et se fortifier; tandis que les catho- » liques et le duc de Guise se protégeaient par leur propre » puissance (1). » Aussi lutta-t-elle longtemps contre le parti catholique pour empêcher l'entière extermination des protestants ; mais enfin, entraînée par un cours d'idées qu'elle était impuissante à diriger, elle s'abandonna au parti le plus fort et consentit à devenir l'instrument de passions qu'elle ne partageait pas. Son crime n'en est que plus grand à nos yeux. Que sa mémoire soit à jamais flétrie! Mais enfin, quelque coupable qu'elle soit, elle ne fut qu'un instrument. La cause morale de la Saint-Barthélemy, ce fut le fanatisme religieux, et la Papauté, Philippe II et les Guises en furent les auteurs moraux.

Les catholiques les plus sincères accordent sans difficulté la première partie de cette proposition : « La Saint- » Barthélemy, dit M. Léon Boré, fut, de la part du peuple, » un acte de fanatisme religieux. C'est ce qui lui a donné » à la fois ce caractère de violence extrême et de froide » atrocité. En effet, par cela même que la religion est en » nous ce qu'il y a de plus sacré, de plus profond, de plus » intime, en un mot, de plus divin, lorsqu'une fois elle » s'égare au point de vouloir établir par le glaive ce qui, » suivant les préceptes de l'évangile, ne doit être établi » que par les armes pacifiques de la vertu et de l'intelli- » gence, elle devient naturellement la chose du monde la » plus terrible (2). »

La seconde partie de notre proposition est plus sérieusement contestée : qu'il y ait eu fanatisme, on l'accorde, mais on ne veut pas en reconnaître la source. Ce fana-

(1) Histoire de la Réforme, Capefigue, t. III, p. 124, édit. de 1834.
(2) Étude sur la Saint-Barthélemy, Angers 1840, p. 6 et 15.

tisme se développa tout naturellement par l'antagonisme des idées religieuses en présence. « Il ne faut en accuser personne (1). » Il n'y a plus de responsabilité pour l'erreur ou pour le crime, là où l'erreur ou le crime serait imputable à tout le monde. La papauté, que l'on veut, bien à tort, mettre ici en cause, fût de son époque et non de la nôtre, voilà tout..... On n'y prend pas garde, c'est réduire à un bien triste rôle le pouvoir qui était appelé à exercer la souveraine magistrature morale. Mais, dans tous les cas, c'est une assertion démentie par l'histoire. La papauté ne se laissa pas entraîner au mouvement des idées de son époque; elle ne subit pas, elle créa la situation qui amena la Saint-Barthélemy.

Nous le demandons, s'il était constant que la papauté, dans les années qui précédèrent le massacre, eût toujours voulu, toujours demandé l'extermination des hérétiques; si, bien loin d'intervenir au milieu des guerres atroces que se faisaient les partis, pour prêcher la douceur et la clémence, et pour proclamer, comme à une autre époque, *la paix de Dieu, la trève de Dieu,* la papauté y avait pris part elle-même, et si, moins miséricordieuse que la puissance séculière, elle n'avait jamais permis qu'on accordât ni paix ni trève à ceux qu'elle appelait les ennemis de Dieu; si, pour forcer la main à la royauté, elle avait encouragé les chefs catholiques à désobéir aux édits de paix et de tolérance; si elle avait présenté comme les modèles des rois et de leurs ministres, l'inflexible Philippe II et le sanguinaire duc d'Albe, recommandé leurs conseils, approuvé et sanctionné leurs barbares exécutions; enfin si elle avait loué, glorifié la Saint-Barthélemy, sans réserve et en parfaite connaissance de cause; si tout cela, disons-nous, était constant, la papauté n'aurait-elle pas à prendre ici une large part de responsabilité morale? Laissons donc maintenant parler les faits.

(1) Capefigue, t. III, p. 126.

Remontons jusqu'à l'année 1557, Philippe II règne en Espagne, le grand-inquisiteur, Pierre Caraffe, sous le nom de Paul IV, est depuis deux ans souverain Pontife. Ce sont les beaux jours de l'inquisition. Ce tribunal que Paul IV regardait comme le ressort mystérieux de la religion, avait été rétabli par lui à Rome, sous Paul III. Devenu pape, il ne chercha qu'à fortifier et à étendre cette redoutable juridiction. Des jugements fort sévères furent rendus sur toute sorte de personnes. Donnant lui-même l'exemple, il faisait un devoir à tous les princes catholiques d'une extrême sévérité (1).

A Paris, au mois de septembre 1557, on avait arrêté et jeté en prison 150 protestants qui avaient été surpris par les catholiques, dans une maison particulière où ils célébraient la cène. Sept furent brûlés. Le même supplice était réservé à plusieurs autres, lorsque les instances des députés des cantons suisses et des autres princes allemands, qui fournissaient à la France ses meilleurs soldats, engagèrent Henri II à faire suspendre les procédures..... Mais Paul IV, excessivement irrité de cette modération, en fit de grandes plaintes dans le consistoire et dit qu'il ne fallait pas s'étonner si les affaires de France allaient si mal, puisque le roi faisait plus de fond sur le secours des hérétiques que sur la protection du ciel (2).

Bientôt Paul IV lance une bulle par laquelle il renouvelle toutes les censures et les peines prononcées par ses prédécesseurs contre les hérétiques..... Les rois et empereurs contrevenants seront privés de leurs royaumes et empires, lesquels seront dévolus au premier occupant catholique (3).

(1) De Thou, t. III, p. 19 et 337. Fleury, XXXI-211. Sismondi, XVIII-14.

(2) De Thou, t. III, p. 530. Raynald. Ann. Eccl. ad an. 1557. Sarpi, conc. trent. l. V, nº 33.

(3) Bulle du 15 fév. 1559, confirmée par Pie V, le 21 déc. 1566. Raynald. ad an. 1559.

Le zèle de Henri II n'avait pas besoin de ces encouragements. Le puritanisme des protestants contrastait avec le scandale des mœurs de sa cour. S'il avait vécu plus longtemps, Philippe II aurait eu un digne émule. Le traité de Cateau-Cambrésis, conclu, le 30 avril 1559, par les soins des cardinaux de Lorraine et de Granvelle, devait préparer une ligue entre Philippe II, Henri II et Paul IV, pour l'entière extirpation de l'hérésie. L'inquisition devait être organisée en France, en Écosse, dans les Pays-Bas et en Italie, comme elle l'était en Espagne. Paul IV attachait sa gloire à faire fleurir cette institution dans toute l'Europe. Les deux rois s'étaient promis de surprendre les protestants partout à la fois pour les exterminer. Quatre grands seigneurs de la cour de Philippe II, le duc d'Albe, le prince d'Orange, le duc d'Arschott et le comte d'Egmond, se trouvaient alors auprès de Henri II en ôtages. Le roi, ne doutant pas qu'ils ne fussent initiés à tous les secrets de leur maître, parla le premier au prince d'Orange de leur accord pour l'extermination des protestants, et celui-ci, qui dut à sa retenue le surnom de Guillaume-le-Taciturne, sut tout entendre en ne paraissant rien ignorer (1). La pensée (je ne dis pas le complot) d'en finir avec les huguenots par un massacre, date de loin comme on voit.

Philippe II obtint du pape l'établissement de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas pour y faciliter l'introduction de l'inquisition. Bientôt le sang coula par torrents sur les échafauds dans ces malheureuses provinces, tandis que les bûchers de Séville et de Valladolid, allumés sous les yeux du Roi Catholique, dévoraient de nombreuses victimes de tout rang et de tout sexe (2).

(1) Sismondi, XVIII-92. Raynald. Ann. Ecclest. — Apologie de Guillaume d'Orange.

(2) Fleury, liv. 154. De Thou, liv. 23.

Henri II trouvait plus de difficultés à tenir ses engagements. Le parlement de Paris, qui jusque-là avait connu du crime d'hérésie, s'opposait à l'établissement de l'inquisition en France. On procéda contre lui par intimidation. Anne Dubourg, Henri Dufaur et six autres conseillers, brutalement arrachés de leurs siéges, furent livrés à des commissions ecclésiastiques. A défaut de l'inquisition, Henri II déférait aux évêques le droit de faire punir les hérétiques, sans appel (1). On sait quel fut le triste sort d'Anne Dubourg.

Cependant le pape « voyait encore avec chagrin les » progrès de la nouvelle doctrine en France et dans les » Pays-Bas, quoiqu'il apprît avec joie le zèle des deux » rois Henri II et Philippe II pour en arrêter le cours; il » ne cessait de les en faire solliciter par ses nonces et d'en » parler à leurs ambassadeurs (2). »

La mort prématurée de Henri II affligea sensiblement Paul IV et hâta la sienne. Il mourut en recommandant aux cardinaux le très saint tribunal de l'inquisition (ce sont ses expressions), et il ajouta, en s'adressant au cardinal de la Cueva, qu'il avait la consolation en mourant de laisser, en la personne de Philippe II, un prince que Dieu avait suscité pour la défense de la foi catholique et dont les bonnes intentions lui étaient connues (3).

Le fanatisme des masses n'en était pas encore venu à approuver toutes les rigueurs de la papauté contre les hérétiques. A peine Paul IV avait-il fermé les yeux que le peuple de Rome se souleva avec fureur, mutila les statues du Pontife, brisa les portes des cachots de l'inquisition en délivrant les prisonniers, jeta aux flammes toutes les

(1) Sismondi, XVIII. 94-97. De Thou, liv. XXII. Sarpi, liv. V, nº 40.

(2) Fleury, t. XXXI, liv. 154, nº 7.

(3) De Thou, III-414. Fleury, l. 154, nº 13.

procédures, mit le feu au palais inquisitorial, menaça du même sort le couvent des dominicains de Minerve, et poursuivit de ses clameurs et de ses outrages le grand-inquisiteur Michel Ghisleri, plus tard Pie V (1).

Pie IV, qui succéda à Paul IV, suivit à peu près les mêmes traditions, quoique sa morale, un peu relâchée, eût dû lui inspirer un zèle moins ardent. S'il usa moins de l'inquisition, au grand regret du futur Pie V, les conseils de sa politique extérieure n'étaient pas moins rigoureux. Laissons de côté le blâme sévère qu'il adresse au duc de Savoie pour s'être laissé fléchir par les malheureux Vaudois, ses sujets, et ses éloges pour les ministres du Roi Catholique, qui se montrent impitoyables pour les luthériens dans le royaume de Naples (2); ne nous occupons que de la France. Après la conjuration d'Amboise, qui cependant avait été punie, comme on sait, avec la dernière rigueur, le pape envoya à la cour de France un légat spécial chargé de se plaindre de l'amnistie qui, au mépris de l'autorité pontificale, avait été accordée aux hérétiques les moins compromis. « Il devait, en même temps, remontrer au roi que le véritable remède au désordre du royaume était de procéder juridiquement contre tous ceux qui seraient soupçonnés d'hérésie, ou si la multitude des hérétiques ne permettait pas qu'on prît cette voie, d'employer celle des armes pour remettre tout le monde dans le devoir avant que le mal fût plus grand.... que si le roi voulait se déterminer à réduire à l'obéissance les rebelles, avant que le nombre s'en augmentât et qu'ils devinssent plus puissants, il s'offrait de l'assister de tout son pouvoir et d'engager le roi d'Espagne et les princes d'Italie de lui fournir de puissants secours.... Si le prince

(1) Fleury, l. 154, nº 13. De Thou, l. 23. Sismondi, XVIII-115.

(2) Sarpi, conc. de trente, l. V, nº 70. Sismondi, XVIII-215. De Thou, l. XXVII.

ne pouvait se résoudre à employer les armes contre ses sujets....., le nonce lui proposerait une ligue contre Génève..... pour détruire l'infection dans son foyer (1).

Suivant l'impulsion qui venait de si haut, le clergé, les moines, les ardents catholiques poursuivaient partout les huguenots et employaient pour les découvrir les procédés les plus odieux. « On avait mis, à chaque coin de » rue, de petites images de la Vierge, et les catholiques » fervents apostés forçaient tous les passants à ôter leur » chaperon ou leur toque; si quelqu'un s'y refusait, on le » traînait en prison comme huguenot, et les prisons se » remplirent de telle sorte qu'on fut obligé de *supposer* » une espèce de conjuration pour débarrasser le Châtelet » et conduire les hérétiques au supplice (2). »

On ressuscitait contre les huguenots ces indignes fables inventées jadis par les payens contre les premiers chrétiens : magie, dépravation de mœurs, mystères infâmes des conventicules. Le cardinal de Lorraine se chargea de lire à la Reine une de ces dénonciations calomnieuses en y ajoutant les explications les plus révoltantes (3).

Cependant après la mort de François II, qui était entièrement livré aux Guises, il y eut en France, dans l'opinion des classes les plus éclairées de la société, une vive réaction contre le système d'impitoyable rigueur. L'illustre de l'Hospital venait d'entrer dans les conseils de la couronne. Aux états-généraux, qui furent réunis par ses soins, en 1560 et en 1561, le clergé seul et une faible minorité de la noblesse réclamèrent la répression de l'hérésie avec toute la sévérité des édits de François Ier et de Henri II. Mais dans les cahiers du tiers-état et de la majo-

(1) Sarpi, l. V, nº 74. Fleury, l. 154, nº 99. De Thou, l. 26. Raynald. 1560.

(2) Capefigue, II-102. Voir aussi de Thou, l. 23, d'Aubigné, de la Planche, Sismondi.

(3) Sismondi, XVIII-119. De Thou, l. XXIII.

rité de la noblesse on demandait : « qu'on ne persécutât » plus personne pour la foi, et que ceux qui étaient accusés » d'erreur fussent relâchés de leur prison ou rappelés de » leur exil, sous la seule obligation de ne pas troubler » l'ordre public (1). » Il faut lire dans l'histoire de France de Garnier, tome XV, toute l'analyse de ces cahiers et les discours du chancelier de l'Hospital. On est heureux de voir que la cause de l'humanité et les intérêts de la morale universelle ont toujours eu leurs défenseurs.

A la suite des états-généraux d'Orléans était intervenu un édit, résultat des conférences du conseil-d'état avec les députés des parlements de province ; il tolérait le culte protestant, mais seulement dans les maisons particulières ; il laissait aux évêques la connaissance du crime d'hérésie et sa punition, qui ne devait pas excéder le bannissement ; il punissait d'ailleurs de la confiscation de *corps* et de *biens* la célébration de toute assemblée religieuse. Le parlement de Paris ne voulut accorder à cet édit qu'un enregistrement provisoire. Le pape Pie IV loua la conduite du parlement, et se plaignit de ce qu'au préjudice des Décrétales, on n'admit contre l'hérésie que la peine du bannissement (2). Les états provinciaux, au contraire, réclamèrent contre la rigueur de l'édit.

Un autre édit de tolérance, du 17 janvier 1562, ne fut pas mieux accueilli par le pape. Dans l'assemblée réunie pour préparer cet édit, le digne chancelier de l'Hospital avait proclamé des maximes qui devaient plus tard servir de base à notre droit public : « L'état politique diffère de l'état religieux.... il n'y a point d'impossibilité à être bon Français sans être bon chrétien et à vivre en paix sans être membres d'une même religion. » Pie IV traita d'hérétique le discours du chancelier et menaça de le déférer

(1) Garnier, t. XV, p. 79-92. — 160-170.
(2) Dupuy. Mém. p. 81. Sarpi, l. V, nº 71.

à l'inquisition. Charles IX écrivit pour excuser son chancelier.

Mais tandis que le pape saisissait toutes les occasions de blâmer hautement l'esprit de charité et de tolérance pour les huguenots, il laissait les catholiques ardents s'abandonner à toutes les inspirations de leur zèle, sans élever la voix pour la sainte cause de l'humanité. Nous ne parlerons point des exécutions de Tavannes en Bourgogne, de Ponlevez de Flassan à Aix, du duc de Guise à Vassy, on dirait qu'ils n'étaient pas ses sujets, qu'ils n'étaient pas ecclésiastiques et qu'il n'avait rien à voir dans leur conduite. Mais lorsque Fabrizzio Serbelloni, général des troupes pontificales à Avignon et proche parent de Pie IV, surprit Orange, « fit précipiter les huguenots sur des pieux, des hallebardes, des épées et des piques ; en fit pendre à la cheminée et brûler à petit feu..... » et que la rage de ses soldats, n'épargnant ni l'âge ni le sexe, se fut livrée à des atrocités que notre plume se refuse à retracer (1), le Pontife, qu'avait si vivement ému la harangue du chancelier de l'Hospital, ne crut pas de son devoir d'infliger au moins un blâme à la conduite de son général et de son parent.

Cependant une ligue s'organisait entre les Guises, Philippe II et le pape, dans le but avoué d'exterminer les hérétiques. Du projet de cette ligue, qui menaçait de déchéance la dynastie des Valois si elle refusait son concours, sortit le Triumvirat (2), dont Catherine fut obligée de subir le joug pour conserver la couronne à son fils. La première guerre civile éclate. Le nouveau conseil du roi déclare « les huguenots proscrits et exhorte tous les catholiques à s'armer dans les villages et à leur courir sus.

(1) Varillas, Hist. de Charles IX. Hist. des Papes, par Bruys, t. IV. p. 654. D'Aubigné, etc. De Thou, liv. 31.

(2) Capefigue, t. II, p. 226 et 245.

Chaque dimanche, les curés lisaient cet arrêt, au prône, à leurs paroissiens. Des moines se mettaient à la tête des paysans, couraient les campagnes et commettaient chaque jour des actes de la plus horrible férocité.... L'évêque du Mans, ayant levé une bande de 500 soldats, attaqua l'un après l'autre tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir favorisé la réforme ou d'avoir montré quelque bienveillance aux réformés (1).

« Le cardinal de Lorraine et les curés, écrit Ét. Pas-» quier, prêchent par toutes les paroisses contre la mau-» dite huguenoterie. Un minime venait de dire en pleine » chaire, qu'il fallait mourir et se laisser espuiser jusqu'à » la dernière goutte du sang, plutôt que de permettre, » contre l'honneur de son Dieu et de son Église, qu'autre » religion ait cours en la France que celle que nos ancê-» tres avaient si étroitement et si religieusement obser-» vée..... Ce m'a été chose nouvelle de voir prêcher un » cardinal comme peu auparavant un minime; il a excité » grandement le peuple aux armes (2). »

Il est inutile de dire que ces prédications n'avaient pas eu besoin d'être provoquées par l'édit de prescription. Dès 1561, « les quartiers étaient agités par des prédica-» tions de paroisse. On voyait des moines dans les halles, » soulevant les femmes et les fières confréries par l'aspect » des vierges et des saints mutilés (3). » On apprenait au peuple à se faire justice par ses propres mains. Voyez ce que dit Pasquier du « frère Jean de Hans, qui faisait rage de maltraiter les réformés..... (4) » Le peuple prononçait des arrêts de proscription et les exécutait : « Ce jour..... » le lieutenant-civil arriva pour annoncer que le peuple

(1) Sismondi, XVIII, 295-298. De Thou, l. XXX.
(2) Lettr. d'Est. Pasquier, liv. IV, let. 15.
(3) Capefigue, II-217 et 229.
(4) *Ibidem.*

» désignait le nom de ceux qui devaient vider la ville; » s'ils ne le faisaient, il voulait les piller et saccager (1). »

La guerre qui suivit fut atroce. « Là où le huguenot est le maître, il ruine les images, démolit les sépultures et tombeaux (même, passant par Cléry, il n'a pas pardonné à celui du roi Louis onzième), enlève tous les biens sacrés et voués aux églises. En contre eschange de ce, le catholique tue, meurtrit, noie tous ceux qu'il connaît de cette secte, et en regorgent les rivières (2). »

Le légat du pape semblait excuser par sa présence ces excès du zèle religieux. Il était à la prise de Rouen, qui fut suivie d'épouvantables massacres (3).

C'est en vain qu'on voudrait mettre tout cela sur le compte des vengeances populaires. Il ne faut pas soulever, même pour une bonne cause, des passions qu'on serait impuissant à contenir dans de justes bornes. Mais enfin, quand on les a imprudemment soulevées, c'est un devoir d'en blâmer au moins les excès, et ce blâme, nous ne le trouvons exprimé nulle part.

Ceux qui conservaient encore quelque sentiment d'humanité, dans les deux partis, furent bientôt las de cette première guerre civile. On parla d'accommodement. « Rien ne faisait plus de peine au pape que les avis qu'il » avait reçus d'un accommodement proposé avec les pro- » testants, à condition de leur laisser le libre exercice de » leur religion; parce qu'il prévoyait que, si la France » jouissait de la paix, elle ferait prolonger un concile dont » il avait hâte d'être débarrassé (4). »

(1) Regist. du Parlem^t, Capefigue, II-251.

(2) Estienne Pasquier, lett. 17, liv. IV.

(3) Capefigue, II-308. — Consulter aussi de Thou, liv. XXI. Sismondi, XVIII-309. Anquelil ann. 1562. Mémoires de Brantome, de Montluc, de Tavannes. Hist. du Calv., par Maimbourg.

(4) De Thou, t. IV, liv. 33, p. 345.

A la nouvelle que le roi avait accordé la paix à ses sujets par l'édit d'Amboise (mars 1563), il adressa une bulle (7 avril) aux cardinaux inquisiteurs-généraux de la république chrétienne, par laquelle il leur permettait de procéder en général et en particulier contre tous les hérétiques et leurs fauteurs, même dans les états où ils n'avaient pas juridiction (1).

Plusieurs prélats français, soupçonnés d'hérésie, et la reine de Navarre, furent cités à Rome, pour y rendre raison de leur foi, sous peine de déchéance. La cour de France s'opposa à ces prétentions.

Cette lutte de la papauté contre l'esprit de tolérance encourageait naturellement les populations catholiques, qui se trouvaient en présence des protestants, à résister à l'édit. « Les prêtres et les moines leur répétaient sans cesse que, quelle que fût la faiblesse ou la trahison du gouvernement, leur devoir à eux était de ne pas souffrir d'outrage à la divinité, mais d'effrayer ou de punir les hérétiques qui s'assemblaient sous leurs yeux pour offenser Dieu (2).

Peu s'en fallut même que la Saint-Barthélemy à Paris ne fût avancée de dix ans. Il paraît que le connétable de Montmorenci était à la tête du complot que déjoua Catherine, avertie à propos, en amenant le roi à Paris. « Quel-» ques-uns des complices les plus furieux, abandonnés de » leurs chefs, furent pendus la nuit, sans forme de procès, » aux fenêtres de leurs maisons..... Mais ce que le connés» table entreprenait dans la capitale contre les calvinistes, » Damville, son fils, le tentait en Languedoc, Tavannes en » Bourgogne et beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs » provinces (3). »

(1) De Thou, t. IV, p. 575.

(2) Sismondi, XVIII-375. Tavannes, c. 18 et 19. Montluc, V-402.

(3) Anquetil, Esprit de la Ligue et Histoire de France. Capefigue, II-412.

Pour vaincre ces résistances, d'autres disent pour passer en revue les forces des protestants, Catherine entreprit avec son fils un voyage dans le Midi. A Dijon, la reine n'ayant pas voulu promettre de supprimer l'édit de pacification, « les catholiques bourguignons s'associèrent en » confréries, sous l'invocation du Saint-Esprit, s'engageant » par serment à se tenir prêts pour attaquer les protes- » tants dès que l'occasion paraîtrait favorable. Dans les » sermons adressés à ces confréries, on célébrait toujours » Philippe II comme le vengeur de la Foi, comme le mo- » narque religieux qui ne laissait subsister aucune hérésie » dans ses états (1). »

C'était, en effet, vers Philippe II, vicaire du pape, *Pontife armé*, personnification de la ligue (2), que se tournaient les espérances des catholiques. Les archives de Simancas ont appris « qu'il était en correspondance sui- » vie avec les cardinaux de Lorraine, de Guise, de Tour- » non, d'Armagnac et les princes de Guise, et qu'il se » mettait à leur disposition pour exterminer les héréti- » ques..... » que de plus il entretenait des relations secrètes avec les moines de France, « qui avaient organisé dans leurs couvents un système complet d'espionnage à son profit (3). » En juillet 1561, un prêtre, nommé Arthus Didier, avait été arrêté près d'Orléans, porteur d'une requête adressée au roi catholique, au nom du clergé de France, pour implorer son aide contre les protestants (4). Aussi pouvait-il écrire d'un ton de maître à Catherine : « Que si elle manquait à son devoir de punir les sectaires avec toute la rigueur dont avait usé Henri II, il était résolu, de l'avis de son conseil, de sacrifier tous ses biens et sa vie même pour détruire cette peste.....

(1) Sismondi, XVIII-415.
(2) Capefigue, préf. du tome III, page XII.
(3) Le même, II-68-147-226.
(4) Sismondi, XVIII-247. De Thou, liv. 28. Sarpi, liv. 5, n° 71.

comme il en était sollicité par les grands et les peuples de ce royaume (1).

Mais on ne s'en tenait pas à des louanges stériles de l'intolérance. Au printemps de 1566, on comptait déjà plus de 132 personnes qui, depuis la paix, avaient été tuées en haine de leur religion, sans que les tribunaux eussent puni aucun de ces meurtres (2).

Catherine cependant poursuivait son voyage et prenait ses mesures, pour contenir au besoin les calvinistes, en faisant bâtir des citadelles dans l'intérieur des villes où ils étaient nombreux. A Bayonne, en juin 1565, elle eut une entrevue avec le duc d'Albe, le plus intime confident de Philippe II. Il était question d'aviser aux moyens d'apaiser les troubles religieux en France. Catherine aurait préféré les voies de douceur et de ménagement. « Le duc d'Albe repoussa l'idée d'une nouvelle transaction..... Il fallait, pour extirper le mal jusqu'à la racine, employer les remèdes sévères, sans épargner ni le fer ni le feu, car la douceur et le support ne servaient qu'à l'accroître (3).»

« On discuta les moyens de détruire à tout jamais la » huguenoterie, et les dépêches du duc d'Albe, dit Cape- » figue, qui les avait vues, constatent que, dès cette épo- » que, l'idée d'un massacre général des hérétiques n'était » pas repoussée. Elle était en progrès dans la tête des » chefs de parti (4). »

Il résulte clairement de tout ce que nous venons de rapporter, que si le massacre fut arrêté en principe, dès l'entrevue de Bayonne, ce n'est pas Catherine seule qui doit être mise en cause : c'est tout un parti qu'il faut accuser. Il est même plus que probable à nos yeux, malgré l'assertion contraire des historiens Davila et Adriani,

(1) De Thou, liv. 28. Fleury, liv. 157, n° 143. Sarpi, l. V, n° 75.
(2) Sismondi, XVIII-422.
(3) Davila, t. III-146. De Thou, liv. 37, t. V-35.
(4) Capefigue, II-412.

qui ont voulu *faire honneur* à Catherine d'une longue préméditation, que ce massacre ne se présentait alors à son esprit que comme une dernière extrémité qu'elle reculerait autant que cela dépendrait d'elle. En paraissant accepter complétement la pensée de ces conseils violents, elle avait un double but : amuser par cette promesse les impatients du parti catholique, qui menaçaient de se faire eux-mêmes justice, et se concilier la bienveillance de Philippe II, du pape et des autres princes catholiques, parfaitement d'accord à cette époque sur la politique à suivre contre les hérétiques. Ces conférences de Bayonne, en effet, avaient été tenues à la sollicitation du pape (1).

Un promoteur des mesures rigoureuses, non moins ardent que Philippe, succéda, peu après ces événements, à Pie IV, c'était le grand-inquisiteur, Michel Ghisleri, qui prit le nom de Pie V. L'importance du rôle qu'il doit avoir dans la suite appelle naturellement un regard rétrospectif sur son caractère et ses antécédents.

Michel Ghisleri, entré dans l'ordre des Dominicains dès l'âge de quatorze ans, avait appris, au sein de cette milice armée contre les hérétiques, à invoquer plus souvent le Dieu jaloux, le Dieu irrité de la loi judaïque, que le Dieu doux, le Dieu clément de l'Évangile. Il s'y acquit bientôt une grande réputation de sagesse et d'austérité. « Paul IV, instruit de son mérite et de sa vertu, lui donna » l'évêché de Sutri en 1556, le créa cardinal en 1557, et » le fit inquisiteur-général de la Foi dans le Milanais et la » Lombardie ; mais la sévérité avec laquelle il exerça son » emploi dans des temps pénibles où les erreurs péné- » traient partout, l'obligea de quitter ce pays. On l'envoya » à Venise, où l'ardeur de son zèle trouva encore plus » d'obstacles (2). » — « A Bergame, état de Venise, pour

(1) J.-B. Adriani apud de Thou, t. V, liv. 37, p. 35.
(2) Feller, art. Pie V.

» mettre le comble à l'audace et à la roideur avec laquelle » il exerçait son emploi, il osa faire citer à son tribunal » l'évêque même de Bergame. Le gouverneur de la ville, » au nom du sénat, arrêta le cours d'une procédure si » violente, en ordonnant au moine insolent et étourdi de » sortir promptement de la ville (1). » On sait si le pape Pie V oublia l'injure faite par le sénat de Venise à l'inquisiteur Ghisleri.

Jusqu'en 1557, la charge de grand-inquisiteur avait été partagée entre le pape et trois autres cardinaux. « Paul IV, » en élevant Ghisleri au cardinalat, le nomma seul grand- » inquisiteur, avec un pouvoir absolu. Pour justifier cette » conduite, le Pontife dit que le nombre des inquisiteurs » affaiblissait une puissance qui devait être insurmontable » et être exercée irrésistiblement sur toutes les personnes; » qu'il avait appris, par sa propre expérience, que les uns » ruinaient souvent, sous prétexte de douceur et d'huma- » nité, ce que les autres avaient sagement et sévèrement » ordonné (2). »

Le cardinal Alexandrin ne trompa pas la confiance que le zélé dominicain avait inspirée à Paul IV. Il se rendit odieux par une rigueur et une sévérité que Pie IV, successeur de Paul IV, fut plus d'une fois obligé de tempérer (3).

« A la mort de Pie IV, il fut mis sur le siége de saint » Pierre. Elevé à la première place du christianisme par » son mérite, il redoubla de zèle, et déploya contre l'hé- » résie une sévérité devenue plus *nécessaire* que jamais, » et qui *étoufferait les sectes dans leur naissance, si ceux* » *qui ont l'autorité en main songeaient à l'employer.* (Dictionnaire historique de Feller, art. Pie V, 9me édition

(1) De Thou, V, liv. 39, p. 129.
(2) *Ibid.* p. 130.
(3) *Ibid.*

revue et corrigée par une société d'ecclésiastiques, 1857, 4 vol. in-4°.)

« Le peuple, ayant appris son élection, frémit de co-
» lère et d'indignation. Il avait la mémoire toute récente
» du pontificat de Paul IV, qui avait élevé Ghisleri aux
» honneurs et aux dignités, et il craignait que Pie V ne
» fît revivre en sa personne le Pontife dont il était la créa-
» ture. Sa crainte ne fut pas vaine..... Devenu pape, il
» exerça lui-même et fit exercer la juridiction inquisito-
» riale avec tant de rigueur et de violence que plusieurs
» essuyèrent des vexations et des persécutions horri-
» bles (1). »

« Dès les premiers jours de son règne, pour que l'Italie
» connût bien sa détermination de faire périr sur le bû-
» cher tout homme dont la foi serait suspecte..... il fit
» demander au duc Côme de Médicis de lui livrer Pierre
» Carnesecchi, son sujet, son favori, un des plus émi-
» nents littérateurs de Florence; à la république de Ve-
» nise, Giulio Zanetti, savant de Padoue, et au sénat de
» Milan, Aonius Palearius, le plus éloquent professeur
» des lettres grecques et latines d'Italie; tous trois pas-
» saient pour protestants, tous trois furent condamnés
» au feu, » et subirent leur supplice après avoir été obligés de signer une sorte de formule de rétractation par laquelle ils reconnaissaient « que le souverain Pontife
» avait le droit de faire périr les hérétiques. » Le grand crime de Palearius était d'avoir dit « que l'inquisition était un poignard levé sur tous les gens de lettres (2) : »

. . . . . On le lui fit bien voir.

« Pie V avait une si grande aversion pour la clémence

(1) De Thou, V-130.

(2) Sismondi, XVIII-162. De Thou, V-132. — Vid. Fleury, Adriani, Laderchii an. Ecclest. Ant. Ciccarelli. Vit. Pii V. De Potter (Hist. du Christ), t. V-200.

» que, faisant un jour l'éloge de cette aimable vertu, uni-
» quement pour cacher son humeur dure et inflexible, il
» termina enfin son discours en disant que la clémence
» consistait à punir très sévèrement les coupables (1). »

Philippe II était le seul monarque qui parût à l'austère Pontife avoir connu toute l'étendue de ses devoirs. Toutefois il ne cessait « de l'exhorter à extirper partout l'hérésie, de le louer de sa vigueur, de lui recommander de ne point se relâcher, surtout dans les Pays-Bas où le danger lui paraissait le plus grand. » Ainsi Philippe II, l'auteur de tant d'auto-da-fé, le monarque qui transmettait à son digne ministre, le duc d'Albe, des ordres impitoyables, qui faisait mourir son fils, don Carlos, suspect d'hérésie (2), réalisait à peine, aux yeux du Pontife, l'idéal d'un roi catholique ! « Quant à la France, il se défiait
» d'elle ; il hésitait s'il devait la regarder comme chré-
» tienne ; néanmoins il pressait Catherine de prouver à
» l'Église qu'elle ne méritait pas d'être classée parmi les
» fauteurs des hérétiques, et que, malgré les ménagements
» auxquels elle s'était prêtée, elle ne perdait pas de vue
» l'exécution de sa promesse de travailler à leur extirpa-
» tion totale (3). »

A peine assis sur le trône pontifical en 1566, « Pie V
» faisait solliciter par ses députés secrets le roi de France
» de prendre les armes contre les huguenots. En échange,
» il lui promettait la prédication d'une croisade, le secours
» du roi d'Espagne et du duc de Savoie, réunis dans la
» pensée universelle de réprimer l'hérésie (4). »

(1) De Thou, V-133.

(2) Pie V donna à Philippe de *grandes louanges* pour cet acte de sévérité (de Thou, liv. XLIII, t. V-437).

(3) Sismondi, XVIII-464, d'après Ant. Ciccarelli Vit. Pii V. — Laderchii Ann. Ecclest. (Voyez aussi Lettres de Pie V, passim ; Capefigue, passim ; Ferreras, Synopsès de Espana, XIV.)

(4) Capefigue, II-419.

Si la correspondance de ce pape ne nous avait été conservée, nous ne pourrions croire, malgré le témoignage des historiens, à quel excès de zèle se laissait entraîner un ministre de Celui qui a dit : *Beati mites, beati pacifici... misericordiam volo, et non sacrificium.*

« Il existe, dit Capefigue, un monument de la plus » haute *curiosité* historique : la correspondance du pape » Pie V au milieu de ces tourmentes sociales, et l'on » s'explique tout un siècle, en lisant les cruelles maximes » qu'un homme, *doux* de mœurs et de caractère, expose, » et *veut* mettre en pratique (1). » Il n'appartient qu'à M. Capefigue, qui, faisant abstraction de la moralité des faits historiques, ne semble en avoir envisagé que le côté pittoresque ou dramatique, de ne voir ici qu'un monument d'une haute curiosité. Pour nous, c'est au point de vue de l'enseignement moral que cette correspondance nous paraît précieuse. En nous montrant à quelles fatales conséquences la doctrine d'intolérance entraîne les meilleurs esprits, elle nous enseigne combien est respectable et véritablement saint le principe de la liberté de conscience. Le *criterium* des doctrines est dans leurs conséquences morales : *Ex fructibus earum, cognoscetis eas.*

Depuis son élévation au pontificat, le but que poursuivait Pie V, dans son active correspondance avec Philippe II et la cour de France, était la reprise des hostilités contre les hérétiques. Le duc d'Albe fut envoyé en Flandre. En passant par Alexandrie de la Paille, il dépêcha Bernardin de Mendoze au pape, pour reprendre les négociations qui avaient été commencées à Bayonne avec la reine Catherine de Médicis, et pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire (2)... Bientôt, il s'établit « des conférences entre le » pape ou ses ministres et ceux des deux rois : conféren-

(1) Capefigue, II-489.
(2) De Thou, liv. XLI, t. V-290.

» ces où le pontife ne travaillait qu'à entretenir et aug-
» menter la haine des deux princes contre les protestants
» de France et des Pays-Bas, et à faire allumer dans le
» même temps le feu de la guerre par Philippe, en Flan-
» dre, et par Charles, dans son royaume (1). » Il n'y réussit que trop bien. On n'observait plus les édits donnés en faveur des protestants; on en éludait les dispositions soit par de nouvelles déclarations, soit par la mauvaise volonté des juges et des gouverneurs de provinces (2). « Les haines des catholiques contre eux étaient excitées
» par des prédications continuelles devant les petites ima-
» ges où brûlaient les lampes saintes, au coin des rues (3). » La guerre civile recommença. Après des succès divers, la paix fut encore conclue, le 23 mars 1568. Non seulement, le pape blâma cette paix, mais il écrivit à des gouverneurs de provinces pour les *encourager à ne pas la respecter*. Voici sa lettre du 5 juillet 1568, à Jacques de Savoie, duc de Nemours :

« Nous t'avons toujours chéri à cause de ton zèle pour
» la religion catholique, et de la constance de ta foi que
» tu as manifestée dans les périls du royaume de France;
» mais, lorsque nous avons appris qu'après la paix qui
» vient d'être faite avec les hérétiques et les rebelles du
» roi très-chrétien, notre fils, tu as été le premier qui,
» dans les villes de Lyon et de Grenoble, *as refusé d'en*
» *exécuter les conditions* comme fatales à la religion ca-
» tholique, et dérogatoires à la dignité du roi, *notre*
» *amour pour toi, et notre respect pour ta vertu*, s'en sont
» infiniment augmentés; la tristesse que nous causaient
» les conditions de cette paix, a été soulagée : aussi, ne
» voulons-nous point omettre de t'en attribuer la gloire,
» et de t'en rendre grâces, car nous jugeons que tu as

(1) De Thou, l. XLII, V-344.
(2) Le même, V-343.
(3) Capefigue, II-437.

» bien mérité de la religion catholique, du Roi Très-Chré-
» tien et du royaume de France. Plaise à Dieu que tous
» les grands du royaume et tous les gouverneurs de pro-
» vinces imitent ton exemple (1). » Cette lettre n'a pas besoin de commentaire !

La tristesse du pontife, à cette époque, avait encore d'autres consolations. Le duc d'Albe, celui qui, en quittant la Flandre, put se vanter d'avoir fait périr 18,000 rebelles et hérétiques de la main du bourreau, le duc d'Albe venait de faire tomber les têtes des comtes d'Egmond et de Hoorn et de tant d'autres..., dont le plus grand crime était de s'être associés contre la sainte inquisition d'Espagne (2). Pie V lui écrit à la date du 26 août 1568 :

« Non seulement, nous te félicitons, toi que le secours d'en-haut a si manifestement assisté, tandis que tu combattais dans les combats du Seigneur, mais nous te remercions au nom de toute l'Eglise, de ce que, sans être rebuté par aucuns travaux, sans reculer devant aucun danger, tu n'as pas cessé de bien mériter d'elle (3). »

Dans cet état de choses, on conçoit toutes les difficultés de la position de Catherine. Obligée qu'elle était, pour la justification de sa politique auprès de Philippe et du pape, de présenter la paix accordée aux protestants comme un simple délai apporté à leur châtiment, elle ne pouvait songer à la faire respecter (4). Le chancelier de l'Hospital n'était plus écouté : « On ne doit point garder de foi aux hérétiques, disait-on hautement; c'est une action juste et belle de les massacrer (5). » Aussi, sous ce prétendu régime de paix, faisait-on une guerre de détail

(1) Laderchii Ann. Eccl. XXIII-125, apud Sismondi, XIX-21.

(2) Voyez le système incroyable de proscription suivi à l'égard des Pays-Bas par les inquisiteurs d'Espagne : de Thou, liv. XLIII, t. V, p. 437 et 448 à 452.

(3) Laderchii Ann. Eccles. XXIII-138, apud Sismondi, XIX-21.

(4) Davila, IV-187.

(5) Capefigue, II-449.

aux huguenots. En vain, « ils se plaignaient : qu'à Paris, » les prédicateurs se déchaînaient avec tant de rage contre eux, qu'il paraissait qu'il s'agissait bien moins de » rejeter leurs doctrines que de les livrer au premier jour » à la fureur du peuple ; qu'on devait remarquer surtout » les principes de certains théologiens nouveaux, qui se » donnaient le nom de jésuites : savoir, qu'on ne doit pas » faire de paix avec les hérétiques, qu'on n'est point » obligé de leur garder la foi qu'on leur a donnée ; que » c'était une action de piété, et utile pour le salut que de » les tuer ; que tous les chrétiens devaient prendre les armes pour exterminer cette peste ; qu'au décret du concile de Constance, qui permet de ne pas garder la foi » aux hérétiques, ils joignaient l'Ecriture, pour prouver » la même chose ; qu'ils citaient, par exemple, ceux que » les Lévites tuèrent par ordre de Moïse, ceux qui avaient » adoré le veau d'or, les prêtres de Baal que Jehu enferma » par une supercherie dans le temple de leur dieu, et qu'il » fit tous massacrer (1). Qu'on entendait de toutes parts » les discours et les menaces des factieux qui disaient

(1) Pourquoi faut-il que Bossuet, le grand Bossuet lui-même, ait approuvé ces désolantes doctrines. Lorsque nous lisons, au début de sa Politique tirée de l'Écriture-Sainte, ces belles propositions : les hommes n'ont qu'une même fin et un même objet qui est Dieu. L'amour de Dieu oblige les hommes à s'aimer les uns les autres. Tous les hommes sont frères, etc. Combien peu nous nous attendons à trouver ceci plus loin : Jehu est loué de Dieu pour avoir fait mourir tous les faux prophètes de Baal qui séduisaient le peuple, sans en laisser échapper un seul ; en cela il ne faisait qu'imiter le zèle d'Elie (liv. VII, art. 3, p. 9). Le grand philosophe catholique de l'Italie, M. le curé Rosmini, a fait au moins la part des temps : Le Dieu des patriarches, dit-il, est le Dieu terrible de la nature, nous avons découvert depuis dans l'évangile le Dieu de la grâce. Rosmini-Serbati (opuscules) *.

* Illa inimicorum interfectio carnali adhuc populo congruebat, cui Lex tanquam pœdagogus data erat, sicut Apostolus dicit....., hæc est brevissima et apertissima differentia duorum Testamentorum timor et amor : illud ad veterem, hoc ad novum hominem pertinet. — (*August. contrà Adimant. Manich. discip. cap. XVII.*)

» que les huguenots n'avaient plus que trois mois à vivre ; » que dès que la moisson et les vendanges seraient ache- » vées, on ferait main-basse sur eux ; que le roi même ne » le pourrait pas empêcher, quand il le voudrait, et que » s'il le voulait, on l'enfermerait dans un couvent, et » qu'on en mettrait un autre à sa place (1). » Ce n'était pas la première fois que les catholiques ardents menaçaient de renverser la dynastie, si elle persévérait dans sa tolérance pour les hérétiques. Catherine, pour ne point compromettre son pouvoir et les droits de ses fils, se laissa entraîner par ces conseils violents. Des massacres eurent lieu à Amiens, Auxerre, Rouen, Bourges, Issoudun, Antrain, Troyes, Orléans, Blois, etc. ; elle ne chercha pas à en faire punir les auteurs. Le chancelier de l'Hospital devenait un conseiller importun. Pour le perdre dans l'esprit du roi, elle l'accusa de huguenoterie. « Il arriva une » chose qui donna occasion à ses ennemis de le rendre » encore plus suspect. Le pape accorda au roi une bulle » qui lui permettait d'aliéner les biens de l'Eglise jusqu'à » la somme de 150,000 écus de rente, *à condition* que » cette somme serait employée à faire la guerre aux héré- » tiques, afin *de les exterminer entièrement* ou de les *for- » cer* à se soumettre à l'Eglise romaine (2). » Le chancelier s'opposa, à cause de cette clause barbare, à la publication de la bulle, et entraîna l'avis du conseil. Ce fut la dernière victoire de l'esprit de tolérance. L'Hospital reconnut bientôt qu'il était impuissant à conjurer l'orage. Par des dénis de justice calculés, on provoquait les huguenots à la révolte. Il résigna les sceaux. Peu après, la guerre éclate. Là même, où les huguenots, comme à Orléans, ne songent pas à se défendre, ils sont massacrés par une populace ameutée par les moines (3).

(1) De Thou, t. V-516.
(2) *Ibid.* 520.
(3) Sismondi, XIX, p. 58.

Quand le pape apprit que Charles IX s'était enfin décidé à la guerre, il écrivit à tous les princes catholiques pour les inviter à soutenir ce fils zélé de l'Eglise, qui entreprenait l'entière extermination des misérables huguenots. Lui-même envoya un corps de troupes auxiliaires de 4,000 hommes d'infanterie et de 800 chevaux. Le cardinal de Lorraine crut devoir prendre part en personne à cette guerre sainte, et Tavannes eut besoin de lui rappeler la maxime : « A chacun son métier, ce n'est pas trop. »

A Jarnac et à Moncontour, les protestants éprouvèrent deux sanglantes défaites, et un grand nombre d'entre eux furent faits prisonniers. A la nouvelle de la victoire de Jarnac, Pie V écrivit au roi, à Catherine, au duc d'Anjou, pour les féliciter, et surtout pour leur recommander de livrer impitoyablement tous les prisonniers au bourreau, et de poursuivre le reste des hérétiques jusqu'à leur entière extermination (*ad internecionem usque*).

Voici quelques extraits de ces lettres (*Epist. Pii papæ V. Edid. Goubau. Auturp.* 1640) :

« Nous avons levé les mains au ciel en actions de grâces, » écrit-il à Charles IX, en apprenant la mort de Condé » (tué par Montesquiou, après qu'il se fut constitué pri- » sonnier)...; mais, plus le Tout-Puissant s'est montré » bon, en envoyant la défaite à nos communs ennemis, » plus il te faut redoubler d'efforts pour poursuivre et » achever ce qu'il en reste, de manière à arracher jus- » qu'aux dernières racines du mal... Point de pitié pour » les prisonniers... Qu'aucune considération de personnes » ou de choses ne te fasse épargner les ennemis de Dieu... » Tu ne pourras apaiser Dieu, que si tu venges les injures » qu'il a reçues, en livrant ces hérétiques, les plus scélé- » rats de tous les hommes, aux rigoureux supplices qu'ils » n'ont que trop mérités... Si tu n'écoutes pas ces con- » seils, redoute le sort de Saül, qui fut dépouillé du trône » et de la vie, pour avoir épargné, malgré l'ordre de

» Dieu, transmis par Samuel, le roi des Amalécites... Cet » exemple doit servir d'enseignement aux rois, et les aver- » tit de ne jamais négliger les vengeances célestes (1). » Ces conseils sont répétés presque textuellement dans une lettre de la même date adressée à Catherine. Plus tard, Pie V est informé que l'on est disposé à user d'indulgence à l'égard de quelques prisonniers. Il en écrit aussitôt à Catherine :

« Nous apprenons qu'il y a certaines gens qui s'occu- » pent de faire relâcher quelques-uns de ces hérétiques » qui sont prisonniers, et de les soustraire ainsi à leur » châtiment ; il faut que tu emploies tout ton zèle et toute » ton habileté pour l'empêcher, et pour faire subir à ces » scélérats leur juste supplice. » Pie V ajoute encore la menace aux conseils : « Que Catherine se souvienne de la colère de Dieu contre Saül, colère qui serait proportionnée à sa bienveillance actuelle, si on négligeait les dons de cette dernière (2). » C'est dans le même esprit qu'il écrit au roi à la même date : « Tu ne peux différer la punition

(1) .... Sed quanto benegnius tecum nobiscumque egit Deus, tantò enixius ac diligentius hujus occasione victoriæ enitendum est tibi ut eorum qui restant hostium relliquias persequaris atque conficias, omnesque tanti tamque corroborati mali radices atque etiam radicum fibras funditus evellas..... hoc autem facies, si nullarum personarum rerumque humanarum respectus te in eam mentem adducere poterit ut Dei hostibus parcas..... non aliter Deum placare poteris quam si Dei injurias sceleratissimorum hominum debita pœna severissime ulciscaris..... Proponat sibi ante oculos majestas tua Saülis regis exemplum, qui cum a Deo per Samuelem prophetam jussus erat, etc., etc.

Goub. Ep. Pii pap. V, lib. III, ep. 10, 28 mars 1569. Vid. Ep. II.

(2) Quod dari operam istic ab aliquibus audimus ut ex eorum hæreticorum qui capti sunt numero quidam liberentur inultique abeant; quod ne fiat utque homines sceleratissimi justis afficiantur suppliciis curare te omni studio atque industria oportet (*ibid.* ep. 12, 13 avril).

de ces hérétiques qui ont offensé la majesté divine de mille manières, car si, par quelque considération que ce soit, tu négliges de poursuivre et de venger ces offenses, tu lasseras certainement sa patience, et tu provoqueras sa colère. Ne te laisse donc émouvoir ni par les prières ni par les liens du sang (1). »

La lettre que ce pontife adressait au duc d'Anjou, contenait aussi les plus pressantes recommandations de sévérité : Ton devoir, à toi, lui dit-il, est non seulement d'user de tous les moyens pour que la justice et les lois aient leur libre cours, et pour qu'on ne pèche pas en cela par l'indulgence, mais encore de te montrer inexorable à ceux qui auraient l'audace de te supplier pour ces scélérats (2).

(1) Nam si qualibet inductus causa quod non putamus, ea de quibus offenditur (Deus), insectari atque ulcisci detuleris certe ad irascendum ejus patientiam provocabis (lib. 3, ep. 16).

(2) In quo illæ tuæ partes erunt, non solum omnibus modis adjuvare ut justitiæ ac legibus locus sit, nihilque in ea re indulgentia peccetur, sed etiam his qui pro scelestissimis hominibus supplicare audebunt inexorabilem te præbere (lib. 3, ep. 17, 26 avril) *.

* Dans des circonstances semblables, un père de l'Eglise qui n'avait pas moins de zèle que Pie V pour l'orthodoxie croyait devoir donner des conseils bien différents :

Voici ce qu'écrivait saint Augustin, après les conférences de Carthage, au tribun et au proconsul chargés de faire exécuter les lois de l'empereur Honorius contre les Donatistes :

Pœna illorum quamvis de tantis sceleribus confessorum (meurtres, sacrilèges, etc.) rogo te ut præter mortis supplicium sit, et propter conscientiam nostram et propter catholicam mansuetudinem commendandam..... Si Proconsul vel simul ambo in illo estis sententiam prolaturi, et forte ille persistit velle gladio vindicare quamvis sit christianus et quantum advertere potuimus non sit ad hæc cruciamenta proclivis; tamen si necesse fuerit, etiam Gestis jubete allegari epistolas meas quas de hac re singulas vobis mittendas putavi, soleo enim audire in potestate esse judicis mollire sententiam et mitius vindicare quàm jubeant leges. Si autem nec litteris meis ad hoc consenserit, hoc saltem præstet ut in custodiam recipiantur, atque hoc de clementia imperatorum impetrare curabimus, ne passiones servorum Dei quæ debent esse gloriosæ, inimicorum sanguine dehonestentur. (Augus. ad Marcellin. Epist. 139. Ed. Benedict.)

Mihi sollicitudo maxima incussa est ne fortè sublimitas tua censeat eos

Après la victoire de Moncontour, même conseils d'inflexible rigueur : « Que le roi ne dispute pas à la vengeance divine ses victimes, en voulant s'acquérir à lui-même le renom de miséricordieux : car, il n'y a rien de plus cruel que cette pitié, que cette miséricorde pour des impies qui ont mérité les derniers supplices » (on se rappelle ici la définition que donnait Pie V de la clémence)... Il faut l'unité de la foi. Tant qu'il y aura deux religions, il y aura deux peuples, et le royaume ne se reposera pas. « Pour atteindre ce but, tu dois livrer au supplice tous ceux qui ont levé des armes impies contre le Dieu Tout-Puissant et ta Majesté, et établir dans toutes les villes des inquisiteurs pour rechercher les fauteurs de la dépravation hérétique (1). »

Philippe II, de son côté, dans les lettres de félicitation qu'il écrivait de sa main aux cardinaux de Lorraine, de Guise et de Bourbon, « les engageait à pousser le roi à ne faire aucun traité et générosité avec les rebelles (2). »

Cependant, malgré les instances du pape et de Philippe, la cour paraissait vouloir user de clémence, et l'on préparait la paix de Saint-Germain.

Pie V écrit alors à Catherine « Frappé du bruit généralement répandu parmi les hommes, et des nouvelles

(1) Nihil est enim ea pietate misericordiaque crudelius quæ in impios et supplicia ultima meritos confertur.... Hujus autem rei tam salutaris obtinendæ causa et de his qui contra Deum omnipotentem et Majestatem tuam scelerata arma sumpserunt supplicia sumere, et hæreticæ pravitatis inquisitores per singulas civitates constituere..... (Majestas tua) debet. (Lib. 3, ep. 45, 20 octobre) *.

(2) Arch. de Simancas, apud Capefigue, II-480.

tanta legum severitate plectendos ut qualia fecerunt talia patiantur; ideo his litteris obtestor fidem tuam quam habes in Christo per ipsius Domini misericordiam, *ut hoc nec facias, nec fieri omnino permittas*.... (Aug. ad eumdem Epist. 133); et ailleurs : Ep. 54. — Malis parce vir bone, quanto melior, tanto esto mitior; quantò sis celsior potestate, tanto humilior fias pietate.

» qui nous annoncent que la paix entre notre cher fils et » les hérétiques ennemis de Dieu et rebelles à la France est » sur le point d'être conclue, nous devons vous dire que » nous sommes assurés qu'il n'y a rien de commun entre » Satan et les fils de la lumière; nous tenons également pour » indubitable qu'il ne peut y avoir aucun arrangement, si » ce n'est plein de faussetés et de tromperies, entre les » catholiques et les hérétiques. *Enflammez l'esprit* du » Roi Très-Chrétien, votre fils, pour qu'il *anéantisse* ce » qui reste encore des débris de la guerre civile (1). »

Lorsque cette paix, qu'il appelait une *infâme trahison*, eut été enfin, malgré lui, accordée aux protestants, il en exhala toute sa douleur dans une lettre au cardinal de Lorraine :

« Notre très cher fils, dès que nous fûmes assurés que » la paix venait d'être conclue entre notre très cher fils » en Jésus-Christ, le Roi Très-Chrétien, et les hérétiques » (si toutefois on peut appeler paix le traité par lequel des » lois si *infâmes* et si *perverses* à la religion catholique, » ont été imposées à Sa Majesté Très-Chrétienne par des » hommes *dépravés*), notre âme fut saisie d'une vive » douleur. Nous considérons cette paix comme ayant » porté à la France un coup plus funeste que tous ceux » qu'elle avait soufferts depuis qu'elle était agitée par les » discordes intestines avec les hérétiques (2). »

Quelles étaient donc ces lois si infâmes? « La liberté » de conscience et de prêche était accordée aux protes- » tants dans deux localités spéciales pour chaque gouver- » nement, avec défense toutefois de tout synode et réu- » nion dans un rayon de dix lieues autour de Paris; on y » déclarait que les huguenots, étant tenus de toutes les » contributions de l'Etat, seraient aussi regardés comme

(1) Lib. 4, ep. 2. Traduction de Capefigue, t. II, p. 489.
(2) *ibid.* ep. 8, septembre 1570.

» capables d'en posséder toutes les charges..... que les » pauvres et les malades seraient reçus dans toutes les » écoles et dans tous les hôpitaux, sans distinction de Re- » ligion (1). »

Si cette paix ne fut pas durable, si elle ne fut même qu'un acheminement à la Saint-Barthélemy, faut-il s'en étonner? on était résolu de forcer la main à la Royauté.

« Des lettres confidentielles du Pape au cardinal de » Lorraine contenaient des instructions pour maintenir la » sainte Eglise menacée et surtout pour la ruine de l'hé- » résie..... Le légat se plaignait sans cesse de l'insolence » des hérétiques.... Les métiers, les halles ardentes n'é- » coutaient pas un sermon où il ne fut question de l'in- » solence des hérétiques..... Tous s'exaltaient par une » correspondance de clocher à clocher, de commune à » commune sur les insultes des calvinistes, sur la multi- » plication des prêches et de la cène au milieu des cathé- » drales en ruines. Quand cet intolérable état cesserait-il? » Ne valait-il pas mieux saisir une fois les armes, courir » sus à ces rebelles à Dieu et au Roi, ou s'en débarrasser » par de bonnes *vêpres siciliennes?* Telle était l'opinion » commune dans ce peuple de la grande cité.... On con- » trevenait partout à l'édit de pacification..... Tous les re- » gistres des chartes sont remplis des plaintes des protes- » tants persécutés..... L'amiral de Chatillon mande au » Roi que depuis peu on a tué deux de ses gens et qu'on » lui refuse des vivres pour de l'argent (2). »

Cependant Catherine fort embarrassée de son rôle : « Faisait au clergé, aux Guises, aux gouverneurs de pro- » vinces et aux parlements de vagues promesses. Rien » n'était stipulé, mais l'extermination de l'hérésie était » toujours sous-entendue; la Cour n'était censée fidèle à

(1) De Thou, t. VI, p. 60-61.
(2) Capefigue, III, p. 39-48-57.

» l'Eglise, l'Eglise fidèle à la Cour que sous cette condi-
» tion; il n'était pas besoin de conventions plus précises;
» les volontés étaient unanimes, et chacun était prêt, quand
» le roi dirait *frappez*, à tirer le poignard et à frapper (1). »

Nous savons que la conduite de Catherine a été autrement expliquée. L'écrivain Camille Capilupi (2), le prédicateur Jean Rondinelli (3), les historiens Davila et Adriani, si dévoués aux Médicis (4), ont prétendu que la Saint-Barthélemy était le résultat d'un complot formé depuis longues années et conduit par Catherine de Médicis et Charles IX avec une habileté et une dissimulation dont il leur font grand honneur. Mais cela ne prouve qu'une chose, quand on rapproche ces assertions des faits, c'est que cette exécution sanglante répondait si bien aux vœux et aux espérances du parti catholique, surtout au-delà des Monts, que la préméditation n'était pour les auteurs, au point de vue de leurs panégyristes, qu'un titre de gloire de plus. De Thou fait observer que « les écrivains
» italiens et espagnols sont fort ingénieux pour nous prê-
» ter leur raffinement de politique et les traits de pré-
» voyance qu'ils ont imaginés après coup. Nos courtisans
» ont fait le contraire; car ils ont employé leur adresse à
» excuser l'atrocité de l'action, sur ce qu'elle fut faite
» sans avoir été préméditée et par une espèce de hasard
» que l'occasion fit naître (5). »

La vérité est entre ces deux assertions contraires. Que l'on complète ce que nous venons de raconter en lisant

(1) Sismondi, XIX, p. 88.

(2) Lo stratagemma di Carlo IX, re di Francia, contro gli Ugonetti. Roma 1572, in-4°.

(3) Oratio Joan. Rondinelli, in exequiis Karoli IX, vales. christ. Gallor. regis. Florentiæ 1574.

(4) G. B. Adriani storia, lib. XVIII-XXII. Davila, delle Guerre civ. di Francia, l. IV-V.

(5) De Thou, liv. LIII, t. VI-445.

les détails des derniers préparatifs et de l'exécution de la Saint-Barthélemy dans les Mémoires de Tavannes, dans le récit fait par le duc d'Anjou (Henri III) à son médecin Miron (1), dans les livres LI et LII de l'histoire de de Thou, dans les Mémoires du même et enfin dans l'histoire de Capefigue, qui a pu consulter plusieurs documents inédits; on demeurera alors convaincu, comme nous, qu'il n'y a rien à donner ici au hasard ni à la longue préméditation des conseils de la Royauté. « On a fait de Charles IX » un monstre, de Catherine de Médicis une figure san- » glante de femme; l'un et l'autre luttèrent longues an- » nées contre une réaction qu'ils furent obligés de se- » conder (2). » La Saint Barthélemy fut la conséquence logique de la doctrine d'intolérance *armée*, que prêchaient depuis plus de quinze ans les chefs du catholicisme, prédication qui développa un fanatisme que rien ne pouvait plus contenir. On voulait l'entière extermination des hérétiques; on se préoccupait peu des moyens d'exécution; tous paraissaient bons : guerre, bourreaux, inquisition ou massacre, nous sommes en droit de le dire, car tous avaient été employés, aucun n'avait été répudié. Nous avons vainement cherché un blâme, un désaveu donné par le Pape à ces *étranges excès de zèle*, où se laissaient entraîner les meilleurs catholiques et les plus haut placés. Dans cet état des esprits Catherine fut mise en demeure d'opter entre une guerre civile, que la Ligue ferait cette fois pour son compte, et un massacre général que le Roi ordonnerait. Catherine qui, comme tous les esprits politiques, cherchait à atteindre le but avec le moins de dépense possible de force et d'énergie, proposa encore au dernier moment, pour échapper à l'une et

(1) Discours du roy Henri III..... des causes et motifs de la Saint-Barthélemy, t. XLIV de la collection Petitot, Ire série.

(2) Capefigue, t. III; préface, p. XII. (Lettre à M. Molé.)

l'autre extrémités, de se débarrasser des chefs des deux partis. « Le conseil secret repoussa le projet de la reine » d'envelopper les grandes têtes des deux partis dans une » commune tuerie..... Ce juste milieu sanglant ne pou- » vait répondre à l'état des esprits. Le vent soufflait au » catholicisme, il fallait de toute nécessité s'abandonner » au duc de Guise..... En confiant l'exécution des ven- » geances à des mains populaires, en plaçant les catho- » liques à la tête de ce massacre, c'était le rendre géné- » ral. Une fois emporté par le mouvement on ne pouvait » plus s'arrêter; on allait à l'extermination entière des » huguenots (1). »

Le massacre fut donc résolu..... On sait le reste.

Ni le Pape ni Philippe II ne l'avaient *formellement* conseillé, du moins *à cette époque;* ils n'en furent pas même instruits d'avance. C'est notre conviction. Tous deux en effet, ne comprenaient guère qu'on eut besoin d'employer des ménagements et des voies détournées pour exterminer les hérétiques. La guerre ouverte, mais la guerre à outrance (ad internecionem usque) (2), puis les bourreaux et l'inquisition, voilà sans doute les moyens qu'ils auraient préférés. Mais s'ils n'avaient pas suggéré la pensée de ces nouvelles *vêpres-siciliennes*, ils n'ignoraient pas qu'elle était dans l'esprit des catholiques ardents, et ils ne l'ont pas condamnée d'avance; ils l'ont par leurs provocations incessantes nourrie, entretenue, exaltée, et après l'exécution ils ont complétement accepté cette pensée comme leur. Cela suffit-il pour engager leur responsabilité morale?

On a dit d'abord : le Pape et Philippe II voulaient une guerre franche et loyale, en un mot combattre un beau combat..... Mais les catholiques étaient au moins dix contre un. Venir dire aux protestants : croyez ce que

(1) Capefigue, t. III, p. 171.
(2) Lettres de Pie V, passim.

nous croyons, servez Dieu comme nous, ou combattez, et si vous ne tombez pas sous notre glaive vous périrez de la main du bourreau ou sur les bûchers de l'inquisition; est-ce là proposer un beau combat? Pour nous, nous ne voyons entre ce que vous vouliez et ce que vous donna Catherine de Médicis d'autre différence qu'entre une Saint-Barthélemy de jour et une Saint-Barthélemy de nuit. Eh bien! nous aimons mieux la dernière; sans être essentiellement plus immorale, elle fut moins sanglante; nous l'aimons mieux encore parce que le caractère odieux qu'elle a revêtu par cette circonstance de guet-apens, est comme le sceau de réprobation que la Providence a voulu imprimer aux doctrines qui l'ont enfantée; nous l'aimons mieux surtout parce qu'elle nous fit échapper à l'inquisition, et par-là nous préserva de cet abaissement intellectuel, de cette dégradation morale, où sont tombées, sous le poids de ce joug, l'Italie et l'Espagne, et d'où elles ne se releveront peut-être jamais. Sans la liberté, en effet, tout développement intellectuel et moral devient impossible; la raison en est toute simple, c'est que l'essence même de l'être intelligent et moral, c'est la liberté.

Voilà pour le fond. On dit ensuite : « Dans les récits de cette catastrophe on n'a pas assez distingué entre l'approbation donnée à un fait accompli, et la volonté qui le prépare. La différence est pourtant immense..... » Nous confesserons, à la honte de notre intelligence, que nous ne comprenons pas comment cette distinction absout la Papauté. Plus un fait accompli favorise nos passions et nos intérêts même les plus légitimes, plus nous devons mettre de soin, tout en l'acceptant, à répudier l'immoralité des moyens qui l'ont préparé. Ce devoir est surtout impérieux pour ceux qui exercent une magistrature morale. Se taire alors, ce serait déjà prendre une grave responsabilité. Que serait-ce donc si au lieu d'une approbation silencieuse on en venait à louer hautement l'action, à

glorifier ses auteurs sans réserve, et avec tant d'abandon qu'eux mêmes sentiraient la rougeur de la honte leur en monter au front ? et c'est cependant ce qu'on a fait pour la Saint-Barthélemy. On a prétendu, il est vrai, en dernier désespoir de cause, que le Pape et le roi d'Espagne avaient été trompés sur l'origine et les circonstances de l'événement. « De quoi se félicitèrent-ils ? d'un triomphe » soudain, inattendu des catholiques sur les protestants; » triomphe qui ne fut présenté nulle part dans le premier » moment sous ses véritables couleurs et avec le carac- » tère de la perfidie et du massacre, mais comme le ré- » sultat d'une conflagration inopinément allumée par » suite de l'attentat des Guise contre l'amiral Coligny, » ou comme la répression d'une tentative des huguenots » contre la personne même du Roi.... » Cette excuse elle-même, quelque faible qu'elle fût au fond, aura été invoquée en vain. Oui, sans doute, on usa de précautions et de détours en communiquant cette nouvelle aux princes protestants; à Elisabeth, aux Princes Allemands et aux Ligues Suisses; mais comme l'a fort bien dit Capefigue : « Il n'était pas besoin de tant de ménagements avec le » Pape et le roi d'Espagne. Le triste massacre de Paris » entrait dans les intérêts et les opinions du catholicisme » dont ils étaient la grande expression. » Voyez la lettre de Catherine de Médicis à son bon fils Catholique, citée par Capefigue, d'après les archives de Simancas. « Ici, » continue l'historien, on se trouvait à l'aise, on annon- » çait une *bonne nouvelle*. Les dépêches adressées au Pape » étaient écrites avec la même *joie abandonnée* (1). » A quoi bon d'ailleurs essayer de tromper le Pape et le roi d'Espagne qui avaient à Paris tant d'émissaires, tant de correspondants dont quelques-uns étaient si haut placés et si bien informés ?

(1) Capefigue, III, p. 208-210.

En conservant ainsi toute leur sincérité aux faits qui suivirent la Saint-Barthélemy, on y verra que la Papauté et Philippe II ont accepté sans réserve et en pleine connaissance de cause, toute la responsabilité morale de ce massacre.

A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, « l'ivresse fut au » comble en Espagne. Philippe II n'avait pas été étran- » ger à la pensée d'en finir avec les huguenots. Sa corres- » pondance avec son ambassadeur et le duc de Guise, » indique qu'il engageait Catherine et le Conseil à prendre » *un moyen quelconque* pour se débarrasser des calvi- » nistes, dont les desseins se liaient à la révolte des Pays- » Bas. Quand il sut que tous avaient été enveloppés dans » un massacre, il en écrivit au Roi et l'en félicita dans » les termes d'un enthousiasme religieux (1).

» Lorsque la nouvelle du massacre de Paris arriva à » Rome, ce fut une joie au-dessus de tout ce qu'on peut » dire. Les lettres du nonce (Salviati) que le pape (alors » Grégoire XIII, successeur de Pie V) avait à la cour » de France furent lues le 6 de septembre dans l'assem- » blée des cardinaux. Elles portaient que toute l'expédi- » tion avait été *projetée et exécutée par l'ordre exprès du* » *Roi*. » Voici un extrait de la dépêche du nonce (2).

» Que notre Seigneur me permette de lui baiser les » pieds et de me réjouir avec lui du fond de mon cœur » qu'il ait plu à la majesté divine de faire marcher, dès » le début de son pontificat, si heureusement et si glo- » rieusement les affaires de ce Royaume; d'avoir si bien » étendu sa protection sur le Roi et la Reine mère, qu'ils » ont eu la volonté et le pouvoir d'arracher cette racine

(1) Capefigue, III, p. 250.

(2) La correspondance de Salviati, recueillie par M. de Châteaubriand pendant son ambassade à Rome, a été publiée à la suite de l'histoire d'Angleterre de Mackintosh, t. III.

» de pestilence avec tant de prudence, en temps si op-
» portun, qu'ils tenaient tous leurs rebelles comme sous
» clés et en cage (*che tutti i loro rebelli erano sotto*
» *chiave, in gabbia*) (1).

» Après cette lecture, il fut résolu que le pape accom-
» pagné des cardinaux irait à l'église de Saint-Marc pour
» remercier Dieu solennellement de la grâce singulière
» qu'il venait de faire au Saint-Siége et à toute la chré-
» tienté, et que le lundi suivant on dirait à ce sujet une
» messe solennelle à la Minerve, où le pape et les cardi-
» naux assisteraient, et qu'on publierait un *jubilé* univer-
» sel pour les causes suivantes : 1° parce que les ennemis
» de la vérité et de l'Église avaient été exterminés en
» France; 2° à cause de la grande victoire remportée
» sur les Turcs et des heureux succès du duc d'Albe,
» en Flandre, etc.... » Quelle étrange confusion d'idées morales! la Saint-Barthélemy, les exécutions du duc d'Albe, la victoire de Lépante, mises sur la même ligne! je me trompe, la première place était donnée à la Saint-Barthélemy.

« Sur le soir, on tira le canon du château Saint-Ange et
» on alluma des feux dans toutes les rues; en un mot on
» n'oublia rien de tout ce qui s'est toujours fait après les
» victoires les plus grandes et les plus signalées qui aient
» été remportées pour l'Eglise romaine.

» Le cardinal de Lorraine comme transporté de joie fit
» compter mille écus d'or à *un gentilhomme du duc d'Au-*
» *male, son frère,* qui lui apporta cette agéable nouvelle »
(que pouvait-il ignorer alors?), « et il témoigna qu'il en
» avait une joie inexprimable. Sur sa demande, le Pape,
» tous les cardinaux et les ambassadeurs catholiques.... se
» rendirent processionnellement à l'église de Saint-Louis,
» où le cardinal de Lorraine célébra la messe avec une

(1) Voir le texte de cet extrait dans Sismondi, t. XIX-187.

pompe superbe..... On avait mis à la porte de l'église une inscription qui portait : Que le cardinal de Lorraine, au nom du roi très-chrétien, Charles IX, rendait grâces à Dieu et félicitait notre Saint-Père le pape Grégoire XIII, le Sacré Collége des cardinaux, le Sénat et le peuple romain, du succès étonnant et incroyable qu'avaient eu *les conseils que le Saint-Siége avait donnés*, les secours qu'il avait envoyés et les prières que Sa Sainteté avait ordonnées pour douze ans (1).

« Grégoire XIII exprima toute sa joie de la Saint-Bar-
» thélemy dans une lettre adressée au roi Charles IX et à
» Catherine, sa mère. Il les félicite d'avoir servi la foi du
» Christ en secouant l'affreuse hérésie. Pour attester son
» zèle et l'enthousiasme dont il était animé, il fit peindre
» un large tableau de tous ces massacres; car une belle
» image lui avait été envoyée; puis comme au temps des
» Césars on frappa des médailles d'or en commémoration
» du triomphe (2). »

Ce ne fut pas tout. De Madrid et de Rome on envoya des ambassades solennelles. Le marquis d'Ayamonte, au nom de Philippe II, devait dire au Roi : « J'avertis très-
» amicalement, mon très-cher et très-aimé frère, qu'il
» persévère dans d'aussi *bons principes*, frappant de telle
» manière les huguenots, ses rebelles, qu'en quelle par-
» tie du royaume qu'ils se retirent, on en finisse cette
» fois d'eux et de leur fausse doctrine, et si pour cette
» *bonne œuvre*, il a besoin de mon secours et assistance,
» je les lui donnerai de bon cœur, et j'en ai bien grand
» désir (3).

» Un légat spécial, le cardinal des Ursins (Fabio Or-
» sini), fut chargé des hautes félicitations de la cour de

(1) De Thou, liv. LIII, t. VI, p. 441-443.
(2) Capefigue, III-258.
(3) *Ibid.* 260, d'après les Arch. de Simancas.

» Rome (1). Ses instructions secrètes portaient de faire » instance pour que le concile de Trente fût reçu dans le » royaume..... et trouvant bonnes dispositions il propo- » sera de mettre l'*inquisition en France* (2). »

Le cardinal des Ursins s'arrêta quelques jours à Avignon. « Il vit à son arrivée que la face des choses était » bien différente de l'idée qu'il en avait prise à Rome. Il » trouva les catholiques saisis d'effroi, les protestants ir- » rités, tout le royaume rempli de troubles, et il fut *bien* » *surpris* qu'une action qu'on *louait tant à Rome* était » généralement *détestée* en France, et que le roi même à » qui ils donnaient la gloire d'avoir préparé de longue » main et si bien concerté le coup qu'il venait de frapper, » était réduit à s'en justifier auprès de ses peuples, comme » d'un événement que l'occasion avait fait naître, auquel » il avait été forcé, mais qu'il n'avait pas prémédité (3). » On délibéra même si on y recevrait le légat, ou si le » roi ne chercherait pas quelque excuse honnête pour se » dispenser de lui parler; mais il craignait en renvoyant » le légat de perdre l'*amitié* du pape qu'il avait *gagnée* » par le massacre de la Saint-Barthélemy..... On le laissa » donc entrer dans le royaume (4). »

Des Ursins fut reçu à Lyon avec les honneurs accou-

(1) Sollicitus (Gregorius) quam salubris ægro regni corpori tam copiosa depravati sanguinis emissio esset profutura Fabium cardinalem Ursinum, legatum a latere in Galliam destinat qui Carolum regem admoneat ut cœptis insistat fortiter neque curam, asperis remediis inchoatam prospere, perdat leniora miscendo. Ann. Eccl. ad an. 1572, apud de Potter. Hist. du Christ. t. VII-330.

(2) Capefigue, III-260, d'après les Arch. de Simancas.

(3) Admirable esprit de la nation française qui se revèle à toutes les époques de son histoire : la violence, le mépris des droits de l'humanité suffisent pour compromettre les causes les plus populaires ! La vue du sang de nos frères répandu par nos mains dissipe bientôt l'ivresse du fanatisme des opinions.

(4) De Thou, l. LIV, t. VI-533.

tumés. « Les massacres avaient été exécutés dans cette » ville le dimanche 31 août avec des circonstances révol- » tantes. Outre les huguenots qui avaient été tués par la » populace dans les rues, plus de huit cents protestants » étaient déposés dans les prisons sous la foi du gouver- » neur Mandelot ; celui-ci laissa agir un homme de sang, » nommé Boidon, qui, après avoir vainement demandé » l'assistance des soldats de la citadelle et même celle du » bourreau, recruta enfin des bourgeois fanatiques avec » lesquels il força successivement les dépôts des Corde- » liers, des Célestins et de l'Archevêché. » La sépulture ecclésiastique ayant été refusée aux restes de ces malheureux, la populace les jeta dans le Rhône. « Le légat, » dans tout son voyage, avait entendu parler de cette exé- » cution. Un millier de corps morts, roulés en même temps » dans les eaux du Rhône, avaient porté l'effroi à toutes » les villes bâties sur ses bords.... A Arles, la population, » qui n'a d'autre eau que celle du fleuve, s'était refusée, » pendant plusieurs jours, à en boire (1). » Malgré tout cela, le légat, à son arrivée à Lyon, « donna de grands » éloges au zèle de la bourgeoisie, complimenta publique- » ment le fameux Boidon, chef de cette horrible bouche- » rie, et lui donna, de sa pleine puissance, une absolution » générale du passé (2). Les ministres lui avaient fait dire » de parler sobrement sur cette affaire (de la Saint-Barthé- » lemy) ; mais il ne laissa pas d'exalter la prudence du roi » et de répéter en tous lieux, dans toutes les maisons, en » public et en particulier, que ce prince avait donné, dans » cette occasion, des marques d'une patience à toute » épreuve et d'une grandeur d'âme peu commune.

(1) Sismondi, XIX-188. De Thou, l. LII, t. VI, p. 424.

(2) Cette absolution porta les fruits qu'on devait en attendre. Ce même Boidon commit depuis toute sorte de crimes et d'infamies qui le firent condamner à mort et exécuter à Clermont (Auvergne). De Thou, LII, t. VI, p. 424.

» . . . . . Dans l'audience qu'il eût du roi, il lui fit » toutes les instances possibles et employa les motifs les » plus puissants pour engager ce prince à ordonner, dans » toutes les cours du royaume, la publication du concile » de Trente, suspendue en France depuis neuf ans, au » grand scandale de la chrétienté, et de *consacrer*, par » l'approbation de ce saint concile, la *mémoire de la* » *grande action* qu'il venait de faire pour la gloire de » Dieu et pour l'élévation de la sainte Église romaine; » action qui ferait, disait-il, la matière des éloges de tous » les siècles. Notre siècle, ajouta-t-il, et tous ceux qui le » suivront demeureront convaincus que ce n'est ni la » haine, ni la vengeance, ni le ressentiment de quelque » injure particulière qui ont fait consentir un prince aussi » chrétien que Votre Majesté, au meurtre de tant de per- » sonnes, mais uniquement le zèle de la gloire de Dieu, » afin que la religion de nos ancêtres, c'est-à-dire la reli- » gion catholique, apostolique et romaine, que le concile » de Trente vient de purger du poison de l'hérésie, soit » désormais établie unanimement dans toute la France » sans exception, ce qu'on ne pouvait jamais espérer tant » que la faction des protestants ne serait pas extermi- » née (1). »

Il n'y a rien à ajouter à ce récit..... Concluons donc :

La véritable cause, la cause première, la cause profonde de la Saint-Barthélemy, ce fut le fanatisme religieux. La responsabilité morale de ce massacre doit, en conséquence, peser sur ceux qui ont excité et entretenu ce fanatisme : le Pape, Philippe II et les chefs catholiques. Quand on a cherché à les justifier au point de vue du catholicisme, on n'a pas assez distingué l'intolérance au regard du dogme, de l'intolérance au regard de la morale pratique. Le pouvoir religieux a le droit, c'est même son

(1) De Thou, t. VI, p. 533, édit. de Londres, 1734, in-4°.

devoir, de condamner les doctrines qu'il croit fausses et dangereuses; mais tout en jetant l'anathême aux doctrines, qu'il n'oublie jamais de recommander une charité fraternelle pour les personnes, un respect inviolable pour les consciences. Chacun de nous, dans sa sphère d'action, doit aussi faire un prosélytisme ardent, infatigable pour ses croyances, s'il pense qu'elles importent au bonheur de ses semblables, mais seulement par la voie pacifique de la parole, qui ne provoque jamais aux actes de violence, qui ne reconnaît comme siennes que les conquêtes faites par une douce persuasion. Si le zèle nous emporte au-delà, nous alléguerons en vain pour excuse les exigences de notre foi; nos actes n'auront pour juge que la morale universelle. L'humanité a des droits imprescriptibles, et « il n'y a point de droit contre le droit (1). »

(1) Voici comment s'expriment quelques-uns des premiers Pères de l'Eglise.

Humani juris et naturalis potestatis est unicuique quod putaverit colere; nec alii obest aut prodest alterius religio. Sed nec religionis est cogere religionem quæ sponte suscipi debeat, non vi. Tertul. ad scapulam cap. 2. — Videte enim ne et hoc ad irreligiositatis elogium concurrat, adimere libertatem religionis, et interdicere optionem divinitatis ut non liceat mihi colere quem velim sed cogar colere quem nolim. Nemo se ab invito coli vellet, ne homo quidem. Tertul. Apologeticus. Cap. 24. — Vid. cap. 28.

Non est opus vi et injuria quia religio cogi non potest, verbis potius quam verberibus res est agenda, ut sit voluntas.... Nemo a nobis retinetur invitus; inutilis est enim Deo qui devotione et fide caret.... longe diversa sunt carnificina et pietas; nec potest aut veritas cum vi, aut justitia cum crudelitate conjungi.... sed defendenda sunt, inquiunt, suscepta publice sacra : O quam honesta voluntate miseri errant! sentiunt enim nihil esse in rebus humanis religione præstantius, eamque summa vi oportere defendi; sed ut in ipsa religione, sic in defensionis genere falluntur. Defendenda enim religio est non occidendo, sed monendo; non sævitia sed patientia; non scelere sed fide : illa enim malorum sunt, hæc bonorum; et necesse quidem est bonum in religione versari, non malum. Nam si sanguine, si tormentis, si malo religionem defendere velis, jam non defendetur illa, sed polluetur, atque violabitur. Nihil est enim tam voluntarium quam religio, in

L'illustre chancelier de l'Hospital avait déjà compris et proclamé ces principes, mais il ne put les faire prévaloir. Ils sont aujourd'hui presqu'universellement admis, du moins, et c'est ce qui importe le plus, dans leurs conséquences pratiques. Cependant il est une certaine école historique qui ne veut pas encore voir un progrès dans ce triomphe des idées libérales sur les doctrines absolues de l'autorité et de l'intolérance; elle le déplore, au contraire, et, dénigrant le présent, elle désespère de l'avenir, si les générations nouvelles, abandonnant une direction fatale, ne reprennent la voie du passé. Une autorité morale, librement acceptée, volontairement obéie; une vérité toujours ancienne et toujours nouvelle; une société qui se conserve au milieu d'un mouvement incessant de renovation..... chimères, où l'on cherche vainement, nous dit-elle, à concilier ce qui est de soi inconciliable, l'autorité et la liberté, la vérité et l'erreur, l'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire. Pour cette école, tout le mal qui s'est fait dans le gouvernement des affaires de ce monde est dû aux doctrines libérales; tout le bien aux doctrines conservatrices, sans le contrepoids desquelles, la société, emportée par l'esprit novateur, se précipitait à sa ruine. Il faut donc se hâter d'y revenir, abjurer nos

qua si animus sacrificantis aversus est, jam sublata, jam nulla est. Lactant. Divin. Instit. lib. V, cap. 20.

Hæc, fratres, cum impigna mansuetudine agenda et prædicanda retinete : Diligite homines, interficite errores; sine superbiâ de veritate præsumite, sine sævitia pro veritate certate. Augustin. contra litt. Petil. lib. I, cap. 29. Ecce non agimus ferro, sed verbo, *ibid*, lib. II, cap 69. Nullis tamen bonis in catholica hoc placet, si usque ad mortem in quemquam licet hæreticum sæviatur. Contra Crescon. lib. III, cap 50. —Vide ad Donatistas post collat. cap. XVII. —Sermon. 35 et 36 inter Sirmond. —Tractat. in Johan., etc. Cædes et vincula aliena sunt a nostra ecclesia. Athanas. Apol. 2. — Nous indiquerons encore : Sancti Ignatii Epist. ad Philadelph. — Sancti Justin. Apolog. 2. — Sancti Gregor. magn. lib. I, Epist. c. 34. Et enfin : fides suadenda est non imperanda. St Bern. Serm. 61 in cantic.

erreurs, brûler nos idoles, relever ce que nous avons renversé. Nous n'exagérons rien. Tel est l'enseignement qu'un des historiens de l'école soi-disant catholique veut tirer de la Saint-Barthélemy. M. Capefigue, après nous avoir montré Philippe II comme le pontife armé de cette époque, comme la personnification la plus complète du catholicisme militant; après nous avoir présenté, sans déguisement, la Saint-Barthélemy comme le triomphe du dogme d'autorité sur la doctrine du libre examen, continue en ses termes :

« Quand je commençais à décrire les troubles de la » Ligue, le canon de la guerre civile retentissait à mes » oreilles; je voyais de mes yeux se reproduire pour d'au- » tres idées, pour des exaltations d'une autre nature, les » *mêmes cruautés*, le même désordre de pensées, la joie » des vainqueurs, l'insulte aux vaincus..... Des joies » atroces et des maximes impitoyables applaudies à la tri- » bune et posées dans les lois..... les journées des ven- » geances populaires se ressemblent!.....

» A qui attribuer ce désordre d'idées? A la maxime du » libre examen..... L'autorité du catholicisme a été ébran- » lée, puis on en est venu à l'autorité royale, à la légiti- » mité des races; maintenant, il est une autre légitimité » attaquée par ce libre et terrible examen, c'est l'autorité » des gouvernements et le droit de propriété; rien ne » résistera à l'impitoyable fatalité qui poursuit les sociétés » quand elles ont secoué les maximes conservatrices. Ces » maximes ont croulé dans un grand naufrage; elles » vivent comme un culte dans le cœur de quelques fa- » milles, et dans la haute raison des hommes qui ont les » yeux sur l'avenir.... Une heure arrive où tous les partis » fatigués se cherchent pour se presser autour d'un prin- » cipe qu'un vertige a renversé (1). »

(1) Capefigue, t. III, p. 25-26. Lettre à M. Molé.

Voilà donc où nous conduit la préoccupation de l'esprit de parti ! 1830 ne vaut pas mieux que 1572, je me trompe, il vaut moins, car si les moyens furent les mêmes, le but était bien différent. Là, c'est le principe conservateur de la société qui triomphe; ici, c'est le principe révolutionnaire et subversif..... Mais non, et que la Providence en soit bénie, les journées des vengeances populaires ne se ressemblent pas ! C'est en comparant l'immense distance qui sépare les journées de juillet 1830 de la Saint-Barthélemy 1572; la révolte des ouvriers de Lyon de cette boucherie qui ensanglanta les eaux du Rhône, que l'on comprend surtout combien a été grand le progrès des idées morales et religieuses. Les notions du droit et du devoir ont si profondément pénétré, chez nous, dans les masses populaires que les plus violentes passions, quelquefois les plus légitimes, ne les leur font pas mettre en oubli. N'est-ce pas là, la plus éclatante justification de ces doctrines qu'on traite de subversives? Oui, quoiqu'on dise, le présent vaut mieux que le passé, et nous ajoutons avec confiance, l'avenir vaudra mieux encore. Car rien ne peut plus arrêter le progrès de la civilisation. L'humanité a aujourd'hui la conscience de ses destinées.

Ce progrès continu, providentiel, nous reconnaissons qu'il ne se fait souvent qu'au prix de durs sacrifices, et que la société souffre dans les crises qui accompagnent chacune de ses transformations. Mais nous n'admettons pas qu'à ces époques critiques une raison d'état ait quelquefois rendu nécessaires de grands crimes, comme des remèdes héroïques, pour défendre la constitution du corps social. M. Capefigue a appliqué à la Saint-Barthélemy cette doctrine d'impérieuse nécessité, que d'autres historiens avaient invoquée dans l'intérêt d'une tout autre cause. Il veut que la Saint-Barthélemy, en rendant définitif le triomphe du Catholicisme en France, ait sauvé la Monarchie, et avec la Monarchie les hautes destinées auxquelles

la France était appelée. C'est aussi à ce point de vue que s'est placé M. Le Normant dans ses leçons sur cette époque de notre histoire. Quelle que soit la cause qu'il s'agisse de défendre, notre raison, non moins que notre conscience, repousse cette désolante doctrine. Elle se réduit au fond à ce sophisme : Puisque le but, but grand et légitime, a été atteint par tel moyen, il n'y en avait pas d'autres, ou du moins celui-là a reçu la sanction de la Providence, qui en a permis le succès. Nous savons que Dieu peut, en quelque sorte, tirer le bien du mal, et que, du milieu des faits qui semblent bouleverser les sociétés, il sait faire sortir l'ordre, comme de la mort il fait jaillir la vie. Mais c'est une impiété de prétendre que ce sont là les voies que choisit sa sagesse, et que les grands criminels ne sont par fois que les instruments qu'il dirige. Non, ce n'est pas ainsi que procède la sainte Providence. Elle neutralise le mal par un plus grand bien, parce qu'elle a en elle une source de bien inépuisable. Mais si le mal a disparu sous le bien, il n'en a pas moins existé, librement existé, c'est là son essence, et ses auteurs en seront responsables.

Puisse cette notion d'une responsabilité morale, dont rien ne dispense, pénétrer de plus en plus profondément au sein de la société. Laissons les lois de nécessité et de fatalité au monde des Choses. Elevés par le Créateur à la dignité de Personnes, êtres intelligents et moraux, ayons toujours dans nos actions la conscience de notre liberté.

LE MARÉCHAL DE GIÉ,

PAR M. VICTOR PAVIE.

Qu'il m'est apparu de fois, dans le lointain de notre histoire, tantôt joyeux enfant sur l'esplanade de Mortier-Crolle, tantôt vieillard pensif sous les ombrages du Verger; ici, le bâton, là, le bourdon en main, pélerin en Galice, et maréchal à Fornoue; ou de marbre et à cheval sur le fronton de la grand'cour, ou de verre et à genoux dans les flammes des vitraux, ou d'albâtre et couché sur les dalles du mausolée, — ce seigneur de Gié, ce vicomte de Rohan, duc de Nemours, comte de Guise, seigneur de Mouliherne, de Baugé, de Penhouët, de Chengy et de Bar-sur-Aube! Sur lui l'Anjou est sobre, et la Bretagne prodigue : car, au temps où il vivait, l'écu recouvrait le berceau comme la tombe; l'homme relevait du nom, ainsi que le vassal du suzerain, et les mâcles de Rohan jetaient plus haut leurs voix que les tourelles du Verger et le donjon de Mortier-Crolle. Aujourd'hui, que le marteau des révolutions, en frappant sur l'écu, a mis à nu le personnage, l'histoire reprend son bien dans le chartrier des familles; les rameaux affranchis de leur souche féodale refleurissent aux lieux préférés : et voilà comme quoi le maréchal Pierre de Gié nous revient de Bretagne, en passant par la France.

Deux grandes fois dans sa vie, au commencement et à la fin, une fois pour sa grandeur, et une autre fois pour sa perte, il protesta contre la suprématie du sol. Il n'avait

pas quinze ans (1), lorsque Tanneguy du Châtel, transfuge de cette même cour d'où il déracinait son pupille, et qui était allé à sa rencontre jusqu'à Thouars, en société de 200 gentilshommes, le présenta au roi Louis XI : « Je » vous amène, bieau sire, ce tiercelet dessus mon poing, » déchaperonné d'à-nuit, et l'œil encore hagard sous ce » nouveau soleil de France. Je le dressais pour un autre, » mais Dieu vous le départ; pour hardie et fidèle, je vous » réponds de sa volée; essayez-en, j'engage ma vicomté » de Bellière, qu'une fois lancé, il ne rentrera au perchoir » qu'avec du sang au bec, et aux serres grasse curée. » — Par la Pasques-Dieu! compère, le bon tour que jouez » là à mon gentil cousin François! Approchez donc, mes- » sire! qu'il est séant et qu'il nous va! » — Et donnant sa main croche à baiser au jeune prince qui ne s'y prêtait qu'à demi : « Salut et liesse à la maison de Rohan. C'est » fête à-nuit céans, vrai comme c'est deuil là-bas. Debout, » messire; assez vous agenouillerez plus tard, quand » nous vous octroierons de notre gracieuse main le bâton, » voire un jour l'épée, laquelle, » poursuivit-il, en se penchant vers son oreille, « n'a point exclu du front de » notre regretté Arthur cette belle couronne de Breta- » gne. »

Durant ce temps-là, couverts de sueur et de poussière, les émissaires de François II lui racontaient l'issue piteuse de leurs recherches. François se mordit les lèvres et se frotta les yeux; les bonnes grâces de Mme de Villequier lui coûtaient cher. Tanneguy et la fortune avaient délogé du même coup; et, à demi-soulevé du sein de son impérieuse maîtresse, il put voir se dresser dans l'ombre le fatal cormier de Saint-Aubin.

(1) Né en 1455, au château de Mortier-Crolle, il avait, à la mort de son père, en 1458, été amené à la cour de Bretagne sur mandement du duc Arthur III, et confié à la tutelle du sire de Pont.

Quelles que soient les promesses dont Louis XI cajola son hôte, le fait est que ses faveurs ne se firent pas longtemps attendre. Nous voyons le jeune vicomte, dès le commencement de l'année qui suivit (avril 1472), réintégré dans la principauté de Normandie, confisquée précédemment pour cause de rébellion, sur Louis de Rohan, sire de Guémené. Et nous le retrouvons, le 17 juin de cette même année, à la tête de quarante lances, promu au commandement de ville et château de Blois, avec pension de 1,200 livres sur le duché de Guienne, devenu, comme chacun sait, si à propos vacant (1).

L'occasion vint vite en aide au favori pour le remboursement de tant d'avances. Il fit ses premières armes sous les murs de Lectoure. Qui ne connaît les horreurs de ce siège trop fameux? L'hostie rompue en deux à la dérision de Dieu et à la déception des hommes; à sac la ville, à mort les habitants; d'Armagnac poignardé entre les bras de sa femme; sa race exterminée dans un asile plus tendre et plus sacré encore que le berceau. Un chevalier s'élança de cette nuée de soldats ivres, ce fut le vicomte de Rohan : l'épée levée, arrachant à la brutalité des siens les dames d'atour de la comtesse, il emporta en croupe les seuls débris d'honneur et de vie qu'il lui fût donné de sauver. Au début d'une carrière, au fort de cette rancune dont l'assassin Gorgias (2) éprouva la munificence, une pareille courtoisie était hardie et de grand goût.

D'une issue moins heureuse, au prix d'un moins exécrable souvenir, le siège de Perpignan continua celui de Lectoure. Il y allait d'une couronne offerte par les Cata-

(1) Charles de Guienne, frère de Louis XI, mourut empoisonné par une pêche, dans les préliminaires d'une coalition formidable contre le roi.

(2) Gorgias, qui avait porté le premier coup au comte, reçut de Louis XI une tasse d'argent remplie d'écus, et fut fait archer de sa garde (5 mars 1473).

lans révoltés à notre René d'Anjou, déjà affaissé sous la sienne. Or, de ces deux vieillards qui, une main sur le sceptre et un pied dans le tombeau, se hâtaient de vider leur querelle, autant l'un, sage, calme, désabusé, se résignait de loin aux destinées d'une cause dont il avait confié le soin et le profit aux siens, autant l'autre, acharné, haletant, infatigable, malgré sa cataracte et ses soixante-seize ans, se ruait âprement à la brèche : c'était Jean II, roi de Navarre et d'Aragon. Il y eut là des prouesses à refléter le soleil des Espagnes : la lance du jeune vicomte se croisa dans la mêlée avec celle que le vieux roi brandissait à tâtons; deux fois pris par l'ennemi, deux fois repris par les siens, il emporta une pierre de cette citadelle obstinée qui ne devait crouler que deux ans plus tard (1).

C'est vers la même époque, et sans doute à l'expiration de cette campagne que, rentré à la cour de France, il y fut reçu avec les plus hautes distinctions, nommé chevalier de l'ordre, chambellan ordinaire du roi, et pourvu d'une pension de 2,000 livres (2).

Une convention nouvelle, la septième depuis quatorze ans, ayant été conclue entre la Bretagne et la France, c'est à Pierre de Rohan que la ratification en fut confiée. Vrai tour à la Louis XI, et dont je le vois d'ici ricaner sous sa calotte rapée, que ce regret éveillé dans l'âme du suzerain par la présence de son transfuge, dans l'éclat des honneurs, du crédit et de la fortune, et le collier de France au cou. Mieux que cela, et par surcroît d'humiliation pour le duc, le mandataire de Louis ne retourna point auprès de son maître sans rapporter en France, à la semelle de ses talons, un nouveau lambeau de Breta-

(1) Non plus aux mains de l'oncle, mais aux mains du neveu (21 janvier 1475).

(2) Louis XI écrivait au comte de Dammartin que M. de Rohan était un des grands seigneurs du royaume qu'il se félicitait le plus d'avoir attaché à son service.

gne. Il venait d'épouser, selon contrat de mariage, au château de Nantes, Françoise de Penhouët, vicomtesse de Fronsac.

Le 11 septembre 1476, il fut promu au grade de maréchal de France (1). Le 16 mai de cette année, le maréchal Joachim Rouault, assailli par une de ces royales bourrasques dont Comines apprécie discrètement les causes (2), ensevelissait à Thouars les débris de sa fortune, là même où cinq années auparavant son successeur futur avait fait le premier pas dans la sienne. Un pareil rapprochement vint-il à la pensée de celui qui, quarante ans après, sur le théâtre du Verger, devait jouer trait pour trait le rôle du seigneur de Gamasche? Au temps de Louis XI on ne rêvait guère; et ce ne sont pas de ces rêves que l'on fait à vingt ans.....

L'hypocrisie de Louis XI germait autour de lui avec un succès remarquable. Coyctier, Olivier le Daim et la Balue en France trouvaient dans la personne de Gourmel et de Landois de dignes émules en Bretagne. Le duc lui-même allait fort bien, témoins ses sourdes menées près la cour d'Angleterre, en dépit du traité de Senlis. Quand les secrets de l'élève eurent transpiré aux oreilles du maître, que le roi eut souri, que le duc eut tremblé, et que de vifs appétits d'infraction prochaine eurent provoqué de nouveaux serments, on arrêta sous le nom de *traité de Luxeul*, en Picardie (3), une seconde édition du traité de Senlis, dont le maréchal de Gié fut chargé de reviser les clauses; le tout pour être juré sur les reliques de saint Gildas, sur la vraie croix, sur l'évangile,.... et pour être violé au plus tôt.

La guerre de Picardie, à laquelle le traité de Luxeul se

(1) Lettres du roi données à Tours.

(2) « Mais les imaginations des princes sont diverses, et ne les peuvent entendre tous ceux qui se mêlent d'en parler. »

(3) 1477.

rattache, était le coup d'essai de cette sanglante investiture préparée à la France par la catastrophe de Nancy. Le moyen-âge fuyait : veuve de Charles, viagère de René, immolée en même temps et dans la splendeur de ses colères et dans la mélancolie de ses soupirs, la féodalité était pareille à un monde où la lune et le soleil se coucheraient à la fois. A voir gisant sur son estrade de velours, sa couronne sur la tête, aux pieds ses bottines d'écarlate, le cadavre de ce terrible duc de Bourgogne au cou duquel une population incrédule touchait vainement la cicatrice de Montlhery; au chevet du lit d'honneur le vieux René en larmes, sa barbe blanche saupoudrée d'or à la mode des anciens preux, on pouvait se demander quel était le plus défunt des deux; qui de Bourgogne ou d'Anjou reviendrait le plus tôt à la France. Types curieux et divers que la fortune a jetés là au point de rencontre des deux âges : Charles, ce lion, René, cette colombe, un renard entre les deux, croquant le faible, leurrant le fort!

Revenons au maréchal dont le nom, durant toute cette période, se trouve vaillamment accolé à celui de Philippe de Crèvecœur, plus connu sous le nom de Descordes, transfuge du Hainault comme lui de Bretagne, attiré par Comines comme lui par Tanneguy. Ainsi se mêlaient les hommes par anticipation des patries. Toutefois, moins à plaindre que son compagnon d'armes, celui-ci pour passer en France n'avait point eu à lever la herse d'une citadelle confiée chèrement à sa garde, à renier dans la fille tous les souvenirs du père, à marcher sur le corps non refroidi de son bienfaiteur.. — Leur mot aux traîtres, quelque part qu'ils se trouvent!

Ils reprirent ensemble, avec un secours de 800 lances, toutes les frontières du Nord dont Maximilien s'était emparé par surprise (1). Témoin de l'affaire de Guinegate

(1) 1479.

où Descordes, emporté à la poursuite de l'ennemi, livra ses francs archers au choc de la cavalerie allemande et perdit en une heure tout le succès de la bataille; de Gié en fit sa leçon pour la bataille de Fornoue. Le siége d'Aire qu'il entreprit quelques années plus tard contre les mêmes ennemis et sous les mêmes auspices, eut ce rapport avec le siége de Perpignan, qu'on s'y battait de même qu'on s'était réconcilié là, pour rire. De Gié crut à la guerre comme il avait cru à la paix. Il assiégea la ville avec une telle vigueur, que toute vendue qu'elle était elle parut céder à la force (1).

A mesure que la renommée du maréchal montait, elle se projetait sur nous par une série de circonstances qui l'identifiaient à notre sol. En 1478, il entra par transaction de Louis de Rohan, son frère aîné, en possession de la terre de Mortier-Crolle et de l'Hôtellerie de Flée, en vertu de son droit à la succession paternelle (2). En 1480, par lettres de Louis XI aux gens des comptes, il reçoit en échange du comté de Vire les terres et seigneuries de Baugé et de Mouliherne avec la forêt de Monnaye. L'année suivante Louis XI lui fit don de toute la tapisserie que Louis de Sicile possédait en Anjou. Enfin, comme pour sceller par une acquisition de son choix ces apports successifs de la naissance et de la fortune, il acheta le Verger à Pierre de Chabot, son cousin, et grossit de ce titre, à la fois le plus jeune et le plus populaire des siens, le chartrier de sa noblesse.

Lors des premiers symptômes de cette léthargie du vieux roi, dont chaque réveil comptait un échafaud ou une potence, il se trouva appelé à la direction de l'état,

(1) 1482.

(2) Il reçut en même temps les seigneuries de Gacilly (Bretagne), de Carentan (Normandie), de Gié (Bourgogne), de Béchardière (Perche), de Tarteron et Soulanèze (Poitou).

de concert avec l'évêque d'Alby, le gouverneur de Bourg, son frère, et le seigneur du Lude, « car ceux-là se trouvèrent, » dit Comines, « à l'heure que son mal lui prit, et estoient tous logés dans sa chambre, en deux petites chambrettes qu'il avoit. »

Les faveurs de Louis persistèrent sous Charles qui, dès l'année de son avènement (1), lui conféra le brevet de capitaine de cent lances fournies. En outre, et pour échange du comté de Porcien et autres vendus à Jacques de Savoie, il reçoit du même prince 20,000 liv. de rentes viagères sur le vicomté de Mortaing (2).

Il assista au sacre où, par manière d'essai, il géra les fonctions de connétable, se souvenant plus que jamais des allusions du feu roi et de cette épée de Richemont qu'il lui avait montrée du doigt, pendue aux flancs d'un duc de Bretagne. Ce souvenir du reste, si souvenir il y eut, se présenta à son esprit pur de toutes les arrière-pensées que le calcul des circonstances pouvait naturellement susciter. Quand l'illustre et fatal connétable d'alors, dans son irritation contre la politique de Madame, fit sur l'armée du Nord l'essai d'une rébellion prochaine, Gié qui la commandait conjointement avec Descordes, s'unit à lui pour conjurer un désastre précieux à son avancement, et ferma de sa main cette porte ouverte à sa fortune. Leurs conseils réussirent à le ramener près de Madame qui venait d'arriver à Compiègne avec le roi.

Ainsi déjoué, grâce à l'intervention des deux chefs, dans son espoir de guerre civile, harcelé de place en place à la pointe de leurs mille lances fournies distribuées en deux camps volants, l'archiduc Maximilien battit lentement en retraite, et manquant à la fois de deniers et de vivres, s'en

(1) 20 novembre 1483.

(2) En dédommagement du comté de Porcien et autres que le roi voulait rendre à Jacques de Savoie (4 avril 1484).

retourna moindre qu'il n'était venu. Enfin l'année suivante, par la prise des ducs de Gueldres et de Nassau, près Bethune, ils courbèrent sans retour la tête de l'ennemi un instant redressée par le succès de Saint-Omer, et rendirent à la France, dégagée de ce côté, toute liberté d'action sur la Bretagne.

La mort de Louis de Bourbon, amiral de France, ayant laissé vacante la capitainerie de Granville, Pierre de Rohan l'y remplaça (1). Les faveurs pleuvent sur sa tête : 3 juin 1488, lieutenant-général en Champagne; 26 juin 1489, lieutenant-général au pays de Guyenne; 20 et 26 octobre 1490, lieutenant-général du Maine et de l'Anjou.

Il y avait, près d'Angers, sur la rive gauche du Loir, au pied de la colline de Matheflon, un château fortifié en 1441 contre les incursions des Anglais dans le Maine, cuirassé de murs épais, flanqué de hautes tours, douves aux pieds, barbacanes en tête, sombre comme les idées de surprise et de défiance dont il était en France la tardive expression. Le château du Verger n'affectait rien encore de cette magnifique ordonnance, de ces éblouissants et capricieux décors sous lesquels aujourd'hui l'artiste évoque sa mémoire, l'œil humide et le poing levé sur le cardinal de Rohan. Tel qu'il était, du reste, en cette année 1487, son air morose et taciturne sympathisait avec le sujet de l'entrevue dont il fut l'hôte et le témoin. Là comparurent, tête basse en regard de ceux du roi, les plénipotentiaires du très humble sujet de Charles, du faible duc François, du vaincu de Saint-Aubin-du-Cormier. Là fut dressé, lu et signé le testament de la Bretagne. Ruine et humiliation de la dernière suzeraineté du royaume : les destinées du chef du plus beau duché de France réglées à ses dépens sous le toit d'un ancien vas-

(1) 19 février 1486.

sal, dans une demeure achetée aux frais de celui-ci, dépossédée elle-même de ses traditions de famille, et condamnée par l'acquéreur pour être reconstruite demain. — Quand les rêveries vous assiègent ainsi, encombrant le terrain d'une monographie secondaire, de quelle pointe d'acier doit être armée la plume d'un historien pour tracer son sillon jusqu'au bout, et pour écrire l'histoire d'une nation ou d'un royaume, sans se laisser égarer par les considérations du chemin!

En 1494, Charles VIII marcha sur l'Italie. Dès les premières étapes, le maréchal Descordes, auquel le commandement de l'armée était confié, mourut subitement à l'Arbresle, comme s'il eût protesté par là contre une expédition dont sa vieille expérience s'était obstinément alarmée. Sa mort, pleurée, on le sait, avec des honneurs tout royaux, fut pour Pierre de Rohan le signal d'une évidence décisive. Cette fraternité d'armes, quelque peu absorbante pour la renommée du cadet, cessa, et lui permit de se produire pour son compte. Il est peu de pages de Comines, de Paul Jove et de Guichardin, d'où son nom ne surgisse, tantôt avec l'éclat des armes, tantôt avec la force du conseil. A Rome, en société de Jean de Rely, évêque d'Angers, il est député vers le château Saint-Ange, et conjure les hostilités grondantes déjà entre l'artillerie de France et les foudres de l'Église. Il voit Naples le premier et y commande trois jours en l'attente du roi son maître, qui, comme à Rome, comme à Florence, y fait son entrée de nuit et aux flambeaux. Prestigieuse clarté, singulièrement d'accord avec la gloire de cette campagne! — A Pise, où sa tête est en jeu (1), il soutient vaillamment l'honneur de sa parole contre les assauts

(1) Il avait, en tête du conseil, résisté aux injustes condescendances du roi pour les Pisans contre les Florentins ses alliés, et s'était mis en butte à l'exaspération de l'armée, « aussi y en eut-il qui dirent de grosses paroles au maréchal de Gié. » (Comines.)

d'une émeute qui tint quarante-huit heures le président Gannai enfermé. A Fornoue, il remporte la victoire de Fornoue (1). — Résumons en quelques lignes les souvenirs de ce haut fait, qui met la retraite au-dessus de la conquête.

L'armée confédérée, forte de 35,000 hommes, avait conçu le projet d'emprisonner la nôtre dans les gorges de l'Apennin. Le maréchal de Gié déconcerta cette mesure : à la tête de son avant-garde, il prit les devants, franchit de périlleux passages, et déboucha au pied d'une colline, dans une vaste plaine d'où la bataille a pris son nom. A l'aspect de l'ennemi par trop supérieur en nombre, il recula son camp, mais se retrancha si bien que celui-ci, qui d'abord avait tenté l'attaque, jugea la position inexpugnable, et se retira. Le reste de l'armée arriva le troisième jour. Le roi commandait le corps, le comte de Foix l'arrière-garde. La rupture de l'armée, sur laquelle, en vertu de la faiblesse de ces deux corps isolés, portaient les prévisions du marquis de Mantoue, était sur le point de s'opérer, lorsque Charles comprit le désastre et y para avec tout l'à-propos de son impétuosité chevaleresque. L'ennemi, atteré par la vigueur du coup, lâcha piteusement pied, sans égard ni à la supériorité de ses forces, ni aux avantages du début. Durant ce temps-là, le comte de Cajazze, chargé de s'opposer à la jonction de l'avant-garde, se ruait sur le maréchal; il brisa contre lui toutes les pointes de ses lances. L'attitude formidable de cette portion de notre armée, sous la direction ferme et contenue de son chef, mit la stupeur aux troupes italiennes, et décida du gain de la bataille. Nous avions 10,000 hommes contre 35,000 ennemis; nous laissâmes 200 morts contre eux 5,500 cadavres.

Une pareille victoire n'est point de celles que l'envie

(1) 26 novembre 1495.

laisse paisiblement enregistrer par l'histoire; on atténua de son mieux le mérite du vainqueur. Par dessus ce qu'il avait fait, on montra ce qu'il eût pu faire. On lui demanda compte des 30,000 fuyards qu'il n'avait pas taillés en pièces. Dans une phrase prétentieuse de réticences et d'ambiguité, Brantôme lui ôte d'un mot ce qu'il lui concède de l'autre, et conclut néanmoins par cette affirmation formelle, écho de l'opinion de son temps : « Enfin, » tout alla bien, et le maréchal ne laissa pas d'emporter le » renom d'avoir été un bon capitaine, et pour la paix et » pour la guerre. » Qu'on se mette à sa place, et sans contester à Brantôme que « s'il eust seulement marché cent » pas, tout l'ost des ennemis se fut mis en fuite, » qu'on se reporte à l'instant où, incertain du sort de tout le reste des siens, en vue de plusieurs corps d'ennemis qui faisaient fraîche contenance de l'autre côté du Taro, il ne pouvait lâcher bride à ses troupes sans franchir le torrent, sans consommer cette rupture, point de mire des manœuvres adverses, sans épuiser les chances d'une réserve salutaire, sans aliéner un poste où, dans la possibilité d'un malheur, il eût pu se rallier et tenter de nouveau la fortune. Qu'eût-on fait à cette place ? Eût-on marché, fût-on resté ? Se fût-on rappelé l'épreuve de Guinegate ? — L'ensemble de cette affaire, depuis le départ de l'avant-garde jusqu'à la déroute de l'ennemi, atteste dans Gié toutes les qualités d'une valeur prudente et raisonnée. « Il sembloit ung second Hector, » dit Bourdigné, qui ne le compare pas à Achille. L'Achille, ce fut le roi, qui rendit pleine justice aux prévoyances de l'Hector. Le surlendemain de cette bataille, il lui assigna, sur la recette des Ponts-de-Cé, 11,200 livres pour son état, en reconnaissance des services rendus à la bataille de Fornoue.

C'est par lui que fut conclue la trève de Venise. C'est à lui que le futur Louis XII, enfermé dans Novarre par le duc de Milan, dut de sortir de la place. Il fallait un ôtage,

et le maréchal avait présenté pour caution du prince, son neveu, Louis de Rohan, seigneur de Rainefort.

Louis XII ne tarda pas à payer les services rendus au duc d'Orléans. On le voit, en effet, dès les premiers mois de son avènement au trône (28 août 1498) accroître dans le fils les dignités du père, par la nomination de Charles de Rohan, seigneur de Gié, à la charge de grand-échanson de la couronne (1).

Et lorsque le nouveau roi, plus amoureux de la veuve que du trône de son prédécesseur, alla chercher à Nantes la main d'Anne de Bretagne, le gouverneur d'Angers l'accompagna.

L'année d'après, 1499, s'élevèrent les premières assises du nouveau château du Verger, abri futur qu'il se bâtissait là sans le savoir, aux confins de sa grandeur, à l'issue de son meilleur siècle, contre les réactions du suivant. L'origine du monastère des Anges, érigé simultanément par lui dans sa terre de Mortier-Crolle, se rapporte aux adieux de Charles VIII et de la reine à Lyon, lors du départ pour l'expédition d'Italie, et au couvent de l'ordre de Saint-François qu'ils y fondèrent (2). Les archives de Guémené mentionnent le bref d'Alexandre VI à cette occasion : « Quod ipse fervore devotionis accensus, cu-»piens transitoria in æterna, et temporalia in cœlestia »felici commercio commutare....., fratrum mino-

(1) « ..... Où il s'est employé et exposé, s'emploie et s'expose cha-» que jour vertueusement sans épargner corps et bien. »

(2) « En ce temps-là le noble et vertueux chevalier fonda auprès de son très plaisant château du Verger, sur la rivière de Loir, ung beau couvent de Religieux Célestins, et pareillement iceluy sire, mémoratif que le roi Charles VIII estant à Lyon, à la persuasion du frère Jehan Bourgeois, fit édiffier près icelle ville à Lyon ung couvent de frères de l'observance de saint François, appelé ledit couvent de N. D. des Anges, meu de dévotion et de tel exemple, fit construire en sa terre de Mortier-Crolle ung beau couvent de frères mineurs, lequel pareillement voulut être appelé N. D. des Anges. » (Boudigné.)

» rum, etc. » — A voir de telles paroles, pures et suaves comme l'Église, tomber des lèvres d'un Borgia, on songe au rayon de miel dans la gueule de ce lion dont les vers faisaient leur pâture.

Il y a tout lieu de supposer, d'après l'inspection de ses ruines, enlacées aux rameaux des chênes contemporains, que le château même de Mortier-Crolle, avec ses fenêtres à nervures, rehaussées de frontons à crochets, ses tourelles de briques coupées de cercles de moëllons, se rattache à cette ère pacifiquement illustre de la vie de notre héros. Ainsi, entre deux guerres, glorifiant ses loisirs, surveillant ses chantiers d'Anjou du fond de son hôtel des Tournelles (1), il jouait son rôle d'artiste dans les émulations de cette école qui closait, après trois siècles, par les réminiscences d'Italie, la période ouverte par les importations d'Orient. Gaillon et le Verger, d'Amboise et de Rohan, deux ailes magnifiques dont les deux favoris flanquaient le palais du monarque.

Nous assistons à Lyon, en 1501, au conseil de Louis XII; voici l'importante question qui s'y traitait. L'infanterie alliée, au nombre de 7,000 hommes, avait dévasté le Milanais, et sous le coup de la démoralisation profonde causée à nos soldats par l'opiniâtreté de ses manœuvres, le roi, pressé d'obvier aux désastres que de pareilles rencontres ne manqueraient jamais de susciter, écoutait les avis et recueillait les voix de ses capitaines. Gié, dont les motions prévalaient d'habitude en l'absence du cardinal, se leva et remontra quelle inégalité radicale établissait, entre l'infanterie ennemie et la nôtre, le mode de leurs formations respectives; qu'il en serait ainsi de nous tant qu'on abandonnerait aux chefs le soin d'improviser, au matin d'une campagne, une armée de vagabonds qu'on licencierait le soir; qu'il n'y a point de soldats sans l'identifi-

(1) Donné par Louis XII (6 septembre 1500).

cation au drapeau, cette ancre et ce talisman des compagnies d'ordonnance. « Mais le trésor est à sec et vous reculez devant l'impôt ; eh ! Sire, qu'à si peu ne tienne : licenciez-moi d'un coup quatre de vos compagnies d'ordonnance, et voilà l'entretien de votre infanterie payé. »

Celui qui disait cela voyait juste, mais de loin, les temps n'étaient pas mûrs pour l'exécution de sa pensée. La noblesse protesta contre l'avilissement de ses titres aux mains de francs archers, de routiers et de brabançons. Et sur qui tomberait la suppression proposée ? — Ici le maréchal se tut ; il échoua, enfouissant son projet dans l'histoire.

Il fut de l'entrée à Gênes et de ceux qui chevauchaient aux côtés de Louis XII, dans le groupe chevaleresque publié par Montfaucon. Nous renvoyons en note l'énumération fastidieuse des confiscations multipliées à son profit par la gratitude du monarque (1). Il lui gardait au retour une plus éclatante faveur.

La mort de Louis de Nemours, tué d'une balle de mousquet à la bataille de Cérignoles, faisait de Marguerite d'Armagnac, sa sœur, le point de mire de toutes les ambitions du royaume. Veuf et à cinquante ans, mais fort d'un royal patronage, le seigneur du Verger l'emporta. Il fut stipulé par contrat de mariage, rédigé à Provins en juin 1503, qu'en cas de survivance il jouirait du duché de Nemours et s'en réserverait le titre, abandonnant à leur fils le nom et les armes d'Armagnac. La dotation de ce duché, objet de contestations sérieuses de la part de la cour des comptes, avait été à peine validée par des

(1) Dons des biens et immeubles confisqués sur Bon Galéas avec la seigneurie de Castellargue au diocèse de Plaisance; de Florensolo, des Torchers, d'une partie de la seigneurie de Verse; avec confirmation de la possession de toutes les terres que Charles VIII lui avait données dans le royaume de Naples.

lettres de jussion (1), lorsque le décès de la duchesse dans les six mois (2) provoqua sa réunion définitive à la couronne. Il n'en garda pas moins le titre jusqu'à sa mort.

Cependant l'égoïste opposition de la noblesse aux mesures du maréchal portait ses fruits en Italie. L'infanterie espagnole avait imprimé ses talons sur le corps de nos braves à Séminare et à Cérignoles. Des quatre armées, dont trois de terre, que Louis XII leva en désespéré et du même coup, celle qui avait mission de harceler les frontières d'Espagne, pour faire diversion aux troupes de Ferdinand sur Naples, partit sous la conduite des sires de Gié et d'Albret. Association fatale qui mit le sort de la France à la merci d'une rivalité domestique! Quand le chef des Gascons n'eût pas prodigué à ses troupes tous les ménagements d'une propriété personnelle, quand il n'eût pas redouté les rancunes de l'Espagne pour le roi de Navarre son fils, il n'en eût pas moins vu dans son compagnon d'armes le préféré de l'héritière d'Armagnac. Il comprima ses ressources, traversa ses projets, et fit si bien par peur et par rancune que, repoussé faute de vivres des remparts de Fontarabie, malheureux devant Saxe où les troupes du duc d'Albe triomphèrent de la jonction de nos deux armées, le maréchal revint à la cour avec le chagrin d'un premier revers.

Malgré les amertumes publiques et privées dont il faisait l'apprentissage un peu tard, il se maintenait debout, et l'éclat de son crédit ne semblait point souffrir de l'obscurcissement de son étoile. Le roi, comme pour renouer le fil rompu de son alliance, venait de marier Charles de Rohan, son fils aîné, avec Charlotte, sœur de Marguerite

(1) Sur ses remontrances qu'elle n'était point un démembrement de la couronne, ayant été donnée par Charles VI à Charles II, roi de Navarre, en échange du comté d'Evreux.

(2) 15 novembre 1503.

d'Armagnac; second échec porté au sire d'Albret qui, à défaut de l'aînée, s'était rejeté sur la cadette. Père de trois garçons, allié par le premier à la plus riche maison de France, allié de l'Église par le second, évêque d'Angers (1), grand de Bretagne, favori de France, conseiller de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII, gouverneur de François Ier (2), il était monté là d'où il n'avait plus qu'à descendre. L'occasion ne lui faillit pas.

L'inimitié de deux femmes diverses par l'esprit, mais pareilles de caractère, partageait la cour en deux camps. Il s'agissait entre elles de la main de Claude de France, fiancée par Anne, sa mère, à Charles de Luxembourg (3), destinée par Louis XII et par le vœu du pays à François, fils de la comtesse d'Angoulême. Chacun des deux partis, suivant que l'avenir offrait plus de chances, ou le présent plus de sécurité, flattait en l'irritant les prétentions des deux princesses. Ici comme d'habitude, bien que le parti du présent fut désormais le parti de son âge, Pierre de Rohan se tourna vers l'avenir. Les Rohan, il est vrai, étaient insupportables à la reine (4); mais le souci de son royal pupille parlait encore plus haut dans le cœur

(1) François de Rohan, nommé évêque d'Angers à dix-neuf ans, et deux ans après archevêque de Lyon, où il mourut en 1536. Il apporta aussi sa pierre à l'histoire architecturale de notre province, par l'érection du grand escalier qui conduit de la cour à la salle du Capitole (v. Bodin.)

Ce ne fut que plus tard, en 1514, que le troisième de ses fils, par son mariage avec Anne sa cousine, réunit la branche cadette à la branche aînée des Rohan. Il fut tué à la bataille de Pavie.

(2) A la mort de son père, en 1496, l'héritier présomptif avait été amené de Cognac au château d'Amboise, par ordre de Louis XII qui lui avait donné le maréchal pour gouverneur.

(3) Charles d'Autriche, prince d'Espagne, plus tard Charles-Quint.

(4) A cause des prétentions des Rohan à la couronne de Bretagne, prétentions récemment élevées par le vicomte de Rohan, cousin du nôtre.

de celui-ci que les griefs de race ou les répulsions du sang. Nul, à ce qu'il paraît, n'avait pénétré plus avant dans les suites d'un mariage qui, en incorporant la Bretagne à l'Autriche, troublait à nos dépens l'équilibre de l'Europe.

Les choses en étaient là, quand au plus fort d'une maladie qui mit trois mois la vie de Louis XII en péril (1), on avisa près d'Angers un convoi qui descendait la Loire. — C'était tout simplement la couronne de Bretagne qui transfuge de la France retournait au pays natal. Une maladie sérieuse aussi, et dont depuis quinze années Anne, plus duchesse que reine, n'avait pu complétement guérir, la maladie du sol venait de se réveiller chez elle. En douairière féodale, elle s'assurait de ses reprises contre les chances du veuvage; et embarquant à Blois ses meubles, joyaux et bijoux, elle les dirigeait à tout événement sur Nantes; même sa fille, dit-on, faisait partie des passagers. Le gouverneur d'Angers (toujours Pierre de Rohan) s'émut grandement à cette nouvelle. Avec son rare coup d'œil il démêla le complot sous les mystères du convoi; avec son dévouement il comprit le salut de l'état au travers de ses périls propres. D'une part la France réduite, l'Espagne triomphante, le passé redressant sa tête sur l'avenir, et remis en question tout le système de la monarchie; de l'autre, une femme altière, publiquement blessée dans le vif de sa passion, et qui au dire de Brantome, « ne chômait point sur la vengeance, » voilà ce qu'il vit à la fois. L'absence du cardinal d'Amboise l'investissait alors d'une responsabilité sans réserve; il ne balança pas. Il tira des armoiries d'Anjou cette clef qui

(1) « Car leur ville (en parlant des Angevins) fut très-somptueusement tendue et tapissée, et eulx tous, chacun sa torche au poing, allèrent dévotement la tête nue, et plusieurs les pieds nuds en ladite procession, requérans humblement le créateur qu'il donnât bonne vie et prospérité à leur prince. » (Bourdigné.)

ferme la porte de la province, et fit arrêt sur l'équipage. Chez quelques historiens l'attitude du maréchal revêt un caractère de prévision menaçante. Il aurait par avance fortifié Angers, se serait ménagé des intelligences en Bretagne, et doublant la garde d'Amboise, aurait donné le mot à un de ses lieutenants d'enlever le jeune François du château de cette ville pour le transporter au château d'Angers. Puis il aurait échelonné, l'arme au bras, le reste de sa compagnie sur la Loire (1). Quoi qu'il en fût, le succès passa d'abord ses espérances. Soit dissimulation, soit anxiété conjugale, soit surprise et stupeur d'un coup de main aussi hardi, Anne baissa la tête, et sans troubler le maréchal dans les illusions de sa victoire, laissa paisiblement confluer devant le trône les remerciements du monarque et les applaudissements de la nation.

Le fait est que Louis XII mort, le rôle du maréchal atteignait tout à coup des proportions considérables. Auteur d'une mesure qui venait de sauver l'état à l'heure où l'état changeait de maître, gouverneur de celui qui en tiendrait les rênes et dont lui-même tiendrait les mains, son passé n'était rien en vue des horizons subits que lui dévoilait la fortune.

S'il rêva tout cela, son rêve ne fut pas long. La guérison du roi donna à son ennemie le loisir de se reconnaître. Au premier souffle d'une colère dont la sérénité des premiers temps ne lui permettait point de soupçonner toute la portée, il jugea prudent de se retirer au Verger. Mais la tourmente croissait, et quand il reparut à la cour, ce fut pour s'y convaincre de tout ce que le ressentiment d'une reine peut amonceler d'orages en quelques jours. Il se tourna vers la duchesse d'Angoulême; mais

(1) Cette seconde version, trop conforme aux termes de l'accusation qui va suivre, pour ne pas inspirer de graves défiances, se trouve développée avec complaisance dans Garnier.

tranquille désormais sur les intérêts de son fils, cette mère, qui redevenait femme (1), oublia les services et préféra se souvenir des humiliations sans nombre dont son orgueil les avait payés. Alors on assista au spectacle de deux rivales qui, chacune partie d'un grief opposé, faisaient de la tête d'un favori le point de rencontre de leur haine. D'Amboise pouvait, — mais il s'abstint ; cette pensée énervante, qu'il serait doux de gouverner seul, vint-elle à l'encontre de son zèle?.... Quant au roi qui naguère du chevet de son lit de douleur avait préconisé le dévouement de son ministre et mêlé le nom de Pierre de Rohan à ses adieux (2), il en fut de lui comme de tous ceux dont le cœur longtemps changeant réagit par excès de fidélité contre l'inconstance. Avec une faiblesse que n'a point suffisamment stigmatisée l'histoire, il laissa flotter la passion sur le cou de cette reine, puissante comme la beauté et boiteuse comme la vengeance. C'était l'heure pour le maréchal de s'appliquer ces mots par lesquels Dammartin, disgrâcié avant lui, s'était plaint dans une lettre à lui-même, *de ce qu'il n'était plus au nombre des gens de bien pour l'instant.*

L'affaire s'instruisait; — trop lentement au gré de la reine qui se mit partie au procès. D'une main portant la torche à ce bûcher de témoignages édifié de longue main par l'industrie des envieux, elle fouillait de l'autre dans les arsenaux d'Italie, requérant des docteurs, à l'appui de

(1) Même en qualité de mère (dans l'acception étroite et passionnée du mot), Louise de Savoie n'était pas sans rancune. « Le jour de la conversion de saint Paul, 25 janvier 1501, environ deux heures de l'après-midi, mon César et mon fils auprès d'Amboise fut emporté au travers des champs par une haquenée que lui avait donné le maréchal de Gié, et fut le danger si grand, que ceux qui étaient présents le jugèrent irréparable. — *Mémoires de Louise de Savoie.* »

(2) Il avait même chargé Roquefort de lui exprimer toute sa gratitude, d'une façon qui sentait plus le sujet que le monarque.

ses conclusions, les armes de la jurisprudence romaine. Les frais de la procédure, pour son compte seulement, montèrent à 32,000 livres. Il n'y eut pas un ennemi qui défaillît au poste; pas un grief si petit, si oublié en apparence, qui ne prît vie et ne revêtît corps : grief de la noblesse contre le promoteur de l'infanterie; grief du sire de Dreux contre l'époux et le père des héritières d'Armagnac; grief de la comtesse contre un tuteur sans concession; grief des courtisans contre un ministre sans bassesse. On pouvait remonter la gloire du maréchal à la lueur des brandons suspendus sur sa tête.

Il fut arrêté à Orléans. Sans reproduire ici toutes les évolutions d'une procédure qui dura trois années, et qui durerait encore, si l'impatience de la reine n'eût traqué son ennemi dans les derniers retranchements de la justice (1), nous la résumerons en trois phases bien distinctes :

Evocation de l'affaire au grand conseil, sous qualification du crime de lèse-majesté, de l'avis de Marsiliis et de Louis Bolognien, jurisconsultes de l'école de Pavie. Il attend, sous verroux et privé d'avocats, la signification d'une requête monstrueuse, fruit de l'association des Pontbriants, ses protégés, de la comtesse son obligée, et de cet ignoble sire d'Albret dont le vieil amour pour Anne se réchauffait dans la haine. Il y eut un procureur du roi misérable, qui conclut à la tête tranchée, à l'écartellement et à la confiscation des biens. Il y eut un président honnête homme, que ce tissu d'iniquités révolta, qui déchira l'enquête, annula la procédure, rendit par provision la liberté au prisonnier, et l'ajourna à comparaître avec ses moyens de défense.

(1) Il avait signifié une liste de témoins où figuraient le roi, le cardinal d'Amboise, des gouverneurs de province, des officiers de l'armée d'Italie, des ministres chargés de négociations à l'étranger. Cette signification n'eut pas de suite.

Reprise de l'enquête et confrontation des témoins. De toutes les épreuves que l'accusé eut à subir, celle-ci fut sans contredit la plus rude. Il eut à repousser les inculpations de Louise dans ce même château d'Amboise, confident de leurs intérêts communs, où le cœur du vieux guerrier avait battu tant de fois sous les regards de l'artificieuse princesse (1). Ces entrevues d'ailleurs n'avaient rien d'attrayant pour l'honneur de ses adversaires. Le lâche sire d'Albret, relancé par les commissaires d'Amboise à Chartres et de Chartres à Dreux, feignit d'être malade et, pour échapper aux confrontations de sa victime, se jeta aux bras des médecins. Il fallut que Rohan, stipulant de son côté toutes les garanties d'une défense en règles, pénétrât dans le château par capitulation. Là se passèrent des scènes lamentables. On lit dans Jean d'Authon que l'accusé portait une longue barbe blanche, et que, tout préoccupé de ses idées et de son chagrin, il la prenait dans ses mains et s'en couvrait le visage; qu'un singe du sire d'Albret, s'élançant du lit de son maître, s'attacha à cette barbe aux rires des valets, insultant le maréchal dans les deux choses les plus inviolables chez l'homme, dans la vieillesse et dans l'honneur. — Il ressort du dossier plus d'une simple et haute parole, dont après deux cents ans, sur cette terre qui l'a vu naître, les amis de sa mémoire se réjouissent encore. Ainsi en se défendant d'avoir mal parlé de la reine, qu'*en cas que ces paroles lui fussent échappées, il aurait très-mal dit et qu'il ne voudrait pas les avoir dites de la moindre gentille femme de France.* Ainsi à la comtesse, par manière d'allusion délicate à l'intimité de leurs souvenirs : *que s'il avait toujours servi Dieu comme il avait servi Madame, il n'aurait pas grand compte à rendre à sa mort.*

(1) Quelques auteurs vont jusqu'à dire qu'il avait aspiré à sa main, et qu'une démarche formelle avait eu lieu à cet égard.

Renvoi de l'affaire devant le parlement de Toulouse. On sait que ce tribunal était en odeur de sang dans le royaume. La reine, féodale jusque dans sa vengeance, avait argué de son droit de suzeraine pour traduire Rohan, d'une famille bretonne, pardevant qui bon lui semblerait. Ceux qui, pour justifier la reine de son choix, allèguent que les lois romaines, suivies alors dans ce pays, correspondaient avec une rigoureuse justesse à la nature du crime dont le maréchal avait à répondre, arrivent à notre but, mais par un autre chemin. Du reste, somme toute, criblée et tamisée par trois années de procédure, voici à quelle substance se réduisait l'accusation :

D'avoir révélé que le roi avait un flux de sang qui le conduirait dans peu au tombeau ;

De s'être vanté, dans cette supposition, de s'opposer à la retraite de la reine en Bretagne, et d'avoir agi à cet effet auprès des barons du pays ;

D'avoir comploté le mariage de Mme Claude avec le jeune comte d'Angoulême ;

D'avoir pris des mesures pour conduire le prince, héritier présomptif de la couronne, en son gouvernement d'Angers, pour s'emparer de l'autorité sous son nom ;

D'avoir, dans le dessein de primer les grands, conseillé une levée parmi les sujets de 20,000 hommes d'infanterie réglée et permanente ;

D'avoir tiré du château Trompette quinze mortes-paies entretenues des deniers publics, pour les établir dans son château de Fronsac.

Le maréchal, pour se défendre, n'avait pas attendu l'ouverture des débats. Déjà, dans deux mémoires, et une fois par procuration, dans la personne de Jacques de Meudon, chanoine de l'Eglise de Saint-Pierre d'Angers, il avait riposté avec la dignité d'un seigneur et la fierté d'un chevalier, aux coups de cette procédure meurtrière. Il ne se démentit pas à l'heure de l'interrogatoire. Il parla

de sa lignée, dont on avait cherché à ternir l'éclat, lignée de seigneurs et princes dont le crédit, joint à ses offices, le dispensait des cabales à l'aide desquelles d'autres parviennent. Il protesta, au nom de la reconnaissance, contre toute allusion ou vanterie sur la mort prochaine du roi; quant à la motion d'une levée d'infanterie, dit qu'il y persistait, bien loin de s'en repentir, comme du seul moyen de se soustraire à la domination des Suisses. Qu'il se souciait si peu de se dresser contre ses pairs, qu'il les défiait de citer une fortification aux maisons qu'il avait bâties. Il étaya, de la requête de tous les ordres de l'Etat, son projet de garantir la Bretagne à la France, par le mariage de Claude et de François. Sans reculer devant la responsabilité de sa conduite envers la reine, il désavoua avec une indignation nouvelle les paroles qu'on lui avait fait tenir, comme impossibles, dit-il, dans la bouche d'un *ancien chevalier sans reproche*, qui avait vieilli dans le commandement des armées, et à la cour de trois rois.

Il se montra plus faible sur l'article des mortes-paies, bien qu'il eût pu se targuer de cette réponse sans réplique faite à Louis XI, par son camarade Descordes : « Sire, avec cet argent, j'ai conquis les villes d'Arras, de Hesdin, de Boulogne; rendez-moi mes villes, et je vous rendrai votre argent ».

Ce fut là-dessus pourtant, et sur deux autres peccadilles, débris de ce formidable échafaudage d'accusations, que se concentra toute la sévérité des juges. Il fut donc condamné, par arrêt du 9 février 1505, *pour réparation de quelques excès et défauts, et pour certaines causes et considérations*, à perdre l'état et le titre de gouverneur du comte d'Angoulême, les gouvernements d'Amboise et d'Angers, sa compagnie de cent lances; à être privé des fonctions de maréchal pendant cinq ans; à restituer au trésor la solde des quinze mortes-paies qu'il avait établies dans le château de Fronsac.

Appel du condamné au roi, qui, par lettres datées de Romorantin, 25 mars 1506, ordonna l'exécution de l'arrêt du parlement de Toulouse.

Au point de vue du délit, la sentence justifiait toute la renommée du tribunal. Au point de vue des royales vengeances, était-ce bien tout ce qu'il fallait? Des paroles de la reine, trop connues et trop cruelles pour que nous les rapportions ici, trahissent à ce sujet un dépit coloré de joie (1). Amis et ennemis chantèrent le *Te Deum;* il en fut de cette bataille comme de celle de Fornoue.

La chute du maréchal fut pour le château du Verger le signal d'une élévation rapide. Tandis que son procès, commenté par deux passions contraires, offrait aux clercs de la Bazoche un texte de joyeux calembourgs (2), lui, reprenait son œuvre interrompue par la guerre, et vouant sa vieillesse aux labeurs de l'exil, il surmontait de cette devise un chaperon à larges bords : « A la bonne heure m'a prins la pluie ». Si le faix de l'historien, déjà trop lourd pour nos épaules, pouvait se grossir encore de celui de l'archéologue, nous dirions les féeries de ce monument illustre, où l'ogive et le cintre joûtaient comme deux chevaliers, chacun aux couleurs de leur siècle; comment le sire de Gié le divisa en deux cours, flanqua ses angles de six tourelles, auxquelles il assigna des douves pour miroir; festonna les créneaux, élança les clochetons, accosta de poivrières le fronton aigu des portiques. Le souffle de l'Italie, souffle cher à ses premiers ans, en assortit toutes les pierres; il bâtit ses mémoires, ainsi que d'autres les écrivaient.

Vainement échut le terme de sa disgrâce, il ne reparut

(1) Voir Brantôme.

(2) Un *maréchal* ferrait un *âne;*
L'*âne* rua pour se venger,
Et du coup l'atteignant au crâne
Le culbuta dans le *verger*.

point à la cour. D'ailleurs ce noble instinct qui, en toutes circonstances, tourna son œil vers l'avenir, lui avait entr'ouvert les horizons de l'autre vie. Il s'y acheminait, courbé sur ce bâton pieux qui l'avait dirigé jadis dans son pélerinage à Compostelle (1). La chapelle de Sainte-Croix (2), qu'il érigea près du château, et où son fils, l'évêque d'Angers, fut consacré, éclatante de statues, rutilante de vitraux, témoigne de sa munificence (3).

C'est là que, par testament, en date du 19 avril après Pâques 1513, il demanda que son cœur fût déposé. Dans ces lignes, il se montre calme, serein, purifié, pareil en tout à cette *ressemblance d'albâtre* qu'il avait fait placer au lieu de sa sépulture (4). Il s'y recommande à Pierre, patron de son baptême; à Michel, patron de son ordre; à Jacques, patron des pèlerins; il distribue aux pauvres la dixième partie de ses revenus, et, du bord de la tombe, tournant sa tête vers le berceau, il lègue aux siens l'achèvement de sa chère Notre-Dame-des-Anges.

(1) Bodin fait allusion à ce pélérinage, mentionné d'ailleurs sur les armoiries de Pierre de Gié, que Montfaucon décrit en ces termes : au 1er et 4e de Navarre écartelé d'Evreux, au 2e et 3e de Rohan, au lambel de trois pendants qui est de Gié, sur le tout de Milan; support, deux anges chacun sur une; entourées de coquilles avec cette devise : *Dieu guard' de mal le pélerin.*

(2) Desservie par des moines de cet ordre nommés aussi *Crucifers*, à cause de la croix rouge qu'ils portaient sur la poitrine.

(3) L'on y voyait à genoux, près le grand autel et au-dessus des armoiries que nous venons de citer, la statue en albâtre du maréchal, et sur les vitraux Françoise de Penhouët, priant Dieu devant son oratoire, en voile noir et en jupe rouge, ses trois enfants à ses côtés.

(4) La figure de saint Pierre, contiguë à celle de saint Christophe, ainsi que les huit apôtres à mi-corps dépaysés dans des panneaux du XIIIe siècle, proviennent également de la chapelle de Sainte-Croix. Le cabinet de M. Mordret contient de magnifiques fragments de cette verrière. M. Grille en possède aussi quelques-uns, plus un curieux tableau sur bois (1530), d'un caractère mystique et ayant trait à la dédicace de la chapelle.

« Sain de corps et d'esprit, » dit-il, trois jours après, il mourut à Paris, en son hôtel des Tournelles, à l'âge de 62 ans. La fatale nouvelle de la bataille des éperons, qui arriva dans l'intervalle, aurait-elle frappé le vieux guerrier encore debout d'une façon plus rude que la disgrâce?

Celle qui lui avait gardé une si implacable rancune mourut elle-même un an après; et lorsqu'on la plaça sur le lit de parade, couronne en tête, hermine sur l'épaule, belle encore sous les ravages de la maladie et de la mort, quelqu'un, par une distraction salutaire dont l'histoire fait son profit, lui mit l'attribut de justice dans la main gauche.

J'ai vu Mortier-Crolle. Le monastère, achevé par les hommes, l'a été ensuite par le temps. Au pied des remparts du château, ruines du XIIIe siècle, surmontées des ruines du XVIe, deux taureaux, dans l'eau jusqu'aux cornes, s'entrechoquaient encore, parodiant les combats qui ne sont plus.

J'ai vu l'enceinte du Verger. Sa démolition est célèbre. Les éclats en ont volé jusqu'au chœur de notre cathédrale, où le soleil chaque matin illumine, en se levant, la figure du géant saint Christophe (1). Paix à l'âme de celui qui, par un sentiment excessif du passé, contre lequel eût protesté son ancêtre, arracha ses ossements au contact d'un parvenu. A l'instant de mêler mon anathême aux autres, je me suis arrêté, et personnifiant le monument, je l'ai fait solidaire de la mesure dont il semble victime. En cette époque d'industrie, où il n'y a de vie

(1) « Considérant que toute humaine créature est née au monde pour une fois mourir.... et que la terre, mère de toutes choses, reprend enfin tout ce qui d'elle a pris naissance..... que l'état de ce monde transitoire est tant seulement un brief pélérinage où chacun vient et passe pour parvenir à l'éternelle mention.... »

sauve qu'au prix d'une transformation vulgaire, qu'eût-il tant gagné à survivre? que fût-il devenu? usine, caserne ou prison?

Il a fait comme ceux-là dont l'histoire a gardé le nom. Il est mort plutôt que de se rendre.

DU TOMBEAU

DE FRANÇOIS II, DUC DE BRETAGNE,

ET DE SON AUTEUR,

PAR M. BIZEUL,

Membre de la Société des antiquaires de France, à Blin (Loire-Inf.).

On trouve dans le premier fascicule des analectes historiques publiés par M. Leglay, archiviste de Lille (Mémoire de la Société royale de Lille, 1838, p. 235 et suivantes), une lettre de Jean Lemaire, historiographe et indiciaire de Bourgogne, à Marguerite d'Autriche, dans laquelle il parle de Michel Coulombe, *tailleur d'ymaiges du roy*, de ses talents et des soins qu'il met à faire la sépulture du duc Philibert de Savoie, dernier mari de la princesse. « Le très-bon ouvrier, maistre Michiel Coulombe et trois de ses nepveux, dit-il. Ledit Coulombe est fort ancien et pesant, c'est assavoir environ de iiijxx (80) ans, et est goutteux et maladif à cause des travaulx passez, par quoy il faut que je le gaigne par doulceur et longanimité..... Le bonhomme rajouenist pour l'honneur de vous, madame, et a le cuer a vostre besoigne..... Lesdicts deux nepveux sont ouvriers en perfection comme

héritiers de leur oncle, l'un en taille d'ymaigerie, l'autre en architecture et maçonnerie, et n'y a gens nulle part que je sache qui mieulx réduisent une besoigne en grand volume que eulx deux. »

Cette lettre fut écrite à Tours, le 22 novembre 1511. Jean Lemaire y étoit allé trouver Michiel Coulombe pour traiter avec lui du tombeau du duc Philibert. Le marché en fut passé le 3 décembre suivant, en voici quelques extraits : « Je, Michiel Coulombe, habitant de Tours et tailleur d'ymaiges du roy nostre sire, tant en mon propre et privé nom comme ès noms de Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, Bastien François, maistre masson de l'église de Sainct-Martin de Tours, et François Coulombe, enlumineur, tous trois mes nepveux, confesse, promectz, affirme, etc..... j'asseure et afferme que Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, mon nepveu, est souffisant et bien expérimenté pour réduire en grand volume la taille des ymaiges servant à la dite sépulture, en ensuivant mes patrons, car il m'a servi, et aidé l'espace de quarante ans ou environ, en tel affaire, en toutes grandes besoignes, petites et moyennes que par la grace de Dieu j'ay eues en main jusques aujourd'huy et auray encoires et tant qu'il plaira à Dieu. Mesmement il m'a très-bien servy et aidé en la derrenière euvre que j'ay achevée, c'est assavoir *la sépulture du duc François de Bretaigne, père de la royne*, de laquelle sépulture j'envoye un portrait à madame.

» D'autre part ledit Bastyen François, gendre de mon dit nepveu, s'afferme estre souffisant pour exploicter et dresser en grand volume les patrons de ladicte sépulture, quant à l'art de massonnerie et architecture, lesquels patrons seront faitz en petit volume de sa main propre. »

François Coulombe étoit *enlumineur* et devoit *estoffer les patrons de paincture blanche et noire, selon ce que la nature du marbre le requiert*, etc.

Michel Coulombe parle aussi dans le même marché de Jehan de Chartes, son disciple et serviteur, lequel l'avoit servy l'espace de dix-huit à vingt ans et étoit à l'époque *tailleur d'ymaiges* de madame de Bourbon (Anne de France, fille de Louis XI).

Il est à croire que Michel Coulombe, modela le patron du tombeau de François II, et que Guillaume Regnault et Bastien François, son gendre *reduisirent en grand volume la taille des ymaiges.* On ne voit pas trop quel fut dans ce magnifique ouvrage le rôle de François Coulombe, l'enlumineur, qui mourut vers le commencement de l'année 1512, ainsi que l'apprend une autre lettre de Jehan Lemaire, datée à Blois, du 14 mai de cette même année.

Chalmel, dans son histoire de Tours, t. IV, 115, croit que Michel Coulombe, qu'il nomme *Colombeau*, était né en Touraine. La lettre de Jehan Lemaire prouve au moins qu'il demeurait à Tours, dans son extrême vieillesse.

ARCHÉOLOGIE.

L'ÉGLISE ET L'ABBAYE DE TOUSSAINT,

PAR L'ABBÉ CHOYER,

Professeur à la Psallette d'Angers.

Si nous jetons un regard sur la statistique des monuments d'Angers à l'époque de la révolution, un des plus célèbres comme aussi un des plus oubliés depuis, c'est l'église de Toussaint. Cependant rien ne mérite si peu de l'être. Franchissez cette double enceinte qui vous l'a dérobé si longtemps, pénétrez dans ce petit sanctuaire

consacré autrefois sous l'invocation de *Tous Les Saints*, et dites, en contemplant des ruines encore si belles et si intéressantes, quelle impression pénible de surprise et de regret on éprouve en entendant un auteur célèbre (1) se plaindre aux Angevins *qu'un de leurs chefs-d'œuvre, connu de l'Europe savante, n'ait jamais été remarqué par eux.*

Voué ce semble à une ruine totale, ce monument si justement vanté, était naguère encore enseveli sous un immense amas de déblais et paraissait condamné par un abandon volontaire à se perdre pour toujours dans l'oubli et les décombres qui depuis un demi siècle l'ont enlevé à l'admiration. Mais ce respect prononcé que l'on montre aujourd'hui pour les œuvres éminemment religieuses d'un âge qui n'est plus le nôtre, paraît devoir lui promettre un avenir plus heureux. Puisse ce zèle archéologique lui rendre une partie de cette ancienne célébrité qui l'avait fait connaître des hommes les plus instruits et les plus capables de l'apprécier !

La réputation de Toussaint était, en effet, si grande aux yeux du célèbre Rondelet, architecte du dôme de Sainte-Geneviève de Paris, qu'il crut devoir étudier lui-même une construction dont on lui avait tant de fois parlé.

Plusieurs pages et un dessin spécial furent consacrés par lui, dans son *Traité théorique et pratique de l'art de bâtir* (2), à expliquer la hardiesse en apparence si extraordinaire du chef-d'œuvre angevin.

« On admire, dit-il, deux colonnes de l'église de Tous-» saint, d'Angers, de onze pouces de diamètre sur vingt-» quatre pieds de hauteur, qui soutiennent les retombées » d'une voûte gothique de soixante-trois pieds de lon-» gueur sur trente-un pieds six pouces de large. »

(1) Bodin, t. I, note 20.

(2) Tome III, p. 184.

Le calcul appliqué par lui, démontre que la dureté des pierres (1) pouvait supporter un poids quatre fois et demi plus considérable que celui qu'elles soutenaient; puis il ajoute : « Mais ce qui cause l'étonnement, c'est » la proportion svelte du fût de ces colonnes qui ont » vingt fois et demie leur diamètre, comparée au déve- » loppement considérable qu'elles soutiennent. »

Ici encore Rondelet prouve que la grande épaisseur des murs qui contenaient la voûte, s'opposant au moindre affaissement oblique de la charge, en faisait retomber tout le poids perpendiculairement sur les colonnes, et leur donnait ainsi toute leur force : « Car il est évi- » dent, ajoute-t-il encore, que sans ces murs, le peu de » base de ses colonnes, par rapport à leur hauteur, les » mettrait hors d'état de résister au moindre mouvement » ou effort oblique capable de les renverser avec les » voûtes qu'elles soutiennent. »

Quoiqu'il en soit de ces explications données par un de nos plus savants architectes modernes, il n'en reste pas moins logique de conclure d'abord, que l'église de Toussaint jouissait à la fin du dernier siècle d'une réputation qui justifie assez l'expression de l'auteur des *Recherches sur le Bas-Anjou*; en second lieu que nos pères, tout en produisant du *merveilleux* dans les constructions, n'en excluaient cependant point la solidité.

Génieys dans ses tables de la résistance des solides, d'après les indications du même Rondelet, nous donne la charge calculée des colonnes de Toussaint. La voici comparée à celle de plusieurs autres monuments, abstraction faite de la nature des pierres (2).

(1) Les colonnes étaient composées chacune de trois pierres de Fourneux, carrière à deux lieues de Saumur. Les pierres de Fourneux sont d'un gris roussâtre, coquilleuses et très-dures.

(2) *Recueil des tables à l'usage des ingénieurs*, p. 115.

Poids maximum supporté par millimètre carré.

Colonnes de l'église de Toussaint d'Angers.	443 gram.
Piliers du dôme de Sainte-Geneviève. . .	294
Id. de la tour de Saint-Méry. . . .	294
Id. de Saint-Paul de Londres. . . .	194
Id. de Saint-Pierre de Rome. . . .	164
Id. du dôme des Invalides.	148

Ajoutons encore que Delalande dans son voyage d'Italie, ne croit pouvoir faire un plus bel éloge de l'église de Milan qu'en la mettant, pour la hardiesse des colonnes, au-dessus de celle de Toussaint d'Angers (1).

Tel était le monument qu'une inexplicable négligence à laissé s'écrouler en 1815.

Si nous recherchons l'époque de sa construction, le XIIIe siècle avec son élégance sévère et hardie, sa sobriété d'ornements grâcieuse et épurée, vient nous dire que c'est lui qui a jeté les fondements de ces restes précieux que nous admirons encore aujourd'hui. Les fenêtres en lancettes parfaitement conservées, les colonnettes longues et multipliées qui soutiennent, avec tant de légèreté, la naissance de voûtes à moulures arrondies, un dessin extraordinairement correct dans toutes les lignes, tout nous annonce en effet la splendeur d'un âge avancé dans l'art de construire. Mais interrogeons l'histoire.

Vers le commencement du XIe siècle, sous le pontificat d'Hubert de Vendôme, un nommé Girard, chantre et chanoine de Saint-Maurice, fonda de ses propres deniers une petite aumônerie toute dans l'intérêt de la classe pauvre et malheureuse. C'était un de ces hommes que la Providence fait naître de loin en loin pour le soulagement de l'humanité affligée.

(1) Tome I, note *a*, p. 151. Delalande ne donne que 11 pouces de diamètre aux colonnes de Toussaint et non LI comme a lu Bodin. L'erreur vient d'une faute d'impression dans le premier chiffre de 11.

Mais ce n'était pas assez pour lui d'être le Vincent-de-Paul d'Angers, il voulut encore en être le vertueux Tobie. Un cimetière acheté et béni par lui, reçut dans la terre du Seigneur ceux que la mort avait surpris dans le dénûment.

Cependant une œuvre si bienfaisante se recommandait trop d'elle-même pour n'avoir pas des admirations et des soutiens. Le chapitre et tout le clergé de la ville devinrent bientôt jaloux d'avoir une part à tant de mérites. Ils prirent le petit hôpital de Girard sous leur protection, y bâtirent un oratoire sous l'invocation de Tous Les Saints, et y placèrent, à leurs frais, un prêtre pour visiter et *ensépulturer* les pauvres.

Telle fut l'aumônerie de Toussaint jusqu'au commencement du XIIe siècle, que Renaud de Martigné, évêque d'Angers, résolut d'y mettre des chanoines réguliers, soit qu'il ne goûtât pas les dispositions présentes, soit qu'il voulût donner plus d'extension à une œuvre dont les effets étaient si heureux.

Il demanda donc des religieux du monastère de Saint-Pierre d'Airvaux (1). Rigaud et Amalger, tous deux d'une instruction et d'une régularité de vie remarquables, furent envoyés au vénérable prélat, par la communauté heureuse d'une telle demande. Renaud de son côté ne négligea rien pour leur témoigner sa bienveillance et son affection. Son attachement pour eux alla même jusque-là qu'en leur considération il fit à Saint-Pierre d'Airvaux l'abandon d'une église de Saint-Pierre, située dans un lieu de son diocèse, appelé Dam-Pierre (2).

Mais quel est ce Girard qui a si bien mérité d'Angers,

(1) Aurea Vallis, diocèse de Poitiers. V. *Gallia Christiana Nova*, vol. II.

(2) Cette église de Dam-Pierre est sans doute celle de Dampierre, près Saumur (*Domnus-Petrus*).

par sa charité et son dévouement? Quelle a été sa vie, quelle a été sa mort? Réduits à ne le connaître que par sa bienfaisance pour les pauvres, pourquoi ne retrouverions-nous pas son histoire dans ces quelques lignes si encourageantes de David (1). « Heureux celui à qui a été donnée l'intelligence des besoins des pauvres, parce que Dieu multipliera ses jours heureux sur la terre, et qu'à ses derniers instants il viendra lui-même retourner sa couche de douleur pour lui épargner la souffrance. »

Pour l'œil le moins observateur, les ruines qui nous restent de Toussaint, ne sont point celles de l'oratoire bâti par le chapitre d'Angers.

Cependant la première chapelle de Toussaint existait encore de 1115 à 1125, lors de la donation de Dam-Pierre par l'évêque Renaud. On peut dire qu'elle n'a pas dû être remplacée de sitôt, car avant de construire il a fallu donner à la communauté le temps de se développer et de s'accroître. Une église comme celle qui nous reste eût été complétement inutile pour quelques religieux seulement, et vraisemblablement au-dessus de leurs ressources.

D'un autre côté, nous voyons par quelques extraits d'anciens statuts synodaux, que Foulque de Mathefelon, évêque d'Angers, fit annexer une des prébendes de Saint-Maurice à l'abbaye de Toussaint, en 1551 (2).

Ne peut-on pas regarder cette prébende détachée des biens de Saint-Maurice, pour passer en propre aux religieux de Toussaint, comme un secours accordé pour soutenir cet accroissement qui aurait nécessité le renouvellement de la chapelle; ce qui la ferait remonter, le chœur

(1) Psaume 40.

(2) Apud Clementem Sextum, summum pontificem, egit ut una ex prœbendis ecclesiæ andegavensis abbatiæ Omnium Sanctorum annecteretur.

excepté, à la fin du XIIIe siècle? Ce qu'il y au moins de certain, c'est que nous retrouvons dans la voûte (1), dans les restes des statues qui n'étaient pas sans mérite, dans les fenêtres du transsept, et surtout dans celle du dessus de la porte, des caractères architectoniques qui sont loin de contredire cette date.

Nous avons dit que le chœur ne devait point être regardé comme l'ouvrage de l'architecte qui a bâti l'église : c'est qu'en effet, il a été construit à une époque assez rapprochée de nous.

Nous trouvons dans le journal manuscrit de Léhoreau (2), une description de l'église Toussaint, qui ne fait aucune mention du chœur. « Cette église, dit le journal, » commence par les deux ailes qui dans les autres forment » une croix. Le grand autel est au milieu des deux ailes; « en sorte qu'il occupe la nef, qui pour cela est très-pe- » tite. »

La clarté, en général, n'est pas la première qualité de l'ouvrage que nous citons; mais ici, l'auteur nous en a bien dédommagé, en traçant à la marge une sorte de plan par terre qui ne laisse aucune équivoque à sa pensée. C'est comme s'il eût prévu les difficultés que devaient amener

(1) Un arceau de la voûte et plusieurs fenêtres différentes, mesurées avec soin, nous ont convaincus que tous les arcs avaient été décrits avec un rayon égal à la largeur de l'ogive. Les centres du plus grand nombre de ces arcs se trouvent sur les chapiteaux des colonnes opposées.

Une coupe géométrale de la voûte, donnée par Rondelet, et ce qui nous a été conservé de l'église, nous ont fourni les données suffisantes pour en reproduire l'intérieur par la perspective.

(2) Ce manuscrit, déposé à la Bibliothèque de l'évêché, a pour titre : *Cérémonial de l'église d'Angers*, composé par René Léhoreau, sieur du Fresne, prêtre, maire-chapelain de Rue-Chèvre, de la même église, natif de la Pommeraie-sur-Loire, près Montjean en Anjou, commencé en 1692 et fini en 1720.

plus tard les changements qui ont eu lieu quelques années après lui. Ce plan n'a pas d'autre forme que celle d'un T, d'où il faut conclure que le chœur a été ajouté depuis 1720, époque à laquelle l'auteur a cessé d'écrire.

Péan de la Thuilerie, dans sa description de la ville d'Angers, pag. 140, complète parfaitement Léhoreau. « L'église de Toussaint, dit-il, est aujourd'hui une des » plus belles églises de la ville, vu les grandes augmenta- » tions qui ont été faites en 1723. L'intérieur, dont le plan » est celui d'une croix, est très-magnifique depuis son » agrandissement. »

Voulez-vous juger par vous-même de la différence des constructions? Arrêtez-vous au faire des moulures du chœur, aux portes des sacristies, construites en pleins murs, et qui appartiennent par leurs caractères au XVIIIe siècle. Enfin, votre œil suivra sans peine, dans le doubleau du transsept, la reprise de la partie moderne. Les deux colonnettes du côté de la nef appartiennent à l'ancien style; les deux autres au nouveau.

Cependant, il est une observation importante que nous devons consigner ici : c'est que cette construction du XVIIIe siècle, dans le style primitif, est presque le seul exemple de ce genre que nous trouvions à cette époque, où la restauration des monuments gothiques en style grec, était devenu une sorte de manie.

Il est probable que cette grande et lourde rosace, qui se trouve au fond du chœur, n'est qu'une imitation d'une rose plus élégante, qui aurait jeté du jour sur le grand autel, en perçant un pignon semblable et parallèle à celui du fond. Si, à cette ouverture, nous ajoutons dix-sept fenêtres, dont trois grandes à un et deux meneaux (1), nous trouverons assez motivée cette observation de l'au-

(1) La fenêtre au-dessus de la porte avait deux meneaux. On en retrouve encore les bases jusqu'à la hauteur de 15 à 20 centimètres.

teur que nous avons déjà cité : « Que la chapelle de Toussaint était aussi claire qu'aucune église. »

La hardiesse paraît surtout avoir été le caractère de l'architecte qui a élevé les voûtes si élancées de cet intéressant oratoire.

Mais, ce que notre œil, trop exigeant aujourd'hui, ne pourrait lui pardonner, ce serait d'avoir fait porter à faux toutes les colonnettes, en les faisant reposer sur les dais qui couronnent les niches, si nous ne retrouvions dans ces pontifes, ces martyrs et ces apôtres, qui servent eux-mêmes de colonnes à l'église, une de ces heureuses idées mystiques que nos pères aimaient tant à reproduire dans leurs édifices.

Le portail qui donne sur la rue, la porte en bois sculpté que l'on a transformée dernièrement à cause de sa ruine, en un meuble déposé au musée (1), et quelques petites sculptures assez jolies qui se trouvent au-dessous de la première niche de l'aile droite, peuvent être regardés comme des restes de réparations assez importantes faites au XVe siècle. Peut-être même que le petit buffet d'orgue, qu'on nous dit avoir été au-dessus de la porte, était de cette époque. Nous en trouvons un du même temps dans l'église de Cunault. La délicatesse du travail de celui-ci nous ferait regretter, dans le premier, la perte d'un objet vraiment précieux.

Auprès de la porte de l'ancienne sacristie, du côté de l'abbaye, se trouve le tombeau de Nicolas de Bouvery, frère de Gabriel de Bouvery, évêque d'Angers, mort en 1572.

Tous les ans, le vendredi de la semaine de la Passion, la procession de Saint-Maurice allait à Toussaint, et chantait le repons *Libera* devant ce tombeau qu'on dit avoir

(1) Cette porte, à l'exception de quelques panneaux, était entièrement vermoulue : autrement je l'eusse conservée. *M. Godard.*

été magnifique, et dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une inscription à demi effacée par le salpêtre. Cette inscription, toute dans l'intérêt du lecteur, avait été murée pendant la Révolution. Ce n'est qu'au mois d'avril dernier qu'elle fut retrouvée, par M. Godard, en déblayant l'église. Nous essaierons de la rétablir, en mettant en italiques les lettres qui manquent sur la pierre :

MANES DEFUNCTI AD PIUM VIATOREM :

Qui properas compesce gradum, memor et brevis ævi
Quo fueris, velut in speculo sic marmore in isto,
Cerne vices quas fata ferunt. Modo vivus agebam
Quæ præstas; cassusque feres quæ pulvere pres*sum*
Ferre vides. Nicolaus eram Bouvreyus, alti
Sanguinis, Audinus patriâ, cui multa benigni
Dona Dei, sublimis honos, sanctique tiara
Præsulis, atque piæ certissima regula vitæ.
Plura manens tibi fama canet : tu sortis *ac*erbæ
Usque memor, bona verba refer sem*perque* valeto.

Nicolas de Bouvery est mort en 1548.

De l'autre côté, des ossements nombreux et épars çà et là dans un caveau, qui servait vraisemblablement à la sépulture des abbés, nous rendent plus éloquentes encore les leçons que nous venons de lire sur la pierre funéraire.

A côté, dans le mur du bout de l'aile, des traces d'une ancienne ouverture, refaite en 1786, selon la date qu'on y lit encore au-dessus (1), nous montre la porte de communication de l'église avec une petite chapelle qui lui était adossée. C'est de cette chapelle que l'on pénétrait dans l'escalier placé à l'angle extérieur de la même aile, et dont on ne voit pas la destination.

Mais, avant de quitter ces intéressantes ruines de Toussaint, qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil sur

(1) Une seconde date, 1632, qu'on lit encore au-dessus, au milieu de la fenêtre, nous paraît indiquer le temps ou cette fenêtre a été murée ou badigeonnée.

l'aumônerie de Girard, devenue une abbaye considérable. Passons par cet escalier du milieu, aussi remarquable par sa forme que par sa hardiesse. Pénétrons dans les jardins. Quel aspect plus frais, plus riant et plus délicieux que celui de ce long berceau de tilleuls qui se développe devant vous? Au silence profond qui vous entoure, à cet aspect champêtre que donnent des arbres que l'on n'émonde plus, vous oubliez que vous êtes au milieu d'une cité populeuse.

A l'est de ces mêmes jardins, une façade régulière et assez étendue, vous montre le côté principal de la maison, qui est spacieuse et solidement construite. On nous a conservé l'inscription gravée sur la pierre fondamentale des dortoirs : *Hoc fundamentum instaurandis ædibus et restituendæ regulari disciplinæ, rite et auspicato posuit vir clarissimus Germanus Nerferon, presbyter, hujus monasterii et abbas commendatarius, et canonicus ecclesiæ andegavensis, die XIV septembris, anno Incarnationis* 1627, *regnante Ludovico XIII, sede episcopali vacante, Claudio de Ruel electo.*

La réforme introduite par le pieux cardinal de Larochefoucault, en 1624, d'abord dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, dont il a été abbé, puis, les années suivantes, dans tout l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, nous explique ce rétablissement de la discipline dont il est ici parlé. Il paraît, d'après quelques anciens manuscrits du chapitre, que les religieux de Toussaint ne se réformèrent qu'en 1626, et prirent l'habit blanc, au lieu du noir qu'ils portaient comme tous les autres ecclésiastiques.

La maison abbatiale était autrefois sur le bord de la rue Toussaint, hors de la communauté. Il paraît que c'est encore à la même époque que l'abbé commendataire l'abandonna pour rentrer dans la maison commune, et prendre son logement parmi ses religieux. Petite et mal

bâtie, elle est devenue depuis la demeure d'un pauvre artisan.

A l'extrémité du jardin, au nord, dans le mur qui touche le chœur de l'église, se trouve une petite porte murée depuis longtemps. Ne serait-ce point celle que Marie de Médicis, pendant l'année qu'elle passa au logis Barrault, aujourd'hui le Musée, fit percer dans le mur du jardin de Toussaint, pour aller à l'église des chanoines réguliers, sans sortir par la rue, comme on le voit dans les mémoires manuscrits de M. Grandet, curé de Sainte-Croix. Cette porte se voyait encore de son temps. Dans le jardin voisin, sur le mur même du Musée, on lit encore, gravée sur la pierre, l'inscription d'une citerne creusée en 1619. C'est précisément l'année, que l'épouse de Henri IV passa à Angers. Il est probable que c'est par elle ou pour elle qu'elle a été construite.

L'abbaye de Toussaint servit aussi de séminaire pour le diocèse, et c'étaient les religieux eux-mêmes qui le dirigeaient. Mais il paraît qu'ils obtinrent peu de succès dans cette vocation qui n'était pas la leur. Vers la fin de son épiscopat, M. Arnauld le leur enleva pour le donner à quatre prêtres diocésains qui avaient fondé au logis Barraud, un autre séminaire dans l'esprit de M. Ollier de Saint-Sulpice. Bientôt, sous M. Lepeltier, ce nouveau séminaire fut abandonné aux Sulpiciens eux-mêmes en 1695.

Ainsi, rendus à la réforme qu'ils travaillaient à établir dans leur maison, les religieux de Toussaint s'appliquèrent à une régularité qui alla toujours en croissant, jusqu'au moment de la Révolution, qu'ils donnèrent la preuve la moins équivoque de leur amour pour la retraite. Enveloppés dans la proscription générale, deux d'entre eux furent députés à la commune, pour demander, au prix même de tous leurs biens, la faculté de rester inconnus dans leurs cloîtres, et d'y recevoir ceux de leur ordre

qui voudraient partager leur solitude. Mais tout fut inutile, il fallut céder à la force des circonstances et abandonner les biens, la maison et la chapelle au vandalisme révolutionnaire.

Telles furent la maison et l'église de Toussaint. Une pensée heureuse et conservatrice va rendre cette dernière dépositaire d'une réunion d'objets archéologiques, dont elle-même sera le plus intéressant. Espérons que cet empressement à grouper, pour les mieux conserver, quelques débris du moyen-âge échappés au naufrage, ne restera point sans activité pour le monument d'Angers, qui a les titres les plus incontestables à d'urgentes réparations.

NOTICE D'UNE INSCRIPTION

RELATIVE

A ZIZIM, FRÈRE DE BAJAZET II,

PAR M. LE Dr BROMET,

Membre de la Société des antiquaires, à Londres.

L'inscription suivante (dont je transmets avec cette notice plusieurs exemplaires pour la commodité des membres de la section), se trouve sur le revers d'un médaillon en bronze, qui paraît avoir été fondu dans un moule levé sur l'original en émeraude, dont l'obvers porte en relief la tête de Jésus-Christ entourée d'un nimbe à la forme grecque et de cette légende :

VHS. XPC. SALVATOR MVNDI.

PRESENTES
FIGURE . AD . SIMILITUDINEM
DOMINI . IHESV . SALVATORIS .
NOSTRI . ET . APOSTOLI . PAVLI . IN .
AMIRALDO . IMPRESSE . MAGNITHEVCRI
PREDECESSORES . ANTIA .
SINGVLARITER . OBSERVATE . MISSE .
SUNT . AB . IPSO . MAGNO . THEVCRO .
S . D . N . PAPE . INNOCENCIO . OCTAVO .
PRO . SINGULARI . CLENODIO . AD .
HVNC . FINEM . VT . SVVM .
FRATREM . CAPTIVVM .
RETINERET .

La figure de saint Paul se trouve sur l'obvers d'un autre médaillon, dont le revers porte cette inscription :

BENEDICITE
IN EXCELSIS DEO
DOMINO DE FONTIBUS
ISRAEL IBI BENIAMIM
ADOLESCENTVLVS
IN MENTIS
EXCESSV.

Je ne sais trop comment expliquer certains mots de la première inscription, mais; comme elle me semble être relative à l'histoire du roi Charles VIII de France, je m'empresse à l'offrir à cette savante assemblée en reconnaissance de l'honneur qu'elle m'a fait en me recevant dans son sein.

Il me paraît donc que cette inscription a rapport à l'emprisonnement d'un prince ottoman qui se nommait Zizim, et qui, après avoir inutilement essayé de disputer le trône des sultans à son frère Bajazet II, se réfugia à Rhodes, chez le grand maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Celui-ci, craignant le pouvoir de Bajazet, envoya Zizim au roi Charles, qui, dans ce temps-là, faisait la guerre en Italie.

Charles livra ce malheureux prince au pape Innocent VIII, qui le retint prisonnier au prix de 75,000 ducats, annuellement payés par Bajazet, à quelle somme ce sultan ajouta de nombreux présents. Parmi ces dons, on cite le fer de la lance qui servit à percer le côté de Jésus-Christ, et l'*émeraude* dont il est question; mais qui, considérant ses grandes proportions, a bien pu être tout bonnement du verre.

Quant au mot ANTIA, j'y vois le nom de la ville d'Antioche, où fut trouvé le fer de lance dont j'ai fait mention, et, probablement aussi, les émeraudes dont l'inscription parle.

Mais il est bien possible que le mot ANTIA veuille exprimer certaines parties bombées des écus ou boucliers dans lesquelles ont conservait des reliques qui devaient, croyait-on, préserver des dangers de combat ceux qui les portaient; ou, peut-être, que ce mot ANTIA, mal écrit pour *Antea*, veuille dire que ces figures étaient restées longtemps dans la possession des souverains de Constantinople.

Le mot CLENODIVM est probablement dérivé du mot allemand KLEINOD = bijou.

Cette inscription ainsi sert à réfuter ce que dit Volaterranus, que le Grand Turc donnait au Pape le fer de lance pour *amollir* (*ut leniret*) le sort de son frère captif.

Pour conclusion de cette imparfaite notice, il faut dire que le roi Charles, dès qu'il trouva que la garde de Zizim était aussi profitable, le demanda au pape Alexandre VI, successeur du pape Innocent VIII; mais celui-ci, pour se venger du roi, fit administrer du poison au pauvre prisonnier, qui en mourut peu après son arrivée en France.

NOTICE

SUR UN MONUMENT SUPPOSÉ DRUIDIQUE,

SITUÉ SUR LE PLATEAU DE SAINT-MARTIN, COMMUNE DE MARTIGNÉ-BRIANT, DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE,

PAR M. H. DE NERBONNE, D'ANGERS.

Tout ce plateau, appelé *Grouas* dans le pays, ainsi que les endroits arides semblables à celui-ci, est calcaire, et les pierres prétendues druidiques sont en grès dur et fin, tel qu'il se trouve naturellement sur le revers du coteau, au couchant, près le village des Noyers. Trois pierres seulement, et les plus petites, n°s 2, 3 et 8, sont d'un grain plus fin, plus blanc et plus dur qui semble quartzeux.

Les n°s 4 et 5 sont seuls debout, et semblent être restés tels qu'ils ont été posés; les autres sont plus ou moins affaissés contre la terre, et tous vers le couchant qui est le côté d'où vient le plus fréquemment la pluie qui a dû rendre la terre de ce côté moins résistante à l'effort de la pierre pour se pencher. Quelques pierres ont été brisées, et le n° 6, par exemple, a, du côté A, sept blocs encore

sur place qui en ont évidemment été détachés. Il est naturel de penser que des pierres entières ont été brisées et enlevées en entier, peut-être pour servir à la construction du château voisin des Noyers, ou pour faire du pavé.

Il existe à un kilomètre environ N.-O. du centre de la Grouas, dans un pré, et à cinquante pas de la rivière du Layon, une pierre de même nature que les n°s 1, 4, 5, 6 et 7, s'élevant de deux mètres au-dessus du sol, et qui est évidemment ce qu'on appelle un peulvan.

DIMENSION DES PIERRES.

N° 1.	Longueur	environ	5 mètres	172.	
	Largeur	*id.*	2 mètres	25	centimètres.
	Épaisseur	*id.*	1 —	20	—
N° 2.	Longueur	*id.*	2 —	70	—
	Largeur	*id.*	1 —	»	—
N° 3.	Longueur	*id.*	3 —	80	—
	Largeur	*id.*	1 —	40	—
N° 4.	Largeur	*id.*	3 —	30	—
	Hauteur au-dessus du sol 3 mètres.				
	Épaisseur 90 centimètres.				
N° 5.	Longueur	environ	2 mètres	85	centimètres.
	Hauteur	1 mètre	80	centimètres.	
N° 6.	Longueur	6 —	50	—	
	Largeur	3 —	85	—	
	Épaisseur	1 —	80	—	
N° 7.	Longueur	environ	4 mètres	80	centimètres.
	Largeur	*id.*	3 —	80	—
	Épaisseur 1 mètre.				

Un autre monument présumé druidique est à 5 kilomètres ouest de Saumur environ, et à 1 kilomètre et demi nord-ouest du village de Pocé, sur un mamelon inculte appelé la butte à Matto, joignant le bois de Pocé, actuellement à M. de Montreuil.

midi
Est
Ouest
nord
330 pas
8
30
7
70
6
A
50
5
180
4
120
3
2
1

N° 1

Dolmen et Pierres debout

sur la Butte à Matto à environ cinq kilo.ms ouest de Saumur, dépt de Maine et Loire, et à un kilom.tre 1/2 nord-ouest du Village de Poncé.

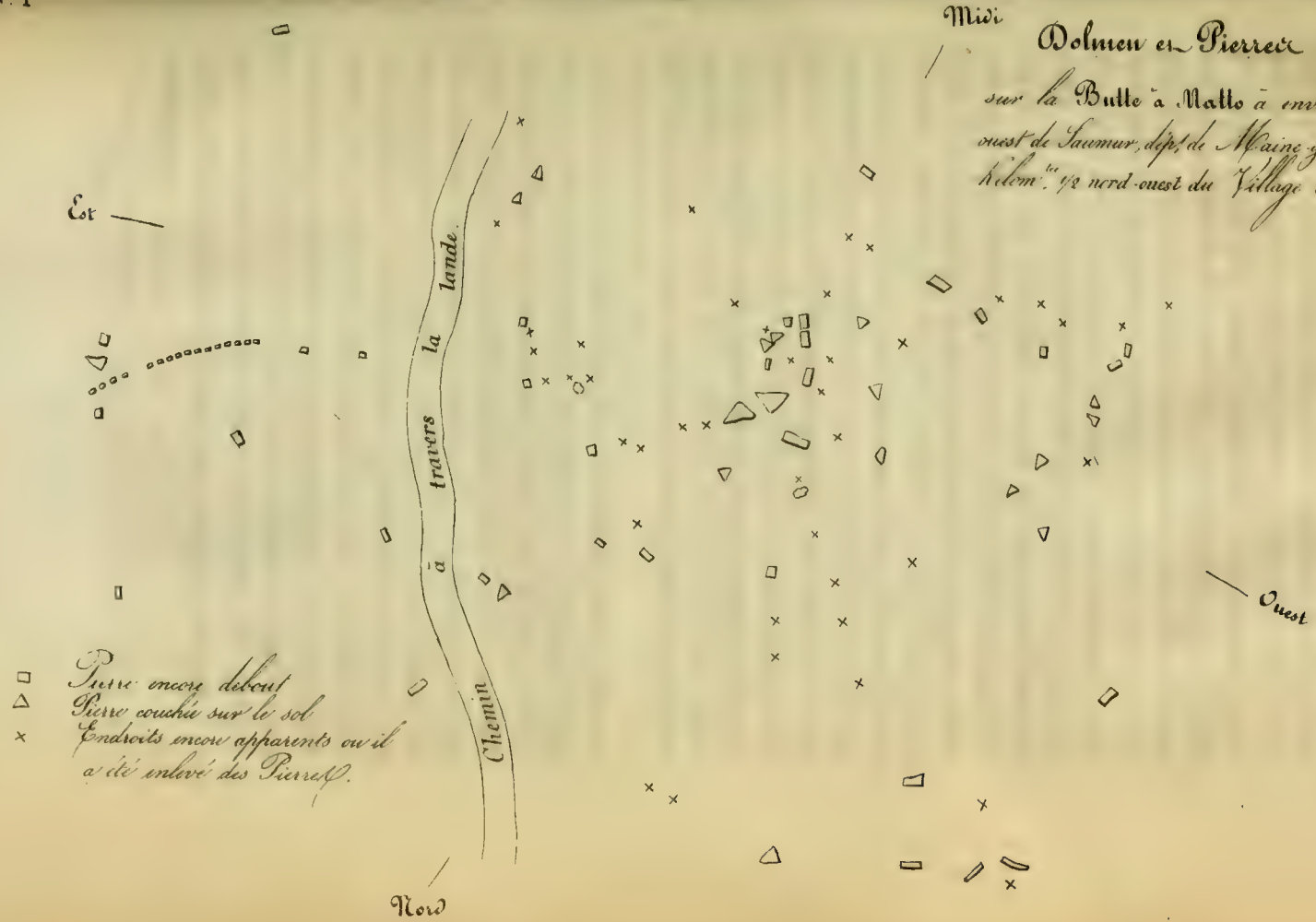

Il est impossible de ne pas reconnaître qu'une idée ait présidé à la disposition des pierres qui couvrent ce mamelon. Bien que la majeure partie ait été enlevée, il suffit de parcourir les vastes landes qui le touchent, et qui sont de même nature que lui, pour s'assurer que rien de pareil ou même d'analogue ne se trouve; en effet, d'énormes pierres de grès sont partout répandues sur ces landes, mais dans aucun endroit l'on n'en peut trouver plus de deux ou trois, que la nature ou les faiseurs de pavé aient mises ainsi; or, il en est compté un très-grand nombre sur la butte à Matto, et de plus, elles semblent agglomérées dans un espace de quelques centaines de pas, autour d'autres pierres qui restent, et dont la disposition ne peut aussi laisser de doute sur l'existence d'un dolmen. Il est à présumer que ces landes qui sont aujourd'hui exploitées avec activité par des faiseurs de pavé, l'ont été depuis longtemps, et que les plus belles pierres de ce monument ont dû être exploitées les premières, tant à cause de leur dimension qu'à cause de la facilité de les travailler, puisqu'elles étaient toutes sorties de terre, tandis que partout il faut les chercher dans le sol.

Les pierres les plus élevées qui restent debout, peuvent avoir 1 mètre 50 centimèt. de hauteur, et presque toutes semblent avoir été brisées sur place. Le dolmen a bien, selon l'usage, son ouverture placée entre l'est et le midi; il a environ 12 mètres de long sur 3 1/2 de large, de dehors en dehors. Le premier rang de pierres debout circonscrivant le dolmen en est éloigné de 6 à 8 mètres environ, et le second d'une quinzaine, le troisième d'une trentaine, le dernier de 90 à 100 mètres. Vers l'est paraît comme l'un des côtés d'une avenue formée de pierres plus petites et dont la dernière est à 90 mètres du dolmen. C'est cette sorte d'avenue qui est, je crois, surtout à reremarquer.

MÉMOIRES

DE

LA CINQUIÈME SECTION.

Littérature et Beaux-Arts.

MORALE ET PHILOSOPHIE.

MÉMOIRE

SUR LES PREMIÈRE ET DEUXIÈME QUESTIONS DU PROGRAMME,

AINSI CONÇUES :

« 1° Qu'est-ce qui constitue le beau esthétique? Y a-t-il une » science du beau? Des conditions dans lesquelles ont doit le cher- » cher, et des règles qui s'imposent à ses réalisations dans les di- » verses branches de l'art humain? Quel est l'état de cette science? »

« 2° Rechercher quelles relations existent entre le beau et le bien, » et examiner s'il est vrai qu'il y ait chez les peuples entre la mora- » lité et le goût, une liaison tellement intime, que tous deux obéis- » sent dans leur développement simultané à la même loi de progrès » et de décadence? »

Par **M. ARMAND DE FLEURY**, *de Ruffec* (*Charente*).

Un fait bien remarquable vous aura sans doute toujours frappés comme moi, Messieurs, c'est qu'à la vue d'une chose qui est belle, on exprime souvent la pensée qu'elle

est belle par l'affirmation qu'elle est bonne ou vraie, et qu'à la vue d'une chose qui est bonne ou vraie, on exprime de même la pensée qu'elle est bonne ou vraie par l'affirmation qu'elle est belle : si bien que chacun des trois noms du bien, du beau, du vrai, nomme ainsi le vrai, le bien, le beau, c'est-à-dire présente à la fois l'idée de tous les trois à l'esprit.

Or, de ce fait vraiment digne de toute l'attention du philosophe, que conclure nécessairement, Messieurs, soit pour la constitution esthétique du beau, soit pour les relations qui existent entre le beau et le bien? Le caractère du nom n'est-il pas de présenter à l'esprit l'idée de la chose qu'il signifie? Bien, beau, vrai, ces trois noms qui présentent chacun à l'esprit l'idée des trois, ne sont donc tout au plus que trois distinctions du même nom : le bien, le beau, le vrai, ces trois choses que l'esprit aperçoit dans chacune d'entre elles, ne sont donc aussi que trois distinctions d'une même chose; ne sont donc qu'une seule et même chose nommée sous trois aspects.

Les deux questions qui s'enquièrent au programme : l'une de la constitution esthétique du beau, laquelle n'est pas autre, comme on le voit, que celle du bien et du vrai; l'autre des relations du bien avec le beau, lesquelles sont dans la constitution cherchée, ne sont ainsi qu'une question; et la solution de l'un des problèmes est dans celle de l'autre, et il n'y a ainsi point de ma faute si je ne vais pas les séparer.

Quelle est donc la constitution de la chose dont le beau, le bien, le vrai ne sont que des distinctions? Mais d'abord, quelle est cette chose elle-même, dont la constitution est cherchée et que nous ne connaissons pas? C'est bien là ce qu'il faut avant tout se demander.

Je ne sais en vérité, Messieurs, quelle est cette chose que notre plus pressant besoin est ici de connaître; mais ce que je n'ignore point, c'est que le beau, le bien, le vrai

étant ses aspects, et un aspect d'une chose ne pouvant être où n'est pas la chose, la chose actuellement cherchée est partout où nous voyons du bien, du beau et du vrai.

Quoi? la chose cherchée est partout où il y a du beau, du bien et du vrai? Sans doute. Elle est donc partout alors; car partout, dans tout ce qui est sous nos yeux, à quelque distance qu'ils se portent, il y a du beau, du bien, du vrai. Cette chose là serait-elle donc l'être lui-même, c'est-à-dire ce qui est? Oui, Messieurs, précisément, la chose dont le beau, le bien, le vrai sont des aspects, c'est l'être; et nous n'avons plus qu'à en chercher la constitution.

Mais, me crie-t-on ici et avant que j'aille plus loin, qu'est-ce que l'être dans lequel vous ne voyez que ce qui est vrai, bien et beau? Le faux n'est-il pas aussi bien que le vrai? Le hideux n'est-il pas aussi bien que le beau? et le mal n'est-il pas de même qu'est le bien? En un mot, le faux, le hideux et le mal ne sont-ils pas de l'être comme le vrai, le beau et le bien?

Non certes, Messieurs; non, le faux, le hideux, le mal ne sont pas de l'être, non, ils ne sont pas dans l'être, non, ils ne sont pas réellement. Ils sont chacun une négation de l'un des trois aspects de l'être, loin qu'ils soient de l'être. Chacun d'eux nie un aspect de l'être comme, de l'être lui-même, le néant qui les résume est la négation.

Eh quoi! on exprimera qu'une chose est fausse en disant qu'elle n'est pas, puis on viendra soutenir que le faux est de l'être!

A la vue d'une forme hideuse on exprimera sa pensée en disant que cette forme n'en est pas une, et on s'obstinera à voir le hideux dans l'être.

Et on sera assez insensé pour dire encore que le faux et le hideux sont, quand pour en présenter l'idée on se sera servi de l'expression qu'ils ne sont pas?

Mais c'est surtout au mal que l'on s'obstine à attribuer dans l'être une place qu'il n'a ni ne peut avoir. On veut à tout prix que le mal soit dans l'être; on le veut avec fureur; on ne le voudrait pas plus pour soi; et telles gens vont jusqu'à s'écrier que si le mal n'est pas dans l'être, l'être à leurs yeux n'existe pas.

Eh bien oui, répondrai-je avec douleur, le mal est dans l'être tel que l'homme se voit lui-même dans sa propre conscience; le mal est dans l'être tel que l'homme s'est fait par des actions mauvaises : mais il n'est pas pour cela dans l'être selon la nature, dans l'être naturel, dans l'homme, tel que Dieu l'a fait. Loin qu'il soit dans l'être selon la nature, il n'est qu'à proportion que l'être selon la nature n'est pas; il n'est dans l'homme qu'à proportion que l'homme n'est pas l'homme. Il n'est donc naturellement, c'est-à-dire véritablement ni dans l'être en général, ni dans l'homme en particulier. Il est au contraire la négation de l'être et de l'homme introduite dans l'être et dans l'homme, et la plus grande obstination de l'homme à le placer dans la constitution de l'être est, pour peu qu'on y réfléchisse, le plus grand argument de la corruption de la nature humaine.

Certes, Messieurs, c'est là une bien grande misère, et si la vérité pouvait être dite enfin d'une manière nette sur la nature et la valeur du mal, un grand service serait rendu sans doute à la philosophie. Permettez-moi donc de vous faire ici en quelques lignes part de mes idées à ce sujet.

Par cela même que l'être fini est fini, il a des limites naturelles en deçà desquelles il est, au-delà desquelles il n'est pas; en dedans desquelles il y a pour lui être, en dehors desquelles il y a pour lui non être, absence d'être, néant : si bien qu'il est à la fois et n'est pas.

Or l'être fini ainsi circonscrit n'est pas parfait absolument puisque perfection absolue implique infinité, tandis

que lui a des limites en dehors desquelles il n'est pas, mais il est parfait relativement à sa nature; tant que la ligne tracée par sa nature entre son être et son absence d'être reste intacte, son absence d'être ne gêne en rien son être : son être est vrai, son être est bon, son être est beau; il ne peut ni manquer ni souffrir. Que si la ligne naturelle tracée entre l'être et le non-être de l'être fini est au contraire violée par l'absence d'être; si l'absence d'être envahit ainsi une portion de la sphère naturelle de l'être fini, l'être fini cesse d'être à proportion que l'invasion est plus considérable; il est en même temps moins vrai, moins bon, moins beau; il souffre dans toute la partie de sa sphère d'être qui a été envahie. Eh bien! Messieurs, voilà comment le mal peut exister dans l'être; voilà ce qu'est le mal; voilà comment on doit dès-lors le définir : l'absence d'être établie en deçà des limites naturelles de l'être fini.

Que mes contradicteurs ne viennent donc plus m'accuser de nier le ciel et la terre, parce que dans l'être j'ai refusé de voir le mal. Qu'ils n'aillent pas jusqu'à m'accuser de nier la morale, comme l'ont fait quelques-uns, par l'exclusion du mal de la constitution de l'être. Je n'ai pas nié le mal, je n'ai nié le mal que dans l'être; et si quelqu'un niait ici la morale, si quelqu'un portait le couteau de la parole dans ses vénérables entrailles, ce ne serait pas moi, mais celui qui, contrairement à moi, persisterait à soutenir que le mal est dans l'être; car l'être c'est Dieu; et dire que le mal est dans l'être équivaudrait à dire que le mal est en Dieu.

Arrière donc le mensonge, le difforme et le mal. Ils ne sont point dans l'être, ou du moins ils n'en sont pas. Le vrai, le bien, le beau, voilà l'être selon ses uniques aspects, et l'être, comme nous venons de le voir, dans l'acceptation la plus haute, c'est Dieu.

Le vrai, le bien et le beau sont donc en Dieu, et leur

plénitude n'est donc qu'en Dieu? Sans doute, Messieurs; et ils ne sont point où il n'est pas. Comment donc se fait-il alors que tant de choses qui ne sont pas Dieu soient cependant vraies, bonnes et belles? Cela se fait comme il se fait qu'elles sont des choses. De Dieu leur vient leur être, de Dieu leur viennent aussi leurs aspects. Dieu est présent dans tout être fini par la loi constitutive de l'être qu'il lui a donnée; il y est présent encore par ses aspects de vérité, de bonté, de beauté qu'il leur a donnés avec l'être; et c'est pour cela qu'il est aussi exact en philosophie qu'en dogme catholique de dire que Dieu est partout; c'est pour cela encore que voir quelque part le vrai, le bien, le beau, c'est voir l'infini à travers le fini, Dieu à travers la terre.

Qui dès lors s'étonnera, Messieurs, si, à la vue d'une chose vraie, bonne et belle, nous sortons tout à coup par l'enthousiasme de la mesure accoutumée de notre être? Qui s'étonnera si, à l'apparition inattendue du vrai, du bien, du beau, nous sentons se multiplier toutes les forces et tout le bonheur de notre être, puisque c'est l'être infini lui-même, alors Dieu lui-même, qui nous approche, qui nous touche, et s'établit en rapport immédiat avec nous! Dans ce moment d'énergie indicible et quelquefois mortelle tant elle est grande, tous les ressorts de la matière tendent à se rompre en nous; nos pieds veulent quitter la terre en dépit de la loi du corps, notre sang, cet agent de la vie mortelle, s'arrête instinctivement dans nos veines, comme pour que nous passions à l'éternelle vie dont sa fonction continuée retarderait le jour.

O mon Dieu! car je ne puis me dispenser de prononcer ici votre nom, quel bonheur sera donc celui de vous voir vous-même éternellement et sans voiles! Ah! je comprends aujourd'hui comment, afin de rendre ce bonheur possible à l'homme, vous avez consenti à entrer dans les conditions douloureuses de la terre pour verser un sang divin sur nous et nous inoculer la vie.

Et maintenant, Messieurs, où cherchons-nous la constitution du beau, lequel avec le vrai et le bien, nous venons de trouver en Dieu? Cette constitution ne tient-elle pas à celle même de Dieu? Est-elle autre que celle même de Dieu? Et la constitution de Dieu en chercherons-nous le nom, quand depuis deux mille ans Dieu lui-même nous l'a nommée!

Quoi, en effet? celui qui a dit à l'homme : Je suis un, ne lui a-t-il pas dit encore : Je suis trinité? Ne lui a-t-il pas dit : Je suis puissance infinie de moi-même, sous la distinction de père; volonté infinie de moi-même, sous la distinction de fils; accord ou amour infini de moi-même avec moi-même de ma puissance avec ma volonté, sous la distinction d'Esprit-Saint; c'est-à-dire je suis celui qui peut infiniment comme il veut, qui veut infiniment comme il peut? Trinité, voilà donc par son nom la sainte constitution divine. Mais si Dieu est type de l'homme, de l'être fini, la constitution de l'homme, de l'être fini, est nécessairement l'image de celle de Dieu, de la sainte Trinité. Il y a nécessairement trinité sur la terre parce qu'il y a trinité dans le ciel, et il n'y a être fini que là où il y a trinité finie. Or, Messieurs, elle est connue la trinité finie, elle porte sur la terre un nom qui nous est bien connu, que nous prononçons tous souvent avec respect et amour, et ce nom est société.

Oui, société c'est trinité, et s'il y a là deux mots, il n'y a pas pour cela deux choses dont l'une ne soit pas l'autre. Comme la Trinité, la société est puissance, volonté, accord réciproque ou amour de puissance et de volonté; et comme la Trinité divine constitue un seul être qui est Dieu, la société constitue autant de fois qu'elle est un seul être. Que l'on étudie en effet un à un tous les êtres, on reconnaîtra que chacun est, par une possibilité ou puissance de son être, une volonté de son être, un accord entre puissance et volonté de son être, c'est-à-dire

société; et que l'on étudie de même une à une chaque société, on verra qu'elle constitue un seul être.

Citerai-je un exemple? Soit donc pour exemple un voyage. Un voyage a-t-il lieu sans être possible, sans puissance d'être? En admettant ce voyage possible, cela suffira-t-il pour qu'il soit? Ne faudra-t-il pas encore qu'il soit voulu? Enfin, s'il est à la fois pu et voulu, ne faut-il pas encore pour être qu'il soit pu comme il est voulu, voulu comme il est pu? L'existence d'un voyage comme de toute chose implique donc nécessairement société, c'est-à-dire puissance, volonté, accord de puissance avec volonté, et par retour l'existence de toute société implique un être.

Eh bien! Messieurs, il va m'être facile maintenant de démontrer que le vrai, le bien, le beau correspondent chacun à l'une des trois distinctions constitutives de l'être, c'est-à-dire sont une société des trois aspects de l'être, et que cette société des trois aspects trinitaires de l'être forme sous le nom d'ordre l'aspect unité de l'être.

Qui niera, en effet, que le vrai corresponde par sa nature à la puissance, le bien à la volonté, le beau à l'accord entre puissance et volonté, l'ordre à l'être, puisque pour dire qu'une chose n'est pas vraie on dit qu'elle n'est pas possible; puisque pour savoir si une action est bonne on demande si elle a été voulue; puisque pour trouver beau quelque chose on veut qu'il y ait harmonie; puisque pour savoir à quel point une chose est on demande à quel point l'ordre est en elle? Qui ne l'affirmera pas au contraire avec moi, et ne s'écriera pas que recourir à de nouveaux arguments pour le démontrer serait chose désormais superflue?

La double question : quelle est la constitution du beau esthétique et quelles sont les relations du beau avec le bien, se trouve donc résolue au moment où nous ne semblions pas nous y attendre encore. Elle est résolue, dis-je, puisque d'une part la constitution du beau ou plutôt la

place du beau dans la constitution de l'ordre nous est connue; puisque, d'autre part, la présence du bien et du beau dans le même être nous révèle leurs relations intimes.

Le beau est-il une science? dans quelles conditions doit-on le chercher? quelles sont les règles qui s'imposent à sa réalisation dans les diverses branches de l'art humain? quel est l'état de cette science? quelle est chez les peuples la liaison intime de la moralité et du goût?

Tous ces problèmes là, je l'avoue, je les ai impliqués dans ceux qui les dominent, chacun d'eux n'a point trouvé sous ma plume une solution spéciale; mais s'il en est ainsi est-ce ma faute ou celle de la matière et du temps qui a pu m'être accordé? que si j'avais entrepris de les saisir un à un, corps à corps, c'est dans une série de vingt séances et non dans un quart d'heure, c'est sur des volumes et non sur quelques pages que j'aurais pu les renverser à vos yeux. Force m'a bien été pour faire quelque chose, pour que quelque chose fût, de régler ma volonté sur ma puissance, de ne vouloir que ce que je pouvais et comme je le pouvais, et il m'est doux de puiser ainsi en terminant ma justification dans cette loi même que j'ai dû signaler comme la loi unique de tout ce qui est dans l'univers.

LINGUISTIQUE.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE DE M. MÉNARD-BOURNICHON,

RELATIF A LA HUITIÈME QUESTION DE LINGUISTIQUE,

Par **M. DE LA SICOTIERE**, *d'Alençon.*

Messieurs,

Nous avons, M. Richelet et moi, étudié avec beaucoup

d'attention et d'intérêt les deux mémoires de M. Ménard-Bournichon renvoyés à notre examen. Ces mémoires sont relatifs à l'application nouvelle ou à l'insertion de certains tildes.

Les tildes sont les signes qui affectent une lettre pour indiquer une observation ou une modification, soit dans la voix soit dans l'accent.

M. Ménard, frappé des difficultés que présente à la lecture des mots où certaines lettres perdent complétement leur valeur alphabétique ou changent cette valeur, a voulu y remédier.

Au-dessous de chaque lettre *Dl*, ce genre en interligne, M. Ménard place un petit trait qui indique que la lettre ne doit pas être prononcée, ou bien un point moniteur qui indique un changement nécessaire dans la prononciation, mais sans caractériser ce changement. Il remplace ainsi la prononciation interlinéaire, ou la substitution de lettres, ou les chiffres renvoyant à un tableau correspondant, qu'ont figurés sur leurs livres plusieurs auteurs de nouveaux systêmes de lecture.

On ne peut refuser à celui de M. Ménard une ingénieuse simplicité. La position des signes empêche de les confondre avec ceux employés dans l'ortographe ordinaire; leur petit nombre ne saurait fatiguer l'attention.

Au-dessus des lettres M. Ménard ne place comme signe nouveau que le tilde bref, employé dans la prosodie latine; ce tilde lui sert à indiquer la première voyelle d'une diphthongue.

Quant aux tildes placés au-dessus des lettres trémas, apostrophes, accents, et qui sont actuellement en usage, ils reçoivent, par le systême de M. Ménard, une extension qui est une innovation pour l'orthographe. Toutes les propositions de ce genre ont échoué; celle-ci, quoique plus simple et ne portant que sur les accessoires des lettres et non sur les lettres mêmes, doit-elle être plus heureuse?

le Congrès peut-il décider cette question? peut-il faire des vœux pour que l'usage consacre cette innovation? Cette dernière question nous paraît dans les attributions du Congrès ainsi que dans les intentions de l'auteur, qui demande le renvoi de ce système au recteur de l'académie, qui pourra reconnaître quel est l'avantage qu'il peut en tirer pour l'instruction primaire. Le Congrès peut encore remercier l'auteur de l'hommage qu'il a fait de son travail, et l'encourager à le perfectionner. Quant à son utilité pour les étrangers qui veulent apprendre le français, il est certain qu'aucun autre travail ne présente autant d'avantages. Quant au bénéfice que le commerce et les sciences peuvent en retirer, il se borne à mettre une certaine exactitude dans l'énoncé des mots qui représentent les choses, de telle sorte que ces mots prononcés en français pourront être compris de l'étranger, mais alors il nous sera interdit de franciser aucun mot.

BEAUX-ARTS.

NOTE

EN RÉPONSE A LA SIXIÈME QUESTION,

PAR M. H. DE NERBONNE, D'ANGERS.

Quelquefois le cœur se surprend à de bien présomptueuses velléités. L'on sent quelquefois si vivement, si profondément une chose qui nous paraît belle et vraie, qu'on voudrait pouvoir la faire sentir à tout le monde, et imposer sa volonté à tout ce qui nous entoure. Cette pré-

somption n'est, du reste, pas toujours un souhait égoïste, parce qu'en soi l'on sent certains besoins de réforme; elle est l'expression d'un certain développement social, plus avancé peut-être, et auquel on est soumis collectivement avec quelques autres et même parfois beaucoup d'autres. Quoiqu'il en soit, nous gémissons sur la manière dont les beaux-arts sont presque généralement compris à notre époque, et je dis à notre époque, parce qu'à l'aide de l'histoire et de l'analogie, je crois qu'il est facile de prouver que pas un siècle passé n'a ressemblé au nôtre en cela, et je parle principalement de la France. — Nous sommes dans le siècle de l'industrie, et sans chercher par quel moyen nous sommes arrivés là, constatons que notre époque a trouvé les machines à vapeur, les chemins de fer, les puits artésiens, les ponts suspendus; qu'elle développe l'industrie, par des expositions très-solennelles dans la capitale; que la littérature, la peinture et la musique sont à fort bon marché, et que chacun cherche à débiter sa marchandise pour grossir sa bourse. Si ce que nous avançons est un fait, que deviendra l'art au milieu de ces confortabilités sans goût, qui nous débordent, et du bruit incessant de l'argent qui se compte? Ou il périra, si Dieu pouvait permettre ce malheur, ou il se réfugiera dans le cœur de quelques nobles artistes, chargés de renouer en silence le passé à l'avenir par le culte caché du beau. Et c'est ce qui arrive : il faut donc aujourd'hui, pour que l'art ait cours, qu'il passe sous les fourches caudines de l'industrialisme ou du métier.

La question sixième se trouve ainsi expliquée, nous le croyons, en ce qu'elle demande « pourquoi voit-on aujourd'hui les arts s'abaisser au niveau du métier? » Maintenant prenons l'autre partie de la question, bien que nous ayons cru devoir en intervertir la composition, « tandis qu'autrefois les métiers aspiraient tous à la dignité de l'art. »

Par autrefois, je pense que l'on veut entendre principalement le moyen-âge jusqu'à la renaissance; prenons le XVe siècle et opérons sur l'Italie où nous rencontrons tous les éléments nécessaires à l'éclaircissement de la question. — En effet, nous voyons des institutions d'artistes sous le nom et le patronage de saint Luc (auteur prétendu du portrait de la Vierge), et si les Fiesole, les Pinturicchio ou les Del Sarte glorifient cette époque et cette association, nous comprenons facilement que l'ouvrier, le peintre de bâtiments ou le maçon, l'orfèvre, etc., devaient se considérer comme bien honorés, s'ils étaient admis à approcher ces hommes; mais la raison de leur culte envers le beau était moins dans le prestige de vénération que devaient inspirer ces grandes intelligences, ou plutôt ces grands cœurs, que dans l'état de la société elle-même de cette époque. Alors le monde sortait des luttes longues et cruelles du catholicisme, et en aucune manière l'industrie, qui n'a pour but que le bien-être humain, n'eût pu chanter cette conquête magnifique. Il fallait de grands enthousiastes et de grands poètes, et la peinture des XIIIe, XIVe et XVe siècles fut choisie par Dieu pour chanter ses louanges le plus haut sur la terre.

Le beau alors n'était qu'un instinct, n'était que l'expression de l'amour du peuple porté sur le même Dieu et le même culte, et l'on songeait moins à définir le beau qu'à le rendre. Le beau était dans la société, et par une juste appréciation de soi-même, l'ouvrier qui sentait l'infériorité de ses travaux en les comparant à ceux des grands maîtres dont il voyait les œuvres, se rendait justice à lui-même, et les métiers, suivant l'expression de la 6e question, aspiraient naturellement à la dignité de l'art. — Et comment veut-on qu'aujourd'hui le métier aspire à la dignité de l'art, puisque le métier se déclare le dieu de la société, et qu'il exige presque que chacun sacrifie à son autel? L'art pour lui est une mine, une carrière à exploi-

ter comme une autre, et l'art industriel, c'est-à-dire celui qui n'en n'est pas un, a seul de la valeur dans la société. —Mais quoi qu'il puisse arriver, jamais l'art véritable ne sera confondu avec les exigences futiles d'un goût plus futil encore; quelques-uns gardent l'arche sainte.

Se place ici tout naturellement la question 22me :

« Apprécier à sa juste valeur, et particulièrement dans » ses rapports avec l'art et dans son influence sur la pein- » ture, la découverte du daguerréotype? »

L'invention du daguerréotype est le fruit du travail, non pas d'un artiste, mais d'un industriel ou d'un chimiste. (Daguerre cependant est un peintre, mais un peintre d'effets de diorama, et ce n'est pas le lieu de chercher quelle place occupe ce genre de peinture dans les arts.) Ce nouvel instrument ne sert, nous le croyons, qu'à trancher la question plus positivement et plus rapidement. Il donne, à la vérité, l'occasion de faire de prétendus chefs-d'œuvre sans se creuser le cerveau et en restant fort tranquille de corps et d'esprit. Mais cela est-il de l'art, ou peut-il le servir ou lui être nuisible? nous déclarons que l'art est complétement indépendant de cette invention, et que l'un et l'autre n'ont aucun rapport important entre eux.

En général l'on donne cette définition à la peinture; « la peinture est l'imitation de la nature, » et je prétends que cette définition, qui au temps des écoles italienne ou allemande était juste et naturelle, ne peut plus rester aujourd'hui sans un commentaire; parce que la moralité, ou tout simplement l'état moral des nations ayant changé, une interprétation différente a été donnée à la même définition. — Au moyen-âge la pensée était forte et élevée, le goût et l'harmonie étaient de l'essence des œuvres, et nul inconvénient alors d'appeler la peinture imitation de la nature, puisqu'il n'était pas supposé alors que la peinture et les arts en général pussent être traités autrement qu'avec des interprétations élevées de cette nature. L'on

était peintre alors parce qu'on était poète, et que le peuple, pour qui l'on travaillait, était poète lui-même. Mais en traversant les siècles pour venir en 1843, dans quel état d'esthétique trouve-t-on la société? Nous l'avons déjà dit, nous la trouvons en masse et quant aux arts dénuée de goût, d'idée, d'ensemble et d'harmonie, et mettant la culture des arts à l'état d'un divertissement comme un autre. Aussi avec quel empressement certains ont-ils admis le daguerréotype; chacun s'est cru, sans doute, en voyant des résultats si précis, artistes au-dessus de Raphaël; et chacun prenant à la lettre la définition de la peinture laissée par le moyen-âge, croit être dans le vrai avec cet instrument.

Mais un jour que j'appelle ne tardera pas à venir où ces futilités passeront. En effet, la peinture est la science de l'imitation de la nature, mais à une condition, qu'en imitant cette nature, qu'en vous en servant comme moyen, vous créez une nouvelle œuvre, une conception à vous, où se fasse jour la poésie ou le feu sacré, et que vous tiriez de la nature, ce grand livre de Dieu, tout ouvert à chacun, un noble enseignement pour le cœur et l'esprit. Ce n'est qu'avec ces idées que l'artiste imite la nature, autrement ce n'est pas un artiste, c'est ce que vous voudrez d'insignifiant.

La nature est belle pour tout le monde, mais chacun la comprend à sa manière. Avez-vous jamais rencontré deux écrivains dont le style soit identique? a-t-on jamais trouvé deux peintres qui voyaient, sentaient de la même manière? Jamais! Et cependant la nature est toujours la même, elle est immuable; il s'agit donc de l'interpréter! que m'importe qu'un pauvre artiste s'en aille passer des années à consigner sur la toile les cent mille feuilles qui peuvent se compter dans un arbre, et faire une œuvre de patience plate et insignifiante; avant tout qu'il me fasse un arbre qui me révèle quelque chose, soit par la fraî-

cheur de ses feuilles, soit par la grâce de sa forme, soit par la hardiesse de sa tige, soit par l'ombrage opaque qu'il fournit au troupeau, etc., et qu'il passe à cela peu ou beaucoup de temps, que m'importe; mais que son œuvre nous dise quelque chose! La nature contient tous ces germes, mais c'est à l'artiste à nous les articuler, à nous les faire sentir. Le daguerréotype, Messieurs, ne fait pas autre chose que de nous reproduire la nature, mais sans aucune interprétation. C'est la nature elle-même moins la nature, c'est la mort qu'on nous donne comme portrait de la vie.

Qu'à l'aide de la loupe nous comptions sur un dessin de daguerréotype tous les brins d'herbe de cette prairie, en serons-nous plus avancés? — Un grand poète a dit : *non numerandi sed ponderandi.* L'art accepte ces paroles, l'industrie seul les repousse, son affaire est de compter.

La peinture doit donc être l'expression de nos sentiments à l'aide de l'imitation de la nature, mais non l'imitation elle-même. Aujourd'hui notre époque a besoin de cette nouvelle définition, puisque, par la position esthétique où elle se trouve, elle n'est point en mesure de comprendre la simple définition léguée par le moyen-âge.

Je conclus donc, pour la question 22me, que le daguerréotype n'a aucun rapport avec l'art de la peinture ni aucune espèce d'art qui a en vue le culte du beau.

RAPPORT

SUR

L'ESSAI DE NOTATION MUSICALE DE M. J. RAYMOND,

DE PARIS,

PAR M. CHÉNUAU AINÉ,

Avocat près la Cour royale, à Angers.

Messieurs,

M. Joseph Raymond, de Paris, a fait l'envoi au Congrès d'un mémoire intitulé : *Essai de simplification musicographique, avec un précis analytique des principaux systèmes de notation musicale proposés depuis le XVIe siècle.* C'est sur cet ouvrage que j'ai l'honneur de présenter ce rapport à votre section.

Les beaux-arts, Messieurs, sont les fils de la civilisation. Chez les anciens, comme dans nos sociétés modernes, la musique, la peinture, la sculpture ont été florissantes partout où le progrès a amené le culte du beau. Ne soyons donc point surpris qu'au XIXe siècle, à notre époque de civilisation et de progrès, si jamais il en fut, la musique occupe un rang que personne assurément ne voudrait lui contester. C'est un des besoins de notre époque, et si les théories politiques, sociales, philosophiques produisent dans les hautes régions des controverses chaleureuses, les questions musicales, elles aussi, dans une sphère moins élevée ou plus modeste si l'on veut, ne rencontrent pas moins les sympathies des classes intelligentes. Je n'en veux pour preuve que l'empressement avec lequel chaque soir la foule se porte à l'Opéra, aux Italiens, aux concerts, où elle doit entendre la musique de nos grands maîtres,

Ceci posé, on comprend sans peine que la musique, comme les autres arts et les autres sciences, occupe les méditations des savants et devienne parfois l'objet d'améliorations et de réformes.... Il en est ainsi de tout. La perfectibilité est de l'essence même des ouvrages des hommes, et pas plus que les autres arts, la musique n'a atteint l'apogée de sa perfection.

C'est sous l'inspiration de cette pensée sans doute que M. Raymond a rédigé le mémoire dont nous avons à vous entretenir. Une intention excellente, disons-le tout d'abord, a dirigé l'auteur dans l'exposé de son systême. Il a voulu faciliter l'étendue de la musique, en rendre les progrès plus rapides, et pour arriver à ce but il s'est attaché à simplifier le plus possible les signes de convention qui reproduisent les pensées musicales.

Déjà bon nombre d'essais de ce genre ont été tentés depuis le XVIe siècle. Sauveur, Demotz de la Salle, J.-J. Rousseau et autres ont successivement proposé des systêmes plus ou moins heureux, soit de sténographie, soit de notation musicale. M. Raymond les passe en revue tour à tour dans la première partie de son mémoire, et en fait une critique aussi judicieuse qu'éclairée. Je crois fondés les reproches qu'il leur adresse, et je pense que leur substitution au mode de notation usité jusqu'ici, loin d'engager à l'étude de la musique par une prétendue simplification des signes musicographiques, ne pourrait que rendre cette étude plus pénible par l'imperfection même des méthodes proposées.

Le systême de M. Raymond est-il propre à mieux remplir le but? et d'abord en quoi consiste ce systême?

Pour le bien comprendre, il faut se rappeler la méthode musicographique adoptée jusqu'à présent. Il y a, comme chacun le sait, sept sons primitifs pour la musique, comme il y a sept couleurs primitives pour la peinture. Ces sept sons forment la gamme naturelle composée

de cinq tons et deux demi-tons; ils se divisent en douze demi-tons qui, au moyen des dièses et doubles dièses, des bémols et des doubles bémols, etc., peuvent avoir eux-mêmes un tel nombre de subdivisions qu'il ne soit plus possible à la faiblesse de nos organes de les saisir. Ces sons, dans le systême actuel, sont représentés par des notes écrites sur une certaine série de lignes droites horizontales. Cinq lignes composent la portée, mais en dehors de la portée se trouvent encore un nombre indéfini de lignes d'emprunt, dont l'adjonction a pour effet de permettre d'écrire une foule de notes qui ne peuvent trouver place dans la portée, parce qu'elles sont plus ou moins élevées qu'elle.

A ce systême, dont il reconnaît les excellentes bases et qu'il préfère à tous ceux essayés depuis le XVIe siècle, M. Raymond propose les modifications suivantes :

(Je ne ferai remarquer que les *principales* afin d'économiser les moments de la section, dont peut-être beaucoup de membres ne s'occupent pas d'études musicales.)

M. Raymond propose 1° de supprimer trois lignes sur les cinq de la portée du systême usité; 2° de joindre les accidents, dièses, bémols, becarres à la note même qu'ils sont destinés à modifier, au lieu de les écrire séparément et avant cette note comme on l'a fait jusqu'ici; 3° de répéter ces accidents à toutes les notes modifiées, alors même qu'elles se retrouvent plusieurs fois dans la même mesure; 4° d'adopter une clef *unique* pour toute la musique écrite; 5° enfin de diminuer considérablement les barres des valeurs.

Comment M. Raymond entend-il l'exécution de ces changements, et quelles objections peut-on lui faire?

La suppression de trois lignes dans la portée actuelle, réduit la nouvelle portée à deux lignes parallèles horizontales, qui sont éloignées l'une de l'autre autant que la première et la dernière ligne de la portée ancienne. En

retranchant à l'ancienne portée les trois lignes intermédiaires on a la nouvelle portée de deux lignes.

Les notes sont écrites entre cet espace de deux lignes avec une forme et *dans une position analogue* à l'ancienne. — M. Raymond prétend que l'exécutant pourra, avec plus de facilité, déchiffrer ces notes au moyen de la suppression des trois lignes intermédiaires. Sur ce point nous ne partageons pas complétement son avis. En effet, les trois lignes qu'il veut supprimer servent à déterminer et à fixer régulièrement les distances; de plus, les notes sont placées ou sur chacune de ces lignes ou dans les espaces intermédiaires, en sorte que chaque ligne, chaque espace est consacré à une note distincte et séparée, et dès que le musicien aperçoit la ligne il reconnaît la note.... Dans le système proposé, au contraire, il faudra supputer, calculer par approximation la distance qui ne sera plus réglée par des lignes invariables, avant de reconnaître la note.

Et puis, remarquons-le bien, cette suppression de trois lignes augmente considérablement la difficulté d'écrire la musique, et à supposer que l'inconvénient ne se rencontre pas dans la musique imprimée, ne pourra-t-il pas du moins se faire sentir souvent, lorsqu'un copiste un peu pressé n'aura pas eu le temps de calculer la distance des notes à l'une et l'autre des deux seules lignes tracées? — On est d'accord sur ce point que les notes écrites au-dessus ou au-dessous de la portée sont en général moins faciles à lire que celles qui figurent dans la portée même. Or, M. Raymond écrit les notes de la portée d'une manière analogue à celles qui aujourd'hui, et d'après le système usité, figurent en dehors de la portée. Qu'en conclure? évidemment que l'innovation proposée ne remplit pas exactement le but de son auteur, quant aux notes de la portée. — Il est vrai que le système de M. Raymond permettrait de supprimer les lignes additionnelles multi-

pliées, ou les lignes d'emprunt en nombre indéfini, et ce résultat offrirait des avantages. Mais, ne peut-on, tout en adoptant *cette méthode pour les notes écrites hors de la portée*, conserver les cinq lignes si évidemment utiles et nécessaires du système usité?

M. Raymond supprime en quelque sorte les dièses, bémols et bécarres, pour les remplacer par des accidents adhérents à la même note. Le signe accidentel est un simple trait dont la direction exprime avec beaucoup d'analogie, il est vrai, l'ordre ascendant ou descendant des demi-tons. Cette ressource présente assurément son bon côté, elle économise l'espace en faisant disparaître des signes qui se rencontrent fréquemment entre les notes, et qui, lorsque la musique est déjà très-chargée, peuvent devenir un obstacle à la facilité de lecture. Mais peut-être aussi, en reportant les accidents sur la note même, y a-t-il parfois un peu de surcharge pour cette note; lorsque, par exemple, une série de doubles ou triples croches accidentées se rencontre dans une même phrase, le trait indicatif de l'accident qui, d'après le système proposé, vient pour chaque note s'ajouter à la ligne qui déjà forme la queue de cette note, peut produire une certaine confusion, notamment dans la musique copiée. — Cette remarque s'applique d'autant mieux au système, que M. Raymond répète les accidents d'une manière constante à toutes les notes accidentées, tandis que dans la méthode actuelle on s'en dispense pour les notes de même degré qui se trouvent dans la même mesure. — Il faut, toutefois, reconnaître que la répétition des accidents est fort utile, et savoir gré à M. Raymond de l'avoir fait figurer dans ses projets de réforme.

L'adoption d'une clef *unique* pour toute la musique écrite est aussi un bon projet. Il est certain, comme le dit M. Raymond, que dans le système usité l'insuffisance de la portée et la multiplicité des lignes additionnelles obli-

gent à faire usage de plusieurs clefs à la fois, ce qui est d'une très-grande difficulté dans l'étude et dans la lecture de la musique. Le systême simplifié, tel qu'il est expliqué dans le mémoire, pourrait conduire à cette unité de clef dont les harpistes et les pianistes surtout apprécieraient bien vite les avantages. — Assurément la lecture de la musique y gagnerait beaucoup, et elle acquerrait une extrême simplicité si cette réforme pouvait être mise à exécution.

L'auteur du mémoire arrive à diminuer les barres des valeurs en diminuant de moitié la valeur de chacune des notes musicales. Ainsi, dans son systême, la ronde vaut une blanche, la blanche une noire, la noire une croche, la croche une double croche, celle-ci une triple croche, etc.... Pour compléter ce systême il n'a qu'à substituer une nouvelle note à la ronde de la méthode actuelle, et c'est ce qu'il fait. Cette innovation très-ingénieuse simplifie évidemment l'écriture musicale. C'est une économie immense de barres dans tel ou tel morceau où les doubles et triples croches jouent un grand rôle. — Ce serait une facilité incontestable apportée à la lecture de la musique, et tous y gagneraient, compositeurs, copistes et exécutants.

Tels sont, Messieurs, les principaux projets de réforme ou plutôt d'amélioration que nous avons remarqués dans le mémoire de M. Raymond. Il a pensé, et nous pensons avec lui, que la science musicale a encore des progrès à faire, et ces progrès il a voulu les hâter en appelant la discussion sur les améliorations qu'il propose. C'est une noble tâche, et M. Raymond, il faut le dire en terminant, l'a comprise et remplie en homme consciencieux et éclairé. On ne rencontre point dans son mémoire de ces propositions peu méditées ou trop hardies, que la prudence conseille de rejeter sans même leur faire l'honneur de les discuter. Novateur, il est vrai, mais en même temps animé

d'un esprit de réserve et de modération, l'auteur, à en juger par cet ouvrage, semble avoir compris qu'en matière d'art un perfectionnement vaut presque toujours mieux qu'une réforme. Aussi, à la différence des projets proposés jusqu'à présent, celui-ci ne repousse point le système de notation musicale usité jusqu'ici; il offre, selon les propres expressions de l'auteur, les traces des améliorations qu'on peut faire à chaque branche du système musicographique actuel, sans s'éloigner de ce qui est connu et reçu.

Espérons qu'en suivant cette marche, et avec les qualités qu'il possède, M. Raymond pourra contribuer pour sa part aux progrès d'un art qui lui est cher.... Et peut-être voudrez-vous bien, Messieurs, l'encourager dans ce louable dessein en votant des remerciements et des éloges qui seront pour cet artiste la trop juste récompense de ses efforts.

COMPTE-RENDU

DES EXPOSITIONS DE PEINTURE ET SCULPTURE ANCIENNES ET MODERNES, ORGANISÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS,

PAR M. H. DE NERBONNE, D'ANGERS.

Chargé par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, de la statistique spéciale des travaux qu'elle a faits en faveur des beaux-arts, nous nous sommes mis à l'œuvre avec d'autant plus d'empressement que cette cause est toujours, selon nous, une des plus belles à embrasser.

Ces trois mots : littérature, peinture, musique, ces trois filles sublimes de leur plus sublime mère encore, la poé-

sie, sont les trois moyens que Dieu a mis au service de notre cœur, pour qu'il puisse chanter les merveilles du sentiment et de la beauté dont il est le foyer. Nous voyons par un retour qui servirait peut-être à expliquer les vicissitudes des sociétés, que l'homme d'abord en toutes choses, cherche l'utile, le matériel si l'on peut dire, par exemple, l'agriculture, l'histoire, les moyens de se former en société, etc.; et ce n'est que lorsqu'un peuple est arrivé, par tous ces travaux, à une constitution forte, que la paix voit briller les beaux-arts. Ainsi dans toutes les classifications, même celles du Congrès, nous voyons les beaux-arts arriver à la fin, et cette place leur est naturelle, elle est l'expression de ce qui se passe dans les sociétés, c'est la plus belle création de notre terre, l'enfant glorieux qui naît après de longues années d'enfantement et de peines. C'est l'or qui arrive plus pur après avoir passé par tous les creusets; aussi comme cet or fin, doivent-ils avoir une bien grande valeur dans la société; en eux sont renfermés les germes les plus subtils et les enseignements les plus larges, et leur étude approfondie rend clairvoyant sur tous les grands principes sociaux, même religieux, parce qu'ils partent du cœur et ne peuvent être cultivés que par des esprits larges et indépendants.

Nous pensons que la présente statistique, bien qu'excessivement succincte, pourra intéresser le Congrès :

1° Parce qu'elle a trait aux beaux-arts;

2° Parce que la Société d'agriculture, en soumettant les moyens qu'elle employe pour stimuler le goût des belles choses, pourra avoir en retour l'assentiment ou les avis du Congrès;

3° Parce qu'on pourra apprécier l'état du pays avant les expositions et les résultats obtenus par elles, principalement par l'Exposition archéologique (23e question).

Nous lisons en tête des comptes-rendus de l'Exposition

archéologique d'Angers de 1839 : « Sur la proposition de » M. Henri A. de Nerbonne, tendant à ce qu'il soit fait une » exposition des objets de peinture et sculpture anciennes » contenus dans le département de Maine et Loire, » la Société a admis ce principe, en le modifiant sur quelques points, et a organisé l'exposition projetée en motivant ainsi sa décision : « Pour entretenir et propager l'amour » de l'art et la culture des modèles, pour faire jouir le » public des belles œuvres disséminées et renfermées dans » les galeries particulières, pour fortifier les esprits par » des jugements et des comparaisons à établir entre les » productions des maîtres, et, en outre, pour parvenir à » dresser une statistique générale des sujets les plus pré- » cieux que comprend le ressort de la Cour royale, dans » l'espérance aussi de provoquer ailleurs des travaux ana- » logues qui, en se multipliant, grandiraient l'importance » des siens, a décidé qu'elle ferait une exposition archéo- » logique et a rédigé un programme. »

Voici un extrait de quelques articles du programme qui servent à déterminer l'idée de la Société.

Art. 1er. La Société fixe l'époque de Louis XV (comme limite pour elle, passé laquelle s'arrête la bonne sculpture ornementale, et elle n'admettra rien en fait d'ornementation qui soit postérieur à cette époque).

Art. 7. L'exposition durera un mois (cet espace de temps a été beaucoup trop court, eu égard au désir de ceux qui voulaient étudier et comparer, et des étrangers qui ont à peine eu le temps de connaître l'existence de cette exposition et d'arriver).

Art. 9. Le plus grand soin sera apporté au transport et au maniement des objets, etc.

Nous voyons ensuite aux premiers feuillets de la notice cette profession de foi de la commission nommée par la Société. « En procédant à la rédaction d'une notice, la » commission ne s'est point dissimulé les questions déli- » cates que ce travail pourrait soulever; toutefois, sans dé- » cliner la responsabilité de ses jugements, elle a cru devoir

» en bien déterminer la nature par l'indication du principe » qui l'a dirigée dans sa marche.

» Ainsi, relativement aux origines, elle a statué, moins » sur l'œuvre en elle-même que sur l'ensemble des tradi- » tions alléguées et la validité des témoignages produits; » le petit nombre de ses affirmations absolues, surtout vis- » à-vis des plus imposantes renommées, fait foi de sa scru- » puleuse réserve à cet égard. Elle a dû au contraire pro- » diguer les signes de doute, afin d'ouvrir une large porte » aux documents précieux qui pourront le convertir en » certitude. Si le mot *attribué* a souvent été employé par » elle, là ou le possesseur lui-même avait désigné un nom » d'auteur, cette mesure n'a nullement eu pour but de » contester une authenticité, etc. »

La Société ayant eu l'intention d'affecter des médailles aux meilleures œuvres, avait jugé convenable de faire trois divisions ou classes pour les objets fournis à l'exposition.

Première division. — Peinture comprenant : tableaux à l'huile, à l'encaustic, à l'œuf; — pastels; — gouaches; — dessins; — manuscrits illustrés; — émaux; — vitraux; — mosaïques; — tapisseries; — gravures.

Deuxième division. — Sculpture.

Troisième division. — Sculpture ornementative ou d'ornementation.

Le succès de cette exposition a été très-grand, et l'on peut le dire ici parce que ce succès n'intéresse pas seulement les Angevins, mais la science, l'histoire et les arts. Que de richesses ont été réunies ensemble, sans compter celles des cabinets de MM. Grille, Mordret, Bazin, Gaultier, Quelin, Saint-Rémy, Lange, etc.!... Le catalogue a enregistré onze cents objets, et un seul numéro en représentait souvent une série; plusieurs grandes montres vitrées renfermant tous ces manuscrits, ces vases ciselés, ce précieux sacellum de M. Grille, des fragments de

sculpture et une multitude de petits objets remarquables, dans un nombre infini, n'avaient chacune qu'un numéro collectif, ainsi que plus de deux cents fragments de vitraux à M. Mordret. Nous lisons ces quelques lignes dans le compte-rendu des Annales de la société : « Depuis plus » d'une semaine les salles de l'exposition sont ouvertes au » public, et la foule, toujours croissante des visiteurs, té- » moigne en faveur d'une idée qui s'est développée avec » tant de bonheur. Avouons-le franchement, nous n'osions » nous abandonner à l'espoir d'une telle fortune. »

Le but de la Société, en organisant cette première exposition archéologique, n'était pas de fournir aux yeux des curieux un vaste champ où se récréer. Elle voulait amasser des matériaux pour l'étude de l'artiste et de l'historien. Nous croyons qu'elle ne s'est pas trompée dans sa double attente. Le nombre des archéologues et archéologues historiens, des amateurs de bonne peinture et des artistes pratiques s'est vite augmenté à Angers, et c'est à ce genre déjà développé que nous devons peut-être le Congrès archéologique de 1841, et ce Congrès, nous pouvons le dire, fut le précurseur de celui d'aujourd'hui. La Société d'agriculture, voulant par elle-même sonder l'effet de son premier effort, a organisé, l'année dernière, une nouvelle exposition archéologique à laquelle elle a joint une exposition de peinture et sculpture modernes. Deux vastes salles pouvaient à peine contenir les nouveaux objets d'art ancien qui n'avaient pas figuré à la première exposition, et l'exposition d'œuvres modernes, plus étendue encore, présentait quelques noms des plus recommandables peintres.

Avant de terminer cette trop succincte analyse, et de faire une demande au Congrès, citons encore un passage tiré du projet d'exposition archéologique, imprimé dans les Annales de la société. « La notice sur l'exposition ser- » vira à constater nos richesses artistiques et pourra, en

» faisant connaître nos travaux, trouver un sentiment » sympathique hors du département. D'autres sociétés » marcheront sur nos traces en comprenant que nous » n'avons écrit que la première page d'une statistique » générale, et d'autant plus intéressante qu'elle se géné- » ralisera d'avantage; car à l'aide de ces livrets compa- » rés s'expliqueront bien des particularités étranges, dis- » paraîtront bien des doutes, et bien des réhabilitations » seront faites. Ainsi pourra s'accomplir la biographie in- » complète de certains artistes par mille indices sur eux, » disséminés çà et là dans toutes les parties de la France. » Que de faibles copies dont le crédit usurpé atténue la » gloire des originaux, et qui alors seraient appréciées à » leur juste valeur. — Comme la patrie des beaux-arts est » partout, ne pouvons-nous pas supporter l'existence de » cette sorte d'inventaire artistique en Italie, en Alle- » magne, etc.? alors cette collection de notices serait une » bibliothèque d'un nouveau genre, bien chère aux ar- » tistes et d'autant plus intéressante et propre à porter » des fruits, qu'elles seraient plus nombreuses. »

Nous demandons donc au Congrès, ou plutôt à son directeur perpétuel, M. de Caumont, d'accueillir favorablement notre idée, et de faire comprendre dans toutes les cités où se tiendra le Congrès à l'avenir, combien peut être intéressante une exposition archéologique, et combien par ce témoignage de vénération pour les œuvres de nos pères, pareils travaux peuvent être utiles à la science archéologique, historique et aux beaux-arts.

ERRATA

RELATIFS AU MÉMOIRE DE M. WOLSKY.

PAGE 10	LIGNE 14,	postérieur, *lisez* antérieur.
17	14,	sont plus coûteux, *lisez* est plus coûteux.
18	16,	feudillée, *lisez* fendillée.
18	24,	et la première, *lisez* et la dernière.
19	35,	des granwackes, *lisez* des grauwackes.
29	18,	; les premiers, *lisez*. Les premiers.
32	22,	de 700 mètres, *lisez* de 600 mètres.
38	12 et 13,	sa rive sud est couverte d'un poudingue plus récent que sa formation, *lisez* sa rive sud consiste en pondingue ou conglomera composé de roches plus anciennes que les siennes.
43	32,	les usines, *lisez* les veines.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES QUI ONT ADHÉRÉ A LA ONZIÈME SESSION

DU

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Messieurs :

ABRIA, professeur de physique à la faculté des sciences, à Bordeaux.
ADAM (Edmond), rédacteur du *Précurseur de l'Ouest*, à Angers.
ALBERT, sous-censeur au collège royal d'Angers.
ALLAIN-TARGÉ, premier avocat général à Angers.
ALLARD (Emile), docteur médecin à Nantes.
ALLARD, capitaine d'état-major à Angers.
AMBRAY (Auguste d'), à Montigny (Seine-Inférieure).
ANCELON (Etienne-Auguste), doct. en méd., à Dieuze (Meurthe).
ANGEBAULT, évêque d'Angers.
ANTHUS fils, propriétaire à Nantes.
ARMAILLÉ (général vicomte d'), maréchal de camp, à la Morozière, près Chemillé (Maine et Loire).
ATHENAS, directeur de Saint-Jacques, à Nantes.
AULET, docteur-médecin à Houdan (Seine-et-Oise).
AULT-DUMESNIL, propriétaire à Angers.
AVELINE, notaire à Angers.
AVENANT (Paul) propriétaire à Angers.
AVENANT (Victor), notaire à Angers.
AVENANT (Jules), négociant à Angers.
AVENANT (Auguste), *idem*.

Baillou de la Brosse (Edmond), membre de la Société française pour la conservation des monuments, à Saumur (Maine et Loire).
Balocchi, docteur en médecine, membre de la Société des géorgophiles, à Florence.
Banville (vicomte de), à Caen (Calvados).
Baracé (Raoul de), naturaliste à Angers.
Barassé (Eugène), imprimeur à Angers.
Bardet, avoué près la cour royale d'Angers.
Bardet, propriétaire, maire de Corzé (Maine et Loire).
Baron, négociant à Angers.
Bayan, professeur de mathématiques spéciales au collège royal d'Angers.
Beauluère (Louis), propriétaire à Laval (Mayenne).
Beauregard (de), président de chambre à la cour royale d'Angers.
Beauregard (Charles de), propriétaire au Mans (Sarthe).
Belleuvre (Paul), manufacturier à Angers.
Bellin (Gaspard), juge suppléant au tribunal de première instance, secrétaire de la Société littéraire, à Lyon.
Bellon, préfet de Maine et Loire, à Angers.
Belouino, docteur-médecin à Angers.
Benoist (Charles), doct.-médecin à Châteauneuf (Maine et Loire).
Beraud, conseiller à la cour royale d'Angers.
Berger (François), membre du conseil général de Maine et Loire, à Angers.
Berger père, conseiller municipal à Angers.
Bertauld, procureur-général à Caen (Calvados).
Berthold (Arnold-Adolphe), professeur de médecine à Gœttingue (Hanovre).
Bertin (Alexandre-Auguste), maître de poste à Suette (M. et L.).
Bertin, chimiste, vérificateur des engrais, à Nantes.
Bertini (Bernardin), président de la Société chirurgicale, doyen de la faculté de médecine à l'université royale de Turin.
Besnard-Revellière, négociant à Angers.
Besnard, négociant à Angers.
Bigot (Elie), teneur de livres à Angers.
Bigot (Théodore), docteur-médecin à Angers.
Billet, ancien directeur de l'école royale d'arts et métiers, à Angers.
Bineau, ingénieur en chef des mines, député de Maine et Loire, à Paris.
Bizeul, membre de la Société des antiquaires de France, à Blain (Loire-Inférieure).
Blanchet (Jules), négociant à Angers.

Blandin, greffier du tribunal de commerce à Angers.
Blois (comte A. de), correspondant du ministère pour l'histoire de France, à Quimper.
Blordier (Charles), voyer en chef à Angers.
Bodinier (Victor), propriétaire à Angers.
Boilleau, conservateur du cabinet archéologique de Tours.
Boislambert (Charles de), avocat, membre de l'association normande, à Caen.
Boismard (le chevalier), à Cologne.
Boissard (comte Charles de), à Angers.
Boissimon (Charles de), membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, à Linières-Bouton (Maine et Loire).
Boissy (de), membre de la Société géologique de France, à Nantes.
Bompois (l'abbé), principal du collège de Cholet (Maine et Loire).
Bonamy (Eugène), docteur-médecin à Nantes.
Bonchamps (vicomte de), ancien sous-préfet, à Saint-Laurent-des-Mortiers (Mayenne).
Bonneau-la-Varanne, avocat à Angers.
Bonnemère, avocat à Angers.
Bonnemère aîné, agriculteur, maire de Varennes-sous-Montsoreau (Maine et Loire).
Bonnet, docteur-médecin à Besançon (Doubs).
Bordillon (Grégoire), vice-président de la Société industrielle à Angers.
Bordillon (Théodore), ingénieur civil à Nantes.
Boreau, directeur du jardin des plantes, à Angers.
Bouchard, docteur-médecin à Doué (Maine et Loire).
Boucher de Perthes, président de la Société royale d'émulation, à Abbeville (Somme).
Bouchereau, conseiller de préfecture, correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture, à Bordeaux.
Bouiller (l'abbé Isidore), curé de la Trinité, chanoine honoraire, à Laval.
Bourcier, conseiller à la cour royale d'Angers.
Bourdillon (l'abbé), professeur de rhétorique à Privas.
Bourjot de Saint-Hilaire, professeur d'histoire naturelle au collège Bourbon, à Paris.
Bourjuge (Augustin), avoué près la cour royale d'Angers.
Bourmont (comte Charles de), au château de Bourmont, près Candé (Maine et Loire).
Boutton-Levêque, vice-prés. de la Société industrielle, à Angers.

Bouvier (Adolphe), docteur en médecine au Louroux-Béconnais (Maine et Loire).
Bouvier, maître de pension à Angers.
Braheix (Frédéric), négociant à Nantes.
Brière (de), membre de plusieurs Sociétés savantes, délégué de l'Institut historique de Paris.
Brissac (marquis de), à Brissac (Maine et Loire).
Bromet (le docteur), membre de la Société des antiquaires, à Londres.
Brouillet, docteur-médecin à Beaupreau (Maine et Loire).
Bruas (Auguste), notaire à Angers.
Bruneau, agent général de la compagnie la France, à Angers.
Bure (de), conseiller à la cour royale d'Angers.
Buvignier (Amand), président de la Société philomatique, à Verdun (Meuse).
Buzelet (de), membre du conseil général, maire de Saint-Remy-la-Varenne (Maine et Loire).
Caillaud (Frédéric), conservateur du musée d'histoire naturelle à Nantes.
Cailleau, membre du conseil général, à Saumur.
Cambourg (Antoine de), propriétaire à Angers.
Caqueray (le chevalier de), ancien député à Angers.
Carré-Gendron, propriétaire à Angers.
Carriol-Baron, filateur à Angers.
Castonnet, professeur adjoint à l'école de médecine, à Angers.
Caternault, filateur, maire de Cholet (Maine et Loire).
Caternault, conducteur des ponts-et-chaussées, à Angers.
Caumont (de), correspondant de l'Institut à Caen.
Cauvin, délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Cellier du Fayel, à Paris.
Cesbron-Lamotte, notaire à Angers.
Cesbron-Lavau (Charles), membre du conseil général, à Cholet (Maine et Loire).
Chambray (le général marquis de), à Damville (Eure).
Champagne (Louis), principal du collège de Beaufort (M. et L.).
Champoiseau, vice-président de la Société archéologique de Touraine, à Tours.
Chanlouineau, juge suppléant à Angers.
Chaper, préfet de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Chappy, docteur-médecin à Saumur.
Charpentier fils, lithographe à Nantes.

CHAUVEAU (l'abbé), supérieur du petit séminaire de Meaux (Seine-et-Marne).
CHÉNUAU (Auguste), avocat à Angers.
CHEROT, ancien élève de l'école polytechnique, à Nantes.
CHEUX, ex-premier adjoint au maire d'Angers.
CHEVRÉ fils, négociant à Angers.
CHEVROLLIER, notaire à Châteaugontier (Mayenne).
CHOYER (l'abbé), professeur à Angers.
CHUDEAU-ORIOLLE, négociant à Angers.
CIVRAC-DURFORT (comte de), membre du conseil d'arrondissement, à Beaupreau (Maine et Loire).
CLERC, professeur de rhétorique à Luxeuil (Haute-Saône).
CLEDAT DE LA VIGERIE, directeur de l'école normale à Angers.
COFFY, secrétaire de la Société pour la propagation de la science des comptes, à Paris.
COLLET-DUBIGNON, ancien recteur de l'Académie, à Angers.
COLLETTIS (le général), ministre de Grèce, à Paris.
COLOMBEL (Evariste), avocat à Nantes.
COLOMBIERS (des), prés. de la Société d'agric. de l'Ain, à Poullung.
COMARMOND, directeur des musées archéologiques de Lyon.
COMMEQUIERS, membre de la Société royale académique de Nantes.
CORBIN, procureur-général à Angers.
CORNILLEAU, imprimeur à Angers.
CORROY, médecin vétérinaire du haras, à Angers.
COSNIER (Léon), imprimeur-libraire à Angers.
COURTILLER, conseiller à la cour royale d'Angers.
COURTIN, ingénieur des mines, à Doué (Maine et Loire).
COURTIN (César), directeur des mines, à Doué (Maine et Loire).
COUTURAT, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Strasbourg.
CRÉPON, conseiller à la cour royale d'Angers.
CRETTÉ, inspecteur des écoles primaires de Maine et Loire, à Angers.
CROZET (l'abbé), curé de Notre-Dame à Montbrison (Loire).
CUISSART, secrétaire de la Société des beaux-arts à Nantes.
CUSSY (vicomte de), officier supérieur d'infanterie, membre de l'Académie royale de Metz, de l'Institut des provinces, à Saint-Mandé (Seine).
DANIEL (don Salvador), capitaine espagnol à Bourges.
DAVIERS (Eugène), docteur-médecin, chirurgien adjoint à l'Hôtel-Dieu, à Angers.
DEBRUN, professeur de mathématiques à la Rochelle.
DEFRANCE, géologue à Sceaux (Seine).
DELALANDE (François), avoué près la cour royale, à Angers.

Delalande (Jean-Marie), professeur de botanique et de zoologie au petit séminaire de Nantes.
Delamare, professeur à l'école de médecine à Nantes.
De la Tousche, membre du conseil d'arrondissement, à Angers.
Delaunay-Bazille, avocat à Angers.
De Lens, professeur de philosophie au collège royal d'Angers.
Dellètre, architecte à Angers.
Demangeat, membre de la Société royale académique, à Nantes.
Demiau de Crouzilhac, substitut du procureur-général à Lyon.
De Monti (le marquis), propriétaire à Nantes.
Denecheau (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Angers.
Denis (Claude-François), correspondant de la Société des antiquaires de France, à Commercy (Meuse).
Denos (le docteur), à Bagnole, près Alençon (Orne).
Deruineau, peintre à Angers.
Descars, principal du collège de Châteaugontier (Mayenne).
Deschamps, inspecteur des forêts en retraite, à Caen.
Deschères, banquier à Angers.
Deslongchamps, professeur à la faculté des sciences, à Caen.
Desmazières, premier président de la cour royale, à Angers.
Desmé (Louis), propriétaire à Saumur (Maine et Loire).
Desnoyers, propriétaire à Angers.
Des Orgeries, receveur de l'enregistrement à Angers.
Despine (le chevalier), inspecteur général des mines, à Turin.
Desroziers, maire de Saint-Laurent-du-Mottay (Maine et Loire).
Desvarannes (Camille), juge au tribunal de commerce à Angers.
Desvaux (Auguste), correspondant de la Société centrale d'agriculture, etc., à Nantes.
Detourbet, propriétaire à Ventoux (Côte-d'Or).
Détriché, direct. de l'école prim. supérieure de Cholet (M. et L.).
Don Vicente Pazos, consul général de la république de Bolivie, à Londres.
Donnet, maire de Caen.
Doublet de Boisthibault, bâtonnier de l'ordre des avocats à Chartres (Eure-et-Loir).
Driollet, architecte de la ville, à Nantes.
Drouet (Charles), memb. du conseil général de la Sarthe, au Mans.
Drouart, membre du conseil municipal à Angers.
Dubort, membre du conseil d'arrondist, à Beaufort (M. et L.).
Dubreuil, avocat à Angers.
Duchatellier, secrétaire-général de l'Association bretonne, à Quimper (Finistère).

Duchemin de Villiers, ancien président du tribunal civil, à Laval.
Duchesne aîné, conservateur de la bibliothèque royale, à Paris.
Dufay, docteur-médecin à Paris.
Dugué, avoué près la cour royale d'Angers.
Duplaquet, médecin vétérinaire au dépôt de remonte, à Angers.
Dutier, maire de Baugé, député de Maine et Loire.
Ernoult (Charles), conducteur des ponts-et-chaussées, à Angers.
Faligand, directeur des mines de Saint-Germain (Maine et Loire).
Falloux (comte de), au bourg d'Iré (Maine et Loire).
Falloux (vicomte Alfred de), au bourg d'Iré.
Farran, membre de la chambre des députés, à Angers.
Feuillet, juge de paix à Lyon.
Fleury-Roussel, maire de Chalonnes (Maine et Loire).
Fleury (Armand de), propriétaire à Vieux-Ruffec (Charente).
Fontenelle de Vaudoré (de la), conseiller à la cour royale de Poitiers (Vienne).
Formeville, conseiller à la cour royale de Caen.
Foucault (Alfred), négociant à Angers.
Fougère, professeur de mathématiques spéciales au collège royal d'Angers.
Fouré (Julien-Anne), docteur-médecin à Nantes.
Fourier, ingénieur en chef de la navigation, à Angers.
Fournier, avocat à Châteaugontier (Mayenne).
Freslon, avocat à Angers.
Gachet (Victor) libraire à Angers.
Gaillard, capitaine d'artillerie à Angers.
Gaimard (Paul), président de la commission scientifique du Nord, correspondant de l'Institut, à Paris.
Gain, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Angers.
Ganne, membre de la Société industrielle, à Angers.
Gaugain, trésorier de la Société française pour la conservation des monuments, à Caen.
Gaultier (Frédéric), membre de la Société industrielle, à Angers.
Gaultier, procureur général, vice-président de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen (Seine-Inférieure).
Gautret de la Moricière, licencié en droit à Montfaucon.
Gay, professeur de pharmacie à Montpellier (Hérault).
Gay (Abel), médecin à Fontevrault (Maine et Loire).
Gellerat aîné, directeur de l'école mutuelle, à Angers.
Gély, chef des travaux anatomiques à l'école de médecine, à Nantes.
Gendron (Henri), propriétaire à Angers.
Genest-Buron, propriétaire à Angers.

GERVAIS, avocat, vice-président de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

GICQUEAU, officier de santé, dentiste à Angers.

GIRAUD (Auguste), membre du conseil général de Maine et Loire, maire de la ville d'Angers.

GIRAUD (Charles), membre du conseil général de Maine et Loire, à Corzé.

GIRAUDAIS (Ch.-B. la), avocat à Nantes.

GIRAULT-LESOURD-DELISLE, propriétaire à Angers.

GODARD-FAULTRIER, conservateur du musée d'antiquités, à Angers.

GODEFROY, trésorier de l'association normande, à Caen.

GODET (Paul), imprimeur à Saumur (Maine et Loire).

GODFROI, professeur de chimie à l'école de médecine, à Angers.

GOGUEL, chef d'institution, correspondant de l'Institut historique, à Strasbourg.

GOIRAND (Henri-Paul), médecin à Jarzé (Maine et Loire).

GONTARD père, propriétaire à Angers.

GOUIN, avoué licencié à Baugé (Maine et Loire).

GOUIN, docteur-médecin à Noyant (Maine et Loire).

GOUJON (l'abbé), professeur au collège de Cholet (Maine et Loire).

GOUMENAULT (Eugène), substitut du procureur général à Angers.

GOURDON (l'abbé Joseph), curé de la cathédrale d'Angers.

GOURDON-MEIGNAN, propriétaire à Angers.

GOURY aîné, inspecteur divisionnaire honoraire des ponts-et-chaussées, à Angers.

GRAND-MOULIN, curé-archidiacre, docteur ès-lettres, licencié ès-sciences, à Saint-Quentin.

GRAND-PERRIN (Antony), propriétaire à Angers.

GRENIER, docteur-médecin à Paris.

GRIGNON (Narcisse), propriétaire à Douces (Maine et Loire).

GRILLÉ, docteur-médecin à Angers.

GRILLE, bibliothécaire honoraire de la ville, à Angers.

GRIPPAT, docteur-médecin à Angers.

GROSOURDY, docteur-médecin à Tigné (Maine et Loire).

GUÉPIN, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, à Angers.

GUÉPIN (Ange), docteur-médecin à Nantes.

GUÉRANGER (Frédéric), officier de l'Académie, professeur au collège du Mans.

GUÉRANGER (Edouard), délégué de la Société de pharmacie du Mans.

GUÉRETIN, docteur-médecin au Lion-d'Angers (Maine et Loire).

GUÉRIN DU GRAND-LAUNAY, docteur-médecin à Baugé (M. et L.).

GUÉRIN, notaire aux Ponts-de-Cé (Maine et Loire).
GUÉRIN DES BROSSES, conseiller à la cour royale d'Angers.
GUÉRIN (Lucien), propriétaire à Angers.
GUÉRIN, docteur-médecin à Pouancé (Maine et Loire).
GUIBERT (Camille), avocat à Angers.
GUICHARD, docteur-médecin à Angers.
GUYARD (l'abbé), chanoine titulaire de la cathédrale, à Tours.
GUILLIER, docteur-médecin à Pouancé.
GUILLOIS (Jean), ancien notaire à Angers.
GUILLORY aîné, président de la Société industrielle, à Angers.
GUINEBERTIÈRE, docteur-médecin à Jallais (Maine et Loire).
GUINOYSEAU père, propriétaire à la Flecherie, près Angers.
GUINOYSEAU-JOUBERT, négociant-manufacturier à Angers.
HALGAN (Emmanuel), président de la Société royale académique, à Nantes.
HEDDE (Isidore), trésorier de la Société agricole et industrielle, à Saint-Étienne (Loire).
HENRY, recteur de l'Académie, à Angers.
HEPP, professeur de droit à la faculté de Strasbourg (Bas-Rhin).
HERBERGER, docteur, directeur de la Société pharmaco-technologique du Palatinat, Kaiserslautern.
HEUZÉ (Gustave), profess. de culture à l'Institut agricole du Grand-Jouan (Loire-Inférieure).
HIGNARD, médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu, à Nantes.
HIRON, juge au tribunal de première instance, à Angers.
HIRON, chef de division à la préfecture, à Angers.
HOSSARD (Jules), direct. de l'établissement orthopédique, à Angers.
HOUDET, neveu, négociant à Nantes.
HUETTE, opticien à Nantes.
HUMANN (Antoine), président de la Société d'horticulture de Mayence (Hesse-Darmstadt).
HUNAULT DE LA PELTERIE, docteur-médecin à Angers.
HUVÉ (Félix), garde-mines de la Sarthe et de la Mayenne, à Sablé (Sarthe).
JALLOT-HARDOUIN, membre du conseil général de Maine et Loire, à Pouancé).
JAMET (Emile), propriétaire agricult. à Châteaugontier (Mayenne).
JANVIER (ADOLPHE), vice-président du trib. de première instance, à Angers.
JANVIER (Elie), conseiller à la cour royale, à Angers.
JANVIER (Eugène), conseiller d'état, membre de la chambre des députés, à Paris.

JAUBERT (comte de), membre de la chambre des députés, à Mezières.
JENNERT (Jean), professeur de langues vivantes au collège royal, à Angers.
JOLLET (Louis), constructeur à Chantenay (Loire-Inférieure).
JOLY, architecte, inspecteur correspondant du ministère de l'intérieur pour les monuments historiques, à Saumur.
JOUIN (l'abbé), curé de Jarzé (Maine et Loire).
JOULNEAUX, membre de la chambre des députés, à Candé.
JOUVET, doct.-médecin, professeur à l'école de médecine, à Angers.
JUBIN (Théodore), avocat à Angers.
JULLIEN (de Paris), ancien fondateur-directeur de la Revue encyclopédique, délégué de la Société phylotechnique, à Paris.
JOYBERT (Joseph de), prop. à la Garenne, près Trelazé (M. et L.).
KNIGHT (milady Anne), membre de la Société de l'émancipation d'Angleterre, à Chelmsford (Angleterre).
LABUSSIÈRE, libraire à Angers.
LACHÈSE père, doct.-méd., membre de la Légion-d'H., à Angers.
LACHÈSE (Adolphe), imprimeur-libraire à Angers.
LACHÈSE (Eliacin), procureur du roi à Baugé (Maine et Loire).
LACHÈSE (Ferdinand), architecte à Angers.
LA CHOUQUAIS, président de chambre à la cour royale de Caen.
LACOTTIÈRE, percepteur à Mazé (Maine et Loire).
LACOUR (Charles de), juge d'instruction à Beauvais (Oise).
LACOUR (baron Émile de), membre de plusieurs sociétés scientifiques, à Loches (Indre et Loire).
LACOUR (le chevalier Delphis de), *idem*.
LACURIE (l'abbé), secrétaire de la Société académique de Saintes (Charente-Inférieure).
LAINÉ-LAROCHE, filateur à Angers.
LAIR, secrétaire de la Société d'agriculture de Caen.
LALOY, professeur de langues au Mans.
LAMARTELLIÈRE, propriétaire à Angers.
LAMBERT (l'abbé), professeur au collège de Cholet (Maine et Loire).
LAMBERT (Ed.), directeur de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
LAMBRON DE LIGNIM (H.), cap. de caval., à Tours (Indre-et-Loire).
LAMOUREUX, aumônier de l'école des arts, à Angers.
LANGE, bijoutier à Saumur (Maine et Loire).
LANGLOIS, propriétaire à Angers.
LANGLOIS, conseiller à la cour royale d'Angers.
LAREVELLIÈRE (Victorin), ancien député, maire d'Avrillé (M. et L.).
LARIVIÈRE (Ferdinand), ancien notaire à Angers.

LAROCHE père, docteur en médecine à Angers.
LAROCHE-TALBOT, profess. adjoint à l'école de médecine d'Angers.
LAROCHE (Victor), docteur-médecin à Angers.
LAROULIÈRE (V. de), propriétaire à Niort.
LAS CASES (comte de), membre de la chambre des députés, à Paris.
LASTEYRIE (Jules de), député de la Sarthe, à Paris.
LA TOUR, chef de bataillon du génie, à Angers.
LAUMONIER (Frédéric), ancien élève de l'école polytechn., à Angers.
LAUNAY-GAGNOT, imprimeur-libraire à Angers.
LAUNAY (Jean-Baptiste), architecte à Angers.
LAUTZ, avocat à la cour supérieure de Cologne.
LEBE-GIGUN, receveur principal des contributions, à Angers.
LEBOSSÉ, professeur à Angers.
LEBRETON, pharmacien à Angers.
LEBRUMAN, sous-inspecteur des écoles primaires de Maine et Loire, à Angers.
LEBRUN (Isidore), membre de plusieurs académies, à Paris.
LECERF, professeur honoraire en droit, à Caen.
LECHALAS (Mederic), notaire honoraire à Angers.
LECHALAS-DUBREIL (Pierre), propriétaire à Angers.
LECHAT (l'abbé), dr ès-lettres, professeur au collège royal de Nantes.
LECLERC-GUILLORY, négociant manufacturier à Angers.
LECLERC-LAROCHE, *idem*.
LECLERC-THOUIN (Oscar), professeur au Conservatoire royal d'arts et métiers, à Chalonnes (Maine et Loire).
LEFRANÇOIS, docteur-médecin à Angers.
LEFEUBRE (Alexandre), avocat à Angers.
LEFÈVRE (Adolphe), propriétaire à Châteaupanne (Maine et Loire).
LEGALL, conseiller à la cour royale de Rennes.
LEGANGNEUX, propriétaire à Angers.
LEGÉ, négociant à Angers.
LEGEARD DE LA DYRYAIS (l'abbé), aumôn. du collège royal d'Angers.
LEGEAY, membre du comité supérieur d'instruction de l'arrondissement de Beaupreau, à Jallais (Maine et Loire).
LEGEAY, avocat à Nantes.
LEGONIDEC DE TRESSAN (comte), à la Baratière (Ille-et-Vilaine).
LEGRIS (Ludovic), à Angers.
LEMARCHANT, docteur en médecine à Angers.
LEMÉE-EMERY, propriétaire à Angers.
LEMÉE (Eugène), étudiant en médecine à Angers.
LEMERCIER, médecin en chef des hôpitaux de la ville de Mayenne.
LEMERCIER-LAMONNERAYE, propriétaire à Angers.

Lemierre, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Nantes.
Lemoigne (Charles-François), propriétaire à Allonnes (M. et L.).
Lemotheux (Prosper), propriétaire à Angers.
Lepage (Adrien-Eugène), avocat à Angers.
Lepage, huissier, rue Baudrière, à Angers.
Leray, docteur-médecin, bibliothécaire de la Société royale académique, à Nantes.
Lereboullet, à Strasbourg (Bas-Rhin).
Leroy (Louis), horticulteur à Angers.
Leroy (André), pépiniériste, correspondant de la Société d'agriculture, à Angers.
Leroy (Jules), horticulteur à Angers.
Leroy-Beaulieu, sous-préfet à Saumur (Maine et Loire).
Leroi, professeur au collège de Châteaugontier (Mayenne).
Lesaulnier, profess. de mathématiques à l'école normale, à Angers.
Lesauvage, médecin en chef de l'hospice de Caen.
Le Sourd (Ernest), propriétaire à Paris.
Lesourd-Delisle (A.), propriétaire à Angers.
Letourneau, notaire à Angers.
Letourneau-Aubry, entrepreneur à Angers.
Leu (O. de la), propriétaire à Angers.
Libaudière (Adolphe), docteur-médecin à Nantes.
Liégeard, capitaine d'artillerie à Angers.
Lihenstolpe (de), de Suède, à Paris.
Lofficial, membre de la Légion-d'Honneur, à la Grange (M. et L.).
Logerais, docteur-médecin à Angers.
Logerais (Victor), docteur-médecin à Angers.
Longpérier (Henri de), premier employé au département des médailles de la bibliothèque royale, à Paris.
Lortet, docteur-médecin à Lyon.
Louvet (Charles), banquier à Saumur (Maine et Loire).
Lowenhielm (comte de), ambassadeur de Suède, à Paris.
Mabille du Chêne (Georges-Louis), à Baugé (Maine et Loire).
Madenis, professeur de botanique au petit séminaire, à Lyon.
Magdelaine, ingénieur en chef de la Mayenne, à Laval.
Mahier, pharmacien à Châteaugontier (Mayenne).
Maige, imprimeur à Angers.
Maillard (Adrien), avoué à Angers.
Malinas, avocat à Angers.
Mallard, membre de la Société royale académique, à Nantes.
Mame, docteur-médecin à Savennières (Maine et Loire).
Mamert, conseiller de préfecture à Angers.

MANCEAU, précepteur à Angers.
MARANDAIS (Hippolyte), propriétaire à Laval (Mayenne).
MARC, propriétaire à Sablé (Sarthe).
MARCHAIS, avoué près le tribunal de première instance, à Angers.
MARCHEGAY, archiviste du département de Maine et Loire, à Angers.
MARCOMBE (de), membre du conseil général de Maine et Loire, à Angers.
MARGUERIE (monseigneur de), évêque de Saint-Flour.
MARTIN-DESMAZIÈRES, propriétaire à Angers.
MASSONNEAU, expert à Angers.
MATHIAS-MAYOR, docteur en médecine à Lausanne (Suisse).
MAUCHIEN (Victor), propriétaire à Angers.
MAUDET, percepteur aux Ponts-de-Cé (Maine et Loire).
MAUPOINT (l'abbé), curé de la Trinité, à Angers.
MAUPOINT, docteur-médecin à Angers.
MAZURIÉ (Théodore), avocat à Châteaugontier (Mayenne).
MEAUZÉ, négociant à Angers.
MENARD-BOURNICHON, propriétaire au Mans (Sarthe).
MENIÈRE (A.), membre de la Société industrielle, à Angers.
MENIÈRE (Prosper), docteur-médecin à l'Institut royal des sourds et muets, à Paris.
MERESSE (Just), notaire à Guérande (Loire-Inférieure).
MERIL (Alfred du), président de la Société des antiquaires de Normandie, à Marcelet (Calvados).
MERLAUD (Pitre), propriétaire à Angers.
MESLET (Michel), vice-président du Mont-de-Piété, à Angers.
MESNET (Victor), propriétaire à Angers.
MESLIER (Elie), docteur-médecin à St-Georges-sur-Loire.
MESTAYER, notaire à Angers.
MÉTIVIER (Jules), substitut du procureur général, à Angers.
MEUNIER (Victor), rédacteur de la *Revue synthétique*, à Paris.
MICHELIN, avocat à Angers.
MILLET, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, à Angers.
MILLET-SAINT-PIERRE, courtier d'assurance au Hâvre (Seine-Inf.).
MIRAULT, professeur à l'école de médecine, à Angers.
MOLL, architecte, à Paris.
MONBRUN (le comte de), sous-intendant militaire, à Angers.
MONTRIEUX-BAZILLE, membre du conseil municipal, à Angers.
MOREAU, sous-préfet à Baugé (Maine et Loire).
MOREAU, notaire honoraire à Beaumont (Maine et Loire).
MOREAU, correspondant du ministère pour les monuments historiques, à Saintes.

Moreau, docteur-médecin à Ingrandes (Maine et Loire).
Moreau (Eugène), banquier à Doué (Maine et Loire).
Morren, doyen de la faculté des sciences, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
Mounier, ingénieur en chef du Calvados, à Caen.
Nau (Th.), architecte des hospices civils, à Nantes.
Negrier, docteur-médecin à Angers.
Nerbonne (Henri de), membre de la Société d'agriculture, à Angers.
Neveu-Derotrie (Eugène), inspecteur d'agriculture à Nantes.
Odeph, docteur-médecin à Luxeuil (Haute-Saône).
Oriolle-Gabeau, manufacturier à Angers.
Oudinot (le général marquis), député, à Paris.
Oustalet, docteur-médecin à Montbeliard (Doubs).
Ouvrard, professeur à l'école de médecine d'Angers.
Pachaut, notaire à Angers.
Palois, docteur-médecin, vice-président de la Société industrielle, à Nantes.
Pallu, prés. de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Parage-Farran, docteur en droit à Angers.
Parc (comte Maurice du), chambellan de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, à Gratz.
Pasquier (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Angers.
Pau (l'abbé), à Beaufort (Maine et Loire).
Pavie (Victor), imprimeur à Angers.
Peauger, rédacteur en chef du *Précurseur de l'Ouest*, à Angers.
Peccot, conservateur de la bibliothèque, à Nantes.
Pelou, notaire à Angers.
Peltier fils, pharmacien à Doué (Maine et Loire).
Perrussel, docteur-médecin à Nantes.
Peton, membre du conseil d'arrond., maire de Tigné (M. et L.).
Peyret-Lallier, président de la Société agricole et industrielle de Saint-Etienne (Loire).
Phelippe-Beaulieu, avocat à Nantes.
Piccolo, membre de l'Académie des sciences médicales, à Palerme.
Pilastre-Bosc, membre du conseil général, à Angers.
Pindray (de), propriétaire à Poitiers (Vienne).
Piquelin, avocat à Angers.
Planchenault, président du tribunal civil, à Angers.
Poitou (Eugène), substitut à Angers.
Ponceau (Théodore), docteur-médecin à Angers.
Porte (de la), membre du conseil d'administration de la Société française, à Vendôme.
Potestas, bibliothécaire de la marine, à Rochefort (Charente-Inf.).

PRADALE (Emile), chirurgien-dentiste à Nantes.
PREAULX (marquis de), membre du conseil général, maire de Pouancé Maine et Loire).
PRIEUR-DUPERRAY père, avocat à Angers.
PRIOU fils, à Gresillé (Maine et Loire).
PRISTON, géomètre en chef du cadastre, à Angers.
PROST, directeur des postes, à Mende (Lozère).
PROU, avocat à Angers.
PUVIS, président de la Société d'agriculture de l'Ain, à Bourg.
PUVIS (Charles), memb. de la Société d'agricult. de l'Ain, à Bourg.
QUATREBARBES (cte de), membre de la Société d'agricult., à Angers.
RABEAU, membre du conseil d'arrondissement de Baugé (M. et L.).
RABUSSEAU, recteur de l'Académie, à Limoges.
RAGUENEAU, docteur-médecin à Montfaucon (Maine et Loire).
RAIMBAULT, médecin vétérinaire à Thouarcé (Maine et Loire).
RANTÉ, juge de paix à Sceaux (Seine).
RAYMOND (Joseph), de Turin, à Paris.
RÉCY (de), président central de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
REGNIER, conseiller à la cour royale d'Angers.
RENOU, médecin à Angers.
RENOU, chirurgien en chef de l'école de la Flèche (Sarthe).
RICARD, lithographe à Angers.
RICHARD, docteur-médecin à Nantes.
RICHARD-DUVERNAY, maire de Drain, à Angers.
RICHARD, propriétaire à la Possonnière (Maine et Loire).
RICHELET, secrétaire général de l'Institut des provinces, au Mans.
RICHOU (Pierre), négociant à Angers.
RICHOU (Désiré), négociant, membre de la chambre consultative des arts et manufactures, à Angers.
RICHOU (Henri), négociant à Angers.
RIDARD, docteur-médecin, maire de Corné (Maine et Loire).
RIDOLFI (marquis Cosme), professeur à l'Institut agricole, attaché à l'université, à Pise (Toscane).
RIEFFEL (Jules), directeur de l'Institut agricole de Grand-Jouan (Loire-Inférieure).
RIFFAULT, directeur du Panthéon de la Pensée, à Paris.
RIOTTEAU fils, négociant à Angers.
RIVAULT, membre de la Société française pour la conservation des monuments, au Mans.
ROBINEAU, membre du conseil général, à Angers.
ROBINET, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris.

Rodier (l'abbé), curé de Blaison (Maine et Loire).
Rolland, ingénieur des mines, à la Haie-Longue (M. et L.).
Roujou, propriétaire à Angers.
Rousseau, membre de la Société industrielle, à Saint-Georges-des-Sept-Voies (Maine et Loire).
Rousselin, premier président de cour royale, à Caen.
Roux (P. M.), docteur-médecin, secrétaire perpétuel de la Société statistique, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Royer, notaire honoraire à Angers.
Ruillé (comte Rodolphe de), à Angers.
Sallion, doct.-méd., membre de la Société académique, à Nantes.
Salmon, pens. de l'école royale des Chartes, à Tours (Indre-et-L.).
Salmon, membre de la Société française pour la conservation des monuments, à Sablé (Sarthe).
Sarbourg (Victor de), officier du génie en retraite, à Angers.
Saussaye (de la), corresp. de l'Institut, à Blois (Loir-et-Cher).
Schmutz, docteur, banquier, à Fribourg (Suisse).
Schoelcher (Victor), à Paris.
Schueler, conseiller des mines et professeur de minéralogie, à l'université d'Iéna (Saxe).
Sebille-Auger, président du comice agricole de Saumur.
Segris (Emile), avocat à Angers.
Selle (Amédée de la), propriétaire à Echmilly (Maine et Loire).
Senonnes (marquis de), membre de la Société d'agriculture d'Angers, à Sautré (Maine et Loire).
Senonnes (le vicomte de), propriétaire à Sautré (M. et L.).
Sevret (le colonel de), membre de la chambre des députés et du conseil général de Maine et Loire, à Angers.
Sevret (de) fils, avocat à Angers.
Sicotière (de la), avocat à Alençon (Orne).
Simon, rédacteur en chef du *Breton*, à Nantes.
Simon, secrétaire général du 5e Congrès, à Metz (Moselle).
Simonin père, directeur de l'école secondaire de médecine, à Nancy.
Société (la) médicale de Tours, représentée par M. Anglada, docteur-médecin, son secrétaire général, à Tours.
— centrale d'agriculture de Rouen (Seine-Inférieure), représentée par son secrétaire, M. Dubreuil, à Rouen.
— libre d'émulation de Rouen, représentée par son secrétaire, M. Léon Vivet, à Rouen.
— d'agriculture, sciences et arts du Mans, représentée par M. Pallu, son président, et M. Etoc-Demazy, l'un de ses membres.

Société (la) centrale d'agriculture, sciences et arts du départ. du Nord, représentée par son secrét., M. Brassart, à Douai.
— centrale d'horticulture de Rouen, représentée par M. Tougard, son président, à Rouen.
— de médecine de la Sarthe, représentée par MM. Vallée, son vice-président, et Suard, son secrétaire, au Mans.
— d'agriculture de l'Ain, représentée par M. des Colombiers, son président, à Bourg.
— d'histoire naturelle de Mayence.
— des sciences et des arts de Mayence.
— royale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
— d'agriculture d'Indre-et-Loire, représentée par M. Chauveau, son secrétaire perpétuel, à Tours.
— industrielle d'Angers et du département de Maine et Loire.
— de médecine de Nîmes, représentée par M. Mutru, secrétaire général, à Nîmes (Gard).
— de médecine de Châteaugontier (Mayenne).
Soland (Aimé de), avocat à Angers.
Sorin (J.), proviseur du collège royal d'Angers.
Sorin (Eugène), propriétaire à Angers.
Sorin (Charles), *idem*.
Souchay, notaire à Angers.
Souet d'Ermigny, ancien contrôleur de la monnaie, à Nantes.
Soullié (Prosper), professeur au collège royal d'Angers.
Soultrait (Georges de), à Paris.
Spencer-Smith, membre de l'université d'Oxford, à Caen.
Sudre, inventeur de la Téléphonie musicale, à Paris.
Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai (Nord).
Talbot (Eugène), substitut du procureur du roi, à Angers.
Talbot (Théodore), avocat à Angers.
Talibon, licencié en droit, à Loches (Indre-et-Loire).
Tallon, avoué à Angers.
Tanchou, docteur-médecin à Paris.
Terrien, ancien manufacturier à Angers.
Tessié de la Motte, député de Maine et Loire, aux Rosiers.
Tessié de la Motte (G.), propriétaire à Angers.
Textoris (Marius-César), capitaine d'infanterie à Angers.
Therault (Ambroise), professeur au collège de Saumur (M. et L.).
Thibaud, directeur d'une fabrique de vitraux peints, à Clermont (Puy-de-Dôme).
Thibeaud, docteur-médecin à Nantes.
Thiéry, membre de la Société industrielle, à Saint-Georges-sur-Loire (Maine et Loire).

THOMAS (Joseph), propriétaire à Angers.
THOMINE-DESMAZURES, avocat à Caen.
THOREL (Louis-Charles), expert à Angers.
THUAU, docteur-médecin à Baugé (Maine et Loire).
TERLIECKI (le comte), de Lithuanie, à Paris.
TOLLEMARE (de) fils, littérateur à Nantes.
TOSTAIN, ingénieur en chef des travaux maritimes, à Caen.
TRICOT, bibliothécaire de la ville, à Mantes (Seine-et-Oise).
TRISTAN-MARTIN, propriétaire à Saint-Pierre-Montlimard.
TROUESSART, professeur de physique au collège royal d'Angers.
TSCHARNER (Adorne de), d'Upsal, docteur et professeur de médecine, à Paris.
VARANNES, propriétaire à Angers.
VARIN (l'abbé), membre de l'association normande, à Caen.
VERDIER, officier de l'Académie, professeur de mathématiques au collège du Mans.
VERDIER, architecte à Tours.
VERGER (F.-J.), ancien négociant à Nantes.
VIBERT, propriétaire à Angers.
VIBRAYE (le vicomte Paul de), membre de la Société géologique de France, à Blois.
VIELBANC (Alcibiade de), membre du conseil général des Deux-Sèvres, à Thouars.
VIEN (Isidore), homme de lettres à Valence (Drôme).
VILLARSY, membre de la Société royale académique, à Nantes.
VILLEBOIS (le comte de), à Angers.
VILLERS (de), membre de l'assoc. normande, à Bayeux (Calvados).
VILLERS (François de), architecte à Angers.
VIOT-PRUDHOMME, membre du conseil d'arrondissement, à Tours.
VIRMOND (Charles Loudolphe de), propriétaire à Jarzé (M. et L.).
VOISIN, receveur général de Maine et Loire, à Angers.
VOISIN, propriétaire à Angers.
VOLLAIGE, propriétaire à Angers.
WALDECK-ROUSSEAU, avocat, membre de la Société industrielle, à Nantes.
WOLSKI, ingénieur civil à Angers.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES DU SECOND VOLUME.

PREMIÈRE ET SIXIÈME SECTIONS RÉUNIES.

Pages

Mémoire sur le gisement du bassin anthraxifère, dans le département de Maine et Loire, et sur les relations géologiques avec divers terrains qui l'avoisinent et qui le couvrent, par M. A.-N. Wolski, ingénieur civil. 1

Note sur les tiges fasciées, par M. A. Boreau, directeur du jardin botanique de la ville d'Angers. 44

Description et figure du genre mycenastrum, par M. Desvaux, botaniste à Nantes. 43

Catalogue de la collection d'œufs appartenant à M. aoul Destriché de Baracé, naturaliste à Angers. 52

Météorologie, par M. L. Raimbault, de Thouarcé (M. et L.). 59

Observation sur l'analyse chimique de la pomme de terre, par M. Édouard Guéranger, pharmacien au Mans. 75

Recherches sur l'empoisonnement par l'arséniure trihydrique, par M. P.-B. Durand, pharmacien en chef des hôpitaux de Caen. 77

DEUXIÈME SECTION.

Note relative à la confection de cartes agronomiques, par M. A. de Caumont. 82

Mémoire en réponse aux questions traitées, par M. Ch. Loudolphe de Virmond, vice-président du comice agricole de Seiches (Maine et Loire) 85

Page.

Examen critique des différents baux à ferme et à colonie partiaire, par M. E. Jamet, propriétaire-agriculteur à Châteaugontier 93

Mémoire de M. Desvaux, botaniste à Nantes, en réponse à la cinquième question du programme 109

Mémoire de M. le c^te Edmond de Saint-Marsault, membre de la Société royale d'agriculture de la Rochelle, en réponse à la cinquième question du programme 121

Ropport de M. Oscar Leclerc-Thouin, professeur d'agriculture au Conservatoire royal d'arts et métiers de Paris, sur deux Mémoires répondant à la cinquième question du programme 134

Réponse de M. Oscar Leclerc-Thouin, à la sixième question d'agriculture 137

Note de M. Boutton-Levêque, vice-président de la Société industrielle d'Angers, en réponse à la septième question du programme de la section d'agriculture 140

Note relative à l'influence des bois servant à la fabrication des barriques sur la qualité des vins; moyens d'en neutraliser l'effet et de se servir des bois blancs, par M. Mayer, pharmacien à Châteaugontier (Mayenne). 142

Du parcours des tunnels ou souterrains de chemins de fer, par M. le c^te Maurice du Parc, chambellan de Sa Majesté l'empereur d'Autriche. 148

TROISIÈME SECTION.

Mémoire de M. le docteur Ridard, de Corné (M. et L.), sur la sixième question du programme 153

Rapport sur l'ouvrage de M. le d^r Bertini, intitulé : *Idrologia minerale degli stati Sardi*, par M. le d^r Balocchi, de Florence (Toscane) 169

Rapport sur un projet de Société centrale d'édilité, par M. le d^r G. Lachèse, d'Angers. 174

Mémoire relatif à la 29e question de médecine, par M. le d^r B. Bertini, de Turin (Sardaigne). 176

Rapport sur un Mémoire relatif à l'anatomie plastique, par M. le d^r Balocchi, de Palerme (Sicile). 187

Recherches sur l'emploi d'un nouveau procédé de suture contre les divisions de l'intestin, par M. le d^r J.-A. Gély, de Nantes 188

QUATRIEME SECTION.

Aperçu historique sur le droit municipal en Touraine, par M. H. Lambron de Lignim, de Tours. 238

Pages

Mémoire relatif à la Saint-Barthélemy, par M. de Falloux. . 260
Considérations sur les causes de la Saint-Barthélemy, par M. Trouessart 275
Le maréchal de Gié, par M. Victor Pavie. 323
Du tombeau de François II, duc de Bretagne, et de son auteur, par M. Bizeul 350
L'église et l'abbaye de Toussaint, par l'abbé Choyer. . . . 352
Notice d'une inscription relative à Zizim, frère de Bajazet II, par M. le docteur Bromet 364
Notice sur un monument supposé druidique, par M. Henri de Nerbonne, d'Angers. 367

CINQUIEME SECTION.

Mémoire sur les 1re et 2e questions du programme, par M. Armand de Fleury, de Ruffec (Charente) 370
Rapport sur le Mémoire de M. Ménard-Bournichon, relatif à la huitième question de Linguistique, par M. de la Sicotière, d'Alençon 378
Note en réponse à la sixième question, par M. H. de Nerbonne 380
Rapport sur l'Essai de notation musicale de M. J. Raymond, par M. Chénuau aîné. 386
Compte-rendu des expositions de peinture et sculpture anciennes et modernes, par M. H. de Nerbonne 392

—

Liste alphabétique des personnes qui ont adhéré à la onzième session du Congrès scientifique de France 399

FIN DE LA TABLE.